



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

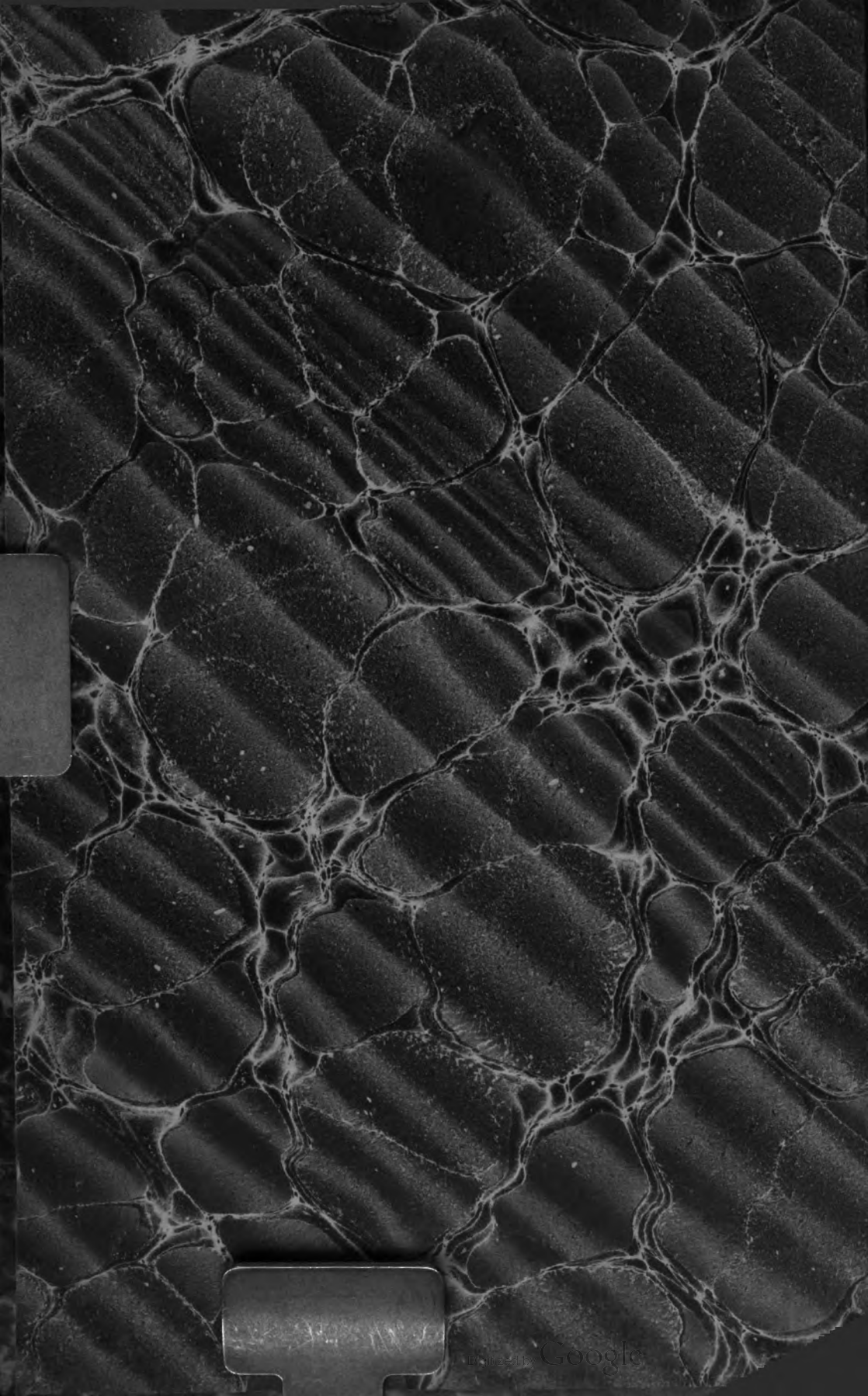
Nous vous demandons également de:

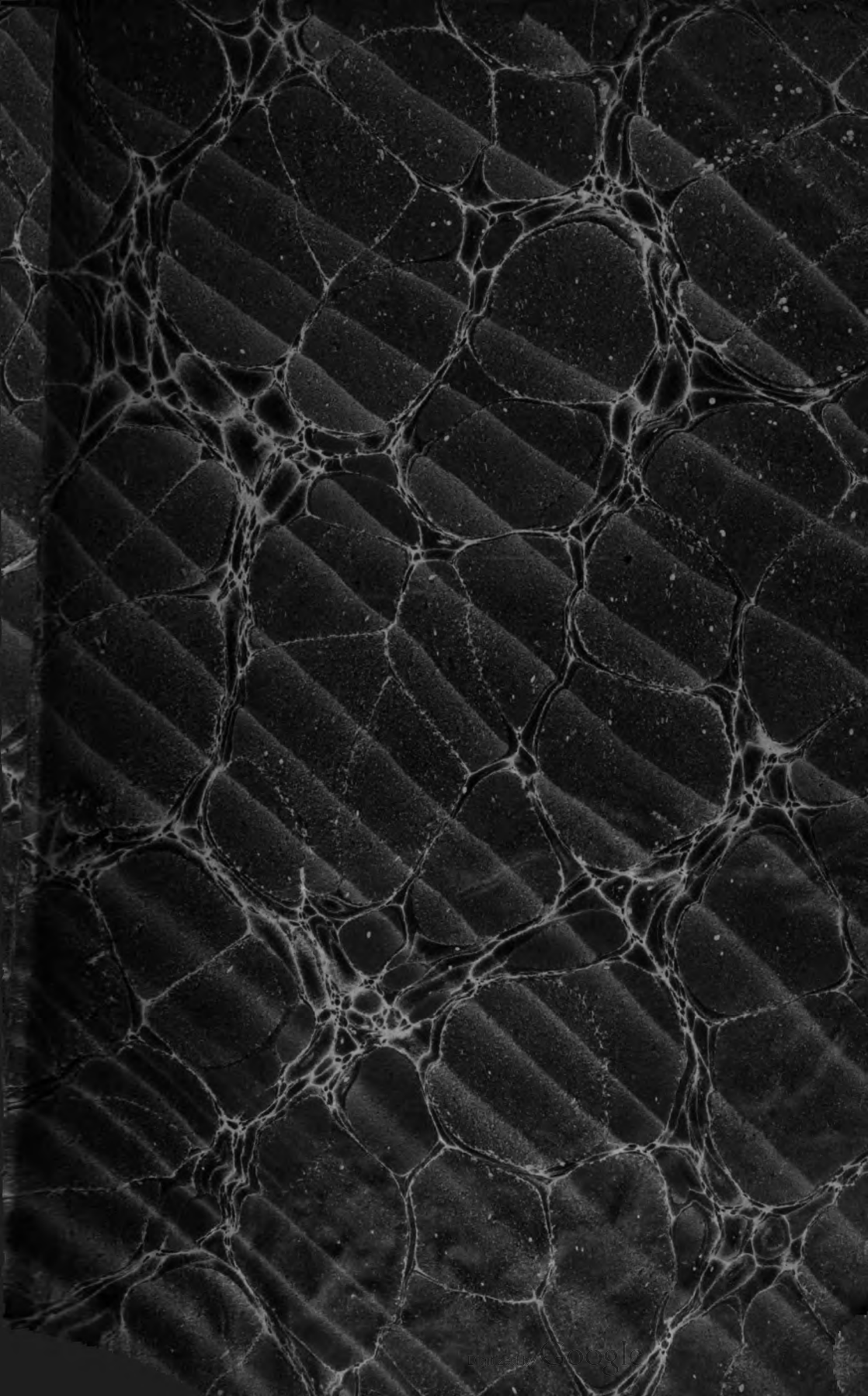
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







h. 2-912^a

h. 6-3994



30.868

LE TOMBEAU
DE
CHILDÉRIC I.

ROI DES FRANCS,
RESTITUÉ A L'AIDE DE L'ARCHÉOLOGIE.



30128.

LE TOMBEAU DE CHILDÉRIC I.^{er}

ROI DES FRANCS,

RESTITUÉ A L'AIDE DE L'ARCHÉOLOGIE

ET

DES DÉCOUVERTES RÉCENTES

Faites en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre,

PAR M. L'ABBÉ COCHET,

INSPECTEUR DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA SEINE-INFÉRIEURE,

Membre du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes,

Correspondant du Ministère d'État et du Muséum de Paris,

« Defunctus adhuc loquitur. »

S. Paul, *Héb.* c. ix, v. 4.



PARIS,

DERACHE, rue du Bouloi, 7; — DIDRON, rue St-Dominique-St-Germain, 23;
A. DURAND, rue des Grès, 7; — H. BOSSANGE, quai Voltaire, 25.

LONDRES, JOHN et H. PARKER, Strand, 377.

ROUEN, A. LEBRUMENT, quai Napoléon, 55.

DIEPPE, MARAIS, Grande-Rue, 41.



—
1859.

A MONSIEUR

LE DUC D'ALBERT DE LUYNES,

Membre de l'Institut de France.

MONSIEUR LE Duc,

Personne, je l'espère, ne s'étonnera de lire votre nom vénéré en tête d'un ouvrage consacré aux premiers monuments de notre histoire nationale. Ce tableau de la France mérovingienne vous appartient plus qu'à tout autre, à vous qui avez si puissamment favorisé les études historiques et qui honorez la France moderne par vos travaux comme par vos vertus.

Vous avez accueilli la dédicace de ce livre, que j'aurais voulu rendre plus digne de vous ; veuillez agréer aussi la vive reconnaissance et le profond respect de son auteur.

L'ABBÉ COCHET.



PLAN DE L'OUVRAGE ET TABLE DES CHAPITRES.



	Pages.
INTRODUCTION. — Motifs qui ont fait entreprendre ce travail. . .	IX

Bibliographie.

Notices et revue des principaux auteurs qui ont traité du tombeau de Childéric : — Chiffet, Lecoinge, Ménestrier, Mabillon, Montfaucon, Poutrain, Ribault de la Chapelle, de Bast, Audigier, l'abbé Dubos, Billardon de Sauvigny.	XXIII
---	-------

I^{re} PARTIE.

Histoire et Sépulture.

CHAPITRE I ^{er} . — Notice sur Childéric.	1
CHAPITRE II. — Historique de la découverte et de la conservation des objets sortis du tombeau.	15
CHAPITRE III. — La fosse et le cercueil du roi.	35

II^e PARTIE.

Armes et Équipement militaire.

ARMES.

CHAPITRE I ^{er} . — L'épée	59
CHAPITRE II. — La hache.	119
CHAPITRE III. — La lance.	129

ÉQUIPEMENT MILITAIRE.

	Pages.
CHAPITRE IV. — L'aiguille d'or.	145
CHAPITRE V. — Le cheval et le fer du cheval.	149

III^e PARTIE.

Le Costume et le Vêtement.

VÊTEMENTS.

CHAPITRE I ^{er} . — Les fils et les tissus d'or.	173
CHAPITRE II. — Les abeilles et le manteau.	177
CHAPITRE III. — Les boutons.	191
CHAPITRE IV. — L'attache	205
CHAPITRE V. — La fibule ou broche	213

CEINTURON.

CHAPITRE VI. — Les boucles ou agrafes.	233
CHAPITRE VII. — Les clous.	277
CHAPITRE VIII. — La terminaison du ceinturon.	283

IV^e PARTIE.

Ornements personnels.

CHAPITRE I ^{er} . — La tête de bœuf.	293
CHAPITRE II. — La boule de verre ou le globe de cristal	299
CHAPITRE III. — Le bracelet	309
CHAPITRE IV. — La bourse ou aumônière.	317
CHAPITRE V. — Les pendants (bulles d'or ou d'argent, monnaies enchâssées et monnaies percées).	331
CHAPITRE VI. — Les anneaux d'or (la bague et l'anneau sigillaire).	347

V^e PARTIE.

Ustensiles, Meubles et Monnaies.

CHAPITRE I ^{er} . — Le vase d'agate.	385
CHAPITRE II. — Le coffret ou écrin	393
CHAPITRE III. — Les monnaies d'or et d'argent	409
CHAPITRE IV. — Objets indéterminés ou encore incertains.	437

INTRODUCTION.

MOTIFS QUI ONT FAIT ENTREPRENDRE CET OUVRAGE.

Le tombeau de Childéric est le plus ancien monument de la monarchie française et le point de départ de l'archéologie franque. Déposé dans le sol de la Gaule, avec les racines mêmes de la monarchie, il forme aujourd'hui la pierre angulaire de la France historique et monumentale. Sorti de terre au ^{xvii}^e siècle, ce dépôt, douze fois séculaire, ne fut alors compris ni expliqué par personne. Il dut attendre deux cents ans encore avant de recevoir sa véritable interprétation. Toutefois le siècle qui le découvrit sans le comprendre fut frappé de sa richesse et de sa beauté vraiment royales. Il l'entoura d'honneurs et remplaça pompeusement dans le palais des rois et des empereurs cette majesté ensevelie, véritable semence des royaumes et des dynasties modernes.

En reparaissant ainsi à la lumière et à la vie, ce tombeau n'avait prononcé qu'un seul mot, le nom du roi qu'il renfermait; mais ce mot, recueilli avec un profond respect, fut compris par tous ceux qui l'entendirent, et il retentit bientôt d'un bout de l'Europe à l'autre. Des villes, des princes, des prélats, des rois et des empereurs se disputèrent tour à tour ces reliques royales, jusqu'à ce qu'elles vinssent enfin s'abriter sous les voûtes du Louvre, dans la capitale même de l'empire qu'elles avaient fondé.

La science aussi fut convoquée auprès de la tombe du roi mérovingien. Pendant deux ans elle déploya, par l'un de ses plus puissants organes, toutes les ressources dont elle pouvait disposer pour interpréter ces débris du monde franc, devenus un mystère pour les descendants de ce grand peuple.

Ce travail fut vain : les erreurs fourmillèrent à l'envi autour de cette tombe, et le public, fatigué d'être bercé d'illusions en illusions, cessa de s'intéresser à un labeur qui semblait avoir pour mission de rendre l'erreur éternelle.

Les monuments frappaient davantage les yeux du public, et leur vue lui parlait mieux que le langage embrouillé des savants. Il faut convenir aussi d'un point qui est tout à la charge du ^{xvii}^e siècle : tandis que les interprètes du passé s'occupaient péniblement à reconstruire la Grèce et l'Italie, la France était à peu près dédaignée. Si quelques auteurs cloîtrés tentaient de ramener l'attention sur le moyen-âge, les monuments de l'antiquité nationale n'en étaient pas moins négligés par la masse des érudits.

On avait perdu le fil des traditions historiques, et l'on peut dire que, de tous les monuments du passé, la tombe de nos pères était devenue l'énigme la plus mystérieuse et le plus indéchiffrable hiéroglyphe. Pendant les deux siècles qui viennent de s'écouler, on a peu avancé dans cette voie. Quelques savants ont trouvé moyen de reconstituer les catacombes de Rome, les pyramides et les momies de l'Egypte, les hypogées et les columbaria de l'Italie, et un voile épais a continué de recouvrir la tombe des Francs et nos sépultures nationales.

Nous demandons la permission d'exposer en peu de mots les principales erreurs de nos devanciers, non sur la sépulture des Francs en général, cette archéologie n'existait pas ; mais sur la tombe de Childéric en particulier. Cette esquisse sera comme le manifeste de ce livre et l'exposé des motifs qui me l'ont fait entreprendre.

Aucun homme de science n'était présent à l'exhumation de Childéric, lacune immense dans l'interprétation des objets et dans la destination à leur assigner. Chiflet, médecin d'Anvers, à qui on les confia pour les décrire, les reçut dans un complet état de désordre et de mutilation. Les renseignements dont on accompagna la remise des pièces étaient aussi décevants qu'erronés.

Avec ce peu d'éléments, le bon docteur se mit en devoir d'interpréter tous ces objets défigurés et vraiment incompréhensibles. Le seul flambeau qu'il approcha de cet amas d'hiéroglyphes fut un bataillon de classiques grecs et latins, flanqués de quelques hagiographes et écrivains du Bas-Empire. Ces derniers étaient excellents, mais leur voix se trouvait étouffée par les Romains du Haut-Empire, et d'ailleurs

seuls ils ne pouvaient suffire pour des détails entièrement du ressort de l'archéologie. Or, cette science n'existait pas encore et elle ne devait naître que quelques siècles après.

Ainsi livré à ses propres forces et escorté des seuls classiques, Chiflet n'essaya pas moins d'interpréter le tombeau d'un chef barbare. Horace, Virgile et Ovide, Salluste, Tacite et Tite-Live, étaient peu propres à le guider dans ce nouveau dédale. Aussi on comprend tout de suite et fort aisément que de pareils guides ne le conduisirent qu'à des hypothèses, à des erreurs, à des abîmes. Tout ce luxe de citations dans lequel il s'enveloppa, ce déluge de textes dont il inonda son livre, ne le plongèrent que plus sûrement dans la nuit et le chaos. Il succomba sous le faix de cet alliage étranger, et son livre, tout hérissé de grec et de latin, tout saupoudré de noms d'auteurs et d'extraits, n'est guères qu'une nouvelle pierre sépulcrale scellée sur la tombe du roi franc.

Malgré ses défauts et ses imperfections, le livre de Chiflet est cependant précieux pour nous, précieux par la description, et surtout par le dessin d'objets dont les originaux sont aujourd'hui perdus. Le grand mérite de Chiflet, c'est sa conscience, son exactitude, sa bonne foi, son amour pour la vérité, qualités d'autant plus importantes qu'il est le seul contemporain qui ait vu les objets, qui les ait touchés de ses mains et qui ait fait une enquête sur la découverte, si incomplète qu'elle soit.

Aussi ce qu'il dit des objets matériels me paraît sincère et vrai. Dans la description je l'accepte; dans l'attribution je le repousse.

Pour le temps où il vivait, sa méthode a quelque chose de scientifique. Il cherche dans les auteurs, et parfois dans les monuments à sa portée, des analogues aux choses découvertes. A coup sûr, il n'était nullement préparé pour un travail si épineux et si compliqué. Aussi, l'on doit s'étonner qu'en moins de deux années il ait pu produire un volume aussi rempli de textes que le sien. Ces hommes-là, il faut en convenir, étaient bien laborieux. Ils avaient à leur disposition de belles bibliothèques, et étaient familiarisés avec les anciens, je dirai même qu'ils l'étaient beaucoup trop pour les besoins de la cause. Assurément, quelques textes romains, bien choisis et bien appliqués, peuvent toujours aider dans des labeurs historiques et archéologiques; mais en même temps, ils peuvent aussi beaucoup égarer, et c'est ce qui

arriva souvent à Chiflet. Les meilleurs textes pour son sujet étaient chez les historiens des bas-temps. Ils se trouvaient dans Procope, Agathias, Grégoire de Tours, Frédégaire, Fortunat, Sidoine Apollinaire et les hagiographes. Chiflet y eut recours, mais sobrement et à la façon de Du Cange, entassant texte sur texte, sans chercher trop à les appliquer, sans les critiquer et surtout sans les éprouver à la pierre de touche des monuments contemporains.

Après tout, Chiflet manquait absolument des meilleurs textes en pareille matière, de monuments et d'analogues. Ces documents n'existaient pas alors ou du moins ils n'étaient ni recueillis, ni classés, ni connus, ni même soupçonnés. L'archéologie monumentale n'était pas encore créée. Quelques hommes la pressentaient, il est vrai, et dans ce siècle naissait l'abbé Lebeuf, qui devait l'appliquer aux églises et aux objets du moyen-Âge ¹. Mais l'archéologie monumentale et comparative est une création de notre siècle, et il ne faut pas demander au xvii^e ce qu'il n'était pas capable de produire.

Il ne faut donc point s'étonner des erreurs qui se sont glissées dans l'œuvre de Chiflet, erreurs qui nécessitent aujourd'hui la révision totale de son œuvre. Nous allons exposer en peu de mots les plus grossières, jusqu'à ce que, dans le corps de ce livre, nous ayons l'occasion de les reproduire et de les relever en détail.

Chiflet considère la boule de cristal comme un fébrifuge employé seulement dans la maladie; la fibule passe chez lui pour un étui de style et son ardillon est placé dans une main humaine comme un poinçon destiné à écrire; le coffret est regardé comme un secrétaire ou un dépôt de tablettes; la bourse est méconnue, et les deux têtes d'oiseaux qui en proviennent, sont attribuées au cheval, ainsi que l'amulette royale, connue sous le nom de tête de bœuf. Chiflet recouvre le cheval de ces abeilles mérovingiennes, devenues aujourd'hui les armes de l'empire français; il gratifie le pauvre animal d'une provision de boucles et de boutons, parures des vêtements et du ceinturon du roi. — Assez souvent les noms sont changés et les rôles méconnus. C'est ainsi qu'il appelle fibules les boucles et le bracelet, et qu'il transforme l'aiguille en un ardillon de broche; enfin, les vases,

¹ « Revue de Rouen, » année 1851, p. 286.

les clous, les pendants, l'attache et les fils d'or sont ou omis ou laissés à la merci du lecteur complètement désorienté.

Nous ne nous contenterons pas de relever des erreurs palpables, quoique jusqu'ici victorieuses du temps, nous chercherons à rendre à tous ces objets leur vie véritable et leur rôle méconnu ; nous éclairerons d'un jour nouveau, et nous rendrons à leur action naturelle, les objets les moins obscurs, tels que l'épée, la hache et la lance.

Qu'on ne croie pas que ces méprises soient particulières à Chiflet, elles sont partagées par tous ceux qui l'ont suivi depuis deux siècles. Tous les écrivains qui, dans le ^{xvii}^e siècle, ont traité de Childéric, n'ont su que perpétuer les mêmes erreurs. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, car, comme nous l'avons déjà dit, la critique archéologique n'existait pas encore et l'étude des monuments était à peine au berceau. Au ^{xvii}^e siècle, les PP. Lecoinge et Ménestrier, et Dom Mabillon lui-même, ne trouvèrent rien à ajouter ni à diminuer dans les opinions et les conjectures de l'érudit franco-espagnol. Le procès leur parut instruit et jugé pour toujours. Ce qui doit le plus surprendre, c'est que Montfaucon, l'auteur de l'*Antiquité expliquée*, n'ait pas trouvé dans l'étude des monuments romains, qui passèrent si abondamment sous ses yeux, de précieux éclaircissements sur le véritable rôle d'une foule de pièces dont le type et la destination appartiennent autant à la Gaule romaine qu'à la France mérovingienne. Mais enfin ses yeux demeurèrent fermés, et par ses dessins comme par son texte, il contribua beaucoup à propager et à perpétuer des fautes et des erreurs qu'il avait si aveuglement épousées. Je dirai plus, il les consacra même pour ses contemporains et pour la postérité en y ajoutant l'autorité de son nom et de sa science.

Dom Martin, l'abbé Dubos, Poutrain, Ribauld de la Chapelle, Billardon-Sauvigny, gens entièrement historiques, n'étaient pas hommes à faire avancer la question, ni à la tirer de l'ornière où elle se trouvait engagée et où elle devait se traîner encore un siècle entier.

Un seul homme, au ^{xviii}^e siècle, semblait capable de jeter quelque jour sur cette grave et importante question, c'était le comte de Caylus, auteur d'un *Recueil d'antiquités* encore estimé aujourd'hui. Mais cet ardent promoteur de nos antiquités gallo-romaines ne s'arrêta pas aux monuments de Childéric, et, à la manière dont il traite certains monuments

mérovingiens, on peut répondre à l'avance qu'il eût échoué dans cette tâche.

Frappé de tant d'obscurités, de lacunes et d'inexactitudes, le *xix^e* siècle ne s'occupa guères du tombeau de Childéric que pour en contester l'attribution et l'authenticité. A l'exception de De Bast, modeste antiquaire flamand, humble et dernier écho de Poutrain et de Chiflet, ses compatriotes, aucun écrivain sérieux ne consentit même à répéter les erreurs et les préjugés des âges précédents. Legrand d'Aussy, dans ses *Sépultures nationales*, se montre, vis-à-vis de Childéric, d'une réserve et d'une discrétion qui tranchent fortement avec l'assurance des prédécesseurs, et présagent un meilleur avenir ¹. C'est déjà un hommage à rendre à notre époque qui devait créer la critique historique et inaugurer la véritable archéologie nationale.

Quelques écrivains, quelques recueils ont mentionné çà et là le tombeau de Childéric et les objets qui en étaient sortis. Nous citerons, parmi les plus importants, le *Moniteur* ², le *Magasin pittoresque* ³, la *Revue numismatique*, la *Biographie générale* ⁴, le *Trésor de Glyptique* ⁵, les *Arts somptuaires* ⁶ et le *Livre d'or des métiers* ⁷; MM. Du Mersan, Lebas, Chabouillet, Duchalais, Ch. Lenormant, Arneth ⁸, Jules Labarte, Dauban, Charles Louandre et Vallet de Viriville. Mais la

¹ Legrand d'Aussy, « Des Sépult. nationales, » p. 33-35; 1 v. in-8° de 328 pages, édité par M. de Roquefort. Paris, 1824.

² « Le Moniteur universel, » des 19 et 20 janvier 1836.

³ « Le Magasin pittoresque, » t. XI, p. 90, année 1843; t. XIX, p. 271-72, année 1851.

⁴ « Nouvelle Biographie générale, » t. X, col. 300-303.

⁵ « Trésor de Numismatique et de Glyptique : sceaux des rois de France, » p. 3, pl. 1.

⁶ « Les Arts somptuaires, » t. 1^{er}, p. 53-54, texte par Ch. Louandre.

⁷ Paul Lacroix et Ferdinand Séré, « Le Livre d'or des métiers : Histoire de l'orfèvrerie et joaillerie, » pl. III, fig. 1, 2, 3, 4, p. 21. Grand in-8°, Paris, 1850.

⁸ « Monuments en or et en argent qui se conservent dans le Cabinet des médailles et des antiques de S. M. l'Empereur d'Autriche, » par le chevalier Jos. Arneth, p. 7. — Puisque j'ai nommé le chevalier Arneth, je me fais un devoir de le remercier ici de toutes les démarches, malheureusement infructueuses, qu'il a faites dans les cinq grands établissements publics de Vienne, pour rechercher quelques-unes des vingt-sept abeilles que le Père Ménestrier dit avoir été conservées par l'Empereur Léopold I^{er}, et quelques-uns des dessins coloriés que le savant Jésuite assure avoir été exécutés par ordre du même prince.

plupart de ces hommes exprimaient des doutes et laissaient planer, sur ce grand fait national et archéologique, des nuages que ne justifiaient que trop les grossières erreurs entassées par deux siècles d'impuissance et de simplicité.

Afin d'arriver au but si désiré de l'interprétation scientifique, il était nécessaire de sortir de la voie battue et frayée par la foule.

Il fallait se tracer un sentier à travers la double nuit des siècles et des livres. Pour nous, l'interprétation du tombeau de Childéric était dans la terre, et jusqu'ici chacun était allé la chercher dans les livres. On la demandait à des textes imprimés ou manuscrits. On la cherchait sur des monnaies, sur des miniatures, sur des bas-reliefs, partout enfin où elle n'était pas.

A coup sûr les pages de Grégoire de Tours et de nos chroniqueurs francs, les miniatures des manuscrits carlovingiens, les types et les légendes des monnaies mérovingiennes, sont de précieux auxiliaires pour éclairer les recherches sépulcrales et l'étude des monuments souterrains. Mais, seules et par elles-mêmes, ces sources sont impuissantes pour conduire au but désiré. Une seule chose était nécessaire pour élucider cette grave question, — la tombe. Or c'est à elle que nous nous sommes adressé. C'est à la tombe des Francs, des Leudes et des soldats de la première dynastie, que nous avons demandé le secret de la sépulture du fils de Mérovée. C'est dans le cercueil des sujets que nous avons cherché l'interprétation de la tombe du roi.

Il devenait évident pour nous qu'il n'y avait pas d'autre flambeau à approcher de cette royale dépouille, tout enveloppée de silence et d'une nuit quatorze fois séculaire. Il fallait, de plus, écarter l'ombre qu'avait faite autour d'elle le faux jour de deux siècles d'erreurs et de préjugés.

Ce dernier obstacle n'était pas sans importance. Il y a de par le monde une foule de gens qui se paient avec des noms ; des hommes pour qui la chose jugée a la force de la vérité. Il fallait donc un certain courage, un véritable amour de la vérité et une forte conviction dans la bonté de sa cause, pour violer un sanctuaire dont le seuil était défendu par des noms tels que ceux de Chiflet, de Ménéstrier, de Lecoigne, et surtout de Mabillon et de Montfaucon, ces deux grandes colonnes de l'érudition historique en France.

Je l'ai essayé toutefois, mais avec tout le respect que com-

mandent de si grandes renommées et de si illustres mémoires. Je montrerai même que ces grands hommes, l'honneur de la science humaine, n'ont pas pu ne point se tromper. La source où ils puisaient leurs renseignements était fautive, et celle où ils devaient les prendre n'existait pas encore. Nous, au contraire, nous serions inexcusable de nous égarer comme eux, à présent que le fleuve coule à côté de nous et que, partout à l'entour, brille le flambeau de l'archéologie sépulcrale.

C'est donc aux fouilles archéologiques et surtout aux fouilles de cimetières que je dois l'idée de revenir sur le tombeau de Childéric, de le reconstruire pièce par pièce jusque dans ses moindres détails. J'ai pensé qu'à l'aide de la sépulture des Francs, sujets ou contemporains de la dynastie mérovingienne, je pouvais non-seulement redresser les objets détournés de leur véritable sens, mais encore les montrer sous leur vrai jour et leur rendre leur rôle légitime. Il m'a semblé que j'étais suffisamment préparé pour dire à mes contemporains ce qu'ont ignoré les témoins mêmes de la découverte. Non-seulement je pourrai dire ce qu'était l'objet qu'ils n'ont pas compris, mais même indiquer la place qu'il occupait sur le corps du défunt, le rôle qu'il jouait dans la tombe et celui qu'il avait rempli pendant la vie.

Pour tout dire en deux mots, j'ai voulu ressusciter Childéric, le vêtir et l'armer de pied en cap, puis le remettre ainsi au milieu de ses soldats. J'ai voulu replacer sur son pavois le roi chevelu de Tournai, et l'entourer des fils de ces Saliens et de ces Sicambres qui l'acclamèrent autrefois dans les forêts de la Gaule.

Cette démonstration, que j'espère rendre complète, serait à coup sûr bien inattendue pour le ^{xvii}^e siècle; elle lui paraîtrait un prodige, et pourtant elle n'est que la simple conséquence d'études et de découvertes sépulcrales. Elle n'est que le résultat bien imparfait d'une expérience acquise et fréquemment renouvelée au sein de la tombe des Francs.

En effet, pour arriver à ce but, mon secret a été bien simple. Je reprends l'un après l'autre les ornements, les armes et l'équipement du roi franc, puis j'entoure chacun d'eux des ornements et des armes qui parèrent les Leudes mérovingiens. Je saisis l'épée, la hache et la lance du fils de Mérovée, puis j'encadre ces armes d'un faisceau de lances, de haches et d'épées qui, comme elles, furent teintes du sang

des Romains et des Barbares, et posèrent avec elles les fondements de la France moderne.

Ces armes des Francs forment aujourd'hui, avec la cendre des guerriers, la première couche du sol français, et c'est là que, la bêche à la main, je suis allé les reprendre. Aussi, je puis dire que j'offre au vainqueur d'Odoacre et d'Ægidius une série d'armes et une légion de soldats étonnés de se revoir après tant de siècles.

A tort ou à raison, il m'a semblé que plus de vingt fouilles, pratiquées au sein de l'ancienne Neustrie; que l'exploration plus de mille fois répétée de la sépulture du Franc, m'avaient disposé pour cette entreprise nationale. J'ai pensé également qu'une étude comparative, poursuivie pendant dix ans, de la tombe du Franc avec celle du Burgonde, du Bavaïois, du Ripuaire et de l'Anglo-Saxon, me désignaient naturellement pour cette tâche. J'ai cru que mes rapports fréquents avec les archéologues et les explorateurs de la Suisse, de la Belgique, de l'Allemagne et de l'Angleterre m'avaient suffisamment équipé pour cette campagne à travers le pays des invasions.

Qu'on me pardonne ma foi naïve ou ma confiance exagérée; mais en entreprenant cette besogne délicate et malaisée, j'ai cru rendre un service à mon pays. J'ai pensé qu'il y allait de l'honneur de la France d'élucider elle-même ses propres origines, surtout lorsque ces monuments ont une haute valeur historique et une célébrité européenne.

Depuis longtemps, le besoin d'une enquête nouvelle sur la grande découverte de Tournai était senti par tous ceux qui s'occupent d'archéologie. On peut dire même que cette opération scientifique était généralement désirée et ardemment demandée par les savants de la France, de l'Allemagne et de l'Angleterre. M. Vallet de Viriville s'était rendu l'organe de ce vœu, dans le *Moniteur universel*, et au sein même de l'Institut ¹. Du fond de l'Allemagne, Jacob Grimm, le grand-

¹ « La science, à l'époque où se produisit la découverte de Tournai, était presque dépourvue de termes de comparaison qui permettent de prononcer avec une certitude éclairée sur de tels monuments. Depuis ce temps les lumières de l'archéologie nationale, alors dans l'enfance, se sont accrues avec ses richesses. Des armes mérovingiennes, des épées, des agrafes, des fibules et autres menus objets du même métal, du même travail et de tous points analogues ou comparables au *trésor de Childéric*, ont été successivement découverts dans diverses localités de la Gaule Belgique ou Celtique.

maître de l'archéologie germanique, avait publiquement formulé ce désir ¹, que nos amis d'Angleterre, MM. Wylie, Akerman, Roach Smith et Thomas Wright me répétaient fréquemment dans leurs lettres.

Souvent, dans leur correspondance, ils revenaient à la charge, et afin de m'y déterminer plus sûrement, sans doute, ils allaient jusqu'à la menace, m'assurant que l'un d'eux se chargerait prochainement d'accomplir ce travail d'Hercule, si je ne prévenais le plus ardent de leurs vœux.

Que cette menace fût vraie ou supposée, toujours est-il qu'elle me détermina à prendre la plume. Les antiquaires anglais, je le savais fort bien, étaient parfaitement capables d'accomplir ce qu'ils disaient. Au point de vue des moyens d'exécution, ils sont en mesure de mener à bien l'affaire et ils ne le cèdent à personne sous le rapport des ressources scientifiques.

Les ressources que l'Angleterre présente, pour les publications archéologiques, sont connues de tout le monde. Il suffit d'ouvrir l'*Archæologia* et les nombreux recueils des sociétés savantes de ce pays pour se convaincre que l'archéologie y est en honneur. Les grands travaux exécutés par MM. Bruce, Mac Pherson, Akerman et Roach Smith en sont aussi la démonstration de tous les jours.

Du côté de la science ils ne laissent rien à désirer. Avant que l'archéologie franque existât en Suisse, en Belgique, en France ou en Allemagne, les antiquités saxonnes étaient fouillées, recueillies, décrites et éditées en Angleterre. Quand j'ai connu les travaux des Anglais, j'ai trouvé chez eux la science toute faite et ses principes entièrement codifiés. Je n'ai eu qu'à en faire l'application à mon pays. Aussi, pour être juste, je confesse volontiers que je dois beaucoup à mes confrères et amis d'outre-Manche. Du reste, ils me rendent

Une nouvelle enquête, qui devrait réviser dans leur ensemble l'histoire et les résultats de cette découverte, aurait aujourd'hui une réelle opportunité, et je présume, s'il m'est permis de hasarder d'avance un avis sur cette question, que les conclusions de Chifflet sortiraient plus autorisées que par le passé de cette nouvelle épreuve. » Vallet de Virville, « Mémoire sur l'Iconographie historique des rois de France, » lu à l'Académie des Beaux-Arts. « Moniteur universel, » du 20 janvier 1856.

¹ « Diese merkwürdigen Alterthümer, erneuter Betrachtung werth und bedürftig, etc., » c'est-à-dire : « Ces antiquités très-remarquables demandent et méritent d'être traitées de nouveau. » J. Grimm, « Über das Verbrennen der Leichen, » Berlin, 1850.

bien en sympathie ce que je leur ai voué de reconnaissance.

Ainsi donc, jusqu'à un certain point, j'avais lieu de craindre d'être devancé par les Anglais qui ne menacent pas en vain. En pareil cas, j'en eus rougi pour la France et pour ses antiquaires.

La raison de cette campagne des Anglais, sur une terre en apparence étrangère, vient de ce que, tout aussi bien que nous, ils ont besoin du tombeau de Childéric. Pour ces descendants de Hengist et de Horsa, la dépouille du fils de Mérovée est le meilleur point de comparaison avec la sépulture saxonne. Ce tombeau est le vrai point de départ de l'archéologie teuto-nique en Europe. Saxons et Allemands doivent s'appuyer sur lui comme nous nous y appuyons nous-même. Ce tombeau ouvre la marche de cette grande archéologie barbare qui recouvrit en Occident la civilisation romaine. Saxons, Bur-gondes, Francs, Bava-rois, Allemands, Visigoths même, tous ont leur source et leur point d'appui dans cette tombe méro-vingienne. De tous les monuments que la grande période des invasions a déposés sur le seuil du monde moderne, il est le seul qui ait surnagé et qui soit parvenu jusqu'à nous, parlant et solennel.

Je savais toute l'importance qu'attachait à ce monument l'Angleterre scientifique. Je connaissais le besoin qu'elle éprouvait de le voir épuré et critiqué. Je savais ses désirs, je crus à ses menaces. A tort ou à raison, j'ai craint qu'on ne ravît à la France le plus beau fleuron de sa couronne historique et monumentale. J'appréhendai qu'un étranger ne portât la main sur la couronne de nos rois.

Je me suis donc mis à l'œuvre en chevalier de la France archéologique. Je m'armai, pour son honneur, de la lance, de la hache et de l'épée du Franc. Je m'imaginai en avoir le droit et être suffisamment préparé pour cette campagne. Il me semblait que j'avais pris mes licences au fond de vingt cimetières et au sein de trente fouilles entreprises pour l'amour de la science et des antiquités nationales.

Appuyé sur les dépouilles du monde franc, escorté d'une légion de guerriers mérovingiens, entouré de faisceaux d'armes et paré des bijoux de cette grande époque, je suis entré en lice. L'amour du pays m'a guidé; le zèle de la science m'a soutenu; le public dira si j'ai réussi.

Avant d'entrer en matière, je dois faire ici l'acquit de ma conscience et signer une première quittance envers toutes les personnes qui m'ont secondé dans l'accomplissement de mon œuvre. Isolé et loin des centres scientifiques, j'ai eu besoin de tout le monde pour mener à bien une entreprise, la plus considérable, peut-être, de ma vie d'archéologue. Aussi je demande au lecteur la permission de lui signaler le nom de ceux qui m'ont le plus aidé de leur concours, de leurs talents ou de leurs lumières.

Après M. le duc de Luynes, aussi noble par le cœur que par le sang, qui a bien voulu être le Mécène de cet ouvrage, je dois placer en première ligne M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Son Excellence n'a pas hésité à me communiquer les livres de la Bibliothèque Impériale ni à me prêter des bois préparés, soit pour le *Bulletin des Comités historiques*, soit pour le *Recueil d'instructions sur l'Archéologie franque*.

Parmi les personnes qui m'ont secondé de leurs conseils, de leurs lumières et de leurs communications, je citerai surtout MM. A. de Longpérier, de l'Institut, et l'un des conservateurs du Louvre; A. Chabouillet, conservateur adjoint du Cabinet des médailles et antiques; Edmond Leblant, l'auteur des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*; Aug. Moutié, de Rambouillet; Peigné-Delacourt, d'Ourscamp; de Widranges, de Bar-le-Duc; l'abbé Brullée, de Sens; V. Simon, de Metz; A. Pottier, de Rouen; Mathon, de Beauvais et de Neufchâtel, et M. le Maire de la ville de Dieppe.

Voilà pour le texte de mon œuvre. Pour son illustration j'ai encore plus de remerciements à faire; car c'est aux artistes que je dois le plus grand mérite de mon livre et l'expression la plus vive de ma reconnaissance. Sans leur concours généreux et dévoué, il m'eût été à jamais impossible de mener à bien une entreprise aussi coûteuse et aussi difficile.

J'inscris au premier rang de mes collaborateurs MM. E. Tudot, artiste de Moulins, dont le talent n'a d'égal qu'une obligeance inépuisable, et M. Amédée Feret, dessinateur à Dieppe, dont le crayon est si consciencieux et la main si dévouée.

Après eux, viennent immédiatement dans ma reconnaissance, deux hommes de cœur et de talent : MM. Alfred Darcel, artiste et archéologue, attaché à notre Musée du Louvre, et Hercule Catenacci, l'un des collaborateurs de la *Touraine illustrée* et des *Galleries publiques de l'Europe*¹.

Je dois aussi plusieurs dessins et clichés à MM. Wilmer, de Dieppe; Hucher, du Mans; de Widranges, de Bar-le-Duc; E. Grésy, de Melun, et Ed. Charton, de Paris.

Je n'aurai garde d'oublier les graveurs qui m'ont prêté le concours de leur burin. Je cite spécialement MM. Ecosse, Bisson et Cottard, Pontenier, Perrichon et Ch. Carbonneau.

A l'étranger j'ai aussi une dette à payer. Je dois des remerciements à M. le chevalier Arneth, de Vienne; à M. Lindenschmit, de Mayence, pour ses bois, ses dessins et ses communications; à M. le comte G. de Nédonchel, de Tournai, et à M. l'abbé Voisin, vicaire-général de cette ville, pour leurs renseignements relatifs au tombeau de Childéric.

Mais c'est de l'Angleterre que j'ai reçu le concours extérieur le plus efficace. M. Mayer, de Liverpool, m'a prêté généreusement plusieurs bois de l'*Inventorium sepulchrale*, de Faussett. Il en a été de même de M. H. Parker, le célèbre et savant libraire d'Oxford. M. Roach Smith m'a communiqué quelques gravures de ses *Collectanea*, et la Société royale des Antiquaires de Londres m'a procuré quelques bois de l'*Archæologia*. De leur côté, MM. Wylie, Akerman, Roach Smith et Thomas Wright m'ont secouru de leurs lumières.

¹ Les dessins de M. A. Feret sont signés d'un A et d'un F accolés, ceux de M. A. Darcel d'un A et d'un D entrelacés. Plusieurs des dessins de M. E. Tudot portent E. T., et quelques-uns de ceux de M. H. Catenacci, H. C.

BIBLIOGRAPHIE.

J.-J. CHIFLET.

Jean-Jacques Chiflet naquit à Besançon, le 24 janvier 1588, et mourut à Bruxelles, en 1673, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Après avoir étudié la médecine à Dole, à Paris, à Montpellier et à Pavie, il visita plusieurs parties de l'Europe, et à son retour en Franche-Comté, en 1614, il exerça son art à Besançon. Député par sa ville natale vers l'archiduchesse Isabelle-Claire-Eugénie, souveraine des Pays-Bas, il resta quelque temps auprès de cette princesse en qualité de premier médecin, et fut envoyé par elle en Espagne, au roi Philippe IV. Ce souverain nomma Chiflet son médecin et le chargea d'écrire l'histoire de l'ordre de la Toison d'or. De retour en Flandre et après la mort de l'archiduchesse Isabelle, il devint premier médecin du cardinal Ferdinand, puis de l'archiduc Léopold-Guillaume, tous deux gouverneurs des Pays-Bas.

Dans l'espace de cinquante-deux ans, de 1607 à 1659, il publia trente-cinq ouvrages, dont les titres sont donnés par le P. Nicéron, dans le tome xxv de ses *Mémoires*.

Parmi les différents ouvrages que nous connaissons de lui, il y en a un imprimé à Besançon, deux à Paris, deux à Lyon, un à Madrid, trois à Bruxelles et seize à Anvers. Sur ce nombre, deux seulement sont en français, le reste est en latin. Il a traité un peu de tout, de la ville de Besançon, sa patrie, de l'*Iccius portus* de César, qu'il place à Mardick, de la Toison d'or, des tombeaux germaines, de la loi salique, du quinquina, du Saint-Suaire, de la Sainte-Ampoule, des lis de France, de la famille royale des Capets et par-dessus tout du tombeau de Childéric.

Malheureusement, tous ces ouvrages, si remplis de textes et de recherches, fourmillent d'erreurs et de préjugés de toute espèce.

L'ouvrage qui nous intéresse le plus en ce moment est son grand travail sur le tombeau de Childéric, qu'il commença à l'âge de soixante-cinq ans. Il forme un volume in-4° de 367 pages, orné de 27 planches et gravures sur cuivre. Ce livre, que nous avons eu à cœur de refaire, est intitulé : « ANASTASIS CHILDERICI I, FRANCORUM REGIS, SIVE THESAURVS SEPVLCHRALIS, TORNACI NERVIVORUM EFFOSSUS ET COMMENTARIO ILLUSTRATVS, AVCTORE Joanne-Jacobo Chifletio, equite, regio archiatrorum comite, et archiducali medico primario : ANTVERPIÆ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti, M. DC. LV. »

Le nom d'*Anastasis*, signifiant *résurrection* et très-proprement adapté à un tombeau, me paraît toutefois avoir été inspiré à Chiflet par l'*Anastase de Lengres*¹, ouvrage imprimé six ans auparavant. Nous sommes fâché de dérober à Chiflet l'honneur de son titre, mais l'un nous paraît évidemment emprunté à l'autre.

LE P. LECOINTE.

Charles Lecointe, prêtre de l'Oratoire, naquit à Troyes, en 1611, et mourut à Paris, en 1684, à l'âge de soixante-dix ans. Le principal ouvrage qu'il nous a laissé, celui où il traite du tombeau de Childéric, ce sont ses *Annales Ecclesiastici Francorum*, l'enfant de sa vieillesse et son testament littéraire. Ce monument historique, l'œuvre de sa vie entière, compte huit volumes in-8°, publiés à Paris, de 1665 à 1679. Le P. Lecointe y parle à deux reprises du trésor de Childéric. La première fois, en l'année 484, à propos de la mort du père de Clovis²; là, il analyse l'œuvre de Chiflet, et après avoir raconté la découverte, qu'il place, par erreur, au 17 mai, il entre dans quelques détails sur l'anneau sigillaire, la tête de bœuf, le style et les tablettes, les monnaies d'or, l'épée, la hache et le globe de cristal. Mais dans tout ceci, il ne dit rien de lui-même, il juge tout sur parole. D'ailleurs, en 1664,

¹ « L'Anastase de Lengres, tirée du tombeau de son antiquité, » par Denis Gaultherot; Lengres, Jean Boudrot, 1649, in-4°.

² « Annales eccles. Franc., » t 1^{er}, p. 108, 111 et 112.

époque où l'on imprimait son livre, les objets de Childéric n'étaient pas encore entrés en France

Mais après l'arrivée de ces précieux monuments, le P. Lecoingte, admis à l'honneur de les contempler, en comprit toute l'importance historique. C'est pour cela qu'il y revint une seconde fois, et avec un louable empressement, à l'année 673. A cette date et à propos du tombeau de Childéric II, récemment découvert à Saint-Germain-des-Prés, il raconte en détail la translation en France des reliques du fils de Mérovée. Ce récit, fait avec beaucoup de verve et de conscience, par un témoin oculaire, nous a été d'un grand usage pour notre ouvrage. Il faut dire aussi que l'on trouverait malaisément ailleurs les détails donnés par le P. Lecoingte.

LE P. MÉNESTRIER.

Claude-François Ménestrier, de la Compagnie de Jésus, naquit à Lyon, en 1633, et mourut à Paris, en 1705, à l'âge de soixante-treize ans. Ce savant homme est surtout connu par sa science héraldique et ses travaux sur le blason, qui sont fort nombreux. Il a parlé une fois du tombeau de Childéric et en a reproduit les principaux objets. Ce qu'il en dit se trouve aux pages 29 et 30 de son *Histoire du roy Louis-le-Grand, par les médailles, emblèmes, devises, jetons, inscriptions, armoiries et autres monuments publics*¹.

La page et la planche qu'il consacre au roi franc auraient peu de valeur, sans le détail que l'on y trouve sur la négociation entamée pour le transfert de ces pièces du cabinet de l'Empereur d'Allemagne dans celui du Roi de France.

MONTFAUCON.

Dom Bernard de Montfaucon, né en 1655, et mort en 1741, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, est, avec Mabillon, le plus illustre Bénédictin français et l'honneur de la Congrégation de Saint-Maur. Il a écrit ex-professo sur le tombeau de Childéric, dans son grand ouvrage des *Monumens de la Monarchie française*, in-f^o, Paris, 1729. C'est dans le tome 1^{er}, et de la page 40 à 46, qu'il consacre un chapitre aux monuments du

¹ Un vol. in-f^o de 80 pages, orné de planches gravées par Nolin. 2^e édit., Paris, Loubin, 1693.

roi Childéric I^{er}. L'article est accompagné de trois planches portant les nos iv, v, vi. On peut dire que la vi^e est inutile ou déplacée, puisqu'elle ne renferme guères que des scarabées égyptiens, que le savant Bénédictin a pris pour des monnaies franques.

Le grand reproche que l'on peut adresser à ce travail, c'est d'avoir trop servilement copié Chiflet pour le dessin et l'attribution des objets. Montfaucon, le prince de l'érudition française, devait voir les choses de ses propres yeux, les reproduire d'après nature et les apprécier selon la haute expérience de l'auteur de l'*Antiquité expliquée*.

MABILLON.

La célèbre Dom Jean Mabillon, né en 1632, et mort en 1707, est trop connu pour que nous ayons à en parler ici. Il n'a guères traité du tombeau de Childéric que dans son *Discours sur les anciennes sépultures de nos rois*, lu par lui à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et imprimé par cette savante compagnie dans le recueil de ses Mémoires (t. II, p. 636-46, édit. in-4^o, Paris, 1736; et t. III, p. 403-25, édit. in-42, Paris, Panckoucke, 1772). Ce travail, comme nous aurons l'occasion de le dire et de le démontrer, est peu digne de l'érudition du célèbre Bénédictin.

DOM MARTIN.

Après les deux grands flambeaux de l'ordre de Saint-Benoît, citons encore un homme qui, dans l'opinion de son siècle, passa pour une des lumières de la congrégation de Saint-Maur. Nous voulons parler de Dom Jacques Martin, né à Fanjeaux (Aude), en 1694, et mort à Paris, en 1754. Quoiqu'il ait imprimé sous le voile de l'anonyme, Dom Martin est bien connu pour être l'auteur de l'ouvrage intitulé : *La Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'antiquité* ¹.

C'est dans le tome II, de la page 337 à la page 339, qu'il mentionne le tombeau de Childéric et les objets qui en sont sortis. Ce qu'il en dit est fort peu de chose. Il abrège tous ses devanciers et renchérit encore sur eux par le sans-gêne et le

¹ Deux volumes in-4^o, avec planches. Paris, Saugrain, 1727.

sans- façon avec lesquels il tranche les questions les plus obscures et les plus difficiles.

RIBAUD DE LA CHAPELLE.

Nous avons vainement cherché le nom de cet auteur dans les diverses biographies que nous possédons ; nous n'avons rencontré sur lui d'autre notice que celle qui est donnée par M. Leber, dans le *Catalogue* de sa bibliothèque : « Cet écrivain, dit le savant bibliophile français, a été successivement désigné dans les écrits périodiques de son temps sous les noms de Ribauld de Gannat, de Ribauld de Rochefort et de Ribauld de la Chapelle. Gannat est le nom d'une petite ville en Bourbonnais qu'il habitait, et Rochefort était son surnom, auquel il substitua celui de la Chapelle. Les biographes qui ont vu trois personnes dans ces trois noms, se sont donc trompés. Il faudrait ajouter le surnom de Gannat aux deux que donne M. Barbier, à l'article 6,324 de son *Dictionnaire* ; et enfin, je dois me rectifier moi-même, dans la Note, t. 1^{er}, p. 264, de ma *Collection de dissertations historiques*, où le nom de la Chapelle précède celui de Rochefort ¹. »

Nous ne connaissons de cet auteur que les ouvrages suivants, que nous indiquons par ordre de dates : *Dissertatio de præfinito tempore, quo Franci sedem fixerunt in Galliis*, etc. C'est une dissertation latine de 37 pages in-42, composée en 1736, à l'occasion de questions historiques mises au concours par l'Académie de Soissons. L'année même du concours, le mémoire de Ribauld fut imprimé en compagnie de ses deux concurrents, dans un recueil qui parut à Paris, en 1736. L'éditeur mit en tête de l'œuvre qui nous occupe la note suivante : « Cette dissertation est de M. Ribauld de Rochefort, avocat au parlement, qui demeure à Gannat, en Bourbonnais ².

Le second travail, qui nous est connu, de lui, est un petit recueil de trois dissertations adressées au R. P. Rouillé, sur l'*Établissement des Francs*, sur l'*Ejection de Childéric* et sur l'*Autorité d'Ægidius et de Siagrius dans le Soissonnais* ³. Ces

¹ « Catalogue des livres imprimés, manuscrits, etc., composant la bibliothèque de M. C. Leber, avec des notes par le collecteur, » t. II, p. III, n° 3,660.

² In-12 de 407 p. Paris, Delespine, 1736. — « Biblioth. imp. — départ. des imprimés — Catal. de l'hist. de France, » t. 1^{er}, p. 125, ch. II, sect. 3, n° 19.

³ In-12 de 85 pages, sans nom d'auteur ni d'imprimeur. — « Biblioth. impér., Catalogue de l'hist. de France, » t. 1^{er}, ch. II, sect. 3, n° 20, p. 125.

trois lettres, datées de Gannat, les 1^{er} et 5 janvier 1737, et 11 janvier 1738, durent être imprimées à cette époque.

Enfin, le troisième ouvrage attribué à Ribauld que nous ayons consulté est encore un petit recueil intitulé : *Dissertations sur l'origine des Francs, sur l'établissement et les premiers progrès de la Monarchie françoise dans les Gaules, etc., avec une histoire abrégée des rois de France, en vers*¹. C'est là que se trouve une *Dissertation spéciale sur le tombeau de Childéric I*, allant de la page 73 à la page 103 et accompagnée d'une planche.

Ce petit mémoire, quoiqu'il ne traite que de quelques objets, n'est pas sans mérite. L'auteur a vu les choses de ses yeux, il y déploie de la critique et des vues nouvelles. Il mérite d'être consulté, aussi nous le citerons souvent. En général, nous devons donner à cet écrivain, peu connu, un éloge bien mérité, c'est qu'il s'est surtout occupé des commencements de notre monarchie et des matières qui nous intéressent aujourd'hui.

POUTRAIN.

Poutrain est après Chiflet celui qui a accordé le plus d'importance au tombeau de Childéric; malheureusement nous ignorons la date de la naissance et de la mort de cet auteur. Nous savons seulement qu'il est né à Kain, village voisin de Tournai. Personne ne paraît avoir connu le lieu de son décès.

Poutrain a composé, vers le milieu du XVIII^e siècle, une histoire de sa patrie, qu'il a intitulée : *Histoire de la ville et cité de Tournai, capitale des Nerviens, et premier siège de la Monarchie françoise, contenant le récit des événements les plus mémorables sous chaque règne, des différentes dominations où elle a passé depuis que les Romains la conquièrent par la défaite des Nerviens, cinquante-six ans avant J.-C., jusqu'à l'année 1749, etc.*

Cette histoire, partagée en deux volumes in-4^o, avec planches, « renferme 803 et 50 pages non compris les liminaires. » Elle a été imprimée de 1746 à 1750, par Nicolas Joveneau, imprimeur tournaisien, « qui ne s'y prêta que pendant les intervalles de loisir, comme à un ouvrage de surrogation². » L'im-

¹ In-12 de 197 pages. Paris, Jorry et Chaubert, 1749.

² « Poutrain et son histoire de Tournai, » par M. Fréd. Hennebert, dans ses « Mélanges pour servir à l'histoire des hommes et des choses de Tournai et du Tournaisis, » 1^{er} fascicule, p. 5-6.

pression en fut commencée sous le patronage et presque par les ordres du roi Louis XV. Le monarque français avait parfaitement accueilli l'auteur et son manuscrit, lors de son entrée à Tournai, après la prise de cette ville, en 1745 ¹.

Malgré cela, Poutrain eut beaucoup de peine à obtenir des autorités locales la communication des pièces officielles, et plus de peine encore à faire autoriser la vente de son livre. Il fallut que le gouverneur des Pays-Bas, le prince Charles de Lorraine, écrivit de Bruxelles au bailli de Tournai, pour que l'interdit fût levé ². La pauvre histoire parut enfin en 1754, mais elle eut si peu de succès, que M. de Nédonchel a pu, cent ans plus tard, en 1854, racheter le fonds de l'œuvre encore restée en feuilles. C'est à la bienveillance de ce gentilhomme belge que nous devons la communication de l'ouvrage de Poutrain, à peu près inconnu en France.

L'écrivain belge parle du tombeau de Childéric, de la page 372 à 447 du tome 1^{er}, et il accompagne ce long texte de six planches reproduisant non-seulement les objets donnés par Chiflet, mais encore de l'attache de Saint-Brice, dont nous parlerons plus tard. Dans tout ce chapitre, Poutrain ne se montre guère que traducteur, mettant en mauvais français l'excellent latin de Chiflet. Parfois il commente, il corrige ou il gronde son maître. Mais, à l'exception de quelques détails, il n'apprend rien d'intéressant sur la grande découverte de Tournai. Poutrain, toutefois, en appréciait bien l'importance pour l'honneur de sa patrie. Nous devons encore ajouter que dans plusieurs circonstances il montre plus de jugement que Chiflet, et chez lui l'esprit de critique commence à poindre à l'horizon de l'archéologie.

DE BAST.

Martin-Jean de Bast, né à Gand, en 1753, et mort en cette ville en 1825, fut successivement curé de Saint-Jacques et de Saint-Nicolas, dans sa cité natale, et chanoine de la cathédrale de Saint-Bavon. Studieux et amateur de l'antiquité, il possédait un cabinet précieux de médailles et d'objets antiques. Membre de plusieurs sociétés savantes de France, d'Italie et

¹ « Poutrain et son histoire de Tournai, » par M. Fréd. Hennebert, dans ses « Mélanges pour servir à l'histoire des hommes et des choses de Tournai et du Tournaisis, » 1^{er} fascicule, p. 5-6.

² Id., *ibid.*, p. 10-17.

des Pays-Bas, il a publié divers ouvrages en latin et en français ¹. Nous ne citerons que ceux qui nous intéressent. En 1804, il édita, à Gand, un *Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite* ².

Encouragé par ce premier succès, il étendit son œuvre et agrandit son format. De 1808 à 1813, il donna successivement au public : 1° *Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite, avec désignation des lieux où elles ont été découvertes*, avec figures en taille-douce, gravées par P.-J.-J. Tiberghien, un volume in-4°. Gand, 1808; — 2° *Premier Supplément du Recueil d'antiquités romaines et gauloises en réponse à l'ouvrage intitulé : La Topographie de la ville de Gand*, par C.-C. Dierix, un volume in-4°. Gand, 1809; — 3° *Second Supplément contenant la description de l'ancienne ville de Bavai et de Famars, suivi de recherches historiques et critiques sur les prétendus forestiers de Flandre, sur les Missi dominici, sur nos premiers comtes*, etc., un volume in-4°. Gand, 1813.

C'est dans son *Recueil d'antiquités*, à l'article *Tournai*, que de Bast parle du tombeau de Childéric ³. Dans les quatre pages qu'il lui consacre, il ne parle que d'après Chiflet et Montfaucon; il suit même si aveuglément ce dernier, qu'il s'égare avec lui sur les scarabées égyptiens. Mais il est seul à faire offrir les objets à Louis XIV par l'empereur Léopold lui-même.

Nous aurons encore à citer plusieurs auteurs qui, dans leurs ouvrages, ont parlé accidentellement du tombeau de Childéric.

Nommons Audigier, dans son ouvrage intitulé : *L'Origine des François et de leur empire* ⁴, il est conduit à mentionner le tombeau de Childéric, t. II, p. 495-510. Il ne dit rien que de très-commun et se trompe sur le nom de l'archevêque de Mayence et sur la date de l'arrivée des reliques à Paris.

Un autre auteur, conduit incidemment à parler du tombeau de Childéric, est l'abbé Dubos, de l'Académie française, né à Beauvais, en 1670, mort à Paris, en 1742. C'est dans son

¹ De Reiffenberg, « Biographie universelle » (de Michaud), t. LVII, p. 269-70, « Supplément. »

² Un vol. in-8° de 276 pages. Gand, Steven, 1804.

³ P. 107-11, édit. in-8° de 1804; p. 181-85, édit. in-4°, 1808.

⁴ Deux volumes in 12, Paris, Billaine et Barbin, 1676.

*Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française dans les Gaules*¹, et au t. II, p. 473-75, qu'il est amené, par son sujet, à mentionner la découverte de Tournai. Il ne traite guères que de trois ou quatre points, regardant les autres comme étrangers à l'histoire et sans profit pour elle. Il parle de l'anneau sigillaire, des abeilles, dont il fait sortir les lis, et du globe de cristal, qu'il considère comme l'attribut de la puissance. Enfin, il commet une erreur en disant que ce fut l'archevêque électeur de Cologne qui envoya les reliques à Louis XIV.

Parmi les auteurs du XVIII^e qui se sont occupés de Childéric, n'oublions pas M. Billardon de Sauvigny, officier décoré, né en 1730, mort en 1809. Dans ses *Essais historiques sur les mœurs des Français*, imprimés à Paris, de 1785 à 1792², cet auteur reproduit plusieurs objets du tombeau de Childéric. Ces dessins, on ne peut plus mauvais, sont copiés de Montfaucon, avec une telle servilité et une telle absence de critique, qu'il fait figurer les scarabées égyptiens du digne Bénédictin, avec les boutons et les monnaies percées du tombeau de Tournai. La science n'a aucun profit à tirer de ces gravures, plus propres à égarer qu'à instruire.

¹ Quatre volumes in-12, 2^e édit. Paris, 1743.

² Dix volumes in-8^o. — Les vestiges du tombeau de Childéric figurent t. II, pl. III, IV, V et VI.



LE TOMBEAU DE CHILDÉRIC.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.



NOTICE HISTORIQUE SUR CHILDÉRIC 1^{er}.

CHILDÉRIC 1^{er} me paraît avoir, avec Louis XIII, ce trait de ressemblance qu'il est surtout connu par son père et par son fils. En effet, si le second des Bourbons est fils de Henri IV et père de Louis XIV, le second des Mérovingiens est fils de Mérovée, le chef de notre première dynastie, et père de Clovis, le véritable fondateur de la France monarchique et chrétienne.

Un troisième événement, qui n'est pas moins indépendant de la volonté des hommes que leur naissance, a rendu son nom populaire dans nos écoles, dans nos histoires et dans nos académies. Je veux parler de la découverte de son tombeau et des monuments qui en sont sortis. En effet, il n'est pas d'histoire de France, si petite et si élémentaire qu'elle soit, qui n'inscrive dans ses pages le jour et l'heure de ce fait archéologique, le plus éclatant que le xvii^e siècle nous ait légué.

On sait peu de chose de la vie de Childéric 1^{er}, mais dans tous les cas, notre intention n'est point de donner ici son histoire que l'on trouve partout. Nous nous contenterons

d'esquisser, à grands traits, la vie de ce chef militaire dont nous allons décrire si minutieusement la tombe. Quatre auteurs contemporains, ou à peu près, de la première dynastie, ont surtout parlé de Childéric I^{er} : ce sont Grégoire, évêque de Tours; Frédégaire, le scholastique; le moine Roricon, et l'auteur inconnu des *Gestes des Rois francs*. Le saint Pontife de Tours étant le plus grave de ces quatre chroniqueurs, nous donnerons d'abord son récit qui a tous les caractères de l'histoire. Après lui nous grouperons quelques-uns des faits attribués à Childéric par les autres écrivains. Voici de quelle façon le père de l'histoire de France s'exprime sur le compte des fils de Mérovée :

« Childéric, roi des Francs, s'abandonna à une honteuse
 » luxure, déshonorant les femmes de ses sujets. Ceux-ci,
 » s'indignant de ces outrages, le détrônèrent. Ayant décou-
 » vert qu'on en voulait même à sa vie, il se réfugia en Thu-
 » ringe, laissant dans son pays un homme qui lui était atta-
 » ché ¹, pour qu'il apaisât par de douces paroles les esprits
 » furieux. Il lui donna aussi un signe, pour qu'il lui fit con-

¹ Frédégaire, Roricon, Sigebert, Aimoin et l'auteur des « *Gestes des Rois francs*, » appellent cet ami Wiomadus. Frédég., « *Hist. franc. epitomata*, » c. XI, dans le Grégoire de Tours, édité par la Soc. de l'Hist. de France, t. II, p. 292-94. Id., « *Recueil des hist. des Gaules et de la France*, » t. II, p. 396. — Roricon, « *Gesta*, » lib. I; Aimoin, liv. II, c. 7; Sigebert, et l'auteur des « *Gestes* » dans les « *Essais hist. sur les mœurs des Français*, » par Billardon Sauvigny, t. IV, p. 16 et 176. — Ils sont suivis en cela par Audigier, « *l'Origine des François*, » t. I^{er}, p. 418; par Chiflet, « *Anastasis*, » p. 61-64; Daniel, « *Abr. de l'Hist. de France*, t. I^{er}, p. XI-XII; Montfaucon, « *Les Monumens de la Monarchie françoise*, t. I^{er}, p. 9; J. de Pétigny, « *Études sur l'hist., les lois et les inst. de l'époque mérovingienne*, » t. II, p. 170. — Diderot, « *Encyclopédie méthod. : Histoire*, » t. II, p. 123. — L'abbé Lebeuf, « *Dissertation où l'on fixe l'établ. des Francs dans les Gaules*, » etc., p. 337. — Flavigny, du Haillan, Mezeray, les abbés Biet et Velly, disent Guyemans, « *Les Rois de France de la première et de la deuxième race*, » p. 24-25, in-8°, Paris, 1594; « *De l'estat et succez des aff. de France*, » liv. I^{er}, folio 15-16; « *Abr. chronol. de l'Hist. de France*, » t. II, p. 316, édit. 1717; « *Dissertation sur la véritable époque de l'établissement*, » etc., p. 145; « *Hist. de France*, » t. I^{er}, p. 42-43, édit. 1775. — Anquetil le nomme Guénomand, « *Hist. de France*, » t. II, p. 130, édit. 1829, et Claude Dupré, Vidoman ou Guinémand, « *Abr. fidelle de la vraie origine et généologie des François*, » p. 108, in-8°, 1601. — Ribauld de Rochefort, « *Dissertatio de præfinito tempore*, » etc., p. 370, 401. — L'abbé Dubos, « *Hist. critique de l'établ. de la Monarchie françoise dans les Gaules*, » t. II, p. 444, édit. 1742. — Ribauld de Rochefort, « *Dissertations adressées au R. P. Rouillé*, » p. 40 et 60.

» naitre quand il serait temps de retourner dans sa patrie,
» c'est-à-dire qu'ils divisèrent en deux un sol d'or ; que Childéric en emporta une moitié, et que son ami garda l'autre
» en disant : « Quand je vous enverrai cette moitié, et que les
» deux parties réunies formeront un sol entier (*solidum*) ¹,
» vous pourrez revenir en toute sûreté dans votre patrie. »
» Étant donc passé dans la Thuringe, Childéric se réfugia
» chez le roi Bazin et sa femme Basine. Les Francs, après
» l'avoir détrôné, élurent pour roi, d'une voix unanime,
» Égidius, qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avait
» été envoyé par la république romaine comme maître de la
» milice. Ce dernier était déjà dans la huitième année de son
» règne, lorsque le fidèle ami de Childéric, ayant secrètement
» apaisé les Francs, envoya à son prince des messagers pour
» lui remettre la moitié de la pièce qu'il avait gardée. Celui-
» ci, reconnaissant à cet indice certain que les Francs dési-
» raient son retour, et voyant qu'ils le priaient eux-mêmes
» de revenir, quitta la Thuringe, et fut rétabli sur son trône.
» Tandis qu'il régnait, Basine, dont nous avons parlé plus
» haut, abandonna son mari pour venir auprès de Childéric.
» Comme il lui demandait avec empressement par quel mo-
» tif elle venait d'un pays si éloigné, on dit qu'elle répondit :
» « J'ai reconnu ton mérite et ton grand courage ; je suis
» venue pour rester avec toi. Sache que si j'avais connu dans
» des régions au-delà des mers un homme plus méritant que
» toi, j'aurais désiré d'habiter avec lui. » Celui-ci, enchanté,
» l'épousa ². Il en eut un fils qu'on appela du nom de Clo-

¹ Chiffet dit qu'à Rome c'était une coutume assez commune de couper une pièce en deux pour servir d'arrhes ou de gages entre des amis absents. Parmi les preuves que l'on voyait de son temps dans les collections archéologiques, il cite une pièce de la colonie de Nîmes, frappée à l'effigie d'Auguste et d'Agrippa, pièce que le Père Ménéstrier avait rapportée de Rome et qu'il considérait comme la relique de deux amis en voyage. Chiffet, « Anastasis, » p. 64-65 ; — Dauban, « Le Cachet de Childéric, » p. 8 ; — l'abbé Lebeuf, « Dissertation où l'on fixe l'époque de l'établissement des Francs dans les Gaules, » etc., p. 318.

² De son mariage adultérin avec Basine, Childéric eut un fils et trois filles. Ses filles sont nommées, par les historiens, Andeflède ou Anflède, Albeflède ou Albesflède, et Lantilde ou Andechilde. La première épousa Théodoric ou Thierry, roi des Ostrogoths et empereur d'Italie ; les deux autres restèrent vierges et se firent chrétiennes avec Clovis leur frère : l'une devint catholique et l'autre arienne. — Claude Dupré, « Abr. fidelle de la vraie origine et généalogie des François, » p. 106. — Audigier, « l'Origine

» vis ¹. Ce fut un grand prince et un redoutable guerrier. »

A présent donnons, autant que possible, les dates précises qui font toujours défaut dans nos chroniques primitives. D'ailleurs, comme ces dernières ne concordent pas entre elles, elles ont grand besoin d'être contrôlées l'une par l'autre. Il est bien entendu que nous ne reproduirons ici que les faits les plus accrédités et les dates les plus communément reçues de nos jours.

Childéric dut naître à Amiens vers 436 ². On raconte qu'à l'âge de quinze ans, vers 454, il fut fait prisonnier par les Huns ³ et délivré par Viomade, ce même seigneur franc qui plus tard se dévouera pour lui sauver la vie et lui conserver son royaume.

Nous ignorons par quelles circonstances Childéric tomba entre les mains des Huns, mais il ne serait pas impossible que ce fût à cette grande journée de Châlons, où Mérovée, Aétius et Théodoric vainquirent Attila et repoussèrent loin des Gaules le flot des invasions barbares. Childéric assista à

des François et de leur empire, » t. 1^{er}, p. 426, in-12, Paris, 1676. — Mezeray, « Abr. chronol. de l'Hist. de France, » t. II, p. 310, édit. 1717. — Id., « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 50, édit. 1830. — Anquetil, « Hist. de France, » t. II, p. 138, édit. 1829. — Fiévée, « Biographie universelle, » t. VIII, p. 390, 391, article « Childéric. » — Diderot, « Encyclop. méthodique : Histoire, » t. II, p. 123. — « Dict. hist., » par une Soc. de gens de lettres, t. VII, p. 1, édit. 1821.

¹ « Hist. ecclésiast. des Francs, » de Grégoire de Tours, t. II, c. II, trad. par M. Guizot. — Goguel, « Etudes sur l'Histoire de France : Childéric 1^{er}, roi des Francs et des Saliens, » dans le « Journal gén. de l'Instruction publique, » du 17 février 1858, vol. 27, p. 119. — Dauban, « Le Cachet de Childéric, » p. 8, et « Revue des Soc. savantes, » t. II, p. 513-23, année 1857. — « L'Univers pittoresque : Europe, » t. 17, « France, » t. V, p. 123.

² Chiffet, « Anastasis Childerici, » p. 61, d'après Roricon, livre 1^{er}. — Selon M. Dufour de Longuerue il serait né vers 438, « Disquisitio de annis Childerici I, » dans le « Recueil des hist. des Gaules et de la France, » t. III, p. 681-84.

³ Frédégaire, « Hist. francor. epitomata, » t. XI, dans le Grég. de Tours, éditée par la Soc. de l'Hist. de France, t. II, p. 292. — Chiffet, « Anastasis, » p. 61. — Audigier, « l'Origine des François et de leur empire, » t. 1^{er}, p. 419. — Daniel, « Abr. de l'Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 11. — Ribauld de Rochefort, « Dissertat. adressée au R. P. Rouillé, » p. 65. — L'abbé Velly, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 42, édit. de 1775. — « Encyclop. méthod. : Histoire, » t. II, p. 123. — Henri Martin, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 383. — De Pétigny, « Études sur l'hist., les lois et les inst. de l'ép. mérov., » t. II, p. 108.

ce combat de géants ¹, et y essaya, jeune encore, l'épée qui devait asseoir les fondements de la France moderne.

Mérovée étant mort en 457 ou en 458, Childéric commença à régner l'année même du décès de son père ². Détrôné l'année suivante (en 458 ou 459), pour les raisons données par Grégoire de Tours, il se retira auprès de Bazin, roi de Thuringe ³. Quoi qu'en dise Grégoire de Tours, il semble bien n'y être resté que quatre ou cinq ans. Frédégaire prétend que pendant ce temps il fit un voyage à la cour de Constantinople, pour intéresser l'empereur à sa cause, et lui faire prendre parti contre Ægidius ⁴. Mais cette mission, qui n'a

¹ Du Haillan, « De l'estat et succez des affaires de France, » livre I, feuillet 14. — Mezeray, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 32, édit. 1830.

² En 458, selon « l'Art de vérifier les dates, » t. v, p. 367, édit. 1818. — Claude Dupré, « Abr. fidelle de la vraye origine et gén. des François, » p. 104. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie françoise, » t. 1^{er}, p. 809. — Fiévée, « Biographie universelle, » t. VIII, p. 390-91, article « Childéric 1^{er}. » — Ph. Lebas, « l'Univers pittoresque : » Europe, t. 17, France, t. IV, p. 123. — « Encyclop. méthodique : Histoire, » t. II, p. 122. — « Nouvelle Biog. gén., » t. X, vol. 309. — Mezeray, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 36, édit. 1830. — Id., « Abr. chronol. de l'Hist. de France, » t. II, p. 302-305, édit. 1717. — Billardon Sauvigny, « Essais hist. sur les mœurs des Français, » t. IV, p. 176. — « Dict. hist., » par une Soc. de Gens de lettres, t. VII, p. 1, édit. 1821. — En 456, suivant la chronique de Moissac, éditée par dom Bouquet, « Recueil des hist. des Gaules et de la France, » t. II, p. 649, et suivant M. Louis Dufour de Longuerue, dans le « Disquisitio de annis Childerici I, » dans le « Recueil des hist. des Gaules, » t. III, p. 681-84. — Velly, « Hist. de France » t. 1^{er}, p. 42. — En 457, selon Audigier, « l'Origine des François, » t. 1^{er}, p. 414. — Anquetil, « Hist. de France, » t. II, p. 129. — Ribauld de Rochefort, « Dissertatio suessionica, » p. 391. — L'abbé Biet, « Dissert. sur la vérité. époq., etc., » p. 130 et 175. — Et M. Dauban, « Le Cachet de Childéric, » p. 8. — De Pétigny, « Études sur l'hist., les lois et les inst. de l'époq. mérov., » t. II, p. 168. — Et en 459, selon M. Henri Martin, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 282 et 408.

³ La Thuringe de Childéric était située au-delà du Weser, selon M. Henri Martin, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 408. — C'est aussi l'opinion de M. de Pétigny, « Études sur l'hist., les lois et les inst. de l'époq. mérov., » t. II, p. 168-69. — Au contraire, la Thoringie où se retira Childéric, ne serait autre que la Lorraine actuelle, suivant Ribauld de la Chapelle ou de Rochefort, « Dissert. adressée au R. P. Rouillé, » p. 36-51. — Le lecteur choisira.

⁴ Frédégaire, dans « l'Hist. ecclesiast. francor., » de Grég. de Tours, édit. de la Soc. de l'Hist. de France, t. II, p. 293-94. — « Recueil des hist. des Gaules et de la France, » t. II, p. 396. — Chiffet, « Anastasis, » p. 68. — Louis Dufour de Longuerue, « Recueil des hist. des Gaules et de la France, » t. III, p. 681-84. — Audigier, « l'Origine des François, » t. 1^{er}, p. 419. —

rien d'in vraisemblable chez un chevalier errant comme Childéric, est contestée ou passée sous le silence par presque tous nos historiens modernes.

En quittant la Gaule et ses Francs, Childéric avait laissé à Viomade le soin de rétablir ses affaires. Le comte romain, Ægidius ¹, Gaulois d'origine ², ayant mécontenté les Francs par ses violences et ses exactions, ceux-ci commencèrent à murmurer et à regretter Childéric. Ce fut alors que Viomade envoya à ce dernier la moitié de la pièce d'or restée entre ses mains. L'exilé comprit ce langage emblématique et aussitôt il reprit le chemin de la Gaule. Frédégaire, et quelques écrivains après lui, assurent qu'il fut reçu par les leudes au château de Bar, qu'ils ne désignent pas autrement ³.

Ribauld de Rochefort, « *Dissertatio de præfinito tempore*, » p. 396. — Id., « *Dissertat. adressée au R. P. Rouillé*, » p. 62. — « *Nouvelle Biog. gén.*, » t. x, col. 310. — M. J. de Pétigny pense que ce ne fut pas à Constantinople mais à Rome que Childéric alla implorer le secours de Ricimer et de Sévère III contre Ægidius. « *Études sur l'hist., les lois et les inst. de l'époque mérov.*, » t. II, p. 195-96.

¹ Appelé Ægidius par tous les auteurs latins et par les meilleurs historiens modernes. Voir entre autres : l'abbé Dubos, « *Hist. crit. de l'établiss. de la Monarchie franç. dans les Gaules*, » t. II, p. 220-400. — L'abbé Biet, « *Dissert. sur la vérité. époq. de l'établ. des Francs*, » p. 145-220. — L'abbé Lebeuf, « *Dissert. où l'on fixe l'époq., etc.*, » p. 310-40. — Anquetil, « *Hist. de France*, » t. II, p. 130-31. — Ribauld de Rochefort, « *Dissert. adressée au R. P. Rouillé*, » p. 52-58. — Chateaubriand, « *Études historiques*, » t. II, p. 212, édit. 1836. — « *Nouvelle Biographie générale*, » t. x, col. 310. — J. de Pétigny, « *Études sur l'hist., les lois et les inst. de l'époq. mérov.*, » t. II, p. 169-210. — Appelé Gilles par l'abbé Velly, « *Hist. de France*, » t. 1^{er}, p. 42. — Le P. Daniel, « *Abrégé de l'Histoire de France*, » t. 1^{er}, p. 12. — Montfaucon, « *les Mon. de la Monarchie française*, » t. 1^{er}, p. 8-9. — Mezeray, « *Hist. de France*, » t. 1^{er}, p. 45, édit. 1830. — Appelé Gilon ou Gillon, par Flavigny, « *les Rois de France de la première et de la deux. race*, » p. 28. — Du Haillan, « *De l'estat et succez des aff. de France*, » liv. 1, feuillets 15-17. — Claude Dupré, « *Abrégé fidèle de la vraie origine et généalogie des François*, » p. 105. — Mezeray, « *Hist. de France*, » t. 1^{er}, p. 45, édit. 1830, et « *Abrégé chronol. de l'Hist. de France*, » t. II, p. 306, édit. 1717, et par « *l'Encyclopédie méthodique : Histoire*, » t. II, p. 123.

² « Ægidio, viro ex Galliis oriundo, » dit Prisque-le-Rhétéur. — Ribauld de Rochefort, « *Troisième Dissert. adressée au R. P. Rouillé*, » p. 2.

³ Bar-le-Duc, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine. — Frédégaire, « *Epitomata*, » ch. XI, dans le Grég. de Tours de la Soc. de l'Hist. de France, t. II, p. 294. — Chiffet, « *Anastasis*, » p. 69. — Dufour de Longuerne, « *Disquisitio de annis Childerici I*, » dans « *le Recueil des historiens des Gaules et de la France*, » t. III, p. 681. — Anquetil, « *Histoire de France*, » t. II, p. 131. —

Des historiens, d'après Roricon, racontent que le premier acte de sa royauté rétablie fut de prendre Cologne où commandait le comte Ægidius, devenu roi des Francs. Roricon ajoute qu'à la nouvelle du retour de Childéric, et qu'à la vue du soulèvement général des tribus franques, le patrice romain prit honteusement la fuite et échappa ainsi à la fureur du jeune roi victorieux. Les Francs, avançant toujours, se seraient également emparés de Trèves ¹, la Rome des Gaules pendant les déchirements du Bas-Empire.

Ce qui paraît mieux avéré, c'est que le retour de Childéric s'opéra vers 463 ou 464 ², après une absence de cinq ou six ans, que quelques-uns prolongent jusqu'à huit années ³.

Reconnu et acclamé de nouveau par toutes les tribus et les chefs des Francs, il marcha contre Ægidius, affaibli par l'âge ⁴, et le refoula, avec ses Romains, jusque dans le Soissonnais, devenu, avec l'Arvernien, le dernier boulevard de la puissance romaine dans les Gaules. « C'est ainsi, dit un

Ribaud de Rochefort ou de la Chapelle, « Première Dissertation adressée au R. P. Rouillé, » p. 40. — Bar-en-Barrois ou Bar-sur-Ornain, selon M. de Pétigny, « Études sur l'hist., les lois et les inst. de l'époq. mérov., » t. II, p. 199-200.

¹ Roricon, livre I^{er}, dans les « Essais historiq. sur les mœurs des Français, » par Billardon Sauvigny, t. V, p. 371. — « Gestes des Rois Francs, » ibid., t. IV, p. 16. — « Chronique d'Adon, » ibid., t. IV, p. 179. — « Recueil des hist. des Gaules, » t. II, p. 649; t. III, p. 682. — Claude Dupré, « Abrégé fidèle de la vraie origine et général. des François, » p. 107. — Mezeray, « Abrégé chronol. de l'Hist. de France, » t. II, p. 307, édit. 1717. — Biet, « Dissertation sur la véritable époque, etc., » p. 184. — L'abbé Lebouf, « Dissertation où l'on fixe, etc., » p. 342. — Anquetil, « Histoire de France, » t. II, p. 131.

² « Chroniques » d'Adon et de Sigebert, dans les « Essais historiques » de Billardon Sauvigny, t. IV, p. 180. — « Recueil des hist. des Gaules et de la France, » t. III, p. 681-82. — Velly, « Hist. de France, » t. I^{er}, p. 43.

³ Grég. Turon, « Hist. ecclesiast. francorum, » lib. II, c. XII, t. I, p. 86, édit. de la Soc. de l'Hist. de France. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie françoise, » t. I, p. 9. — Mezeray, « Abrégé chronol. de l'Hist. de France, » t. II, p. 307, édit. 1777. — Anquetil, « Histoire de France, » t. II, p. 131. — Lebas, « L'Univers pittoresq. : » Europe, 17; France, t. V, p. 123-24.

⁴ « Un élan général d'enthousiasme s'empara des Francs lorsqu'ils apprirent le retour inattendu du fils de Mérovée. A sa voix ils coururent aux armes, et ce mouvement national s'étant propagé chez les Ripuaires, un vaste soulèvement éclata tout d'un coup depuis la Somme jusqu'au Rhin. » — J. de Pétigny, « Études sur l'hist., les lois et les inst. de l'époque mérov., » t. II, p. 198.

grave historien, que l'on voyait cette vaste préfecture des Gaules tomber en lambeaux, se dissoudre et s'amoinvrir successivement au point d'être renfermée, pour ainsi dire, dans les limites du prétoire. Un jour donné de la fin du v^e siècle, elle disparut presque sans combat, parce que son existence n'était plus, depuis longtemps, qu'une illusion et un souvenir ¹. »

Le vieux comte romain se retrancha dans Soissons, transformé ainsi en une nouvelle Rome, depuis la prise de Trèves et la chute de Lyon. Childéric ne jugea pas à propos d'y poursuivre son adversaire agonisant. Il le laissa mourir de sa belle mort, qui eut lieu, d'après Idace, le 19 novembre 464 ou 465 ². Le patrice eut pour successeur son fils Syagrius, qui vingt ans plus tard deviendra le triomphe de Clovis ³.

¹ J. de Pétigny, « Études sur l'hist., les lois et les instit. de l'époque mérov. », t. II, p. 348.

² « Gestes des Rois francs, » dans les « Essais historiq. » de Billardon Sauvigny, t. IV, p. 16-17. — « Chroniques » d'Adon et de Sigebert, *ibid.*, t. IV, p. 181. — L'abbé Dubos, « Hist. crit. de l'établiss. de la Monarchie françoise, » t. II, p. 377. — H. Martin, « Histoire de France, » t. I, p. 386. — En 464, dit l'abbé Lebeuf, d'après Idace, évêque d'Espagne : « Dissertation où l'on fixe l'époque de l'établiss. des Francs dans les Gaules, » p. 336. — C'est aussi l'opinion de Ribauld de Rochefort, « Seconde Dissertation adressée au R. P. Rouillé, » p. 57-58. — De Pétigny, « Études sur l'hist., les lois et les instit. de l'époq. mérov. », t. II, p. 198-200.

³ Un point d'histoire fort intéressant serait d'établir, d'une manière précise, quel pouvait être l'empire romain resté aux comtes Égidius et Syagrius, et dont Soissons était la capitale. Dès le siècle dernier, l'Académie de Soissons mit au concours cette intéressante question. Trois érudits se présentèrent en 1735 ; ce furent MM. Biet, abbé de Saint-Leger de Soissons ; Lebeuf, chanoine d'Auxerre, et Ribauld de Rochefort, avocat à Gannat, en Bourbonnais, connu plus tard sous le nom de Ribauld de la Chapelle. Ces trois Dissertations furent imprimées à Paris en 1736, et elles formèrent un recueil de 407 pages in-12, intitulé : « Dissertation sur la véritable époque de l'établissement fixe des Francs dans les Gaules, etc. » Il résulte des travaux de MM. Biet et Lebeuf que l'empire romain s'étendait aux cités de Laon, d'Auxerre, de Troyes, de Meaux, de Reims, de Beauvais, de Senlis, de Paris, et peut-être de Chartres, de Rouen et d'Orléans. (P. 216-26, 346.) Soissons était la capitale de ce groupe de pays latins ; aussi Sidoine appelait cette ville : « Romanæ column salusque gentis. » Avec le Soissonnais, il restait encore aux anciens maîtres du monde deux provinces des Gaules, l'Arvernie et l'Aquitaine. Sidoine, que nous appellerons le dernier des Gallo-Romains, peignait ainsi la triste agonie dont il était le témoin : « Modò vivimus junctis, disjunctisque regionibus. » Voir « Catalogue des livres imprimés, manuscrits, etc., composant la Bibliothèque de M. Leber, » t. II,

Pendant le sommeil des Romains, ou selon quelques-uns devenu le généralissime et le maître des milices de l'empire ¹, Childéric se jeta sur Orléans, menacé par les barbares, et surtout par Odoacre, duc ou roi des Saxons ². Il délivra la ville et descendit le cours de la Loire, toujours à la poursuite des Saxons. Il s'avança ainsi jusqu'à Angers, ou Roricón prétend qu'Odoacre s'était arrêté avant de regagner la mer avec ses vaisseaux. Childéric battit les Saxons, prit Angers d'assaut, brûla le principal édifice de la ville et tua de sa main le comte Paul, gouverneur de cette cité ³.

n° 3,664, et « Bibliothèque impériale : Catalogue de l'Hist. de France, » t. 1^{er}, ch. II, section III, n° 19 et n° 20. — Ribauld de Rochefort, « Troisième Dissertation adressée au R. P. Rouillé, » p. 1-13, janvier 1738. — J. de Pétigny, « Études sur l'hist., les lois et les instit. de l'époq. mérov., » t. II, p. 713.

¹ De Pétigny, « Études sur l'hist., les lois et les inst. de l'époq. mérov., » t. II, p. 240-42. — Sidon. Apollin., « Epist., lib. V, epist. 6. »

² Grég. Turon, « Hist. ecclesiast. franc., » lib. II, c. 18, t. 1^{er}, p. 92, édit. de la Soc. de l'Hist. de France. — Roricón, dans les « Essais hist. sur les mœurs des Français, » de Billardon Sauvigny, t. V, p. 371-72. — « Gestes des Rois de France, » dans le même ouvrage, t. IV, p. 17. — « Chronique » de Sigebert, année 477; *ibid.*, t. IV, p. 180-81 et 187. — Frédégaire, « Hist. francorum epitomata, » c. XIII, dans le Grégoire de Tours, édit. par la Soc. de l'Hist. de France, t. II, p. 296. — Chiflet, « Anastasis, » p. 74. — L'abbé Dubos, « Hist. crit. de l'établiss. de la Monarch. franç., » t. II, p. 307-320. — Du Haillan, « De l'estat et succez des aff. de France, » feuillet 16, verso. — Daniel, « Abrégé de l'Hist. de France, » t. 1^{er}, p. XII. — Mezeray, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 51, édit. de 1830, et « Abrégé chronol. de l'Histoire de France, » t. II, p. 308, édit. de 1717. — L'abbé Velly, « Hist. de France, t. 1^{er}, p. 41. — H. Martin, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 393. — Ch. de Flavigny, « Les Rois de France de la première et de la deuxième race, » p. 28. — Claude Dupré, « Abrégé fidelle de la vraie origine et général. des François, p. 109. — « Chronique de Moissac, » dans le « Recueil des hist. des Gaules et de la France, » t. II, p. 649. — De Longuerue, *ibid.*, t. III, p. 682.

³ Grég. Turon, « Hist. ecclesiast. francor., » lib. II, c. 18, t. 1^{er}, p. 92, édit. de la Société de l'Hist. de France. — Frédégaire, « Hist. francorum epitomata, » c. XIII, dans le Grégoire de Tours, édit. par la Soc. de l'Hist. de France, » t. II, p. 296. — Roricón, dans les « Essais hist. sur les mœurs des Français, » par Billardon Sauvigny, t. V, p. 371-72. — Sigebert et Adon, *ibid.*, t. IV, p. 180-81, 187. — « Gestes des Rois francs, » *ibid.*, t. IV, p. 17. — « Chronique de Moissac, » dans le « Recueil des hist. des Gaules et de la France, t. II, p. 649. — De Longuerue, *ibid.*, t. III, p. 682. — Ch. de Clavigny, « Les Rois de France de la première et de la deuxième race, p. 28. » — Claude Dupré, « Abrégé fidelle de la vraie origine et généalogie des François, » p. 109. — L'abbé Lebeuf, « Dissertation où l'on fixe, etc., p. 353. —

Puis, par un retour et une combinaison assez habituels à la politique des conquérants de ce temps-là, l'histoire nous le montre faisant alliance avec ce même Odoacre, le vaincu de la veille, afin de se précipiter ensemble sur des flots de barbares qui envahissaient l'Italie, les Alains selon quelques-uns, les Alemans suivant l'opinion la plus générale ¹. Cette dernière guerre se termina vers 474.

Ce fut sans doute vers cette époque de sa vie et pendant ses diverses expéditions à travers les Gaules, que Childéric passa et repassa dans Paris, la future capitale de l'empire français. Le vieil agiographe qui nous a conservé ce souvenir, nous montre le roi franc honorant de son estime et de son respect l'humble bergère de Nanterre, sainte Geneviève, dont les vertus protégeaient déjà sur la terre la cité des *Parisii*, avant qu'elle fût chargée de défendre, dans les cieux, la métropole de la France ².

Chiffet, « Anastasis, p. 74. — Du Haillan, « De l'estat et succez des aff. de France, » livre 1^{er}, feuillet 16, verso. — Daniel, « Abrégé de l'Hist. de France, » t. 1^{er}, p. XII-XIII. — Mezeray, « Hist. de France, t. 1^{er}, p. 51, édit. 1830, et « Abrégé chronol. de l'Hist. de France, » t. II, p. 308, édit. 1717. — L'abbé Velly, « Histoire de France, t. 1^{er}, p. 44. — H. Martin, « Histoire de France, » t. 1^{er}, p. 393. — « Encyclop. méthod. : Histoire, » t. II, p. 123. — L'abbé Dubos, « Hist. crit. de l'étab. de la Monarchie franç., » t. II, p. 356-86. — Cet historien attribue à Odoacre l'honneur de la mort du comte Paul : en quoi il a été suivi par M. de Pétigny, « Études sur l'hist., les lois et les inst. de l'époq. mérov., » t. II, p. 236.

¹ Sigebert, « Chronica, » ad ann. 481. — Cl. Dupré, « Abrégé fidelle de la vraye origine et généalogie des François, » p. 109. — Daniel, « Abrégé de l'Hist. de France, » t. 1^{er}, p. XII-XIII. — Chiffet, « Anastasis, » 74-75. — H. Martin, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 393. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie françoise, t. 1^{er}, p. 9. — Lecoinge, « Annales ecclesiast. Francorum, » t. 1^{er}, p. 100-108. — Anquetil, « Hist. de France, » t. II, p. 137. — L'abbé Dubos, « Hist. crit. de l'étab. de la Mon. franç. dans les Gaules, » t. II, p. 267-71. — Mezeray, « Abrégé chronol. de l'Hist. de France, » t. II, p. 309, édit. 1717. — J. de Pétigny, « Études sur l'hist., les lois et les inst. de l'époq. mérov., » t. II, p. 237, 242, 352. — Dufour de Longuerue, « Recueil des hist. des Gaules et de la France, » t. III, p. 684.

² Bollandus, « Acta sanctorum, mens. januar. die 3, vita genovef., » 1^{re} c. 6, n° 25. — « Vita genov., » 2^e c. 2, n° 5. — Chiffet, « Anastasis, » p. 72-73, 186-88. — Baronius, « Annales ecclesiastici, » ad ann. 456, n° 6 et 7. — L'abbé Velly, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 44, édit. 1775. — Billardon Sauvigny, « Essais hist. sur les mœurs des Français, » t. IV, p. 187. — Du Moulinet, « Hist. de l'abb. de Ste-Geneviève, » mss. de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, cote H, f. 21, p. 118. — Danban, « Le Cachet

Childéric mourut, selon les uns, en 482¹, et selon les autres, en 485². Pour nous, nous fixerons son décès à l'année 484, suivant l'opinion la plus commune³. Il était alors dans la quarante-cinquième année de son âge et la vingt-quatrième de son règne, point sur lequel tous semblent à peu près concorder. Roricon prétend qu'il mourut à Amiens⁴, lieu de sa naissance; mais ce point ne paraît pas certain. Ce qui est sûr c'est qu'il fut inhumé à Tournai, capitale probable de ses états⁵, et vraisemblablement aussi le lieu de son

de Childéric, » p. 4. — « Dict. hist., » par une Soc. de gens de lettres, t. VIII, p. 1, édit. 1821. — Anquetil, « Hist. de France, » t. II, p. 131, édit. 1829. — Mezeray, « Abrégé chronol. de l'Histoire de France, » t. II, p. 307, édit. 1717. — L'abbé Lebeuf, « Dissertation où l'on fixe, etc., » p. 353. — L'abbé Dubos, « Hist. crit. de l'établiss. de la monarch. franç. dans les Gaules, » t. II, p. 476-81. — J. de Pétigny, « Études sur l'hist., les lois et les inst. de l'époque mérov., » t. II, p. 238-42.

¹ Flévée, « Biographie universelle, » t. VIII, p. 390-91.

² Claude Dupré, « Abrégé fidèle de la vraie origine et généalogie des François, » p. 109, in-8°, 1601. — Du Haillan, « De l'estat et succez des affaires de France, » folio 18-19. — Mezeray, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 81, édit. 1830. — Billardon Sauvigny, « Essais hist. sur les mœurs des Français, » t. IV, p. 188-89.

³ « Communis est opinio eum obiisse, anno 481, » dit le « Recueil des hist. des Gaules et de la France, » t. II, p. 449; t. III, p. 684. — Daniel, « Abr. de l'Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 13. — « L'art de vérifier les dates, » t. V, p. 367, édit. de 1818. — Hénault, « Abrégé chronol. de l'Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 1. — L'abbé Dubos, « Hist. critique de l'établiss. de la monarchie franç. dans les Gaules, » t. II, p. 242 et 471. — Chifflet, « Anastasis, » p. 75. — L'abbé Velly, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 44. — « Encyclopédie méthodique : Histoire, » t. II, p. 123. — Billardon Sauvigny, « Essais hist. sur les mœurs des Français, » t. IV, p. 17 et 188. — Biet, « Dissertation sur la véritable époque, » p. 175. — Anquetil, « Hist. de France, » t. II, p. 137-40, édit. 1829. — Chateaubriand, « Études historiques, » t. II, p. 218, édit. Pourrat, 1836. — J. de Pétigny, « Études sur l'hist., les lois et les instit. de l'époq. mérov., » t. II, p. 352. — Vallet de Véréville, « Le Moniteur universel, » du 20 janvier 1836. — « Dict. hist., » par une Société de gens de lettres, » t. VII, p. 4, édit. 1821. — « Nouvelle Biographie générale, » t. X, col. 309.

⁴ Audigier, « l'Origine des François et de leur empire, » t. II, p. 504. — L. Dufour de Longuerue, « Recueil des hist. des Gaules et de la France, » t. III, p. 684.

⁵ « (Urbs) tornacensis quæ quondam fuit regalis civitas, » dit, au VII^e siècle, saint Ouen, év. de Rouen, « Vie de saint Éloi, év. de Noyon, » lib. II, c. 2, traduction de Ch. Barthélemy, p. 133, édit. 1847. — Chifflet, « Anastasis, » c. XX, p. 299. — Biet, « Dissertat. sur la véritable époque, etc., » p. 291. — Ribauld de Rochefort, « Dissertatio de præfinito tempore, etc., »

décès. Il y a deux siècles à peine, personne ne connaissait encore le lieu de la sépulture de Childéric : les historiens de Tournai ne s'en doutaient nullement ¹. La découverte de 1653 a fixé pour toujours le théâtre de ce dernier événement.

Avant de descendre dans la tombe, d'où il sortira après douze siècles, Childéric eut la joie de voir tomber l'empire romain, ce grand colosse qui avait écrasé le monde. Frappé au cœur par la main des Hérules, il s'écroula en Italie, juste douze cent trente ans après la fondation de Rome. A la mort de Childéric il n'en restait plus en Occident que quelques lambeaux épars, qui avant la fin de ce siècle seront déchirés par la main puissante de Clovis et des Francs. « Dieu, dit Chateaubriand, abaissait d'une main l'empire romain et élevait de l'autre l'empire français : Augustule déposait le diadème l'an 476 de J.-C., et l'an 481, Clovis, couronné de sa longue chevelure, régnait sur ses compagnons ². »

Nous avons dit qu'après douze cents ans Childéric était sorti glorieux de sa tombe. Il nous reste à raconter cette résurrection, avant-scène de la résurrection générale.

Mais avant de donner le récit détaillé de cette grande découverte, l'objet de cet ouvrage, nous croyons devoir raconter une mystérieuse histoire qui environne le mariage de Childéric, le berceau de son fils, et l'origine de la dynastie mérovingienne. Cette légende, qui nous a été conservée par Frédégaire, était sans doute une tradition orale des Francs. Il va sans dire que nous n'y attachons aucune importance historique, mais il est curieux de voir combien les nations primitives ont eu soin d'entourer de visions symboliques et d'apparitions mystérieuses, le berceau des grands hommes, l'origine des grands événements ou des grandes conquêtes qui changent la face du monde. C'est ainsi que nos pères, les Normands, ont environné d'histoires mystérieuses le berceau de Guillaume et la barque de Rollon ³, la conquête

p. 398. — Dom Bouquet, « Recueil des hist. des Gaules et de la France, » t. III, p. 557. — De Bast, « Recueil d'antiquités rom. et gaul., » p. 105, édit. 1804.

¹ Voir « l'Histoire de Tournay, » par Jean Cousin, p. 231-32. In-4°, Douay, Marc Nyon, 1619.

² Chateaubriand, « Études historiques, » t. II, p. 218, t. V des « Œuvres complètes, » édit. Pourrat, 1836.

³ Licquet, « Histoire de la Normandie, » t. I^{er}, p. 48. Ce même écrivain ajoute : « La conquête de la Norvège, par Harold-aux-beaux-Cheveux, fut précédée d'une vision de sa mère. A peu près vers le même temps, l'Anglo-

de la Normandie et la conquête de l'Angleterre. Est-il surprenant, après cela, que les Francs, nos ancêtres, aient enveloppé de légendes le berceau de Clovis qui n'est autre que le berceau de la France?

Il y a assurément une grande poésie dans le récit de Frédégaire, et cette idée de faire apparaître à Childéric, dans des luttes de lions, d'ours, de loups, de chiens et de léopards, les destinées futures de sa race et les dissensions intestines de sa famille, a quelque chose de grand et de sublime qui sent tout à fait l'épopée barbare.

Nous laisserons à l'un de nos plus naïfs historiens français, à Girard du Haillan, le soin de rendre, dans son langage primitif, cette scène antique, l'une des pages les plus curieuses et les plus mythologiques de notre histoire.

« La première nuist de leurs nopces, Basine supplia Childéric de s'abstenir, pour ceste nuist, de sa compagnie, et du plaisir du mariage, et le pria d'aller deuant la porte du chasteau (ante aulas palatii) et d'y obseruer curieusement ce qu'il y verroit. Ce nouueau mary croyant sa femme, par trois diuerses fois alla deuant la porte dudit chasteau, et y obseruant ce qu'il y auoit ueu, luy rapporta qu'il auoit premièrement ueu des licornes, et des lyons et léopards; pour la seconde fois des ours et loups ravissans, se battans les vns les autres, et pour la dernière fois des petits chiens et autres petites bestes se mordans et se deschirans les vnes les autres. Basine, comme diuinatrice de ce que ceste vision denotoit, luy dit que cela signifioit les diuers naturels de la race des princes, qui deuoient sortir de leur semence. La première, qui seroit généreuse, ressembleroit à des licornes; la seconde, qui seroit ravissante, ressembleroit aux loups et aux ours; et la tierce se battroit comme faisoient les petits chiens et autres petites bestes ¹. Childéric, bien aise de la vaticina-

Saxon Alfred assure qu'il a vu en songe saint Cuthbert et que ce personnage lui a déclaré, de la part de Dieu, qu'il ressaisirait bientôt l'autorité dans ses états. Hugues Capet, lui-même, ne dédaigna pas ce moyen. » *Ibid.*, t. 1^{er}, p. 151-53.

¹ *Nascetur nobis filius fortitudinem leonis signum et instar tenens; Filii vero ejus leopardi et unicornis fortitudinem signum tenent. Deinde generantur ex illis, qui ursi et lupi fortitudinem, et voracitatem eorum simulant. Et tertio quæ vidisti ad discessum, columnæ regni hujus erunt quia regnabunt ad instar canum, et minoribus bestiis eorum consimilis erit fortitudo. Pluritas autem minorum bestiarum, quæ ab invicem detrahentes volutabant, populos sine timore principum ab invicem vastandos significat.*

tion de sa femme, entra en espérance d'engendrer vne très-illustre race ¹. »

Frédégaire, « Hist. francor. epitomata, » c. XII. Dans l'édit. de Grégoire de Tours, de la Soc. de l'Hist. de France, t. XI, p. 295.

¹ Du Haillan, « De l'estat et succez des affaires de France, » liv. 1^{er}, feuillet 17, verso. — Lebas, « L'Univers pittoresque : » Europe, t. XVII; — France, t. II, p. 241. — Claude Dupré, « Abrégé fidelle de la vraye origine et généalogie des François, » p. 104, verso. — Ch. de Flavigny, « Les Rois de France de la première et de la deuxième race, » p. 26. In-8^e, Paris, 1894.

CHAPITRE II.

HISTOIRE DE LA DÉCOUVERTE DU TOMBEAU DE CHILDÉRIC ET DE LA CONSERVATION DES OBJETS QUI EN SONT SORTIS.

La ville de Tournai, capitale des anciens Nerviens, dans la seconde Belgique ¹, est située sur l'Escaut qui la partage en deux portions. Présentement réunies en un seul diocèse, ces deux sections firent autrefois partie de deux évêchés différents : l'évêché de Tournai qui avait la rive gauche et l'archevêché de Cambrai qui possédait la rive droite. Au diocèse de Cambrai appartenaient les trois

¹ Hadr. Vesilii, « Notitia Galliarum, » p. 567-68, édit. de 1678. — D'Anville, « Notice de l'ancienne Gaule, » p. 664-65. — Chifflet, dit : « Tornaci Nerviorum, » au titre de « l'Anastasis. » — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai. » — Les savants auteurs du « Gallia Christiana » penchent toutefois pour les Ménapiens. Voici comme ils s'expriment, t. III, p. 207 : « Turnacum, alias Tornacum, urbs antiqua et nobilis ad Scaldim fluvium quam Nervii plures assignant geographi, Menapii potius attribuendum variis, et quidem gravibus argumentis; probat Bucherius in sui Belgii Romani, lib. 8, cap. XI, XII, XIII et XIV. » La question, à ce qu'il paraît, est encore aujourd'hui pendante dans les Flandres, car voici ce que nous lisons dans les « Bulletins de la Commiss. hist. du départ. du Nord » (t. III, p. 45), à propos d'un article de « l'Écho de la Frontière, » paru en 1847 : « L'auteur de cet article partage, à ce qu'il nous semble, l'opinion de ceux qui placent Tournai dans le territoire des Nerviens : s'il est vrai, comme tout semble le démontrer, que les Nerviens occupaient la droite et les Ménapiens la gauche de l'Escaut, il s'ensuit que Tournai, traversé par ce fleuve, appartenait pour moitié à l'un et pour moitié à l'autre de ces deux peuples. » « Bulletins de la Soc. hist. et litt. de Tournai, » t. II, p. 10. — Cette dernière opinion avait déjà été mentionnée par De Bast, dans son « Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre, » p. 103; édit. 1804.

paroisses de Saint-Jean, de Saint-Nicolas et de Saint-Brice. Ce fut sur cette dernière que se rencontra le tombeau de Childéric.

L'église de Saint-Brice, entourée de son cimetière, était située à six cents pieds du fleuve et à cent cinquante d'une voie publique et militaire qui traversait le pays depuis des siècles ¹. L'ancien cimetière, supprimé depuis longtemps, est devenu une place publique connue sous le nom de *Terrasse de Saint-Brice*. Cet emplacement n'est aujourd'hui qu'à cent quatre-vingts mètres de l'Escaut.

Saint-Brice de Tournai, comme la plupart des églises de ville, était entouré d'habitations ecclésiastiques où logeaient les prêtres attachés au service de la paroisse. Parmi ces maisons il s'en trouvait une occupée par le premier vicaire, qui remplissait alors les fonctions de trésorier. Cette dernière servait en même temps d'hospice pour les pauvres du quartier.

En 1653 des réparations étaient devenues indispensables à cet hospice paroissial. Après délibération du conseil de la fabrique, le curé, M^e Gilles Patte ² (*Ægidius Pattus* ³), qui était aussi doyen de la Chrétienté de Tournai, avait ordonné la reconstruction de l'édifice décrépiti. Ce fut en creusant les fondations de la maison nouvelle qu'eut lieu la découverte qui nous occupe ⁴.

Le 27 mai 1653, à trois heures après midi, un ouvrier maçon, sourd-muet de naissance, nommé Adrien Quinquin ou Quinqué ⁵, était occupé à bêcher la terre pour jeter les fondements de l'édifice projeté. Déjà il était arrivé au tuf naturel, à une profondeur de sept à huit pieds, lorsqu'un heureux coup de pioche fit briller à ses yeux une boucle

¹ Chifflet, « Anastasis Childerici I, » c. v, p. 88.

² Montfaucon, « Les Monum. de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 12.

³ Chifflet, « Anastasis, » p. 37, 38, 142, 159.

⁴ « Dans une maison de la ruelle bordant le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Brice, vers le septentrion, à une portée de fusil de la rivière, » disait Poutrain, en 1749. « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 372. — Cette maison, encore connue aujourd'hui, porte le n^o 7 de la *Terrasse Saint-Brice*.

⁵ Je propose Quinqué, parce que, en 1632, il existait, à Tournai, un imprimeur ou un libraire appelé Adrien Quinqué. « Bull. du Bouquiniste, » du 15 mars 1887, p. 137. — Cependant M. l'abbé Voisin, vicaire-général de Tournai, a bien voulu m'apprendre qu'il existe encore dans cette ville plusieurs familles portant le nom de Quinquin.

d'or et une masse de monnaies d'or dont le nombre ne s'élevait pas à moins d'un cent. Il est bon d'observer que, par un heureux hasard, il était tombé juste sur la bourse du roi, placée, nous le croyons, à la ceinture même du défunt. L'éclat de ces métaux précieux et inoxydés frappa comme un éclair les yeux du pauvre sourd-muet, qui sans doute n'avait remarqué ni la nature noire du terrain, ni les ossements humains, ni les restes de bois et de ferrure. Ne pouvant contenir sa surprise et sa joie, il jette sa pioche, quitte la tranchée et court avertir le voisinage avec des cris inarticulés et des démonstrations inusitées.

Les trois premières personnes qui arrivèrent sur le lieu de la scène, furent le doyen Gilles Patte et deux marguilliers de la paroisse, Jean Berlo et Nicaise Roger.

Voici quels furent les objets qui frappèrent les yeux de ces premiers témoins de la découverte : Cent pièces d'or, deux cents monnaies d'argent ; une foule de ferrements usés et corrodés par l'oxyde ; des ossements humains, deux crânes, dont un plus fort que l'autre ; une épée en fer avec sa poignée, sa garde et ses garnitures de fourreau montées d'or et de verroteries (la lame tomba en morceaux par suite de l'oxydation) ; la monture d'un coffret, un ornement en forme de tête de bœuf, environ trois cents abeilles, une aiguille, des fibules, des agrafes, des boucles, des bagues et des filaments, le tout en or et, en grande partie, monté de verroteries.

Les autres objets ne furent remarqués que plus tard et lorsqu'il s'agit de faire la description du tombeau.

Le bruit de la découverte s'étant répandu par toute la ville, le public accourut en foule pour en être le témoin et le spectateur. Cet empressement désordonné empêcha le trésor historique d'être aussi profitable à la science qu'il aurait pu le devenir, s'il eût été étudié avec attention et discernement.

Le premier magistrat de Tournai, qui apprit l'événement par la voix publique, fit demander au curé et aux marguilliers communication du trésor rencontré sur leur terrain. Il appuyait surtout sa demande, sur le principe déjà bien connu, que de pareils objets appartiennent au fisc ¹. Le curé, d'accord en cela avec les tuteurs de l'église, conserva par devers lui une partie de la trouvaille, agissant ainsi dans l'intérêt de la paroisse et des pauvres sur la propriété desquels le tom-

¹ Pontrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 373.

beau avait été trouvé. Toutefois, afin de répondre convenablement à la demande du premier magistrat, le clergé envoya les objets suivants : un des anneaux du roi (la bague sigillaire), deux ornements en or et en verroterie que Chiflet classe parmi les décorations de la tête du cheval, et que nous considérons, nous, comme les restes d'un fermoir de bourse, des fils d'or, l'aiguille en or, vingt-sept abeilles, quatre boucles, des clous et dix-huit ornements divers provenant d'attaches et de décorations de toutes sortes. Le magistrat garda toutes ces pièces dont le poids métallique s'élevait à treize onces.

La nouvelle de cette brillante découverte se répandant de plus en plus dans la cité, on vit accourir toutes les autorités de Tournai, l'évêque, le gouverneur, le doyen du chapitre, les chanoines de la cathédrale, en un mot tous les fonctionnaires et toutes les personnes distinguées du pays. Tous ces personnages, après avoir contemplé l'anneau du roi, voulurent en emporter des empreintes. Parmi ces amateurs improvisés, se distingua sur tous les autres Jean Chiflet, chanoine de Tournai, chapelain de l'archiduc, et fils du médecin d'Anvers qui devint plus tard l'historien de la découverte. Ce fut lui qui envoya à son père la première empreinte de l'anneau sigillaire. Le vieux docteur s'empressa de la mettre sous les yeux de l'archiduc Léopold-Guillaume, dont il était le médecin. Ce gouverneur des Pays-Bas au nom du roi d'Espagne, Philippe IV, aimait les antiquités. Absent au moment de la découverte, il n'avait pu s'en occuper utilement. Mais, charmé de l'empreinte qu'il venait de recevoir, il conçut un vif désir de voir les objets eux-mêmes.

Profitant du premier loisir que lui accordait la vie des camps ¹, il fit écrire de Bruxelles au magistrat de Tournai pour lui exposer qu'il désirait ardemment voir les « antiquitez, tant d'or que d'argent, » trouvées dans « le cimetière Saint-Brice. » A cet effet, il invitait les conseillers de la ville à lui envoyer, par une personne sûre, les objets demandés. Dans la crainte de quelque confusion, le secrétaire du prince, l'audiencier Verreyken, joignit à la lettre l'empreinte du sceau dont on désirait voir l'original ².

¹ « Le pays d'Artois étoit en ce temps-là le théâtre d'une guerre fort vive entre la France et l'Espagne; et l'archiduc Léopold commandoit l'armée des Espagnols. » Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 373.

² Registre des consoaux aux archives municipales de Tournai, 23 juin

Le lundi 23 juin, le « sieur du Foresteau, prévost de Tournai, » réunissait « les consaux » et leur exposait la requête de l'archiduc. Le Conseil, après une courte délibération, fut d'avis d'envoyer à Bruxelles les objets livrés par les chanoines, et que l'on croyait être tout le trésor de Childéric. Il désigna même, pour cette mission gracieuse et délicate, le conseiller de Bargibant, son premier magistrat, l'invitant à présenter lui-même le trésor au gouverneur et à profiter de cette circonstance pour terminer quelques affaires de la ville, pendantes devant l'autorité supérieure ¹.

Le magistrat partit immédiatement pour Bruxelles, et ayant fait connaître son arrivée à Son Altesse Impériale, « il receut commandement de se trouver prestement vers elle, comme il fit. Il luy fit aussy ostension (des objets), pièche à pièche, luy faisant, selon l'occasion d'iceux, quelque discours de l'antiquité de l'estat de la ville au temps du Roy (Childéric) et autres entretiens, ce que la dite Alteze tesmoignia avoir pour agréable, l'ayant retenu plus d'une heure et demy seul, et prenant luy mesme les dits anneaux et pièches pour les considérer, ayant répété par plusieurs fois qu'il estoit fort curieux de semblables raretez et qu'il en avoit chez lui. »

Voyant tout l'intérêt que le prince prenait à ces antiques, le magistrat s'empressa de lui assurer que la ville de Tournai s'estimerait fort heureuse de pouvoir lui offrir quelque chose qui lui fût agréable. L'archiduc, en vrai diplomate qui dissimule afin de mieux obtenir, répondit qu'il n'avait pas mandé les objets à cette intention, « mais qu'il les retiendrait pour quelques jours et qu'il lui feroit sçavoir quandt il debvroit retourner ². »

Le mercredi suivant, 2 juillet, M^e Jean de Bargibant reçut de nouveau l'ordre de se présenter devant Son Altesse Impériale, « laquelle luy dict qu'elle avoit receu beaucoup de

1653. — Hennebert, « Mélanges pour servir à l'hist. des hommes et des choses de Tournai et du Tournaisis, » 2^e fascicule, p. 114-115, in-8^o, Tournai, 1857. — « Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, » t. II, p. 95-98.

¹ Registre des consaux aux archives municipales de Tournai, 23 juin 1653. — Hennebert, « Mélanges pour servir à l'hist. des hommes et des choses de Tournai et du Tournaisis, » 2^e fascicule, p. 114-115, in-8^o, Tournai, 1857. — « Bull. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, » t. II, p. 95-98.

² Hennebert, « Mélanges pour servir à l'hist. de Tournai et du Tournaisis, » 2^e fascicule, p. 115. — « Bullet. de la Société histor. et litt. de Tournai, » t. II, p. 96.

contentement de veoir les dites pièches, et qu'elle les lui remectroit ès mains affin de les faire peindre et puis buriner pour en tirer des exemplaires pour l'honneur de la ville, luy ayant recommandé de les mectre ès mains d'un bon ouvrier et non d'un brouillon ¹. »

Le digne magistrat, fort embarrassé de la nouvelle mission que lui donnait l'archiduc, eut l'heureuse idée de s'adresser au médecin du prince que l'on connaissait pour un homme savant et expérimenté. Il alla donc trouver « monsieur le docteur Chiflet, auquel sadite Alteze at beaucoup de croyance, et luy ayant déclaré ce qui estoit de la volonté de sadite Alteze, il le pria de se charger de faire peindre et buriner lesdites pièches, en sorte que sadite Alteze en auroit satisfaction, ce qu'il promit faire ². »

Le mardi 8 juillet, le conseiller de Bargibant, de retour à Tournai, rendait compte aux consaux de son entrevue avec le gouverneur. Le conseil, à l'unanimité, déclara qu'il avait le « besoigné dudit s^r conseiller pour agréable. »

Toutefois, dans le courant du mois d'août suivant, l'archiduc manda de nouveau, à Bruxelles, le magistrat de Tournai. M^e Jean de Bargibant s'y rendit en toute hâte. Là, Son Altesse Impériale lui déclara qu'elle « avoit très agréables les anneau et bagues qu'il lui avoit apporté le voyage précédent, et avoit commandé d'en escrire lettres de remerchiment (aux conseillers de Tournai) qu'il at exhibé, dont at esté faite lecture, contenant qu'il avoit receu par les mains du conseiller pensionnaire de cette ville, Bargibant, l'offre que les consaux luy avoient faict faire des antiquitez qui ont esté trouvées en cette dite ville du roi Childeric, et comme il en faisoit une singulière estime pour l'anchienneté et rareté, il en sçavoit (aux conseillers de Tournai) le plus grand gré, ce qu'il avoit bien voulu signifier par lesdites lettres ³. »

Ce fut ainsi que l'archiduc devint propriétaire de cette partie des reliques mérovingiennes, et afin de témoigner sa satisfaction à la ville et aux conseillers de Tournai, il nomma M^e Jean de Bargibant, son premier magistrat, chevalier de

¹ Hennebert, « Mél. pour servir à l'hist. de Tournai et du Tournaisis, » 2^e fascicule, p. 115-16. — « Bullet. de la Soc. hist. et litt. de Tournai, » t. II, p. 97.

² Hennebert, « Mélanges, » p. 116. — « Bullet. de la Soc., » t. II, p. 97.

³ Hennebert, « Mélanges, » p. 116. — « Bullet., » t. II, p. 97-98.

ses ordres ¹. A son retour à Tournai, le 26 août 1653, le nouveau chevalier, par la grâce de Childéric, donna au conseil les détails de l'affaire dans les termes que nous venons de citer.

Devenu maître absolu de cette première portion des reliques royales, l'archiduc les remit immédiatement entre les mains de Jacques Chiflet pour qu'il en fit un examen scientifique, ce que le savant médecin accepta de grand cœur.

Une fois saisi officiellement de l'affaire, le digne docteur fit d'actives démarches auprès de son fils et de l'official Wendelin, pour obtenir une foule de pièces dispersées de tous côtés. Beaucoup lui échappèrent et restèrent chez les amateurs qui ne voulurent pas s'en dessaisir. Jean Chiflet envoya à son père six monnaies d'or des empereurs Valentinien, Marcien, Zénon, Léon, Basilisque et Marc; vingt-deux monnaies d'argent de divers empereurs romains, des fils d'or, un fragment de fer à cheval, et la hache de fer que le doyen lui-même avait offerte à Gilles Boucher.

Le doyen et les marguilliers, ayant avoué à Jean Chiflet qu'ils avaient conservé chez eux beaucoup d'objets, promirent de les livrer tous à l'archiduc.

Le 10 novembre 1653, après avoir terminé sa campagne contre le maréchal de Turenne, l'archiduc se rendit à Tournai, où « il prit son hôtel à l'abbaye de Saint-Martin ². » Ce fut dans la grande salle de ce monastère, qui sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville, que le soir même de l'arrivée du prince, le doyen et la fabrique de Saint-Brice vinrent lui offrir solennellement tout ce qu'ils possédaient du trésor de Childéric. Dans le discours que le doyen adressa à cette occasion, ce dignitaire ecclésiastique pria Son Altesse Impériale de ne pas oublier les pauvres sur le terrain desquels le trésor avait été si inopinément et si providentiellement trouvé. « Lesérénissime prince, ajoute Chiflet, par une réponse » gracieuse et obligeante, et avec cet air de douce majesté » qui lui est naturel, fit connaître aux chanoines que rien » ne lui paraissoit plus équitable que cette demande et qu'ils » devoient s'assurer que cette faveur si rare, que le ciel avoit

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 40. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 374.

² Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 374. — Chiflet, « Anastasis, » p. 44.

» accordée à leurs pauvres, leur seroit conservée toute
» entière ¹. »

Parmi les objets déposés, Chiflet signale la poignée, la garde et les garnitures de l'épée, des ornements de ceinturon, un second anneau d'or, les montures d'or du coffret, le globe de cristal, cinquante-six pièces d'or de l'empereur Léon, quatorze de Zénon, sept de Marcien, une de Basilisque, une de Basilisque et de Marc, deux médaillons de Valentinien et de Léon, la grande fibule d'or ², la tête de bœuf, et enfin le pommeau de l'épée formé de deux têtes en verroterie, que Chiflet croit représenter des figures de veau, tandis que nous les considérons comme des représentations de serpent.

L'archiduc ordonna au chanoine Jean Chiflet de prendre la plume et de consigner, séance tenante, tous les détails qui seraient donnés par le doyen et ses assistants. Puis il fit remettre six doublons d'or au maçon Adrien Quinquin, l'instrument de la découverte.

Toutes les pièces curieuses et intéressantes, présentées par le clergé de Saint-Brice, avaient été ramassées par eux sur ce tas de terre et d'ordures (*cumulo terræ et sordium*) qui sortit de la fosse royale. Les fils d'or des vêtements brillaient de tous côtés sur cette masse de déblais. Bien des pièces furent brisées dans ce chaos, et au milieu du désordre chacun prit un peu ce qu'il voulut. Ce fut à tel point que le chanoine Chiflet racheta à de petites servantes (*ab ancillulis*) des pièces d'or et d'argent, la virole d'or attachée à la poignée de l'épée, des abeilles, deux petites boucles, une très-grande agrafe, des boutons, un fragment de vase d'agate et plusieurs autres choses.

L'archiduc une fois de retour à Bruxelles, avec son riche butin, le fit remettre à Jacques Chiflet, chez lequel affluèrent bientôt une foule d'hommes curieux et lettrés de toute la Belgique. Cette affluence fut telle, au rapport d'un historien de Tournai, que « pendant l'hiver de 1653, le logis du docteur fut une véritable académie, ouverte d'abord aux personnes de qualité et aux gens de lettres, et ensuite à tout le peuple, non-seulement de Bruxelles, mais des villes circonvoisines, qui s'empressèrent de venir repaître leurs yeux de la vûe d'un objet si rare ³. »

¹ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » p. 378. — Chiflet, « Anastasis, » p. 46.

² Probablement le bracelet.

³ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 377.

Chiflet ayant reçu les objets au mois de novembre 1653, les conserva probablement jusqu'en 1655, époque où il en fit paraître la description et la reproduction dans l'*Anastasis*. De ses mains le trésor rentra dans celles de l'archiduc, auquel il dédia son livre. Léopold-Guillaume ayant quitté le gouvernement des Pays-Bas, en 1656, emporta à Vienne ces précieuses reliques, qu'il considérait sans doute comme sa propriété personnelle. Après sa mort, arrivée en 1662 ¹, elles entrèrent dans le cabinet de l'empereur d'Allemagne Léopold I^{er}.

Maintenant comment ces précieuses reliques vinrent-elles à Paris, et par quelle voie passèrent-elles du trésor des Césars germains dans celui de nos rois? C'est là une histoire intéressante à connaître pour tout Français en général et pour un antiquaire en particulier.

L'instrument dont la Providence se servit pour rendre à la France ce dépôt venu d'elle, fut un archevêque de Mayence, Jean-Philippe de Schonborn ², prince électeur du Saint-Empire. Ce pontife, avait de grandes obligations au roi Louis XIV, qui l'avait secouru contre ses sujets révoltés, et par une puissante intervention militaire avait remis sous son obéissance la ville d'Erfurth, soulevée depuis plus de vingt ans ³. Le prince-archevêque avait conservé une vive

¹ Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche et frère de l'empereur Ferdinand III, naquit en 1614. Il était fils de Ferdinand II, empereur d'Allemagne, et de Marie-Anne de Bavière. Il devint évêque de Passau, de Strasbourg, d'Herberstadt, d'Olmütz et de Breslau, grand maître de l'ordre teutonique, abbé de Mourbach, gouverneur des Pays-Bas espagnols, de 1647 à 1656. Généralissime de l'armée de l'empereur Ferdinand III, il combattit contre les Suédois, contre Turenne et le prince de Condé. Il est mort à Vienne, le 19 novembre 1662. — « Le grand Dictionnaire historique » de Moréri, t. 1^{er}, p. 827 : édit. de 1732.

² Le nom de ce prélat étranger est très-diversement écrit par les auteurs français. Le P. Lecoinge, dit Schomborn, « Annales eccl. Franc. », t. III, p. 656, » et Andigier : Schomberg, « Origine des François », t. II, p. 496. Pour nous, nous suivrons Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres », t. III, p. 411, édit. in-12; le « Gallia Christiana », t. V, p. 526-28; et Bruzen de la Martinière « Le grand Dictionnaire géogr., hist. et crit. », t. 1^{er}, p. 792.

³ La ville d'Erfurth, soulevée contre l'archevêque de Mayence, en 1642, pendant la guerre de trente ans, et à la suite des expéditions de Gustave-Adolphe, ne rentra sous l'obéissance de ce prélat que le 15 octobre 1664, par l'intermédiaire des troupes françaises commandées par M. de Pradelle. — Lecoinge, « Ann. eccl. Franc. », t. III, p. 656. — Daniel, « Abrégé de l'Hist.

reconnaissance pour ce service rendu avec autant de bonne grâce que de générosité. Il cherchait donc toutes les occasions de payer au roi très-chrétien la dette qu'il avait contractée.

Dès 1656, époque où il ne faisait que solliciter et espérer le concours armé du roi de France, l'électeur avait songé aux reliques de Childéric comme à un présent capable de flatter le successeur de Clovis et de Mérovée. Voici à quelle occasion cette idée lui était venue à l'esprit et dans quelle circonstance il avait cru pouvoir en faire les premières ouvertures.

En 1656, Léopold-Guillaume, fatigué de la guerre et de la politique ¹, quittait les Pays-Bas espagnols, théâtre d'une éternelle discorde. Retournant à Vienne par Mayence, il se fit un plaisir d'étaler devant un prince du Saint-Empire toutes les richesses de la tombe mérovingienne. Philippe, après avoir admiré le bel et antique écrin du roi barbare et félicité l'archiduc de son heureuse découverte, ne lui dissimula pas qu'à ses yeux la vraie place du trésor était dans le cabinet du roi de France. Le gouverneur austro-espagnol parut blessé de cette observation dont il comprit parfaitement toute la portée : il répondit assez sèchement que le palais des princes d'Autriche ne manquait pas d'armoires où le dépôt serait fort convenablement placé. Les choses en restèrent là et la caisse partit pour Vienne.

L'archiduc mourut le 19 novembre 1662. Comme nous l'avons déjà dit, après son décès sa collection passa à son neveu Léopold I^{er}, empereur d'Allemagne. De ce moment l'archevêque de Mayence, qui n'avait jamais perdu de vue son premier projet, conçut de nouvelles espérances pour sa prochaine réalisation. Il n'attendit plus que l'occasion favorable. En habile diplomate, il mit dans ses intérêts le confesseur même de l'Empereur, le Père Brenik, jésuite ², et ce fut par cette voie très-influente qu'il entama la négociation.

En 1664, il crut avoir trouvé le moment opportun. La bataille de Saint-Gothard venait d'être gagnée par Montécuculli sur les Turcs, la terreur de l'Allemagne et l'ennemi

de France, » t. VI, p. 124, édit. in-4^o de 1727. — Bruzen de la Martinière, « Le grand Dictionn. géogr., histor., » etc., t. II, p. 792.

¹ « Dict. hist., » par une Soc. de gens de lettres, t. XVI, p. 206, éd. 1821.

² Le P. Ménestrier, « Hist. du roy Louis-le-Grand, par les médailles, emblèmes, devises, » etc., p. 29-30, édit. in-f^o, de 1693.

séculaire de l'empire. Pendant cette mémorable campagne de Hongrie, qui se termina sur les bords du Raab, limite antique de l'empire de Charlemagne, un corps de Français, envoyé par Louis XIV, avait brillé du plus grand éclat. Après avoir chassé l'ennemi des bords du Raab, cette poignée de braves avait sauvé l'armée allemande au Saint-Gothard et décidé la victoire ¹. La cour d'Autriche, sous l'impression de ce signalé service, était donc disposée à la reconnaissance.

Le prélat saisit heureusement cette circonstance, et dans une audience solennelle, qu'il obtint de l'empereur, il lui demanda le trésor sépulcral du fils de Mérovée. Léopold hésita un moment ; mais, influencé par son entourage, il céda gracieusement son butin archéologique. Afin de ne pas paraître avoir été surpris dans sa générosité, il déclara tout haut qu'il n'ignorait nullement les projets de l'archevêque et la destination dernière qu'il préparait au dépôt ; mais il ajouta avec bienveillance qu'il était « bien aise de trouver une occasion de faire plaisir au roy de France ². »

Toutefois, pour ne pas priver le palais des Césars germains, également descendants de Clovis et héritiers de Charlemagne, de tout souvenir de ce vainqueur de l'ancienne Rome, Léopold retint par devers lui vingt-sept abeilles d'or « dont il y avoit plus de trois cents ³. » L'empereur fit plus, par un acte de bon goût, autant que de vanité princière, il fit prendre une copie exacte des monuments dont il se dé-sistait. Ces copies une fois exécutées, il les fit placer dans son propre cabinet et les accompagna d'une inscription commémorative terminée par ces mots : « Discas, lector, vel sepultam majestatem nusquam interire ⁴. »

Il ne serait pas sans intérêt pour nous de savoir si ces images fidèles existent encore dans la capitale de l'Autriche. Elles seraient bien précieuses pour la France, où la plupart des objets n'existent plus et où personne n'a songé à prendre des copies ou des empreintes lorsqu'on possédait les pièces originales.

Philippe ne perdit pas un moment ; il emporta immédiatement son trésor de Vienne à Mayence. Peu de jours après il députa vers Paris le sieur Dufresne, chargé de présenter à

¹ Daniel, « Abrégé de l'Hist. de France, » t. iv, p. 123-24.

² Le P. Ménestrier, « Hist du roy Louis-le-Grand, » p. 29-30.

³ Id., *ibid.*

⁴ Id., *ibid.*

Louis XIV une offrande qu'il croyait lui être fort agréable ¹. Lorsque l'envoyé de l'archevêque arriva dans la capitale de la France, le roi était à Saint-Germain-en-Laye. Il s'y rendit aussitôt et ce fut dans ce célèbre château que, le 2 juillet 1665 ², le glorieux héritier de Childéric put contempler la dépouille d'un des fondateurs de sa monarchie, et manier des armes qui posèrent les bases du trône de France. Après avoir fait admirer à toute sa cour le précieux dépôt qui lui était offert, le roi le fit transporter à Paris et déposer dans le cabinet des médailles récemment créé dans le palais du Louvre ³.

C'est là que le P. Lecoinge, qui nous a transmis la plus grande partie de ces détails ⁴, put voir de ses yeux et toucher de ses mains ces précieux restes de l'antiquité nationale. Le savant annaliste de l'église des Francs éprouva une vive douleur de ne pas les avoir connues au moment de la publication de son premier volume. Lorsqu'à l'année 481, traitant du règne de Childéric I^{er}, il avait disserté des reliques de ce roi franc, c'était, d'après Chiflet, l'historien du tombeau ⁵. Mais en véritable archéologue il eût préféré pouvoir en parler *de visu*. Il regrettait aussi de n'avoir pu couronner la description des pièces par le récit de leur restitution à la France. Ce récit, toutefois, il ne crut pas devoir en priver ses lecteurs. Profitant de la découverte du tombeau de Childéric II, qu'il avait à raconter à l'année 673, il inséra dans le III^e volume de ses *Annales* l'exposé que nous venons de traduire.

Le trésor sépulcral de Childéric ne demeura pas longtemps au Louvre. Mabillon, qui en traitait vers la fin du XVII^e siècle, assure qu'à ce moment il avait été transporté à la bibliothèque du roi ⁶. C'est ce que répètent à peu près tous ceux qui en ont parlé dans le cours du XVIII^e siècle ⁷.

¹ « Il les fit présenter au roi par le sieur Dufresne, qu'il envoya exprès, l'an 1665. » Mabillon, « Discours sur les anc. sépult. de nos rois, » dans les « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. III, p. 412, éd. in-12, et t. II, p. 639, édit. in-4^o. — Le P. Ménéstrier, « Hist. du roy Louis-le-Grand, » p. 29-30. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. I, p. 413. — L'abbé Dubos, « Hist. critiq. de la Mon. franç., » t. II, p. 475.

² Le 1^{er} juillet 1665, d'après le P. Ménéstrier, *ibid.*

³ Du Mersan, « Hist. du cabinet des médailles, » p. 150, édit. de 1838. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. I^{er}, p. 413.

⁴ Lecoinge, « Ann. eccles. Francorum, » t. III, p. 656-57.

⁵ Id., *ibid.*, t. I, p. 108-10.

⁶ Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. III, p. 412, édit. in-12, et t. II, p. 639, édit. in-4^o.

⁷ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie franç., » t. I^{er}, p. 11. —

Le *Mercur de France* de 1736, modifiant légèrement les récits donnés par Mabillon et le P. Leccointe, raconte que l'empereur accorda, en effet, la partie la plus considérable des reliques royales à l'électeur de Mayence qui l'envoya à Louis XIV. Mais il ajoute que le reste de la trouvaille se voyait encore à Tournai, dans une maison particulière ¹.

Nous ignorons ce qui peut être demeuré de ces précieux restes chez les habitants de Tournai. M. le comte G. de Nédonchel, membre de la Société historique de Tournai, qui, en juin 1857, a fait des fouilles sur l'emplacement présumé du tombeau de Childéric ², a bien voulu nous dire que l'on

Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 337-39. — Ribaud de la Chapelle, « Dissertation sur le tombeau de Childéric, » dans ses « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 76. In-12, Paris, Jorry, 1749. — « Le *Mercur de France*, » de janvier 1736, p. 76. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 377. In-4^o, 1749. — L'abbé Dubos, « Hist. critique de l'étab. de la Monarchie françoise, » t. II, p. 475.

¹ « Le *Mercur de France*, » de janvier 1736, p. 76.

² Voici la note que M. de Nédonchel a bien voulu nous envoyer lui-même sur les recherches qu'il a pratiquées :

« Les fouilles que j'ai entreprises ont été faites dans l'endroit indiqué par la tradition et sur les indications du propriétaire nommé Amand Thieffry, lequel tenait ses renseignements de son grand-père, qui se nommait Thieffry comme lui. L'endroit désigné est à présent une étable à vaches, longue de huit mètres environ, allant du sud-est au nord-ouest. Vers le milieu, à trois mètres, en partant du côté du midi, se trouvait le lieu de la découverte. Thieffry ayant occupé la maison et l'étable jusqu'au mois de juin 1857, j'ai dû attendre que la ferme fût vacante pour entamer mes recherches.

» Commencées le 15 juin, elles ont duré jusqu'au 20 du même mois sans amener de résultats vraiment satisfaisants. A un mètre quarante, on rencontra des moëllons ou plutôt des pierres bleues dont se composent les fondations de la plupart des bâtiments du quartier. La couche de ces débris n'avait pas moins de cinquante centimètres d'épaisseur ; puis apparurent des pièces de bois consumées par le temps et l'humidité ; des ossements d'animaux que l'on crut des restes de chèvres ; enfin des fragments d'os humains. Ces derniers débris se composaient d'un humérus, de quelques côtes, de plusieurs parties de la colonne vertébrale, et de petits os provenant des pieds. Ces ossements très-altérés devaient être fort anciens.

» Les ouvriers creusèrent encore jusqu'à deux mètres trente. A cette profondeur on travaillait dans la boue, et l'odeur fétide du sol fit arrêter les fouilles. Des sondages pratiqués jusqu'à deux mètres cinquante, et sans aucune résistance, firent connaître qu'aucun corps solide n'existait à cet endroit.

» Vers le bout de l'étable, je recommençai mes recherches ; à un mètre trente nous trouvâmes les restes d'une voûte qui recouvrait une cave de

conservait encore, dans l'ancienne cité des Nerviens « un petit stylet, une lame de métal, et un vase en terre cuite, qu'une commune opinion attribuait au roi franc. Ces objets, ajoute M. le comte de Nédonchel, sont parfaitement semblables aux trouvailles romaines du même genre que l'on fait

plus de deux mètres de largeur. Cette voûte, entièrement défoncée, n'existe plus qu'à la naissance du berceau. Elle dut être construite en pierres brutes. M. l'abbé Voisin et d'autres personnes qui l'ont vue assurent qu'elle n'a pu être sépulcrale; opinion que je partage complètement. Le voisinage d'une fosse d'aisance mal citernée qui laissait échapper des gaz délétères nous força d'interrompre la fouille en cet endroit.

» Il faut maintenant que je vous fasse part d'un détail qui déprécie beaucoup notre recherche. Le terrain dans lequel j'ai pratiqué ma fouille avait été fraîchement remué par le propriétaire. Les ouvriers, ainsi que tous ceux qui ont suivi les travaux avec attention, en sont restés bien convaincus. Vers 1851, j'avais acheté de ce même propriétaire le droit de fouiller son terrain. Malgré ce contrat, il n'hésita pas à prévenir mes propres recherches, et avant de déguerpir il bouleversa le sol. Il s'était persuadé qu'il y avait là un trésor caché. Aussi quand je me suis mis à l'œuvre j'ai trouvé la terre nouvellement fouillée. Des fragments de poterie antique, dont la cassure était récente sans provenir du fait de mes ouvriers, démontraient suffisamment l'exploration clandestine. Sur mes réclamations on a consenti à me remettre un certain nombre d'objets sur l'authenticité desquels je conserve des doutes et des soupçons.

» Je me fais un vrai plaisir de vous communiquer les objets qui se sont rencontrés dans ma fouille de 1857. »

Les pièces qui nous ont été remises par M. de Nédonchel sont : 1^o un cure-dents en bronze, long de huit centimètres ; 2^o une épingle à cheveux en bronze, longue de quinze centimètres, et dont la tête est décorée comme un fuseau ; 3^o un grand bronze romain du Haut-Empire ; 4^o six ou sept monnaies gauloises, en bronze ; 5^o quatre fibules antiques, en bronze émaillé ; deux ont la forme ronde et deux autres sont allongées. La plus grande des fibules rondes est proéminente comme la bosse d'un umbo, et elle présente autour un cercle d'émail disparu. La plus petite a encore son cercle d'émail ; il se compose de carrés rouges alternés de bleu, les carrés bleus offrent au milieu un point blanc assez semblable à la prune de l'œil. Les deux fibules allongées ont conservé leur ardillon de bronze. La plus petite, longue de trois centimètres, présente un cercle d'émail ; la plus grande, longue de six centimètres, est recouverte d'un étain très-brillant ; 6^o neuf perles de verre, dont deux petites en verre blanc, quatre en verre noir, et trois autres en verre blanc, ornées de zigzags en émail, ou simplement de points en pâte jaune entourés d'un cercle blanc absolument comme des yeux. Ces perles sont entièrement semblables à celles que nous trouvons dans les sépultures franques de la Normandie ; 7^o un vase en terre noire, épais de trois à quatre millimètres, haut de treize centimètres et large de quatorze. Ce vase, sans pied ni anse, ressemble beaucoup, pour la terre et la forme, à nos

tous les jours ¹. » Cela se conçoit d'autant plus aisément que l'art franc n'existait pas et que la civilisation romaine dut fournir à nos premiers rois la meilleure partie de leurs ustensiles.

Ce qui est très-certain, c'est que l'église de Saint-Brice possède encore aujourd'hui dans son trésor une pièce que la tradition attribue au tombeau de Childéric. Les uns l'appellent une *médaille*, et les autres une *fibule* ². Pour nous, c'est une agrafe qui ressemble à une attache de manteau. Nous examinerons et nous dessinerons en son lieu ce curieux bijou, qui présente tout à la fois les caractères d'une antiquité incontestable et d'une nouveauté désespérante.

Cette agrafe sert aujourd'hui aux prêtres de Saint-Brice pour porter l'ostensoir dans les processions.

Maintenant que les dépouilles du fils de Mérovée sont rentrées dans le pays conquis par ses armes, nous allons essayer

vases du Bas-Empire et même à nos vases mérovingiens. Je le crois très-volontiers du ^{ve} siècle. — Nous donnons ici une réduction de ce vase, dont nous avons vu l'analogue à Évreux, dans le Musée de la Société de l'Eure.



VASE DE TOURNAI. — TERRE NOIRE.

En finissant cette note, on me permettra une observation : n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que la ville de Tournai, française par sa langue, son origine et ses mœurs, n'ait pas placé une colonne ou au moins une inscription sur la sépulture du père de Clovis. Le tombeau de Childéric n'est-il pas encore la plus grande illustration de Tournai ?

¹ Lettres de M. le comte G. de Nédonchel, des 23 mai et 16 juillet 1858.

² Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 395, 410-11, pl. 8 du bas.

de suivre le fil de leurs destinées. Ce n'est pas chose aussi aisée qu'on pourrait le supposer.

Déposées au Louvre en 1665, dans la collection naissante créée par nos rois, elles furent peut-être transportées à Versailles en 1684. A ce moment de son règne, Louis XIV commençait à négliger Paris et à préférer à l'ancienne capitale de sa monarchie, le royal château de Versailles qui pendant un siècle entier va devenir le cœur de la France.

Entrant complètement dans les vues de son illustre maître, le ministre Louvois fit transporter du Louvre à Versailles les médailles et les antiques recueillis depuis François I^{er}. Il installa le tout dans le cabinet voisin de l'appartement du roi ¹. Le Père du Moulinet, chanoine de Sainte-Geneviève, qui fut un des savants chargés d'appropriier les montres, rapporte que Louis XIV « venait presque tous les jours au sortir de la messe jusqu'au dîner inspecter ce travail d'installation. Il avait gracieusement y trouver toujours quelque chose à apprendre ². »

Les antiquités de la France restèrent à Versailles pendant près d'un demi-siècle. Louis XV qui, sur ce point, ne partageait pas les goûts de son aïeul, chercha à les faire rentrer à Paris, leur séjour naturel.

Le 27 mars 1720, il prit un arrêté par lequel il ordonna que « les médailles, pierres gravées, livres et raretés antiques, » qui étaient dans le château de Versailles, « seraient apportées dans la Bibliothèque royale de Paris ³. » Ce décret ne reçut son exécution qu'en 1744 ; mais au mois de juillet de cette année, les vingt caisses contenant les médailles du roi furent ouvertes et les pièces antiques placées dans le « magnifique salon qui venait d'être bâti pour elles à l'extrémité de la Bibliothèque ⁴. »

Nous ignorons, toutefois, si les reliques de Childéric ont jamais vu le palais de Versailles. Nous sommes même très-porté à en douter. Nous supposons très-volontiers que lors de la translation de 1684 elles n'auront pas suivi les médailles, mais que, par exception, elles seront passées directement du Louvre à la Bibliothèque royale, déjà fixée dans

¹ Du Mersan, « Hist. du cabinet des médailles, » p. 153, édit. 1838.

² Id., *ibid.*, p. 153.

³ Id., *ibid.*, p. 157-58.

⁴ Id., *ibid.*, 158.

le grand hôtel qui sépare aujourd'hui les rues *Vivienne* et *Richelieu*.

Ce qui nous fait croire à ce transfert tout spécial, ce sont les assertions si nettes et si précises de quatre de nos plus graves et de nos plus éminents antiquaires. Le P. Ménestrier, qui, en 1693, publiait une seconde édition de son *Histoire du roy Louis-le-Grand*, assure positivement qu'alors « les curieux pouvaient voir le trésor de Childéric à la Bibliothèque royale ¹. » Dom Mabillon qui, de 1690 à 1707, lisait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres son *Discours sur les anciennes sépultures de nos rois*, affirme très-catégoriquement que les reliques apportées en France en « 1665 furent d'abord déposées dans le cabinet des médailles qui estoit au Louvre, d'où elles furent transportées dans la Bibliothèque du roi ². »

Ceci était imprimé par l'Académie, en 1736. Le célèbre Père de Montfaucon, continuant la tradition Bénédictine, dit expressément dans ses *Monumens de la Monarchie française*, édités en 1729, « qu'une bonne partie des pièces trouvées dans le tombeau de Childéric se voit aujourd'hui dans la Bibliothèque du roi ³. »

Enfin, dom Thierry Ruinart, dans la savante et judicieuse préface dont il fait précéder le second volume du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, dit positivement, en parlant du tombeau de Childéric, que les trésors qui y furent trouvés se voyaient à Paris, dans la Bibliothèque royale : et ceci était imprimé en 1739 ⁴.

Un seul scrupule nous reste en présence de ces graves témoignages, c'est qu'aucun des quatre archéologues ne paraît avoir vu les objets eux-mêmes. Tous semblent se copier les uns les autres, ou parler des pièces uniquement d'après Chiflet. Ce qui est sûr, c'est que Ménestrier et Montfaucon ont copié servilement les dessins de l'*Anastasis*, avec leurs erreurs et leurs attributions ou plutôt leurs restitutions fautives. Toutefois, pour nous aider à vaincre ce dernier doute, nous avons le témoignage d'un homme qui avait étudié les monumens eux-mêmes. Nous voulons parler de l'avocat Ribauld,

¹ Ménestrier, « Hist. du roy Louis-le-Grand, » etc., p. 29-30, édit. 1693.

² Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. II, p. 637-41, édit. in-4° de 1736. — Ibid., t. III, p. 412, édit. in-12 de 1772.

³ Montfaucon, « Les Monumens de la Mon. franç., » t. I^{er}, p. 11.

⁴ « Cimmelia quæ in eo inventa sunt in Bibliotheca regiâ Parisiis habentur. » « Rec. des Hist. des Gaules et de la France, » t. II, p. 78.

qui, le 1^{er} janvier 1737, écrivait au révérend Père Rouillé, que « l'anneau de Childéric étoit conservé à la Bibliothèque du roy ¹. »

C'est donc dans ce sanctuaire des lettres et des sciences que ces précieux monuments sont demeurés pendant près de deux siècles, jusqu'en 1852, époque de la création du Musée des Souverains, par Napoléon III ².

Malheureusement elles n'y ont pas toujours été tranquilles. Nous ignorons comment elles ont traversé notre grande révolution et par quel miracle elles ont échappé à cet immense cataclysme qui engloutit tant de précieux monuments du passé. Mais ce que nous ne savons que trop bien, c'est que pendant la nuit du 5 au 6 novembre 1834, une bande de voleurs, conduite par un nommé Fossard, forçat libéré, pénétra, à l'aide d'escalade et d'effraction, dans la bibliothèque de la *rue Richelieu*, et fit main basse sur toutes les pièces d'or qu'elle put rencontrer ³. Les objets de Childéric ne furent point épargnés. Traqués par la police, les voleurs jetèrent dans la Seine la portion de leur butin qu'ils n'eurent pas le temps de fondre. De ce nombre étaient la célèbre *patère de Rennes*, bon nombre de médailles et les objets du tombeau de Childéric. Plusieurs pièces du trésor mérovingien furent repêchées au *pont de la Tournelle* ⁴, à l'aide de la cloche à plongeur. Mais la bague sigillaire, portant le nom du roi, n'a jamais été retrouvée.

Voici, du reste, ce qui existait encore en 1838, d'après le *Catalogue* de M. Du Mersan. Ce catalogue, toutefois, est fait avec si peu de soin que la lance même n'y est pas mentionnée. Cependant elle existe encore dans la collection. De plus, on peut voir avec quelle négligence et quel peu de critique archéologique les objets sont indiqués et classés. M. Du Mersan ne comprenait rien à toutes ces choses qu'il était chargé de conserver. Eh bien ! le croira-t-on, ces deux minces inventaires, publiés l'un en 1828, l'autre en 1838, sont

¹ Ribauld de Rochefort ou de la Chapelle, « Dissertations adressées au R. P. Rouillé, » etc., p. 20 et 68.

² Décret du 17 février 1852.

³ « *Le Monit. universel*, » des 7 et 11 novembre 1831, et 17 janvier 1833. — « *Le Courrier du Havre*, » du 24 novembre 1856.

⁴ Sous une des arches du pont Marie, dit M. Chabouillet. « *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées*, » etc., p. 364.

jusqu'ici les seuls qui aient paru dans notre siècle, sur cette royale collection, l'une des gloires de la France ¹.

« Montre sur le grand meuble, au milieu de la salle.

» Première montre semi-circulaire, tombeau de Childéric.

» Au haut de la montre, quelques objets trouvés en 1653, à Tournai, dans le tombeau que l'on a supposé être celui de Childéric, père de Clovis, mort en 484.

» A. 1. — Une épée dont il n'existait plus que la poignée, ornée d'une feuille d'or, et les ornements en verre coloré, montés dans des filigranes.

» A. 2. — A droite, la hache d'arme ou francisque en fer.

» A. 3. — Une boule de cristal.

» A. 4. — Une fibule ou agrafe d'or.

» A. 5. — Une boucle en or.

» A. 6. — Cinq petits ornements en verre coloré, montés en or.

» A. 7. — Deux abeilles de la même matière ².

» A. 8. — Deux monnaies d'or de l'empereur Léon, qui régnait en 460.

» A. 9. — Une dent ³. »

On nous permettra d'ajouter la lance en fer, oubliée par le rédacteur du catalogue.

En 1852, par suite de la création du Musée des Souverains, tous les objets provenant du tombeau de Childéric ont été transportés au Louvre, où ils se trouvent aujourd'hui.

¹ Ceci était écrit en 1857, avant la publication, par M. Chabouillet, du « Catal. gén. et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliot. imp. »

² « Il y en avait une grande quantité, le reste a disparu dans le vol du 5 novembre 1831, ainsi que d'autres objets trouvés dans ce tombeau. » Note de M. Du Mersan.

³ « Histoire du cabinet des médailles antiques et pierres gravées, avec une notice sur la Bibliothèque royale, » par M. Du Mersan, p. 29 et 30. In-8°, Paris, 1838.

CHAPITRE III.

LE CERCUEIL ET LA FOSSE.

Voici deux points qui demeurent incontestés : Childéric fut déposé dans une fosse, et il n'y fut descendu ni dans un sarcophage de pierre, ni dans un cercueil de plomb ; mais d'après les détails de la découverte, il résulte clairement qu'il fut enfermé dans un coffre de bois.

On conçoit très-bien que l'on n'ait distingué aucune trace de bois parmi les débris d'une sépulture aussi ancienne et vidée avec tant de précipitation. Cependant Chiflet signale une foule de ferrements rouillés et consumés par l'humidité du sol : « Effossa multa ferramenta vetustate exesa et consumpta propter loci non nihil humecti vitium ¹. »

Le digne docteur en avait su assez, par les récits détaillés que lui fournirent les témoins de la découverte, pour conclure, avec certitude, que le cercueil du roi était en bois garni de fer. Ce genre de cercueil, comme il l'observe fort bien, n'était pas inconnu aux Francs, puisqu'il est mentionné dans la loi salique, la première de toutes leurs lois. Aussi Chiflet n'hésita pas à formuler ses conclusions dans des termes que nous répétons et auxquels nous sommes heureux de nous associer : « Ligneum igitur Childerici conditorium fuisse oportet atque obductum ferro, cujus opertæ sunt reliquiæ, ligno sic adherentes ut alterum ab altero non posset separari ². »

Aussi Ribauld et Poutrain, les commentateurs de l'*Anastasis*, ont-ils parfaitement saisi les détails de la découverte

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 38.

² Id., *ibid.*, p. 80-81.

et les conclusions de leur maître quand ils disent, le premier, que « le corps de Childéric fut mis dans un cercueil de bois garni de bandes de fer pour la solidité, dont on a trouvé quelques restes ¹. » Le second « qu'un cercueil de bois fut apparemment la sépulture de Childéric et qu'il en parut des marques non douteuses par des restes de bois pourri encore attachés aux ferrailles de la caisse ². »

Maintenant montrons l'existence des cercueils de bois aux époques romaine et mérovingienne, dans la Gaule, la Germanie et la Grande-Bretagne.

Dans le cimetière romain de Lillebonne, exploré en 1853, j'ai eu l'occasion de remarquer que tous les jeunes enfants dont je retrouvai les corps échappés à la crémation, avaient été renfermés dans des cercueils de bois qui devaient être fort épais à en juger par les longs clous qui étaient restés autour des ossements ³. Presque toutes les sépultures gallo-romaines du iv^e et du v^e siècle, trouvées à Rouen depuis quelques années, nous ont montré des coffres de bois doublant des cercueils de plomb. En 1843, lors de la confection du chemin de fer de Rouen à Paris, on a rencontré dans la traverse de Quatre-Mares, commune de Sotteville, plusieurs sarcophages en pierre et en plomb. M. Deville, qui les visita, eut l'occasion de remarquer que l'un de ces derniers avait été enveloppé « d'un coffre en bois dont on reconnaissait la poussière noire et les clous oxydés ⁴. » Pareille observation put avoir lieu en 1852, lors de la découverte de cercueils de plomb dans l'enclos des dames d'Ernemont, tout près de l'ancienne voie qui conduisait dans le Beauvoisis. Autour des huit sarcophages qui se firent jour alors, j'ai remarqué de la terre noire et des clous oxydés annonçant évidemment la présence du bois ⁵.

La quatrième découverte de cercueils de bois romains faite en Normandie, à notre connaissance, a eu lieu à Vernon en 1844, au lieu dit la *Maisonnette*. Les vingt-deux squelettes que l'on vit alors dans le sable, accompagnés de vases et de

¹ Ribauld de la Chapelle « Dissertat. sur l'origine des Francs, » p. 101.

² Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 413.

³ « La Normandie souterraine, » 1^{re} édit., p. 117; 2^e édit., p. 133.

⁴ A. Deville, « Découvertes de sépultures antiques à Quatre-Mares. » « Revue de Rouen, » de 1843, p. 129. — « La Norm. sout., » 1^{re} édit., p. 41; 2^e édit., p. 49.

⁵ « La Normandie souterraine, » 1^{re} édit., p. 39; 2^e édit., p. 47.

monnaies, étaient environnés « d'une quantité de clous longs de quinze centimètres et tout rongés par la rouille. Ils durent traverser des planches d'une grande épaisseur ¹. »

La ville de Beauvais, l'ancien *Cæsaromagus*, n'a guères été moins riche que la métropole de la seconde Lyonnaise. En 1856, on découvrit sur la route qui conduit à Amiens, un beau cercueil en plomb, du iv^e ou du v^e siècle. « Un coffre de bois renfermait certainement ce sarcophage, comme le démontraient des clous fortement oxydés à têtes larges et plates, à tige carrée, ayant environ huit à dix centimètres de longueur. Ils étaient semés autour en assez grand nombre, surtout aux extrémités. Ils avaient dû servir à réunir des planches fort épaisses ². »

En 1848, non loin du cimetière actuel de Beauvais, on a rencontré un autre Gallo-Romain dont les os et les vases n'avaient été renfermés que dans un cercueil de bois attaché avec de longs clous à large tête ³.

Amiens, l'antique *Samarobriua*, qui nous a donné tant de sépultures gallo-romaines, a montré, en 1854, un coffre en bois contenant deux corps auxquels M. Rigollot donne les noms de *Nasula* et de *Livilla*. Cette « caisse funèbre était consolidée par de fortes pentures en fer presque entièrement décomposées par la rouille ⁴. »

De 1848 à 1853, lors de la confection de son chemin de fer, la vieille cité des *Andegavi*, *Juliomagus*, aujourd'hui Angers, a montré tout un cimetière du iv^e et du v^e siècle. Parmi les différents cercueils de plomb qui y furent rencontrés en 1848 et en 1849, M. Godard-Faultrier a observé le cercueil de plomb d'une jeune fille, « qui fut jadis recouvert de bois, comme l'indiquaient les clous semés dans le sol ⁵. » Au mois de juillet 1848, le même antiquaire avait remarqué dans le quartier de la *Visitation*, devenu l'embarcadère du

¹ « Revue de Rouen, » de novembre 1844, p. 315. — « La Normandie souterraine, » 1^{re} édit., p. 35; 2^e édit., p. 43.

² Mathon fils, « Sépultures gallo-romaines découvertes à Beauvais, » p. 8, et « Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, » t. III, p. 34.

³ Id., ibid., p. 14 et 40.

⁴ Rigollot, « Bulletin de la Soc. des antiq. de Pic., » année 1855, n^o 2, p. 346-48.

⁵ Godard-Faultrier, « Mém. de la Soc. nat. d'agric., des sciences et des arts d'Angers, » année 1849.

chemin de fer, un autre cercueil de plomb primitivement enveloppé de planches comme les clous l'attestaient ¹.

Les campagnes de nos départements n'ont pas été moins fécondes que les villes. Ainsi à Availles, près Châtellerault, M. Mangon de la Lande a connu un cercueil gallo-romain fabriqué de planches tenues par de longs clous de fer et recouvert ensuite avec des tuiles à rebords ².

Les moindres villages de la Champagne ont donné à leurs explorateurs d'incontestables cercueils de bois. M. Corrard de Bréban, dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, signale deux cimetières remontant à la fin de la période romaine. Le premier, découvert à Arcis, en 1836, a donné des coffres carrés à planches très-épaisses et garnies de ferrures ³. Le second, trouvé à Conflans-sur-Aube, en 1847, a présenté, comme restes de ses antiques cercueils, des clous et des membrures de fer ⁴. De ces deux champs de sépultures, le premier paraît remonter au iv^e siècle, le second au v^e et au vi^e.

Voici, toutefois, de quelle manière M. Corrard de Bréban résumait lui-même le résultat de ses observations devant le congrès archéologique de France, réuni à Troyes, en 1853 : « Les cercueils de bois observés à Arcis, à Villardin et sur d'autres points du département de l'Aube, étaient de forme rectangulaire et de même largeur aux deux extrémités. Leurs ais très-épais, maintenus par des tringles, étaient fixés par de longs clous et de fort bandages ; parfois des crochets annonçaient qu'ils pouvaient s'ouvrir ou se fermer à volonté. Le bois avait complètement péri et ne laissait qu'une teinte noirâtre. Les ferrures subsistaient, bien que fortement attaquées par la rouille ⁵. »

Mais le plus beau cercueil romain qu'aient donné, depuis longtemps, les champs de l'ancienne Gaule est celui qui fut

¹ Godard-Faultrier, « Rapport sur un tombeau romain adressé à M. le préfet de Maine-et-Loire, » et « Mém. de la Soc. nat. d'agric., des sciences et arts d'Angers, » année 1848. — « Revue de l'art chrétien, » année 1857, p. 465.

² Mangon de la Lande, « Bulletin de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, » année 1838-39.

³ Corrard de Bréban, « Mém. de la Soc. d'Agric. de l'Aube, » année 1836, n^o 62, p. 102-17.

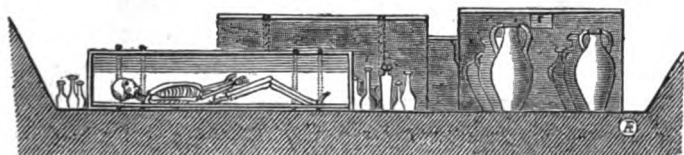
⁴ Id., *ibid.*, année 1847, n^o 9, p. 18-25.

⁵ Corrard de Bréban, « Congrès archéol. de France. » — Séances génér. tenues à Troyes, en 1853, p. 114.

trouvé, en 1847, près de la villa de Saint-Médard-des-Prés (Vendée), dans le pays des anciens Pictons. C'était le tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, laquelle s'était fait descendre dans une fosse de deux mètres de profondeur, avec quatre-vingt-sept vases et tout son mobilier de peinture. Nous laissons M. B. Fillon, de Fontenay-le-Comte, décrire cette curieuse caisse funèbre :

« A l'angle nord-est de la fosse, dit-il, était le cercueil où avait été enfermé le cadavre, la tête tournée vers l'orient. Il était fait avec des planches de noyer, réduites, par l'action de l'humidité, en une épaisse couche d'une pâte noire et ligneuse mêlée de fragments plus solides, qui permettaient de reconnaître la nature primitive du bois. Quatre cercles de fer, ayant sept centimètres de largeur, sur deux d'épaisseur, et soigneusement attachés au moyen de vis, assuraient la solidité du cercueil, qui à chaque extrémité avait une poignée semblable à celle de nos malles. Des plaques du même métal fortifiaient les angles ¹. »

Nous reproduisons ici cette caisse antique, telle que M. Fillon l'a trouvée ou reconstituée.



CERCUEIL ROMAIN. — VENDÉE.

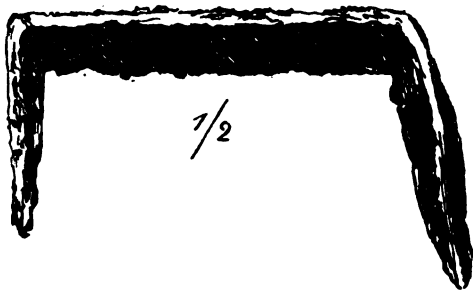
La coutume des Gallo-Romains fut aussi celle des Francs, quoique à cette triste époque de l'humanité bien des gens descendissent dans la terre sans avoir même le bois du cercueil. Lorsque Grégoire de Tours, racontant l'épidémie qui, de son temps, ravagea les Arvennes, dit que les planches mêmes vinrent à manquer pour les cercueils : « Cum tabulæ defecissent ², » nous sommes tenté de croire qu'il parle ici des classes riches et aisées, car nos explorations et celles de nos confrères nous ont convaincu qu'à cette dure période mérovingienne beaucoup retournèrent à la terre aussi nus qu'ils y étaient entrés.

¹ B. Fillon, « Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, découverts à Saint-Médard-des-Prés (Vendée), » p. 28.

² Gregor. Turon, « Histor. Francor., » lib. iv, c. 31, p. 172, éd. Ruinart.

Cependant dans mes nombreuses fouilles d'Envermeu, de Londinières, d'Ouille, de Parfondeval et de Lucy, j'ai souvent remarqué autour des squelettes des matières noires et presque charbonnées. Mon savant ami M. Girardin, de Rouen, qui a bien voulu examiner ces antiques substances, y a reconnu du bois provenant probablement des planches du cercueil. Mais pour les coffres je ne puis citer que l'autorité de la chimie, les clous et les ferrures faisant presque toujours défaut ¹.

Cependant, j'ai été plus heureux en 1854. Dans la fouille d'Envermeu, entreprise cette année-là, j'ai recueilli, à trois reprises différentes, des crampons de fer destinés peut-être au transport des cercueils. Je donne ici le dessin d'une de



CRAMPON DE FER. — ENVERMEU.

ces pièces étranges, qui pénétraient dans le bois à la profondeur de huit centimètres. Avec ces crampons se trouvaient aussi des bandes de fer, propres à orner ou à soutenir la bière; mais elles sont venues en trop mauvais état pour être reproduites ².

Chose assez singulière, c'est que M. Neville, explorateur du cimetière saxon de Little-Wilbraham (Cambridgeshire), a rencontré des crampons tout à fait semblables aux nôtres. On peut les voir reproduits dans les belles planches de ses *Saxon obsequies* ³.

Du reste, les cimetières saxons de l'Angleterre ont donné au Rév^d Faussett, qui les a étudiés avec le plus grand soin,

¹ « La Normandie souterraine, » 1^{re} édit., p. 197-98; 2^e édit., p. 226-27.

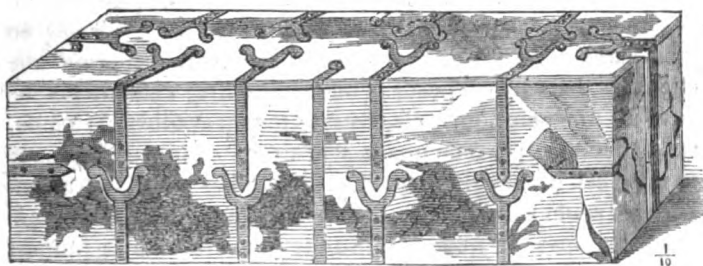
² « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 163-64 et 168.

³ R. C. Neville, « Saxon obsequies, » plate 40. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 163.

des restes de cercueils en bois avec ou sans garnitures de fer. La plupart de ces coffres « coffin, » comme il les appelle, lui parurent avoir passé au feu. Cette opinion fut sans doute suggérée au laborieux explorateur parce qu'il ne restait au fond de la fosse que des matières noires semblables à de la braise ou à du charbon de bois. Londinières et Envermeu nous ont offert de semblables détails. Mais en août 1771, à Kingston Down, Faussett trouva une riche sépulture cachée dans une vaste fosse qui n'avait pas moins de six pieds (un mètre quatre-vingts) de profondeur, dix pieds (trois mètres) de longueur, et huit pieds (deux mètres quarante) de largeur. Le coffre de bois, qui dut remplir une grande partie de cet espace, avait été garni et consolidé dans ses angles avec de forts clous et de larges bandes de fer ¹.

Voici maintenant un monument contemporain qui vient parfaitement corroborer les documents de la tombe et confirmer le langage de la terre. La cathédrale de Sens conserve, comme une précieuse relique, le cercueil de bois dans lequel on pense que le corps de sainte Colombe fut enfermé, au ^{viii} siècle, par saint Eloi lui-même. « Ce coffre, du reste, se compose de planches non engagées l'une dans l'autre aux extrémités, mais simplement justaposées, attachées avec des clous faits au marteau. Il avait été recouvert de cuir et bardé de ferrures ². »

Nous sommes heureux, grâce à la bienveillance de M. l'abbé Brullée et au talent de M. A. Feret, de pouvoir reproduire ici la caisse de bois bardée de fer et recouverte de cuir, à laquelle la tradition accorde une origine mérovingienne.



COFFRE DE SAINTE-COLOMBE. — SENS.

¹ Faussett et Roach Smith, « *Inventorium sepulchrale*, » p. 77-94.

² L'abbé Brullée, « *Hist. de l'Abb. de Sainte-Colombe-lès-Sens*, » p. 210. In-8°, Sens, 1852.

A présent il nous reste à citer un genre de cercueils intéressants et curieux, lequel précisément s'est rencontré dans l'ancienne Germanie, cette mère des peuples modernes, « officina gentium, » d'où Childéric et les Francs étaient sortis.

En 1846, le capitaine von Durrich, et le docteur Wolfgang Menzel, de Stuttgart, pratiquèrent au Mont Lupfen, près Oberflacht, dans l'ancienne Souabe, une fouille archéologique dont les résultats furent des plus riches et des plus précieux pour la science. Leurs observations, consignées jour par jour dans un procès-verbal publié par la Société archéologique du Wurtemberg, sont des meilleures et des plus consciencieuses que l'on puisse trouver, seulement leur attribution est contestable, je la crois même très-erronée. Les zélés explorateurs ont manqué de points de comparaison, de là la cause de leur erreur, mais c'est chose facile à réformer. D'accord avec mes amis les antiquaires anglais, qui déjà ont rectifié l'attribution d'outre-Rhin, je suppose que les sépultures allemandes du Mont Lupfen sont plus voisines de Charlemagne que de Clovis. Mais cette réserve faite, je n'en considère pas moins l'exploration comme une œuvre excellente, et son récit comme un véritable service rendu à l'archéologie.

Voici donc de quelle manière MM. de Durrich et Menzel décrivent les coffres de bois d'Oberflacht ou du Mont Lupfen :

« La plupart de ces cercueils étaient des *tottenbäim* ¹ en bois de chêne; quelques-uns étaient en poirier. La plupart de ceux-ci étaient détruits. En général ils avaient neuf pieds de long; ceux des femmes et des enfants étaient plus courts. Ces *tottenbäim* sont des troncs d'arbres naturels, divisés en deux dans la longueur, et creusés en dedans, comme une auge, les deux pièces posées l'une sur l'autre; celle du dessus formant un épais couvercle. Ils sont tous travaillés à la hache, sans aucune apparence que la scie ait été employée; aussi le travail est-il le plus souvent irrégulier; ordinairement l'écorce seule a été enlevée; il n'y en a que quelques-uns qui soient coupés en planches. Sur le couvercle de la plupart des cercueils, contenant des hommes, deux serpents sont grossièrement sculptés en relief; leurs corps dentelés se réunissent sur le dos du cercueil, et les têtes ressortent aux deux extrémités, comme pour servir de poignées. La tête de

¹ Littéralement : « Arbre de mort. »

serpent la mieux conservée a encore deux dents de chaque côté de la gueule; et sur les têtes épaisses, on voit deux cornes ou oreilles; il est des têtes où ces dernières manquent, et la place qu'elles occupaient est indiquée par des trous, comme des yeux.

» Ces serpents ne se trouvaient que sur les cercueils d'hommes; une seule bière de femme en était surmontée.

» Quelques cercueils n'étaient point de simples *tottenbaüm*, mais des *tottenbettstätten* ¹, c'est-à-dire des chambres formées par quatre cloisons, aux coins desquels étaient des piliers, et tout autour une galerie élégamment travaillée. Une de ces chambres était partagée en deux étages, l'un supérieur et l'autre inférieur. Une autre, de onze pieds et demi de long, était séparée, dans sa longueur, en trois divisions. L'une avait un fronton au-dessus duquel étaient appliqués des serpents, comme ceux qui se trouvaient sur les cercueils.

» Les cercueils inférieurs, c'est-à-dire ceux des esclaves ou des serfs, étaient posés à même la terre glaise, aussi étaient-ils en très-mauvais état et détruits. Les principaux, c'est-à-dire ceux des hommes libres ou seigneurs, étaient protégés par un toit de forme longue ou carrée. Les planches, dont il était formé, étaient quelquefois doubles, de façon que les fentes des planches de dessous se trouvaient couvertes par les planches de dessus. Dans beaucoup de tombes, les toits étaient plus élevés à la tête et aux pieds, pour la préservation des têtes et des cornes des serpents; et ils étaient plus bas vers le milieu. Les principaux cercueils étaient entourés de tous côtés d'épaisses planches de chêne, qui les enfermaient comme un coffre. Ce bois peut être comparé à l'ébène pour la couleur et la dureté, et serait une excellente matière pour le menuisier.

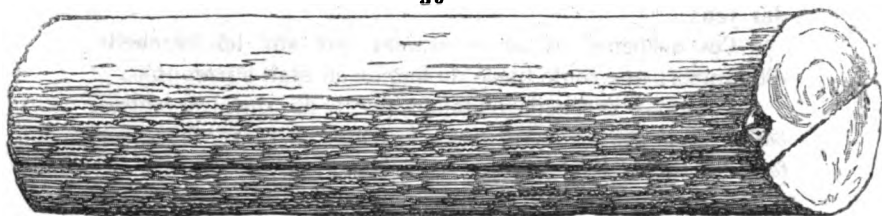
» L'étonnante conservation du bois des cercueils est due, sans doute, à cette terre bleue, dans laquelle ils étaient hermétiquement enfermés, et à l'eau qui s'était infiltrée jusque dans l'intérieur ².

¹ Littéralement : « Bois de lit de mort. »

² Von Durrich und Wolfgang Menzel, « Die Heidengraber am Lupfen bei Oberflacht, » p. 6 et 7, pl. VIII, fig. 3, 4 et 5; pl. IX, fig. 6, 7, 8, 19, 20, 30 et 31. — W. M. Wylie, « The graves of the Alemanni at Oberflacht in Suabia, » p. 13-16, pl. I, II et III. — « Archæologia, » vol. XXXVI, p. 129-60, pl. XI, XII et XIII.

Nous donnons ici un des *tottenbaüm* d'Oberflacht, soigneusement copié sur les dessins de M. de Durrich.

$\frac{1}{30}$



CERCUEIL ALLEMAND. — WURTEMBERG.

Un antiquaire anglais de mes amis a visité, à Stuttgart, l'explorateur du Mont Lupfen et les étonnants produits de ce prodigieux cimetière. De retour à Londres, il a entretenu la Société royale des Antiquaires de cette ville des monuments qu'il avait vus et des réflexions qu'ils lui avaient inspirées ¹. Après avoir donné la description et le dessin de ces *tottenbaüm* de l'ancienne Souabe, il a rapproché de ces troncs d'arbres, creusés et dégrossis, les matières noires qui à Envermeu et à Londinières enveloppent le corps de quelques guerriers francs. Cette circonstance, dont M. Wylie a été lui-même le témoin, avait déjà été observée à Selzen, par M. Lindenschmit. M. Wylie a rapproché aussi, mais simplement par analogie, les tronçons de colonnes romaines et les bornes milliaires creusées à Bourges ², à Metz ³, à Bayeux ⁴, à Poitiers ⁵ et ailleurs, pour recevoir le corps de quelques-uns de nos barbares ancêtres. Mais il a surtout très-heureusement appliqué à ces arbres de mort, à ces troncs forés en forme de pirogues sauvages, le mot de *naufum* et de *noffo*,

¹ Wylie, « The graves of the Alemanni at Oberflacht in Suabiä, » in-4° de 32 pages avec 4 planches, 1855. — *Archæologia*, vol. xxxvi, p. 129-60, plates xi à xiv.

² A Alichamps, près Bourges, vers 1750. Caylus, « *Recueil d'antiquités*, » t. III, p. 371-74, pl. CII, nos 1 et 2.

³ Wylie. « The graves of the Alemanni at Oberflacht in Suabiä, » p. 13.

⁴ Ed. Lambert, « Notice sur l'anc. Nécropole de Bayeux, » etc., dans les « *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, » t. xvii, p. 442-53.

⁵ A Cénon, près Poitiers et à Saint-Pierre-lès-Eglises (Vienne) : Bizeul, « *Congrès archéol. de France.* » — Séances gén. tenues à Nantes, en 1856. » p. 120-23.

qui se lit deux fois dans la loi salique ¹ et une fois dans les lois de Henri I^{er}, roi d'Angleterre et duc de Normandie ².

M. Wylie, d'accord en cela avec Pithou ³, Ménage ⁴ et Du Cange ⁵, ne balance pas un instant à voir dans ce mot la racine de celui de *nau*, qui dans le vieux français signifiait nef ou navire ⁶. Ses recherches lui ont même fait voir des analogues de cette curieuse expression dans les langues teutonique, scandinave et sanscrite ⁷. Aux yeux des anciens Francs la mort emportait donc avec elle l'idée de voyage, comme chez ces pirates du Nord ou ces héros de Beowulf que l'on ensevelissait dans leurs propres barques pour les abandonner ensuite au gré des vents et des mers. Après tout l'idée de voyage ne répugne en rien au Christianisme qui fait de la mort le voyage vers l'éternité.

M. Wylie aurait pu citer encore, dans l'intérêt de sa thèse, quatre espèces de cercueils de bois trouvés dans l'East Yorkshire, depuis quelques années, et parfaitement décrits par M. Thomas Wright. Grâce à l'obligeance de M. Parker, le savant éditeur d'Oxford, nous pouvons reproduire ici les quatre spécimens donnés par le *Gentleman's Magazine*, échantillons que l'on reconnaîtra pour de véritables *naus* antiques.

Le premier de ces cercueils, contenant un seul corps avec des objets en os, en silex et en bronze, a été trouvé en 1834, sur une colline de Gristhorpe, près Scarborough. (Il figure page 46, n° 1.)

Le second, qui reproduit un vrai bachot de nos rivières, a été rencontré avec un squelette à Beverley Parks, près Beverley, en août 1848. (Voir sa représentation p. 46, n° 2.)

Le troisième, qui est un énorme tronc d'arbre, profondément creusé et percé de part en part, a été trouvé à Great

¹ Liber Legis salicæ, t. XVII, n° 3. « In noffo aut in petrâ quæ vasa ex usu sarcophagi dicuntur. » — Tit. LVII, n° 4. « Si quis hominem mortuum super alium in noffo vel in petrâ..... » Paris Jac. Rezé, 1602.

² « Si quis corpus in terrâ vel noffo vel petrâ.... effodere præsumperit. » Du Cange, « Glossarium, » t. IV, verbo *noffus*.

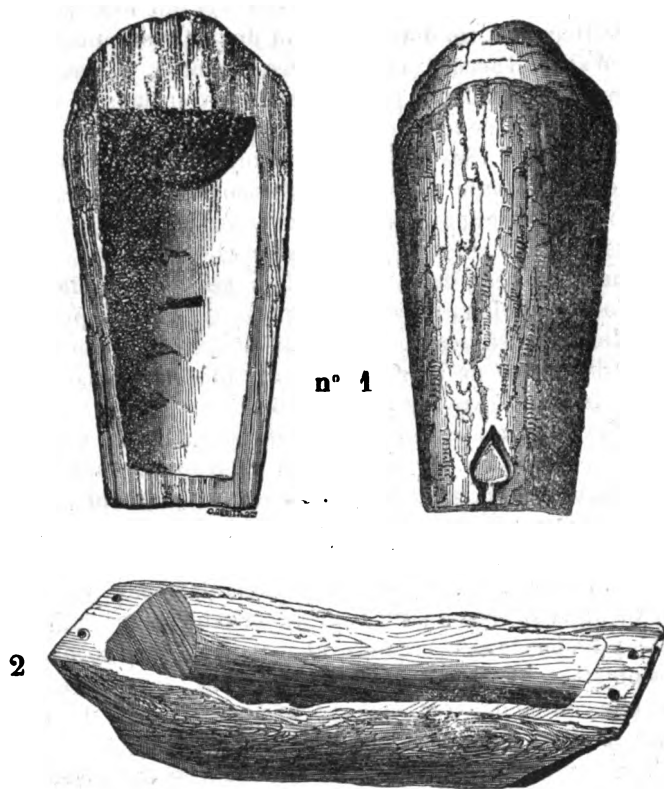
³ Lib. Legis salicæ, edit. Fr. Pithœi, « Glossar., » p. 101.

⁴ Ménage, « Dictionnaire étymologique de la langue française, » t. II, p. 241, édit. de 1780.

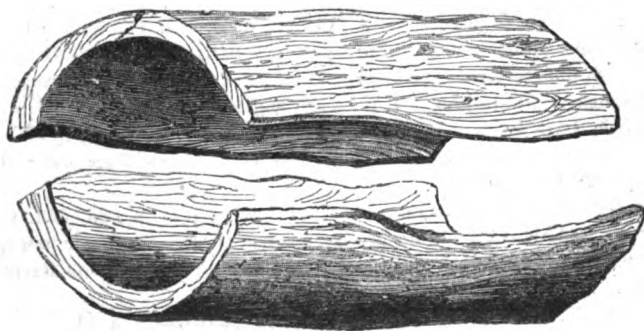
⁵ Du Cange, « Glossarium med. et inf. latin, » t. IV, p. 635, édit. 1845.

⁶ En 1533 et 1534 nos historiens appellent encore « la grande *nau* françoise, » le vaisseau gigantesque que François I^{er} fit construire au Havre-de-Grâce.

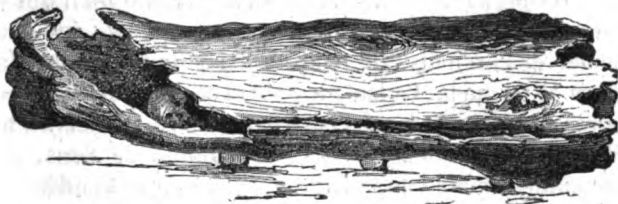
⁷ Wylie, « The graves of the Alemanni at Oberflacht, » p. 14.



Driffield. Il contenait trois corps, qui parurent à M. Wright appartenir à la dernière période de la domination romaine. On peut voir ici cet énorme tube composé de deux pièces.



Enfin, le quatrième cercueil, assez semblable au premier, a été trouvé dans l'ancien cimetière de Solby, le 3 juin 1857. Il renferme encore le chrétien qui y fut déposé. Treize autres furent trouvés auprès de lui, de 1855 à 1857. M. Wright ne doute pas qu'ils appartiennent à la dernière période anglo-saxonne, allant du ix^e au x^e siècle. Nous donnons ici ce curieux cercueil, qui est bien le *truncus* de nos statuts synodaux de Normandie.



Du reste l'opinion de M. Wright, d'accord en ceci avec les faits produits pour le Danemarck, par M. Worsaae, attribue les troncs funéraires du comté d'York aux deux périodes britanno-romaine et anglo-saxonne ¹.

Une dernière circonstance qui vient corroborer l'interprétation de MM. Wylie et Thomas Wright, c'est que Maurice, archevêque de Rouen, en 1234-36, parlant des cercueils usités de son temps, en Normandie, cite les bières de bois qu'il nomme *truncus* ², expression qui rappelle parfaitement le *todtenbaum* allemand. Mais voici un trait qui, malgré son côté barbare, nous offre un argument tout à fait contemporain. Grégoire de Tours raconte que Rauchingus, seigneur mérovingien, voulant punir deux de ses serviteurs qui s'étaient mariés sans son consentement, fit creuser un tronc d'arbre et les y fit enfermer comme s'ils étaient décédés, et, en effet, la jeune fille y mourut ³.

Nous abondons volontiers dans les développements donnés

¹ Th. Wright, « On some curious forms of sepulchral interment found in East Yorkshire, » dans le « Gentleman's Magazine, » d'août 1837, p. 114-19.

² « Sepeliri vel in terrâ, vel super terram in pastro, in trunco, vel alioquinque modo. » D'Achéry, « Spicilegium, » t. II, p. 522.

³ « Jussit elidi arborem truncatamque columnam ejus per capita cuneo scissam præcepit excavari : effossaque in altitudine trium aut quatuor pedum humo, deponi vas jubet in foveam, ibique puellam ut mortuam componens puerum desuper jactari præcepit : positoque opertorio fossam humo replevit. » Gregor. Turon, « Hist. eccles. Franc., » lib. V, c. 3, t. 1^{er}, p. 276, édit. de la Soc. de l'Hist. de France.

par M. Wylie, et nous sommes d'autant plus disposé à appliquer ses conclusions à ceux de nos Francs d'Envermeu et de Londinières qu'enveloppaient des matières noires, que dans ce résidu ligneux on n'a pas plus trouvé de clous qu'au Mont Lupfen. Les clous, en effet, ne sont pas nécessaires pour relier entre elles les deux poutres creusées d'un tronc d'arbre.

Assurément nous ne prétendons pas affirmer que le cercueil de bois de Childéric fut semblable à ceux du Mont Lupfen d'Oberflacht, mais il est vraisemblable qu'il dut s'en rapprocher. Après tout, nous avons exposé les divers systèmes de cercueils aux temps voisins de Childéric. Notre mission se borne là. Le lecteur pourra choisir entre les troncs d'arbres et les *lits de mort* d'Oberflacht, entre les nefs ou naus de Yorkshire, le coffre de sainte Colombe de Sens, ou la caisse gallo-romaine de la femme artiste de la Vendée.

Avant de clore ce chapitre, disons un mot de la fosse dans laquelle fut déposé le cercueil de Childéric. En 1653, au moment de la découverte, sa profondeur était à sept ou huit pieds du sol d'alors (soit de deux mètres trente-cinq à deux mètres soixante-cinq d'aujourd'hui).

Y avait-il eu autrefois un tumulus détruit par la culture? On peut le supposer, puisque cette circonstance est conforme à la pratique générale des Francs; mais jusqu'ici rien n'est venu appuyer cette conjecture que la coutume seule autorise.

La fosse de Childéric avait cinq pieds de longueur selon Chiflet¹, suivi en cela par le P. Lecointe² et Ribauld de la

¹ « *Demum intra pedum circiter quinque spatium.* » Chiflet, « Anastasis, » p. 38. — Grâce à la nature amphibologique du latin et peut-être aussi à celle du texte, il nous a été impossible de savoir s'il s'agit de cinq pieds de large ou de cinq pieds de profondeur. Mabillon, que cette phrase obscure embarrassait peut-être un peu, a cru trancher la question en disant : « Après avoir foui encore environ cinq pieds. » « *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres,* » t. III, p. 409, édit. in-12. Évidemment le savant Bénédictin indique la profondeur; mais avec les sept pieds qui précèdent, cela donne douze pieds au-dessous du sol. Or, une pareille mesure est évidemment exagérée et inadmissible. Ensuite aucune sépulture n'a jamais donné d'objets sur une épaisseur de cinq pieds, le corps humain et les reliques qui l'entourent n'atteignant qu'une bien chétive épaisseur quand douze siècles ont pesé sur eux. De plus, nous ne connaissons pas de sépulture franque descendue à douze pieds de profondeur, et nous pouvons affirmer que jamais, dans une fosse demeurée intacte, on n'a recueilli d'objets sur une profondeur de cinq pieds. La moyenne est de quinze centimètres, et nous serions surpris si l'on en citait de soixante.

² Lecointe, « *Ann. ecclesiast. Franc.,* » t. I, p. 108-9.

Chapelle ¹. Mais ces proportions nous semblent exiguës pour un homme de belle taille ² et pour un cercueil qui dut contenir tant d'armes et de si riches trésors. Outre le témoignage des historiens sur la beauté corporelle de Childéric ³, nous savons que le squelette, mesuré par les spectateurs de la découverte, donna cinq pieds et demi de longueur ⁴.

Nous ne pouvons nous empêcher de donner ici les curieuses réflexions que la perte du squelette royal inspire au patriotisme d'un vieil historien de Tournai : « Le squelette du roi, dit Poutrain, qui fut trouvé entier, et de la longueur de cinq pieds et demi, n'étoit pas une des parties les moins remarquables du trésor, ni peut-être la moins précieuse. Que fit-on de ce squelette et qu'est-il devenu ? Il semble que ni la religion, ni la bienséance n'empêchoient de le conserver. Il ne falloit que faire tenir ensemble tous les os dans l'ordre naturel qu'on les avoit trouvés, comme on voit quelquefois de ces squelettes, quoique de chrétiens, dans la boutique de chirurgiens, et le déposer à l'Hôtel-de-Ville, dans une niche. Ç'auroit été, selon moi, ce qu'on avoit jamais vu de plus rare et qui eut été capable de piquer la curiosité des princes même. Il est un peu étonnant, que les magistrats de ce temps-là n'aient pas fait attention sur ce qui pouvoit le plus contribuer, dans la découverte de ce tombeau, à rendre la ville célèbre ⁵. »

De tout le corps du roi il n'est arrivé jusqu'à nous qu'une seule dent, laquelle se conserve encore aujourd'hui, avec les autres reliques, au Musée des Souverains ⁶.

Chifflet, toujours d'après les témoignages qu'il avait soigneusement recueillis, affirme que le corps avait été inhumé horizontalement et droit, « in conditorio porrectus in longum skeletus ⁷. » Cette circonstance exclut, pour le roi franc, toute idée d'inhumation assise ou ployée, ce qui n'était pas

¹ Ribauld de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 76.

² Chifflet, « Anastasis, » p. 85.

³ « Quoniam novi utilitatem tuam et *pulchritudinem*, » lui dit Basine. Voyez Roricon et « Gesta Francorum. »

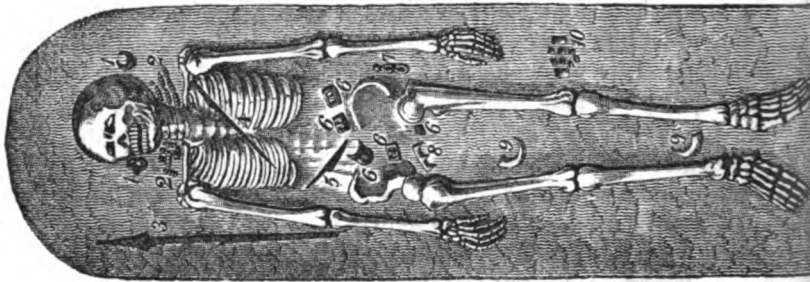
⁴ « Rex Childericus, ut ex ossibus colligi datum est... ad pedes mathematicos quinque cum dimidio eminebat. » Chifflet, « Anastasis, » p. 85.

⁵ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 413-14.

⁶ Du Mersan, « Hist. du cabinet des médailles antiques et pierres gravées, etc., » p. 29-30, édit. 1838. — Comarmond, « Description de l'écrin d'une dame romaine, » p. 9.

⁷ Chifflet, « Anastasis, » p. 85.

rare à cette époque ¹. On peut également présumer que ses mains furent alignées le long des côtes, comme dans toutes les inhumations romaines et mérovingiennes. M. Serres, qui a observé fréquemment cette disposition sur les Francs de Londinières, l'appelle « horizontale anatomique ². » Ce qui nous fait supposer que ce fut celle des mains de Childéric, c'est que les deux premiers objets trouvés par Adrien Quinquin, furent le bracelet d'or et la bourse ³. Or, la bourse était placée sur le corps à la hauteur des fémurs, ce qui est à peu près la place des mains, comme on peut le voir sur notre jeune guerrier d'Envermeu ⁴.



Quand aux fosses, je puis dire que toutes celles d'adultes, visitées par moi dans la vallée de l'Eaulne, avaient environ deux mètres de longueur ⁵. C'était la mesure commune et habituelle; quelques-unes cependant allaient jusqu'à deux mètres quarante, soixante ou quatre-vingts en longueur, et même en largeur ⁶. Mais alors il y avait plusieurs personnes et grande abondance d'objets.

La fosse si riche dans laquelle Faussett trouva, en 1774, la

¹ « La Normand. sout., » 1^{re} édit., p. 189-92; 2^e édit., p. 214-18. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 168, 191.

² « La Normand. sout., » 1^{re} édit., p. 193; 2^e édit., p. 220.

³ Chiflet, « Anastasis, » p. 37, 236-37. — Lecoinge, « Annales eccles. Franc., » t. 1^{er}, p. 108.

⁴ « Notes on the interment of a young frankish warrior discovered at Envermeu, » p. 13. — « Archæologia, » vol. xxxvii. — « Précis analyt. de l'Acad. de Rouen, » année 1856-57, p. 347-65.

⁵ « La Normandie sout., » 1^{re} édit., p. 184, 263; 2^e édit., p. 208-9, 321. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 186-99.

⁶ « La Normandie sout., » 2^e édit., p. 321. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 159, 161, 179.

merveilleuse fibule d'or et de grenats de Kingston Down (dans le Kent), avait six pieds de profondeur, dix pieds de long et huit de large. L'explorateur anglais a observé qu'un coffre de bois l'avait autrefois remplie ¹.

Le nom de fosse était parfaitement connu à l'époque franque. Saint Taurin, évêque et apôtre d'Évreux, fut placé dans une fosse, au fond de laquelle se trouvait un cercueil de pierre, « fecimus fossam, » et le saint « erexit se de fossâ, » disent les pieux auteurs de sa légende ². Grégoire de Tours, parlant de la peste de 571, dit que l'on mettait les corps dans des fosses de terre : « In unâ humi fossâ sepeliebantur ³. » Le même auteur semble même indiquer, dans un autre passage, que la profondeur ordinaire des fosses était alors de trois à quatre pieds : « Effosâque in altitudine trium aut quatuor pedum humo ⁴. » Jornandès, parlant d'Alaric, roi des Goths, mort en 410, dit qu'il fut placé dans une fosse où on l'écrasa sous le poids des trésors : « In cujus foveæ gremio Alaricum cum multis opibus obruunt ⁵. » Enfin les liturgistes du XIII^e siècle, Belet et Durand, se servent du mot « spelunca, » pour indiquer la fosse chrétienne ⁶. Tous ces termes divers signifient une seule et même chose, la fosse, creusée dans la terre ou taillée dans la craie, telle que nous la retrouvons à Envermeu, à Londinières, à Douvrend, à Ouville-la-Rivière, à Neufchâtel ⁷, à Bénouville-sur-Orne ⁸ et dans toute notre vieille Neustrie.

La fosse fut la retraite obligée des morts à l'époque mérovingienne, aussi bien en France qu'en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre. A cette période, soit que l'on descendît le corps en terre cousu dans un simple suaire ou

¹ Faussett et Roach Smith, « Inventorium sepulchrale, » p. 77.

² Voir la vie de saint Taurin, éditée par M. Ch. Lenormant, dans sa « Découverte d'un cimet. méroving. à la Chapelle-St-Éloi (Eure), » p. 60. — Guilmeth, « Hist. de la ville et du canton d'Elbeuf, » p. 292.

³ Gregor. Turon., « Hist. eccles. Franc., » lib. iv, p. 172, édition Ruinart.

⁴ Id., ibid., lib. v, c. 3, t. 1^{er}, p. 276, édit. de la Soc. de l'Hist. de France.

⁵ Jornandès, « De rebus gothicis, » c. 30.

⁶ Durandus, « Rationale divin. offic., » lib. vii, c. 35, n^o 37.

⁷ « La Normand. sout., » 1^{re} édit., p. 184-87, 246, 253, 263-64, 304, 347; 2^e édit., p. 208-11, 298, 308, 321, 384, 433-41. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 142-43, 152, 159-99.

⁸ L'abbé Durand, « Mém. de la Soc. des antiqu. de Norm., » t. xii, p. 323-36.

enfermé dans un tronc de bois, soit qu'on le moulât dans un cercueil de plâtre ou qu'on l'étendit dans un sarcophage de pierre ou de marbre, toujours une fosse était creusée pour recevoir le mort. Il n'en avait pas été constamment ainsi à l'époque romaine, où des cippes de pierre et des tombeaux de marbre firent très-souvent briller, au-dessus du sol, la richesse de leurs décors et la beauté de leurs sculptures ¹.

Maintenant, où fut creusée la fosse du roi Childéric? Fut-elle placée au bas ou sur le penchant d'une colline, comme presque toutes les sépultures de l'Europe à la période mérovingienne? Pas le moins du monde. Childéric ne fut point inhumé sur un de ces coteaux si chers à ses peuples et déjà choisis par les Gallo-Romains. Mais, suivant une autre coutume antique, encore en pleine vigueur au v^e et au vi^e siècle de notre ère, il fut déposé au bord d'un grand chemin, à quelques pas de la voie publique et militaire qui traversait le pays : « Juxta viam publicam et militarem ². » C'est la pensée de Chifflet, de Louis Dufour de Longuerue ³ et de Ribauld de la Chapelle ⁴, les seuls qui aient insisté sur cette circonstance.

Les tombeaux de Rome et de Pompeïa, les cimetières romains de nos contrées, nous font voir cette pratique comme universelle pendant les quatre premiers siècles de notre ère ⁵. Il en était encore de même au v^e, au vi^e et probablement aussi au vii^e. Bon nombre de sépultures franques, de sarcophages mérovingiens, se rencontrent tous les jours au bord

¹ Caylus, « Recueil d'antiquités, » t. III, pl. LXX, p. 259, et t. II, pl. CXVI, fig. 1, p. 382-89. — Marcel Canat, « Inscriptions antiques de Châlon-sur-Saône, » p. 257, 259 et 268, pl. I, IX et XI, et J. Chevrier, « Fouilles de Saint-Jean-des-Vignes, » p. 20, dans le I. III des « Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de Châlon-sur-Saône. » — E. Grézy, « Notice sur les antiquités découvertes à Melun, en 1847. » p. 5. — Th. Wright, « The Celt, the Roman, and the Saxon. » — Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. III, pl. XIII, p. 45-60. — « La Normandie souterraine, » 1^{re} édit., p. 29 et 40 ; 2^e édit., p. 34-35, 158-59.

² Chifflet, « Anastasis, » p. 85-88. « Childerici conditorium situm fuit ad sinistram hujus viæ, in pedes 150, Boream versus ; a proximâ vero ripâ Scaldis Orientali sexcentos ipsos, pro eo ac admensus sum tuo rogatu, » lui écrivait le chanoine Wendelin, p. 88.

³ Rerum gallic. et francic. script., » t. III, p. 684.

⁴ Ribauld de la Chapelle, « Dissert. sur l'origine des Francs, » p. 80-101.

⁵ « La Normand. sout., » 1^{re} édit., p. 37, 39, 48, 72, 88, 107, 138 et 143-44 ; 2^e édit., p. 45-47, 59, 84, 100, 122, 156, 161-62. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 111-14, 410-12.

de nos *chemins de César*, le long de nos *chaussées Brunehaut*.

Les chrétiens se conformèrent longtemps à cette habitude invétérée des populations antiques. On peut dire que sous ce rapport ils se montrèrent parfaitement romains. Ainsi à Rouen les deux premiers évêques de la cité métropolitaine furent enterrés dans le cimetière de la voie Cauchoise qui conduisait de Rothomagus à Juliobona ¹. Leurs arcades sépulcrales se voient encore dans la crypte de St-Gervais, bâtie avec tant de zèle par un de leurs successeurs, saint Victrice, à la fin du iv^e ou au commencement du v^e siècle. Deux autres évêques de Rouen, saint Godard, du vi^e siècle, et saint Romain, du vii^e, furent encore inhumés non loin de la voie Beauvoisine qui conduisait de Rouen à Beauvais, autour de cet Oratoire de Sainte-Marie, qui devint depuis l'église Saint-Godard.

Saint Taurin, premier évêque d'Evreux, dont l'apostolat est placé par un grand nombre de critiques au v^e siècle de notre ère ², fut inhumé en dehors de sa ville épiscopale, dans un sarcophage enfoui sur le bord de la voie romaine qui allait d'Evreux à Brionne ³.

Cet usage était si général dans la Gaule que Grégoire de Tours, parlant d'Urbicus, évêque de Clermont et successeur de saint Austremoine, dit qu'il fut enterré dans la crypte de Chantoin, au bord de la voie publique : « In cryptâ Cantobennensi juxtâ aggerem publicum ⁴. » Il dit la même chose de saint Servais, évêque de Tongres, mort à Maëstricht, au temps de l'invasion des Huns : « Juxtâ aggerem publicum sepultus est ⁵. »

¹ Deville, « Les Tombeaux de la cathédrale de Rouen, » p. XIII-XIV. — « La Norm. sout., » 1^{re} édit., p. 37; 2^e éd., p. 48. — « Gallia Christiana, » t. XI, p. 6.

² Baillet, « Topographie des Saints, » p. 188. — « Les Vies des Saints patrons du diocèse de Lisieux, » p. 4 et 207. — A. Leprevost, « Notice hist. et archéol. sur le département de l'Eure, » p. 20. — Guilmeth, « Hist. de la ville et du canton d'Elbeuf, » p. 290-92. — Lebrasseur, « Hist. civ. et ecclésiast. du comté d'Evreux. »

³ A. Leprevost, « Notice hist. et archéol. sur le département de l'Eure, » p. 20. — Guilmeth, « Hist. de la ville et du canton d'Elbeuf, » p. 292. — M. Lenormant, « Découverte d'un cimet. mérov. à la Chapelle-Saint-Eloi (Eure), » p. 60. — « Gallia Christiana, » t. XI, p. 566.

⁴ Gregor. Turon, « Hist. eccles. Francor., » lib. 1^{er}, c. 39, p. 39-40, édit. de la Soc. de l'Hist. de France.

⁵ Id., *ibid.*, lib. II, c. 8, p. 66, même édit. — Ad. Vales. « Notitia Galliar., » p. 589.

« Les inscriptions tumulaires des premiers chrétiens, dit à ce propos M. E. Leblant, invitent aussi le passant à s'arrêter, absolument comme les marbres et les pierres antiques placées au bord des routes ¹. »

« Les premiers évêques de Tours, de Paris et des autres diocèses des Gaules, ajoute l'abbé Dubos, n'ont point été enterrés dans leur cathédrale qui étoit dans la ville, mais dans les lieux qui pour lors étoient hors l'enceinte des murs de la ville, et où l'on a bâti, dans la suite, des églises sur leurs sépultures ². »

Il serait aisé de multiplier les citations ; mais il nous faut revenir à notre sujet.

Il est également fort vraisemblable que le roi franc fut déposé dans le cimetière public de cette partie de la cité des Nerviens, où il avait peut-être son *Castrum* ³.

Dans le récit de la découverte, Chifflet, et après lui tous les historiens des reliques royales, ont mentionné la présence de deux têtes d'hommes dont une était plus grande que l'autre, tandis qu'ils ne parlent que d'un seul squelette : « *Calvariae duæ, quarum altera grandior cum ossibus jacentis humani skeleti* ⁴. » A propos de cette seconde tête, dont le tronc faisait défaut, les divers écrivains n'ont pas manqué de conjectures. Chifflet, tout le premier, a écrit de belles pages pour établir que cette tête était celle de l'écuyer du roi, enterré avec son maître, selon la coutume des peuples militaires et barbares de l'antiquité ⁵. De la petitesse du second crâne, beaucoup moins fort que l'autre, à ce qu'il paraît, le digne médecin conclut que le palfrenier de Childéric devait être un tout jeune homme ⁶.

¹ E. Leblant, « Inscriptions chrétiennes de la Gaule, » t. 1^{er}, p. 226.

² L'abbé Dubos, « Hist. critiq. de l'étab. de la Mon. franç., » t. II, p. 472.

³ C'est aussi l'opinion de Poutrain, qui fait à ce sujet une remarque fort juste en disant « que les richesses de la sépulture supposent nécessairement qu'elle étoit placée dans un lieu de sûreté et où elle fût à couvert des voleurs de tombeaux, ce qui ne pouvoit être qu'une maison royale. » Poutrain, « Hist. de Tournai, » p. 416.

⁴ Chifflet, « Anastasis, » p. 38. — Lecoinge, « Ann. eccl. Franc., » t. I, p. 108. — Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. III, p. 410, édit. in-12. — Montfaucon, « Les Monum. de la Monarch. franç., » t. 1^{er}, p. 10. — Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 337-38. — Ribauld de la Chapelle, « Dissert. sur l'origine des Francs, » p. 73-75. — Audigier, « Origine des François, » t. I, p. 498-510.

⁵ Chifflet, « Anastasis, » p. 222, 230-31. — Hérodote, liv. IV.

⁶ Id., *ibid.*, p. 230-31.

Audigier, Mabillon et Montfaucon, ne cherchent pas le moins du monde à interpréter la présence de cette seconde tête. Ils en acceptent l'existence et paraissent abonder, sans réserve, dans l'interprétation donnée par Chiflet, version, du reste, qui est restée populaire ¹.

Pour nous, nous n'accepterons aucune hypothèse de ce genre, parce que rien dans les sépultures des Francs ne nous paraît l'appuyer, ni même la motiver. D'accord, en ceci, avec Ribauld de la Chapelle, qui déjà, sur ce point, avait secoué l'autorité des maîtres ², nous substituerons une autre conjecture moins dramatique et moins intéressante, mais plus naturelle et plus vraie, à ce que nous croyons. Toutefois auparavant il nous faut faire une observation essentielle à notre sujet.

Il est éminemment regrettable que les premiers témoins de la découverte, d'abord, n'aient pas observé la place qu'occupait la seconde tête dans le tombeau de Childéric, si toutefois elle y était bien renfermée; ensuite, qu'ils ne nous aient pas dit si elle possédait encore sa mâchoire inférieure ou bien si c'était simplement un crâne errant dans la terre à l'état d'ossement. On comprend tout de suite l'importance de cette remarque. En effet, toute la question est là; car si la mâchoire inférieure accompagnait ce jeune crâne, c'est que la tête avait été jetée dans la fosse immédiatement après la vie et encore revêtue de son enveloppe de chair. Si au contraire la mâchoire inférieure n'y était ni jointe, ni adhérente, il devient évident que ce n'était plus qu'un os introduit dans le remblai de la fosse royale. Dans ce dernier cas, le second crâne prouverait seulement que Childéric avait été enterré dans un cimetière public, ce qui est d'ailleurs très-vraisemblable. Cette hypothèse, que rien ne contredit, se trouverait encore confirmée lors même que l'on supposerait que la seconde tête, remarquée dans les déblais de la tombe royale, proviendrait d'une fosse voisine entamée par les chercheurs de trésors.

La présence de têtes détachées, provenant d'inhumations précédentes, n'est pas rare à l'époque franque. Quoique gé-

¹ Audigier, « *L'Origine des François et de leur empire*, » t. II, p. 497-509.
— Mabillon, « *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, » t. III, p. 411, édit. in-12. — Montfaucon, « *Les Mon. de la Monarchie françoise*, » t. 1^{er}, p. 14. — Poutrain, « *Hist. de la ville et cité de Tournai*, » t. 1^{er}, p. 376.

² Ribauld de la Chapelle, « *Dissert. sur l'origine des Francs*, » p. 96-97.

néralement l'inhumation successive, loin d'être autorisée à cette période, fût au contraire sévèrement interdite par les lois civiles et les canons ecclésiastiques ¹, néanmoins l'archéologie a enregistré bien des exceptions, ou si l'on veut bien des infractions à la règle ². Ces infractions, toutefois, étaient si peu ignorées des contemporains que les conciles d'alors protestèrent énergiquement contre elles ³.

Il nous serait aisé de citer des têtes isolées recueillies dans l'intérieur ou à côté de sacrophages qui renfermaient des corps entiers; mais nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux ouvrages d'archéologie qui ont consigné ces sortes de détails au milieu d'études spéciales sur les anciennes sépultures.

Pour nous, nous inclinons toujours à penser que Childéric fut déposé dans un cimetière déjà public et qui est demeuré tel jusqu'à une époque assez rapprochée de nous. Le terrain dans lequel fut trouvée la tombe royale était ou plutôt avait été le cimetière de la paroisse Saint-Brice ⁴.

Les maisons cléricales qui étaient excrues sur une partie de ce terrain étaient des usurpations faites sur le champ sacré des morts. C'est là une chose bien connue de tous ceux qui sont familiers avec l'ecclésiologie ou seulement avec l'étude du moyen-âge ⁵.

Nous ajouterons encore une idée, c'est que nous croyons très-fort que le terrain qui reçut le roi Childéric était auparavant un lieu sacré, comme il le demeura plus tard et

¹ « Si quis mortuum hominem... super alium miserit... culpabilis judicetur. » Lib. legis salicæ, tit. LVII, n. 4. — « Fideles ut mortuum super mortuum non ponant. » Karol. magni et Ludov. pii Christ. Reg. et imp. capitula, lib. VI, c. CXCv. — Hertzheim, « Concilia Germaniæ, » t. 1^{er}, p. 33.

² « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 209, 432, 436. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 114, 134, 170, 435. — Chevrier, « Fouilles de Saint-Jean-des-Vignes, près Chalon-sur-Saône, » p. 3. — Namur, « Public. de la Soc. archéol. de Luxembourg, » t. V, p. 58.

³ Le deuxième concile de Mâcon, tenu en 585, dit : « Comperimus multos necdum mercedatis mortuorum membris, sepulcra reserare et mortuos suos, super imponere.... ideo statuimus ut nullus deinceps peragat : quod si fecerit secundum legum decreta super imposita corpora de eisdem tumulis rejectentur. » — Voir aussi les « Concilia Germaniæ, » de Hertzheim, t. I, p. 53.

⁴ Chiflet, « Anastasis, » p. 37, 88. — Lecoinge, « Annales ecclésiast. Franc., » t. 1^{er}, p. 108. — Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. III, p. 409-10, édit. in-12. — Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 337-39. — Ribault de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 96-97.

⁵ Id., *ibid.*, p. 96-97 et 100.

jusqu'à nos jours. Ce qui nous fait émettre cette conjecture, c'est d'abord que les cimetières étaient sacrés chez les anciens. Et dans cette hypothèse nous n'avons même pas le mérite de la découverte, car le chanoine Wendelin, auquel Chiflet accordait une si grande confiance, avait, à ce sujet, rédigé les lignes suivantes, que le docteur se fit un devoir d'insérer dans son livre : « Quantumque conjicere audeo servatus fuit et in hoc rege sepeliendo romanus mos ut inter tumultum ac viam publicam media esset area *Dis Manibus* sacra tot illorum pedum quam nunc occupat templum paræciale S. Brixii cum suo cemeterio ¹. »

La seconde preuve se tire surtout de l'église Saint-Brice, elle-même l'une des plus anciennes de Tournai. Nous ne connaissons pas assez cette antique capitale des Nerviens pour affirmer que cette église ait remplacé un temple païen ou tout autre édifice gallo-romain. Mais cette particularité archéologique se rencontre fréquemment dans nos édifices sacrés, et nous pourrions citer une multitude d'églises élevées sur l'emplacement de temples ou de *sacellums* antiques. Parfois même les matériaux eux-mêmes se chargent de nous apprendre que les constructions chrétiennes ont été élevées avec les restes de monuments détruits, par le zèle des pontifes, les ordres des rois ou les édits des empereurs ².

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 88. — Ribauld de la Chapelle, « Dissertations, etc., » p. 99-100.

² Eglises construites sur des temples ou des édifices antiques : à Rouen, Bayeux, Évreux, Paris, Lyon, Tours, Séz, Troyes, Trèves, Toul, Vienne, Nantes, Le Puy, Polignac, Lillebonne, Pîtres, Caudebec-lès-Elbeuf, Saint-Jean-des-Vignes, Étretat, etc., « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 107-109. — Dom Martin, « La religion des Gaulois, » t. II, p. 145-46. — Caylus, « Recueil d'antiquités, » t. V, p. 337. — « Mém. de la Soc. des Antiquaires de Norm., » t. XIV, p. 266. — « L'Athenæum français, » de 1853, p. 750. — « Précis analyt. des trav. de l'Acad. de Rouen, » année 1825, p. 313. — Chevrier, « Fouilles de Saint-Jean-des-Vignes, près Châlon-sur-Saône, » p. 5-18. — E. Leblant, « Inscriptions chrét. de la Gaule, » t. I^{er}, p. 369. — Aymard, « Annales de la Soc. académ. du Puy, » t. XVII et XVIII. — Id., « Recherches archéol. dans la Haute-Loire, » p. 10-14. — « Congrès archéol. de France, séances gén. tenues en 1856, » p. 336-37. — Guilmeth, « Hist. de la ville et du canton d'Elbeuf, » p. 171. — Delaquerrière, « Descript. hist. des Maisons de Rouen, » t. II, p. 130. — « Les Églises de l'arrond. du Havre, » t. I^{er}, p. 273. — « L'Étretat souterrain, » 1^{re} série, p. 12-17. — Dufresne, « Mém. de l'Acad. nat. de Metz, » année 1849, p. 205-6. — B. Fillon, « Mém. de la découverte de monnaies, de bijoux et d'ustensiles des II^e et III^e siècles, faite en Vendée, » p. 38-49.

Ce que nous savons de l'église de Saint-Brice, c'est qu'elle est la première de la partie de la ville où elle est construite. Son antiquité se démontre ensuite par son vieux cimetière, privilège que tous les oratoires ne possédaient pas au commencement ; mais surtout par le doyenné de la Chrétienté affecté à cette portion de la ville, et qui, en 1653, appartenait au titulaire de cette église. Cette distinction de doyenné de la Chrétienté ne se trouve que dans les plus vieilles chrétientés elles-mêmes dont elle est un témoignage toujours parlant. On la rencontre particulièrement dans les villes épiscopales qui furent les premières évangélisées. Nous connaissons des doyennés de la Chrétienté à Rouen ¹, à Amiens ², à Coutances ³, à Bayeux ⁴, à Paris ⁵, sièges épiscopaux fondés par nos plus anciens apôtres et arrosés par le sang de nos premiers martyrs.

¹ « Regestrum visitat. arch. Rothom., » p. 210, 217, 656, 787. — Duplessis, « Descrip. géogr. et hist. de la H.-Norm., » t. II, p. 727. — « Carte du diocèse de Rouen, » de 1714. — « Pouillés du diocèse de Rouen, » de 1648, 1704 et 1738.

² « Bulletin de la Soc. des Antiq. de Pic., » année 1856, n° 4, p. 273.

³ De Gerville, « Recherches sur les îles du Cotentin en général et sur la mission de saint Magloire en particulier, » p. 10. — L'abbé Lecanu, « Hist. des évêq. de Coutances, » p. 464.

⁴ L'abbé Laffetay, « Hist. du diocèse de Bayeux, » introduction, p. XIII.

⁵ « Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, » t. IV, p. 73. Pierre tombale de Jean, curé du Vieux-Corbeil et doyen de la Chrétienté, 1360.

LE TOMBEAU DE CHILDÉRIC.

DEUXIÈME PARTIE.

ARMES ET ÉQUIPEMENT MILITAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

L'ÉPÉE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

CHEZ tous les peuples de la terre et à toutes les époques de l'histoire, l'épée fut toujours le symbole du pouvoir et le signe du commandement. Le rôle que joua cette arme chez les vivants des siècles passés, elle le remplit encore chez les morts anciens : et dans la nuit du tombeau elle nous apprend à distinguer la poussière qui commande de celle qui obéit. Cette protestation de nos pères contre l'égalité de la mort est aujourd'hui la grande voix qui nous révèle dans nos antiques cimetières la hiérarchie sociale et militaire des Francs.

Aussi l'épée, signe de l'autorité, est toujours rare dans les dortoirs des générations primitives. Il n'obtient au sein de la mort que les proportions de la vie. Il m'a semblé que sur cent corps de Francs, il ne se trouve guère qu'une épée : et cette proportion, qui n'est pas encore mathématique, pour-

rait bien être la même chez les Allemands du Rhin et les Saxons de la Tamise, aussi bien que chez les Francs de la Seine et les Burgondes du Rhône.

L'épée, signe de domination parmi les hommes, brillait parmi les autres armes d'une prééminence sans égale. Elle était la plus belle de toutes les armes de fer et le plus long de tous les glaives pourtant si multipliés chez les anciens. La lame, plus plate et plus fine que celle des sabres, se terminait en pointe et taillait des deux côtés. Son fourreau de bois, recouvert de cuir, se parait souvent de pierreries et de métaux brillants aux extrémités et à l'embouchure. Le pommeau, la poignée et la garde étaient les signes distinctifs qui la séparaient du coutelas, du poignard et du scramasaxe. C'était véritablement par l'épée que se distinguaient et le luxe des grands et le talent des artistes. Pour tremper et polir la lame on employait les plus habiles forgerons ¹, et pour décorer le manche et le fourreau on faisait appel au talent des orfèvres, des joailliers et des bijoutiers ².

Dans la grande famille teutonique, qu'elle se partage en tribus franques, burgondes, allemandes ou saxonnes, l'épée ne se trouve que sur le chef, le seigneur, le leude ou le centenier. Elle n'entre que dans l'équipement du guerrier éprouvé par les années, ou voué par sa naissance au service militaire, car chez les Francs tout homme libre naissait soldat. La terre et l'épée étaient synonymes. Aussi quand la bêche de nos terrassiers ou l'œil de nos savants ont aperçu l'épée au sein de la terre, toujours ils l'ont vue accompagnée du cou-

¹ « Les héros eux-mêmes étaient vantés pour leur talent dans l'art du forgeron, » dit M. Rigollot. « Mém. de la Soc. des antiq. de Pic., » t. I, p. 172. Le même auteur assure que Paul Diacre accorde ce talent aux chefs lombards. « *Arma quoque præcipua ab eo (Alboïno), fabricata fuisse à multis huc usque narratur.* » — Voir sur le même sujet le curieux ouvrage intitulé : « Vélend le forgeron : Dissertation sur une tradition du moyen-âge, » par G.-B. Depping et Francisque Michel, in-8° de 99 pages, Paris, F. Didot, 1833.

² Charlemagne avait une épée brillante de pierreries dont il se servait dans les grandes cérémonies, au dire d'Eginhard : « *Gemmato ense utebatur : quod tamen non nisi in præcipuis festivitibus faciebat.* » Eginh. « *Vita Caroli magni.* » — Louis-le-Débonnaire en portait une tout étincelante d'or. « *Balthéo præinctus et ense auro fulgente.* » Theganus, c. XIX. Chiffet, « *Anastasis,* » p. 200. — Guillaume de Malmesbury raconte que le roi Éthelstan reçut de son aïeul Alfred : « *Gemmato balthéo, ense saxonico cum vaginâ aureâ.* » Ducange, « *Glossarium,* » t. 1^{er}, p. 695, verbo *arma*.

teau, de la lance et de la hache. Ce n'est qu'avec elle qu'on a recueilli le bouclier, cette arme rare, et l'angon, ce trait terrible, plus rare encore. C'est aussi avec l'épée que l'on rencontre l'éperon du cavalier, le fer et le mors du cheval et jusqu'aux ossements de cet animal de guerre.

L'inhumation armée remonte aux premiers âges du monde ; elle appartient à peu près à tous les peuples de la terre. Elle a été surtout le partage des rois. Cyrus fut retrouvé avec son glaive ; Alexandre emporta avec lui l'épée qui avait fait trembler le monde. Alaric et Attila furent déposés sur des faisceaux d'armes et Charlemagne descendit dans la crypte d'Aix-la-Chapelle avec son armure et ses ornements impériaux.

Mais plus que chez les autres nations du globe, elle fut pratiquée par les anciens Germains. Aussi Tacite, décrivant leurs mœurs à l'origine de leur histoire, ne manque pas de dire que chacun d'eux emporte avec lui ses armes dans la tombe : « *Sua cuique arma.* » Transplantés au sein de la Gaule ou de la Grande-Bretagne, les Germains conservèrent le même usage. Tous les cimetières francs, saxons ou burgondes, montrent les morts armés de toutes pièces et parés comme pour une grande revue militaire.

On comprend fort bien que Childéric, Germain d'origine et roi des Saliens, dut être inhumé avec toutes ses armes. Il est probable qu'il les conserva intactes jusqu'au jour de la découverte de son tombeau, mais la précipitation et le désordre qui présidèrent à cette exhumation inopinée auront été cause que l'on n'aura su distinguer ni le couteau, ni le bouclier, ni l'angon peut-être. Car il n'est fait mention d'aucune de ces armes qui, moins résistantes que les autres, auront ou complètement péri dans la terre, ou entièrement disparu dans la bagarre. Il n'en sera resté que des fragments de fer oxydé, et nous serions fort tenté de croire qu'il faudrait en rechercher les dernières traces dans cet amas de ferrements rouillés dont parle l'unique historien témoin de la découverte : « *Effossa ferramenta multa, vetustate exesa et consumpta propter loci non nihil humecti vitium* ¹. »

De toutes les armes de fer il n'est arrivé jusqu'à nous que la lance et la hache, parce que leur masse a pu seule triompher du temps et de l'humidité.

L'épée elle-même eût sans doute péri tout entière sans les

¹ Chifflet, « *Anastasis*, » p. 38.

ornements de sa riche parure qui, ayant frappé les yeux, furent recueillis avec soin. C'est ainsi qu'ils nous ont conservé le souvenir de l'arme dont ils n'étaient que l'accessoire. Ne pouvant citer les autres armes que par analogie et pour mémoire, nous nous bornerons à décrire celles qui ont échappé au naufrage.

Nous traiterons bientôt de la hache et de la lance, mais auparavant nous parlerons de l'épée, l'arme du chef militaire. C'est elle qui fera l'objet de ce chapitre que nous partagerons en quatre articles.

Nous donnerons d'abord l'historique de la découverte et de la conservation de l'épée depuis 1653 jusqu'en 1858. Nous décrirons ensuite cette pièce remarquable, que nous diviserons en trois parties principales : la lame, le manche et le fourreau.

§ 1^{er}. — NOTICE HISTORIQUE SUR L'ÉPÉE.

L'épée de Childéric fut vue et reconnue dès le mardi 27 mai 1653, jour de la découverte. Toutefois elle ne put être recueillie, puisqu'au premier contact de l'air et des hommes le fer tomba en lambeaux, tant il était consumé par la rouille. On ne put sauver que les ornements du manche et du fourreau. Ces pièces curieuses consistent dans le pommeau, la garde, les bandes de la poignée et les trois cercles qui entouraient le fourreau, à l'entrée, au milieu et à la pointe.

Tous ces objets étaient en or pur, garnis de brillants qui furent pris pour des pierres précieuses et qui n'étaient que des verroteries rouges, semées de quelques rangs de grenats. Toute cette riche ornementation pesée par Chifflet lui donna le poids total de onze onces deux drachmes ¹ (soit trois cent quarante-neuf grammes).

Le doyen de Saint-Brice, ses vicaires et ses trésoriers conservèrent, par devers eux, ces brillantes décorations. Ils se donnèrent garde de les envoyer aux magistrats de Tournai. Plus tard, toutefois, dans l'entrevue du mois de novembre, ils remirent consciencieusement à l'archiduc-gouverneur, « la garniture d'or grêlée de pierreries, de l'épée royale, à savoir : le fourreau, la poignée et le pommeau ². » Ces objets

¹ Chifflet, « Anastasis, » p. 200.

² Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » p. 378. — Chifflet, « Anastasis, » p. 46.

furent confiés à Jean-Jacques Chiflet, officiellement chargé de les décrire. Le docteur les garda chez lui environ deux ans. Pendant ce temps il les décrivit à sa manière et les fit graver, puis il les remit à l'archiduc. Le prince autrichien quitta les Pays-Bas espagnols en 1656, pour retourner à Vienne, où il mourut en 1662, laissant son trésor à son neveu l'empereur Léopold I^{er}, qui, trois ans après, le donna à l'archevêque-électeur de Mayence. En 1665, les reliques arrivèrent à Paris, puis à Saint-Germain-en-Laye, où Louis XIV les reçut et les admira avec toute sa cour ¹.

Transportées d'abord au Louvre, ensuite à la Bibliothèque royale de la *rue Richelieu*, elles y sont restées jusqu'en 1852, époque de la création du Musée des Souverains, où elles se voient aujourd'hui exposées sur un coussin de velours rouge.

L'épée de Childéric suivit en tout la destinée des reliques royales. Seulement, plus heureuse que beaucoup de ses compagnes, elle a survécu aux vols et aux spoliations. Toutefois, ce n'a pas été sans souffrir plusieurs actes de violence, comme nous le verrons bientôt. Elle a perdu, dans ces diverses effractions, une partie de sa garniture et une portion de son pommeau; car elle est à présent décapitée; mais, heureusement, l'ensemble a échappé et il suffit pour nous faire apprécier la valeur de cet antique trésor. Nous donnons, à la page 65, un excellent dessin de cette arme.

Tous ceux qui, depuis deux siècles, ont traité du tombeau de Childéric, n'ont pas manqué de parler de l'épée. Quatre recueils au moins ont gravé cette belle arme, et, chose assez singulière, un seul, celui de 1854, l'a donnée d'après nature. Malgré ce soin, la représentation est si imparfaite qu'elle mérite à peine d'être mentionnée et de fixer l'attention.

Lecointe ², Ménestrier ³, Mabillon ⁴, Dom Martin ⁵, Ribauld

¹ Lecointe, « *Annales ecclesiastic. Francorum*, » t. III, p. 687 — Le P. Ménestrier, « *Hist. du roy Louis-le-Grand*, » p. 29-30. — Montfaucon, « *Les Mon. de la Monarchie franç.*, » t. I^{er}, pl. IV, fig. 3. — Poutrain, « *Hist. de la ville et cité de Tournai*, » pl. IV, p. 390. — « *Le Magasin pittoresque* » d'août 1851, t. XIX, p. 272.

² Lecointe, « *Annales eccles. Francor.*, » t. I, p. 108-10.

³ Ménestrier, « *Hist. du roy Louis-le-Grand*, » p. 29-30.

⁴ Mabillon, « *Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, » t. II, p. 637-41, édit. in-4^o, t. III, p. 410, édit. in-12.

⁵ Dom Martin, « *La religion des Gaulois*, » t. II, p. 337-39.

de la Chapelle ¹, de Bast ², Du Mersan ³, ne nous ont rien appris de nouveau sur l'épée. Ils se sont contentés de se répéter les uns les autres, sans songer même à se critiquer ou à se contrôler. Montfaucon seul, tout en croyant à la totalité des pierreries et en donnant à l'épée originale les caractères du sabre (ce à quoi Chiflet ne l'autorisait que trop), nous apprend au moins que l'état actuel de l'arme n'est rien autre chose qu'une restitution hypothétique du bon historien ⁴. Poutrain, abrégiateur de l'un et de l'autre, marche à peu près sur leurs traces, cherchant, bien à tort, à relever une assertion de Montfaucon, qu'il appelle une « erreur, » tandis qu'elle n'est, de la part du savant bénédictin, qu'une déduction rigoureuse du texte de Chiflet ⁵.

Quant aux dessins donnés par ces deux derniers auteurs, ce sont des copies serviles de l'œuvre d'Anvers; circonstance vraiment inexcusable pour des hommes qui ont pu voir et toucher les originaux.

De nos jours, quelques auteurs ont parlé de l'épée de Childéric. Pour la première fois, M. Vallet de Viriville a ajouté le mot de verroterie à celui de pierres précieuses ⁶. Le *Magasin pittoresque*, tout en conservant l'expression de monture en or émaillé, a su néanmoins proclamer la nouveauté de la lame et de son étui de velours ⁷. Mais le dessin qu'il donne est d'une incorrection qui surprend et afflige dans un recueil populaire si justement prisé.

Aucun de nos contemporains n'a mieux parlé des ornements de l'épée que M. Jules Labarte, dans ses « *Recherches sur la peinture en émail* ⁸. » Nous donnerons plus tard cette excellente description, qui serait sans reproche, à nos yeux, si l'auteur n'avait erré, selon nous, dans la provenance présumée de ces décorations. Nous pensons, du reste, que la

¹ Ribauld de la Chapelle, « Dissertat. sur l'origine des Francs, » p. 74.

² De Bast, « Rec. d'antiquités rom. et gaul., » p. 107, édit. in-8° de 1804, et t. I, p. 181-85 : édit. in-4° de 1808-13.

³ Du Mersan, « Histoire du cabinet des médailles antiques et pierres gravées, avec une Notice sur la Bibl. roy., » p. 29-30, édit. de 1838.

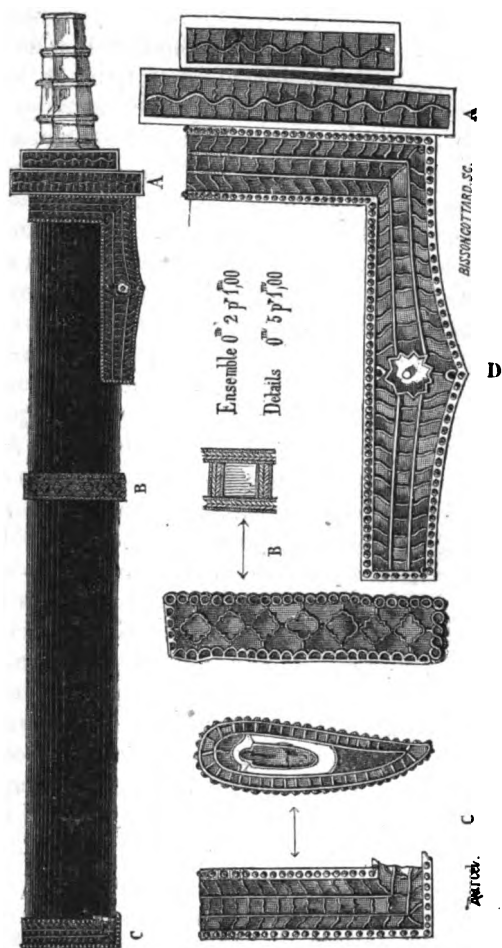
⁴ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie françoise, » t. I, p. 10 et 14.

⁵ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. I, p. 390.

⁶ Vallet de Viriville, « Mém. sur l'icon. hist. des Rois de France, » dans le « *Moniteur universel*, » du 20 janvier 1856.

⁷ Chabouillet, « Le Magasin pittoresque, » août 1851, XIX^e année, p. 272.

⁸ J. Labarte, « Recherches sur la peinture en émail, dans l'antiq. et au moyen-âge, » p. 98-100.



ÉPÉE DE CHILDÉRIC,

Telle qu'elle existe au Louvre dans le Musée des Souverains.

partie descriptive de son œuvre est, avec le dessin de M. Darcel, que nous publions, ce qui a été donné de plus exact sur l'épée de Childéric.

Qu'on nous permette de regretter ici, pour l'honneur de la France et aussi pour l'amour de l'antiquité, qu'une pièce aussi importante et aussi précieuse, puisqu'elle est le premier monument de la monarchie, n'ait pas encore été publiée dans sa couleur native et dans sa forme originale. Un morceau aussi capital demanderait bien l'honneur d'une reproduction coloriée que l'on accorde si facilement à tant d'autres pièces infiniment moins dignes d'intérêt.

A vrai dire, nous sommes surpris que depuis bientôt deux siècles que cette arme est redevenue la propriété de la France, aucun monarque de ce grand pays n'ait songé, dans une circonstance solennelle, dans son sacre, par exemple, à ceindre cette épée, qui a fait la monarchie, et que l'on pourrait appeler à si bon droit « l'épée de la France. » Elle eût pu faire partie des joyaux de la couronne et sacrer les rois tout aussi bien que la Sainte-Ampoule. Nous n'avons vu nulle part que Napoléon I^{er}, qui ressuscita les abeilles de Childéric, ait jamais songé à relever son épée ou à en transporter les ornements sur son glaive impérial.

Pour nous, qui en offrons dans cet ouvrage une représentation si réduite et si abrégée, nous avons du moins la consolation de la donner exacte et consciencieuse.

Maintenant, nous allons procéder à la description détaillée de cette arme française par excellence, et nous la donnerons pièce par pièce, comme il convient à une œuvre aussi capitale au point de vue de l'archéologie et de l'histoire.

§ II. — LA LAME.

Nous traiterons, dans ce paragraphe, de la nature, de la forme et des proportions de la lame de l'épée de Childéric ; puis, nous essaierons de dire quelle place elle occupait dans la tombe.

Si nous en croyons Chiflet, le seul contemporain qui ait traité *de visu* des objets de Childéric, la lame de l'épée était en acier et d'une qualité si supérieure qu'elle tomba en morceaux au premier contact, « *Gladius tam boni chalybis ut ad primum contactum totus dissiluerit* ¹, » destruction qu'il

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 38.

confirme ailleurs en des termes aussi peu équivoques que les premiers, « lamella chalybea, dit-il, frustulatim dissiluit nec superfuit quidquam ¹. »

De ces textes il suit très-clairement, ce me semble, que la lame actuelle n'a rien d'antique ni d'original. Du reste il suffit de la voir pour en demeurer parfaitement convaincu. Nous l'avons touchée et nous n'avons reconnu en elle qu'un tronçon d'épée moderne que l'on a sacrifiée pour la circonstance, l'adaptant le mieux possible à son dernier rôle. C'est une lame plate et à deux tranchants, large de quatre centimètres, longue de cinquante et brusquement tronquée à son extrémité inférieure. Elle ne saurait en rien donner l'idée de la forme, de la longueur ni des proportions du glaive royal.

Il nous faut donc recourir à une autre source : oublier ce qui est et rechercher dans la tombe quelles furent la forme et les proportions des épées franques, allemandes et anglo-saxonnes.

Toutes les épées que nous avons trouvées, soit dans la vallée de l'Eaulne, soit dans le reste de la Normandie, étaient en fer, à pointe aiguë et tranchantes des deux côtés. On peut s'en convaincre par les descriptions et les dessins que nous avons donnés à diverses reprises, à fur et mesure de nos découvertes. Nous donnons, page 406, deux épées recueillies dans la vallée de l'Eaulne ; quoiqu'elles soient imparfaitement reproduites, on pourra juger des autres par elles.

La longueur de nos épées était généralement de soixante-dix à quatre-vingts centimètres, et la largeur moyenne était généralement de cinq. La soie du manche a presque toujours donné douze centimètres, ce qui établit pour la totalité du glaive une longueur moyenne de quatre-vingts à quatre-vingt-douze centimètres ².

Ces proportions et ces mesures ont été les mêmes partout, comme le prouveront les textes que nous allons citer tout à l'heure.

En dehors de la Normandie, voici quelles sont les épées franques, trouvées en France, qui sont arrivées à notre connaissance : d'abord l'épée de Miséry, près Amiens, laquelle était en tout longue de quatre-vingt-cinq centimètres,

¹ Chiffet, « Anastasis, » p. 199.

² « La Normandie souterraine, » 2^e édit., p. 235-37, 293, 379. — « Sépultures gaul., rom., franq. et norm., » p. 162, 171, 186, 201-6. — « Congrès archéol. de France : séances génér. tenues en 1836, » p. 376.

y compris la poignée, qui en avait douze, et dont la lame paraissait avoir été tranchante des deux côtés ¹, puis les nombreuses épées qui, de 1833 à 1852, ont été exhumées à Charnay, par M. Baudot : « Toutes étaient à double tranchant et longues de quatre-vingts à quatre-vingt-dix centimètres ².

La belle épée de Rue-Saint-Pierre, actuellement conservée au Musée de Beauvais, « a quatre-vingt-huit centimètres et coupe des deux côtés ³. »

Une des terres les plus fertiles pour les glaives à deux tranchants a été l'ancienne Lorraine, notre vieille Austrasie. Dès 1740, Schœpflin avait reçu de Verdun une épée en fer trouvée dans le tombeau d'un chef franc ⁴. En 1854, M. Dufresne a vu quatre épées tirées des sépultures de Farébersviller. Toutes étaient à deux tranchants, ayant quatre-vingts ou quatre-vingt-dix centimètres de longueur, sur une largeur de cinq ⁵. Il en a été de même de celles qui ont été recueillies par M. Simon, de Metz ⁶, et des cinq ou six épées franques dont M. de Saulcy a enrichi le Musée d'Artillerie de Paris ⁷.

Quoique nous n'ayons pas de renseignements précis sur elles, nous ne saurions, toutefois, douter qu'il n'en ait été de même des épées découvertes, en 1839, à Bénouville-sur-Orne ⁸; en 1857, à Miannay, près Abbeville ⁹, et, la même année, dans le département de l'Aube ¹⁰.

La Suisse, la Belgique et le Luxembourg nous ont pré-

¹ Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, » t. I, p. 217.

² Baudot, « Mém. de la commission des Antiq. de la Côte-d'Or, » années 1832-33, p. 209. — « Congrès archéol. de France : séances générales à Dijon, en 1852, » p. 311.

³ Danjou, « Note sur quelques antiq. mérov. conservées au Musée de Beauvais, » p. 5.

⁴ « Museum Schœpflini, » part. I, p. 147, tab. XVI, n° 6. « Gladii quod reliquum est fuisse ancipitem sat latum longumque docet. »

⁵ Dufresne, « Notice sur des sépult. gallo-frankes trouvées en 1854, » p. 6.

⁶ V. Simon, « Observat. sur des sépult. antiq. découvertes dans les Gaules, etc. » pl. II, fig. 3.

⁷ De Saulcy, « Catalogue des collections dont se compose le Musée d'Artillerie, » p. 2, nos 15, 16, 17, édit. de 1853.

⁸ L'abbé Durand, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. XII, p. 328.

⁹ « L'Abbeville, » du 2 octobre 1857.

¹⁰ « Une lame d'épée longue de soixante-sept centimètres, sans la soie, » Corrad de Bréban, « Mém. de la Soc. d'agr., des sciences, etc., de l'Aube, » t. XXI, p. 416, 425.

senté les mêmes caractères et les mêmes particularités. Toutes les épées qui y ont été trouvées étaient en fer, aiguës, à deux tranchants et d'une longueur variant de soixante-dix à quatre-vingt-dix centimètres, sur une largeur de quatre à cinq centimètres. Pour la Suisse, le nombre des épées que nous connaissons est assez petit, puisque nous ne pouvons citer que celle du Musée de Bâle, reproduite par le baron de Bonstetten ¹.

Dans le Luxembourg, M. Namur signale « trois lames de glaives en acier tranchantes des deux côtés, » trouvées à Wecker, à Mondorf, et à Emérange. Deux sont dessinées sur les planches de la Société archéologique de Luxembourg, où nous leur avons mesuré quatre-vingt-seize centimètres de long sur trois de large ², ce qui doit être erroné.

En Belgique ç'a été mieux encore : plusieurs épées en fer et à deux tranchants ont été trouvées à Lède, en 1851, et sont entrées au Musée de Bruxelles ³. En 1853, M. Del Marmol a recueilli à Védtrin, près Namur, « deux épées en fer à deux tranchants, l'une longue de soixante-neuf centimètres et large de quatre à cinq; l'autre de soixante-douze centimètres de longueur sur une largeur égale à la première. Mais les poignées étaient en partie brisées ⁴. » Vers le même temps, deux autres épées franques, recueillies à Spontin, canton de Ciney, sont entrées dans le Musée de la Société archéologique de Namur ⁵. En 1856, M. Hagemans recueillit à Séraing « deux épées en fer, dont l'une de quatre-vingts et l'autre de quatre-vingt-sept centimètres, la soie comprise; les deux lames avaient une largeur de quatre centimètres ⁶. »

Voilà pour les anciennes Gaules : il nous reste maintenant la Germanie et la Grande-Bretagne. Nous allons également recueillir leurs témoignages.

Tous les explorateurs qui depuis 1838 ont étudié le sol de

¹ De Bonstetten, « Recueil d'antiq. suisses, » p. 47, pl. xxv, fig. 3.

² Namur, « Public. de la Soc. archéol., etc., de Luxembourg, » t. VIII, p. 34, 43, pl. iv, fig. 1 et 2.

³ Joly, « Antiquités celto-germ. et gallo-rom. trouv. à Renaix et aux environs, » p. 179. — Schayes, « Catalogue et descrip. du Musée royal d'armures, etc. (de Belgique), » p. 2 et 3.

⁴ Del Marmol, « Cimetières de l'époq. franque, » p. 9-10, pl. III, fig. 6-7.

⁵ Hauzeur, « Antiquités gallo-germaniques, gallo-romaines et franques de la rive droite de la Meuse, » p. 38.

⁶ Hagemans, « Rapport sur la découv. d'un cimetière franc-mérov., à Séraing, » p. 24-25, pl. II, fig. 17.

la vieille Germanie et interrogé ses cimetières allémaniques, s'accordent à dire que l'épée qui chassa les Césars et renversa l'Empire était en fer, à pointe aiguë, tranchant des deux côtés et d'une longueur de soixante-quinze à quatre-vingt-dix centimètres, sur une largeur de quatre à cinq centimètres. Tels ont été les glaives tirés des sépultures de Selzen ¹, de Nordendorf ², de Wiesenthal ³, de Sinsheim ⁴, d'Ëstricht ⁵, de Langenenslingen ⁶ et d'Oberflacht ⁷.

Les épées saxonnes de l'Angleterre présentent, chose remarquable, les mêmes proportions que les glaives mérovingiens de la France et de l'Allemagne. Que l'on visite les collections Rolfe et Faussett, présentement déposées à Liverpool ⁸, celles du Musée britannique et de la Société des antiquaires de Londres ; que l'on inspecte chez MM. Wylie, Hillier, Neville, les glaives sortis des tombes de Fairford ⁹, de Chessell Down ¹⁰ et de Little Wilbraham ¹¹ ; que l'on parcoure les belles planches des riches ouvrages publiés par MM. Wright ¹²,

¹ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager bei Selzen, » p. 7, pl. VII et XII, et planche générale, fig. 7 et 12.

² Sedlmaier, « Fundgeschichte der uralten grabstaite zu Nordendorf. »

³ Wilhelmi, « Beischreibung der alten deutschen todtenhügel bei Wiesenthal, » p. 16, pl., fig. 27.

⁴ Wilhelmi, « Beischreibung der Vierzehn alten deutschen todtenhügel, » pl. I^{re}, fig. K.

⁵ Communications de M. Lindenschmit.

⁶ Planche lithographiée, par J.-B. Kobb, des antiq. des tombeaux mérov. de Langenenslingen, communiquée par M. Lindenschmit et dessinée par lui.

⁷ Les huit épées en fer recueillies en 1846 au Mont Lupfen d'Oberflacht, « avaient quatre-vingts centimètres de longueur et quatre de largeur : leur lame était à double tranchant. » Von Durrich, « Dei heidengraber am Lupfen (bei Oberflacht), » p. III, nos 2, 7, 28, 30, 34, 38.

⁸ Faussett, « Inventorium sepulchrale, » p. 7. Épée de Gilton : deux pieds sept pouces (anglais). — Voir aussi p. 11, 17, 20, 22, 29, 46, 55, 79, 117-18, 120, 124, 132, 143, plate XIV, fig. 5, 6 et 7, et « Introduction, » p. XXXIV.

⁹ Épée de Fairford : deux pieds neuf pouces et demi (anglais), soit quatre-vingt-dix centimètres en tout. Wylie, « Fairford graves, » p. 26-27, pl. III, fig. 3. — Roach Smith, « Archæologia, » vol. XXXIV, p. 77-82, plate x, fig. 3. — Le pied anglais a trente centimètres.

¹⁰ G. Hillier, « The history and Antiquities of the isle of Wight, » pl. 1, fig. 2 à 6.

¹¹ Neville, « Saxon obsequies, » p. 8, 16, 19, 22, pl. 34. — M. Neville leur donne trois pieds et demi de long en tout. Nous trouvons quatre-vingts centimètres à la lame et douze à la soie.

¹² Th. Wright, « The Celt, the Roman, and the Saxon. » — Id., « On Anglo-Saxon antiquities with a reference to the Faussett collection, » p. 9-10.

Akerman ¹ et Roach Smith ², partout on verra des épées en fer terminées en pointe et tranchantes des deux parts. Maintenant, que l'on mesure ces armes rongées par le temps et la rouille, et l'on trouvera partout, à peu près uniformément, les mesures suivantes : Longueur des lames, soixante-dix à quatre-vingts centimètres ; longueur générale des poignées, douze centimètres ; longueur totale, quatre-vingt-deux à quatre-vingt-douze centimètres ; largeur des lames, de quatre à cinq centimètres.

On dirait que ces peuples si divisés d'intérêt, de sentiments et de passion, se sont entendus pour tailler leurs armes sur le même patron et pour les forger sur le même modèle.

Cette unanimité, cette concordance chez des nations rivales et contemporaines, touchant la matière, la forme et les proportions de l'épée, sera le plus puissant argument sur lequel nous appuierons nos conclusions relatives au glaive de Childéric. De ce concert de témoignages sincères et désintéressés, nous croyons, en effet, pouvoir conclure, avec quelque vraisemblance, que l'épée de Childéric fut en fer, et que quand Chiflet ³, Lecointe ⁴, Dom Martin ⁵, Mabillon ⁶, prononcent le mot acier, ils ne sont pas suffisamment autorisés à s'en servir ; que cette épée se terminait en pointe ⁷ et qu'elle dut trancher des deux côtés ; qu'enfin ses proportions durent être comme ailleurs, de quatre-vingts à quatre-vingt-dix

¹ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 47-51, pl. xxiii. « The blade (of Coombe) is 2 feet 6 $\frac{3}{4}$ inches long and the top 2 $\frac{1}{2}$ inches broad. » p. 47.

² Épée de Strood : 2 pieds 9 pouces (anglais). Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, p. 158, pl. xxxvi, fig. 2. — Ibid., vol. III, p. 7-10, pl. II, fig. 10, 11, 12. « The blades of the swords (of Ozingell) are from 28 $\frac{1}{2}$ to 30 inches in length, and from 1 $\frac{3}{4}$ to 2 $\frac{3}{4}$ inches in width at the lower part; they are double-edged. » vol. III, p. 7. Puis, parlant des épées de Faussett, il leur donne 2 pieds 9 pouces (anglais) en longueur, 2 pouces $\frac{1}{2}$ de large et deux tranchants. « Inventorium sepulchrale, » p. xxxiv.

³ Chiflet, « Anastasis, » p. 38 et 199.

⁴ Lecointe, « Annales ecclesiast. Francorum, » t. I^{er}, p. 108-10.

⁵ Dom Martin, « La religion des Gaulois, etc., » t. II, p. 337.

⁶ Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, » t. III, p. 410, édit. in-12.

⁷ Notre conclusion s'accorde beaucoup mieux que l'assertion de Chiflet avec le témoignage de l'histoire, sur un des exploits de Childéric. Le moine Roricon raconte que le fils de Mérovée tua Paul, comte d'Angers, avec la pointe de son épée : « Regis mucrone obtruncatum. » Lib. I. — Chiflet, « Anastasis, » p. 200.

centimètres de longueur (ce qui du reste concorde assez bien avec les quatre-vingt-trois centimètres concédés par Chiflet ¹); que par rapport à la largeur elle dut être de quatre à cinq centimètres comme les autres lames d'épée, largeur toutefois qu'elle représente encore aujourd'hui.

Maintenant on nous demandera où était placée cette lame de fer au sein de la fosse royale? A ceci nous répondrons tout d'abord que Chiflet ne satisfait aucunement à cette question, qui ne fut pas l'objet de la plus petite observation de la part des spoliateurs du tombeau, ou plutôt du trésor royal. Poutrain seul, qui écrivait en 1749, dit que « l'épée de Childéric fut trouvée à l'un de ses côtés, sa pique à l'autre, sa hache d'armes sous sa tête ². » Mais ici, nous craignons beaucoup que cet équipement militaire, attribué au fils de Mérovée, ne soit tout simplement l'effet de l'imagination du bon historien de Tournai, qui du reste ne cite pas ses autorités.

Pour nous, nous présumons très-fort que le fer de l'épée occupait sur le roi mort la place qu'il y avait obtenue pendant la vie. L'inhumation habillée n'était chez les Francs qu'une fidèle représentation de l'homme paré, vêtu et armé ³. Il est donc vraisemblable que cette arme était placée au côté gauche du roi, selon cette parole de Sidoine Apollinaire, peignant les Francs :

« Applicat à lævâ surgentem balteus ensem ⁴. »

Mais sur ce point nous devons encore faire un appel à la pratique commune des guerriers de cette époque toute militaire.

C'est toujours au côté gauche des morts que nous avons recueilli les épées, soit à Londinières, soit à Envermeu ⁵. Les observations faites sur d'autres points de la France concordent assez bien avec les nôtres. Malheureusement elles sont en petit nombre. Il y a encore si peu d'observateurs qui

¹ Un fragment oublié ou perdu a pu induire en erreur le premier historien de la découverte.

² Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. I, p. 390.

³ « La Normandie souterraine, » 1^{re} édit., p. 194-197; 2^e édit., p. 222-26.

⁴ « C. S. Apollinaris Sidonii opera, » Carmen II.

⁵ « La Normandie souterraine, » 1^{re} édit., p. 242; 2^e édit., p. 293, 379. — Sépult. gaul., rom., franq. et norm., p. 162, 171, 186. — « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues en 1886, » p. 376. — « Revue de l'Art chrétien, » t. 1^{er}, p. 85-86.

cherchent à prendre l'antiquité sur le fait. La belle épée du Musée de Beauvais « a été rencontrée à la gauche du squelette ¹. » M. Baudot, qui pendant dix ans a étudié avec tant de soin le cimetière de Charnay, lequel lui a donné plusieurs épées, assure « qu'elles étaient toutes placées au côté gauche du défunt ². » Cependant M. Simon, de Metz, dit que l'épée, trouvée au Sablon, en 1856, sur un guerrier du ^v^e siècle, était près de la hanche droite ³. Nous devons regretter de ne pas connaître la place qu'occupaient les épées de Vandœuvre ⁴, de Verrières ⁵, de Miannay ⁶, de Miséry ⁷, de Bénouville ⁸, de Verdun ⁹, de Farébersviller ¹⁰, et de tant d'autres rencontrées dans la vieille Lorraine ¹¹.

Sur la Belgique nous n'avons que deux mots. L'épée de Védrin « était entre les jambes du guerrier, » dit M. Del Marmol ¹²; mais nous ne savons où étaient logées les épées de Lède et de Séraing, dont le souvenir nous a été conservé par MM. Joly ¹³, Schayes ¹⁴ et Hagemans ¹⁵.

Dans le Luxembourg, même ignorance pour les épées de Wecker et d'Emérange ¹⁶. « L'épée de Mondorf, dit M. Namur, trouvée sur la poitrine d'un chef, y formait la croix avec un scramasaxe ¹⁷. » Cette position exceptionnelle et toute de

¹ Danjou, « Note sur quelques antiq. mérov. conservées au Musée de Beauvais, » p. 8.

² Baudot, « Cong. arch. de France : séances gén. tenues en 1852, » p. 311.

³ V. Simon, « Notice sur des sépult. découvertes au Sablon, près de Metz, » p. 5, pl. I, fig. 5.

⁴ Corrad de Bréban, « Mém. de la Soc. d'Agric., etc., de l'Aube, » t. XXI, p. 416.

⁵ Id., *ibid.*, t. XVII, p. 566.

⁶ « L'Abbevillois, » du 2 octobre 1857.

⁷ Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic., » t. X, p. 217-27.

⁸ L'abbé Durand, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. XII, p. 328.

⁹ « Museum Schœpflini, » pars 1^{er}, p. 147.

¹⁰ Dufresne, « Notice sur des sépultures gallo-frankes, etc., » p. 5-6.

¹¹ V. Simon, « Observations, etc. » — De Saulcy, « Catalogue du Musée d'Artillerie. »

¹² Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque, » p. 9.

¹³ Éd. Joly, « Antiquités celto-germ. et gallo-rom., trouvées à Renaix, » etc., p. 179.

¹⁴ Schayes, « Catal. et descript. du Musée royal d'armures, » etc., p. 2 et 3.

¹⁵ Hagemans, « Rapport sur la découverte d'un cim. franc-mérov. à Séraing, » p. 24-25.

¹⁶ Namur, « Public. de la Soc. arch. de Luxembourg, » t. VIII, p. 34 et 46.

¹⁷ Id., *ibid.*, p. 45.

caprice, en la supposant bien constatée, ne préjuge rien contre la coutume générale.

La Suisse est encore plus pauvre que la Belgique pour les renseignements d'épées proprement dites. M. de Bonstetten ne dit pas comment était placée l'épée du Petit-Hünigen qu'il reproduit ¹. Cependant, je dois avouer que relativement aux poignards et aux scramasaxes recueillis par M. Troyon, à Bel-Air, ou par M. Gosse, aux environs de Genève, les observations varient.

M. Troyon, qui a étudié avec tant de conscience et de scrupule les tombeaux de Bel-Air, n'y a point trouvé d'épées à deux tranchants, mais des scramasaxes et des coutelas. Or, ces glaives, il les a ramassés tantôt à la droite et tantôt à la gauche du mort ². Chose singulière, quelques-unes de ces armes étaient logées sous le bras du défunt, position que nous retrouverons en Allemagne et en Angleterre.

Quant à M. Gosse, il est beaucoup plus absolu que M. Troyon. Il affirme carrément, et sans exception, que les « lames d'épées trouvées près des guerriers étaient toujours placées à la droite du squelette, tenues dans la main dont on retrouve les os sur la poignée ³. »

Mais nous devons ajouter que M. Gosse n'a pas toujours vu les choses par lui-même, et qu'il a rédigé en partie son travail d'après les assertions hasardées ou gratuites des ouvriers.

Après la Suisse incertaine, ou plutôt complexe dans la position des glaives, visitons l'Allemagne et l'Angleterre.

L'Allemagne a présenté des épées dans divers cimetières que nous avons déjà cités. Mais les quelques observations faites jusqu'ici sont en partie différentes des nôtres. Les glaives et les épées ont apparu des deux côtés du mort, et les plus nombreux exemples sont pour le côté droit.

L'épée de saint Géréon, martyr de 286, retrouvée à Saint-Pantaléon de Cologne, était placée au côté gauche du guerrier, si l'on en croit Surius et Raoul, abbé de Saint-Trond ⁴. A

¹ De Bonstetten, « Rec. d'antiq. suisses, » p. 47, pl. xxv, fig. 5.

² Troyon, « Descript. des tombeaux de Bel-Air, » p. 4, 5, 6, 12.

³ Gosse, « Notice sur d'anciens cimetières, » p. 12. Il est bon de noter que l'on appelle épées des scramasaxes *n'ayant qu'un seul tranchant*, p. 11.

⁴ « A sinistro latere, juxtà latus ejus et baltheum inventus est nodus ferreus quem capulum gladii fuisse credimus. » Surius, « Vita sanctorum, » 24 nov. — Chiffet, « Anastasis. » p. 197.

Selzen, si bien étudié et reproduit par M. Lindenschmit, sur quatre épées, deux sont sous le bras droit et deux sous le bras gauche ¹. A Oberflacht, M. de Durrich assure que sur huit épées « qu'il a recueillies, cinq étaient placées à droite du mort, une à gauche et deux près de la tête ². » Le glaive de Sinsheim était sous le bras droit ³, et l'épée de Wiesenthal était aussi au côté droit du guerrier ⁴. Le pasteur Wilhelmi, qui a fouillé plusieurs cimetières allémaniques, n'hésite pas d'affirmer « que les grandes épées sont ordinairement posées à la droite et rarement au côté gauche des morts. »

L'Angleterre est presque aussi opposée à la France que l'Allemagne, et la plupart des observations consignées par les explorateurs anglais montrent l'épée au côté droit des défunts. Fairford seul, étudié par M. Wylie, a présenté une belle épée logée sous le bras gauche d'un guerrier saxon ⁵. Malheureusement, je ne connais guère que trois archéologues qui aient observé la place de l'épée sur les Anglo-Saxons. Sur trois, nous en avons deux contre nous. Faussett, dans ses fouilles du Kent, a recueilli plusieurs épées au côté droit ⁶, ainsi que M. Neville, dans le cimetière de Little Wilbraham ⁷. MM. Akerman ⁸, Roach Smith ⁹, Thomas Wright ¹⁰, Georges Hillier ¹¹ et tant d'autres, qui ont traité des épées, ne disent pas le lieu qu'elles occupent sur les morts. M. Thomas Wright dit seulement qu'elles étaient ordinairement à côté du squelette, sans spécifier ni la droite ni la gauche.

M. Rigollot, qui en 1850, publia à Amiens des *Recher-*

¹ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager bei Selzen, » p. 7, pl. 12, 16, 21.

² Von Durrich, « Dei beidengraber am Lupfen (bei Oberflacht), » p. 11.

³ Wilhelmi, « Beschreibung der Vierzehn alten deutschen todtenhügel, » pl. I, fig. K.

⁴ Wilhelmi, « Beschreibung der alten deutschen todtenhügel bei Wiesenthal, » p. 16 et 29.

⁵ Wylie, « Fairford graves, » p. 20, planche dernière.

⁶ Faussett, « Inventorium sepulchrale, » p. 17, 117, 118, 124, 132, 143.

⁷ « Fine iron sword extended by the right thigh. » Neville, « Saxon obsequies, » p. 16, nos 42, 44, 96, 151.

⁸ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 47-50.

⁹ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. III, p. 8-10.

¹⁰ Th. Wright, « The Celt, the Roman and the Saxon, » p. 404-6.

¹¹ « Closer to the side of the skeleton lies usually a long iron broad sword. » Th. Wright, « On Anglo-Saxon antiquities with a particular reference to the Faussett collection, » p. 9.

ches historiques sur les peuples de la race teutonique, avait bien connu cette diversité dans le placement de l'épée, lorsqu'il dit dans son mémoire que cette arme « occupait auprès des squelettes, le long de la cuisse ou de la poitrine, une position variée qui laisse douter si elle était suspendue à la ceinture ou à un baudrier spécial ¹. »

Dans cet état de la question, nous nous garderons bien de tirer des conclusions rigoureuses et absolues. Toutefois, nous dirons qu'à nos yeux, il est à peu près certain que l'épée de Childéric fut placée à l'un de ses côtés, et que selon toutes les vraisemblances le côté armé dut être le côté gauche. Ces déductions, qui ne sauraient aller plus loin, nous paraissent suffisantes pour satisfaire tout esprit sérieux, désireux de connaître et d'étudier l'antiquité.

Afin d'épuiser cette question du fer de l'épée, il nous reste à dire un mot des lames, que l'on plaçait dans le tombeau, entaillées, rompues, ployées, tordues, nouées ou brisées. Il en a été trouvé de ce genre dans les fouilles de tous les pays et de toutes les époques. Nous avons rencontré beaucoup d'armes rompues ou entaillées dans les cimetières francs d'Envermeu, de Londinières ², d'Ouville ³, dans les sépultures gallo-romaines d'Eslettes ⁴, de Bouelles ⁵, et du château de Robert-le-Diable. Comme spécimen d'épées ployées, nous donnons, page 78, celles de Bouelles et d'Eslettes.

L'épée de Childéric II fut trouvée rompue, en 1656, dans son tombeau de Saint-Germain-des-Prés ⁶. Il en a été de même de deux épées gauloises où romaines trouvées, l'une à Alaise (Doubs), en 1858 ⁷, l'autre à Montmerle (Ain), en 1840 ⁸.

Une cinquantaine d'épées ployées ont été vues à Tiéfenau, en Suisse, lors de la découverte qui s'y fit, en 1854, d'armes et de charriots de guerre ⁹. M. le baron de Bonstetten, qui nous a conservé le souvenir de cette curieuse trouvaille, re-

¹ Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic. », t. x, p. 201.

² « La Norm. souterr. », 2^e édit., p. 341-42. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm. », p. 148, 162, 186, 205-6.

³ « La Norm. souterr. », 2^e édit., p. 341-42. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm. », p. 148.

⁴ « La Norm. souterr. », 1^{re} édit., p. 36; 2^e édit., p. 44.

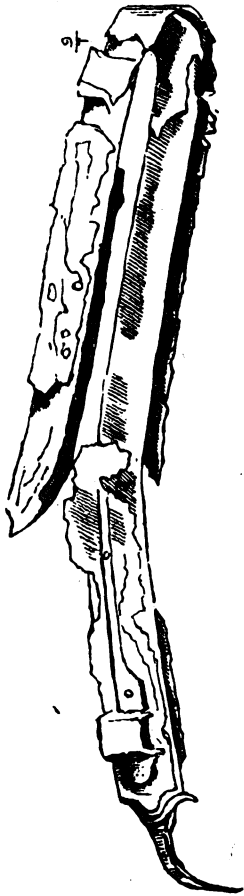
⁵ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm. », p. 406-10.

⁶ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie française », t. 1^{er}, p. 174.

⁷ A. Castan, « Les tombelles celtiq. du massif d'Alaise », p. 9, pl. 1, fig. 3.

⁸ Al. Sirand, « Courses archéol. dans le départ. de l'Ain », p. 184.

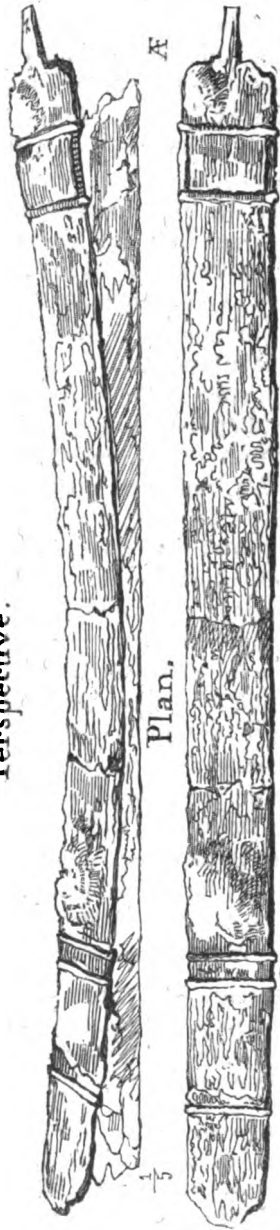
⁹ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm. », p. 18-19.



BOUELLES.

ÉPÉES ANTIQUES PLOYÉES.

Perspective.



ESLETTES.

produit dans ses planches deux épées recourbées ¹, et il ajoute, dans son texte, que « l'usage de déposer une épée ployée au feu, dans le tombeau des guerriers, était encore commun chez les anciens habitants du Danemarck et chez les Vendes ². »

« Au Musée de Schwrin, ajoute le même archéologue, il existe plusieurs glaives en fer que l'on croit provenir des Vendes et qui ont été rougis dans le feu et ensuite ployés. » Baehr signale le même fait dans les tombes d'Ascheraden et de Segewold.

En 1843, le prince Frédéric de Danemarck découvrit, dans l'île de Fohr, une urne remplie d'os brûlés que surmontait une épée de fer rompue en plusieurs morceaux ³.

Mais, direz-vous, quel put être le motif d'une si étrange coutume? Sans rechercher, avec certains antiquaires, si ce n'était pas une cérémonie religieuse ou symbolique, nous dirons tout simplement qu'à nos yeux ce fut, chez nous, une mesure prise par les familles contre les voleurs de sépultures, si communs dans l'antiquité, et surtout à l'époque franque. C'est à cette sage précaution que nous attribuons la plupart de ces épées rompues et de ces sabres entaillés qui remplissent nos cabinets et peuplent nos musées.

Maintenant l'épée de Childéric fut-elle déposée rompue dans la tombe? Nous l'ignorons certainement. Mais nous avons voulu prévenir l'objection et dire au lecteur que quand même la chose serait ainsi, il n'y aurait pas lieu de s'en étonner. Cette appendice, sur les épées rompues ou brisées, n'a pas d'autre but que de placer sous les yeux de nos lecteurs tous les côtés de la question, afin de les mettre à même de se prononcer sur cette délicate matière avec pleine connaissance de cause.

§ III. — LE MANCHE.

Nous diviserons cet article en trois parties et nous trai-

¹ G. de Bonstetten, « Notice sur des armes et des charriots de guerre découverts à Tiésenau, près Berne, » p. 6 et 7. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 36; 2^e édit., p. 44. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 18-19.

² G. de Bonstetten, « Notice sur des armes et charriots, » p. 7. — Idem, « Rec. d'antiquités suisses, » p. 10. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 36; 2^e édit., p. 44. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 18-19, 408-10.

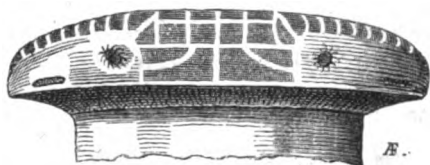
³ « Mém. de la Soc. roy. des Antiq. du Nord, » années 1845 à 1849, p. 15. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 409-10.

terons successivement du pommeau, de la poignée et de la garde.

LE POMMEAU. — L'épée de Childéric, telle qu'elle existe aujourd'hui et que nous la reproduisons page 65, ne possède pas de pommeau, mais elle n'en fut pas toujours dépourvue comme nous allons le voir. Nous prouverons même qu'une partie de cette pièce existe encore, qu'il serait aisé de la compléter et de rétablir ainsi dans son entier la poignée de cette arme précieuse.

A peine l'épée royale fut-elle sortie de terre, que l'on remarqua le pommeau dont la forme attira l'attention à l'égal des autres reliques. Chiflet nomme cette pièce *capulus* et sait très-bien la distinguer de la poignée qu'il appelle *manubrium* ¹. Lorsque le curé et les marguilliers de Saint-Brice remirent à l'archiduc les reliques qu'ils avaient conservées, le bon historien ne manque pas de signaler, parmi les ornements du glaive royal, le pommeau qu'il distingue nettement du fourreau et de la poignée ². Déjà même il avait été frappé des deux têtes d'animaux qui le décoraient ³.

Puis, dans le cours de son œuvre, lorsqu'il s'agit de décrire l'une après l'autre toutes les pièces soumises à son examen, le vieux docteur, qui s'était peu étendu sur l'épée, n'a garde d'oublier le pommeau qu'il décrit en ces termes : « *Pila capularis gladii Childericiani binis vitulis aureis componitur iisque per armos junctis ac sine auribus* ⁴. » Et sur la planche logée entre les pages 202 et 203, on distingue fort bien le pommeau couronnant les deux manches de l'épée dont l'un est donné de grandeur naturelle, tandis que l'autre est réduit au quart, comme notre dessin de la page 65.



POMMEAU DE L'ÉPÉE DE CHILDÉRIC EN 1653 ET 1749.

¹ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 38.

² « *Gladii regalis ornamenta, vaginæ, capuli, manubrii.* » « *Anastasis*, » p. 46.

³ « *Capuli pars summa, duplici capite vitulino insignita.* » « *Id., ibid.,* » p. 47.

⁴ « *Id., ibid.,* » p. 202-203.

Nous reproduisons, page 80, le pommeau de l'épée tel que l'a donné Chiflet, et tel que Montfaucon ¹ et Poutrain ² l'ont répété *d'après lui*. J'ajoute ce dernier mot avec regret, car j'aurais préféré que ces deux auteurs eussent édité d'après nature.

Mabillon ³, Montfaucon ⁴ et de Bast ⁵, ne disent qu'un mot du pommeau qu'ils se contentent de nommer. Le P. Lecointe n'est que l'écho du texte latin ⁶. Poutrain, traducteur et abrégiateur de Chiflet, écrit cette phrase étrange : « Le pommeau étoit composé de deux figures de veau accolées, au raport de Chiflet, quoiqu'il n'en paroisse point de l'étampe ⁷. » Enfin Ribauld de la Chapelle, qui imprimait en 1749, la même année que Poutrain, et qui avait vu les objets, ne fait aucune difficulté de répéter l'attribution donnée par Chiflet à l'ornementation, car il dit positivement que « le pommeau représente deux têtes de veaux adossées ⁸. »

Un fait certain ressort de tout ceci, c'est que le pommeau de l'épée existait alors et que son existence n'était révoquée en doute par personne. Une seule chose était contestable et contestée : c'était l'attribution à donner aux deux têtes qui le décoraient. Pour nous, nous ne saurions blâmer Poutrain de son hésitation, car M. Darcel, qui a dessiné, d'après nature, les objets de Childéric, en fait deux têtes de serpent. On conviendra que si, en orfèvrerie, ce sont deux têtes d'animaux, il est malaisé, en zoologie, de leur assigner une classe ou une famille.

Mais ce détail étant mis de côté, une chose reste incontestée, c'est l'existence d'un pommeau sur l'épée de Childéric ; et ce pommeau, si nous nous en rapportons au dessin, devait ressembler au reste de l'ornementation de l'arme. Il devait être fait de lames d'or, cloisonnant des verroteries rouges rehaussées de paillons. De plus, il montrait une dou-

¹ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarch. franç., » t. 1^{er}, pl. iv, fig. 9.

² Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 390, pl. iv.

³ Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, » t. III, p. 410, édit. in-12.

⁴ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 14.

⁵ De Bast, « Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre, » p. 167, édit. de 1804.

⁶ Lecointe, « Annales ecclesiast. Francor., » t. 1^{er}, p. 108-10, ad ann. 481, nos XVII et XXIII.

⁷ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 390.

⁸ Ribauld de la Chapelle, « Dissert. sur l'origine des Francs, » p. 74.

ble tête d'animal dont les yeux, la bouche et les narines sont encore bien reconnaissables.

Aujourd'hui, ce pommeau n'existe plus sur l'épée, comme on peut s'en convaincre par notre dessin pris, en 1836, au Musée des Souverains. Nous avons de plus, pour le prouver, le témoignage de M. J. Labarte, qui, dans ses *Recherches sur la peinture en émail*, déclare que la « poignée de l'épée de Childéric a perdu son pommeau ¹, » et aussi le silence de M. Du Mersan qui, traitant de l'épée dans son Catalogue de 1838, ne prononce pas même le mot de pommeau ².

Maintenant, à quelle époque cette arme précieuse perdit-elle ainsi son couronnement? c'est ce que nous n'avons pu savoir. Mais il n'est pas douteux que ce ne soit depuis soixante ans, peut-être même depuis trente seulement. A défaut de renseignements, nous sommes porté à l'attribuer à l'un des vols célèbres qui affligèrent notre cabinet des médailles, en février 1804 et en novembre 1834 ³. Le vol de 1834 ayant porté particulièrement sur les objets de Childéric, c'est probablement lui qu'il faut accuser de la mutilation de l'épée. Dans le désordre de la nuit et la précipitation du crime, les voleurs auront brisé cette pièce sans en rien enlever, ou bien les objets auront été repêchés par morceaux. Ce qui est sûr, c'est qu'à une époque donnée et voisine de nous, l'épée de Childéric a subi une grande violence, dont deux témoins solennels subsistent encore. Le premier est l'absence du pommeau, le second est l'enlèvement d'une portion de la chape qui garnissait le dos inférieur du fourreau.

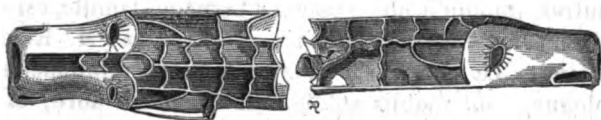
A présent, pour compléter notre travail sur l'épée de Childéric, il nous reste à consoler le lecteur, en lui montrant que le pommeau n'a pas péri totalement et qu'il en reste un notable fragment, suffisant pour pouvoir procéder avec certitude à une restauration parfaite. Ce fragment, qui se trouve encore au Musée des Souverains, avec tout le trésor mérovingien, nous le reproduisons ici par deux dessins exacts et de grandeur naturelle. Comme le reste de l'ornementation de l'arme, la pièce se compose de verroteries rouges cloisonnées d'or. Grâce à nos dessins, si nets et si accusés,

¹ J. Labarte, « Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen-âge, » p. 98-99.

² M. Du Mersan, « Hist. du cabinet des médailles antiques et pierres gravées, » etc., p. 29-30, édit. 1838.

³ Id., *ibid.*, p. 177 et 187.

tout lecteur intelligent et exercé reconnaitra, dans cette pièce isolée et devenue un mystère, une des extrémités du pommeau de l'épée de Childéric. Un simple regard de comparaison accordé au dessin donné par Chiflet, Montfaucon ou Poutrain, et reproduit par nous (page 80), entraînera chez tout le monde une conviction absolue et générale.



POMMEAU DE L'ÉPÉE DE CHILDÉRIC EN 1838.

Je n'hésite donc pas à ajouter ici que le jour où les conservateurs de notre Musée des Souverains voudront compléter l'arme royale du fils de Mérovée, la première épée de la monarchie, ils le pourront facilement, grâce à ce fragment échappé aux larcins et aux mutilations.

Maintenant montrons que les pommeaux d'épées ne sont pas sans exemple à l'époque franque, quoique ceux que nous allons citer n'approchent pas de celui de Childéric, qui ici reste parfaitement le roi.

Une règle à peu près générale à énoncer tout d'abord, c'est que les différentes épées que j'ai recueillies dans la vallée de l'Eaulne n'avaient pas de pommeau. Sur dix épées que j'ai déterrées, toujours la soie du manche, jadis entourée de bois, se terminait par un écrou aplati et légèrement triangulaire.

Mais comme presque toutes ces soies sont rompues par le tassement des terres, ou par le travail des ouvriers, il s'ensuit qu'il ne m'est resté à peu près aucun pommeau intact. Ce système de terminaisons simples et cette absence de pommeau orné s'est fait sentir presque généralement dans toute la France et la Belgique.

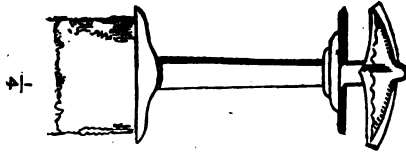
Les deux pommeaux trouvés à Charnay, par M. Baudot, en 1832, se terminaient par des trianglés aplatis, dont l'un était en fer et l'autre en cuivre ¹. L'épée de Farébersviller, trouvée en 1854, et décrite par M. Dufresne, ne présente non plus qu'un « pommeau triangulaire en fer séparé de

¹ Baudot, « Mém. de la commiss. des Antiq. de la Côte-d'Or, année 1832-33, » p. 203.

la plaque supérieure de la poignée par une légère bande de corne garnie d'une feuille de cuivre ¹. »

A Védryn ² et à Séraing ³, en Belgique, on n'a observé non plus que des ombres de pommeaux en fer et de forme triangulaire. Il en a été de même d'une épée trouvée en Lorraine, et publiée par M. Simon, de Metz ⁴.

Un pommeau, qui est assurément mieux caractérisé que les autres, quoiqu'il appartienne à la même famille, est celui de Miséry, en Picardie, dessiné et décrit par M. Rigollot, d'Amiens. « Le pommeau et la garde, dit ce judicieux archéologue, sont établis solidement en cuivre doré, et une garde analogue à celle-ci a été trouvée dans le Kent et décrite par Roach Smith, dans l'*Archæologia* ⁵. » On peut voir ici ce pommeau réduit au quart de sa grandeur.



Mais le plus beau pommeau franc, apparu jusqu'ici dans la Neustrie, est celui qui a été trouvé vers 1855, à Vatteville, près le Pont-de-l'Arche. Ce pommeau, possédé par M. Guillard, de Louviers, est un massif de fer, en forme d'œuf, plaqué et damasquiné en argent. Cette incrustation est d'une solidité si parfaite, qu'elle s'est maintenue jusqu'à nos jours. Un sujet semblable est reproduit de chaque côté : c'est un vase conique d'où sortent des fleurs ou des feuilles lancéolées. A droite et à gauche du vase sont des colombes qui semblent becqueter ces feuilles ou ces fleurs. Ce type de colombes, accompagnant un vase, est un genre d'ornement

¹ Dufresne, « Notice sur des sépult. gallo-frankes, trouvées en 1854, à Farébersviller (Moselle), etc., » p. 6, pl., fig. 1, et « Mém. de l'Académie imp. de Metz, » année 1854-55.

² Del Marmol, « Cimet. de l'époque franque, » pl. III, fig. 6.

³ Hagemans, « Rapport sur la découv. d'un cimet. franc-mérovig., à Séraing, » pl. II, fig. 17.

⁴ V. Simon, « Observations sur des sépult. antiq., découvertes dans les Gaules, » pl. II, fig. 3.

⁵ Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic., » t. X, p. 217 et 227, pl. X, fig. 8.

très-fréquent dans les catacombes ¹ et sur les premières sépultures chrétiennes de nos contrées ², mais inconnu sur les armes. Aussi nous le reproduisons ici comme une véritable curiosité de l'espèce.



E. T.

Le pommeau ovoïde de Vatteville nous a rappelé involontairement celui de saint Géréon, soldat romain, martyrisé à Cologne, en 286, et dont le cercueil fut ouvert au moyen-âge. Rodolphe, abbé de Saint-Trond, qui, au rapport de Surius, fut témoin de cette découverte, rapporte que le guerrier chrétien avait été inhumé avec ses armes, et que l'on trouva au côté gauche de sa ceinture un objet de fer de la forme d'un œuf que l'on prit pour le pommeau de son épée ³. Les épées antiques, en effet, avaient des pommeaux globulaires en métal, comme nous le verrons bientôt par les découvertes de Faussett, en Angleterre.

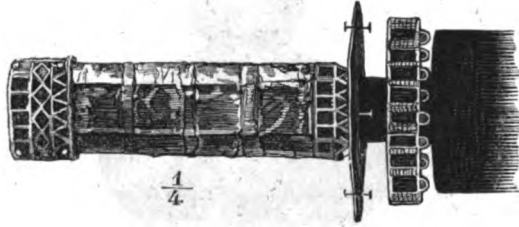
Mais la France nous a présenté, depuis quelques années, deux pommeaux de glaives dignes de rivaliser avec celui de Childéric. Ils appartiennent, du reste, au même art et à la

¹ Perret, « Catacombes de Rome, » vol. I, pl. 64; vol. V, pl. 54, fig. 9, et pl. 87, fig. 8.

² Leblant, « Inscript. chrét. de la Gaule, » t. I^{er}, p. 39, 219, 227. — Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, pl. 29. — Quelques antiquaires ayant considéré ce signe comme chrétien, notre savant épigraphiste a bien voulu m'écrire que « ce sujet étant d'ailleurs si naturellement ornemental, il lui paraît difficile d'en rien inférer de positif, quant au fait de religion. »

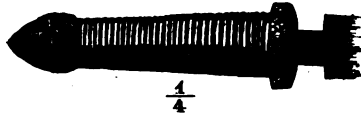
³ « A sinistro latere, juxta latus ejus et Baltheum, inventus est *nodus ferreus* ad modum ovi, rubigine penè consumptus, quem capulum gladii fuisse credimus. » Surius apud Chiffet, « Anastasis, » p. 197.

même époque. Je veux parler des deux pommeaux trouvés à Pouan (Aube), en 1842, et achetés par S. M. l'Empereur. Tous deux sont en verroteries cloisonnées d'or et d'un type original. Le premier, celui de l'épée, offre la forme dentelée d'une couronne baronnale; le second, celui du



POMMEAU D'ÉPÉE DE POUAN.

poignard, ressemble assez à une pomme de sapin.



POMMEAU DE POIGNARD DE POUAN.

La Suisse, dans ses cimetières burgondes, a montré ça et là plusieurs épées ou riches coutelas possédant aussi des pommeaux simples et triangulaires, absolument comme ceux de la France primitive. On peut consulter sur ce point les poignards tirés de Bel-Air, par M. Troyon ¹, et les épées sorties d'Yverdon et du Petit-Hünningen, pour figurer sur les planches du *Recueil* de M. de Bonstetten ².

Parmi les nombreuses épées sorties des cimetières de l'Allemagne, je n'ai remarqué qu'un seul pommeau qui méritât une attention particulière, c'est celui de Langenenslingen (Wurtemberg), que nous reproduisons ici. Les autres épées,



¹ Troyon, « Descript. des tomb. de Bel-Air, » pl. v, fig. 2 et 11.

² De Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » p. 46 et 47, pl. **xxiv**, fig. 5; pl. **xxv**, fig. 5.

recueillies à Wiesenthal ¹ et à Oberflacht ², n'offrent au sommet de leurs poignées de fer, jadis munies de bois, que de simples terminaisons triangulaires, véritables miniatures de pommeau. En un mot, c'est le système généralement suivi en France, en Belgique, en Suisse et même en Angleterre, comme nous le montrerons tout à l'heure ³.

Toutefois, la Grande-Bretagne se distingue jusqu'ici sur toutes les contrées de l'Europe, par le nombre et la beauté de ses pommeaux d'épées. Le type qui revient le plus souvent est, il est vrai, le clou triangulaire et aplati, soit en fer, soit en cuivre; mais il s'y est rencontré, de plus, des couronnements qui n'ont rien à envier aux plus belles épées romaines. Qu'on nous permette sur tout ceci une revue courte et rapide.

Pour se convaincre que les pommeaux triangulaires étaient la terminaison la plus habituelle des épées anglo-saxonnes, il suffit de jeter les yeux sur les cinq épées trouvées à Chessel Down (île de Wight), par M. Hillier ⁴; sur les quatre glaives exhumés de Little Wilbraham (comté de Cambridge), par M. Neville ⁵; sur la belle épée rencontrée à Fairford, par M. Wylie ⁶ et sur les épées reproduites par M. Akerman, dans ses *Remains of pagan Saxondom* ⁷, et par M. Roach Smith, dans ses *Collectanea antiqua* ⁸. Cependant MM. Roach Smith, Akerman et Thomas Wright ⁹, étalent, avec quel-

¹ Wilhelmi, « Beschreibung der alten Deutschen todtenhügel bei Wiesenthal, » p. 16-17, pl., fig. 27.

² Von Durrich und Wolfgang Menzel, « Die heidengraber am Lupfen (bei Oberflacht), » p. 12, 13, 14, pl. VIII, fig. 8 et 9, pl. IX, fig. 22, 28 et 58.

³ Ce système de pommeau d'épée, en forme de triangle, était si enraciné à l'époque franque et chez la race tudesque, que M. de Durrich dit avoir trouvé au Mont Lupfen, dans un tombeau qu'il crut être celui d'une femme, une pierre triangulaire qu'il prit d'abord pour un peson, mais qu'il reconnut ensuite être le pommeau d'un glaive que l'on découvrit plus tard. « Die heidengraber am Lupfen, » n° 38, p. 14, pl. XI, fig. 58.

⁴ G. Hillier, « The hist. and antiq. of the isle of Wight, » pl. I, fig. 2 à 6.

⁵ Neville, « Saxon obsequies, » pl. 34, n° 96.

⁶ Wylie, « Fairford graves, » p. 26-27, pl. III, fig. 3. — Roach Smith, « Archæologia, » vol. XXXIV, p. 77.

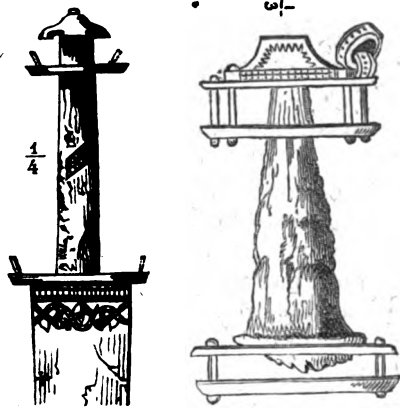
⁷ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » pl. XXIV, p. 47-51.

⁸ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, p. 129, 133, 158, 164, pl. XXXVI, fig. 2; pl. XXXVII, fig. 1; vol. III, p. 8-10, 67-72. — Id., « Inventorium sepulchrale, » introduction, p. XXXIV-v, et p. 132, note.

⁹ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » pl. XXIV, p. 47-51. —

que complaisance, trois pommeaux d'épées en bronze doré, mais de forme triangulaire, trouvés à Coombe, à Gilton et à Ash, près Sandwich, dans le Kent ¹. Ces trois derniers morceaux, dont nous ne pouvons reproduire qu'un seul, sont vraiment fort curieux.

POMMEAUX D'ÉPÉES ANGLO-SAXONNES.



ILE DE WIGHT.

COOMBE (KENT.)

Les épées d'Ozingell (Kent), découvertes par M. Rolfe, et décrites par notre ami Roach Smith, n'avaient que des pommeaux triangulaires et en bois ², comme la plupart de ceux qui furent rencontrés par Faussett, dans le cours du dernier siècle. Mais ce dernier explorateur nous a donné cinq glaives plus remarquables que tous les autres ³.

Le premier, trouvé à Sibertswold, en 1773, offrait un pommeau en bronze, ayant la forme de nos chapeaux français du XVIII^e siècle ⁴. Le second, rencontré à Kingston, en 1774, était en argent et avait la forme de l'essieu d'une roue ⁵. Le troisième, recueilli à Gilton, en 1762, était aussi en

Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. III, p. 8-10. — « Inventorium sepulchrale, » p. XXXIV-v, et 134, note.

¹ Th. Wright, « The Celt, the Roman and the Saxon, » ch. XIV, p. 404-8, pl., fig. 10.

² Roach Smith, « Collect. antiqua, » vol. III, p. 8-10, pl. II, fig. 10, 11, 12.

³ Faussett, « Inventorium sepulchrale, » pl. XIV.

⁴ Id., *ibid.*, p. 132.

⁵ Id., *ibid.*, p. 88.

argent, et triangulaire comme les autres ¹. Mais les deux derniers, de forme entièrement ronde, étaient véritablement superbes. Le premier, trouvé à Gilton, en 1760, est en bronze doré et rempli de plomb à l'intérieur. Il présente, sur quatre côtés, quatre têtes en relief logées dans des niches. Ses proportions sont de deux pouces (anglais),



POMMEAU D'ÉPÉE : GILTON, 1760.

sur autant de large ². Le second, encore plus remarquable, est composé d'or, d'argent et de bronze. Il présente de chaque côté des têtes que l'on prendrait pour des bustes d'empereurs romains ³. Ces pièces ont tout le cachet antique



POMMEAU D'ÉPÉE : GILTON, 1763.

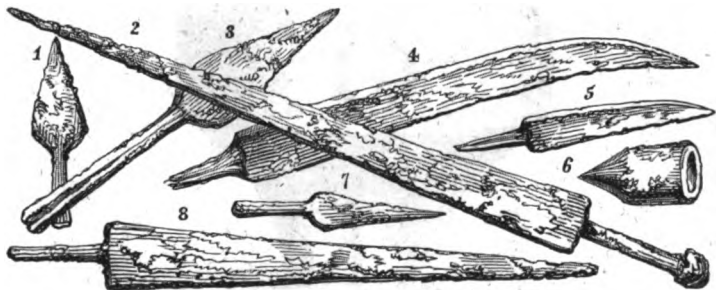
¹ Faussett, « Inventorium sepulchrale, » p. 20 et 22.

² Id., *ibid.*, p. 11.

³ Id., *ibid.*, p. 29-30.

et rappellent la belle époque du Haut-Empire. Comment donc se trouvent-elles ainsi sur des Saxons ? c'est ce que nous ne saurions expliquer.

Nous nous arrêtons ici ; car c'est à peu près tout ce que les explorations modernes nous ont appris sur les pommeaux d'épées des Francs, des Saxons, des Burgondes et des Allemands. On peut voir par ce simple exposé que le pommeau de Childéric est encore un des princes de la famille.



ARMES ANGLO-SAXONNES.

LA POIGNÉE. — La poignée de l'épée de Childéric est signalée dès le jour de la découverte sous le nom de manche « manubrium ¹, » et c'est sous ce titre qu'elle est livrée à l'archiduc, dans l'entrevue de novembre 1653 ². Mais ceci n'est qu'une mention d'inventaire. Dans le chapitre de la description du glaive, Chiflet raconte qu'au « premier abord le fer de la poignée apparut seul, mais que plus tard on découvrit les lames d'or qui recouvraient ce manche oxydé ³. »

Cette poignée, qui n'est pas parfaitement ronde, mais légèrement aplatie, compte quatre-vingt-cinq millimètres de longueur, sur trente-cinq de diamètre dans sa plus grande largeur ⁴. Elle est composée de fer et de bois que recouvrent les minces lames d'or qui revêtirent la poignée primitive. Ces lames, divisées par trois moulures horizontales, forment

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 38.

² Id., *ibid.*, p. 46.

³ « Bractes ex auro postmodum inventæ, quæ manubrium gladii operiebant, » id., *ibid.*, p. 199-200.

⁴ Id., *ibid.* Voir la planche placée entre les pages 202 et 203. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, pl. iv, fig. 9. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, pl. iv.

ainsi quatre compartiments. Cette division, qui est également perpendiculaire, avait sans doute pour but de rendre l'arme plus aisée à tenir et plus facile à manier.

Mais si l'or est encore celui que toucha Childéric, il n'en saurait être de même du fer ni du bois. Chiflet, qui nous apprend que l'épée tomba en lambeaux au sortir de la fosse ¹, n'a pas négligé de nous dire le soin qu'il avait pris de restituer la lame et le manche avec l'aide d'un habile ouvrier d'Anvers. Il a même poussé l'attention jusqu'à faire dorer le fer de la garde, afin, sans doute, de le rendre plus digne du grand rôle qu'il allait jouer.

Cette circonstance de la substitution entière du fer de l'arme royale, si bien saisie par M. Darcel, et par M. Chabouillet ², paraît avoir échappé à tous nos prédécesseurs.

Les PP. Lecointe ³ et Montfaucon ⁴, le chanoine de Bast ⁵, les historiens Poutrain ⁶ et Ribauld de la Chapelle ⁷, se sont contentés de mentionner simplement, les uns, « la poignée d'or » du glaive; les autres, « les lames ou bandes d'or qui la recouvraient. » Voilà tout ce qu'on nous a appris et tout ce que nous avons pu savoir de la poignée de Childéric. Le lecteur appréciera parfaitement sa forme par le dessin complet de l'arme que nous avons donné page 65.

Disons maintenant comment étaient faites les autres poignées d'épées à l'époque franque.

Règle générale et absolue pour nous : toutes les épées que nous avons trouvées dans la Seine-Inférieure avaient une poignée en bois et n'avaient que cela. Cette poignée, toujours détruite, pouvait avoir, en moyenne, de dix à douze centi-

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 38 et 199. — Lecointe, « Annales ecclesiast. Francorum, » t. 1^{er}, p. 108-10. — Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres, » t. III, p. 410, édit. in-16. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie françoise, » t. 1^{er}, p. 10. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 372. — Dom Martin, « La religion des Gaulois, » t. II, p. 337. — Ribauld de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Franks, » p. 74. — De Bast, « Rec. d'antiq. rom. et gaul., » p. 107, éd. 1804.

² « Le Magasin pittoresque, » t. XIX, p. 272, août 1851.

³ Lecointe, « Annales ecclesiast. Francorum, » t. 1^{er}, p. 108-10.

⁴ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie françoise, » t. 1^{er}, p. 14.

⁵ De Bast, « Recueil d'antiq. rom. et gaul., » p. 107.

⁶ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 390.

⁷ Ribauld de la Chapelle, « Dissert. sur l'origine des Franks, » p. 74.

mètres de longueur. Sa largeur et sa circonférence échappent à notre appréciation ¹.

Cette règle, à peu d'exceptions près, fut aussi celle des épées trouvées, en Lorraine, par MM. Simon ² et Dufresne ³; en Bourgogne, par M. Baudot ⁴; dans le Beauvoisis, par M. Houbigant; en Picardie, par M. Rigollot ⁵; en Champagne, par M. Corrad de Bréban ⁶.

On peut constater cette situation de l'arme dans les collections de M. Simon, de Metz; de M. Baudot, de Dijon, et de M. Houbigant, de Nogent-les-Vierges; dans les Musées d'antiquités d'Abbeville, de Rouen, d'Amiens et au Musée d'Artillerie de Paris ⁷.

La seule exception que nous puissions citer pour la France provient de l'épée qui fut trouvée le 23 mai 1845, à Rue-Saint-Pierre, près Beauvais. M. Danjou décrit ainsi la poignée de cette arme remarquable et presque royale : « La poignée en bois, qui recouvrait la soie, a complètement disparu; mais on a trouvé sur ce point plusieurs ornements, formés de matières plus résistantes, qui devaient tout à la fois donner plus de force et de volume à la poignée et imprimer à l'arme tout entière un caractère très-marqué d'élégance et de richesse.

» Au près de la poignée de l'épée se trouvaient deux feuilles d'or très-pur et très-mince, ayant conservé leur éclat métallique, portant encore les traces visibles de lignes parallèles

¹ « *La Norm. souterr.*, » 1^{re} édit., p. 204-5, 242, 276-78; 2^e édit., 235-37, 299, 379, pl. VII, fig. 1; pl. XI, fig. 1. — *Séput. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 162, 171, 186, 201-6, 405-10.

² Simon, « *Observations sur des séput. antiq. décou. dans les Gaules*, » p. 2-5, pl. II, fig. 2 et 3.

³ Dufresne, « *Notice sur les séput. gallo-frankes trouvées en 1854, à Farébersviller*, » p. 5-6, pl., fig. 1.

⁴ Baudot, « *Mém. de la commiss. des Antiq. de la Côte-d'Or*, » année 1832-33, p. 203. — « *Congrès archéol. de France : séances générales tenues à Dijon, en 1852*, » p. 311-12.

⁵ Rigollot, « *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, » t. X, p. 217 et 227, pl. X, fig. 5.

⁶ Corrad de Bréban, « *Cimet. antiq. de Verrières*, » dans les « *Mém. de la Soc. d'Agric. des sciences, etc., de l'Aube*, » t. XVII, p. 565-67, et t. XXI, p. 416 et 417.

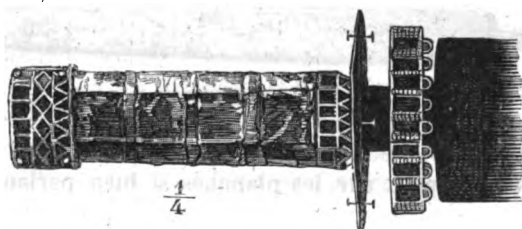
⁷ De Saulcy, « *Catalogue des collect. dont se compose le Musée de l'Artillerie*, » p. 2, nos 15-18, édit. 1853.

imprimées en creux sur le métal ¹. » Nous reproduisons ici cette poignée curieuse :



ÉPÉE DE BEAUVAIS.

Depuis que ceci était écrit, nous avons connu une seconde exception provenant de la belle épée recueillie à Pouan, en Champagne ², et acquise par l'Empereur. Ce glaive, de chef barbare, présente une poignée recouverte d'une feuille d'or divisée et pour ainsi dire étagée comme celle de Childéric, dont elle est contemporaine.



MANCHE DE L'ÉPÉE DE POUAN.

Mais la règle générale renaît, sans exceptions à nous connues, pour la Belgique, le Luxembourg et la Suisse. Il suffit pour s'en convaincre de visiter le Musée royal d'armures de Bruxelles ³, la collection des Sociétés archéologiques de Namur et de Luxembourg, et les Musées de Bâle et d'Yverdon. Il suffit également d'ouvrir les ouvrages de

¹ Danjou, « Notes sur quelques antiquités mérov. conservées au Musée de Beauvais, » p. 9-10, pl. II, fig. 6, et pl. III, fig. 7 et 8.

² Camut-Chardon, « Notices hist. et topograph. sur la ville d'Arcis-sur-Aube, » p. 84-85. — « Mém. de la Soc. d'agric. de l'Aube, » nos 81 et 82. — Corrad de Bréban, « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Troyes, » p. 85, 118. — Gaussen, « Portefeuille archéolog., » pl. I, fig. 1.

³ Schayes, « Catalogue du Musée royal d'armures et d'antiq. de Belgique, » p. 2 et 3. « Les poignées d'épées (de Lède), dit M. Schayes, ne conservent plus que de légers débris de leur garniture de bois. »

MM. Del Marmol ¹, Hagemans ², Namur ³, Gosse ⁴, Troyon ⁵, et de Bonstetten ⁶.

La vieille Germanie ne diffère en rien sur ce point de l'ancienne Gaule. Toutes les épées sorties des cimetières allemands de Selzen ⁷, d'Oberflacht ⁸, de Wiesenthal ⁹, de Sinsheim ¹⁰, de Nordendorf ¹¹ et de Langenenslingen ont montré et montrent encore les traces du bois qui enveloppait autrefois la soie des glaives.

Toutes les épées anglo-saxonnes présentent un semblable aspect sur les planches des riches et nombreux ouvrages d'archéologie publiés par nos voisins de la Grande-Bretagne. On dirait que toutes ces soies, carrées et aplaties, longues de dix à douze centimètres, aspirent encore après le bois qui recouvrit leur nudité. Toutes semblent comme honteuses de se produire au grand jour si radicalement dépouillées.



ÉPÉE ANGLO-SAXONNE.

Pour reconnaître la vérité de cette observation, il n'y aura qu'à jeter les yeux sur les planches si bien parlantes et si

¹ Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque, » pl. III, fig. 6.

² Hagemans, « Découverte d'un cimet. franco-mérov. à Séraing, » p. 25, pl. II, fig. 17. « La soie (des épées) conserve des traces de poignées de bois. »

³ Namur, « Publicat. de la Soc. archéolog. de Luxembourg, » t. VIII, p. 34, 45, pl. IV, fig. 1 et 2.

⁴ Gosse, « Notice sur d'anciens cimetières, » p. 11 et 12, pl. III, fig. 7 à 10.

⁵ Troyon, « Descript. des tombeaux de Bel-Air, » p. 2 et 3, pl. V. « Les épées conservent les traces de poignées en bois. »

⁶ De Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » p. 46, 47, pl. XXIV, fig. 5; pl. XXV, fig. 5. « Traces de poignées de bois. »

⁷ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, bei Selzen, » pl. 7, 12, 16, 21.

⁸ Von Durrich, « Die heldengraber am Lupfen, » nos 2, 7, 28, 31, 34, 38, pl. VIII, fig. 8, 9; pl. IX, fig. 2, 22, 23; pl. X, fig. 8.

⁹ Wilhelmi, « Beschreibung der alten deutschen todtenhügel, bei Wiesenthal, » p. 16-17, pl., fig. 27.

¹⁰ Wilhelmi, « Beschreibung der Vierzehn alten deutschen todtenhügel bei Sinsheim, » pl. I, fig. K.

¹¹ Sedlmaier, « Fundgeschichte der uralten grabstätte zu Nordendorf. »

bien éditées par MM. Hillier ¹, Wylie ², Neville ³, Akerman ⁴, Mayer ⁵, Thomas Wright ⁶ et Roach Smith ⁷.

J'ajoute que dans toute l'archéologie anglo-saxonne, je n'ai pas encore rencontré d'enveloppes métalliques pour le manche de l'épée, circonstance qui s'est produite quelquefois dans les Gaules, par exemple à Envermeu ⁸, à Beauvais, à Pouan et à Tournai.

De tout ceci, il nous faut conclure que la poignée du glaive de Childéric dut être composée de ces trois éléments : une soie en fer, un manche de bois et une enveloppe laminée en or. Nous confesserons que la poignée actuelle, en fer et en bois, revêtue des lames d'or primitives, n'a pas été trop mal restituée ; et enfin nous ajouterons, comme corollaire, que cette poignée est encore la plus riche et la plus belle de toutes ses contemporaines qui soient sorties du sol des Gaules, de la Germanie et de la Grande-Bretagne.

LA GARDE. — La garde de l'épée ne fut pas trouvée avec l'arme elle-même ; elle fut recueillie, soit le jour même, soit le lendemain, au milieu des déblais de la fosse, et rachetée ensuite par le chanoine Jean Chiflet, fils du médecin d'Anvers ⁹. Voilà pourquoi il n'en est fait mention ni dans le récit de la découverte, ni dans les livraisons faites aux magistrats ou au gouverneur.

Dans le chapitre spécialement consacré à l'épée, Chiflet signale de nouveau la garde qu'il désigne comme « la partie inférieure du manche, partie que recouvraient deux cercles

¹ Hillier, « The history and Antiquities of the Isle of Wight, » pl. I, fig. 2 à 6.

² Wylie, « Fairford graves, » p. 26-27, pl. III, fig. 3.

³ Neville, « Saxon obsequies, » p. 8, 16, 19, 22, pl. 34.

⁴ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » pl. XXIV, p. 47-51.

⁵ Faussett, édité par M. J. Mayer, et Roach Smith, p. 34, pl. XIV.

⁶ Th. Wright, « The Celt, the Roman and the Saxon, » p. 404-5.

⁷ « Archæologia, » vol. XXXIV, p. 77. — « Collectanea antiqua, » vol. II, pl. XXXVIII, fig. 1, p. 164 ; vol. III, p. 8-10, pl. II, fig. 10, 11, 12.

⁸ Dans la fouille de 1853, à Envermeu, j'ai trouvé, dans un cercueil de pierre, la sépulture violée d'un chef. Les spoliateurs anciens, qui avaient brisé l'épée, n'avaient laissé que la poignée avec les feuilles de bronze qui la garnissaient. « La Normandie souterraine, » 2^e édit., p. 235.

⁹ « Joannes filius meus, quous pretio à varis obtinuerit, etiam ab ancillulis.... Arculum aureum ad capulum gladii attinentem. » Chiflet. « Anastasis, » p. 48.

d'or garnis de pierreries. » « Manubrii pars ima binis oblecta arculis operis item aurei gemmatique ¹. »

Après lui il n'y a que Lecointe ², son copiste, et Poutrain, son traducteur, qui mentionnent les cercles de la garde. Voici en quels termes s'exprime ce dernier dans la description qu'il nous a donnée de l'arme royale. « Il ne resta, dit-il, que les ornemens du fourreau, le pommeau, les bandes de la poignée et deux cercles qui formoient la garde, le tout d'or couvert de pierreries. Les lames de la poignée étoient appuyées sur le double cercle de la garde ³. » Ces deux cercles, que nous reproduisons page 65, avec le plan de l'épée, mesuraient en longueur, le premier soixante-deux millimètres, le second quatre-vingts. La largeur n'étoit pas non plus parfaitement égale : le cercle supérieur comptait douze millimètres de diamètre et le cercle inférieur quatorze. Audessus du premier règne un fort joli filigrane, ornement commun à l'époque mérovingienne.

Après Chifflet, Lecointe et Poutrain, je ne vois plus guère que M. Labarte qui ait parlé de la garde de Childéric ; mais il l'a parfaitement décrite dans ses *Recherches sur la peinture en émail* ⁴. Nous donnerons plus loin cette description tout entière ; c'est pourquoi nous ne la reproduisons pas ici. Nous dirons seulement que les cercles de la garde contiennent tous deux un cloisonnage d'or dont les lames, hautes de quatre millimètres et épaisses à peu près d'un demi-millimètre, renferment des verres purpurins, rehaussés de paillons.

Le dessin des deux cercles, qui est identique, représente des lignes perpendiculaires, légèrement ondulées, que traverse dans toute leur largeur une ligne intermédiaire imitant un serpent ou des nébules. Du reste, on peut se rendre un compte exact de ces détails en considérant le dessin de l'épée que nous avons donné page 65, où les cercles de la garde sont figurés en A.

Maintenant y avait-il beaucoup de gardes sous les rois de la première race ? Pour nous, le fait est au moins douteux,

¹ Chifflet, « Anastasis, » p. 199-200.

² Lecointe, « Annales eccl. Francorum, » t. 1^{er}, p. 108-10, n° XXIII.

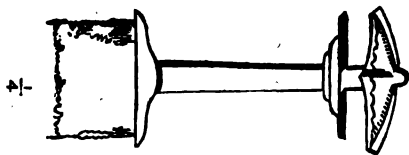
³ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 390.

⁴ J. Labarte, « Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen-âge, » p. 98-99.

et, en tous cas, aucune garde entièrement semblable à la nôtre ne s'est présentée aux investigateurs modernes.

Dans nos fouilles de la Seine-Inférieure, où nous avons rencontré un certain nombre d'épées, nous n'avons jamais trouvé de garde qui fût digne d'être remarquée. Toutes celles que nous avons vues, fortement altérées par le temps, consistaient en une traverse de fer, simple ou double, qui ne s'étendait guères au-delà des proportions du fourreau. On eût dit la virole du manche plutôt que la traverse de la poignée.

Il en a été à peu près de même par toute la France, si j'en crois les dessins qui ont été produits et les quelques détails échappés aux archéologues. Car, il faut bien le dire, en général on s'est jusqu'ici peu préoccupé des gardes d'épées et même du détail de ces armes. Toutefois, M. Rigollot, d'Amiens, parlant de l'épée de Miséry, décrite et gravée par lui, dit que « la garde en était solidement établie en cuivre doré ¹, et qu'une garde analogue a été rencontrée dans le même temps et reproduite par M. Roach Smith, dans l'*Archæologia* ². »



Une garde à peu près semblable à celle de Miséry a été trouvée à Farébersviller, en Lorraine, et reproduite par M. Dufresne, de Metz. On remarque au bas de la soie de ce glaive une traverse en métal de forme à peu près ovale, avec des clous prêts à l'attacher au bois de la poignée. « Cette poignée, en bois ou en corne, était, dit l'archéologue lorrain, fixée à la lame par deux plaques de fer retenues au moyen de deux clous en cuivre ³. »

Les gardes d'épées recueillies par MM. Simon, de Metz ⁴; Baudot, de Dijon, et Houbigant, de Nogent-les-Vierges, offrent

¹ Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic. », t. x, p. 217, 227, pl. x, fig. 5.

² Roach Smith, « *Archæologia* », vol. xxx, pl. xi, fig. 4.

³ Dufresne, « Notice sur des sépult. gallo-frankes, trouvées en 1854, à Farébersviller », p. 6, pl., fig. 1.

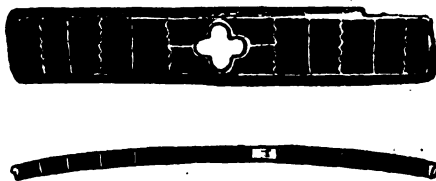
⁴ V. Simon, « Observat. sur des sépult. antiq. découvertes dans les Gaules », pl. ii, fig. 3.

à peu près le même caractère; c'est partout une traverse en fer, parfois simple et le plus souvent double, encore garnie des clous destinés soit à les rattacher à la poignée, soit à les fixer ensemble au moyen d'une planchette de bois qui a disparu.

Toutefois, nous devons citer encore une autre épée trouvée en France, près Boulogne, et passée en Angleterre dans la riche collection de M. Mayer, de Liverpool. Cette belle arme possède une superbe garde, qui la traverse en forme de croix. Notre savant ami Roach Smith, qui a édité ce glaive curieux, l'attribue au ^v^e ou au ^{vi}^e siècle ¹. Pour nous, sans nous prononcer aussi nettement à cause de l'ignorance où nous sommes de la provenance, nous conviendrons que la poignée renferme des caractères de la période franque. C'est pourquoi nous signalons cette œuvre, malgré son caractère insolite.

La Suisse a offert également des épées munies d'une garde en cuivre doré ². Pour le travail et la forme, les Burgondes paraissent s'être modelés sur les Francs, leurs contemporains.

Mais l'ancienne Gaule a donné de nos jours une garde se rapprochant un peu de celle de Childéric. Nous voulons parler de la garde qui se voit à l'épée de Rue-Saint-Pierre, conservée au Musée de Beauvais. Nous en reproduisons ici le dessin, et l'on verra, par la description de M. Danjou, combien cette pièce se rapproche des cercles de Childéric.



GARDE DE L'ÉPÉE DE BEAUVAIS.

« Un autre ornement, très-élégant, dit notre confrère, et dont nous n'avons pu constater exactement la place, se trouvait avec ceux que nous venons de décrire. Il se compose d'une bande d'émail rouge ³, de sept centimètres de longueur,

¹ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. IV, pl. XXXV et XXXVI, p. 154.

² De Bonstetten, « *Recueil d'antiquités suisses*, » p. 47, pl. XXV, fig. 8.

³ M. Danjou se trompe. Les décorations de cette pièce ne sont point des

divisée en plusieurs compartiments carrés, séparés par de légères cloisons d'or qui se profilent latéralement, de manière à former un encadrement général. Le centre de cet ornement est occupé par un quatre-feuilles qui devait contenir une ou plusieurs pierres précieuses. Il est à croire, continue M. Danjou, que cette pièce, d'une élégance toute mérovingienne, ornait la partie supérieure du fourreau ou le bas de la poignée de l'épée¹. »

Comme M. Danjou ne décide rien entre le manche et le fourreau, nous ne nous prononcerons pas non plus. Mais il nous semble que rien n'empêche d'assimiler ce cercle d'or et de verroterie à celui de Childéric lui-même. Évidemment ils sont contemporains et de même famille.

L'Allemagne, source des Francs et des Burgondes, n'a présenté jusqu'ici que peu de gardes d'épées. Vous en cherchiez en vain sur les planches qui reproduisent les épées de Selzen², de Nordendorf³ et de Langenenslingen⁴. L'épée de Wiesenthal⁵, et deux des épées d'Oberflacht⁶, ont montré seulement au bas de leurs poignées des traverses métalliques munies de clous absolument comme celles que l'on observe en France, en Suisse et en Belgique.

Les Anglo-Saxons, fils des Germains, ont rarement présenté au sommet de leurs épées des gardes riches et ornées. Les épées de Fairford⁷, de Wilbraham⁸, d'Ozingell⁹, et toutes celles que Faussett a exhumées du Kent¹⁰, sont complètement privées de toute garde quelconque. Peut-être

émaux, mais des verroteries rouges rehaussées de pailions, absolument comme les objets de Childéric.

¹ Danjou, « Note sur quelques antiq. mérov. conservées au Musée de Beauvais, » p. 10, pl. II, fig. 6 bis.

² Lindenschmit, « Das Germanische todenlager bei Selzen, » planche générale, fig. 7 et 12.

³ Sedlmaier, « Fundgeschichte der uralten grabstatue zu Nordendorf. »

⁴ Planche communiquée par M. L. Lindenschmit.

⁵ Wilhelmi, « Beschreibung der alten deutschen todenhügel bei Wiesenthal, » p. 16-17, pl., fig. 27.

⁶ Von Durrich, « Die heidengraber am Lupfen bei Oberflacht, » pl. VIII, fig. 8, 9.

⁷ Wylie, « Fairford graves, » pl. III, fig. 3. — Roach Smith, « Archæologia, » vol. XXXIV, pl. I, fig. 3.

⁸ Néville, « Saxon obsequies, » pl. 34.

⁹ Roach Smith, « Collect. antiqua, » vol. III, pl. II, fig. 10 à 12.

¹⁰ Faussett, « Inventorium sepulchrale, » pl. XIV, fig. 5, 6, 7.



le temps a-t-il détruit ce fragile appendice ? Mais pour nous il n'en est pas resté trace. Sur cinq épées trouvées dans l'île de Wight, nous n'avons remarqué qu'une seule garde entièrement semblable à celles de France et d'Allemagne ¹.

Toutefois, trois ou quatre épées tirées du Kent ont présenté des gardes en bronze doré, avec la séparation probable d'une planchette en bois ². Ces gardes, vraiment remarquables dans l'absence de tout ornement de ce genre, sont loin toutefois de rivaliser avec celle de Childéric qui, ici encore, reste facilement la reine de l'espèce. Telle est, et telle sera souvent, notre conclusion en faveur d'une épée véritablement exceptionnelle.

§ IV. — LE FOURREAU ET SES GARNITURES.

Du fourreau de Childéric il ne nous est rien resté. On le supposera volontiers, puisque la lame de fer elle-même était à peu près consumée, et qu'elle n'est point parvenue jusqu'à nous. Ce qui révéla aux témoins et aux contemporains de la découverte l'existence du fourreau, ce sont les riches ornements qui le décoraient et qui ont survécu. Nous traiterons bientôt de cette décoration, mais en ce moment nous ne parlerons que du fourreau proprement dit « vagina. » Dans l'absence de tout document et de toute relique, nous allons montrer, par la voie de l'analogie, comment devait être fait le fourreau de l'épée de Childéric.

L'archéologie moderne nous a révélé, dans nos contrées septentrionales, deux espèces de fourreaux d'épées, l'une en métal et l'autre en bois recouvert de cuir. La première espèce est gallo-romaine ; la seconde est essentiellement franque ou mérovingienne.

Jusqu'ici je ne connais guère, en Normandie, que trois ou quatre épées de fer qui aient reposé dans un étui de métal, dans un fourreau en tôle travaillé avec quelque soin. Ces épées sont celles de Bouelles ³, d'Eslettes ⁴, et du château de

¹ Hillier, « The history and antiquities of the isle of Wight, » pl. I, fig. 2.

² Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, pl. XXXVIII, p. 164-65. — Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » pl. XXIV, p. 47-51. — Th. Wright, « The Celt, the Roman and the Saxon, » ch. XIV, p. 404-5, pl., fig. 10.

³ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., p. 405-7. » — L'abbé Decorde, « Notice sur un vase gallo-rom. découvr. au Hallais, en 1854, » in-18 de 15 p.

⁴ « La Normandie souterraine, » 1^{re} édit., p. 35-36; 2^e édit., p. 44. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 407-8.

Robert-le-Diable, à Moulineaux ¹. Vers 1850, la Picardie en a vu sortir une des eaux de la Somme pour entrer dans le Musée d'Amiens où elle est aujourd'hui ². Enfin, une courte épée, également habillée de fer, est sortie, en 1858, des tombelles du plateau d'Alaise, près Salins ³. Toutes ces épées me paraissent appartenir à la période gallo-romaine, allant du 1^{er} au v^e siècle de notre ère.

Les autres épées qui, à ma connaissance, ont présenté un fourreau de métal, ont été vues en Suisse, en Allemagne et en Angleterre.

En Suisse, je citerai tout d'abord un étui de fer pour couteau, recueilli par M. Troyon, dans les sépultures de Bel-Air ⁴; puis un fourreau d'épée reconnu par M. de Bonstetten, parmi les débris d'armes et de charriots de guerre, trouvés à Tiéfenau, près Berne, en 1851 ⁵.

En Allemagne, le pasteur Wilhelmi nous a fait connaître, à Sinsheim, une épée logée dans une gaine de fer battu ⁶. Mayence a montré, depuis quelques années, un fourreau métallique véritablement impérial, si son origine n'était suspectée ⁷.

Mais l'Angleterre, où les études et les observations archéologiques sont plus avancées, a fait voir plusieurs épées de fer dans des étuis de métal, dont les uns étaient en tôle et les autres en cuivre. Nous ne ferons qu'indiquer ces glaives, qui depuis dix ans ont été tirés de la terre ou des fleuves. L'un d'eux a été dragué dans une rivière près Lincoln ⁸, et l'autre dans la Tamise ⁹. Ce dernier est entré dans la riche collection de lord Londesborough. Les autres ont été trouvés à Flasby, à Stanwick (Yorkshire) ¹⁰, à Ambleton ¹¹, et à

¹ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 15, 18-20.

² Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. IV, p. 28, pl. XII, fig. I.

³ A. Castan, « Les Tombelles celtiques du massif d'Alaise, » p. 9, pl. I, fig. 3.

⁴ F. Troyon, « Descript. des tombeaux de Bel-Air, » p. 6, pl. v, fig. 12.

⁵ De Bonstetten, « Notice sur des armes et des charriots de guerre découverts à Tiéfenau, près Berne, en 1851, » p. 6, pl. v, fig. 3.

⁶ Wilhelmi, « Beschreibung der Vierzehn alten deutschen todenhügel, bei Sinsheim, » pl. I, fig. K. — De Bonstetten, « Notice sur des armes et des charriots de guerre, » p. 6.

⁷ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. IV, pl. XLVI, p. 197-202.

⁸ Id., *ibid.*, vol. III, p. 68.

⁹ Id., *ibid.*, t. III, p. 67-72, pl. XVI.

¹⁰ Id., *ibid.*, vol. III, p. 67-69.

¹¹ Id., *ibid.*, vol. IV, p. 153, pl. XXXIII.

Polden Hill, près Bridgewater ¹. Toutes ces épées sont attribuées, par les meilleurs antiquaires d'outre-Manche, aux temps de la domination romaine en Occident.

Mais pour toutes les épées franques, saxonnes, burgondes ou allemaniques qu'il m'a été donné de trouver ou de connaître, je n'en sais pas une seule qui ait présenté un fourreau de métal. Tous les fourreaux mérovingiens que j'ai rencontrés ou qui m'ont été signalés, en France comme à l'étranger, étaient tous en bois recouvert de cuivre, avec ou sans garnitures. Comme nous traiterons des garnitures à la fin de ce chapitre, nous allons établir tout d'abord, par une série de témoignages authentiques et contemporains, l'existence à peu près universelle de fourreaux de bois couverts de cuir, au temps de la dynastie de Mérovée. C'est une revue d'armes qu'il s'agit de passer ; mais cette tâche nous est rendue facile, grâce aux communications de nos savants collègues de France, de Belgique, de Suisse, d'Allemagne et surtout d'Angleterre.

Déjà, à diverses reprises, nous avons été à même de dire et de répéter que les épées découvertes par nous à Parfondval, à Saint-Aubin-sur-Scie, à Londinières et à Envermeu, possédaient toutes, sans exception, des fourreaux de bois recouverts de peau. La trace du bois, très-sensible au sein de la terre, est encore fort reconnaissable sur toutes les lames qui se conservent au Musée de Rouen ².

Nos voyages et nos lectures nous ont appris qu'il en a été absolument de même des épées de Troyes, de Miséry ³, de Rue-Saint-Pierre ⁴, de Charnay ⁵ et de Farébersviller. Pour ne faire entendre qu'un antiquaire français, au nom de tous, nous laisserons parler M. Dufresne, de Metz. Cet archéologue

¹ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. III, p. 68-69.

² « *La Norm. souterr.*, » 1^{re} édit., p. 205, 242, 278 ; 2^e édit., p. 235-37, 293, 379. — « *Séput. gaul., rom., franq. et norm.*, » p. 162, 171, 186, 201-206, 407. — « *Congrès archéol. de France : séances gén. de 1856*, » p. 376. — « *Revue de l'Art chrétien*, » année 1857, p. 86.

³ Rigollot, « *Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, » t. x, p. 217, 227, pl. x, fig. 5.

⁴ Danjou, « *Note sur quelques antiq. mérov. conservées au Musée de Beauvais*, » p. 9, pl. II, fig. 6. « La lame de cette épée est entourée des débris d'un fourreau de bois, recouvert de cuir. »

⁵ Baudot, « *Mém. de la Commiss. des Antiq. de la Côte-d'Or*, » année 1832-33, p. 203-4. « On distingue sur la plupart de ces lames des parties ligneuses qui semblent avoir été le bois du fourreau. »

nous apprend que le fourreau des épées de la Moselle consistait en deux planchettes de bois, recouvertes de cuir, le tout ajusté entre des tringles en cuivre dont les fragments existent encore ¹.

Nous pouvons franchir au pas de course la Suisse, la Belgique et le Luxembourg, et constater, en passant, que des « fibres ligneuses » et du « cuivre oxydé » se reconnaissent encore, non-seulement sur les lames, mais jusques sur les épées de Mondorf, d'Emérange ², de Séraing, de Védrin, de Hurstwald ³ et du Petit-Hünigen ⁴. Et si l'on veut prêter l'oreille aux descriptions des antiquaires, vous les entendrez vous dire qu'à « Séraing on reconnaît les vestiges d'un fourreau qui fut probablement recouvert de cuir ⁵, » et qu'à « Védrin, des parcelles de bois, encore adhérentes à la lame de l'épée, faisaient croire qu'elle était renfermée dans un fourreau de cette substance ⁶. »

L'Allemagne, si proche voisine des Gaules, ne montre que des fourreaux de bois, garnis de cuir, sur les lames des épées exhumées de Langenenslingen, de Nordendorf, de Selzen, d'Oberflacht et de Wiesenthal. Le pasteur Wilhelmi, décrivant l'épée de Wiesenthal, longue de trois pieds, nous la montre « tout enveloppée des traces visibles de son fourreau de bois ⁷. » M. Lindenschmit, si perspicace dans ses découvertes et si scrupuleux dans leur reproduction, a colorié sur les planches de Selzen de larges fibres ligneuses rougies par l'oxyde et enveloppant les lames de ces épées ripuaires ⁸. Enfin, M. de Durrich, décrivant les épées d'Oberflacht, nous révèle les détails suivants : « Toutes ces épées, dit-il, étaient dans des fourreaux. Les plus simples de ces gânes

¹ Dufresne, « Notice sur des sépult. gallo-frankes, trouvées en 1854, à Farébersviller, » p. 6, pl., fig. 1.

² Namur, « Publ. de la Soc. archéol. de Luxembourg, » t. VIII, p. 45, pl. IV, fig. 1 et 2.

³ De Bonstetten, « Rec. d'antiqu. suisses, » pl. XI, fig. 22, p. 34. « Restes d'un fourreau d'épée en bois. »

⁴ Id., *ibid.*, pl. XXV, fig. 5.

⁵ Hagemans, « Rapport sur la découverte d'un cimetière franc-mérov., à Séraing, » p. 25, pl. II, fig. 17.

⁶ Del Marmol, « Cimet. de l'époque franque, etc., » p. 10, pl. III, fig. 6.

⁷ Wilhelmi, « Beschreibung der alten deutschen todtenhügel bei Wiesenthal, » p. 29.

⁸ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager bei Selzen, » pl. 7, 12 et planche gén., nos 7 et 12.

étaient en écorce de bouleau ; d'autres y ajoutaient du cuir, quelques-uns une garniture d'argent au bas, à la tête et sur les côtés ¹. »

Quant à l'Angleterre, fille commune des Gaules et de la Germanie, on peut assurer, sans crainte de se tromper, que toutes les épées sorties de ses cimetières anglo-saxons ont montré des fourreaux de bois recouverts de cuir ou de peau. C'est le cri général et unanime que font entendre tout à la fois les hommes de pioche et les hommes de plume. Faussett, homme de pioche par excellence, parle toujours « du fourreau de bois ². » Roach Smith, homme de pioche et de plume, se plat à nous montrer à Ozingell, à Strood et à Coombe, des gânes de bois recouvertes de cuir ou de chagrin ³. MM. Hillier ⁴, Neville ⁵, Wylie ⁶ et Akerman ⁷, qui partagent avec notre ami le privilège de fouiller et d'écrire, notent expressément et reproduisent fidèlement les restes de bois et de peau retrouvés autour des épées saxonnes de Fairford, de Wilbraham, de Chessell Down. Enfin, M. Thomas Wright résume, en quelques mots, tout ce que l'expérience a appris aux explorateurs anglais, quand il dit que les « épées anglo-saxonnes sont toujours entourées de matières périssables, si bien qu'on ne retrouve guères que le fer de la lame ⁸. »

Mais j'ai hâte d'abandonner un point que personne ne conteste et d'arriver au chapitre des garnitures de fourreau, la partie vraiment importante de cette pièce d'équipement militaire.

¹ Von Durrich und Wolfgang Menzel, « Die heidengräber am Lupfen (bei Oberflacht). » p. 8, 9, 12, 13, 14, nos 2, 7, 28, 30, 34, 38, pl. ix, fig. 2, 22, etc.

² Faussett, « Inventorium sepulchrale, » édit. Mayer et Roach Smith, p. 11, 17, 20, 22, 29, 55, 79, 112, 117, 118, 120, 124, 132. Dans l'introduction de ce bel ouvrage, p. 36, Roach Smith résume ainsi les fourreaux anglo-saxons : « The sheaths of the swords were formed of laths covered with leather, sometimes tipped and edged with metal, and occasionally ornamented at the upper extremity. »

³ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, p. 158 et 164, pl. xxxvi, fig. 2; pl. xxxvii, fig. 1; vol. III, p. 7-10, pl. II, fig. 10 à 12.

⁴ G. Hillier, « History and antiquities of the isle of Wight, pl. I.

⁵ Neville, « Saxon obsequies, » p. 8, 16, 19, 22, nos 42, 44, 96, 151, pl. 34.

⁶ Wylie, « Fairford graves, » p. 26-27, pl. III, fig. 3.

⁷ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » pl. xxiv, p. 47-50.

⁸ Th. Wright, « On Anglo-Saxon antiquities, etc., » p. 9. — « The Celt, the Roman and the Saxon, » ch. xiv, p. 404-5.

La question des garnitures du fourreau serait assez peu importante par elle-même, si elle devait se circonscrire dans le cercle des épées franques, burgondes ou saxonnes, découvertes dans notre siècle ou seulement depuis l'origine de l'archéologie moderne. Mais appliquée à l'épée de Childéric, cette question s'élève à une plus grande hauteur, car il s'agit alors de la plus belle garniture antique connue ou conservée en Occident.

Avant d'arriver jusqu'à elle, nous croyons utile de montrer quelles étaient les décorations d'épées voisines ou contemporaines de Childéric et de sa dynastie.

Les garnitures de fourreau que nous avons rencontrées jusqu'ici étaient en cuivre et en argent : quant au cuivre, il était presque toujours argenté ou étamé. Ces ornements consistaient ordinairement en un cercle placé à l'entrée du fourreau ; puis sur chacun des côtés, et vers le sommet, se trouvait une tringle décorée de raies creuses et de têtes de clous en relief. Enfin, la base était ordinairement munie d'une lame brillante, terminée en rond vers la pointe, tandis que les côtés étaient garnis d'un bourrelet.

Tels sont les ornements que nous avons rencontrés sur plusieurs épées de Londinières et d'Envermeu, notamment en 1847 ¹, en 1854 et en 1856 ². Nous reproduisons au verso (page 406), dans leur entier, l'épée qui fut trouvée, à Londinières, en 1847, et celle qui fut trouvée, à Envermeu, en 1854. Et afin de faire bien comprendre les tringles qui décoraient les côtés de ces armes, nous ajoutons le dessin de deux d'entre elles.

Toutes les épées n'étaient pas aussi richement décorées, cependant la plupart ont donné avec le fourreau une tringle terminale ou un cercle de cuivre placé à l'entrée de la gaine.

La garniture terminale était assez fréquente chez les anciens Francs ; car les couteaux qui se portaient habituellement à la ceinture nous ont donné de ces sortes d'ornements, soit

¹ « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 235, 293, pl. VII, fig. 1. — Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 162, 201. — « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. XX, p. 498-99. — « Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, » t. III, p. 547, pl. X, fig. 7.

² « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues en 1856, » p. 376. — « Revue de l'Art chrétien, » de février 1857, p. 85-86.

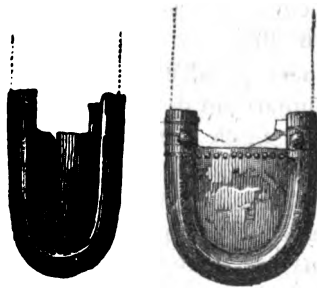


ÉPÉE D'ENVERMEU.



TRINGLES.

ENVERMEU.



TERMINAISONS DE COUTEAUX.

ENVERMEU.

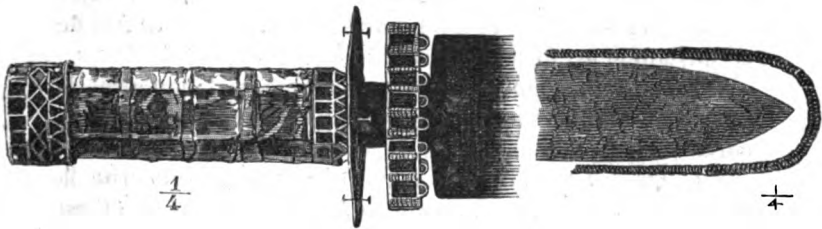


ÉPÉE DE LONDINIÈRES.

en argent, soit en cuivre ¹. Nous reproduisons en regard et au bas de la page 406 deux terminaisons de couteaux trouvées à Envermeu. Nous savons qu'il en a été rencontré en Suisse de mieux travaillées encore ².

Après les épées de Londinières et d'Envermeu, nous ne pouvons guères citer en France que trois épées qui aient donné à leurs historiens des garnitures intéressantes. La première est celle de Farébersviller, reproduite par M. Dufresne. Cet antiquaire ne signale que deux tringles en cuivre placées près de l'entrée et de chaque côté du fourreau ³.

La seconde se trouve sur cette belle épée de Pouan, si digne de figurer dans un écrin impérial. Cette sœur du glaive de Childéric, par la poignée, est bien moins riche par le fourreau, elle ne présente guères qu'une tringle comme les épées de Fairford, de Londinières et de Little Wilbraham. — Du reste nous donnons ici le dessin raccourci de cette belle arme.



Mais M. Danjou a beaucoup mieux à nous montrer sur la belle épée de Rue-Saint-Pierre, près Beauvais. De toutes les épées franques recueillies depuis vingt ans, celle-ci est une des plus remarquables et celle qui approche le plus du glaive de Childéric.

« La lame de cette épée, dit son historien, large de sept centimètres, est entourée des débris d'un fourreau en bois, recouvert de cuir et garni à son extrémité inférieure d'un bout arrondi, en argent, d'une longueur de douze centimètres ⁴. » Ce bout d'argent est une feuille légère, épaisse de

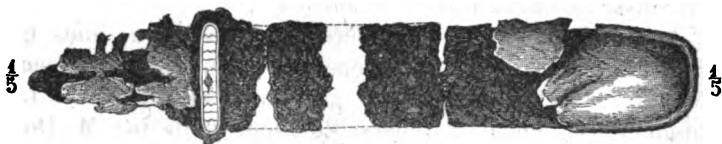
¹ « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. XX, p. 499. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 162, 213. — « Bulletin du comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France, » t. III, pl. X, fig. 8, p. 556.

² Gosse, « Notice sur d'anciens cimetières, etc., » p. 12, pl. VI, fig. 2.

³ Dufresne, « Notice sur des sépult. gallo-frankes, etc., » p. 6, pl., fig. 1.

⁴ Danjou, « Note sur quelques antiquités mérovingiennes conservées au Musée de Beauvais, » p. 9.

moins d'un millimètre et présentant exactement la même forme que celle d'Envermeu; du reste, nous la donnons ici réduite du cinquième de sa grandeur naturelle.

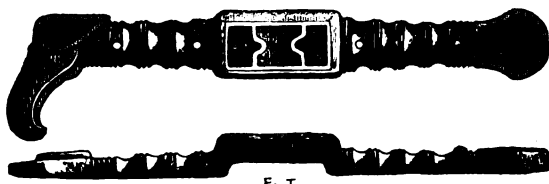


Nous croyons devoir attacher au fourreau deux « tiges en bronze étamé ou argenté, longues de sept centimètres, ornées de moulures ciselées et de verroteries rouges. Ces deux pièces se composent d'un corps en bronze doré, ornées de cannelures transversales et divisées en cinq compartiments, dont trois sont encadrés en forme de médaillons, et dont les deux autres en sont comme le champ. « L'un des médaillons est de forme oblongue, arrondi par une de ses extrémités qui terminent l'ornement, rectiligne à l'autre extrémité et légèrement déprimé dans la moitié de sa longueur. Le centre de ce médaillon est orné de verroterie rouge.

» Le médaillon du milieu est de forme rectangulaire. Il est orné d'une verroterie semblable à celle déjà décrite, décorée elle-même d'un ornement à redans cloisonnés.

» L'extrémité opposée à celle que nous avons décrite la première, se termine en forme de bec de perroquet, et est ornée d'un petit médaillon dont la forme se rapproche de celle de l'œil, garnie d'une verroterie semblable à celle des deux autres ¹. »

Nous pensons que ces deux objets se plaçaient face à face, sur le côté visible du fourreau, auquel elles adhéraient au moyen de quatre petits clous encore existants. Puis, comme le milieu des deux tiges forme une saillie, nous en concluons qu'elle était ménagée pour donner passage à un cercle de métal qui enserrait la gaine, ou à une courroie de cuir qui se rattachait au ceinturon.



E. T.

¹ Danjou, « Note sur quelques antiquités conservées au Musée de Beauvais, » p 10, pl. III, fig. 7 et 8.

Nous avons tout lieu de considérer comme des garnitures terminales d'épées franques deux objets trouvés vers 1800, à Noyers, près Sedan, et reproduites par Grivaud de la Vincelle. Ces deux pièces métalliques, de forme arrondie par le bas, sont découpées à jour, et présentent, l'une huit centimètres de long sur quatre de large, et l'autre six sur quatre ¹.

Les épées de la Belgique, de la Suisse et du Luxembourg ², qui toutes ont donné trace de leur fourreau de bois et de cuir, n'ont fourni aucun vestige de leur ornementation; du moins, les archéologues n'en disent rien pour les épées de Lède et de Maëstricht. Nous en cherchons en vain les restes sur les épées de Séraing, près Liège ³, et de Védryn, près Namur ⁴.

La Suisse, dont les épées burgondes ont encore été peu décrites, ne paraît avoir présenté, à M. de Bonstetten, aucun ornement digne d'être reproduit. Mais si les épées font défaut, les couteaux et les poignards, en d'autres termes les glaives secondaires, se sont montrés plus richement décorés qu'ailleurs. Il suffit d'ouvrir les ouvrages de MM. Gosse et Troyon pour se convaincre combien étaient ornées les gaines des couteaux tirés des cimetières de Bel-Air ⁵, de la Balme et du Col-de-la-Madeleine ⁶.

L'Angleterre n'a guères donné jusqu'ici que des épées nues, disons mieux des fourreaux sans parure, au sein de ces cimetières saxons que l'on prendrait volontiers pour des arsenaux militaires. Cette simplicité de la gaine frappe surtout en parcourant les planches de MM. Hillier ⁷, Roach Smith ⁸, Faussett ⁹, Akerman ¹⁰, Wylie ¹¹ et Neville ¹². J'excepte, tou-

¹ Grivaud de la Vincelle, « Recueil de monuments antiques, la plupart inédits, et découverts dans l'ancienne Gaule, » t. II, p. 64-69, pl. VII, fig. 6 et 13. Paris, 1817.

² Namur, « Public. de la Soc. archéol. de Luxembourg, » t. VIII, p. 34, 45, 46, pl. IV, fig. 1 et 2. — Schayes, « Catalogue et description du Musée royal d'armures, etc., » p. 2 et 3. — Joly, « Antiquités celto-germaniques et gallo-rom., etc. » p. 179.

³ Hagemans. « Rapport sur la découv. d'un cimet. franc-mérov., etc., » p. 25, pl. II, fig. 17.

⁴ Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque, » p. 9, pl. III, fig. 6.

⁵ Troyon, « Descript. des tombeaux de Bel-Air, » p. 6, pl. V, fig. 2, 3, 15.

⁶ Gosse, « Notice sur d'anciens cimetières, etc., » p. 11-12, pl. VI, fig. 2 et 3.

⁷ G. Hillier, « History and antiquities of the isle of Wight, » pl. I, fig. 2 à 6.

⁸ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. III, pl. II, fig. 10, 11, 12.

⁹ Faussett, « Inventorium sepulchrale, » pl. XIV, fig. 5, 6, 7.

¹⁰ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » pl. XXIV.

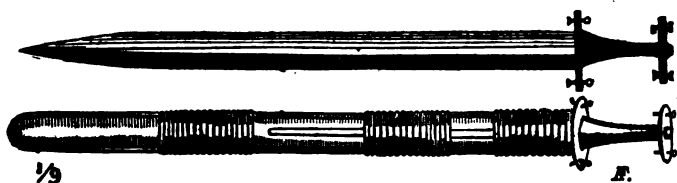
¹¹ Wylie, « Fairford graves, » p. 25-27, pl. III, fig. 3.

¹² Neville, « Saxon obsequies. » pl. 34.

tefois, quelques petites décorations figurées sur les épées de Fairford et de Little Wilbraham ¹. Ce ne sont guères que des tringles de cuivre garnissant l'entrée et le bas du fourreau.

Cependant je dois ajouter que s'il ne m'a pas été donné de voir des fourreaux saxons richement ornementés, il n'est pas moins vrai qu'il en existe et qu'il en a existé. Les vieux poètes, Beowulf en tête, le témoignent, et les assertions des antiquaires le démontrent. MM. Akerman ² et Roach Smith ³ assurent que sur certaines épées anglo-saxonnes on a trouvé des extrémités de fourreau décorées avec élégance. Comme exemple du genre, l'auteur des *Collectanea* cite une terminaison d'argent recouverte de caractères runiques, publiée par M. Thomas Wright, dans son *Archæological Album* ⁴.

Jusqu'ici, l'Allemagne s'est encore montrée moins riche que l'Angleterre. Les épées de Selzen, de Nordendorf, de Wiesenthal et de Langenenslingen, qui toutes ont présenté des fourreaux de bois recouverts de cuir, n'ont pas fait voir la moindre décoration de la gaine. Celles d'Oberflacht, qui sont beaucoup mieux conservées que les autres, n'ont présenté que quelques ornements où l'art ne brille pas plus que la matière ⁵. Nous reproduisons ici une des épées d'Oberflacht,



ÉPÉE SOUABIEUNE D'OBERFLACHT.

encore logée dans sa gaine ⁶. Un couteau seulement a montré au bout de son étui une superbe lame d'or décorée de reliefs ⁷.

¹ Wylie, « Fairford graves, p. 26, pl. III, fig. 3. — Roach Smith, « *Archæologia*, » vol. XXIV, p. 77-82, pl. x, fig. 3.

² Akerman, « *Remains of pagan Saxondom*, » p. 47-50.

³ Roach Smith, « *Inventorium sepulchrale*, » Introduction, p. XXVI.

⁴ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. III, p. 8.

⁵ Von Durrich, « *Die heidengraber am Lupfen, bei Oberflacht*, » pl. VIII, fig. 8, 9, pl. IX, fig. 2, 22, 28, 29, pl. X, fig. 8.

⁶ Id., *ibid.*, pl. VIII, fig. 8 et 9.

⁷ Id., *ibid.*, pl. VIII, fig. 13, 14, 17.

Après tout ce défilé de fourreaux des leudes Saxons, Francs ou Burgondes, nous arrivons au fourreau de celui qui fut le fils de Mérovée et le père de Clovis. Celui-là brille sur tous ses rivaux ou ses contemporains d'un éclat aussi grand que la majesté royale surpasse toutes les autres dignités sociales ou militaires.

Nous eussions plaint nos lecteurs si, pour une pièce aussi capitale, ils avaient été réduits à subir notre description. Mais, fort heureusement pour eux et pour nous, M. Labarte nous a délivré de cette tâche difficile, à laquelle nous étions peu préparé. Cet écrivain nous a donné une définition technique et complète de tous les ornements de l'épée et spécialement des garnitures du fourreau. Nous allons citer ce morceau, qui nous paraîtrait achevé si l'auteur ne s'était livré, à propos de la question de provenance, à des aperçus que nous regrettons de ne pouvoir accepter. Nous croyons même, dans l'intérêt de la science et de la vérité historiques, devoir combattre ses conclusions, évidemment erronées. Cette réserve faite, nous n'avons plus que des éloges à donner à la description.

M. Labarte s'est trouvé conduit à parler de l'épée de Childéric à propos des ornements en verre coloré dont il traite incidemment dans son livre.

« Le verre coloré, dit-il, se prêtait trop bien à la décoration des grands ouvrages d'orfèvrerie pour qu'on n'eût pas cherché à l'utiliser, même avant d'avoir trouvé le moyen de le pénétrer dans les interstices d'un réseau de métal; et lorsque des pièces émaillées furent apportées dans un pays où l'art de faire adhérer le verre au métal n'était pas connu, on essaya certainement de les imiter par des verres colorés découpés à froid, jusqu'au moment où l'on découvrit les procédés de l'émaillerie sur métal. C'est ainsi que fut exécutée une œuvre d'orfèvrerie fort curieuse, qui a longtemps passé pour être émaillée : nous voulons parler de l'épée trouvée dans le tombeau de Childéric († 481), et que l'on voit aujourd'hui au Louvre dans le Musée des Souverains. L'orfèvre qui l'a faite est arrivé à une si parfaite imitation des émaux cloisonnés de l'Orient, qu'il était facile de s'y tromper, et nous l'avons nous-même citée comme étant émaillée ¹. Mais

¹ « Description de la collection Debruge-Duménil, » p. 137. — M. Rigollot a parfaitement copié cette erreur en 1880, lors de la publication de ses « Recherches sur les peuples de la race teutonique : » dans les « Mém. de

l'examen minutieux auquel nous nous sommes livré depuis, avec le concours d'un habile orfèvre, nous a fait reconnaître notre erreur. Cette pièce a trop d'importance par son ancienneté, et à cause des inductions qu'on peut tirer du mode de fabrication à l'aide duquel elle est confectionnée, pour que nous négligions d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

» Ce qui reste aujourd'hui de cet ancien monument d'orfèvrerie consiste dans la poignée de l'épée, qui a perdu son pommeau, mais conservé sa garde, et dans la garniture à peu près complète du fourreau, qui comprend une chape de deux centimètres environ de large, s'étendant sur le dos du fourreau dans une longueur de douze centimètres environ, un anneau central qui le contourne, et un bout qui se termine par une surface plane épousant la forme ovoïde du fourreau. Ce bout a perdu la partie qui en garnissait le dos dans une longueur égale à celle de la chape.

» Le travail de la garde de l'épée et de la garniture du fourreau se compose d'un cloisonnage d'or, d'un demi-millimètre environ d'épaisseur, disposé à la pince, suivant les caprices du dessin de l'ornementation. Les battes ou lames d'or de ce cloisonnage, soudées sur le fond, sont établies dans une caisse ou enveloppe d'or (déterminant le contour de chacune des pièces) dont les parois ont environ quatre millimètres de hauteur. Au fond de chaque compartiment du cloisonnage, l'orfèvre a d'abord introduit une feuille très-mince de paillon d'or guillochée en quadrille, soit au lami-noir, soit par estampage. Cette petite feuille se relève d'un millimètre environ contre les parois des cloisons d'or. Le paillon d'or ainsi posé, des morceaux de verre rouge purpurin translucide ont été taillés exactement dans la forme des dessins tracés par le cloisonnage, et enfoncés ensuite dans les interstices des cloisons où ils sont retenus par un très-léger rabattu de la batte d'or, que l'on a obtenu par la pression du brunissoir ou de tout autre instrument de même nature.

» Sur la chape et sur le bout du fourreau, le listel d'or qui borde le cloisonnage est chargé d'une rangée de petits grenats cabochons enchâssés comme des perles, dans des trous pratiqués à cet effet.

la Soc. des Antiq. de Pic., » t. x, p. 197. — En 1855 elle était encore reproduite dans les « *Curiosités de l'Archéologie et des Beaux-Arts*, » p. 346. Paris, Paulin et Lechevalier.

» La pièce plate et de forme ovoïde qui décore le dessous du fourreau mérite d'être signalée. De petits carrés de verre rouge purpurin forment bordure et en suivent les contours. La partie étroite de l'ovoïde, divisée en deux zones par des cloisons d'or qui épousent sa forme allongée, présentait ainsi deux cavités à remplir. Un verre purpurin occupe celle du milieu ; quant à la seconde, qui sépare ce milieu de la bordure, elle contient une cornaline blanche d'une seule pièce, qui a été non-seulement taillée et polie, mais encore évidée, de manière à former une sorte d'anneau ovoïde qui pût la garnir en entier.

» On comprend facilement que cette belle œuvre d'orfèvrerie, dont tous les détails offrent une excessive délicatesse d'exécution, n'a pas été confectionnée dans les États d'un chef de tribu franc. La Gaule romaine, d'ailleurs, bouleversée pendant tout le cours du v^e siècle par les invasions de tant de peuples divers, ne devait pas avoir conservé d'ouvriers assez experts pour un pareil travail. Qu'on réfléchisse, en effet, que cette cornaline blanche, pierre très-dure, demandait pour être élaborée ainsi la main d'un lapidaire consommé dans la pratique de tous les procédés de la taille des pierres fines. On a voulu comparer le travail de cette épée à celui de quelques fibules et autres bijoux gallo-romains qui sont dans nos Musées¹ ; il n'y a pourtant pas d'assimilation possible. Dans les bijoux gallo-romains, le verre coloré, employé comme pierre précieuse, est serti dans un chaton plein qu'entourent de légers filigranes. On ne trouve pas là ces cloisons d'or qui tracent l'ornementation, procédé essentiellement oriental. En effet, les émaux égyptiens dont nous avons fait mention sont cloisonnés ; c'est encore par des dispositions analogues de l'or que sont retenus ces lapis, ces verroteries et ces pâtes colorées des beaux bijoux égyptiens, dans lesquels on a cherché évidemment à imiter les émaux cloisonnés ; tous les émaux anciens, sans exception, qui viennent de l'Inde, de la Chine, de la Perse, sont exécutés par ce procédé du cloisonnage. Il est donc évident que l'Orient revendique la mise en œuvre de ce mode de fabrication, qui consiste à rendre le tracé de l'ornementation dans les bijoux avec des bandelettes de métal posées sur

¹ Au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale de Paris, un petit médaillon circulaire enrichi de verres rouges taillés en triangle et sertis dans des chatons d'or, et un autre, absolument du même style, au Musée de Rouen.

champ, et dans les interstices desquelles on introduit des émaux, des pâtes diverses, des verres ou des pierres taillées. L'épée de Childéric, étant traitée de cette façon, doit donc provenir de l'Orient, et ce qui pourrait n'être qu'une présomption, devient presque une certitude, si l'on remarque qu'à côté de cette arme se trouvaient cent monnaies ou médailles d'or à l'effigie des empereurs d'Orient, dont sept de Marcien († 457), cinquante-sept de Léon († 474) et quatorze de Zénon, son successeur ¹. Il y a donc tout lieu de croire que c'est à Constantinople qu'elle aura été fabriquée, car l'Italie ne pouvait produire, à cette époque, une pièce travaillée avec tant d'art. Durant le v^e siècle, cette contrée n'avait pas été moins éprouvée que la Gaule, et les arts devaient s'y être ressentis cruellement de tous les désastres qui entraînèrent la chute de l'empire d'Occident (476). Les artistes italiens s'étaient réfugiés à Constantinople, devenue la ville par excellence pour la culture des arts et le développement de l'industrie de luxe ². »

Nous l'avons déjà dit, la seule conclusion que nous combattons dans cet extrait est celle qui fait venir d'Orient l'épée de Childéric, affirmant qu'elle n'a pu être fabriquée qu'à Constantinople et qu'elle n'aurait jamais pu l'être en Italie, en Gaule ou dans la Germanie.

Ce n'est point par des textes que je combattrai cette assertion. L'état des arts dans la Gaule du v^e siècle ne m'est pas parfaitement révélé par l'histoire; il m'est mieux connu par l'archéologie. Aussi, si je puis affirmer une chose qu'une longue expérience m'a apprise touchant le Bas-Empire et la période mérovingienne, c'est que les arts de la joaillerie, de la bijouterie, de l'orfèvrerie et de l'émaillure étaient encore pratiqués, et dans leur plus haute perfection, en Gaule, en Bretagne et en Germanie.

Pour preuve de ce que j'avance, je citerai le nombre infini d'émaux et de bijoux sortis de la terre depuis quelques années comme pour rendre hommage à cette vérité, et recueillis avec tant d'abondance dans les cimetières francs, saxons, burgondes ou allemands de la France, de la Belgique, de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Angleterre. Et afin de

¹ Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie française, » Paris, 1729, t. 1, p. 10.

² J. Labarte, « Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen-âge, » p. 92.

préciser davantage mes arguments, je citerai tout d'abord le fermoir de bourse d'Envermeu ¹, dont le faire et la décoration concordent si parfaitement avec l'épée de Childéric; puis l'épée de Beauvais ², le poisson symbolique de Charnay ³, les bijoux de Pouan, près Troyes ⁴, les fibules de Bourg-sur-Aisne, près Soissons ⁵, et par dessus tout la merveilleuse et inestimable fibule de Faussett, trouvée dans un village du Kent, en 1771 ⁶.

Je pourrais citer encore la riche tablette conservée à la Bibliothèque impériale ⁷; les vases d'or trouvés à Gourdon, en 1825 ⁸; la boucle des Gargans, conservée par M. Moutié ⁹, et celle de Langenenslingen, dessinée par M. Lindenschmit ¹⁰. Je pourrais étaler et faire paraître ici, comme une nuée de témoins, cette masse innombrable de broches, de fibules, de boucles, d'agrafes, de fermoirs, de plaques et de décorations de toutes sortes, exhumés non des villes ou du tombeau des rois, mais du sol de simples villages, de hameaux obscurs et inconnus, et sortis de la tombe d'hommes plus inconnus encore.

Je demanderai maintenant à mes lecteurs et à M. Labarte lui-même, s'il est permis, s'il est raisonnable même, d'attribuer tous ces fermoirs de bourse, ces gardes d'épées, ces boucles, ces fibules, ces bijoux, du Kent, de la Normandie,

¹ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 185, 268-72. — Wylie, « Notes on the interment of a young Frankish warrior, » p. 8, pl. II, fig. 8. — « *Archæologia*, » vol. XXXVII, p. 206-12, pl. II, fig. 8.

² Danjou, « Notes sur quelques antiq. mérov. conservées au Musée de Beauvais, » p. 9-10, pl. 2 et 3.

³ Baudot, « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Dijon en 1852, » p. 313. — « *La Norm. souterr.*, » 2^e édit., p. 26.

⁴ Corrad de Bréban, « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Troyes, en 1853, p. 85 et 118. — Gaussen, « *Portefeuille archéologique*, » antiques, pl. 1^{re}. — Camut-Chardon, « *Notices hist. et topograph. sur la ville d'Arcis-sur-Aube*, » p. 85-86.

⁵ Lord Londesborough, « *Miscellanea graphica*, » pl. XXIX, fig. 1 et 2.

⁶ Faussett et Roach Smith, « *Inventorium sepulchrale*, » p. XXI, 205-6, pl. I, fig. 1. — Th. Wright, « *On Anglo-Saxon antiquities with a particular reference to the Faussett collection*, » p. 12-13.

⁷ Vallet de Viriville, « *Revue archéologique*, » août 1856, XIV^e année, p. 287-88, pl. 313, fig. 1.

⁸ « *Le Magasin pittoresque* » de 1846, XIV^e année, p. 319-20.

⁹ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. IV, p. 108, pl. XLV, fig. 3.

¹⁰ Lindenschmit, « *Antiquités des tombeaux mérov. à Langenenslingen*, » planche, fig. 3.

de la Picardie, de la Champagne, de la Bourgogne, de l'Ile-de-France, de la Suisse, de la Hesse, du Wurtemberg et de la Bavière, à des artistes orientaux ou à des ateliers de Byzance. Le commerce qui eût apporté ces trésors à travers les guerres et les invasions de cette époque ne serait-il pas aussi inexplicable, aussi incompréhensible que des ateliers gallo-romains vivant à l'abri de tours et de châteaux dans l'enceinte murée de nos villes et de nos cités ?

¹ Aux personnes qui désireraient se convaincre de tout ce que nous avançons ici, nous conseillerons de visiter les collections suivantes et de consulter les ouvrages ci-après désignés. — Pour la France : les musées de Rouen, de Troyes et de Beauvais ; les collections de MM. Baudot, de Dijon ; V. Simon, de Metz ; Moutié, de Rambouillet ; Dancoisne, de Hénin-Liétard ; Peigné-Delacourt, d'Ourscamp, et M^e Févre, de Mâcon ; et les bijoux de Pouan, achetés par S. M. l'Empereur. — « La Norm. souterr. » et sa suite, « Les Sépult. gaul., rom., franq. et norm. » — Terninck, « La Picardie, » 2^e année, p. 272, 274. — Danjou, « Notes sur quelques antiq. mérov. conservées au Musée de Beauvais, » pl. II et III. — Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, pl. XLIX ; vol. III, pl. XXXV ; vol. IV, pl. XLIII et XLV. — Lord Londesborough, « Miscellanea graphica, » pl. XXIX. — « Archæologia, » vol. XXXVII, pl. II. — V. Simon, « Notice sur les sépult. des anciens, » pl. — Baudot, « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues en 1852, » p. 312-13.

Pour le Luxembourg : « Publicat. de la Soc. archéol. de Luxembourg, » t. VIII, pl. III.

Pour la Suisse : G. de Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » pl. XXIV. — Gosse, « Suite à la notice sur d'anciens cimetières, » pl. III.

Pour l'Allemagne : les musées d'Augsbourg, de Mayence et de Wiesbade. — MM. Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager bei Selzen, » planche générale. — Id., « Ueber eine befondere Gattung von Gervandnadeln aus deutschen Grabern des V und VI Jahrhunderts, » pl. I et II. — Sedlmaier, « Fundgeschichte der uralten grabstalte zu Nordendorf. » — Houben et Fiedler, « Denkmaeler von Castra Vetera und Colonia Trajana in Ph. Houben antiquarium in Xanten, » pl. XXII, fig. 9 et 10. — Von Durrich, « Die heiden-graber am Lupten, bei Oberflacht, » pl. XI. — Wylie, « The graves of the Allemani at Oberflacht » in « Archæologia, » vol. XXXVI, pl. XIV. — Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, p. 35.

Pour l'Angleterre : « Le British Museum, » à Londres ; la collection de la « Société royale des Antiquaires de Londres, » à Somerset House ; les collections Rolfe et Faussett, à Liverpool ; la collection de lord Londesbrough, etc. — Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » pl. 1, 3, 5, 7, 11, 12, 14, 15, 16, 20, 29, 32, 33, 34, 38, 40. — Id., « Notes of antiquarian researches, » in « Archæologia, » vol. XXXVI, pl. XVI. — « Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, pl. XXXVII, XLIII ; vol. III, pl. V, XXXIV ; vol. IV, pl. XXXVIII. — Faussett, « Inventorium sepulchrale, » pl. I à VIII. — Néville, « Saxon obsequies, » pl. I à X. — Wylie, « Fairford graves, » pl. III et V. — Th. Wright, « The Celt, the Roman and the Saxon, » ch. XIV, p. 410-12.

Je ne pousserai pas plus loin cet argument, qu'il serait aisé de presser et de développer à l'infini, chaque collection, chaque musée fournissant une preuve en faveur de ma thèse. Je dirai seulement à M. Labarte, contraint, pour rester conséquent avec lui-même, d'attribuer nos bijoux francs, burgondes, allemands ou saxons, aux orfèvres de l'Orient, que bientôt ces petites merveilles de notre vieil art national rempliront les musées de toutes les villes et les cabinets de tous les amateurs. Si après quinze ou vingt ans seulement de fouilles partielles et d'attention isolée, on est parvenu à faire sortir de terre assez de richesses artistiques pour donner un premier démenti à son système, que sera-ce dans l'avenir, lorsque des explorations plus nombreuses auront fait jaillir du sol des flots d'arguments qui engloutiront sa théorie. Nous conjurons fortement M. Labarte d'abandonner une thèse qui ne se soutient pas et qui a contre elle le sol et l'archéologie, le présent et l'avenir.

A cette heure, il ne nous reste plus qu'à exprimer notre profonde admiration pour ces précieux restes, que deux siècles nous ont transmis avec un véritable respect historique et une vraie religion scientifique. Quel que soit l'artiste ou l'atelier qui ait produit ces merveilles de l'art, elles n'en sont pas moins le chef-d'œuvre de leur époque et l'un des plus précieux monuments de notre histoire. Nous les croyons le produit du sol franc et fabriquées pour un roi sicambre, par quelque artiste gallo-romain, et ces considérations nous les rendent plus précieuses encore. Puissent ces restes sacrés du berceau de la monarchie présider pendant bien des siècles aux glorieuses destinées de la France, qu'un grand poète appelait naguères « l'Empire sans fin ¹ ! » Puissent ces reliques vénérables être toujours associées à son éternité ! Puissent nos derniers neveux les contempler longtemps dans le palais de nos rois, toujours honorées sur cette terre qu'elles ont conquise, et voir enfin s'accomplir en elles

« Les destins promis à Clovis
» Tant que le tronçon d'une épée,
» D'un rayon de gloire frappée,
» Brillerait aux mains de ses fils ². »

¹ M. de Lamartine, « Ode sur la naissance du duc de Bordeaux. »

² De Lamartine, « Œuvres complètes ; Méditations poétiques, » t. 1^{er}, p. 154. Édition Gosselin, — Paris, Furne, 1842.

CHAPITRE II.

LA HACHE.

Ce ne fut, pour ainsi dire, que quelques jours après la découverte que l'on fit attention à la hache du roi, recueillie parmi les décombres, par les premiers spoliateurs de la sépulture. Tout d'abord on attachait si peu de prix à ce morceau de fer oxydé, que maître Gilles Patte, curé-doyen de Saint-Brice, et collecteur des reliques royales, la donna de très-bon cœur au R. P. Gilles Boucher (Bucherius), homme érudit et grand amateur d'antiquités. C'est à ce savant religieux que Jean Chiflet, chanoine de Tournai, redemanda la hache pour le travail de son père ¹. Des mains du médecin d'Anvers elle passa dans celles de l'archiduc, puis elle suivit la destinée des reliques jusqu'au Musée du Louvre, où elle figure aujourd'hui parmi les dépouilles des Souverains de la France.



HACHE DE CHILDÉRIC.

La hache, dont nous venons d'esquisser ici les péripéties, est en fer rongé par la rouille : « Ferrum est ærugine ero-

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 43. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 375.

sum ¹. » Elle a été trouvée auprès du roi ; mais personne, à ce qu'il paraît, n'a songé à remarquer la place qu'elle occupait dans la sépulture royale. « *Pone corpus Childerici jacuit*, » est tout ce que nous en savons ². L'excellent docteur qui, à propos de cette arme, se livre, comme toujours, à une foule de recherches oiseuses, ou étrangères au sujet, ne nous a pas transmis sur elle le document le plus important de tous.

Montfaucon, qui parle aussi de cette hache, qu'il reproduit dans ses planches ³, est plus explicite que son maître, sans être pour cela plus heureux. Seul, ou à peu près, de tous ceux qui ont traité des monuments de Childéric, il affirme que la hache fut trouvée « près de la tête du roi ⁴. » Nous ne savons sur quelle preuve il s'appuie, mais nous croyons deviner que de sa part cette assertion est le résultat d'une analogie. L'analogie est assurément un excellent moyen de juger, mais encore faut-il qu'elle soit bien appliquée et que le jugement qui en découle ne repose pas sur un fait isolé ou dissemblable. Or, dans l'espèce, nous croyons savoir que Montfaucon s'appuie uniquement sur la célèbre découverte de Cocherel, en Normandie, « dans laquelle, dit-il, vingt corps morts ont été trouvés ayant chacun une hache de pierre sous la tête ⁵. » Il est évident qu'en pareil cas il s'agit de sépultures gauloises et non de sépultures franques. Or, en matière d'archéologie, on ne peut s'autoriser que d'exemples analogues et tout à fait contemporains. C'est, du reste, ce que nous pratiquerons tout à l'heure.

En effet, nous nous flattons de pouvoir, à l'aide de l'analogie, suppléer au silence de l'histoire et à l'oubli des contemporains. Nos nombreuses fouilles, les observations minutieuses et répétées que nous avons faites dans des sépultures contemporaines de la race de Mérovée, nous ont mis à même de remplacer, d'une façon à peu près certaine, un renseigne-

¹ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 209.

² Id., *ibid.*, p. 43 et 209.

³ Montfaucon, « *Les Mon. de la Monarchie française*, » t. 1^{er}, pl. 1v, fig. 6.

⁴ Id., *ibid.*, p. 10. — Comme tous les copistes possibles, Poutrain va ici plus loin que ses maîtres. Il affirme hardiment que « la hache de Childéric fut trouvée sous sa tête. » « *Hist. de la ville et cité de Tournai*, » t. 1^{er}, p. 390, pl. 1v.

⁵ Montfaucon, « *Les Monumens de la Monarchie française*, » t. 1^{er}, p. 13. — « *L'Antiquité expliquée*, » t. v, p. 194-96. — Lebrasseur, « *Hist. civ. et ecclésiast. du comté d'Évreux*. » — « *La Norm. souterr.*, » p. 6. — Dom Martin, « *La Religion des Gaulois, etc.*, » t. 11, p. 311-20, pl. 42.

ment positif que ne saurait donner le ^{xvii}^e siècle. Nous ne craignons donc pas d'affirmer que la hache de Childéric, au lieu d'être placée à la tête, dut reposer aux pieds, surtout étant accompagnée d'une lance.

Dans nos fouilles d'Envermeu, de Londinières, de Parfondeval et d'Ouville-la-Rivière, nous avons trouvé environ cinquante haches, toutes gisantes au bas du corps, sur les tibias ou à côté des pieds. Cette règle n'a pas souffert la plus petite exception pendant dix années d'expériences et d'épreuves ¹.

Ajoutons immédiatement qu'il en a été de même dans le reste de la France, en Belgique et en Allemagne, partout enfin où l'observation a été soigneusement faite. Pour notre patrie, je citerai M. Gomart, de Saint-Quentin, qui a trouvé des haches sur les tibias, dans le cimetière mérovingien de Vendhuile (Aisne ²), et M. Moutié, de Rambouillet, qui, dans les cimetières mérovingiens de l'Île-de-France, m'assure avoir toujours trouvé la hache aux pieds, quoique par mégarde il ait écrit quelque part qu'elle s'était rencontrée auprès de la tête. Pour la Belgique, j'ai le double témoignage de MM. G. Hagemans et E. Del Marmol qui dans les cimetières francs de Séraing, près Liège ³, et de Védtrin, près Namur ⁴, ont si bien trouvé la hache aux pieds des morts, « que le manche paraissait aux ouvriers avoir été placé dans la main des guerriers. » C'est du reste l'observation que nous avons faite dès le début de nos fouilles de la vallée de l'Eaulne, où le Franc nous parut inhumé au port d'arme.

Enfin, pour ce qui concerne l'Allemagne, il suffit de jeter les yeux sur ces belles planches coloriées dont MM. Lindenschmit ont illustré leurs fouilles de Selzen, près Mayence. Dans ces tableaux fidèles, on peut s'assurer que la hache était constamment aux pieds des guerriers et qu'elle s'y trouve souvent en compagnie de la lance ⁵. Il en fut de même dans le Luxembourg, province mérovingienne encore semi-française et semi-allemande ⁶.

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 202-4, 242, 272-73; 2^e édit., p. 232-34, 293, 334, 379. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 147, 162-86, 206-9.

² Ch. Gomart, « Le Cimetière mérovingien de Vendhuile, » p. 6.

³ Hagemans, « Rapp. sur la déc. d'un cimet. franc-mérov., à Séraing, » p. 22.

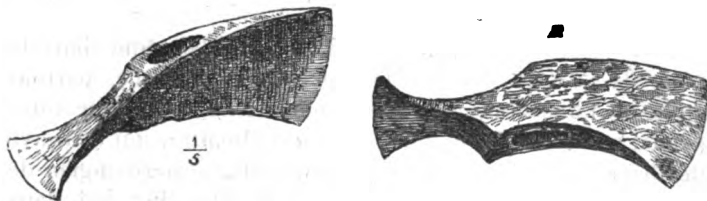
⁴ Del Marmol, « Cimet. de l'époque franque, » p. 10.

⁵ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager bei Selzen, » pl. 17, 18, 21.

⁶ Namur, « Publ. de la Soc. archéol., etc., de Luxembourg, » t. VIII, p. 48.

La place une fois fixée et bien connue, arrivons à la forme et montrons que le type de la hache de Childéric est celui qui revient le plus dans les cimetières mérovingiens de la France, et surtout de notre Normandie.

A coup sûr plusieurs variétés de haches se sont rencontrées dans les cimetières des premiers temps de la monarchie. A Parfondeval, dans la vallée de l'Eaulne (Seine-Inférieure), on a recueilli une hache à deux tranchants, que nous reprodui-



DOUBLE-HACHE DE PARFONDEVAL.

sons ici ¹. Mais, jusqu'à présent, on n'en signale point de semblable ailleurs. Généralement toutes les haches franques, saxonnes ou allemandes, ne coupent que d'un seul côté. Parmi ces dernières, deux types particuliers se distinguent : la hache ouverte et la hache fermée. La hache ouverte se rencontre assez fréquemment dans l'Ile-de-France ². Quoique plus rare en Normandie, on l'y retrouve aussi de temps en temps ³. Plusieurs fois elle a été vue en Picardie, en Lorraine ⁴, en Bourgogne ⁵, en Poitou ⁶ et dans le Beauvoi-

¹ « La Normandie souterr., » 1^{re} édit., p. 254; 2^e édit., p. 306, pl. ix, fig. 11. — Wylie, « Some account of the merovingian cemetery of Envermeu, » p. 7. — « Archæologia, » vol. xxxv, p. 229-30.

² Roach Smith et Montié, « Collectanea antiqua, » vol. iv, p. 176-93, pl. xli, fig. 5, 6, 7, 8 et 9.

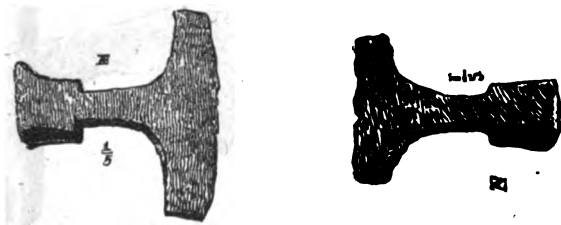
³ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 203; 2^e édit., p. 233-34, 334. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 163, 206-7. — « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. xii, pl. v, fig. 9. — De Caumont, « Cours d'antiqu. mon., » t. vi, p. 267. — Id., « Statist. mon. du Calvados, » t. ii, p. 58-59. — Wylie, « Teutonic remains near Dieppe, » p. 10.

⁴ De Widranges, « Mém. de la Soc. philomat. de Verdun, » t. iii, p. 203, pl. iii, fig. 32. — V. Simon, « Observations sur des sépult. antiq., etc., » p. 2, pl. ii, fig. 7.

⁵ Baudot, « Mém. de la commiss. archéol. de la Côte-d'Or, année 1832-33, » p. 207. — « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Dijon, en 1852, » p. 312.

⁶ B. Fillon, « Revue des provinces de l'Ouest, » 4^e année, 1857, p. 643.

sis ¹. Nos confrères, en archéologie, l'ont recueillie au sein de la Belgique ² et du Luxembourg ³, en Allemagne ⁴ comme en Angleterre ⁵. Nous en reproduisons ici deux échantillons provenant d'Envermeu, où sur plus de trente il s'en est rencontré cinq ou six.



Mais la hache fermée est celle qui domine, non-seulement dans les dortoirs de la race franque, mais encore dans ceux de la grande famille teutonique, aussi bien en Allemagne qu'en Angleterre. Ce type, pur et vrai de la francisque de nos pères, se rencontre à chaque pas chez nous, et nous en offrons, page 124, plusieurs échantillons tirés de la vallée de l'Eaulne. On reconnaitra aisément que cette francisque est celle de Childéric lui-même, et qu'il serait aisé de prendre l'une pour l'autre. Aussi, nous éprouvons un vrai plaisir de replacer le vieux roi franc, un des chefs de la race mérovin-gienne, au milieu de ses anciens compagnons d'armes.

Quoiqu'il soit à peu près impossible d'énumérer tous les points du sol sur lesquels on a recueilli la francisque nationale, cependant nous ne pouvons nous dispenser de citer, dans l'Europe septentrionale, les points principaux où nous l'avons reconnue. Commenant par la Normandie, nous

¹ Danjou, « Notes sur quelques antiq. mérov. conservées au Musée de Beauvais, » p. 11, pl. II, fig. 3. — Id., « Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, » t. III, p. 27-49, pl. II, fig. 3. — Graves, « Notice archéol. sur le départ. de l'Oise, » p. 320.

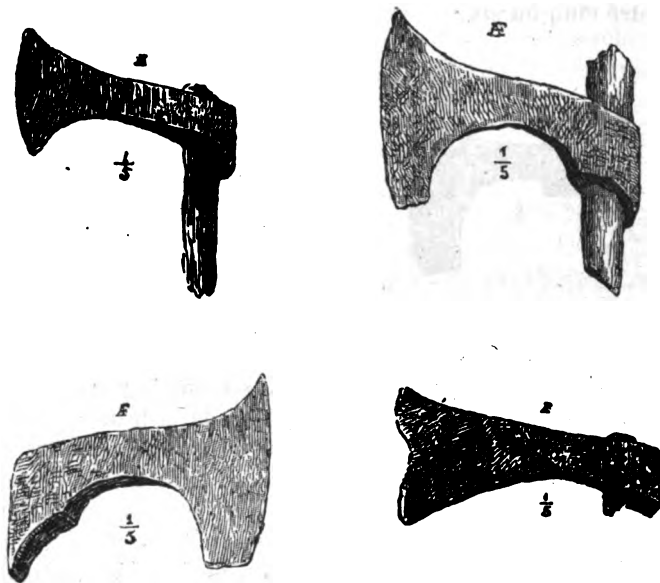
² Hagemans, « Rapport sur la découv. d'un cimetière franc-mérov., à Séraing, » p. 22, pl. II, fig. 14. — Schayes, « Catal. et descript. du Musée royal d'armures de Bruxelles, » p. 2 et 3.

³ Namur, « Public. de la Soc. archéol., etc., de Luxembourg, » t. VIII, p. 36 et 34.

⁴ Lindenschmit, « Das Germanische todenlager bei Salzen, » pl. gén., n° 21. — Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, p. 224, plate L, fig. 4.

⁵ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, p. 224, pl. I, fig. 3 et 10.

nommerons Dreux ¹, Neufchâtel-en-Bray ², Martot, près le Pont-de-l'Arche ³, Ouville-la-Rivière ⁴, Douvrend ⁵, Parfondeval, Londinières et Envermeu ⁶. Londinières nous a donné



FRANCISQUES DE LA VALLÉE DE L'EAULNE.

quinze francisques et Envermeu quarante. La Picardie et l'Artois nous ont donné des francisques sur plusieurs points ⁷, notamment à Miannay ⁸ et à Esbart ⁹ (Somme); à Comblain ¹⁰,

¹ Marquis, « Mém. de la Soc. des antiq. de Norm. », t. 1^{er}, p. 62. — « Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes », p. 208.

² « La Norm. sout. », 1^{re} édit., p. 347; 2^e édit., p. 441.

³ « Sépultures gaul., rom., franq. et norm. », p. 126. — « Recueil de la Soc. lib. de l'Eure », 3^e série, t. IV.

⁴ « Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes », p. 147.

⁵ « La Norm. sout. », 1^{re} édit., p. 305; 2^e édit., p. 365. — De Caumont, « Cours d'antiq. mon. », t. VI, p. 267.

⁶ « La Norm. sout. », 1^{re} édit., p. 202-4, 256, 272-73; 2^e édit., p. 232-34, 309, 334. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm. », p. 156-208.

⁷ De Caumont, « Cours d'antiq. monum. », t. VI, p. 276.

⁸ « L'Abbevillois », du 2 octobre 1837.

⁹ Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic. », t. I, p. 179.

¹⁰ A. Terninck, « Recherches sur les sépult. anc. dans les prov. du nord de la France », dans « La Picardie », 2^e année, 1856, p. 271.

à Arques et à Blandecques ¹ (Pas-de-Calais) ; l'Île-de-France en a montré à Vendhuile ² (Aisne), à Guiry ³, à Auffargis ⁴ et à Houdan ⁵ (Seine-et-Oise). Le Beauvoisis : à Goincourt, à Saint-Martin-le-Nœud ⁶. La Bourgogne : à Charnay (Saône-et-Loire) ⁷. La Champagne : à Verrières, près Troyes ⁸. La Lorraine : à Verdun ⁹, à Remennecourt (Meuse) ¹⁰, à Saint-Privat-la-Montagne ¹¹ et dans toute la Moselle ¹².

La Belgique n'en a pas donné moins que la France, si l'on tient compte de son peu d'étendue. Outre celle de Tournai qui nous occupe, elle en a fait voir à Haulchin ¹³, à Lède ¹⁴, à Séraing ¹⁵ et à Védzin ¹⁶. Le Luxembourg, tout petit qu'il est, a été plus abondant encore, car il a montré des francisques à Dalheim, à Greisch, à Fontange, à Sierck, à Mondorf et à Émerange ¹⁷.

¹ « Bulletin hist. de la Soc. des antiq. de Morinie, année 1852, » t. 1^{er}, p. 13. — A. Terninck, « Recherches sur les sépult. anc., etc., » dans « La Picardie, » 2^e année, p. 271.

² Gomart, « Le Cimetière mérovingien de Vendhuile, » p. 6.

³ « La Norm. sout., » 2^e édit., p. 358.

⁴ A. Moutié, « Notice sur un cimetière présumé mérovingien découv. à Auffargis, » p. 9.

⁵ Moutié et Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. IV, p. 176-93, plate xli, fig. 1 à 9.

⁶ Graves, « Notice archéol. sur le départ. de l'Oise, » édit. de 1836, p. 128.

⁷ Baudot, « Mém. de la commiss. archéol. de la Côte-d'Or, » année 1832-33, p. 207. — « Congrès archéol. de France : séances génér. tenues à Dijon en 1852, » p. 312.

⁸ Thiollot, « Ibid., Séances gén. tenues à Troyes, en 1853, » p. 375.

⁹ Schœpfelin, « Museum Schœpfelini, » part. I, p. 145, tabula xvi, n° 5.

¹⁰ De Widranges, « Mém. de la Société philomath. de Verdun, » t. III, p. 230, pl. III, fig. 32.

¹¹ V. Simon, « Notice sur les sépultures des anciens, » p. 13.

¹² De Saulcy, « Catalogue des collect. du Musée d'artillerie (de Paris), » p. 6, 1853. — V. Simon, « Observat. sur des sépult. antiques, etc., » p. 2, pl. II, fig. 8.

¹³ Schayes, « Notice sur la découv. d'un cimet. franc à Haulchin, en Hainaut, » p. 3, pl. I, fig. 4. — « Catalogue et descript. du Musée royal d'armures de Bruxelles, » p. 3.

¹⁴ Joly, « Antiquités celto-germ. et gallo-rom. trouv. à Renaix et aux environs, » p. 175. — Schayes, « Catalogue du Musée royal d'armures, » p. 2.

¹⁵ Hagemans, « Rapport sur la découverte d'un cimet. franc-mérov. à Séraing, » p. 22-23, pl. II, fig. 11 à 15.

¹⁶ Del Marmol, « Cimetières de l'époq. franque, » p. 10, pl. III, fig. 9 et 13.

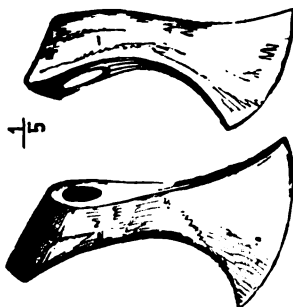
¹⁷ Namur, « Public. de la Soc. archéol. du grand-duché de Luxembourg, » t. VIII, p. 36, 44, 49, 50, pl. IV, fig. 25 à 28. — Schayes, « Catalogue et descript. du Musée royal d'armures de Bruxelles, » p. 2.

Jusqu'ici la Suisse, la terre des vieux Burgondes, ne nous a révélé que quelques haches de fer. Mais l'Allemagne, la mère-patrie des Francs, nous a montré à Selzen ¹, à Langenslingen, à Oestrich, à Nordendorf, à Xanten ², de vieilles bipennes sorties de son sol guerrier, en compagnie de lances, de couteaux, de poignards, de boucliers, de sabres et d'épées, en un mot de tout l'attirail de la destruction humaine.



HACHES ALLEMANDES.

Enfin il n'est pas jusqu'à l'Angleterre qui n'en ait présenté ça et là dans ses cimetières saxons, notamment à Ozingell ³, à Wilbraham ⁴, à Woodnesborough ⁵, à Colchester ⁶, à Lon-



HACHES ANGLO-SAXONNES.

¹ Lindenschmit, « Das Germanische todttenlager bei Selzen, » pl. 17, 18, 21 et planche générale n° 17.

² Houben et Fiedler, « Rœmisches antiquarium, » ou « Denkmæler von Castra Vetera und Colonia Trajana, » pl. LVIII.

³ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. III, p. 8, plate 1, fig. 1 et 2. — Akerman, « Some account of the weapons of the Celtic and Teutonic races, » p. 9.

⁴ Neville, « Saxon obsequies, » p. 8, 19, plate 39, fig. 83.

⁵ Akerman, « On some weapons of the Celtic and Teutonic races, » p. 9. — « Archæologia, » vol. XXXIV. — Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, p. 224, pl. I, fig. 7, 8, 9, 10.

⁶ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 46, pl. XXIII, fig. 2. — « On some of the weapons of the Celtic and Teutonic races, » p. 9.

dres ¹, à Icklingham, dans le Suffolk ², et à Chartham, dans le Kent ³. Mais sur le théâtre de l'invasion maritime des Saxons, des Angles, des Jutes, des Danois et des Normands, les haches sont beaucoup plus rares que dans les contrées conquises par la race franque ou subjuguées par l'épée de Clovis ou de Charlemagne.

A présent ajoutons une remarque qui n'est pas étrangère au sujet. La hache de Childéric possédait un manche de bois que le temps a consumé. Toutes nos haches franques, burgondes ou saxonnes, étaient emmanchées de la même manière. Plusieurs d'entre elles ont encore conservé dans la douille des traces de bois saturé d'oxyde. Dans deux circonstances seulement la hache franque a présenté un manche en fer : une fois à Lède, près Alost (Belgique), en 1846 ⁴, et l'année précédente, à Rue-Saint-Pierre, près Beauvais, dans le tombeau d'un chef franc ⁵. Mais ces deux remarquables exceptions n'infirmement nullement la règle commune à laquelle la hache de Childéric paraît avoir été soumise.

On nous pardonnera, en faveur de cette arme curieuse de nos ancêtres, quelques détails saisis au sein de nos nombreuses explorations, détails que ne sauraient donner ni l'histoire ni la hache de Childéric.

Presque toutes nos haches, en sortant de terre, ont montré, d'un côté, trace de l'étoffe sur laquelle elles avaient été déposées. Cette étoffe, qui était la saie ou le manteau du défunt, consistait en un tissu de laine gros et serré, fort reconnaissable grâce à l'oxyde dont il était saturé. Quelques haches ont présenté jusqu'à trois couches de ces tissus superposés. De l'autre côté de l'arme, celui qui touchait le fond de la fosse et qui avait reposé sur le cercueil, on ne retrouvait que des traces de bois, d'herbe ou de paille, restes

¹ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 45-46, pl. xxiii, fig. 1. — « On some of the weapons of the Celtic and Teutonic races, » p. 9.

² Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 46, pl. xxiii, fig. 3.

³ « Inventorium sepulchrale, » p. 166.

⁴ Éd. Joly, « Antiquités celto-germaniques et gallo-romaines trouvées sur le territoire de Renaix et dans les communes environnantes (Flandre or. et Hainaut), » p. 176, in-8°, Gand, 1844-47.

⁵ Danjou, « Notes sur quelques antiq. méroving. conserv. au Musée de Beauvais, » p. 8 et 11, pl. II, fig. 5. — Graves, « Notice archéol. sur le départ. de l'Oise, » p. 320, édit. de 1856. — L'abbé Barraud, « Bulletin de la commiss. archéol. du diocèse de Beauvais, » t. 1^{er}, p. 41.

de la bière ou du foin dans lequel on enveloppait les corps ¹.

Nous ajouterons qu'il ne faut nullement s'étonner de rencontrer la hache sur un roi franc. De même que le sabre était l'arme du soldat ou du fantassin, que l'épée était l'attribut du chef ou du cavalier, la francisque était, avec le bouclier, le signe caractéristique du guerrier éprouvé et complet. Pour porter cette arme terrible, il fallait un homme fait au maniement des armes et habitué à la vie des camps. Aussi nous considérons la hache comme l'arme d'élite marchant immédiatement après l'épée et le bouclier. Voilà pourquoi elle se retrouve dans les sépultures les plus distinguées de la période franque, comme on peut s'en assurer par celles de Tournai, de Verdun, de Beauvais, de Selzen, de Londinières et d'Envermeu.

Si le sol antique de la Gaule et de la Germanie nous rend partout la vieille hache d'armes de nos pères, il faut convenir qu'elle apparaît aussi très-fréquemment dans les pages des premiers historiens de la monarchie. Sidoine Apollinaire l'appelle *Bipennis* ², Agathias ³ et Procope ⁴ la nomment *Securis*; Isidore de Séville, *Securis* et *Francisca* ⁵; Grégoire de Tours, *Securis* et *Bipennis* ⁶; Frédégaire, *Securis* ⁷; Aimoin, *Francisca* ⁸; Roricon, *Securis* et *Bipennis* ⁹; Flodoard ¹⁰ et Hincmar ¹¹, *Bipennis* et *Francisca*. Tous ces noms divers n'expriment qu'une seule et même chose : cette hache de fer dont nous venons de parler et de ressusciter l'image. Depuis vingt ans comme les faits sont venus éclaircir et illustrer les livres ! C'est au point qu'aujourd'hui les monuments de nos Musées dépassent de beaucoup les textes de nos Bibliothèques.

¹ « La Normandie souterr., » 1^{re} édit., p. 202-204, 272-73 ; 2^e édit., p. 232-33, 334. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 206-9.

² Carm. v, « Panegy. Avit., » v. 325 ; « Panegy. Major, » v. 247.

³ « De Francis, » lib. II.

⁴ Lib. XVIII, c. 6.

⁵ Isidor. Hisp., « Origin., » lib. XVIII, c. 6.

⁶ Lib. II, c. 27, 40 et 42.

⁷ C. 16.

⁸ Lib. I, c. 12, et lib. v, c. 33.

⁹ Lib. II.

¹⁰ « Hist. Rem., » c. 13, apud Chiffet, « Anastasis, » p. 211-15.

¹¹ Apud Ducange, « Glossarium, » t. III, p. 682.

CHAPITRE III.

LA LANCE.

O n fit si peu de cas de la lance de Childéric, lorsqu'elle se présenta parmi les débris de sa sépulture, qu'elle resta quelque temps sur le terrain, au milieu de ces ferrements rouillés dont parle Chiflet : « *ferramenta multa vetustate exesa* ¹. » Elle fut cependant recueillie par quelque amateur vulgaire, sans doute par un de ces « gens du menu peuple » auxquels Jean Chiflet racheta plusieurs des reliques royales ². Ce qui est certain, c'est que ce fut ce même chanoine qui, rassemblant les dépouilles du prince mérovingien, envoya à son père la framée du roi franc, « *framea regis*, » comme l'appelle le bon historien ³. Qui donc, en effet, dans un siècle et dans un lieu aussi étrangers à l'archéologie, eût consenti à se baisser pour recueillir une vieille ferraille que son hérault introduit lui-même en parodiant ce vers du poète latin :

« *Exesum apparuit scabrâ rubigine pilum* ⁴. »

Le dessin qu'il en donne à la page 248 de son livre est bien de nature à justifier l'indifférence des contemporains. Toutefois, si la pauvreté de la matière faillit être fatale à la malheureuse lance au moment où elle sortit de terre, depuis, elle l'a servie bien des fois et de bien des manières, car c'est grâce à elle qu'elle a pu échapper à la cupidité des voleurs

¹ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 38.

² Id., *ibid.*, p. 40, 43, 48. — Montfaucon, « *Les Mon. de la Monarchie françoise*, » t. 1^{er}, p. 11. — Pontrain, « *Hist. de Tournai*, » t. 1^{er}, p. 373-75.

³ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 217-18.

⁴ Id., *ibid.*, p. 216. — Virgile, « *Georgicor.*, » lib. IV.

qui, à diverses reprises, pillèrent notre Bibliothèque impériale.

Chifflet n'a rien trouvé d'intéressant à dire sur la lance royale. Il s'est contenté de rapprocher d'elle quelques textes latins qui, généralement parlant, ne reviennent guères au sujet ¹. Cette lacune se remarque également chez Poutrain ², Ménestrier ³ et Montfaucon ⁴, et à la rigueur elle se comprend. Tous ces hommes manquaient d'analogues et de points de comparaison. L'archéologie n'était pas née encore, et il y a vingt ans, nous n'eussions nous-même trouvé rien à dire. Grâce aux travaux sérieux exécutés autour de nous, depuis dix ans surtout, nous pouvons nous intéresser à la lance royale, et nous espérons aussi y intéresser nos lecteurs. En effet, à l'aide de cette même archéologie, née d'hier, nous pouvons armer de nouveau Childéric et le replacer ainsi au milieu de ces fers de lances qui l'escortèrent à la conquête des Gaules. Car ce fer, à présent si humble et presque réduit en poussière, fut autrefois le plus actif instrument de la conquête de la France. Ce pauvre tronçon, aujourd'hui si dédaigné, fut dans la vaillante main de nos pères le plus énergique démolisseur du grand colosse qui pesait sur le monde sous le nom d'Empire romain.

A propos de la *framée* de Childéric, nous nous proposons d'établir que la lance fut l'arme la plus habituelle des Francs, aussi bien pour les soldats que pour les chefs et même pour les rois ; que tenue à la main pendant la vie, elle fut, après la mort du guerrier, placée tantôt à sa tête, tantôt à ses pieds ; que son manche était en bois, et qu'enfin la lame de fer de Tournai est parfaitement semblable à toutes celles qu'ont données les tombeaux de la race teutonique, quand ils ont été ouverts avec discernement, soit en France, soit en Allemagne, aussi bien qu'en Suisse, en Belgique et en Angleterre.

Deux sources démontrent la promiscuité des lances chez les Francs de la première dynastie, les documents écrits et les monuments contemporains. Tous les historiens de la monarchie primitive parlent de la lance, qu'ils nomment tour à tour *lancea*, *hasta* ou *framea* ⁵. Les Capitulaires, qui l'ap-

¹ Chifflet, « Anastasis, » p. 216-19.

² Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. I, p. 392, pl. IV.

³ Ménestrier, « Hist. du roy Louis-le-Grand, » p. 29-30.

⁴ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie française, » t. I^{er}, p. 11, pl. IV.

⁵ Grégor. Turon, « Hist. Francor., » lib. IX, c. 38, p. 460, édit. Ruinart.

pellent *lancea*, l'interdisent aux serfs et aux esclaves ¹. L'histoire nous montre, en 585, Gontran Boson percé d'une telle quantité de lances, que les hampes l'empêchaient de tomber à terre ², et l'agiographie nous fait voir armés de lances les Frisons qui, le 5 juin 755, massacrèrent saint Boniface et ses cinquante-deux compagnons.

Mais c'est la tombe qui a été de nos jours le meilleur document historique de cette époque. Tous les cimetières francs, saxons, burgondes ou allemands, que l'on a ouverts ou étudiés dans ce siècle, ont donné des lances en abondance. Il n'est peut-être pas de sépulture franque où il ne s'en rencontre quelqu'une. Citons pour l'Angleterre les tumuli du Kent, explorés pendant vingt ans par le Rév^d Faussett ³; les cimetières saxons, fouillés de nos jours par MM. Wylie, à Fairford ⁴; Akerman, à Kemble et à Harnham Hill ⁵; Henry Dryden, à Barrow Furlong ⁶; Roach Smith, à Ozingell ⁷; Hillier, à Chessell Down ⁸; Thompson, à Saxby ⁹, et Neville, à Wilbraham ¹⁰. Les curieux ouvrages publiés par Douglas ¹¹, Thomas Wright ¹², Roach Smith ¹³, Kemble ¹⁴, Akerman ¹⁵

— Isidor de Séville dit dans ses « Origines, » lib. XVIII, c. 7 : « *Lancea est hasta, amentum habens in medio.* » Du Cange, « *Glossarium,* » verbo, « *Lancea.* »

¹ Caroli magn., « *Capitul,* » lib. VI. — « *Corpus juris germ. antiq.,* » édit. Walter. — Akerman, « *Remains of pagan Saxondom,* » p. 50. — « *Karoli mag. et Lud. pii Christ. reg. imp. Franc. capitula,* » lib. III, c. 4 et 23. — Du Cange dit : *Lancearum mentio ut in Leg. Wisigoth,* lib. 9, tit. 2, 8, 9. — Burgund., tit. 18, § 2. — Ripuar., t. 36, § 11. — « *Capitula Pippini regis ital.,* » c. 36. — « *Glossarium,* » t. IV, p. 38.

² Montfaucon, « *Les Mon. de la Monarchie française,* » t. 1^{er}, p. 118.

³ « *Inventorium sepulchrale,* » pl. XIV.

⁴ « *Fairford graves,* » pl. X et XI.

⁵ Akerman, « *Account of the discovery of Anglo-Saxon remains at Kemble, in North Wilts,* » p. 2. — Id., « *An account of excavations at Harnham Hill,* » p. 2, 3, 18, pl. 1, fig. 1 à 7.

⁶ Dryden, « *Discovery of early Saxon remains at Barrow Furlong,* » p. 7.

⁷ « *Collectanea antiqua,* » vol. III, p. 3 et 8, plate 1, fig. 6 à 25.

⁸ « *History and antiquities of the isle of Wight.* »

⁹ « *The Gentleman's Magazine,* » de décembre 1837, p. 639.

¹⁰ « *Saxon obsequies,* » p. 8, plates 35 et 36.

¹¹ « *Nenia Britannica.* »

¹² « *The Celt, the Roman and the Saxon.* » — « *On Anglo-Saxon antiquities with a particular reference to the Faussett coll.,* » p. 10.

¹³ « *Collectanea antiqua,* » vol. I, II, III et IV.

¹⁴ « *Burial and cremation* » et « *The Archæological journal,* » n^o 48.

¹⁵ « *Remains of pagan Saxondom,* » pl. IX, p. 21, 48, 50. — « *Account of*

et tant d'autres, sont remplis de lances sorties du sol anglo-saxon. Les musées de ce grand pays, les collections privées de ses lords et de ses sociétés savantes, possèdent des framées venues de tous les comtés du Royaume-Uni.

La Belgique, ce berceau de la monarchie franque, nous a donné des lances à Védrin, près Namur ¹; à Séraing, près Liège ²; à Lède, près Alost ³. Il en a été de même dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ⁴. Le Musée royal de Bruxelles ⁵, les collections de MM. Hagemans ⁶, Joly ⁷ et Del Marmol contiennent des échantillons tirés de cette terre mérovingienne par excellence.

L'Allemagne en a fait voir à Selzen, sur le Rhin ⁸; à Nordendorf, en Bavière ⁹; à Oberflacht, dans le Wurtemberg ¹⁰; à Wiesenthal, dans le duché de Bade ¹¹, et à Xanten, dans la Prusse Rhénane ¹².

La Suisse en a montré quelques-unes dans ses collections publiques et privées. On peut en voir des spécimens dans le beau recueil publié par M. le baron de Bonstetten ¹³.

excavations at Harnham Hill, » p. 2, 3, 18, pl. 1, fig. 1 à 7. — « On some of the weapons of the Celtic and Teutonic races, » p. 12-14.

¹ Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque, etc., » p. 10, pl. III, fig. 8, 11, 18.

² Hagemans, « Rapport sur la découverte d'un cimet. franc-mérov. à Séraing, » p. 23, pl.

³ Joly, « Antiquités celto-germ. et gallo-rom., trouvées à Renaix, etc., » p. 176. — Schayes, « Catalogue et description du Musée royal d'armures de Bruxelles, » p. 2.

⁴ Namur, « Publicat. de la Soc. archéolog. du Luxembourg, » t. VIII, p. 29-59, pl. IV.

⁵ Schayes, « Catalogue et descript. du Musée roy. d'arm., » p. 2.

⁶ « Un cabinet d'amateur. »

⁷ Joly, « Collections scientif. d'objets d'art, d'antiquités, etc., de la ville de Renaix, » in-8° de 23 pages. Renaix, Willaume (1852).

⁸ « Das Germanische todenlager, » pl. génér., nos 1, 12, 16, 21.

⁹ « Fundgeschichte der uralten grabstälte zu Nordendorf, » édités par la Société archéologique d'Augsbourg.

¹⁰ « Die heidengraber am Lupfen, bei Oberflacht, » p. 17 et 18.

¹¹ Wilhelmi, « Beschreibung der alten deutschen todenhügel bei Wiesenthal, » pl., fig. 23.

¹² « Römisches antiquarium des Königt preus notaires Philippi Houben in Xanten, » ou « Denkmaeler von Castra Vetera und Colonia Trajana, in Ph. Houben antiquarium in Xanten, » tab., pl. XLVI, fig. 1, 2, 6, et tab. XLVII, fig. 8, 11, 12, 13.

¹³ De Bonstetten, « Rec. d'antiq. suisses, » p. 46, 47, pl. XXXI, fig. 6; pl. XXV, fig. 4 et 12.

La France, qui nous est mieux connue, en a donné dans presque toutes ses provinces. Qu'on parcoure les catalogues des musées et les mémoires des sociétés savantes ; que l'on visite les collections publiques ou particulières, et l'on trouvera partout la lance franque sortie de terre sur quelque point obscur et inattendu. Nous citerons pour mémoire le Musée d'Artillerie de Paris ¹, les musées d'antiquités de Rouen, d'Amiens, de Caen, d'Abbeville ², de Troyes ³, de Nantes, de Neufchâtel, de Dieppe, et les collections de MM. V. Simon, de Metz ; Houbigant, de Nogent-les-Vierges ; Baudot, de Dijon ⁴, et A. Moutié, de Rambouillet ⁵. Et parmi les points géographiques qui ont donné des lances, nous nommerons Neuilly ⁶ et Charnay, dans la Bourgogne ; Miséry ⁷ et Miannay ⁸, dans la Picardie ; Saint-Martin-le-Nœud, dans le Beauvoisis ⁹ ; Pouan ¹⁰, Scrapt et Verrières, dans la Champagne ¹¹ ; Houdan, Maulette, Auffargis et Vendhuile ¹², dans l'Ile-de-France ; Marsal, Saint-Privat ¹³, Verdun, Remenne-court, Bainville ¹⁴ et Farébersviller, dans l'ancienne Alsace.

La Normandie, l'objet de mes études toutes spéciales, nous a montré des lances franques à Bénouville-sur-Orne et à Manneville ¹⁵ (Calvados) ; à Neufchâtel-en-Bray, à Eslettes,

¹ De Saulcy, « Catalogue des collections dont se compose le Musée d'Artillerie, » p. 10, édit. de 1857.

² « L'Abbevillois, » du 2 octobre 1857.

³ Thiollot, « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Troyes, en 1853, » p. 375-77.

⁴ « Mém. de la commiss. des Antiq. de la Côte-d'Or, » année 1832-33, p. 200-223. — « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues en 1852, » p. 310-14.

⁵ « Le Cabinet de l'Amateur, » 2^e année, 1843.

⁶ « L'Univers, » du 5 septembre 1857.

⁷ « Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie, » t. x, p. 217.

⁸ « L'Abbevillois, » du 2 octobre 1857.

⁹ En mai 1839. Notes communiquées par M. Houbigant à M. Graves.

¹⁰ Camut-Chardon, « Notices hist. et topogr. sur la ville d'Arcis-sur-Aube, » p. 84.

¹¹ Corrad de Bréban et Thiollot, « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Troyes, en 1853, » p. 117, 375 et 377.

¹² Gomart, « Le Cimetière mérovingien de Vendhuile, » p. 6.

¹³ V. Simon, « Notice sur les sépultures des anciens, » p. 13.

¹⁴ « L'Univers, » du 13 janvier 1858, d'après « Le Journal de la Société d'archéologie et du comité du Musée lorrain. »

¹⁵ De Caumont, « Statist. mon., » t. II, p. 58-59.

près Rouen ; à Sigy, près Forges-les-Eaux ; à Colleville, près Fécamp ; à Saint-Aubin-sur-Scie et à Martin-Église, près Dieppe ; à Lucy, à Parfondeval, à Douvrend, à Londinières et à Envermeu. La seule vallée de l'Eaulne, pendant dix ans d'exploitation, ne nous a pas donné moins de deux cents lances, de toutes les tailles et de toutes les formes ¹.

La lance, souvent seule, se rencontre aussi sur le soldat armé du scramasaxe ², comme sur le chef qui porte l'épée ³. Cette framée, qu'on pourrait croire l'arme spéciale de la jeunesse, fit également partie de l'équipement du leude et du vétéran. Si l'on en croit de graves auteurs, elle fut un moment le symbole du pouvoir et de la royauté. A Londinières, à Envermeu, à Selzen, des lances se sont trouvées sur les guerriers les mieux armés. Des framées ont été recueillies dans des tombeaux de chefs francs déterrés autour de Verdun ⁴ et de Beauvais ⁵.

La framée figure à la main du jeune Childéric, sur le célèbre anneau sigillaire qui porte son nom ⁶. Elle fut donnée par Gontran à son neveu Childeburt, lorsqu'il le proclama roi d'Austrasie ⁷, et la royale abbaye de Saint-Denis conserva jusqu'en 1789 la lance du roi Dagobert, son fondateur ⁸. On le voit, les rois mêmes ont porté la lance. Il n'est donc nullement étonnant qu'elle se trouve dans la tombe de Childéric, puisque aucune arme n'est plus véritablement fran-

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 234-37, 292, etc.; 2^e édit., p. 281-85, 368-69, etc., pl. ix et xi. — « Sépult. gaul., rom., franç. et norm., » p. 218-24.

² « Sépult. gaul., rom., franç. et norm., » p. 166, 174, 191.

³ « Museum Schoepflini, » pars I, p. 146, lib. xvi, n° 4. — Danjou, « Notes sur quelques antiq. mérov. conservées au Musée de Beauvais, » p. 8-9.

— Graves, « Notice archéol. sur le départ. de l'Oise, » p. 320, édit. de 1856. — « Sépult. gaul., rom., franç. et norm., » p. 160, 186, 218-24.

⁴ « Museum Schoepflini, » pars I, p. 146, tab. xvi, n° 4.

⁵ Graves, « Notice archéol. sur le départ. de l'Oise, » p. 320, édit. de 1856. — L'abbé Barraud, « Bulletin de la commission archéol. du diocèse de Beauvais, » t. 1^{er}, p. 41. — Danjou, « Notes sur quelques antiq. mérov. conservées au Musée de Beauvais, » p. 8.

⁶ Chifflet, « Anastasis Childerici I, » p. 96. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, p. 11, pl. iv, fig. 1. — « Revue archéol., » 15 août 1837, p. 288. — « Revue numismatique » de 1837.

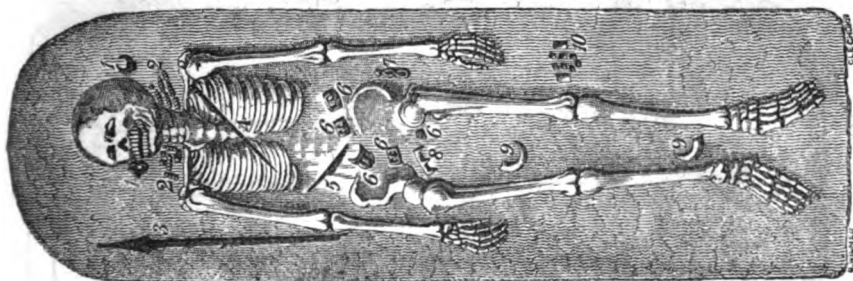
⁷ « Datā in manu regis Childeberti hastā ait: hoc est indicium quod tibi omne regnum meum tradidi. » Greg. Turon, « Hist. Franc., » lib. vii, c. 33, p. 358, édit. Ruinart.

⁸ Dom Martenne, « De Antiquis monachorum ritibus, » p. 472 et 592.

caise que cette framée solennellement donnée au jeune Germain¹, comme la prétexte aux fils de Romulus.

Maintenant, en quel endroit du corps fut placée la lance de Childéric? Aucun renseignement ne nous étant parvenu à ce sujet, nous sommes forcé de le rechercher par la voie de l'analogie; mais nous croyons ce moyen si certain, que nous nous tenons pour assuré de la place qu'elle occupait dans la fosse, aussi bien que si nous l'avions vue nous-même de nos propres yeux. Nous disons donc que la lance du roi fut placée aux pieds, tout à côté de la hache. Telle est notre conviction, que nous espérons bientôt faire partager au lecteur.

Nous l'avons maintes fois écrit et répété dans notre *Normandie souterraine*, la lance du Franc, quand elle est seule, se trouve toujours au côté droit de la tête, la pointe tournée vers le haut du corps, la douille dirigée vers le bas². Evidemment on avait eu la pensée d'enterrer ainsi le guerrier au port d'armes; c'est-à-dire ayant sa lance au côté et tenant le manche dans sa main droite. C'est là un trait que nous avons constamment observé dans nos fouilles mérovingiennes de la vallée de l'Eaulne. Nous donnons une idée exacte de la position qu'elle occupait sur le mort par la représentation du jeune guerrier franc trouvé à Envermeu, le 10 septembre 1856³.



¹ D'autres lances royales et impériales étaient conservées, comme des reliques, dans les trésors des églises ou des cours. On cite la lance de l'empereur Constantin-le-Grand, qui était gardée en Allemagne; celle de Charlemagne, que Hugues Capet offrit en présent à Aldelstan, roi d'Angleterre; celle de saint Olave, roi de Danemarck, et plusieurs autres. Du Cange, « Glossarium ad scriptores med. et inf. Latin., » t. IV, p. 38-39, verbo « Lancea, » édit. de 1733.

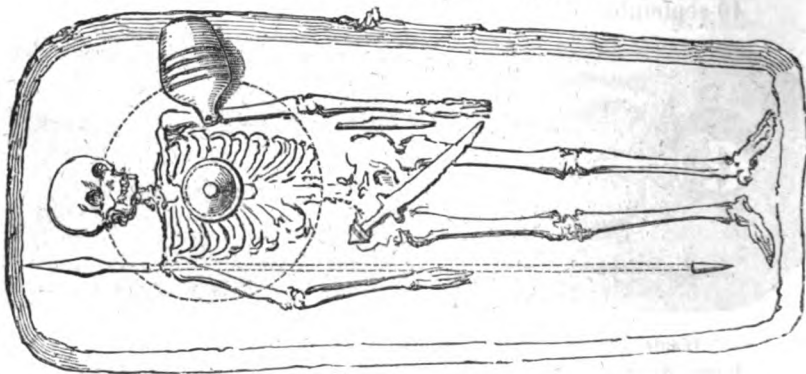
² « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 234-37, 292. — 2^e édit., p. 281-84, 368-69. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 218-24.

³ « Notes on the interment of a young Frankish warrior, » p. 4 et 13. — « Archæologia, » vol. XXVII.

M. Baudot qui, en 1832, a trouvé quinze lances à Charnay, n'indique pas leur position ¹; mais M. Auguste Moutié m'a assuré positivement que dans tous les cimetières francs de Seine-et-Oise, à la *butte des Gargans* de Houdan, à la *butte des Cercueils* de Maulette et ailleurs, il a toujours trouvé la lance à côté de la tête ². M. Gomart assure qu'à Vendhuile les lances étaient placées sur le côté du corps, la pointe vers la tête ³.

En Belgique, quand l'observation a été faite sur la position des lances, elle s'est trouvée constamment conforme à la nôtre. M. Hagemans a remarqué que dans le cimetière franc de Séraing la « pointe des lances était tournée vers la tête, la douille vers le bas. Dans la douille de ces framées, ajoute-t-il, se voient encore fort bien les débris du bois formant la hampe que le guerrier, placé dans la tombe, dans l'attitude du soldat au port d'armes, tenait à la main ⁴. »

La même coutume paraît aussi avoir existé en Angleterre, car dans le tome III de ses *Collectanea antiqua*, notre ami Roach Smith, donnant une longue notice sur les sépultures saxonnes d'Ozingell, dans le Kent, figure un squelette humain inhumé avec un fer de lance au côté droit de la tête. Le manche de l'arme est placé dans la main du soldat et la pointe inférieure, munie d'une bouterolle, est figurée aux pieds ⁵.



GUERRIER ANGLO-SAXON. — OZINGELL (KENT.)

¹ Baudot, « Mém. de la commiss. des Antiq. de la Côte-d'Or, » années 1832 et 1833, p. 204-6. — « Congrès archéol. de France : séances générales à Dijon, en 1852, » p. 311-12.

² « La Normandie souterraine, » 1^{re} édit., p. 235 ; 2^e édit., p. 282.

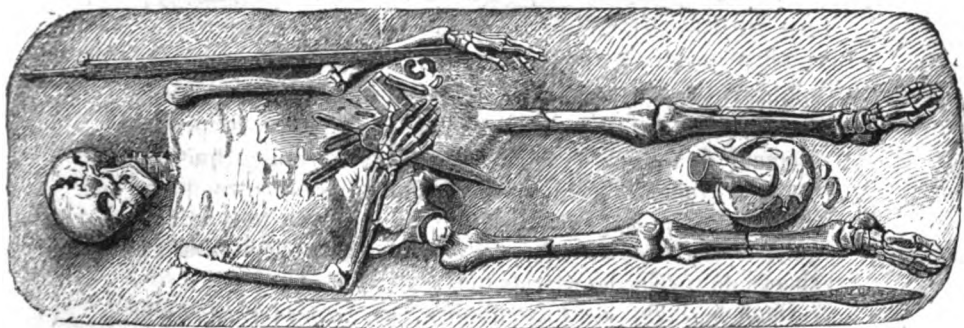
³ Gomart, « Le cimetière méroving. de Vendhuile, » p. 6.

⁴ Hagemans, « Rapport sur la découv. d'un cimet. franc à Séraing, » p. 23.

⁵ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. III, p. 3.

M. Wylie fait le même aveu pour Fairford et les autres points saxons de la Grande-Bretagne ¹. M. Néville, parlant de ses belles fouilles de Little Wilbraham, assure que la plus grande partie de ses quarante lances a été recueillie près des épaules ². M. Henry Dryden l'affirme aussi pour Barrow Furlong ³. M. Akerman donne les mêmes détails pour le cimetière de Harnham Hill, près Salisbury ⁴.

Maintenant je dois ajouter immédiatement qu'il n'en a pas été de même partout, car sur les squelettes francs, trouvés à Selzen, près Mayence, si fidèlement représentés par M. Lindenschmit, on remarque six lances placées aux pieds. La pointe de l'arme est tournée vers le bas, tandis que le manche en bois est tenu dans la main du guerrier ⁵. On peut juger de ceci par le dessin ci-joint, que nous devons à l'obligeance de M. Lindenschmit ⁶.



GUERRIER FRANC DE SELZEN. — BORDS DU RHIN.

A cette première observation, qui est spéciale aux bords du Rhin, nous devons en ajouter une pareille qui chez nous ne s'applique qu'à certains cas particuliers. Mais alors, quand ce cas se présente, il devient une règle absolue et générale.

¹ Wylie, « Some account of the merovingian cemetery, » p. 3. — « Archæologia, » vol. xxxv, p. 223-31.

² Néville, « Saxon obsequies, » p. 8 et 9.

³ H. Dryden, « Discovery of early Saxon remains at Barrow Furlong in the parish of Marston St-Laurence, » p. 7.

⁴ Akerman, « An account of excavations in an Anglo-Saxon burial-ground at Harnham Hill, » p. 2, 3, 18. — « Archæologia, » vol. xxxv, p. 260, 61, 77.

⁵ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager bei Selzen, » pl. 1, 2, 12, 16, 18, 21.

⁶ Id., *ibid.*, p. 7.

Nous voulons dire que nous avons aussi trouvé à Londinières et à Envermeu le fer de lance placé aux pieds, la pointe en bas et le manche tourné vers la main. Mais ceci n'avait lieu que quand la lance était accompagnée d'une hache francisque ¹. Mais alors, et l'observation ne s'est jamais démentie, la hache et la lance avaient dû être jetées croisées dans la fosse. C'est ainsi que nous les retrouvions ordinairement. On peut en juger par l'esquisse ci-jointe. Elle a été



copiée sur une des planches de Selzen ²; mais ici l'histoire des bords du Rhin est celle des rives de la Seine, et probablement de toute la France. Car je suis convaincu que par toute la France la même particularité se reconnaitra quand les sépultures franques seront étudiées avec tout le soin qu'elles méritent, et qu'on ne laissera pas au seul hasard la charge de révéler les secrets que renferme la tombe.

Dans le duché de Luxembourg, on remarque la même chose qu'à Envermeu et à Londinières. A Mondorf, où la tombe d'un guerrier franc a été observée avec beaucoup de soin, on a reconnu que la lance se trouvait près des pieds, avec un javelot et une hache francisque ³.

Nous avons quelques raisons de croire qu'il en a été de même dans la belle sépulture franque, trouvée en 1845, à Rue-Saint-Pierre, près Beauvais. « A droite du squelette, dit M. Danjou, étaient placés un fer de lance et une hache ⁴. »

Maintenant voici nos conclusions : du moment que la lance du Franc est toujours placée aux pieds lorsqu'elle est

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 235, 292; 2^e édit., p. 281-82, 368-69. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 218-20.

² « Das Germanische todenlager bei Selzen, » pl. 21.

³ Namur, « Publ. de la Soc. archéol. de Luxembourg, » t. VIII, p. 45.

⁴ Danjou, « Note sur quelques antiq. mérov. conservées au Musée de Beauvais, » p. 8.

accompagnée de la hache, nous pouvons en conclure, avec quelque certitude, que celle de Childéric dut être dans la même position, puisqu'elle était aussi accompagnée d'une francisque que nous possédons encore.

Que la lance de Childéric ait eu un manche en bois, c'est un point qu'il me paraît presque inutile d'établir. La forme même de la lance et la douille dont elle est munie indiquent assez qu'elle n'a pu être emmanchée autrement. Nous avons vu qu'à deux reprises différentes on a signalé des manches de fer pour des haches d'armes¹; mais jamais le cas ne s'est présenté pour les lances. L'angon lui-même, dont la hampe de fer est longue d'un mètre, possédait un manche de bois dont la trace est encore très-visible². Toutes les lances que nous avons trouvées, toutes celles que nous avons vues, quelles qu'aient été leur grandeur et leur forme, toutes présentaient une douille destinée à recevoir un emmanchement. Toutes, ou à peu près, ont montré, de chaque côté, des trous ou des têtes de clous qui avaient servi à fixer le bois dans le fer³. Enfin, dans le sol que nous avons tant de fois remué et interrogé, nous avons souvent suivi, à l'aide d'une terre noire, la trace même du manche de nos lances.

Ce manche (amentum) devait être en bois de chêne. C'est du moins ce que nous avons parfaitement reconnu sur une lance d'Envermeu. Ce chêne, un peu noirci, était dur comme du gaïac, et pourrait être travaillé de nouveau⁴. A coup sûr c'est là un phénomène de conservation bien étonnant au sein de la terre; mais il n'est pas unique en son genre; car, en 1856, M. Hagemans en signala un pareil dans le cimetière franc de Séraing, près Liège. Après avoir dit que dans la douille des framées se voient encore fort bien les débris du

¹ A Rue-Saint-Pierre, près Beauvais, et à Lède, près Alost (Belgique). Danjou, « Note sur quelques antiquités mérovingiennes conservées au Musée de Beauvais, » p. 11, pl. II, fig. 5. — « Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, » t. III, pl. III, fig. 5. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 207. — Ed. Joly, « Antiquités celto-germ. et gallo-rom., etc., » p. 176. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 272; 2^e édit., p. 334.

² « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 160, 215-17. — Akerman, « Note on the angon of Agathias, » in-4^o de 12 pages avec planches. — « Archæologia, » vol. XXXVI, p. 78-79.

³ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 234-37, 292-93; 2^e édit., p. 281-84, 368-69, pl. VII, fig. 2, 4, 56, et XI, fig. 6, 35, 42. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 218-24.

⁴ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 292; 2^e édit., p. 369.

bois qui a formé la hampe, il ajoute : « tantôt ce bois, très-saturé d'oxyde, tombe en poussière; tantôt il est noir et fort dur ¹. »

MM. l'abbé Durand, Baudot, de Dijon, et Rigollot, d'Amiens, ont parfaitement reconnu des manches de bois et des traces de clous dans les lances trouvées à Bénouville-sur-Orne (Calvados) ², à Charnay (Saône-et-Loire) ³, et à Miséry, dans la Somme ⁴.

Toutes les lances que nous avons observées dans les ouvrages archéologiques de France, d'Angleterre, d'Allemagne, toutes ont présenté une douille pour un emmanchement de bois. Les dessins donnés par les archéologues reproduisent les traces de bois et les têtes de clous destinées à fixer le fer à la hampe. En un mot, nulle part ce système d'emmanchement ne saurait soulever le plus petit doute, marquer la moindre différence; inutile donc d'insister.

On me demandera encore, avant de terminer cet article, si les lances retrouvées ça et là, dans les cimetières francs, burgondes, saxons ou allemands, ressemblent à celle de notre roi Childéric? Ici la réponse est aisée; mais pour être complète elle exige quelques développements. Nous allons y entrer rapidement.

Pour quiconque a un peu étudié l'archéologie franque, il est un fait parfaitement démontré, c'est qu'au milieu de cette similitude générale, disons mieux, avec cette physionomie commune que présentent partout les armes de la grande famille teutonique, qu'on l'appelle franque, saxonne, burgonde, etc., il y a aussi partout tant de nuances dans les types et une telle variété dans les individus, qu'il serait vrai de dire, qu'à la rigueur, aucune arme ne ressemble parfaitement à l'autre. Il n'en était pas des armes anciennes comme des nôtres, qui fonctionnent toutes avec une régularité parfaite, et qui semblent taillées sur le même patron ou fondues dans le même moule. Chez eux, la taille et la forme des armes variaient comme celles de l'individu. Il est évident qu'il n'y avait rien d'officiel, ni de réglementé dans les armes de ce temps, tout était libre et individuel. Je n'ai lu cette remarque

¹ Hagemans, « Rapport sur la découverte d'un cimetière franc-mérov., à Séraing, » p. 23.

² L'abbé Durand, « Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., » t. XII, p. 329.

³ Baudot, « Mém. de la commiss. archéol. de la Côte-d'Or, » p. 204.

⁴ Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, » t. X, p. 217.

nulle part, mais je suis convaincu qu'aucun fait ne viendra la démentir, ni qu'aucun archéologue instruit ne la contredira.

Ceci posé, il nous suffira maintenant de montrer que des lances semblables, pour la matière, la grandeur et la forme, à celle de Childéric, se rencontrent fréquemment dans tous les pays conquis par les envahisseurs de l'empire romain. La lance de Childéric, que nous reproduisons ici au tiers de sa grandeur, d'après l'original du Musée des Souverains,



LANCE DE CHILDÉRIC.

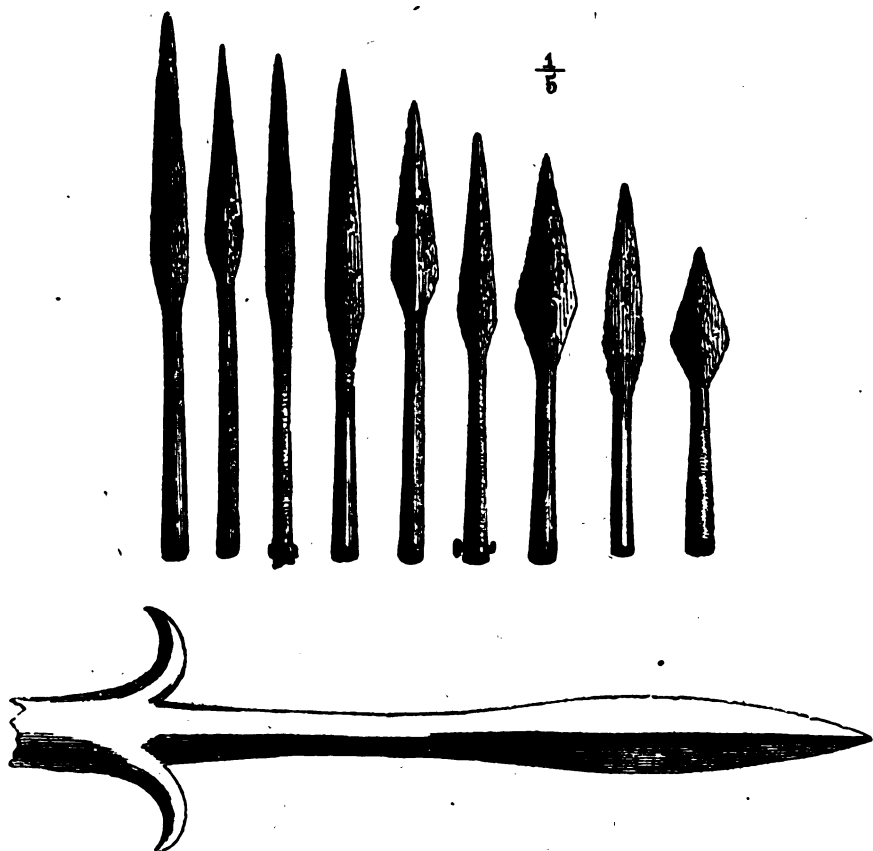
mesure vingt-deux centimètres de longueur sur trois dans sa plus grande largeur ¹. Les deux cents lances de la vallée de l'Eaulne, recueillies par nous avec le plus grand soin, ont offert une longueur variant de quinze centimètres jusqu'à soixante. La longueur moyenne était de trente centimètres, sur une largeur de trois. Je dois même ajouter que les lances de vingt-cinq centimètres sont assez communes. Pour bien faire apprécier la forme, un dessin vaut mieux que la description. Aussi nous reproduisons, page 142, dix de nos lances d'Envermeu. Le lecteur comparera et jugera.

La lance retrouvée à Verdun, en 1740, et éditée par Schœpflin, comptait vingt-cinq centimètres de longueur. Les sept lances recueillies à Séraing, près Liège, en 1856, avaient de quinze à trente centimètres, et les trois fers retirés des tombes de Védrin, près Namur, en comptaient vingt-cinq, absolument comme la framée de Childéric.

Les lances trouvées par M. Baudot, à Charnay, chez les anciens Burgondes, ont une longueur de vingt-un à soixante-quinze centimètres. Il en a été de même des lances recueillies dans la Champagne par M. Corrard de Bréban ², dans la Lorraine, la vieille Austrasie, par MM. Simon, Dufresne et de Widranges; par M. Moutié, de Rambouillet, dans l'Ile-

¹ Comme il est certain que cette lance a été beaucoup diminuée par l'oxyde, il me paraît très-raisonnable de porter sa longueur primitive de vingt-cinq à trente centimètres.

² Corrard de Bréban, « Mém. de la Soc. d'agric., des sciences, arts, etc., de l'Aube, » année 1853, p. 555-58.



LANCES FRANQUES DE LA VALLÉE DE L'EAULNE.

de-France; par M. A. Legrand, dans l'Artois ¹; par M. Picard, de Lons-le-Saulnier, dans la Franche-Comté; par M. Houbigant, dans le Beauvoisis ²; par M. Corrad de Bréban, dans la Champagne; par MM. Fillon et Parenteau, dans la Bretagne et le Poitou, et par MM. Durand ³ et de Rigny, dans la Basse-Normandie.

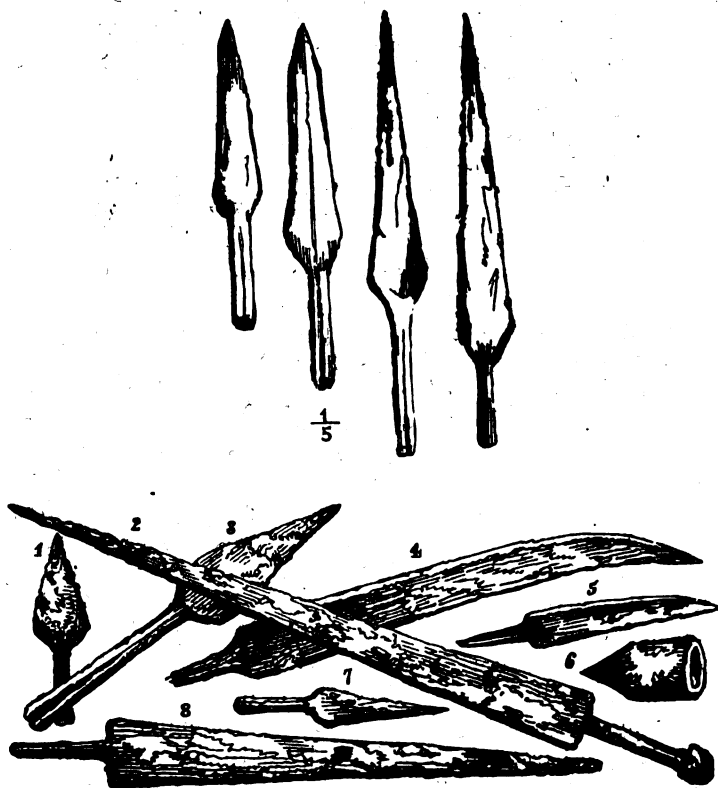
Sur les quarante types reproduits par M. Neville, dans ses *Saxon obsequies*, et trouvés par lui à Wilbraham, près Cambridge, la longueur varie de quinze à quarante centimètres.

¹ « Bulletin hist. de la Soc. des antiq. de Morinie, » t. 1^{er}, p. 13, 1852.

² Graves, « Notice archéol. sur le dép. de l'Oise, » édit. de 1856, p. 128.

³ « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. XII, p. 329.

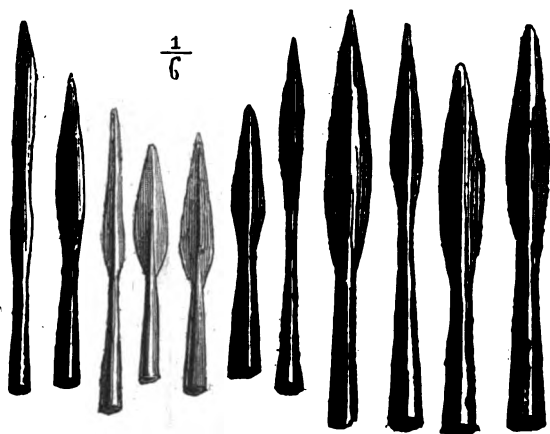
Je dois dire la même chose de toutes celles qui furent exhumées par le Rév^d Faussett pendant le siècle dernier, et qui dans le nôtre ont été tirées de terre sur tous les points de l'ancienne Heptarchie. Il suffit d'ouvrir les ouvrages d'archéologie anglo-saxonne, publiés par MM. Douglas, Roach Smith, Akerman, Thomas Wright, Kemble, Wylie et Hillier, pour se convaincre que la similitude des lances saxonnes et des lances franques est complète et entière.



LANCES ANGLO-SAXONNES.

Mais il est une contrée qui présente avec Childéric la plus grande analogie d'origine, nous voulons parler de l'Allemagne, berceau commun de toutes les tribus teutoniques. Eh bien! les lances de Selzen, de Mondorf, de Xanten, d'Oberflacht et de Wiesenthal paraissent calquées sur la

framée de Tournai. Nous offrons ici quelques types pris au hasard.



LANCES ALLEMANDES (NORDENDORF.)

Du reste, que le lecteur veuille bien faire lui-même une comparaison applicable non-seulement à la lance, mais encore à la hache et à l'épée de Childéric. Qu'il se donne la peine d'ouvrir tous les ouvrages publiés sur l'archéologie franque, saxonne ou allemande, qu'il commence s'il veut par la *Normandie souterraine*, puis qu'il confère avec elle le *Recueil d'antiquités suisses*, du baron de Bonstetten, la *Notice*, de M. Namur, *sur les tombes gallo-franques du Luxembourg*, les notes sur les cimetières de Séraing, Lède ou Védrein, par MM. Hagemans, Joly et Del Marmol; qu'il contemple les belles planches de M. Lindenschmit sur Selzen, de M^{me} Sedlmaier sur Nordendorf, de MM. Houben et Fiedler sur Xanten, de Durrich et Menzel sur Oberflacht, et Wilhelmi sur Wiesenthal; qu'enfin il parcoure les nouvelles productions de l'Angleterre, où l'archéologie a fait tant de progrès, et je suis convaincu qu'après avoir tout vu, tout comparé, tout étudié, il fermera tous ces livres en disant : « Voilà bien la même époque, la même civilisation, le même peuple, la même famille. » Et si, détournant un moment les yeux de ces légions souterraines, de ce peuple de morts sorti du sol encore armé de ce formidable amas de lances, de haches et d'épées, il contemple à leur tour la lance, la hache et l'épée de Childéric, il dira tout aussitôt : « Voilà leur roi. »

CHAPITRE IV.

L'AIGUILLE.

PARMI les objets trouvés dans le tombeau de Childéric, Chiflet cite une aiguille en or : « Acus una ex auro ¹. » Elle fut une des pièces livrées par les administrateurs de Saint-Brice aux magistrats de Tournai. « Acum unam auream ². » Chiflet la reproduit à la page 236 de son livre, à côté du bracelet et au milieu des boucles ou agrafes. Elle mesure sept centimètres et demi de longueur et est aiguë par un bout ; mais nous ne savons si de l'autre elle est complète ou tronquée. En tout cas, Chiflet ³, Montfaucon ⁴ et Poutrain ⁵, qui l'appellent une *aiguille*, ne figurent pas le trou qu'elle a dû nécessairement posséder. Elle a pu être cassée dans sa partie supérieure, et cette hypothèse est d'autant plus admissible que telle qu'elle est reproduite, on s'aperçoit aisément qu'elle a été forcée. (Nous donnons ici, d'après l'*Anastasis*, le dessin de cette pièce figurée dans sa grandeur naturelle.)



AIGUILLE D'OR DE CHILDÉRIC (d'après Chiflet).

Chiflet est fort embarrassé pour déterminer l'usage de

¹ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 38.

² *Ibid.*, p. 39.

³ *Ibid.*, p. 38, 39 et 238-39.

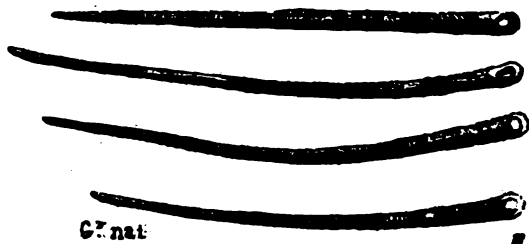
⁴ Montfaucon, « *Les Monumens de la Monarchie française*, » t. 1^{er}, p. 10 et 14, pl. v, fig. 3.

⁵ Poutrain, « *Hist. de la ville et cité de Tournai*, » t. 1^{er}, p. 395, pl. iv.

cette aiguille, qu'il attribue tantôt au roi, tantôt à son cheval¹. Pour nous, nous ne balançons nullement à la rattacher à la personne même du prince.

Afin de motiver notre opinion, si nettement formulée, nous rapprocherons de l'aiguille d'or de Tournai, les aiguilles d'argent et de bronze trouvées dans les cimetières francs de la Normandie. Pour notre compte, nous n'en avons pas compté moins de quinze à vingt à Londinières, à Envermeu² et à Parfondeval³. Généralement, elles étaient sur des guerriers et à leur ceinture⁴, placées probablement dans des bourses d'étoffe ou de peau. Aussi nous les considérons comme ayant fait partie de l'équipement militaire⁵. Nos soldats portent encore aujourd'hui des aiguilles pareilles.

(Nous reproduisons ici, dans leur grandeur et forme naturelle, quatre aiguilles de bronze, d'Envermeu, et une aiguille d'argent trouvée à Douvrend, en 1838. Les premières sont au Musée de Rouen, et la dernière à la Bibliothèque de Dieppe.)



AIGUILLES DE BRONZE (ENVERMEU).



AIGUILLE D'ARGENT (DOUVREND 1838).

Toutes les aiguilles franques affectaient à peu près la même forme, comme on peut s'en convaincre par nos dessins.

¹ « Anastasis, » p. 238-39.

² « Norm. sout., » 1^{re} édit., p. 220 ; 2^e édit., p. 257-58. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 171, 192.

³ « Norm. sout., » 1^{re} édit., p. 257 ; 2^e édit., p. 310.

⁴ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 171, 192.

⁵ « Norm. sout., » 1^{re} édit., p. 220 ; 2^e édit., p. 257-58. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 171, 192.

Toutes se terminaient par une pointe aiguë et présentaient à la tête un trou circulaire. Généralement leur longueur est de huit centimètres. L'aiguille de Douvrend, qui est d'argent, est striée dans sa partie supérieure ¹. Quelques aiguilles d'Envermeu, quoique en bronze, sont aussi striées vers la tête.

Le cimetière franc de la Hogue, à Bénouville-sur-Orne (Calvados), a fourni, en 1839, à M. l'abbé Durand, son explorateur, une aiguille en bronze légèrement recourbée. Elle est longue de neuf centimètres et possède quelques ornements. D'après le dessin qu'il nous en a laissé dans ses planches, cette aiguille ressemble entièrement aux nôtres ².

Le célèbre comte de Caylus parle aussi d'une aiguille de bronze, trouvée dans le tombeau d'un enfant gallo-romain, rencontré en 1751 dans le potager de Choisy-le-Roi, près Paris. Ce tombeau paraissait appartenir au IV^e siècle ³.

À l'étranger je ne connais guères d'aiguilles qu'en Angleterre. La première, en bronze, a été rencontrée par M. Wylie, en 1854, dans le cimetière de Fairford ⁴; elle ressemble aux nôtres. Les deux dernières, aussi en bronze, ont été recueillies dans une sépulture de femme, à Kingston Down, comté de Kent. Le Rév^d Faussett qui les trouva, en 1774, dans un petit étui de bronze, les a soigneusement conservées dans sa collection qui vient d'être publiée ⁵. Elles ressemblent à nos aiguilles à coudre et à broder. Ce devaient être de pareilles aiguilles que sainte Radégonde (550-80) mettait à la main de ses religieuses de Poitiers, lorsqu'elle leur faisait broder des ornements pour les églises ⁶.

Enfin, le riche cimetière bavarois de Nordendorf, fouillé de 1850 à 1855, a donné aussi des aiguilles semblables aux nôtres. M. Sedlmaier en figure deux dans les planches dont il a accompagné le récit de ces fouilles célèbres ⁷.

¹ « Norm. sout., » 1^{re} édit., p. 306; 2^e édit., p. 386.

² « Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., » t. XII, p. 329, pl. II, fig. 8.

³ Caylus, « Recueil d'antiquités, » t. I^{er}, p. 196-97.

⁴ Wylie, « Fairford graves, » pl. IX, fig. 7.

⁵ « Inventorium sepulchrale, » by the Rev^d Faussett, edit. by Roach Smith, p. 81, plate XIII, fig. 10.

⁶ « *Acu pictura nonnunquam nonnisi in mappulis et britergiis.* » Statuts, dits de Saint-Césaire, donnés par sainte Radégonde et cités par A. Thierry, « Récits des temps mérovingiens, » t. II, p. 394.

⁷ Sedlmaier, « Fundgeschichte der uralten grabstatte zu Nordendorf, » édit. par la Soc. archéol. d'Augsbourg.

CHAPITRE V.

LE CHEVAL ET LE FER DU CHEVAL.

Deux détails transmis par l'historien de la sépulture royale nous révèlent la présence d'un cheval dans la fosse de Childéric, sa tête d'abord qui fut reconnue par tous les témoins de la découverte, puis un fer, malheureusement rongé par la rouille ¹.

A peine Jacques Chifflet eut-il connu la première de ces deux découvertes, qu'en véritable classique, il s'en réjouit pour la cité de Tournai. Il songea aussitôt à la ville de Carthage, dans la fondation de laquelle le poète raconte que l'on trouva une tête de cheval, présage de la grandeur et de puissance de cette immortelle cité. Il fit part de cet heureux rapprochement à son fils le chanoine de Tournai, l'invitant à partager son enthousiasme et ses espérances, dignes en effet d'une époque et d'une génération pétries de l'antiquité grecque et romaine ².

Le brave docteur trouvait de plus qu'il n'était pas indigne d'un homme instruit et d'un cœur bien né de ressentir de la sympathie pour un être qui avait été l'objet de l'affection des rois et des grands hommes. « D'ailleurs, ajoutait-il, le cheval est l'ami de son maître dont il va même jusqu'à pleurer la perte ³. »

¹ Chifflet, « Anastasis, » p. 39, 142, 223-25. — Montfaucon, « Mon. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, p. 10-16, pl. vi, fig. 4. — Grivaud de la Vincelle, « Arts et métiers des anciens, » pl. xiv, fig. 14. — Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. III, p. 411, édit. in-12, de 1772. — Audigier, « l'Origine des François, » t. II, p. 497. — Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 337-39. — Ribauld de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 73-100. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 373, 376.

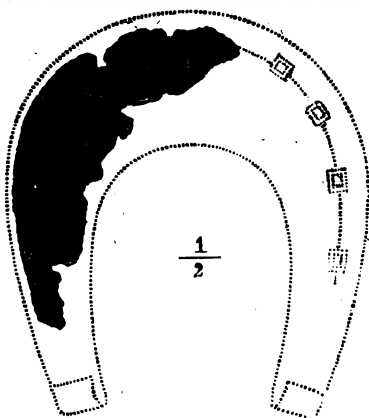
² Chifflet, « Anastasis, » p. 219-20.

³ Id., *ibid.*, p. 220-21.

Après ces préliminaires, tout poétiques et quelque peu étrangers au sujet, le digne chroniqueur arrive à des considérations qui se rapprochent mieux de notre but, quoiqu'elles en soient encore éloignées. Il rappelle que l'usage d'enterrer les chevaux avec leurs maîtres a existé chez les Indiens, les Scythes, les Grecs, les Gaulois, les Saxons et les Germains ¹. Mais avant de suivre notre auteur dans des considérations que nous espérons rendre plus spéciales au sujet qui nous occupe, nous allons procéder à l'examen critique des deux pièces fournies par le tombeau de Childéric.

Du témoignage de Chiflet il paraît résulter bien clairement, ce me semble, que l'on n'aurait trouvé avec Childéric que la tête du cheval, reconnaissable à son crâne, ses dents et ses mâchoires, et un fragment de fer à cheval qui lui fut envoyé par son fils ². Ce morceau était tellement rongé par la rouille qu'en cherchant à reconnaître les trous dont il était percé (trous qui, au dire de Chiflet, devaient être au nombre de quatre de chaque côté), ce fer pourri tomba en poussière, et il n'en reste plus que le dessin ³.

Tels sont les renseignements légués par Chiflet : nous y ajoutons l'image que le bon Anversois nous a transmise avec une conscience rare à cette époque et dans tous les temps. Nous avons été forcé de réduire de moitié le dessin original, mais notre esquisse suffit pour le faire bien apprécier.



FER DU CHEVAL DE CHILDÉRIC (d'après Chiflet).

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 221-23.

² « Partem ferreæ solæ equi regii. » « Anastasis, » p. 43.

³ Id., ibid., p. 223-25.

Disons d'abord que la vue de cet objet soulève plusieurs questions incidentes ou préliminaires que nous allons traiter séparément.

La première de toutes, celle qui saute le plus aux yeux, est la forme même du fer qui est tout à fait moderne, si bien que dans son espèce il est le plus ancien monument à date connue. Cette nouveauté de la forme et cette rareté extrême, pour ne pas dire plus, des individus du même genre, vont jusqu'à m'inspirer des inquiétudes sur l'existence réelle de l'objet. Malgré le soin qu'a pris le bon archéologue belge de nous établir la forme que, selon lui, devait affecter le fer de la royale monture, je dois dire que la très-petite quantité de métal primitif qui figure dans le dessin ¹, me fait craindre que le vieil interprète n'ait pris pour le fer du cheval un tronçon des garnitures du cercueil. Si ce soupçon naît chez moi, fort involontairement, il faut l'attribuer à deux causes qui ne sont que trop fondées. La première, ce sont les nombreuses erreurs commises par Chiffet dans l'interprétation de plusieurs objets, tels que les fibules, la bourse, le coffret, la boule de cristal, le bracelet, etc. Ensuite, et c'est là mon plus fort argument, c'est que jusqu'ici ce fer est resté l'unique de son espèce que l'on fasse remonter, avec certitude, jusqu'à l'époque mérovingienne ou gallo-romaine.

Nous possédons beaucoup de fers, disons mieux, beaucoup de sabots en fer pour chevaux et mulets, appartenant à ces deux périodes antiques que nous désignons communément sous le nom de franque et de romaine. Eh bien, pas un seul jusqu'ici n'a été trouvé ressemblant à celui-là.

Pour les temps romains nous connaissons des sabots en fer trouvés dans la Sarthe et la Moselle ²; à Arques, dans la Seine-Inférieure; à Caudebec-lès-Elbeuf (l'ancienne Uggate) ³, à la Rivière-Thibouville ⁴, au Vieil-Évreux (l'antique Mediolanum) ⁵, à Vieux, près Caen que l'on croit Arægenus;

¹ Chiffet, « Anastasis, » p. 224. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, pl. v, fig. 4. — Grivaud de la Vincelle, « Arts et métiers des anciens, » pl. xiv, fig. 14.

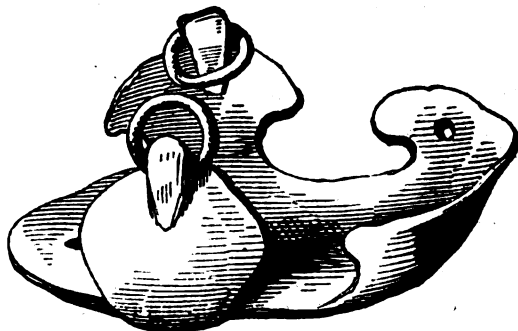
² Namur, « Public. de la Soc. archéol., etc., du Luxembourg, » t. ix, p. xcii et xciv.

³ Dans le cabinet de M. Lalun, architecte à Louviers.

⁴ Dans le cabinet de M. Loisel, maître de poste à la Rivière-Thibouville (Eure).

⁵ Bonnin, « Fers antiques trouvés au Vieil-Evreux (Eure), » in-4^o de 11 pages, avec 3 planches. Évreux, 1840. — Id., « Antiquités gallo-romaines

au Châtelet ¹, à Dijon ², à Autun ³, à Troyes ⁴, à Montbéliard ⁵, à Mandeure, près Montbéliard, l'*Epamanduodurum* des Itinéraires ⁶; à Londres ⁷, à Stony Stratford et à Spring Head, dans le Kent ⁸. Le seul camp de Dalheim en a montré dix dans le Luxembourg ⁹. Pour les temps mérovingiens nous sommes moins bien renseigné. La lacune même serait complète, s'il ne nous était arrivé quelques faits venant de source digne de foi. Mais ces faits, loin de confirmer l'autorité du fer de Childéric, tendraient plutôt à l'infirmer; car ils prouvent la persistance des sabots de fer pendant la période franque ou anglo-saxonne.



FER OU SABOT DE CHEVAL (Viel-Évreux).

du Viel-Évreux, » Atlas, pl. xli. — Chevreux, « Bulletin monumental, » t. vi, p. 473, pl. v. — Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. iii, p. 128. — Namur, « Public. de la Soc. archéol. du Luxembourg, » t. ix, p. xciii.

¹ Grivaud de la Vincelle, « Arts et métiers des anciens, » pl. xiv, fig. 15. — Voir aussi la planche cxxvii, fig. 1, 2 et 3 du même ouvrage, où trois sabots en fer sont considérés comme des porte-lampes.

² « Bull. mon., » t. vi, p. 473. — « Collectanea antiqua, » vol. iii, p. 128.

³ « Bull. mon., » t. vi, p. 473-74. — « Collect. antiq., » vol. iii, p. 128.

⁴ Thiollet, « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Troyes, en 1853, » p. 375, 378, fig. 1 et 2.

⁵ « Bull. mon., » t. vi, p. 474. — « Collect. antiq., » vol. iii, p. 128.

⁶ Musée archéologique de Besançon.

⁷ Roach Smith, « Catalogue of the Museum London antiquities, » p. 77. — « Collectanea antiq., » vol. iii, p. 128.

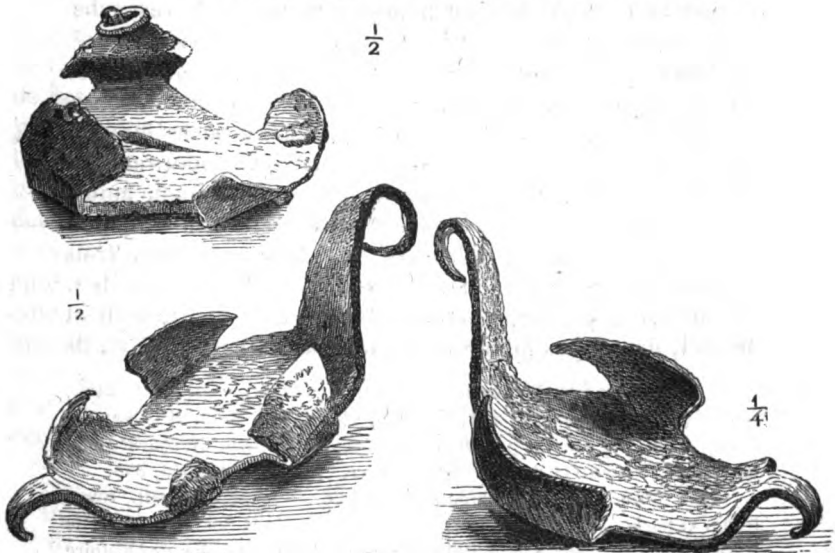
⁸ Id., « Collect. antiq., » p. 128. — Namur, « Public. de la Soc. archéol. du Luxembourg, » t. ix, p. xciii.

⁹ Voir pour les fouilles pratiquées au camp de Dalheim, de 1851 à 1853, les « Publications de la Soc. archéol. du Grand-Duché de Luxembourg, » t. vii, p. 185-86, pl. x, fig. 25; t. ix, p. 126, et t. xi, p. 93-94, pl. iii, fig. 21 et 24.

M. Lindenschmit, dans une note qu'il a bien voulu me communiquer sur les cimetières francs de l'Allemagne, cite, parmi les produits que les fouilles ont amenés, des sabots en fer pour les chevaux « soleæ ferreæ. » Quelle était leur forme ? il ne s'explique pas à ce sujet.

En Angleterre, dans deux circonstances seulement, on signale la présence de fers ou chaussures de chevaux, avec brides et harnais. La première découverte, rapportée par Roach Smith, aurait eu lieu dans le Berkshire, et la seconde à Caenby (Lincolnshire), lors de la destruction d'un tumulus antique par le Rév^d Jarvis, vers 1850 ¹. Mais, dans ces deux cas, on ne dit point quelle était la forme des « horse shoes. »

Enfin, M. de Widranges, de Bar-le-Duc, m'a envoyé le dessin de trois sabots en fer trouvés, à ce qu'il m'assure, dans des sépultures franques de la Lorraine et de la Champagne. Le premier a été recueilli à Scrapt (Marne), en 1843, et les deux autres à Remennecourt (Meuse), en 1840 et en 1846. Il assure même que l'un d'eux, celui de Scrapt, « était encore assujéti au pied de l'animal, au moyen de courroies qui, après avoir été enroulées autour, passaient dans la tige de fer antérieure terminée par un œillet et se bandaient ensuite



SABOTS EN FER DE SCRAPT ET DE REMENNECOURT.

¹ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 30, d'après les « Mémoires de l'Institut archéol. de la Grande-Bretagne, » vol. VII, p. 36.

au-dessous d'un tenon qui se dresse à la partie postérieure de la ferrure. »

Je le déclare franchement, j'ai quelque peine à accepter cette assertion, toute positive qu'elle parait. La raison principale, c'est que M. de Widranges n'a pas vu lui-même le fait qu'il raconte; qu'il le tient d'ouvriers toujours disposés à en imposer ou à se faire illusion à eux-mêmes, et enfin, parce que notre expérience nous a montré combien il est difficile que le pied du cheval se soit suffisamment conservé pour être aussi bien restitué, même par l'homme le plus compétent. Quoique M. de Widranges soit un fort honnête et très-conscientieux archéologue, je lui demanderai la permission de citer, sous sa seule responsabilité, les faits qui précèdent, faits dont l'importance est d'autant plus grande que jusqu'ici, en France, ils sont seuls de leur genre.

Les faits précédents une fois exposés, nous devons à la vérité de dire que, jusqu'ici, rien ne s'est montré plus rare dans les sépultures franques que les sabots ou les fers de chevaux.

En effet, sur les trois ou quatre chevaux que nous avons trouvés à Envermeu, nous n'avons jamais rencontré de fers, et pourtant les jambes ne manquaient pas ¹. En revanche, nous avons trouvé des boucles et des mors bien caractérisés ². M. Lindenschmit qui, à Selzen, a rencontré un squelette de cheval placé à côté d'un homme de guerre, observe bien positivement que l'animal « était sans aucun de ses fers ³. » De tout son harnachement, on n'a trouvé qu'un mors et quelques petits anneaux de bronze. Le même archéologue ajoute qu'il en a été de même à Sinsheim, à Ascherade, à Langweid et à Heidesheim. A Nordendorf on a trouvé jusqu'à trois squelettes de chevaux, tous sans fer et avec leur seule bride ⁴. Aucun fer également n'est signalé par MM. de Durrich et Menzel, dans leurs intéressantes fouilles d'Oberflacht, où ils

¹ « La Normandie souterraine, » 2^e édit., p. 375. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 161, 167, 173, 188-89. — « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. xx, p. 498, 502, 507-8. — « Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, » t. III, p. 546, 549, 553.

² « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 375-76. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 176, 189, 231-34. — « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. xx, p. 507-8. — « Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, » t. III, p. 553.

³ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, bei Selzen, » p. 6.

⁴ Id., *ibid.*, p. 28.

ont rencontré un équipement de cheval à peu près complet ¹.

M. Dryden, à Barrow Furlong ², et M. Neville, à Little Wilbraham ³, ne parlent pas non plus de fers pour les chevaux qu'ils ont trouvés. Il en a été à peu près de même pour toute l'Angleterre où l'on a cependant exhumé des squelettes et des mors en assez grand nombre.

Ainsi rien de plus commun que les brides et rien de plus insolite que les fers. Et encore, si l'on signale çà et là quelques chaussures de cheval, ce sont des sabots dans le genre antique, et nulle part, dans notre siècle de recherches et de critique scientifiques, on ne cite, à ce que je sache, des fers pareils à celui du tombeau de Childéric.

Mais je dois ajouter immédiatement que les musées et les recueils d'archéologie nous fournissent beaucoup de fers de chevaux et de mulets, si non parfaitement semblables, du moins se rapprochant beaucoup de celui de Childéric. Mais tous ces fers manquent de date certaine et sont privés d'attributions positives, non pas seulement en raison de leur forme, mais surtout à cause du milieu dans lequel ils ont été recueillis; milieu qui jusqu'ici n'a été ni bien caractérisé, ni facile à déterminer.

Parmi ces fers, je cite en première ligne celui qui a été tiré de la *Motte du Châtelard*, à Chavannes-sur-le-Veyron, canton de Vaud (Suisse). Cette motte, étudiée vers 1854, par M. Troyon, de Bel-Air, a été jugée par lui une *colline à sacrifices*, car il y a rencontré près de cinq cents ossements d'animaux. Parmi les objets de fer que contenait ce monticule factice, il s'est trouvé des éperons, des mors et des fers de chevaux. Ces derniers, au nombre de cinq, étaient de petite dimension et d'un travail assez primitif, « ils n'ont ni crampons, ni éponges. Les estampures au nombre de six (trois de chaque côté), ont dû repousser le métal sur le bord extérieur, de manière à former une ligne ondulée. Les clous, plus carrés et plus forts que ceux dont on se sert de nos jours, sont munis d'une tête haute et plate qui, avant l'usure, pouvait remplacer quelque peu les crampons ⁴. »

¹ Von Durrich und Wolfgang Menzel, « Die heidengraber am Lupfen, » p. 31, pl. VIII, fig. 18 à 30.

² H. Dryden, « Discovery of early Saxon remains at Barrow Furlong in the parish Marston St-Laurence (Northamptonshire), » p. 7, pl. XI, fig. 1.

³ Neville, « Saxon obsequies, » p. 16, n° 40, plate 38.

⁴ Troyon, « Colline de sacrifices de Chavannes-sur-le-Veyron, » p. 8,



FER DE CHAVANNES (Suisse).

Maintenant à quelle époque de l'histoire M. Troyon fait-il remonter sa colline de Chavannes et les antiquités qu'elle renferme? c'est ce qu'il n'a pas encore déterminé d'une manière précise. Toutefois, il incline à la considérer comme le résultat d'une invasion de Vendes ou de Slaves qui aurait eu lieu du v^e au vi^e siècle de notre ère. Cependant, il n'exclut pas de ses conjectures les excursions des Hongrois et des Sarrazins, qui eurent lieu jusqu'au x^e siècle ¹.

À propos de ces fers de chevaux, M. Troyon, selon sa savante habitude, en cite quelques autres qui s'en rapprochent. « Un fer de cheval, dit-il, a été découvert en Bavière, avec des pointes de traits et des lances, dans un tumulus des environs d'Aussée, qui me paraît se rapprocher de celui de Chavannes. Un autre a été rencontré dans un tumulus du canton de Berne; mais sa forme est exactement celle qu'on retrouve dans les ruines romaines. On voit des fers de chevaux, pareils à ceux de Chavannes, mais d'un travail plus avancé, provenant du champ de bataille de Crécy et conservés dans le Musée d'Artillerie de Paris ². » La collection d'antiquités de *Somerset House*, à Londres, possède un fer du même genre, trouvé en terre, à neuf pieds de profondeur, près de Lewes, dans le Sussex ³.

La Suisse nous fournit encore un autre exemple de fer à

pl. XVIII, fig. 2, 3, 4 et 5; et « *Archæologia*, » vol. XXXV, p. 399, pl. XVII I fig. 2, 3, 4. et 5.

¹ Id., *ibid.*, p. 12-15.

² De Sauley, « Catalogue des collections dont se compose le Musée d'Artillerie, » p. 10, édit. de 1853.

³ Troyon, « Colline de sacrifices de Chavannes-sur-le-Veyron, p. 11 et 12. — « *Archæologia*, » vol. XXXV, p. 396, 408.

cheval de l'espèce dont nous parlons. C'est un simple fragment figuré par M. le baron de Bonstetten, dans son beau *Recueil d'antiquités suisses*. De toute la pièce il ne reste que la partie arquée. Aucun trou n'y figure, si bien que tel qu'il est reproduit son attribution paraît contestable ¹. Cet objet a été recueilli par des ouvriers qui, en 1846, démolirent un tumulus placé entre Sariswyl et Murzelen, canton de Berne. M. de Bonstetten, qui explora les trois autres, y observa des sépultures possédant des armes et des instruments de bronze. Il classe ces découvertes parmi les antiquités helvético-romaines.

Toutefois, tout en se prononçant pour un fer à cheval de ce genre, qui aurait été trouvé dans un pareil milieu, le noble antiquaire fait ses réserves et il ajoute immédiatement, comme correctif de son assertion : « L'usage des fers à cheval de cette forme (la forme moderne) n'a été introduit que tard chez les Romains ; les fers qu'on voit à Rome et au *Museo Borbonico* de Naples sont des espèces de souliers qui s'attachaient avec des courroies aux pieds du cheval, comme l'atteste l'*induere* de Pline ². »

Dans les fouilles du camp de Dalheim, conduites avec tant de zèle et de succès par la Société archéologique du Grand-Duché de Luxembourg, de 1854 à 1855, on a trouvé des fers de chevaux de deux espèces bien différentes. Outre les vingt sabots ou hipposandales dont nous avons déjà parlé, on a extrait du sol quatre ou cinq fers à clous comme les nôtres. Aucun, il est vrai, n'a été reproduit sur les planches de la Société. Mais M. Namur, le savant rapporteur de ces célèbres fouilles, dit que le fer de la seconde campagne était petit et percé de quatre trous seulement, et que ceux de la première s'attachaient au moyen de huit clous ; il ne dit rien de ceux de la troisième ³.

A propos de ces deux espèces de fer, M. Namur entre dans de savants développements, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ⁴. Mais au résumé il considère comme romains les fers à clous trouvés à Dalheim. Il s'appuie dans ses conclusions sur le fer du tombeau de Childéric et sur

¹ De Bonstetten, « *Recueil d'antiquités suisses*, » pl. vi, fig. 13.

² Id., *ibid.*, p. 30.

³ Namur, « *Public. de la Soc. archéol. du Grand-Duché de Luxembourg*, » t. vii, p. 185-87 ; t. ix, p. 126 ; t. xi, p. 92-94.

⁴ Id., *ibid.*, t. vii, p. 185-86, et t. xi, p. 92-94.

des objets semblables trouvés à Jodoigne, en Belgique ¹. Pour nous, nous ne nous montrerons pas si empressé à conclure. Comme nous ignorons le milieu exact dans lequel les fers à clous ont été trouvés, nous hésiterons en pensant qu'à Dalheim il y avait des choses postérieures à l'époque romaine, et que dans une si vaste enceinte bien des chevaux ont passé depuis ceux des derniers Césars ².

Nous sommes obligé de faire les mêmes réserves à l'égard des fers de chevaux trouvés en 1856, à Steinfurt, dans le duché de Luxembourg, et reproduits par M. Engling, parmi les urnes et les vases romains de cette antique localité. Ces deux fers possèdent chacun six trous. Ils sont recourbés et remarquablement petits. Toutefois, ils semblent plus forts que ceux de Dalheim, décrits par M. Namur. M. Engling les suppose plus propres à des mulets qu'à des chevaux; mais il les croit d'origine romaine. Nous reproduisons ici ces deux fers d'après le dessin qui nous a été donné ³.



M. de Widranges, de Bar-le-Duc, a eu l'obligeance de nous faire connaître deux fers de chevaux ou de mulets, trouvés en Lorraine et conservés dans sa collection particulière.

Le premier a été recueilli en 1842, à Sauvoy (Meuse), dans les ruines d'une habitation gallo-romaine. Ce fer s'est rencontré dans des défrichements, au milieu de tuiles à rebords, de poteries anciennes, de cendres et de charbons. La forme de cette pièce est fort originale; on en jugera par le dessin que nous joignons ici.

¹ « Bulet. de l'Acad. de Belgique, » t. XIII, n° 9, p. 193. — « Public. de la Soc. d'archéol. de Luxembourg, » t. VII, p. 185-86.

² Je ne dois pas omettre que le baron de Ziegesar, de Berg, après avoir lu le travail de M. Namur, sur les fers de Dalheim, a écrit au président de la Société archéologique de Luxembourg pour lui dire que, dans son opinion, les sabots ou hipposandaes étaient destinés à ferrer les chevaux pendant la nuit et en temps d'arrêt, et qu'ils n'ont jamais dû servir à la marche. « Publicat. de la Soc. archéol. de Luxembourg, » t. XII, p. 163-64.

³ Engling, « Public. de la Soc. archéol. du Luxembourg, » t. XII, p. XXI I et 13-25, pl. II, fig. 12.



Le second fer cité par M. de Widranges aurait, selon lui, une origine mérovingienne. Il a été recueilli en 1839, à Aufrécourt (Meuse), dans les travaux du chemin de grande communication de Bar à Dun. Ce fer, presque circulaire, est fermé et sans trou aucun. Par derrière on voit encore la trace de deux tenons détruits par l'oxyde, et par devant on remarque facilement deux ailettes munies d'œillets destinées à passer des courroies. Ces ailettes, qui devaient se replier sur le sabot, ont été comprimées par le tassement des terres. Il est évident que cette chaussure de cheval indique la transition entre le sabot et le fer à trous.



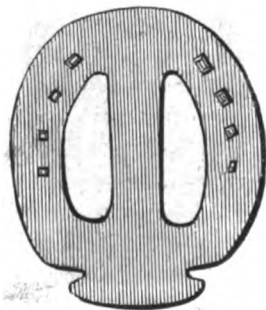
Les autres fers qui nous restent à citer ne sont pas mieux pourvus d'attribution. L'un est un fer de mulet, trouvé à Arques, près Dieppe, qui nous a été remis en 1856; deux autres ont été trouvés à Neufchâtel et sont conservés au Musée de cette ville. Mais cette collection possède un troisième fer, petit, arqué et sans aucuns clous, lequel a été recueilli, avec d'autres ferrures, dans les ruines romaines d'Épinay-Sainte-Beuve. Celui-là a une physionomie antique, et il tient le milieu entre le sabot et le fer.

Un fer à peu près semblable à celui d'Épinay-Sainte-Beuve,

et possédant comme lui des rebords et des embryons de trous, se voit au Musée d'Abbeville, où il est classé comme provenant des marais de Dompierre-sur-la-Somme. La même collection renferme un autre petit fer à six trous, avec bords extérieurs dentelés, recueilli au même endroit. Ce fer, qui paraît propre à un mulet, ressemble pour la forme à celui de Chavannes, décrit par M. Troyon. M. Traullé, antiquaire d'Abbeville, mort vers 1828, rapporte que de son temps il a vu extraire un grand nombre de fers de mulets du champ de bataille de Saucourt, où Louis III défit les Normands, en 884 ou en 882 ¹.

Le Musée archéologique de Nantes possède neuf fers de chevaux, « à bords ondulés, » dont deux ont été trouvés dans la Loire, en 1827, lors de la construction du *pont d'Orléans* à Nantes. Aucune autre indication n'est donnée par le *Catalogue* de MM. Guéraud et Parenteau ².

Nous manquons également de renseignements satisfaisants sur deux fers de chevaux conservés au Musée de Troyes et reproduits par M. Thiollet. Une de ces pièces à bords ondulés compte trois trous de chaque côté; l'autre, percée de huit trous, a la forme circulaire; seulement une branche de fer



FER DU MUSÉE DE TROYES.

la traverse dans le sens de sa longueur ³. Malheureusement ces fers sont complètement privés d'indication d'origine et de provenance, M. Thiollet ne prononçant que ces quelques

¹ D. Lebeuf, « La ville d'Eu, » p. 19-20.

² Guéraud et Parenteau, « Catalogue du Musée archéol. de Nantes, » p. 91, édit. de 1886.

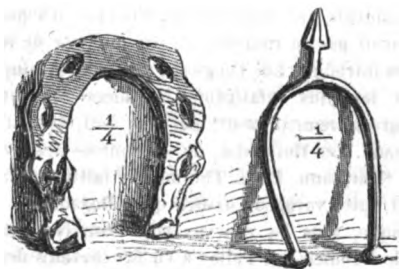
³ « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Troyes, en 1853, » p. 378, fig. 3 et 4.

mots : « Fers de chevaux anciens, de formes variées, trouvés en creusant le canal ¹. » Ce renseignement est trop insuffisant pour pouvoir hasarder une date.

La collection de M. Houbigant, à Nogent-les-Vierges, possède aussi des fers percés de trous comme celui qui est reproduit par Chiflet. Mais leur provenance ne porte pas avec elle un véritable cachet d'origine. L'un est un fer de mulet, à six trous, pêché dans l'Oise, en 1842, non loin de Creil, et à l'endroit même où M. Houbigant place la station romaine de *Litanobriga*.

Les autres fers possédés par le même antiquaire ont été recueillis vers 1830, aussi à Nogent-les-Vierges. Ces fers sont curieux en ce que l'emplacement des clous est creusé à rainures. Ils sont si petits qu'on les croirait plutôt d'un mulet que d'un cheval. Ils ont été recueillis au nombre de cent cinquante et non loin d'une voie romaine, mais sans aucune circonstance déterminante de l'époque de l'enfouissement.

Il a été fait en Normandie une découverte qui paraît porter avec elle une date mieux déterminée. En 1844 on a trouvé, à Yébleron, près Yvetot, un seau en bois, avec anse et cercles de fer, renfermant dans son sein trois chandeliers de bronze, dont un, porté sur un bouc, a tout le cachet antique; puis un coutre de charrue, un marteau, un fer de cheval et un éperon. Ces quatre derniers objets étaient en fer. Ce petit mobilier, encore inédit, est gallo-romain ou au moins gallo-franc. Nous reproduisons ici le fer et l'éperon qui ont la plus vieille physionomie des objets de cette espèce.



FER DE CHEVAL ET ÉPERON (Yébleron, Seine-Inférieure).

¹ Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Troyes, en 1883, » p. 375.

A défaut de monument mieux constaté, je me garderai bien de me prévaloir de l'opinion de quelques savants modernes, laquelle peut n'être pas suffisamment éclairée. M. Dureau de la Malle écrivait récemment, dans le *Moniteur*, que le ferrage des chevaux tel qu'on le pratique aujourd'hui ne datait guères que du ix^e siècle. « Pour la première fois, dit-il, on le trouve cité dans la *Tactique* de Léon VI, empereur d'Orient (lib. v, p. 54), où il appelle les fers de chevaux *selenāia*. Même mention de fers de chevaux est faite par l'empereur Constantin Porphyrogénète, dans son livre *De Tacticis* (p. 44) : « Calceos lunatos ferreos cum ipsis corphiis, id est, clavis. » Je cite la traduction latine ¹. »

Le célèbre Paul-Louis Courier, dont l'érudition n'est contestée par personne, affirme carrément dans sa traduction du *Traité de Xénophon sur l'équitation*, que les anciens ne ferraient pas leurs chevaux ².

Ribauld de la Chapelle, qui écrivait au siècle dernier, pensait aussi que les anciens Romains ne ferraient pas les pieds de leurs montures, mais qu'ils les enveloppaient dans des sabots, opération qu'on désignait par ces mots : « Jumentis soleas inducere ³. » Et à ce propos il cite un fait raconté par Suétone, dans la vie de Vespasien, qui prouve que le muletier changeait lui-même les fers de ses mules lorsqu'il le croyait utile ⁴.

¹ Dureau de la Malle, « *Moniteur universel*, » du 16 mars 1835. — Namur, « *Public. de la Soc. archéol. de Luxembourg*, » t. XI, p. xciii.

² Voici la note de Paul-Louis Courier, que nous trouvons à la page 671 de sa traduction de Xénophon, dans le « *Panthéon littéraire* : »

« Les anciens ne ferraient point leurs chevaux ; cela se voit par tous les écrits et les monuments qui nous restent d'eux, et n'a pu étonner que des gens qui ne savaient pas en combien de pays l'usage de ferrer les chevaux n'est point encore introduit. Les Tounguses, ainsi que la plupart des Tartares, les meilleurs et les plus infatigables cavaliers du monde, ne sachant forger que très-grossièrement, sont, par cela seul, dans l'impossibilité de ferrer leurs chevaux. Les Hollandais du Cap ont de petits chevaux qu'on ne ferre jamais, dit Sparmann. Et M. Thunberg a fait la même remarque dans l'île de Java. Un autre voyageur assure qu'à Mogador et sur la côte occidentale de l'Afrique, tous les chevaux vont sans fers, et Niebuhr en dit autant de ceux de l'Yémen. M. Pallas a vu les chevaux des Kalmouks, qui ont, dit-il, le sabot petit et extrêmement dur, on les monte en un temps, sans qu'ils soient ferrés. Ailleurs, parlant des Cosaques des bords du Jalk : « Leurs chevaux, dit-il, ne sont point ferrés. »

³ Ribauld de la Chapelle, « *Dissert. sur l'origine des Francs, etc.*, » p. 199.

⁴ « Vespasien, étant en route, se douta que son cocher n'était descendu

L'*Encyclopédie méthodique*, publiée il y a moins d'un siècle, citait l'opinion du célèbre Scaliger qui, appuyé sur Catulle ¹ et sur Appien ², soutenait qu'autrefois on liait les fers aux pieds des mulets et des chevaux et qu'on ne les clouait pas comme le font les modernes ³.

Le nouveau *Dictionnaire des origines, inventions et découvertes* prétend aussi que les Grecs et les Romains ne connurent point le ferrage des chevaux, que Xénophon ni Homère ne laissent jamais soupçonner. « On se contentait, dit-il, d'attacher les fers avec des liens à peu près comme des souliers ⁴. » On conviendra que le langage de Pline l'Ancien, à propos des montures de Poppée, femme de Néron, est de nature à autoriser cette observation ⁵.

Roach Smith lui-même, un des antiquaires les plus perspicaces de la Grande-Bretagne, a hésité longtemps à reconnaître pour des fers de chevaux les sabots antiques qu'il avait vus dans les Musées de France et d'Angleterre. Comme Grivaud de la Vincelle, il les supposait des porte-lampes ⁶. Mais après mûre réflexion, il n'a pas balancé de se rendre à l'opinion commune, et il a cru devoir reproduire dans ses ouvrages, comme fers de chevaux, les sandales métalliques trouvées à Londres et au Vieil-Évreux. Ce qui a surtout entraîné la conviction de notre savant confrère, c'est qu'il a su qu'en Hollande la coutume des hipposandales était encore assez généralement pratiquée ⁷.

Je tiens aussi d'un archéologue belge fort distingué, M. Harpout pour ferrer ses mules (ad calceandas mulas) qu'afin de donner le temps à un plaideur de l'aborder; il lui demanda combien on lui avait donné pour les fers et voulut en avoir la moitié. » De là, dit-on, est venu le proverbe : « Ferrer la mule » — Suetone, « Duodecim Cæsares, » traduction de La Harpe, t. II, p. 316-17; édit. de Paris, 1821.

¹ « Et supiriam animam gravi delinquere cæno

Ferream ut soleam, tenaci in voragine, mula. »

² Appian., « De Bello Mithridatico. »

³ « Encyclopédie méthodique, — Antiquités, etc., » t. II, p. 651.

⁴ « Poppea conjux Neronis delicatioribus jumentis suis soleas ex auro induere solebat. » C. Plin. « Hist. mundi, » lib. XXXIII, c. II, col. 861, édit. de Lyon, 1548.

⁵ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. III, p. 128-129. — Grivaud de la Vincelle, « Arts et métiers des anciens, » pl. CXXXVIII, fig. 1, 2 et 3.

⁶ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. III, p. 128-29. — Id., « Catalogue of the Museum London antiquities, » p. 77.

⁷ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. III, p. 129. — Namur, « Publication de la Soc. archéol. de Luxembourg, » t. XI, p. LCIV.

gemans, l'auteur d'*Un Cabinet d'amateur*, qu'étant à Milan, en 1858, il vit dans la collection du chevalier Ubaldo un hipposandale en fer d'une magnifique conservation, et qui ne lui parut pas remonter à une haute antiquité. Le prince Biondelli, savant archéologue milanais, qui l'accompagnait, lui assura que ce sabot de cheval devait être du ^x^e au ^{xii}^e siècle. L'antiquaire italien pensait d'ailleurs que l'usage des fers sans clous avait duré assez longtemps pendant le moyen-âge ¹.

Ce qui semblerait corroborer cette assertion, c'est que dans le serment de la *paix de Dieu*, proposé aux seigneurs de la Franche-Comté, par l'archevêque Burkard, en 1027, se trouve cette formule : « Je n'enlèverai pas la jument non ferrée, ni son poulain indompté ². »

Du reste, le fer dessiné par Chiflet ³, et reproduit par Montfaucon ⁴ et Grivaud de la Vincelle ⁵, a donné lieu à une observation fort juste de la part des deux premiers antiquaires. En effet, l'exactitude du dessin étant admise et l'attribution qu'on lui donne n'étant pas contestée, on doit en conclure rigoureusement que le cheval monté par Childéric devait être assez petit. « Patet, dit Chiflet, è soleâ, ejusque foraminibus, Childerici Regis equo ungulam fuisse minori formâ, altam tamen, et benè corneam; sicque eumdem agilem, et ad rem militarem idoneum : Massylii et Libyes, inquit Strabo, parvis equis utuntur, celeribus tamen ⁶. »

Montfaucon, qui ne trouve rien à objecter contre la relique équestre de Chiflet, se montre parfaitement d'accord avec son devancier; car, après avoir dit (p. 14 et 16) que le cheval de Childéric devait être assez petit, à en juger par ce qui reste du fer d'un pied, il ajoute : « On voit souvent des chevaux de médiocre taille qui, pour la vigueur, la forme et la gentillesse, passent les plus grands ⁷. »

Il paraît bien, du reste, que cette race de chevaux était commune sur les bords du Rhin à l'époque mérovingienne, car M. Lindenschmit, parlant d'un squelette de cheval trouvé

¹ Lettre de M. Hagemans, datée du lac de Côme, du 17 juillet 1858.

² A. Castan, « Origines de la commune de Besançon, » p. 42. — Puisque j'ai nommé M. Castan, je dois dire que M. Delacroix et lui considèrent les hipposandales du Musée de Besançon comme d'anciens étriers.

³ Chiflet, « Anastasis, » p. 224.

⁴ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarch. franç., » t. 1^{er}, pl. vi, fig. 4.

⁵ Grivaud de la Vincelle, « Arts et métiers des anciens, » pl. xiv, fig. 14.

⁶ Chiflet, « Anastasis, » p. 225.

⁷ Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie française, » t. 1, p. 14.

en 1846, à côté d'un des guerriers de Selzen, dit formellement : « Ce cheval était de petite race comme celui de Childéric ¹. »

L'observation faite à Tournai et à Mayence me paraît concorder avec le texte de Tacite, qui dit, en parlant des Germains : « Equi (eorum) non formâ conspicui ². »

Les découvertes faites dans le Luxembourg et dans la Belgique ont apporté la même conviction à M. Namur, le rapporteur des fouilles du camp de Dalheim. « Il paraît établi, dit-il, que les chevaux gaulois des premiers siècles de l'ère chrétienne étaient de petits chevaux de selle, demi-sauvages, à petits sabots durs et rétrécis, comme le sont encore aujourd'hui les chevaux demi-sauvages élevés dans l'Ukraine et dans les steppes qui avoisinent la mer Caspienne ³. »

Toutes nos observations critiques touchant le fer du cheval de Childéric étant terminées, nous avons hâte d'ajouter que, quelle que soit l'opinion que l'on adopte à propos des fers romains et mérovingiens, il n'en reste pas moins prouvé que le fils de Mérovée a possédé dans sa tombe la totalité ou une partie de son cheval de guerre. Il nous tarde d'établir cette vérité par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Et d'abord tous les témoins de la découverte, tous ceux qui s'en sont faits les échos ou les narrateurs, n'ont pas manqué de nous dire que dans la fosse royale on remarqua, dès le premier jour, une tête de cheval :

« Caput effossâ tellure repertum
Bellatoris equi '..... »

Le doyen Gilles Patte alla jusqu'à dire au prince-gouverneur que c'était sur le crâne même de l'animal, que le 27 mai 1653, il avait recueilli une tête de bœuf en or, considérée comme l'idole du roi ⁴.

Enfin, Chifflet traitant plus spécialement du bucéphale mérovingien, comme il l'appelle, cite positivement parmi les reliques qui en furent recueillies, les os de la tête, les dents et les mâchoires : « Inventæ sunt ejus reliquiæ capitis ossa, dentes et maxillæ ⁵. » En ceci il a été suivi par tous les inter-

¹ Lindenschmit, « Das Germanische todenlager bei Selzen, » p. 6.

² Tacit., « De Mor. Germ., » c. 7.

³ Namur, « Public. de la Soc. archéol. de Luxembourg, » t. VII, p. 186.

⁴ Chifflet, « Anastasis, » p. 39.

⁵ Id., *ibid.*, p. 143 et 223.

⁶ Id., *ibid.*, p. 225.

prêtes et par tous les historiens qui se sont occupés de la sépulture du roi franc : Mabillon ¹, Montfaucon ², dom Martin ³, Ribauld de la Chapelle ⁴ et Poutrain ⁵.

Le fait une fois établi par le témoignage contemporain et traditionnel, montrons combien il est conforme aux coutumes funèbres de cette époque reculée et guerrière. Pour établir ce dernier point, deux voies se présentent à nous, les textes et les monuments.

Généralement parlant, nos lecteurs le savent, nous usons peu des textes qui malheureusement ne nous sont pas familiers. Mais outre que le temps nous manque pour les compiler, les moyens de recherches nous font aussi défaut. Et puis des textes généraux ne prouvent pas aussi bien, selon nous, pour un fait particulier, que des faits précis, voisins et contemporains.

En effet, que prouveraient pour la France naissante et au berceau, les habitudes des Indiens ⁶, des Gerres, des Scythes ⁷, des Livoniens ⁸, des Tartares ⁹, des Grecs ¹⁰ et des Romains ¹¹? Tout au plus pourrait-on s'autoriser des mœurs des Gaulois, des Scandinaves ¹², des Germains ¹³ ou des Saxons ¹⁴, dont les Francs étaient les fils, les frères ou les envahisseurs.

Mais suivant une coutume qui nous est particulière et dont

¹ « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. II, p. 637-41, édit. in-4^o, et t. III, p. 411, édit. in-12.

² « Les Monum. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, p. 14 et 16.

³ « La Religion des Gaulois, tirée des sources de l'ant., » t. II, p. 337-39.

⁴ « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 73-79.

⁵ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 376.

⁶ Servius in Virgilium *Æneid.*, lib. v. « Fuit hæc majorum consuetudo sicut hodie apud Indos est, ut quoties reges moriebantur, cum his dilecti equi... circa rogum occisi incenderentur. »

⁷ Hérodote, liv. IV.

⁸ Baehr, « Graber der Liven. »

⁹ Les Tartares actuels tuent encore le cheval pour l'enterrer avec le cavalier. « Le Moniteur universel, » des 13 et 14 avril 1857, p. 412. — Marc Paul, « Voyage en Tartarie. » — « *Archæologia*, » vol. VII, p. 224.

¹⁰ Saint Jean-Chrysostôme dit dans sa III^e homélie, au peuple d'Antioche : « Divite aliquo mortuo... equos... in sepulturam sequi jubent. »

¹¹ César, « *De bello Gallic.*, » lib. VI, c. 19, « Omnia quæ (Galli) vivis cordi fuisse arbitrantur in ignem inferunt etiam animalia. »

¹² Worsaae, « *Primeval antiquities*, » p. 100.

¹³ Tacite, « *De Mor. Germ.* » « Quorundam igni et equus adjicitur. »

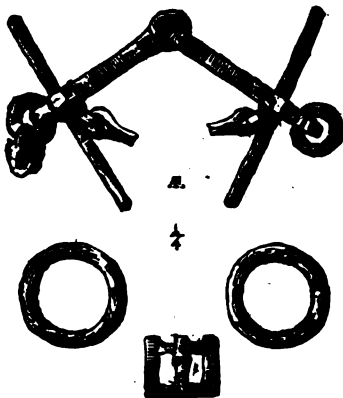
¹⁴ Saxo grammaticus, lib. V et lib. VIII. Ringon fit enterrer Herald « cum equo et armis, regio more. »

nous nous sommes bien trouvé jusqu'ici, nous nous contenterons, comme par le passé, de nous entourer de faits analogues et contemporains; et afin de les obtenir, c'est à l'archéologie moderne et à sa partie la mieux cultivée que nous nous adresserons.

Commençons par la France et disons que, pour nous, l'existence de chevaux dans la fosse des morts s'établit par la présence de squelettes entiers, de têtes, d'ossements isolés ou même d'objets d'équipement.

En 1838, lors de la découverte du cimetière franc de Douvrend, les ouvriers assurèrent avoir rencontré une tête de cheval dans la fosse du chef qui possédait le beau verre à ondes, le baquet à cercles de bronze, les fibules et l'épingle d'argent doré ¹.

En 1854 et en 1855, nous avons trouvé, à Envermeu, trois squelettes de chevaux placés au bout des fosses et presque aux pieds des guerriers. A deux reprises différentes, nous avons recueilli des brides en fer, des boucles et des anneaux de bronze qui firent partie de l'équipement du cheval ².



MORS ET ANNEAUX D'ENVERMEU.

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 298, 316; 2^e édit., p. 376, 399.

² « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 298; 2^e édit., p. 375-76. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 161, 167, 173, 188-89, 232-38. — « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. xx, p. 498, 502, 507-8. — « Bullet. du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, » t. III, p. 546, 549, 555.



MORS ET ANNEAUX D'ENVERMEU.

Des mors de chevaux ont été également rencontrés dans les anciens cimetières de Charnay (Saône-et-Loire) ¹, et de Conflans, près Troyes (Aube) ². Le Musée d'Abbeville en possède venant des sépultures franques de la Somme, et M. Fillon a vu un squelette de cheval dans une fosse gallo-romaine du iv^e ou du v^e siècle, à Saint-Médard-des-Prés, dans la Vendée ³.

Je ne cite qu'en tremblant les ossements de cheval trouvés en 1710, à Saint-Lomer-de-Blois, dans un caveau sépulcral de la période romaine ⁴. Ces os avaient passé par le feu, ainsi que les restes du propriétaire, qui se trouvaient renfermés dans une urne. Mais je crois être plus près des temps barbares qui nous occupent, en citant un fait arrivé à Rouen, vers 1820. Pendant que l'on creusait les fondations d'une maison de la *rue Socrate*, qui occupe les n^{os} 13 et 15, on trouva le squelette d'un cheval et celui d'un homme avec son casque et sa lance ⁵.

La Suisse et la Belgique apportent leur contingent de faits au faisceau de ma démonstration. M. Hagemans assure qu'en 1856, lors de la découverte du cimetière mérovingien de Séraing, on trouva un squelette entier de cheval sur le corps d'un homme ⁶. M. Troyon, de Bel-Air, affirme que des squelettes entiers de chevaux ont été reconnus à Echallens, près Lausanne, dans des sépultures helveto-burgondes qui possédaient des agrafes damasquinées, des colliers, des ornements

¹ Baudot, « Mém. de la commiss. des antiq. de la Côte-d'Or, année 1832-33, p. 214. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 298; 2^e éd., p. 378.

² Corrad de Bréban, « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Troyes, en 1853, » p. 120. — « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 378.

³ B. Fillon, « Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, etc., » p. 58.

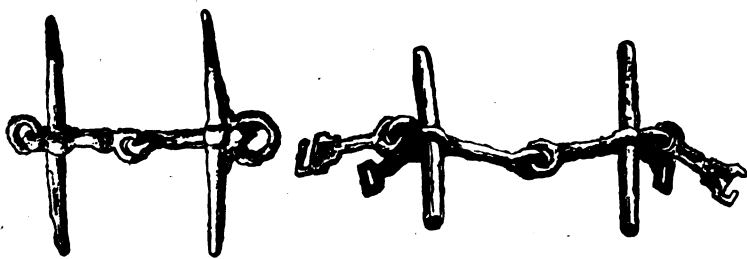
⁴ Montfaucon, « L'Antiquité expliquée, » t. v, p. 190-91. — « Les Mon. de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 14.

⁵ Delaquerrière, « Descript. hist. des maisons de Rouen, » t. II, p. 269.

⁶ Hagemans, « Rapport sur la découv. d'un cimetière franc-mérov., à Séraing, » p. 12.

et des symboles chrétiens ¹. Dans un des tumuli de Nieder-Hart, près Langenthal (Berne), M. de Bonstetten raconte que, vers 1846, on trouva deux squelettes, des vases et des ossements de cheval ².

Quoique nous ayons déjà parlé de l'Allemagne, nous rappellerons une découverte fort curieuse faite dans la portion de ce pays qui avoisine le lac de Constance ³. Nous citerons aussi, pour la seconde fois, la découverte d'un squelette de cheval rencontré avec sa bride et ses anneaux de bronze, à côté d'un des guerriers de Selzen ⁴. Outre les mors de fer et de bronze doré, recueillis à Sinsheim, à Ascherade, à Langweid et à Heidesheim, nous rappellerons les trois chevaux de Nordendorf, trouvés avec leurs mors dans ce vaste cime-



MORS ALLEMANDS (Selzen et Nordendorf).

tière, l'un des plus curieux dortoirs de la nation allemande ⁵. Au Mont Lupfen, en 1847, M. de Durrieh ne signale pas de chevaux, mais il rapporte que l'équipement entier d'un coursier de guerre se trouvait placé aux pieds d'un jeune cavalier du temps de Charlemagne ⁶.

Le sol de la Grande-Bretagne nous offre, dans ses entrailles

¹ « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 376.

² De Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » p. 35.

³ Wylie, « The graves of the Alemanni, etc., » p. 18. — « Archæologia, » vol. xxxvi, p. 129-60.

⁴ Lindenschmit, « Das Germanische todenlager, » p. 6 et 28. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 235-36.

⁵ Lindenschmit, « Das Germanische todenlager, » p. 28. — « Sépultures gaul., rom., franq. et norm., » p. 236.

⁶ Von Durrieh und Wolfgang Menzel, « Die heidengraber am Lupfen (bei Oberflacht), » p. 31, pl. viii, fig. 18 à 30. — Wylie, « The graves of the Alemanni, » p. 18.

historiques, le même spectacle et les mêmes enseignements que l'antique Germanie ¹.

Douglas, au siècle dernier, parle de mors de chevaux rencontrés dans les sépultures de l'Angleterre ². Des os de cheval ont été recueillis, en 1730, à Chartham, dans le Kent, par Charles Fogg, l'ami de Bryan Faussett ³. En 1845, à Bourne Park, près de Cantorbéry, on a trouvé, dans deux sépultures anglo-saxonnes, un mors de cheval, avec le bouclier et le baquet d'un chef ⁴. Le Rév^d Vallance mentionne les os de cheval trouvés dans des sépultures saxonnes à Sitting Bourne (Kent), de 1825 à 1828 ⁵.

Notre savant ami Roach Smith nous a cité la découverte d'un cheval trouvé dans un tombeau saxon sur les « Downs » de Brighton, en Sussex. Il nous a raconté également que des fers et des harnais de chevaux avaient été recueillis, avec des lances et des épées, dans le Berkshire. Ces antiquités saxonnes, acquises par M. Mayer, font à présent partie du Musée municipal de Liverpool.

En 1854, l'honorable M. Néville trouva, dans le cimetière saxon de Little Wilbraham, un guerrier armé d'une épée, d'un bouclier et d'une lance, possédant avec lui le squelette entier d'un cheval à la tête duquel était un mors en fer ⁶.

Déjà vers 1844, sir Henry Dryden avait trouvé, dans le cimetière saxon de Barrow Furlong, à Marston St-Lawrence (Northamptonshire) le corps d'un cheval couché à côté de son cavalier. Des boucles en bronze, une bride en fer, étaient tout l'équipement de ce bucéphale anglo-saxon ⁷.

A Caenby, dans le comté de Lincoln, le Rév^d Jarvis a trouvé, près du squelette assis d'un guerrier, la chaussure et le harnachement d'un cheval ⁸.

Après tant de faits contemporains, nous ne citerons que pour mémoire le squelette de cheval trouvé en Crimée par

¹ « *Archæologia*, » vol. XXXIII, p. 334 — « *The Journal of the Archæol. hist.* » vol. VII, p. 36.

² Douglas, « *Nenia Britannica*. »

³ « *Inventorium sepulchrale*, » p. 166.

⁴ « *The Archæological journal*, » vol. 1^{er}, p. 285.

⁵ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. I, p. 101.

⁶ Néville, « *Saxon obsequies*, » p. 9 et 18, n^o 44, plate 38.

⁷ H. Dryden, « *Discovery of early Saxon remains at Barrow Furlong in the parish Marston St-Lawrence*, » p. 7 et 8, pl. XI, fig. 1. — « *Archæologia*, » vol. XXXIII, p. 330-34, pl. XI.

⁸ Akerman, « *Remains of pagan Saxondom*, » p. 30.

le docteur Mac Pherson, dans l'exploration qu'il fit aux environs de Kertch, d'un monticule qui porte le nom de *Tombeau de Mithridate* ¹. Il n'est pas inutile de rappeler que dans cette éminence, évidemment funéraire, on a rencontré des ustensiles et des ornements qui ont tout le cachet des périodes franque et saxonne ².

Enfin, nous ne terminerons pas ce chapitre sans accorder un souvenir au travail d'un savant et zélé archéologue, dont l'Angleterre pleurait récemment la perte. Le 4 janvier 1856, M. Kemble lisait, devant l'*Institut archéologique de Londres*, tout un mémoire sur les animaux brûlés et ensevelis avec les morts de l'antiquité et même de nos jours. Après avoir montré « que des crânes de chevaux se trouvaient fréquemment avec les squelettes humains, il a fait observer que de nos jours cette coutume n'avait pas encore complètement disparu du sol de l'Europe. A ce propos, il a rappelé les récentes funérailles du duc de Wellington, et il a ajouté qu'en 1784, un cheval fut tué sur le tombeau de son maître, Frédéric Casimir, chevalier de l'ordre Teutonique, commandeur de Lorraine, et général de cavalerie au service du Palatinat, qui fut enseveli à Trèves, le 17 février 1784, selon les rites de son ordre. Un officier, immédiatement après l'enterrement, s'empara d'un couteau de chasse, blessa mortellement le cheval et le renversa sur le cercueil du défunt ³. »

¹ « The illustrated London News, » du 23 août 1856, p. 208.

² Roach Smith, « Gentleman's Magazine, » de novembre 1857, p. 474. — « The illustrated London News, » du 3 janvier 1857, p. 667. — Mac Pherson, « Antiquities of Kertch and researches in the Cimmerian Bosphorus, » pl. v.

³ « Revue des Sociétés savantes, » t. 1^{er}, p. 3, 1856.

LE TOMBEAU DE CHILDÉRIC.

TROISIÈME PARTIE.

LE COSTUME ET LE VÊTEMENT.

CHAPITRE PREMIER.

LES FILS D'OR ET LES TISSUS BROCHÉS D'OR.

PERSONNE n'ignore qu'à l'époque mérovingienne, aussi bien qu'à la période romaine qui la précède immédiatement, on enterrait les morts habillés et armés.

On allait même jusqu'à les parer de leurs plus beaux atours et de leurs plus riches ornements, avant de les confier à cette terre sur laquelle ils étaient entrés nus. L'histoire et les monuments sont d'accord pour attester cette vérité qui maintenant est élémentaire en archéologie.

L'impératrice Marie, fille de Stilicon et femme d'Honorius, était une contemporaine de Childéric. Elle avait été enterrée dans des vêtements de soie tissus d'or, au sein de cette ville de Rome où elle fut retrouvée en 1544. Il en avait été de même de Probus, préfet du prétoire, et de sa femme Proba, rencontrés sous le pontificat de Nicolas V¹.

Vers 1840, le marquis Campana découvrit à Rome, entre les voies Latine et Appienne, le tombeau d'une illustre Romaine, dans lequel « on voyait encore briller sur les os du cadavre, parmi les vêtements conservés et les cendres, quelques parcelles disséminées qui se trouvèrent être des fils

¹ Aringhi, « Roma subterranea, » t. 1^{er}, p. 270 et 281. — L'abbé Martigny, « Des Symb. dans l'antiquité chrét., » p. 7.

d'or très-fin, destinés à enrichir le manteau dans lequel on avait enveloppé la défunte ¹. »

Les catacombes elles-mêmes ont offert à Bottari le corps d'un chrétien nommé Martirus, qui avait été recouvert d'un vêtement tissu d'or ².

La France est loin d'être dépourvue de ces précieux monuments de l'archéologie gallo-romaine. A Arles, que Sidoine Apollinaire appelait la petite Rome des Gaules (*Gallula Roma Arelas*), on a trouvé, en 1618, en creusant les fondements d'un couvent de Minimes, « les os d'une jeune fille nommée Chrysogone, enveloppés d'une riche étoffe soie et or, et renfermés dans un cercueil de plomb placé dans un sarcophage ³. »

A Rouen, au cœur de la seconde Lyonnaise, mêmes coutumes somptueuses et funéraires des Gallo-Romains du v^e siècle. C'est ce que l'on put constater dans deux cercueils de pierre retrouvés, l'un en 1830, dans la *rue Louis Auber* ⁴, l'autre, en 1833, dans la *rue Rouland* ⁵. Tous deux contenaient, avec un squelette, un fragment d'étoffe brochée d'or.

Childéric, enterré au v^e siècle sur le territoire déjà conquis de la seconde Belgique, fut mis en terre avec ses plus beaux vêtements et ses ornements les plus splendides. La quantité d'or et de bijoux sortis de sa fosse le démontrent suffisamment. Ses habits de lin, de soie ou de laine, durent être brochés d'or, car Chiflet observe à plusieurs reprises que sur la masse d'ordures et de déblais qui sortit de la fosse, on voyait de toutes parts briller des fils d'or qu'il attribue au manteau royal. « *Filamentis aureis paludamenti regii undequaque collucentibus* ⁶. » Il s'en trouvait une telle quantité que chacun prit ce qu'il voulut ⁷. Le doyen de Saint-Brice, son clergé et ses marguilliers, qui en avaient recueilli une provision, en envoyèrent aux magistrats de Tournai parmi la portion de dépouilles royales qu'ils se déterminèrent à leur offrir ⁸.

¹ J. Campana, « *Di due sepolcri romani, del secolo di Augusto, scoperti tra la via Latina, e l'Appia, presco la tomba degli Scipioni*, » p. 33, partie II.

² Bottari, « *Roma subterranea*, » t. II, p. 22.

³ Estrangin, « *Description de la ville d'Arles*, » p. 260, in-18, 1845.

⁴ Delaquerrière, « *Descript. hist. des maisons de Rouen*, » t. II, p. 238.

⁵ Deville, « *Catalogue du Musée des antiquités de Rouen*, » 1845, p. 6.

⁶ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 38, 39, 47-48. — Pontrain, « *Hist. de la ville et cité de Tournai*, » t. 1^{er}, p. 373.

⁷ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 48.

⁸ Id., *ibid.*, p. 39.

Le fils de Chiflet, chanoine de la cathédrale, en acheta pour son père à toutes sortes d'habitants de la ville qui s'en étaient faits les détenteurs.

Malgré tout cet empressement à recueillir ces malheureux fils d'or, aucun d'eux n'est arrivé jusqu'à nous. Nous sommes donc réduit à ignorer leur forme particulière et spéciale. Mais depuis quelques années nous sommes si bien renseigné sur des fils tout à fait contemporains, que nous pourrions presque conclure à la possession même des fils de Childéric.

Le 6 septembre 1855, dans notre sixième exploration du cimetière mérovingien d'Envermeu, nous avons trouvé la sépulture d'une jeune fille, à ce que nous pensons par la nature du mobilier. De chaque côté de la tête étaient des groupes de fils d'or, de chacun douze à quinze environ. Ces fils se trouvaient près de boucles d'oreilles dont le cercle était en bronze et le pendant en or. La position qu'ils occupaient dans cette tombe nous fait supposer qu'ils étaient les restes d'un bandeau ceignant autrefois la tête de la jeune fille. Ce bandeau, composé de soie ou de laine, aura été détruit par l'humidité, et il n'en sera resté que l'or dont il était broché. Ces fils, aussi brillants et aussi frais que s'ils sortaient de la main de l'ouvrier, n'étaient ni étirés ni cordés. Ils étaient plats et se composaient tout simplement de petites lanières d'or d'un millimètre de largeur, coupées à même une feuille d'or épaisse de moins d'un dixième de millimètre. La longueur totale de quelques-uns atteignait parfois jusqu'à quinze ou dix-huit centimètres. Tous étaient recourbés en plusieurs plis et imitaient les méandres du serpent, trace évidente de leur emploi sur une étoffe¹. Du reste, nous en donnons ici un dessin assez exact, et nous demandons au



FILS D'OR D'ENVERMEU.

lecteur si l'on ne pourrait pas conclure, avec quelque vraisemblance, que nous possédons de nouveau les fils d'or du tombeau de Childéric.

Après tout, ce n'est pas la première fois que des fils d'or

¹ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 179-83, 241.

sont trouvés dans des tombeaux mérovingiens. En 1646, lorsque l'on rencontra à Saint-Germain-des-Prés le cercueil de Childéric II, de la reine Bilichilde et de Dagobert leur fils, on obtint des ouvriers, qui avaient pillé la sépulture, « une partie du diadème du roi, lequel était tissu d'or ¹. »

Une découverte, à peu près pareille à celle d'Envermeu, a été faite en Angleterre. En 1856, M. G. Hillier, l'historien de l'île de Wight, faisant fouiller le cimetière saxon de Chessell Down, recueillit, dans une des sépultures, des fils d'or semblables aux nôtres ². Grâce à la bienveillance de cet archéologue zélé, nous pouvons reproduire ici ces fils d'or anglo-saxons.



FILS D'OR DE L'ÎLE DE WIGHT.

Du reste, rien de mieux constaté que l'existence d'étoffes brochées d'or à l'époque mérovingienne. Pour en trouver des exemples, il suffit d'ouvrir les auteurs de cette époque, spécialement les historiens et les agiographes. Nous nous contenterons aujourd'hui de citer Grégoire de Tours, parlant de la robe tissue d'or confiée par Brunehaut à l'évêque Prétextat, de Rouen ³; Venance Fortunat, montrant, à Poitiers, sainte Radégonde déposant entre les mains de saint Médard la frange de ses robes tissues de fils d'or et de pourpre ⁴. Plus tard, le père de notre histoire nous fait voir ces étoffes de soie bordées ou brochées d'or, devenues les robes ou les bandeaux de la nièce d'une abbesse de ce même monastère de Poitiers ⁵; enfin, M. Augustin Thierry nous raconte le vol fait, par l'armée rhénane de Sigebert, de la pièce brochée d'or et semée de pierreries qui couvrait le tombeau du martyr saint Denis ⁶.

¹ Mabillon, « Discours sur les anc. sépult. de nos rois, » dans les « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. II, p. 641-42. — Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 173-75.

² Roach Smith, « Gentleman's Magazine, » décembre 1855.

³ Gregor. Turon, « Hist. Franc. » — Dom Bouquet, « Rerum Gallic. et Franc. script., » t. II, p. 245. — A. Thierry, « Récits des temps mérov., » t. II, p. 157.

⁴ Boll. « Acta sanctorum, » mens aug., t. III, p. 68. — Aug. Thierry, « Récits des temps mérov., » t. II, p. 254 et 368.

⁵ Greg. Turon, « Hist. ecclesiast. Franc., » lib. X, c. 16, t. II, p. 244.

⁶ Id., « Récits des temps mérov., » t. II, p. 34.

CHAPITRE II.

LES ABEILLES ET LE MANTEAU.

DE tous les objets trouvés dans le tombeau de Childéric, ceux dont on a le plus parlé depuis deux siècles et dont on parlera le plus dans l'avenir, sont, sans contredit, les abeilles. La haute attribution héraldique qui leur a été donnée par Chifflet, dès le moment de la découverte, n'a cessé depuis deux cents ans de préoccuper les antiquaires et les historiens de la France ¹. Il y a plus, ce rôle symbolique des abeilles, hasardé un moment par la science, a reçu, dans notre siècle, une éclatante consécration de la main même du fondateur du premier empire. Ce conquérant, roi par l'épée, remplaça sur la pourpre les abeilles de Childéric et les fit asseoir avec lui sur un trône ombragé de lauriers, comme ceux de Clovis et de Charlemagne ².

Cette grande destinée des abeilles, d'avoir ainsi figuré aux deux points extrêmes de notre histoire, a quelque chose de rare et de vraiment merveilleux. Mais qu'on le sache bien, la brillante résurrection du ^{xix}^e siècle n'aurait jamais été possible sans la découverte sépulcrale du ^{xvii}^e.

Toutefois nous sommes bien résolu de ne point envisager ce côté de la question. Notre rôle ici sera, comme partout, purement archéologique. Nous décrirons tout d'abord les

¹ Audigier, « L'Origine des François et de leur empire, » t. II, p. 497-500, in-12, Paris, 1676. — L'abbé Dubos, « Hist. crit. de l'établ. de la Monarch. franç. dans les Gaules, » t. II, p. 473-74.

² Le jour de son sacre, 2 décembre 1804, Napoléon I^{er} porta solennellement un manteau rouge semé d'abeilles d'or. Voir le tableau du « Sacre, » par David, et la gravure faite par Lebas et publiée par Houdon, dans les « Ann. du Musée et de l'École moderne des beaux-arts, salon de 1808, » p. 33.

reliques précieuses dont nous avons à cœur de refaire l'histoire ; nous exposerons les phases par lesquelles elles ont passé, et enfin, après les avoir jugées le mieux qu'il nous aura été possible, nous chercherons à leur restituer leur vrai sens et leur rôle primitif.

Chiflet raconte que dès le premier moment de la découverte, on vit apparaître une telle quantité d'abeilles d'or qu'on ne put en apprécier le nombre ¹. Toutefois, après avoir supputé tout ce qui vint à sa connaissance, il estima que le chiffre devait dépasser trois cents ². En effet, une foule de personnes avaient ramassé de ces pièces étranges et chacun les conservait par devers soi ³.

Dès le 27 mai 1653, dans l'envoi que les trésoriers de Saint-Brice se décidèrent à faire aux magistrats de Tournai, se trouvaient vingt-sept abeilles d'or ⁴. Mais il est probable que les propriétaires en avaient conservé beaucoup d'autres en leur possession. Toutefois, Chiflet ne les mentionne pas dans la fameuse livraison que le chapitre fit à l'Archiduc de la plus riche portion des reliques royales. Chiflet, du reste, put se procurer lui-même des abeilles par une voie particulière, car il raconte que son fils, le chanoine de la cathédrale, en racheta à Tournai à différents prix et à toutes sortes de personnes ⁵.

Voici maintenant de quelle manière l'historien de la sépulture essaie de décrire ces pièces curieuses, qu'il nomme constamment des abeilles. Elles sont petites, légères, brillantes et bien conservées. Chacune d'elles pèse trente-six grains (trois grammes un décigramme) d'or pur et possède, par devant, un petit anneau métallique à l'aide duquel elles pouvaient se fixer à une peau, à une étoffe ou à un vêtement ⁶. Toutes étaient de même grandeur, mais non de même forme ⁷. Chiflet lui-même ne s'aperçut qu'assez tard, qu'elles portaient des brillants sur les ailes ⁸, puis qu'il y en avait de deux espèces : les unes ayant des yeux, les autres

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 38.

² Id., *ibid.*

³ Id., *ibid.*, p. 38 et 48.

⁴ Id., *ibid.*, p. 39.

⁵ Id., *ibid.*, p. 48.

⁶ Id., *ibid.*, p. 159 et 173.

⁷ Id., *ibid.*, p. 161.

⁸ « *Alutæ fulgent pyropo,* » Chiflet, « Anastasis, » p. 321.

en étant complètement dépourvues. De là le nom qu'il leur donne d'« apes cecæ » et d'« apes oculatæ. » Celles qui ont des yeux ont le corps rayé et côtelé; elles portent au cou trois cercles saillants. Les autres, celles qui sont aveugles, ont le corps entièrement uni, sans un cercle au cou ¹. En un mot, la moitié d'entre elles sont restées à l'état fruste. Pour mon compte, je crois que cette différence provient de ce que les premières ont été travaillées au burin, et que les autres ont été employées immédiatement après la fonte et sans passer par la main du bijoutier.

De cette différence de forme, qui à nos yeux est tout accidentelle et le pur résultat du hasard, Chiflet tire des conséquences sérieuses et importantes. Il n'y voit rien moins que le symbole ou l'emblème des nations auxquelles commandait Childéric. Partant de là, il se noie, comme d'habitude, dans un déluge de citations classiques, dont le moindre inconvénient est d'être tout à fait étrangères au sujet ².

N'omettons pas de dire la place que Chiflet assignait à cet essaim d'abeilles si fortuitement sorti de terre. Il en couvrait le cheval du roi barbare et il les logeait, comme elles pouvaient, sur la selle, sur les guides, sur le collier, en un mot sur l'équipement tout entier : « Apum examen quibus totus equi instructus ornatus erat ³. » Nous examinerons, en son lieu, cette opinion tout au moins bizarre; mais observons, en passant, qu'en général Chiflet ne néglige pas le cheval. Il le charge de reliques comme le baudet de la fable, et pour couvrir son impuissance à expliquer la fibule, les boucles, le bracelet, les boutons, la tête de bœuf, le fermoir de bourse, les abeilles, etc., il en accable la pauvre bête, qui probablement est entrée dans la terre aussi nue qu'elle en était sortie.

Le digne historien a consacré d'abord une page entière à la reproduction de seize abeilles dans leur grandeur naturelle ⁴. Puis, s'étant aperçu qu'il ne les avait pas très-bien rendues, il en a donné huit autres dans un appendice, et afin de les mieux faire comprendre, il les grossit de moitié ⁵. Après cela, pourrait-on s'imaginer, si nous ne l'affirmions, que Montfaucon a copié, non pas fidèlement, mais servile-

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 321-22.

² Id., *ibid.*, p. 321-30.

³ Id., *ibid.*, p. 155-58 et 171.

⁴ Id., *ibid.*, p. 141.

⁵ Id., *ibid.*, p. 322.

ment, les vingt-quatre abeilles de Chiflet ¹. Reproduction au moins inutile et d'autant plus étonnante, de la part d'un antiquaire aussi éminent, qu'ayant les originaux sous les yeux, il pouvait en donner un dessin pris d'après nature.

Malheureusement le procédé dont il a usé envers les abeilles, il l'a appliqué à tous les autres objets du tombeau de Childéric; si bien que ses planches ne sont guères qu'une seconde édition des esquisses imparfaites de son prédécesseur. C'est là une négligence vraiment impardonnable chez un si grand ami de la science archéologique et de nos monuments nationaux. Cette lacune est d'autant plus regrettable que la majeure partie des originaux est à présent disparue pour toujours.

Chiflet, par un tour d'esprit dont son siècle était fort capable, eut la singulière, j'ajouterai presque l'heureuse idée, puisqu'elle a fait la fortune de son livre, de considérer les abeilles de Childéric comme l'emblème favori du prince et presque comme les armes de la famille de Mérovée ². Non content de cette belle découverte, bien capable pourtant de satisfaire un esprit moins hardi et moins actif que le sien, il alla jusqu'à faire dériver les lis de nos rois ³ de ces objets mal définis, qui, à la rigueur, pourraient être tout autre chose que des abeilles ⁴.

Ces ingénieuses subtilités du médecin d'Anvers ont fait fortune dans le monde littéraire et scientifique des deux derniers siècles, et jusque dans le monde politique d'aujourd'hui. A part quelques esprits sérieux, appartenant à la haute école archéologique, tels que le P. de Montfaucon, tout le troupeau des antiquaires et des historiens s'est rué sur cette théorie, que chacun n'a pas manqué de développer à sa manière. Mais ce qui constitue un succès bien supérieur à toutes les élucubrations intellectuelles des gens de lettres, c'est que l'esprit pratique d'un puissant monarque et d'un grand conquérant a traduit dans le domaine des faits l'étrange idée de Chiflet. Napoléon I^{er}, suivi en cela par son neveu Napoléon III, a inauguré les abeilles sur le trône de France

¹ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, pl. 1v, fig. 3.

² Chiflet, « Anastasis, » p. 171.

³ Id., *ibid.*, p. 173-81.

⁴ C'est au moins l'opinion de Montfaucon, « les Mon. de la Monarchie franç., » t. I, p. 12, » et un peu aussi la nôtre.

et sur ce manteau des rois, veuf du lis séculaire si cher aux Capets ¹.

Maintenant, esquissons rapidement, et en quelques mots, l'opinion de ceux qui ont suivi Chiflet et qui depuis deux siècles ont parlé de nos abeilles.

Le P. Lecoinge, dans le premier volume de ses *Annales ecclésiastiques des Francs*, qui parurent en 1665, l'année même où les reliques arrivèrent à Paris, dit que les abeilles, portées au nombre de trois cents, durent dépasser ce chiffre, si l'on tient compte de celles qui seront restées sous les débris ².

Le Jésuite Ménestrier, qui compte aussi plus de trois cents abeilles, assure que vingt-sept d'entre elles ne sont pas venues à Paris, mais sont restées au palais de Vienne ³.

Mabillon, au commencement du XVIII^e siècle, traitant *ex-professo* de la sépulture de nos anciens rois, devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ne paraît répudier aucune des idées de Chiflet. Il semble penser que ces abeilles d'or étaient le symbole du prince, qu'elles durent servir à décorer le cheval, à rehausser ses harnais, et qu'enfin rien ne s'oppose à croire que d'elles sont nés les lis de l'ancienne France ⁴.

Dom Martin, en 1727, ne parle guères des abeilles que pour dire qu'elles étaient plus de trois cents ⁵.

Montfaucon, après avoir accordé sans conteste le nombre de trois cents et plus aux objets dont il s'agit, dit que « ce sont de petites figures d'or que Chiflet a prises pour des abeilles ⁶. » Cette observation est juste, car on peut en faire aussi bien toute autre chose ; mais le nom d'abeille ayant prévalu pour les désigner, nous nous conformons à l'usage sans prétendre le sanctionner.

Montfaucon, si judicieux dans cette première observation, n'accepte pas moins, les yeux fermés, l'hypothèse si gratuite, pour ne pas dire si étrange, qui tend à parer le cheval de

¹ « Du costume de l'empereur.... manteau.... de velours pourpre semé d'abeilles d'or.... Costume de l'impératrice : manteau.... de la même couleur et broderie que celui de l'empereur. » « Cérémonial de l'Empire français, » p. 56 et 68, in-12, Paris, 1805.

² Lecoinge, « *Annales ecclesiastici Francorum*, » t. 1^{er}, p. 108-10.

³ Ménestrier, « *Hist. du roy Louis-le-Grand*, » p. 29-30.

⁴ Mabillon, « *Discours sur les anciennes sépultures de nos Rois*, » dans les « *Mémoires de l'Académie des inscript. et belles-lettres*, » t. II, p. 637-41, édit. in-4^o; t. III, p. 403-25, édit. in-12.

⁵ Dom Martin, « *La Religion des Gaulois*, » t. II, p. 337-39.

⁶ Montfaucon, « *Les Mon. de la Monarchie française*, » t. 1^{er}, p. 12.

cette nuée d'ornements ¹. Il accorde également que cette pièce fut employée par le roi franc comme un symbole (*tessera*); mais il revient au bon goût et fait acte de sens en repoussant toute parenté entre ces abeilles mérovingiennes et les lis capétiens ².

L'abbé Dubos, qui emploie tant de critique dans la discussion des points culminants de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, me paraît en manquer totalement ici, car, non content de donner aux abeilles du fils de Mérovée un rôle symbolique et héraldique, il les adopte comme les mères des fleurs de lis de Hugues Capet ³.

Le vénérable historien de Tournai, qui rédigeait sa chronique locale vers 1749, nage volontiers entre Chiflet et Montfaucon, sans vouloir rien décider entre Anvers et Paris. Toutefois, on sent qu'il accepte la double destination équestre et symbolique des abeilles. Le mot d'abeilles ne l'effarouche pas trop; seulement il pense que Chiflet a pris sur lui de porter le nombre « de ces petits morceaux d'or à trois cents et plus. » Selon lui on n'en aurait guères connu que vingt-sept. « En tout cas, dit-il, si elles étaient trois cents, elles durent peser quinze onces et demie ou environ ⁴. »

L'antiquaire de Bast, qui écrivait en 1804, se montre plus accommodant que son compatriote. Il accepte volontiers les « trois cents petites figures; » mais il n'en dit pas davantage ⁵.

Billardon-Sauvigny se contente de les reproduire dans son *Essai hist. sur les mœurs des Français*, édité vers 1792 ⁶.

Enfin, Ribauld de la Chapelle qui, en 1749, fit imprimer une *Dissertation sur le tombeau de Childéric*, paraît avoir pris la chose plus au sérieux que ses devanciers français, Mabillon et Montfaucon. Lui, au moins, semble avoir examiné les objets et en parler *de visu*. Il n'apporte guères dans la question générale plus de lumière que Chiflet; mais enfin il a cherché à voir et à montrer les choses dans leur véritable jour. Après avoir répudié, pour les pièces qui nous occupent,

¹ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 12.

² Id., *ibid.*

³ L'abbé Dubos, « Hist. critique de l'établiss. de la Monarchie française dans les Gaules, » t. II, p. 473-74.

⁴ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 383-84, pl. 1.

⁵ De Bast, « Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre, » p. 108.

⁶ Billardon-Sauvigny, « Essai hist. sur les mœurs des Français, » t. II, pl. III, p. 16.

l'appellation d'abeille, qu'il trouve impropre, il ajoute qu'elles furent trouvées au nombre de trois cents, « sans compter celles qui furent dispersées, » que chacune d'elles pesait trente-six grains (trois grammes un décigramme), et possédait « par derrière un petit anneau par où l'on pouvait les attacher : » et comme il les a vues et étudiées, il ajoute que « les unes sont unies, les autres sont ciselées comme des côtes de melon. Dans celles-ci il y a deux petits trous et deux traits à la tête qui se croisent, ce que Chiflet appelle des yeux et une bouche ¹. » Après ces observations, si simples et si sensées, il s'enfonce dans une grande et longue dissertation sur les armes de France, terre étrangère où nous nous garderons bien de suivre notre auteur.

Une circonstance qui a droit d'étonner, c'est qu'aucun de ces hommes n'ait songé à nous dire combien il y avait d'abeilles à la Bibliothèque du Roi, au moment où ils écrivaient leurs livres. M. Du Mersan qui, en 1838, note soigneusement les deux dernières qui ont survécu au vol de 1831 ², n'avait pas même daigné les compter dans ses catalogues de 1819 et de 1828. Tel était alors le discrédit où étaient tombés ces monuments de notre antiquité nationale, qu'il crut peut-être leur faire beaucoup d'honneur en les mentionnant de la façon la plus leste et la plus cavalière dans son Catalogue de 1828. Voici, en effet, tout ce qu'a jugé à propos d'en dire le seul conservateur de la Bibliothèque du Roi qui en ait parlé :

« Sur le grand bureau. — Deuxième montre. — Tombeau de Childéric. — Objets trouvés à Tournai, en 1653, dans un tombeau que l'on crut être celui de Childéric. — Au milieu, une espèce de bracelet : un cachet où est un petit buste de face, avec l'inscription : *Childérici regis* ; à droite et à gauche des abeilles ³. »

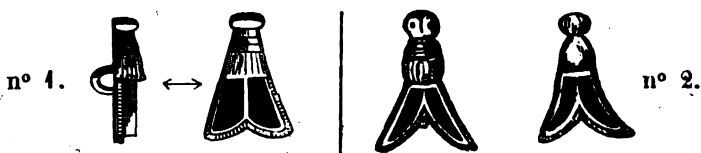
En terminant cet article historique sur nos pauvres abeilles, félicitons-nous de ce que sur les deux uniques spécimens

¹ Ribauld de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, etc., » p. 85-86, pl., fig. 2.

² « Du Mersan, « Histoire du cabinet des médailles antiques et pierres gravées, avec une notice sur la Bibliothèque royale, » p. 29-30, in-8°, Paris, 1838. L'auteur met en note, à propos des deux abeilles d'or : « Il y en avait une grande quantité, le reste a disparu dans le vol du 5 septembre (lire novembre) 1831. »

³ Du Mersan, « Notice des ornements exposés dans le cabinet des médailles antiques et pierres gravées de la Bib. du Roi, » p. 48, in-8°, 1828.

qui aient échappé au temps et aux hommes, il s'en rencontre précisément un échantillon de chaque espèce. Nous voulons dire qu'une de nos deux abeilles a le corps uni, tandis que le corselet de l'autre est couvert de stries longitudinales. Toutes deux, du reste, présentent encore sous le ventre un anneau d'attache, et toutes deux aussi offrent sur leurs petites ailes une incrustation de verre rouge, probablement doublée d'un paillon. Ces mêmes ailes sont bordées d'un filigrane d'or, si prodigué à cette époque. (Nous donnons ici un dessin de ces abeilles pris au Musée des Souverains. Le n° 4 est l'œuvre de M. Darcel ; le n° 2 est emprunté au *Magasin pittoresque*.)



ABEILLES DE CHILDÉRIC (Musée des Souverains).

A présent le lecteur nous demandera, sans doute, ce que nous pensons de ces fameuses abeilles ; car enfin, après avoir si librement critiqué l'opinion des autres, nous devons au moins en avoir une raisonnable à lui offrir.

Nous dirons tout d'abord que ce qui nous déconcerte le plus dans cette matière, c'est que nous sommes complètement abandonné à nous-même et totalement dépourvu, non-seulement de textes spéciaux et contemporains, mais encore d'analogues archéologiques, notre point d'appui ordinaire. Les trois cents abeilles d'or de Tournai sont jusqu'à ce jour un fait unique en archéologie, de même qu'une sépulture royale un peu reculée est également de la plus grande rareté. Dans un aussi complet dénûment, nous nous trouvons forcé de recourir à la plus vulgaire des ressources scientifiques : la conjecture. Or, nous pensons que l'hypothèse la plus acceptable qui se présente, est celle qui fait d'un aussi grand nombre de pièces d'ornement le semé du manteau royal dans lequel le prince franc aurait été enveloppé ¹.

¹ Nous avons été charmé de retrouver cette idée chez l'abbé Dubos, qui dit, en parlant des abeilles : « Childéric, suivant l'apparence, portoit ces petites figures cousues sur son vêtement de cérémonie. » « Hist. crit. de l'établiss. de la Monarchie française, » t. II, p. 473.

Le défaut d'observation a évidemment empêché de reconnaître la place qu'occupaient ces abeilles dans le cercueil du mort. Cette remarque, si elle eût été faite, aurait assurément donné le secret de l'usage auquel elles furent consacrées pendant la vie. On sait que les Francs étant inhumés tout habillés, les vêtements et les bijoux occupaient sur eux, dans le tombeau, la même place qu'ils avaient obtenue durant la vie. Toutefois, comme nous sommes forcé de conclure avec le peu d'éléments qui nous restent, nous ne saurions douter, à la vue du grand nombre d'abeilles qui s'est rencontré et de l'attache que portait chacune d'elles, qu'elles n'aient été destinées à parer une riche et large étoffe, comme serait celle d'un manteau royal. Voilà notre dernier mot.

Mais Childéric avait-il un manteau ? En a-t-on trouvé les traces ? On conçoit qu'un fait semblable, s'il était bien constaté, avancerait de beaucoup la question et appuierait fortement notre hypothèse.

Eh bien ! nous ne doutons nullement que Childéric n'ait possédé un manteau, et ce sont les historiens, les témoins mêmes de la découverte, qui nous l'assurent. Ils vont plus loin, ils nous apprennent que ce manteau était de soie et de pourpre ¹. Nous verrons de plus, par quelques citations, que ce trait de mœurs est parfaitement conforme aux usages des temps byzantins ou mérovingiens. Le costume de Sigismer, peint par Sidoine Apollinaire, nous montre que la pourpre et la soie entraient dans la parure des princes germains ².

Dès le premier jour de la grande découverte de Tournai, les spectateurs de cette scène inaccoutumée attribuèrent au manteau royal les nombreux fils d'or qui parsemaient la terre sortie de la fosse royale ³. Ces fils étaient si brillants et si bien conservés, que les trésoriers de Saint-Brice crurent devoir en placer quelques-uns dans l'envoi qu'ils firent aux

¹ Chifflet, « Anastasis, » p. 39, 94. — Ribauld de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 98.

² Dans une de ses lettres, Sidoine nous fait voir ce jeune guerrier, contemporain de Childéric, s'avancant vers le prétoire du général romain, tout flamboyant de pourpre, éclatant d'or et éblouissant de soie. « Flammeus cocco, rutilus auro, lacteus serico. » Pouchet, « Nouvelliste de Rouen, » du 21 mars 1858. — Caii Sollii Apollin. Sidonii Arver. episc. opera lib. iv, epist. 20. — « Œuvres de Caius Sollius Sidonius Apollinaris, év. de Clermont, en Auvergne, » trad. de Billardon-Sauvigny, t. 1, p. 173.

³ Chifflet, « Anastasis, » p. 38-39.

magistrats de la cité : « *Filamenta aurea paludamenti* ¹. » Les mêmes motifs engagèrent le fils de Chiflet à en acheter pour son père à tous les détenteurs tournaisiens ².

Chiflet le père, une fois devenu l'historien de la découverte, n'hésita pas un seul instant à attribuer les fils d'or au manteau royal, particularité qui doit rendre plus surprenante sa tenacité à charger le cheval de cet essaim d'abeilles qui s'offrait de lui-même pour une meilleure destination.

Lorsque le bon historien voulut établir que le roi franc avait été inhumé tout habillé, il soutint qu'il avait été déposé dans des vêtements tissus d'or, tissus dont on avait pu même reconnaître la nature, car ils se composaient, selon lui, de soie rouge, de couleur pourpre. Mais la teinte de l'étoffe était presque complètement altérée. « *Childericum regem sepultum fuisse cum vestibis auro textis ostendunt aurea filamenta quamplurima sericis permixta et quidem purpureis, sed colore penè obsoleto* ³. »

Après ce témoignage, si clair et si formel, nous croyons que le doute n'est plus permis à l'égard du manteau royal. Toutefois, il y a de quoi s'étonner qu'un détail si important ait échappé à l'observation d'hommes comme Mabillon et Montfaucon, si attentifs aux faits archéologiques. Mais, en revanche, elle a frappé Ribauld de la Chapelle qui affirme, sur la foi de la tradition et des auteurs, que « l'on trouva dans la sépulture royale les restes de la soie pourpre du manteau ⁴. » Il va même jusqu'à donner sur cette étoffe des détails curieux et parfaitement conformes à ce que nous savons de l'industrie textile de ce temps. « Ce manteau, dit-il, avait été garni de fleurs brillantes et de passements d'or ⁵. »

¹ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 39.

² Id., *ibid.*, p. 43.

³ Id., *ibid.*, c. vi, p. 94.

⁴ Ribauld de la Chapelle, « *Dissertations sur l'origine des Francs*, » p. 98. — Dans le cimetière allémanique du Mont Lupfen, près Oberflacht, exploré en 1847, M. de Durrich a trouvé, dans le tombeau d'une femme, « un petit ruban très-bien ourlé, de deux pouces de long, qu'il reconnut être de la soie. Il était très-solidement tissé et de nuance brune. » *Die heidengraber am Lupfen, bei Oberflacht*, » p. 10. — « *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, » p. 240-41.

⁵ Ribauld de la Chapelle, « *Dissertations sur l'origine des Francs*, » p. 98-99. — Dans le cimetière du Mont Lupfen, M. de Durrich a trouvé, à diverses reprises, des étoffes fort bien conservées. Sur trois squelettes en particulier, il a recueilli des lambeaux de drap d'un tissu très-serré, dont le dessin était

Il y a plus, c'est qu'un siècle après la découverte on conservait encore à Tournai des pièces de soie du manteau de Childéric. Voici en quels termes s'exprime un témoin oculaire : « Les lambeaux de soie, qui furent trouvés dans la sépulture de Childéric, paroisoient de pourpre, mais dont la couleur étoit fort passée et presque éteinte. Le peuple s'est emparé d'une grande partie de ces lambeaux et de ces filaments, qui sont tombés entre les mains de riches particuliers, dont les descendants en ont conservé une partie qu'ils montrent encore aujourd'hui ¹. » Poutrain imprimait ceci en 1750, et nous ne serions nullement surpris quand on en trouverait encore en 1858.

Maintenant, il ne nous reste plus qu'à montrer que la pratique d'inhumer les morts dans leurs plus beaux vêtements, est tout à fait conforme aux usages de la période dont nous nous occupons. Nous n'irons pas bien loin chercher notre premier exemple, et nous le trouverons dans la famille même de Mérovée.

Mabillon, Montfaucon et Thierry Ruinart racontent qu'en 1645 et en 1656, on trouva, dans le chœur de Saint-Germain-des-Prés, le tombeau de Childéric II, de la reine Bilichilde, son épouse, et de Dagobert, leur fils. Les trois personnages étoient enfermés dans les mêmes cercueils de pierre où ils avaient été déposés au VII^e siècle (673), portant encore leurs habits royaux et des vêtements tissus d'or ².

L'empereur Charlemagne, le plus grand de nos rois francs, fut inhumé à Aix-la-Chapelle, assis et revêtu d'habits impériaux. « Vestitum est corpus ejus vestimentis imperialibus ³. »

Les exemples d'inhumations royales richement habillées ne manquent point dans la première dynastie. Théodebert fut inhumé à Angoulême, « dignis vestibus indutus ⁴. » Chil-

formé par des gaufrures. « Die heidengraber am Lupfen, bei Oberflacht, » p. 9 et 10, pl. IX, fig. 15. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 240.

¹ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 376.

² Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. II, p. 641-42, édit. in-4^o; t. III, p. 415-17, in-12. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie françoise, » t. 1^{er}, p. 174-75. — Th. Ruinart, apud Bouquet, « Rerum gallic. et francic. script., » t. II, p. 499, 722, et de Gerville, « Essai sur les sarcophages, » p. 15.

³ Monach. Egois., c. 14, apud Chiffet, « Anastasis, » p. 94. — Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. III, p. 424, édit. in-12.

⁴ Gregor. Turon, « Hist. Francor., » lib. IV, c. 35.

péric I^{er} fit inhumer Sigebert d'Austrasie, « vestitum vestibus ornatis ¹. » L'épouse de Gontran, maire du palais de Childébert, fut ensevelie à Metz, « cum grandibus ornamentis ². » L'évêque de Senlis enterra Chilpéric, « vestimentis melioribus indutum, » et « vestitum cum vestibus regalibus ³. » Or ces vêtements royaux, dont parle Grégoire de Tours, sont définis par lui, traitant de Clovis I^{er}. En effet, lorsqu'il raconte comment le fils de Childéric reçut, dans la basilique de Saint-Martin de Tours, les insignes du consulat envoyées par l'empereur Anastase, il marque expressément le manteau royal, « indutus est et chlamyde ⁴. » La pourpre alors était la couleur du manteau des rois ⁵.

Les plus illustres romains du iv^e et du v^e siècle étaient également inhumés dans toute leur magnificence. L'impératrice Marie, épouse d'Honorius, fut retrouvée à Rome, en 1544, possédant des habits et un manteau chargés de trente-six livres d'or ⁶. Baronius a vu, sous Clément VIII, découvrir le tombeau de sainte Cécile. La vierge martyre était encore enveloppée dans ce voile de soie et ces vêtements tissus d'or qu'avait vus le pape Pascal, en 821 ⁷. Au temps d'Innocent II, le tombeau de sainte Hélène fut pillé par des voleurs qui enlevèrent l'or et les pierreries de ses vêtements ⁸. Raoul, abbé de Saint-Trond, raconte avoir vu ouvrir, à Cologne, le tombeau de saint Géréon, l'un des martyrs de la légion thébéenne. Le corps de l'officier romain était recouvert de son manteau de guerre, dont la couleur était de pourpre ⁹. Enfin, des sarcophages gallo-romains, rencontrés à Rouen, la métropole de la seconde Lyonnaise, ont donné des tissus brochés d'or ¹⁰, comme les cercueils germano-

¹ Gregor. Turon, « Hist. Francor., » lib. IV, c. 46. — « De Gestis Franc., » c. 32.

² Gregor. Turon, « Hist. Francor., » lib. VIII, c. 21.

³ Gregor. Turon, « De Gestis Franc., » c. 35. — « Hist. Franc., » lib. VI, c. 46.

⁴ Gregor. Turon, « Hist. Francor., » lib. II, c. 38.

⁵ Guillaume de Malmesbury raconte que le roi Ethelstan reçut, de son aïeul Alfred-le-Grand, un manteau de pourpre, « chlamyde coccinea. » Du Cange, « Glossarium, » verbo « Arma, » t. I^{er}, p. 695.

⁶ Surius, ad annum 1544. — Chifflet, « Anastasis, » p. 93.

⁷ Baronius, « Annales ecclesiastici, » ad annos 821 et 1599.

⁸ Aringhi, « Roma subterranea, » lib. IV, c. 9, p. 270 et 281.

⁹ Surius, « Vie des Saints, » 24 novembre. — Chifflet, « Anastasis, » p. 95.

¹⁰ A. Déville, « Catalogue du Musée départ. d'antiquités, » année 1845, p. 6. — Delaquerrière, « Descript. hist. des maisons de Rouen, » t. II, p. 236.

romains de Francfort et de Ratisbonne avaient donné de vrais trésors à l'empereur Charlemagne ¹.

Nous pourrions multiplier sans fin les citations de l'histoire; mais contentons-nous de rappeler qu'au moment où les lois des Saliens, des Burgondes, des Ripuaires, des Bavarois, des Allemands et des Visigoths, ainsi que les Capitulaires de Charlemagne, portaient des peines sévères contre les voleurs de tombeaux ², les conciles et les canons de l'Église intervenaient énergiquement pour rappeler les fidèles à la simplicité chrétienne.

L'archéologie, qui n'est guères que la contre-épreuve de l'histoire, confirme, par ses découvertes, le texte des lois et les assertions des auteurs. Sans parler des colliers, des bracelets, des boucles d'oreilles, des épingles à cheveux, et de tous ces détails de toilette qui décèlent presque de la coquetterie posthume, quel usage pourrait-on attribuer à ces agrafes, à ces broches, à ces boutons, à ces fibules de bronze, d'argent, d'or et de verroterie, si prodiguées dans les sépultures franques? N'est-il pas évident qu'elles servaient à rattacher les vêtements de l'homme après sa mort, comme elles les avaient soutenus pendant sa vie. Ces boucles nombreuses, ces larges plaques damasquinées, recueillies sur le bassin des squelettes, ce sont les dernières traces de ceintures destinées à serrer, sur les reins, les robes ou les vêtements de nos pères.

Il y a plus, nous avons trouvé mille fois des traces incontestables et encore parlantes de ces mêmes vêtements. Toutes les haches montrent, sur un côté, une ou deux couches d'étoffe de laine provenant de la saie ou du manteau qui recouvrait les jambes du guerrier. A Londinières et à Envermeu, j'ai rencontré bien des fois, sur les fers de flèches ou de lances, sur des anneaux ou sur des fibules de bronze, des enveloppes de laine ou de chanvre fortement saturées

¹ Monachi Sangall., « Gesta Caroli, » lib. II, c. 2, apud « Monumenta Germaniæ historica, » t. II. — « Circà antiquorum ossa tantùm auri reperit ut non solùm basilicam sed et libros integros adornavit. »

² « Liber Legis salicæ, » tit. XVIII. — « Leges Visigothorum, » lib. IX, tit. II. — « Leges Burgundionum, » c. 34, Francofordiæ, 1613. — « Karoli magni et Lud. pii christianiss. reg. et imp. capitula, » lib. VII, c. CXXVI. — Baluze, Paris, 1677. « Hist. litt. de France, » t. III, p. 68, 69, 85. — « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 224. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 144.

d'oxyde ¹. Ce que j'ai constaté sur les Francs de la vallée de l'Eaulne, MM. Wylie, Neville, Hillier, Akerman et Roach Smith, l'ont observé également sur les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne; MM. Del Marmol ² et Corrad de Bréban ³, sur les Francs de l'Austrasie; MM. Gosse ⁴, Troyon et Baudot, sur les Burgondes; et MM. Lindenschmit, Wilhelmi et de Durrich ⁵, sur les Ripuaires, les Allemands et les Bavares de la vieille Germanie.

A présent, pour résumer ce chapitre, nous dirons : Childeéric eut un manteau tissu de soie de couleur pourpre, broché d'or et parsemé d'abeilles du même métal.

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 194-96; 2^e édit., p. 223-25, 233, 267, 309, 335. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 150, 152, 180, 225, 239-43. — L'abbé Durand, « Mém. de la Société des antiq. de Norm., » t. XII, p. 325.

² Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque, etc., » p. 3.

³ Corrad de Bréban, « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Troyes, en 1853, » p. 117.

⁴ Gosse, « Notice sur d'anciens cimetières, etc., » p. 14.

⁵ Von Durrich und Wolfgang Menzel, « Die heidengraber am Lupfen, bei Oberflacht, » p. 9, 10 et 11.

CHAPITRE III.

LES BOUTONS.

Les boutons, assez communs dans la fosse de Childéric, sont passablement rares dans les sépultures franques de nos contrées et même dans toutes celles de la race teutonique. Toutefois, après avoir reproduit le curieux assortiment donné par la tombe du prince mérovingien, nous essaierons de l'entourer d'une série de boutons francs ou romains.

Hâtons-nous de dire tout d'abord que, des boutons de Childéric, deux seulement sont parvenus jusqu'à nous. Les cinq autres, reproduits par Chiflet, à la page 226 de l'*Anastasis*, paraissent reperdus pour toujours. Il est probable qu'ils auront disparu dans le vol du 6 novembre 1834 ; mais nous ne saurions l'assurer positivement, notre cabinet des médailles ayant été victime de plusieurs larcins antérieurs, et les catalogues publiés par M. Du Mersan, en 1819 et en 1828, ne donnant aucun détail sur les objets de Childéric encore existant à cette époque. S'imaginerait-on que pendant deux siècles, l'incurie a été telle à notre cabinet des médailles, qu'aucun inventaire n'a été dressé par les savants conservateurs de ce royal établissement, ou, si ce répertoire a existé, le public n'en a point eu connaissance, et nous l'avons vainement demandé aux conservateurs actuels.

Ici donc, nous parlerons uniquement d'après Chiflet, comme l'ont fait Poutrain ¹, Montfaucon ², Ménestrier ³ et tant

¹ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 398.

² Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, pl. v.

³ Ménestrier, « Hist. du roy Louis-le-Grand, » p. 29-30.

d'autres. Nous traiterons d'abord des boutons qui ont disparu ou de ceux dont la forme est la plus inusitée; ensuite nous nous occuperons tout spécialement de l'un des deux qui ont été conservés. Fort heureusement celui-là est le plus intéressant pour l'archéologie franque ou saxonne.

Chifflet ne dit que quelques mots de ce que nous appelons les « boutons. » Dans le récit de la découverte, il les passe à peu près sous le silence, à moins qu'on ne veuille les trouver renfermés dans ces termes vagues et généraux, de « unci, uncini, bullæ, omnia ex auro, insertis infinito numero pyropis ¹. » Toutefois, il devient plus précis quand il s'agit de l'envoi fait aux magistrats par le doyen. Là, il note expressément les clous et les boutons qu'il appelle « umbilicos, » lesquels étaient au nombre de dix-huit ², sans compter ceux qui furent rachetés par son fils, le chanoine de Tournai ³. Puis, quand vient le moment de la description, il reproduit sept de ces boutons ⁴, et il ajoute simplement : « Ecce clavos, bullas, umbilicos majores et minores, rotundos, umbellatos, ovales, bipartitos et cujus alterius formæ ⁵. » Puis, sans plus de façons, il affirme que tout ce brillant attirail servait à parer le cheval du roi. « Quibus frontale, capistrum, antilena, postilena, habenarum etiam acroteria instructa erant ⁶. »

Pour motiver son attribution équestre, le digne docteur se sert des moyens usités de son temps. Il s'appuie sur les chevaux parés des empereurs Honorius, Arcade, Julien et Frédéric I^{er}, du chef germain Sigismer, et de tous les courriers chantés par Virgile, Ovide, Stace, Silius Italicus, Plutarque, etc.

A la rigueur, nous ne pouvons démentir absolument son assertion, et cela d'autant moins qu'il s'y trouve plusieurs objets qui, de nos jours, peuvent entrer dans l'équipement d'un cheval.

D'un autre côté, nous ne possédons pas, sur les sépultures franques ou sur celles du Bas-Empire, des lumières suffisantes pour expliquer et pour rendre raison de tous les objets qui

¹ Chifflet, « Anastasis, » p. 38-39.

² Id., *ibid.*, p. 39.

³ Id., *ibid.*, p. 38.

⁴ Id., *ibid.*, p. 226.

⁵ Id., *ibid.*, p. 227.

⁶ Id., *ibid.*, p. 227.

s'y rencontrent. Toutefois, en ceci comme dans tout le reste, nous jugerons par analogie et nous procéderons, comme toujours, du connu à l'inconnu, du certain à l'incertain.

Or, dans l'espèce qui nous préoccupe, voici à peu près ce que l'état de la science nous permet d'affirmer. Parmi les sépultures franques que l'on découvre chaque jour, et où la présence d'un cheval ne saurait être invoquée, il se rencontre, autour des corps, une foule de boucles, d'agrafes, d'anneaux de broches, de boutons, d'attaches, dont il est impossible de rendre raison, et qui, cependant, n'en ont pas moins fait partie de la toilette ou du costume des défunts. A coup sûr nous ne connaissons pas suffisamment l'habillement des Francs, ni surtout leur équipement militaire, pour donner ainsi la raison de tout ce qui se trouve dans leur tombe.

L'avenir, à force d'études, le pénétrera peut-être; mais nous, aujourd'hui, nous devons nous contenter de constater les faits en notant soigneusement les circonstances qui pourront servir à les élucider.

On doit d'autant moins recourir à la facile ressource du cheval, soit pour Childéric, soit pour tout autre, que des écrins, remplis d'ornements et de bijoux, ont pu être inhumés avec les grands personnages. Cette circonstance, conforme aux témoignages de l'histoire contemporaine, se trouve chaque jour confirmée par les découvertes archéologiques ¹.

Les boutons de Childéric doivent d'autant moins être écartés de sa parure personnelle, qu'on en a rencontré d'analogues dans des sépultures où il n'y avait aucune trace de cheval.

C'est ainsi que M. Corrard de Bréban, racontant la découverte d'un chef militaire qui eut lieu, en 1849, dans le cimetière mérovingien de Verrières, près Troyes, expose que ce sujet portait l'épée, la lance, le javelot, le bouclier, des flèches, un couteau, et, après toutes ces armes, il cite une pince à épiler, « et une quantité considérable de boucles, des boutons, des viroles, des coulants, etc. ² »

¹ Voir Jornandès, « De Rebus Gothicis, » pour les inhumations d'Alaric et d'Attila; Frédégaire et Paul, diacre, pour celle de Narsès; Grégoire de Tours, Aimoin, et tous nos anciens historiens, pour les sépultures de nos rois, de nos reines et de nos princes mérovingiens. — « Anastasis, » p. 55-60.

² Corrard de Bréban, « Mém. de la Soc. d'agric., etc., de l'Aube, » t. XVII, p. 366. — Id., « Congrès archéol. de France : séanc. gén. tenues à Troyes, en 1853, » p. 117. — « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 391.

Le guerrier franc découvert à Rue-Saint-Pierre, près Beauvais, le 23 mai 1845, possédait aussi une épée, une hache, un angon, une lance, un seau, des vases, une sonnette, des agrafes, des boutons et une foule d'autres objets dont malheureusement on n'a pas tenu compte ¹.

Nous-même, nous pourrions citer bon nombre de sépultures particulières qui, à elles seules, ont présenté toute une montre de Musée. Nous nous contenterons de citer un jeune guerrier franc, trouvé à Envermeu, le 40 septembre 1856, et dont nous avons publié la monographie ². Sans parler de sa lance, ou de son couteau, de son collier, de son style, de ses boucles d'oreilles, etc., nous avons trouvé à la ceinture deux boucles en bronze et deux boucles en fer, un anneau et une chaînette du même métal, dont il nous est impossible de désigner l'usage.

Nous pourrions en dire à peu près autant d'une foule de riches et curieux personnages de l'époque franque, rencontrés soit par nous, soit par d'autres.

Ajoutons encore un exemple. Que l'on ouvre l'ouvrage de M. Lindenschmit, sur Selzen, et qu'on nous dise à quoi pouvaient servir, sur les squelettes figurés planches 4, 7, 40 et 42 de son livre ³, les innombrables boucles, boutons, anneaux, agrafes, fibules et broches que l'on remarque par tout le corps, mais notamment à la ceinture.

Dans toutes ces circonstances, les explorateurs n'ont jamais eu recours au harnachement du cheval. Ils ont tout expliqué par la toilette, le costume ou l'équipement militaire.

Je n'ignore pas qu'une fois à Oberflacht, en Wurtemberg, M. de Durrich a rencontré un jeune guerrier souabien, inhumé avec le fournement de son cheval; mais alors il y avait des objets très-caractéristiques de l'équipement équestre, tels que le mors, la selle, la martingale, les pompons, les

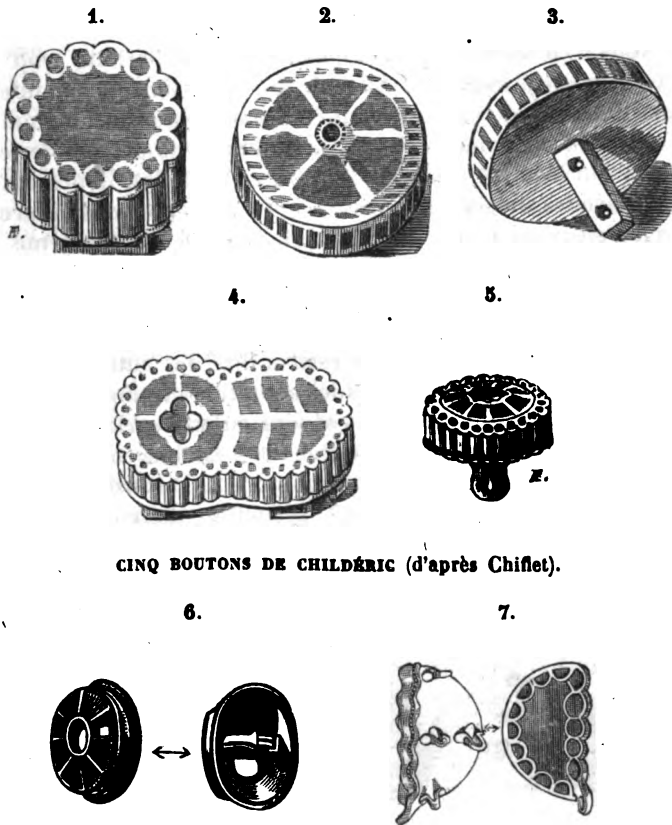
¹ Danjou, « Note sur quelq. antiq. mérov. conserv. au Musée de Beauvais, » p. 7-12. — « Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, » t. III, p. 18-26. — « Bulletin de la Commiss. archéol. du dioc. de Beauvais, » t. I, p. 41. — Graves, « Notice archéol. sur le départ. de l'Oise, » p. 319, édit. de 1856.

² « Notes on the interment of a young Frankish warrior, etc., » p. 1-7. — « Archæologia, » vol. XXXVII. — « Note sur la sépulture d'un jeune guerrier franc, » p. 1 à 20. — « Précis analyt. de l'Acad. imp. de Rouen, année 1856-57, » p. 347-65. — « Bulletin du comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France, » t. IV, p. 342-48.

³ Lindenschmit, « Das Germanische todenlager, bei Selzen, » pl. 1, 7, 10 et 12.

rosettes ¹, et une foule de choses propres au service des chevaux et tout à fait impropres à l'usage des hommes, et dans cette même fosse d'Oberflacht, rien de pareil à ce qui nous occupe en ce moment.

Ces objets, en effet, sont des boutons en or, rehaussés de verroteries rouges et dont la forme est plus aisée à dessiner qu'à décrire. Trois d'entre eux (n^{os} 1, 4, 5) présentent des bords dentelés, ce que nous n'avons pas rencontré dans nos



CINQ BOUTONS DE CHILDÉRIC (d'après Chiflet).

DEUX BOUTONS DE CHILDÉRIC (Musée des Souverains).

sépultures. Trois autres paraissent avoir des verroteries incrustées sur la tranche (n^{os} 2, 3, 7), chose assez rare à l'époque dont nous nous occupons. Un de ces boutons, riche de

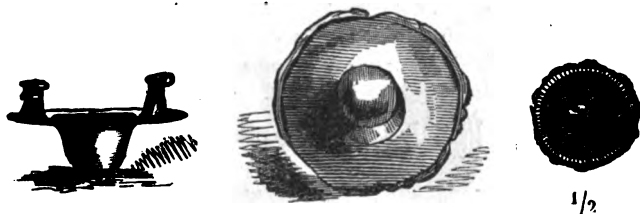
¹ Von Durrich, « Die heidengraber am Lupfen, » p. 12-13, n^o 30, pl. VIII, fig. 13 à 30.

travail et simple de forme, ressemble assez aux nôtres, surtout par la queue, qui est toute moderne (n° 5). Un autre est double et n'a pas d'analogue connu de nous (n° 4). Deux autres semblent avoir été coupés par moitié et présentent audessous quatre petites attaches rondes qui semblent avoir été destinées à les fixer sur de l'étoffe ou de la peau (un de ces derniers a été conservé jusqu'aujourd'hui) (n° 7). Enfin, le plus fort de tous présente un tenon très-allongé et percé de deux trous, comme s'il devait s'appliquer dans du bois ou dans du cuir épais ¹ (n° 2).

Nous n'en dirons pas davantage, car nous parlons trop à l'aventure et presque sur la seule foi de dessins que maintes fois nous avons reconnus fautifs. Nous donnerons, comme preuve de cette inexactitude, le bouton orné de verroteries qui a survécu (n° 6). Dans la gravure de Chiflet, il présente neuf facettes ou segments de verre; or nous pouvons assurer qu'il n'en possède que huit, ce qui du reste est conforme à l'ornementation de cette période, comme nous le démontrerons bientôt. Mais nous traiterons spécialement de ce bouton de verre à la fin de notre article. En attendant, nous allons compléter ce qui nous reste à dire des autres.

Montrons maintenant, dans les sépultures franques ou romaines, les boutons que nous savons en être sortis.

Dans nos fouilles de la vallée de l'Eaulne, nous avons trouvé, à diverses reprises, des boutons de bronze que nous avons négligé de reproduire ². Toutefois, deux d'entre eux nous ont paru dignes d'être gravés et nous en donnons ici le spécimen, soit dans leur forme naturelle, soit à moitié de leur



BOUTONS DE BRONZE (Envermeu).

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 226. — Le P. Ménéstrier, « Hist. du roy Louis-le-Grand, » p. 29-30. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, pl. v. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 398, pl. de la vi^e classe, fig. 3, 4, 5, 6 et 7. — Billardon-Sauvigny, « Essai hist. sur les mœurs des Français, » t. II, pl. VI, p. 25.

² « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 230, 292, pl. xv, fig. 4; 2^e édit.,

grandeur. Mais en voici un troisième qui est un petit chef-d'œuvre du genre. Sa surface reproduit une mosaïque en émail dont la finesse d'exécution ne le cède qu'à la beauté du



dessin et à la richesse des couleurs. Ce bouton a paru si beau à notre ami Roach Smith qu'il l'a reproduit dans ses *Collectanea* ¹ et qu'il en a rapproché deux boutons à peu près semblables, dont l'un a été trouvé à Londres, au milieu de débris romains, et l'autre à *Vetera Castra*, près Xanten, dans des sépultures germano-romaines. Ce dernier est reproduit avec sa couleur native sur les belles planches dont M. Houben a illustré le recueil de ses fouilles de *Vetera Castra* et de *Colonia Trajana*, sur la rive droite du Rhin ². Nous ajouterons en passant que le bouton émaillé d'Envermeu, de l'avis même de Roach Smith, est plus beau que ceux de Londres et de Xanten; mais il a son pareil dans un bouton romain émaillé comme le précédent et recueilli, en 1827, dans le théâtre romain de Lillebonne ³.

Les boutons romains sont aussi communs dans nos contrées que les boutons francs. Caylus en cite à Choisy-le-Roi, en 1750 ⁴. Nous-même en avons vu en os, en verre et en métal dans les sépultures de Cany et de Neuville, dans la villa de Saint-Jean-de-Folleville et ailleurs ⁵. Le Musée de Rouen en possède un curieux assortiment, où toutes les formes se font remarquer. Plusieurs d'entre eux sont recouverts d'émaux reproduisant des mosaïques. Pour nous il est clair que les boutons francs n'étaient que les héritiers des boutons romains et même des boutons gaulois; car il s'en est rencontré avec des antiquités celtiques.

p. 271, 367-68, pl. XIII, fig. 1; pl. XV, fig. 4. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 197.

¹ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. III, pl. XXXV.

² Houben et Fiedler, « *Denkmaëler von Castra Vetera und Colonia Trajana*, » pl. XXV, fig. 8.

³ Cet admirable bouton est colorié dans l'album de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, conservé à la préfecture de Rouen, section de Lillebonne.

⁴ Caylus, « *Recueil d'antiquités, etc.*, » t. I^{er}, p. 196-97.

⁵ « *La Norm. souterr.*, » 1^{re} édit., p. 53; 2^e édit., p. 63.

Nous avons encore d'autres boutons mérovingiens à signaler en France. A deux différentes reprises, M. Corrad de Bréban affirme qu'il en a été rencontré dans le cimetière franc de Verrières, près Troyes ¹. Malheureusement il ne donne le dessin d'aucun d'eux. Les sépultures de la *Butte-des-Gargans*, près Houdan, ont fourni à M. Moutié un bouton de bronze que nous reproduisons d'après sa petite collection de Rambouillet. Le cimetière mérovingien de Neufchâtel a procuré au Musée de cette ville un bouton fort intéressant. Il se compose d'un cercle de bronze encadrant un beau verre violet. Nous reproduisons ici, à moitié de sa grandeur, cette pièce curieuse.



BOUTONS DE NEUFCHATEL ET DE RAMBOUILLET.

Mais c'est M. de Widranges qui nous a fait connaître la série la plus remarquable, du moins pour la période franque. Cet artiste-archéologue en a dessiné cinq provenant des sépultures de Varney ² et de Remennecourt ³, dans la Meuse. Tous sont en bronze et à surface plate, travaillée au burin. Ils présentent d'un côté une queue et de l'autre un sujet en relief. Sur l'un est un dauphin et sur l'autre sont trois serpents entrelacés. Le serpent est peut-être le motif d'ornementation le plus répandu à l'époque franque.



BOUTONS DE BRONZE (Varney, Meuse).

Voilà les boutons que nous connaissons pour la France

¹ Corrad de Bréban, « Mém. de la Soc. d'Agric., etc., de l'Aube, » t. xvii, p. 562, 566.

² De Widranges, « Mém. de la Soc. philomat. de Verdun, » t. iii, p. 233, pl. i, fig. 8, 9, 10.

³ Id., ibid., p. 228, pl. i, fig. 8.

actuelle. Mais avant que nous passions à l'étranger, la France mérovingienne ou carlovingienne en a encore quelques-uns à nous montrer. Dans le cimetière de Séraing, près Liège, M. Hagemans signale deux boutons placés sur un corps non loin des fibules, et un troisième bouton d'argent enchâssant un verre rouge semblable à un rubis ¹. M. Del Marmol a recueilli, à Védrin, près Namur, [deux boutons de bronze ornés de ciselures et de verroteries ², et un troisième bouton de cuivre qui a la plus grande analogie avec nos formes ac-



BOUTON DE BRONZE (Védrin, près Namur).

tuelles ³, et M. de Bonstetten nous montre, en Suisse, un large bouton de bronze provenant du tumulus de Hurtswald, près Berne ⁴.

Maintenant que nous avons cité pour l'Allemagne le bouton de Xanten, l'unique que nous connaissions, nous allons franchir le canal et aborder la terre des Angles, des Jutes et des Saxons.

Les cent quatre-vingt-huit sépultures saxonnes de Little Wilbraham n'ont donné à M. Neville qu'un seul bouton de bronze, avec queue semblable à celles des boutons de nos jours ⁵. Ce bouton, cerclé sur sa face aplatie qui fut peut-être émaillée, est large comme ceux dont on se servait encore il y a cent ans. Un autre bouton de bronze, de forme tout à fait tombée et dont la queue dut ressembler aux nôtres, est donné par Roach Smith comme trouvé à Coombe, dans la sépulture d'un chef saxon du Kent ⁶. Nous supposons volontiers qu'un bouton plat, rehaussé d'un verre violet, dut être recueilli dans le cimetière saxon d'Ozingell ⁷.

¹ Hagemans, « Rapport sur la découv. d'un cimet. franc-mérov. », p. 17, pl. I, fig. 7.

² Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque, » p. 4, pl. II, fig. 1.

³ Id., *ibid.*, pl. II, fig. 10.

⁴ De Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » p. 34, pl. XI, fig. 22.
— Un bouton pareil à celui de Hurtswald a été trouvé à Ixworth (Angleterre). Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. IV, pl. XXVI, fig. 2.

⁵ Neville, « Saxon obsequies, » p. 15, n° 33, pl. XV, fig. 33.

⁶ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, p. 165, pl. XXXVIII, fig. 5.

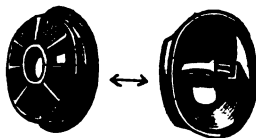
⁷ Id., *ibid.*, vol. III, p. 5, pl. V, fig. 2.

La reproduction qu'en donne notre ami Roach Smith, nous fait songer tout naturellement au bouton de verre de Neufchâtel que nous avons reproduit plus haut (page 498).

Voilà, à peu près, tout ce que nous connaissons de boutons antiques qui soient sortis de sépultures, soit en France, soit à l'étranger.

Il nous reste maintenant à parler d'un ornement circulaire, garni de verroterie, que la forme de sa tige nous force de classer ici parmi les boutons, tandis qu'ailleurs cette pièce est une fibule.

Voici cette pièce telle qu'elle existe encore à Paris, dans notre Musée des Souverains. C'est un cercle d'or d'un

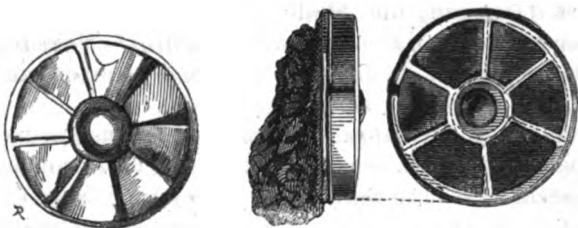


diamètre total de quinze millimètres, présentant sur sa face huit segments de verre pourpre, dont deux manquent aujourd'hui. Le centre devait être occupé par un ornement rond, probablement en verre colorié; mais il fait également défaut. Les bords de ce cercle sont ornés d'un filigrane. Le dessous est muni d'une traverse en or destinée à fixer l'objet sur du cuir ou sur une étoffe quelconque.

Cette traverse est ce qui nous fait ranger la pièce parmi les boutons, car sans cela nous l'eussions classée parmi les broches ou fibules. La raison de ceci, c'est que nous connaissons beaucoup d'objets du même genre, ornés de verroteries rouges, vertes ou jaunes, montés sur bronze ou sur argent, et qui tous ont présenté au revers un ardillon. Cette absence d'aiguille ou d'ardillon est pour nous un motif déterminant d'écarter toute idée de fibule, et la fixité de l'attache suffit pour nous faire penser à un bouton. Toutefois, quoique l'usage et la destination soient différents, nous n'en avons pas moins pensé, qu'au point de vue du style et de l'art, il convenait de rapprocher de ce bouton de verre celles de nos fibules franques, saxonnes ou allémaniques qui ont présenté la même forme et la même décoration. C'est en effet ce que nous allons faire.

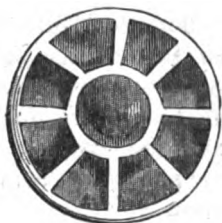
Les fouilles de Londinières, et surtout celles d'Envermeu,

nous ont présenté plusieurs petites fibules circulaires de bronze ou d'argent, composées les unes de six, les autres de huit segments de verre colorié. Ce verre, parfois vert, avec bouton jaune, est le plus souvent rouge pourpre avec bouton d'une autre couleur ¹. Nous reproduisons ici deux échantillons de ce type, qui est loin d'être rare.



FIBULES AVEC VERROTÉRIES COLORIÉES (Envermen).

Le Musée de Neuchâtel possède aussi une très-jolie fibule de bronze, à huit segments de verre pourpre, avec un bouton jaune au milieu. Les sépultures mérovingiennes de Bénouville ont donné, à M. l'abbé Durand, une petite fibule de verre entièrement pareille ². Nous la reproduisons ici d'après le dessin qu'il nous en a laissé.



FIBULE ORNÉE DE VERROTÉRIE (Bénouville, Calvados).

Ce type est loin d'être spécial à la Neustrie. Charnay nous le montre chez les Burgondes, et Remennecourt chez les

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 229; 2^e édit., p. 269, pl. XII, fig. 2, et pl. XVII, fig. 7.— « Congrès archéol. de France: séances gén. tenues en 1856, » p. 380. — « Revue de l'Art chrétien, » de février 1856.

² L'abbé Durand, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. XII, pl. I, fig. 3.

Austrasiens ¹. M. Hagemans en a rencontré des traces en Belgique ², et M. de Bonstetten, en Suisse ³.

L'Allemagne en a fait voir des analogues à Selzen ⁴ et surtout à Nordendorf, où les facettes de verre, variant de six jusqu'à douze, sont pour la plupart montées sur argent ⁵.

L'Angleterre, bien étudiée, nous a fourni plusieurs types, et déjà notre ami Roach Smith a reproduit, parmi les dépouilles d'Ozingell, une fibule circulaire, en verre rouge, que l'on confondrait aisément avec les nôtres ⁶. Nous regrettons de ne pouvoir la donner ici comme point de comparaison.

Après ces divers rapprochements, pris dans l'ordre archéologique, on nous demandera peut-être notre conclusion sur l'ensemble si varié des boutons de Childéric. Nous l'avons déjà dit, nous sommes disposé à écarter l'idée d'une garniture de cheval et nous inclinons très-fort à en faire des objets de parure ou de toilette personnelle. Mais sur quel vêtement, sur quelle partie du corps se plaçaient ces boutons ? Nous l'ignorons complètement, et notre peu de connaissance du costume des Francs nous oblige à nous renfermer dans un respectueux silence. L'avenir éclaircira probablement un mystère dont les découvertes modernes ont déjà soulevé un coin du voile.

L'embarras où nous nous trouvons ne date pas d'hier. Tous les historiens du tombeau de Childéric ont évité les boutons comme un écueil. Mabillon, Montfaucon, Ménestrier, Ribauld de la Chapelle, de Bast, se sont bien gardés de les aborder. Chiflet seul en gratifia le cheval ; mais sur ce point même il ne séduisit personne d'une manière absolue. Il est curieux de voir comment Poutrain, son compatriote, son traducteur et son disciple habituel, le poursuit et le gronde un siècle après l'apparition de l'*Anastasis*.

« Dans ce livre, dit avec raison l'historien de Tournai, on voit de belles estampes de ces ombilics, où l'art y est aussi

¹ De Widranges, « Mém. de la Soc. philomat. de Verdun, » t. III, p. 228, pl. 1, fig. 10.

² Hagemans, « Rapport sur la découverte d'un cimet. franc-méroving., à Séraing, » p. 16, pl. I, fig. 2 et 3.

³ De Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » p. 46, pl. XXIV, fig. 8.

⁴ Lindenschmit, « Das Germanische todenlager, bei Selzen, » planche générale, nos 10 et 11.

⁵ Södlmaier, « Fundgeschichte der uralten grabstätte zu Nordendorf. »

⁶ Roach Smith, « Collectanea antiq., » vol. III, p. 3, pl. v, fig. 11.

précieux que la matière : Ce qui y manque est du côté de notre auteur même, qui devoit suppléer, par une explication sensible de chaque figure, à ce qu'elles ne pouvoient nous faire comprendre d'elles-mêmes : Et pour y mieux réussir, il pouvoit les comparer toutes à certaines choses, de notre tems, qui eussent à peu près la même forme. Autant qu'il satisfait par le burin, à ce qui faisoit l'objet de sa dissertation, aussi peu s'en acquite-t-il par la plume : Son érudition est un peu déplacée : On peut dire qu'il a abandonné le corps pour courir après l'ombre, et que son sujet, qu'il ne devoit pas perdre de vue, est la moindre partie de son traité. Il donne par conjecture les tablettes dans la troisième classe, pour faire mieux entendre la qualité des deux bandes d'or, qui les ornoient, et le style, pour rendre plus intelligible l'usage de son étui; et dans la quatrième, l'épée, et son fourreau. Comme il n'étoit pas moins intéressant de donner dans celle-ci ¹ une idée plus distincte, qu'il pouvoit, de tout ce qui regardoit les ornemens du cheval, que n'a-t-il représenté le cheval sous son harnois, orné de toutes ces figures, selon qu'il lui auroit paru convenable de les y placer, à la tête, au poitrail, à la croupe, à la selle, à la bride et ailleurs. C'étoit le moyen d'en reconnoître la qualité, et l'usage, que le Père de Montfaucon n'auroit peut-être pas pû méconnoître lui-même ². »

Ces réflexions sont sages et parfaitement motivées. Malheureusement elles ne résument que trop bien Chiflet et son œuvre.

¹ La sixième classe. Poutrain divise, dans son travail, les objets de Chiflet en huit classes.

² Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 398-99.



CHAPITRE IV.

L'ATTACHE.

Nous avons à parler, sous ce titre, d'un objet que l'on dit provenir également du tombeau de Childéric, et qui cependant n'a jamais pénétré en France. C'est à présent la seule pièce importante du célèbre trésor sépulcral que l'on possède à Tournai, où elle est, comme il convient, la propriété de Saint-Brice, l'église voisine, témoin et presque théâtre de la découverte. Jusqu'à ce jour elle est demeurée à peu près inédite, car la publication d'une partie de cette relique, faite par Poutrain, en 1750, doit être considérée comme insuffisante sous tous les rapports. D'abord il n'a donné que la figure du personnage qu'il classe parmi les médailles d'argent : et puis ce dessin, qui n'est pas fort exact, est loin de donner de l'objet une idée convenable. Nous croyons donc en être le premier éditeur, et c'est à nos yeux une des bonnes fortunes de notre livre.

Avant de former notre jugement sur cette pièce, nous demandons la permission de laisser parler l'historien de Tournai, le seul qui en ait traité jusqu'à ce jour. Après avoir disserté sur les boucles si nombreuses de la sépulture de Childéric, le digne chroniqueur ajoute : « Il est certain, dit Chiflet, que ces boucles étoient en plus grand nombre dans le tombeau de Childéric, et qu'il y en eut bien d'enlevées, surtout de celles qui étoient à l'usage du cheval où il devoit s'en appliquer beaucoup d'avantage, pour serrer la selle, et les autres parties du harnois. Ce que Chiflet assure là par conjecture, on est en état de le vérifier, par rapport du moins à une de ces boucles, qu'on a vûë, mais qui fut moins enlevée, que

réservée, avec bien de la justice par les marguilliers de Saint-Brixé, et qui se conserve encore aujourd'hui, dans le trésor de l'église.

» Cette pièce, qui sert aujourd'hui de crochet, pour appuyer la remontrance sur la poitrine du prêtre, qui la porte, et qui, par rapport à cet usage, pourroit passer pour une boucle ou agraffe, n'est cependant rien moins ; elle est unique en son espèce, et d'une forme toute différente de celles que Chiflet nous a données : On la verra au pied de la planche des médailles, où elle a le plus de rapport, avec les remarques que l'on a cru à propos d'y faire. »

Ces remarques, nous allons les extraire en entier du livre du brave chroniqueur, en prévenant nos lecteurs de se défier autant des attributions de Poutrain que de celles de Chiflet :

« C'est ici le lieu de parler de cette autre pièce que j'ai promise à la fin de la cinquième classe ; la voici : Chiflet n'en donne aucune qui soit semblable ni approchante ; elle a la forme d'une médaille, avec cette différence, qu'elle n'a point d'inscription, et que le revers est uni ; elle y porte un crochet en forme d'une petite anse, ouverte par le haut, pour y tenir quelque chose suspenduë, ou pour la suspendre elle-même à quelque chose : Elle est d'argent, et doré des deux côtés ; la tête avance en dehors d'un quart de ponce : Elle représente un homme à la fleur de son âge, d'une mine virile, d'un air vif, et fin ; le visage ovale, haut, et les jouës un peu panchées. Il paroît huit, ou dix ans de plus, que la figure de l'anneau à sceller, aiant au reste, à peu-près les mêmes traits. Cette figure représente sans doute Childéric, de même que celle de l'anneau à sceller, mais de deux façons toutes différentes, l'une en creux, et l'autre en relief. Il est probable que cette pièce servoit d'ornement au harnois du cheval, où elle étoit attachée, par ce crochet, avec un grand nombre d'autres de même sorte, entre-mêlées peut-être aux abeilles, et aux autres ornements du cheval, ou bordant, si l'on veut, un cercle de cuir, qui entourroit, comme on en voit encore, le poitrail, les flancs, et le dessous de la croupe du cheval. Cette file, ou ce mélange de têtes du prince, parmi la diversité des autres ornements du harnois, figuroit sans doute un objet agréable, et elles étoient dorées, pour les rendre uniformes à la vûë, avec ces autres ornements qui étoient d'or. Ce n'est point en l'air, qu'on juge que cette tête ainsi saillante

représentait la figure de Childéric : Elle n'avoit point été sans dessein sous la main de l'ouvrier, qui l'avoit façonnée, il avoit sans doute visé à un modèle ; et quel pouvoit être ce modèle, sinon le Roi, pour qui il la façonnoit, comme un ornement destiné au harnois de son cheval, selon la conjecture la plus probable, que l'on peut faire de l'usage de cette pièce ? Son bord est dentelé de petites figures, qui ressemblent à la trèfle, et ses vuides sont remplis de petits points : Le Roi y est en demi buste, et revêtu de son manteau roial, que les anciens appelloient *chlamys* : Ce manteau est retroussé et noué sur l'épaule droite, comme on voit encore aujourd'hui des princes, et seigneurs peints, ou gravés avec cet ornement ; et c'étoit peut-être à ce nœud que servoit cette grande boucle, ou agraffe en forme d'anneau, qui est rapportée dans la cinquième classe. Quoi qu'elle ne fût que d'argent doré, elle ne dérogeoit point à celles d'or ; on voit encore tous les jours l'argent mêlé avec l'or, parmi les précieux meubles des grands, sans blesser leur luxe et leur magnificence.

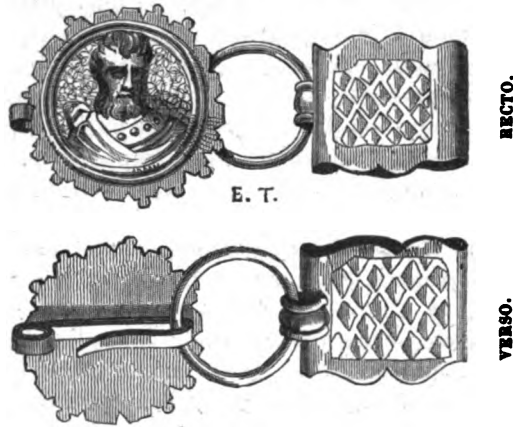
» Cette pièce est, après la bague à sceller, la plus intéressante de ce trésor ; rien ne sauroit intéresser en effet davantage, que de voir aujourd'hui, dans une image gravée, le portrait d'un prince, qui fut le troisième Roi des François, et le dernier de ces Rois païens, il y a près de treize cens ans, sur la vie même duquel les siècles ont répandu un voile épais, découvert à Tournai par un hazard des plus heureux ; au reste cette pièce est à peu près de la largeur, et de la grosseur d'un petit écu de France ; elle pèse un peu plus de six esterlins et demi, et elle a été évaluée à trente patars, selon le cours des espèces à Tournai, la présente année ¹. »

Pour nous, qui sommes empêché de donner des détails sur la pièce, ne l'ayant jamais vue ni touchée, nous avons été heureux de rencontrer le témoignage d'un témoin oculaire, qui bien des fois, sans doute, l'avoit contemplée de ses yeux et touchée de ses mains. Ce que nous pouvons assurer, c'est qu'aujourd'hui encore elle est conservée dans la sacristie de Saint-Brice de Tournai, et que dans les grandes processions, celle du Saint-Sacrement, par exemple, elle sert au célébrant à soutenir l'ostensoir, absolument comme au XVIII^e siècle.

Le dessin que nous avons pu nous procurer, grâce à

¹ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 398, 410-11.

l'obligeance de MM. Pécoul et Casterman, ne suffit pas pour asseoir un jugement complet, mais enfin il suffit pour nous



ATTACHE EN VERMEIL PROVENANT DU TOMBEAU DE CHILDÉRIC.

Encore existante à Saint-Brice de Tournai.

faire apprécier le style et la destination de l'objet, et c'est en ce moment le point important, autant que nos faibles lumières nous permettent de juger et d'apprécier. Il nous semble que le buste est d'un faire véritablement antique, c'est-à-dire qu'il appartient à l'art du Haut-Empire romain, plutôt qu'à celui des bas-temps, au ^v^e siècle, par exemple.

Ensuite, cette tête n'a jamais appartenu à une monnaie, ni probablement à un cachet. C'est un buste dont l'origine et la destination nous sont profondément inconnues. C'est plutôt un portrait fait pour être encadré et suspendu comme un médaillon. Mais ce portrait n'est point celui de Childéric. Il est évident que le roi barbare aura adapté cette pièce à son usage et probablement à sa décoration personnelle. Elle faisait peut-être partie de son écrin.

Le crochet qui existe par derrière est pour nous d'une forme peu usitée à l'époque romaine ou franque. Jusqu'ici nous n'avons encore rien rencontré de pareil dans nos fouilles archéologiques. Cependant nous y avons déjà recueilli un bon nombre d'attaches métalliques.

Si l'on excepte le crochet, la forme de l'attache de Tournai nous est assez familière, et nous espérons en donner plusieurs qui, si elles ne lui ressemblent pas complètement, du moins s'en rapprochent beaucoup et la rappellent fortement.

Il est encore, dans la décoration de cette attache, un détail qui sent complètement l'art romain et qui porte avec lui son cachet d'origine antique : nous voulons parler des feuilles imbriquées qui décorent chacun des côtés de la plaque opposée au buste. Que ces feuilles soient considérées comme des feuilles d'acanthé ou de laurier, il n'importe. Ce qui est certain, c'est qu'on les rencontre sur la plupart des monuments romains, allant du II^e au IV^e siècle. Nous pourrions en citer un grand nombre d'exemples ¹.

¹ Nous allons citer ici quelques exemples de ces imbrications antiques recueillies en Normandie, en France et en Angleterre. En 1855, j'ai vu des feuilles imbriquées sur les pierres sculptées de l'édifice romain trouvé à Archelles, près Dieppe. J'en ai vu également à Eu, chez M. Estancelin, ancien député de la Somme. Ces pierres provenaient des ruines romaines fouillées par notre savant confrère au Bois-l'Abbé, près Eu; ce sont probablement des restes de l'antique *Augusta*. Les archives de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure possèdent un album dont les dessins présentent des restes de colonnes couvertes de feuilles imbriquées. Ces débris romains, réfugiés au Musée départemental, proviennent de *Juliobona* (Lillebonne) et de *Rothomagus* (Rouen). Dans le bel « Atlas des antiquités gallo-romaines » qu'il a découvertes au Vieil-Évreux (Eure), de 1838 à 1844, M. Bonnin figure des fragments de colonnes antiques ornés de feuilles imbriquées (pl. XLII, fig. 1, 5 et 7). MM. Ch. Lenormant « Découverte d'un cimet. mérov. à la Chapelle-Saint-Éloi, » au titre, et Ed. Leblant « Inscript. chrét. de la Gaule, » t. 1^{er}, pl. 21, ont reproduit le plus curieux de ces fragments. A propos de cette pièce, devenue célèbre, notre habile épigraphiste observe : « que les imbrications en feuilles d'eau se sont conservées longtemps après la chute du paganisme; elles se retrouvent fréquemment en Gaule sur toutes les parties de sarcophages chrétiens qui ne présentent ni sujets ni symboles. » « Inscript. chrét. de la Gaule, » t. 1^{er}, p. 233. En 1831, M. Montié, de Rambouillet, découvrit à Vicq, près Montfort (Seine-et-Oise), un cercueil franc composé de fragments de pierres antiques, dont un a présenté « des imbrications de feuilles d'eau entièrement semblables à celles qui sont sculptées sur l'un des côtés du grand autel à quatre faces, de style gallo-romain, trouvé dans les fouilles de Saint-Landry, de Paris, et déposé dans la grande salle des Thermes, sous le n^o 6. » A. Montié, « Rapport sur les fouilles exc. dans un ancien cimet. de Vicq (Seine-et-Oise), en 1831, » p. 14, pl., fig. 3. Dans les fouilles faites en 1855 et en 1856, à Saint-Jean-des-Vignes, près Châlon-sur-Saône, M. Chevrier a trouvé parmi les restes de tombeaux et d'édifices romains, deux fragments de sarcophages recouverts de feuilles imbriquées, « qu'il appelle feuilles de laurier. » Chevrier, « Fouilles de Saint-Jean-des-Vignes, etc., » pl. xv, fig. 2 et 3. De pareilles imbrications ont été vues à Saintes, en 1850, près de bas-reliefs et de sculptures dédiées à Mercure. « Revue archéologique. » XIII^e année, p. 298. Enfin, M. Roach Smith signale à Wroxeter, près Shrewsbury, deux belles colonnes antiques recouvertes d'imbrications. « *Collectanea antiqua*, » vol. III, p. 29-32, pl. VII.

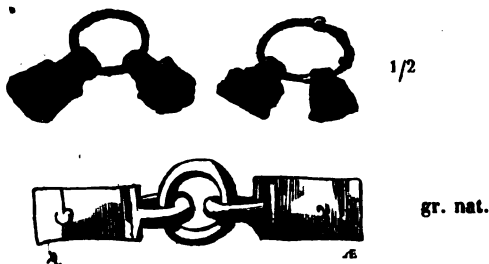
Le ^v^e siècle ne les a pas ignorées non plus et, sans sortir de notre sujet, nous pouvons citer les deux bâtons d'or sortis du tombeau de Childéric, lesquels sont entièrement recouverts de feuilles imbriquées ¹.

La pièce curieuse et étrange dont nous nous occupons est à présent une attache, ou si l'on veut une agrafe. Mais le fut-elle primitivement et toujours? Nous ne saurions l'affirmer. Ne l'ayant pas vue, nous ne pouvons dire si elle est sortie du tombeau telle qu'elle est, ou si son assemblage n'est pas le résultat d'une combinaison posthume, faite avec des reliques.

Après tout, il n'y a nul besoin de nous prononcer absolument sur ce point. La seule chose que le lecteur soit en droit d'exiger de nous, c'est que nous lui disions s'il y a eu des attaches à l'époque franque et s'il y en a eu de ce genre.

A cela, nous sommes en mesure de répondre d'une manière à peu près satisfaisante.

Assurément il y a eu des attaches à l'époque franque, et nous en avons recueilli un bon nombre dans nos fouilles de Londinières et d'Envermeu ². Toutes celles que nous avons rencontrées étaient en bronze et se rapprochaient, de près ou de loin, des trois dessins que nous reproduisons ici. A Envermeu, nous n'en avons pas trouvé moins d'une douzaine. Si nous n'en avons pas constaté autant à Londinières, c'est que les fouilles n'y ont été ni aussi longues, ni aussi productives.



ATTACHES DE BRONZE (Envermeu).

Une attache pareille aux nôtres a été également recueillie

M. de Caumont cite des colonnes recouvertes de feuilles imbriquées jusque dans l'architecture romane secondaire (x^{ie}-xii^e siècle). « Abécédaire ou rudiment d'archéologie, » p. 85, 1^{re} édit.

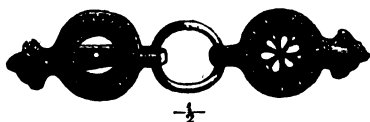
¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 194. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie françoise, » t. 1^{er}, pl. iv, fig. 5. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 388, pl. iii.

² « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 196.

à Douvrend, en 1838, et elle figure au Musée de Rouen parmi les dépouilles du chef franc qui, en 1840, furent rachetées par M. Deville ¹. Nous ignorons si l'attache est sortie du tombeau même du chef; ce qui est certain, c'est qu'elle provient du cimetière franc lui-même.

Généralement parlant, les attaches ont été sinon rarement rencontrées, du moins rarement recueillies par les archéologues français et étrangers. Parmi les objets provenant des sépultures de Varney (Meuse) et dessinées par M. de Widranges, je remarque quelques pièces dépareillées qui ressemblent à des parties d'attaches ². Des débris analogues sont signalés par M. Schayes, parmi les fragments métalliques recueillis à Haulchin, en Hainaut ³. Enfin, les cimetières de la Suisse et de la Savoie ont donné à M. Gosse des doubles crochets en bronze qui ont quelque rapport avec nos attaches ⁴.

Toutefois, deux magnifiques attaches sont sorties des tombes de l'ancienne Lorraine et sont entrées dans le cabinet de M. Simon, de Metz ⁵. L'une des deux est incomplète, mais l'autre est entière et fort belle. Toutes deux sont en bronze et bien travaillées : leur faire sent parfaitement ces bas-temps de l'art antique, que nous appelons byzantins ou mérovingiens. (Nous donnons ici une de ces deux attaches.)



Ce même M. Simon a bien voulu me communiquer une attache de bronze, trouvée à Metz et rachetée par lui, sans qu'il puisse en garantir la provenance. Cette pièce, dont l'authenticité me laisse quelques doutes, présente sur une de ses parties un crochet absolument semblable au nôtre. « A Metz et aux environs, m'écrit M. Simon, où ces sortes d'agrafes ne sont pas rares, elles sont considérées comme antiques. Celle que je vous adresse pourrait être mérovingienne ou carlovingienne. »

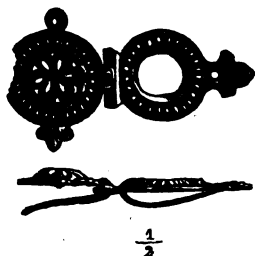
¹ Deville, « Catalog. illustré du Musée de Rouen, » 1^{re} part., p. 96, Mss.

² De Widranges, « Mém. de la Soc. philomath. de Verdun, » t. III, p. 233, pl. I, fig. 7.

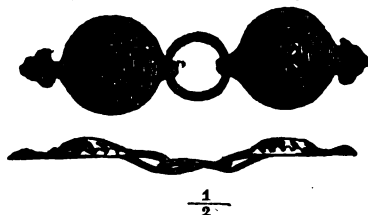
³ Schayes, « Notice sur la découv. d'un anc. cimet., etc., » p. 4, pl. II, fig. 6.

⁴ Gosse fils, « Notice sur d'anciens cimet., » pl. I, fig. 13, 14, 19. — Id., « Suite à la notice sur d'anc. cimet., » pl. III, fig. 12, 13, 14, 15.

⁵ Simon, « Notice sur les sépult. des anciens, » planche.



Enfin, pour prouver que les attaches des Francs n'étaient pas sans précédent dans les Gaules, nous en montrerons jusque chez les Gallo-Romains. Parmi les nombreux objets antiques trouvés dans le camp de Dalheim, en 1854, M. Namur, de Luxembourg, figure une charmante petite attache ¹ en bronze, assez semblable à celle qui a été donnée par M. Simon, comme trouvée dans le département de la Moselle ². (Nous la reproduisons ici.) « M. Quednow, ajoute M. Namur, en



ATTACHE DE BRONZE (camp de Dalheim).

décrit une tout à fait semblable dans son ouvrage sur les antiquités de Trèves ³. »

Mais ces attaches de la Lorraine et du Luxembourg sont entièrement fermées comme celles d'Envermeu, de Londinières et de Douvrend, et elles ne présentent pas de crochet comme celles de Metz et de Tournai. Toutefois, on conviendra que de l'une à l'autre il n'y a qu'un pas. Nous terminerons cet article en disant que le Musée d'antiquités de la Seine-Inférieure possède, dans une de ses montres, un bel assortiment d'attaches de bronze. Nous en avons compté six parfaitement entières, mais fixes et sans crochet; et une douzaine au moins dont il n'existe qu'un seul côté. Il y en a de toutes les civilisations, quelques-unes m'ont paru romaines, et il en est que je crois au moins carlovingiennes. Malheureusement la provenance d'aucune n'est indiquée.

¹ Namur, « Public. de la Soc. arch. du Lux., » t. VII, p. 184, pl. IX, fig. 38.

² Simon, « Notice sur les sépult. des anciens, » planche au haut.

³ Namur, « Public. de la Soc. archéolog. du Luxembourg, » p. 184.

CHAPITRE V.

LA FIBULE OU BROCHE.

PAR fibule on entend, en archéologie, une broche destinée à fixer le vêtement ou à le fermer dans la partie haute du corps. La fibule se compose de deux pièces distinctes, l'une fixe, l'autre mobile. La première peut être appelée l'étui, la seconde se nomme l'ardillon. L'ardillon adhère à la partie haute de l'étui au moyen d'une charnière; puis, après avoir saisi l'étoffe qu'il a mission de fixer, il vient se rattacher au bas à l'aide d'un crochet.

Quoique la forme de la fibule varie à l'infini, il résulte clairement de l'examen des objets qui nous sont restés du tombeau de Childéric, qu'une seule fibule est parvenue jusqu'à nous. Et encore nous n'en possédons plus que l'image, l'original ayant disparu dans le vol du 6 novembre 1834.

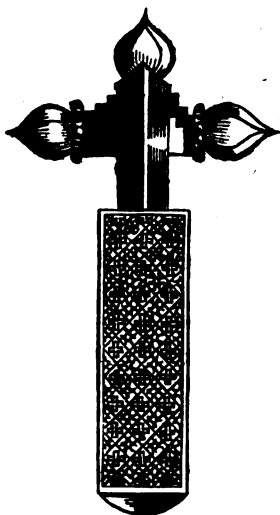
Chiflet répète le mot *fibule* dans diverses pages de son livre ¹, mais toujours improprement; car en voyant les objets auxquels il applique cette dénomination, il devient évident que le docteur en fait la plus mauvaise application possible. En effet, si l'on se reporte à la page 236 de l'*Anastasis*, on voit une planche entière reproduisant onze objets d'or, qui pour la plupart sont décorés de verroteries. Tous ces objets, Chiflet les appelle des *fibules*: « *Fibulæ aureæ et gemmatæ.* »

Or, en examinant chacune de ces pièces, on peut remarquer que la planche se compose: 1° d'un bracelet en or; 2° d'une aiguille d'or; 3° de trois boucles complètes; puis de trois anneaux de boucles sans leur ardillon, et enfin de

¹ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 37, 38, 39, 46, 48, 234, 236, 237.

trois ardillons de boucles privés de leurs anneaux. En tout, neuf boucles entières ou en morceaux. Voilà ce que Chiflet appelle des fibules. Evidemment pour nous c'est tout autre chose : et la seule fibule véritable qu'il ait à nous présenter, il la défigure, la décompose et l'affuble du nom barbare de : « Graphiarium, » ou étui de style ¹. De tout ceci il résulte clairement que Chiflet est, sur cette matière, dans une erreur perpétuelle.

Pour nous, au contraire, le prétendu style est une fibule, et sans entrer une seconde fois dans une discussion critique à ce sujet, il nous suffira, pour convaincre tout archéologue expérimenté, de reproduire le dessin donné par Chiflet ² et copié par Montfaucon ³. Voici ce dessin dans toute son exac-



FIBULE D'OR DE CHILDÉRIC (d'après Chiflet).

titude. Croirait-on jamais, si Chiflet n'avait pris soin de nous le dire, s'il n'avait même essayé de nous le démontrer, pour ainsi dire pièces sur table, que cet instrument, si simple, si rudimentaire, et maintenant si connu, ait pu un instant être pris pour un style à écrire ⁴. Et cette erreur, où tout le

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 180-82.

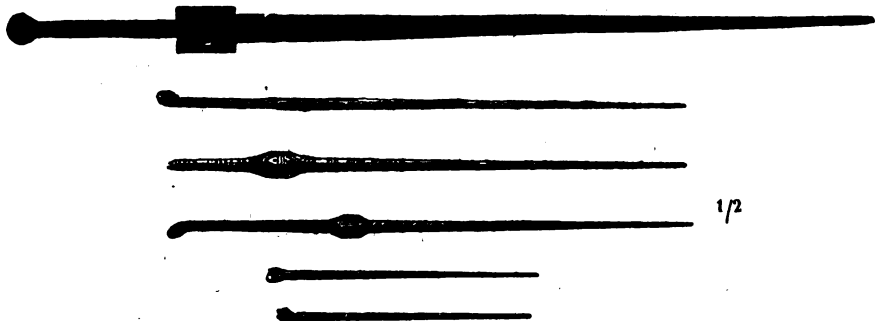
² Id., *ibid.*, p. 182.

³ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarch. franç., » t. 1^{er}, pl. VI, fig. 4.

⁴ Chiflet, « Anastasis, » p. 182.

xvii^e siècle abonde ¹, et où il est si excusable de tomber, le xviii^e, si archéologique dans les travaux de Caylus, de Lebeuf et de Montfaucon, ne la fepousse pas avec horreur. Au contraire, il balbutie et il hésite à la vue de l'imperturbable aplomb des premiers interprètes ².

On comprendra aisément combien il fallait ignorer les premiers éléments du style antique, pour avoir jamais appelé de ce nom une fibule. La meilleure réponse à une pareille assertion, sera la reproduction d'un groupe de styles à écrire de l'époque franque, tous tirés des sépultures mérovingiennes de la vallée de l'Eaulne. Le lecteur saisira de suite qu'il y a un monde entre cet instrument manuel et un ornement de parure personnelle.



STYLES FRANCS EN BRONZE (Envermeu).

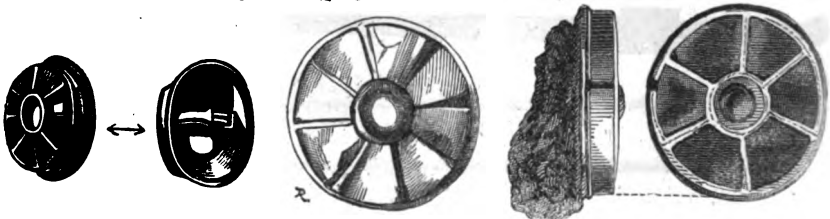
Avant de passer à l'examen de la pièce qui nous occupe, on nous demandera peut-être s'il n'y avait pas d'autre fibule dans le tombeau de Childéric? Par exemple, si l'on ne pourrait pas en reconnaître quelques-unes de forme circulaire, soit dans les objets qui se trouvent encore au Louvre, soit parmi les pièces figurées par Chifflet, à la page 226 de son livre,

¹ Le P. Lecointe, « Annales ecclesiast. Franc., » t. I, p. 108-12.—Audigier, « L'origine des François et de leur empire, » t. II, p. 497. — Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, t. III, p. 410, édit. in-12. — Ménestrier, « Hist. du roy Louis-le-Grand, » p. 29-30.

² Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie françoise, » t. I, p. 10, 12, 13, pl. IV, fig. 5. — Ribauld de la Chapelle, « Dissertat. sur l'origine des Francs, » p. 75, 94-95. — Dom Martin, « La Religion des Gaulois, t. II, p. 337-38. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 388-90, pl. III. — Billardon-Sauvigny, « Essais hist. sur les mœurs des Français, » t. II, pl. III, p. 16. Paris, 1792.

pièces dont il charge beaucoup trop libéralement le bucéphale mérovingien.

De toutes les pièces figurées à la page 226 de l'*Anastasis*, une seule peut être un moment prise pour une fibule. Cette pièce est un ornement circulaire décoré de segments de verroterie. Si le dessin seul nous était resté, nous serions porté à supposer une petite fibule; attendu que nous en avons trouvé de semblables. Mais heureusement pour nous, la pièce elle-même a survécu, et elle se voit encore au Musée du Louvre. Examinée attentivement et dessinée avec grand soin par M. Darcel, elle se trouve n'avoir point de charnière, mais simplement une attache, circonstance qui la relègue dans la classe des boutons plutôt que dans celle des fibules, ce que nous avons déjà fait (page 200).



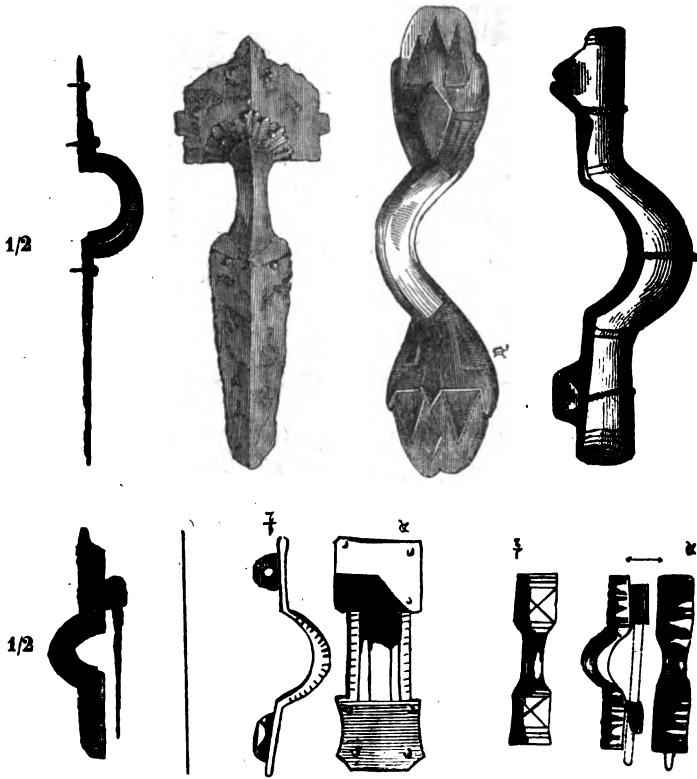
BOUTON (Childéric). — FIBULES (Envermeu).

Maintenant, décrivons la fibule de Childéric, telle qu'elle nous est restée dans l'*Anastasis*. Nous n'avons aucune raison de croire le dessin plus petit ni plus grand que nature. Chiflet ne parlant point de réduction, nous devons conclure que l'objet est de grandeur naturelle.

Disons tout d'abord que la forme générale de cette fibule est plus romaine que franque. Ceci ne surprendra personne; car ce que nous appelons l'*art franc* ou l'*art german* commençait à peine en 484, époque de la conquête des Gaules. L'*art gallo-romain* régnait à peu près en maître dans ces contrées, où il subira plus tard l'influence du génie des vainqueurs.

Cette fibule donc me paraît appartenir purement à l'*art antique*; je sais bien que le type cruciforme et ansé se retrouve abondamment chez les Francs, les Burgondes, les Allemands et surtout les Saxons; mais alors les détails, la décoration, le style, en un mot, sont très-différents. Nous reproduisons ici quelques-unes de nos fibules ansées ou cruciformes, trouvées dans les cimetières francs de la vallée de

l'Eaulne. Le lecteur saisira facilement la différence des deux époques.

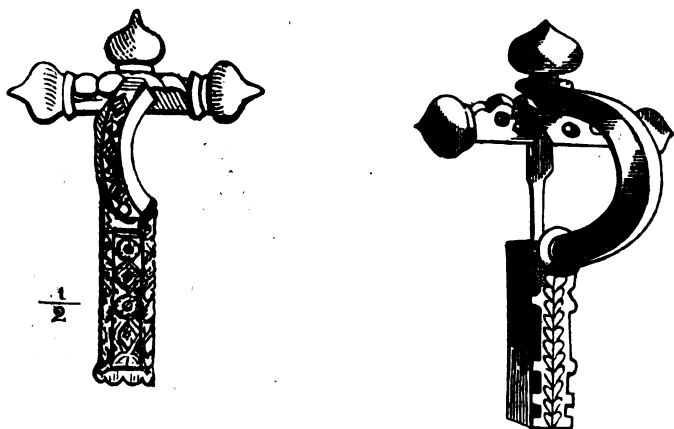


FIBULES FRANQUES ANSÉES (vallée de l'Eaulne).

En regard de ces types, que nous appellerons teutoniques, et en face de la fibule de Childéric, nous placerons cinq fibules romaines. De cette sorte le lecteur pourra prononcer en dernier ressort. La première de ces deux pièces a été trouvée, en 1848, à Séraucourt, près Bourges, dans un cimetière gallo-romain qui doit remonter au v^e siècle de notre ère ¹. La seconde a été recueillie, vers 1856, avec d'autres semblables, dans les fouilles de la station romaine de Richborough, en Angleterre ².

¹ De Girardot, « Cimetière gallo-romain de Séraucourt, à Bourges, (fouilles de 1848), » pl. v, fig. 2. (Voir page 218.)

² Roach Smith, « The antiquities of Richborough, Reculver and Lymne, in Kent, » p. 81-82. (Voir page 218.)



FIBULES ROMAINES. — SÉRAUCOURT (Cher). — RICHBOROUGH (Kent).

La troisième fibule, que je ne puis reproduire, est entièrement semblable à celle de Childéric, du moins pour l'ensemble de la forme. Elle a été trouvée en 1844, à Odiham, dans le Hampshire (Angleterre), et elle est gravée par M. Wright, dans son intéressant tableau du Celte, du Romain et du Saxon ¹.

La quatrième fibule a été trouvée par M. Chevrier, dans les fouilles qu'il pratiqua en 1855, autour de l'église de Saint-Jean-des-Vignes, près Chalon-sur-Saône ².

La cinquième se voit dans le cabinet de M. Houbigant, de Nogent-les-Vierges, et elle a été trouvée au Camp-de-Bresle, enceinte antique peu éloignée de Creil (Oise) ³.

Nous pourrions citer encore deux fibules de bronze, qui pour la forme et la date de l'ensevelissement se rapprochent beaucoup de celle de Childéric. L'une a été trouvée en 1750, dans le cimetière franc d'Asnières, près Paris. Caylus raconte que l'on y rencontra « deux fibules semblables à celles de Childéric ⁴. » L'autre, reproduite par M. Deville et conservée au Musée de Rouen ⁵, a été recueillie en 1838, dans le cimetière franc de Douvrend (Seine-Inférieure).

Ce qui distingue surtout la fibule de Childéric, et qui, en

¹ Th. Wright, « The Celt, the Roman and the Saxon, » ch. XI, p. 327.

² Chevrier, « Fouilles de Saint-Jean-des-Vignes, près Chalon-sur-Saône, » p. 18, pl. XIV, fig. 3.

³ Houbigant, « Antiquités du départ. de l'Oise, » pl., fig. 3. (Inédites.)

⁴ Caylus, « Recueil d'antiquités, » t. 1^{er}, pl. 94.

⁵ Deville, « Catalogue illustré et Mss. du Musée de Rouen, » p. 96.

dehors du métal, lui donne un caractère particulier de goût et de richesse, c'est l'étui inférieur qui est double : je veux dire que la partie basse de la fibule est fermée du côté du vêtement, circonstance qui n'a pas lieu d'ordinaire. Afin de parer de plus en plus aux inconvénients du frottement, cette partie de la fibule a été arrondie, tandis que celle qui est en vue est complètement plate. De plus, cette espèce de tube a été orné de ciselures, ce qui prouve que l'on n'a rien épargné pour rendre cette pièce vraiment digne d'un roi.

Nous ne connaissons point de second exemple d'une disposition semblable. Nous ne pouvons citer qu'en Angleterre une seule broche qui soit ornée des deux côtés. C'est la riche et admirable fibule trouvée par Faussett, en août 1771, au sein du cimetière saxon de Kingston Down, dans le Kent. Cette pièce, achetée par M. Mayer, donnée par lui à la ville de Liverpool, et reproduite par ses soins dans l'*Inventorium sepulchrale*, est véritablement d'une magnificence inouïe et plus que royale ¹.

Cette broche, d'une grandeur et d'une forme tout à fait inusitée, est on ne peut mieux ouvragée au revers sur le côté qui touchait au vêtement. C'est par ce trait seulement qu'elle se rapproche de celle de Childéric, car elle la surpasse de beaucoup par la grandeur, la richesse et le travail.

Outre la forme générale, qui est celle d'une croix, il est un détail qui a été fort remarqué dans la fibule de Childéric, détail insignifiant et tout à fait accidentel selon nous, mais auquel les auteurs du ^{xvii}^e et du ^{xviii}^e siècle ont attaché la plus haute importance. Il s'agit des ornements gravés sur l'étui de la fibule. Ces ornements sont de deux sortes, ceux du dessus et ceux du dessous. Ces derniers offrent tout simplement des quatre-feuilles gravés, comme on en rencontre dans les verroteries de l'âge mérovingien. J'en puis citer des exemples, sur les garnitures de fourreau de l'épée de Childéric ², sur la garde de l'épée trouvée à Rue-Saint-Pierre, près Beauvais ³, sur une terminaison de ceinturon de

¹ Ch. Roach Smith, « *Inventorium sepulchrale*, » p. 77-78, plate I, fig. 1. — Th. Wright, « *On Anglo-Saxon antiquities with a particular reference to the Faussett collection*, » p. 13.

² Chiffet, « *Anastasis*, » p. 202-3. — Montfaucon, « *Les Monuments de la Monarchie française*, » t. 1^{er}, pl. IV, fig. 9. — Poutrain, « *Hist. de la ville et cité de Tournai*, » t. 1^{er}, p. 390, pl. IV.

³ Danjou, « *Notes sur quelques antiquités mérovingiennes conservées au Musée de Beauvais*, » p. 10, pl. II, fig. 6 et 6 bis.

Wilbraham ¹, sur un ornement de cuivre émaillé, recueilli en 1844, dans les tombeaux de Bel-Air ², et sur un fermoir de bourse en bronze, trouvé à Envermeu, en 1856 ³.

De ces dessins on n'a rien dit, mais il n'en a pas été de même de ceux du dessus de la fibule qui reproduisent une petite croix grecque ou de saint André. Cette fantaisie d'artiste, qui prouverait tout au plus que le graveur était chrétien ou obéissait à des traditions chrétiennes, a paru d'une conséquence fort grave aux premiers interprètes de la sépulture, tandis qu'à nos yeux un ornement crucifère ne prouve pas plus le christianisme de celui qui le porte, que la monnaie des successeurs de Constantin ne démontrerait la conversion de tous les Romains du Bas-Empire qui s'en servaient.

Nos prédécesseurs, au contraire, ont vu là un signe de christianisme, non de la part du roi qui est mort païen ou *sarrazin*, comme disait une naïve chronique du moyen-âge ⁴, mais de la part du donateur supposé de la fibule.

Imaginerait-on que Chiflet, l'auteur de cette belle découverte, a cru voir dans cette fibule cruciforme et ornée de croisettes, un don fait par sainte Geneviève au fils de Mérovée, qui avait eu pour elle les plus grands égards. Il est bien entendu qu'en offrant ce riche présent, la pauvre bergère de Nanterre aurait eu en vue la conversion du chef idolâtre ⁵.

Là-dessus Chiflet raconte plusieurs faits de la vie de sainte Geneviève. D'abord il cite l'histoire du grand saint Germain d'Auxerre, qui donna à l'humble fille de Nanterre, afin d'être un aliment à sa piété, une médaille de bronze marquée du signe de la croix ⁶; puis Chiflet ajoute quelques traits de la vie de la sainte, prouvant la confiance qu'elle avait dans le signe de la croix, source pour elle de plusieurs miracles. Enfin, il termine en montrant que Childéric lui témoigna une vénération toute particulière, en accordant, à sa prière, la grâce de plusieurs captifs condamnés à mort ⁷.

Le P. Lecointe, marchant, comme toujours, sur les traces

¹ Neville, « Saxon obsequies, » plate 9, n° 87.

² F. Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, » p. 9, pl. 1, fig. 29.

³ « Notes on the interment of a young Frankish warrior, » p. 5, pl., fig. 7.
— « Archæologia, » vol. xxxvii, p. 108, pl. 11, fig. 7.

⁴ Chiflet, « Anastasis, » p. 81.

⁵ Id., *ibid.*, p. 184-89.

⁶ Bolland., « Acta sanct., » 3 janvier.

⁷ Id., *ibid.* — Baronius, « Annales ecclesiast., » ad ann. 456, nos 6 et 7.

de Chiflet, voit aussi un signe chrétien dans les petites croix qui nous occupent « cruciculis partim pedatis, partem rectangulis. » Lui aussi il suppose que cette fibule est un don de sainte Geneviève ou de quelque évêque catholique, qui aura voulu préparer le roi franc au christianisme ¹.

Ribauld de la Chapelle, quoique repoussant toute idée chrétienne à propos de ces *croisettes*, comme il les appelle, pense toutefois que ce riche ornement pourrait bien venir d'un empereur chrétien de Rome ou de Byzance, provenance plus plausible que l'escarcelle d'une pauvre bergère. Après tout, il est plus disposé à y voir le christianisme de l'ouvrier, plutôt que celui du roi. Ici nous souscrivons à son avis ².

Montfaucon se montre parfaitement sage dans l'interprétation de ce détail d'ornementation. Sauf le nom impropre de *boucle* donné à la broche royale, et en écartant, comme purement gratuite, l'hypothèse de pillage, nous pourrions substituer à notre article le paragraphe que voici :

« Une chose à remarquer dans cet instrument, c'est qu'à la surface du côté, il y a plusieurs petites croix bien formées, ce qui semble ne pouvoir convenir à Childéric qui étoit Gentil. Chiflet soupçonne que ce pourroit être un présent que lui auroit fait sainte Geneviève. Il se fonde sur ce qui est dit dans sa vie, donnée par Bollandus, que le roi Childéric, quoique Gentil, avoit pour sainte Geneviève une si grande vénération, qu'ayant un jour résolu de faire tuer plusieurs captifs, il leur donna la vie à sa considération et à sa prière. Il y a bien plus d'apparence que Childéric, qui étoit en guerre avec les chrétiens, roi d'une nation accoutumée au pillage, aura trouvé cette boucle entre les dépouilles, ou que quelqu'un, qui l'avoit eue en partage, lui en aura fait présent. Il pourroit bien se faire aussi que ces croix ne seroient pas une marque de Christianisme, mais un pur caprice de l'ouvrier qui, pour ne pas laisser les losanges vides, aura mis, pour les remplir, cette figure qui paroît le plus propre à cela. Le grand nombre qui s'y voyent fait croire que ce n'étoit qu'un simple ornement. Plus de cinq cents ans avant Jésus-Christ, les Égyptiens avoient des croix dans leurs monumens ³. »

Poutrain, suivant sa coutume, défend l'opinion de Chiflet

¹ Lecoite, « Annales ecclesiast. Francorum, » t. 1^{er}, p. 108-10.

² Ribauld de la Chapelle, « Dissert. sur l'origine des Franes, » p. 94-95.

³ Montfaucon, « Les Monum. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, p. 12-13.

contre Montfaucon ; mais nous n'en tiendrons pas compte ¹.

Il nous reste encore un détail assez important à faire connaître dans le bijou dont nous traitons. Cette fibule, si riche par la matière et intéressante par le travail, avait un ardillon en fer. Chiflet, qui le prenait pour un style, le fit restituer soigneusement par un habile ouvrier d'Anvers ². Pour expliquer cette particularité, qui peut paraître étrange au lecteur peu versé dans l'archéologie, nous dirons que l'ardillon en fer était général chez les Francs de la première dynastie. Cette circonstance paraît avoir frappé tous les archéologues. Voici, du reste, ce que nous écrivions à ce sujet dans notre *Normandie souterraine* :

« Une chose singulière, et qui ne paraît pas facile à comprendre, au premier abord, c'est que dans toutes les fibules franques que nous avons rencontrées, l'ardillon était généralement en fer, quelle que fût la richesse de la plaque, bronze, or ou argent. Les belles fibules d'or que nous avons trouvées à Parfondeval, à Envermeu et à Caudebec-lès-Elbeuf; les admirables broches de Douvrend, ornées de verroteries, ont présenté cette singularité qui, je crois, se reproduit aussi dans la magnifique collection de fibules de M. Baudot, de Dijon. M. Baudot signale, comme exception, une fibule entièrement en or, dont l'ardillon était en cuivre ³. On peut aussi voir un objet du même genre dans le bel ouvrage de M. Akerman, sur les « *Remains of pagan Saxondom* ⁴. » Cette préférence du fer ne peut guères s'expliquer, ce me semble, que par la solidité de ce métal comparée à la fragilité du bronze et à la malléabilité de l'argent ⁵. »

J'ajoute, immédiatement, que tous les faits observés depuis, soit par moi-même, soit par d'autres antiquaires, aussi bien en France qu'à l'étranger ⁶, n'ont fait que corroborer mes premières observations.

Maintenant que nous avons décrit et analysé la pièce, il nous faut suppléer au silence des historiens de la découverte et dire, sinon où elle était placée dans la fosse, du moins où

¹ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 388-89.

² « Per peritum artificem, » Chiflet, « Anastasis, » p. 181.

³ Baudot, « Mém. de la commiss. de la Côte-d'Or, an. 1832-33, » p. 214.

⁴ Akerman, « *Remains of pagan Saxondom*, » p. 5.

⁵ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 226-27; 2^e éd., p. 266-67.

⁶ Hagemans, « Rapport sur la découv. d'un cimetière franc-mérov., à Séraing, près Liège, » p. 16-17.

elle devait être. Commençons par rappeler sur quelle partie du corps se portait la fibule chez les anciens.

D'après les représentations qui nous sont restées de l'antiquité romaine et de la période franque, d'après les sceaux ¹, les monnaies ², les bas-reliefs ³, les peintures murales ⁴ et les miniatures de manuscrits ⁵, la fibule se portait tantôt sur l'épaule, tantôt sur la poitrine, un peu au-dessous du cou ⁶. Cette dernière place se retrouve dans les peintures des catacombes aussi bien que dans les images des manuscrits carlovingiens.

Maintenant, comme les Francs étaient inhumés tout habillés et même tout armés, on doit en conclure naturellement que la fibule occupait, dans la tombe, la place qu'elle avait obtenue pendant la vie. Or, sur ce point important d'archéologie nationale, nous ne sommes pas réduit à de simples conjectures. Nous pouvons nous étayer, dans cette matière, sur notre longue expérience personnelle et sur les consciencieuses observations faites par les archéologues étrangers : en Allemagne, en Belgique, en Suisse et en Angleterre.

Toutes les observations que nous avons faites en Normandie, nous ont montré les fibules sur la poitrine, soit qu'elles fussent isolées, soit qu'elles fussent réunies par paires, ce qui arrivait le plus souvent ⁷. Tous les explorateurs français qui ont suivi les fouilles archéologiques font la même déclaration. Je cite spécialement M. Moutié, pour les sépultures de Seine-et-Oise ⁸; M. Gomart pour le cimetière de Ven-

¹ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarch. franç., » t. I, pl. xv, fig. 1 à 5.

² A la Bibl. imp., sol d'or de Childéric II. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie françoise, » t. 1^{er}, pl. xv, fig. 1 à 5; pl. xxi, fig. 2 à 9.

³ Chifflet, « Anastasis, » p. 130. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie françoise, » t. 1^{er}, pl. xxi, fig. 10.

⁴ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie françoise, » t. 1^{er}, pl. xii, fig. 4 et 6; pl. xiii, fig. 3.

⁵ « L'Univers pittoresque. — France, Atlas, » t. 1^{er}, pl. 146, 158, 164, 171, 173.

⁶ Isidore de Séville dit, en parlant de la fibule : « Quod pectus seminarum ornat vel pallium virorum in humeris firmat. » — Comarmond, « Descript. de l'écrin d'une dame romaine, » p. 11.

⁷ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 224-30, 242, 288-90, 301; 2^e édit., p. 263-71, 293, 363-65, 379. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 152, 180-81, 187, 190, 194-95.

⁸ A. Moutié, « Le Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire, II^e année, 1843, » p. 342. — « Notice sur un cimet. présum. mérov., à Auffargis (Seine-et-Oise), » p. 10.

dhuile ¹; M. Baudot pour les fouilles de Charnay (Saône-et-Loire) ²; M. Chevrier pour Saint-Jean-des-Vignes ³, et M. Des Berryes pour le cimetière de Conlie, dans la Sarthe ⁴.

Il en a été de même à l'étranger. M. Akerman, en publiant dans leur couleur native les belles et nombreuses fibules de bronze doré trouvées par M. Wylie, dans le cimetière saxon de Fairford, affirme que toutes ont été rencontrées sur la poitrine des morts. Celles des femmes, réunies par paires, étaient placées sur chaque sein ⁵. Mais M. Akerman ajoute que cette disposition est contraire à celle qu'il a observée à Harnham Hill et dans d'autres cimetières saxons, où les fibules étaient trouvées sur les épaules, à tel point que les clavicules paraissaient souvent oxydées par le fer ou par le bronze ⁶. A cette observation nous ajouterons que deux squelettes de femme, reproduits par M. Lindenschmit, de Mayence, présentent aussi une paire de fibules rondes, dont une est placée sur l'épaule, tandis que l'autre est sur le sein droit ⁷.

Le même M. Akerman, dans ses admirables *Remains of pagan Saxondom*, rapporte le curieux récit d'une fouille faite en 1845, dans le tumulus de Great Driffild, Yorkshire, par le docteur Thurnam. On y voit que le docteur-archéologue a trouvé, sur les épaules d'une femme, deux fibules rondes placées sous les clavicules; puis ailleurs, deux fibules cruciformes, correspondant à chacun des seins du sujet ⁸.

Mais dans cette même Angleterre, où des positions diverses ont été constatées par d'excellents explorateurs, nous

¹ Gomart, « Le Cimetière mérovingien de Vendhuile, » p. 6.

² Baudot, « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Dijon, en 1852, » p. 312.

³ Chevrier, « Fouilles de Saint-Jean-des-Vignes, près Châlon-sur-Saône, » p. 18, pl. xiv, fig. 3.

⁴ De Caumont, « Cours d'antiquit. mon., » t. vi, ch. 3, p. 263-66. — « Bulletin monum., » t. v, p. 522-24. — Comarmond, « Courrier de Lyon, » du 11 juillet 1857.

⁵ Wylie, « Fairford graves, » p. 14, 16, 19, 23. — « Here it may be remarked the fibulæ... universally found on the *breasts*, generally in pairs, one on either breast, but sometimes both on one breast. »

⁶ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 37 et 38. — Toutefois, si à Harnham Hill, M. Akerman a trouvé des fibules sur les épaules, comme sur le squelette n° 36, il en a rencontré également sur la poitrine, comme sur le n° 40. — « An account of excavations in an Anglo-Saxon Burial-Ground, at Harnham Hill, » p. 8.

⁷ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, bei Selzen, » pl. 10 et 11.

⁸ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 16 et 17.

pouvons assurer que la majorité des observations plaide en faveur de la poitrine. Au mois de mai 1858, sir Henry Dryden, baronnet, offrait, à la Société des Antiquaires d'Ecosse, une fibule trouvée en 1844, sur la poitrine d'un squelette humain, dans les fondations de la vieille église de Dundee ¹.

L'honorable M. Néville, qui a trouvé cent vingt-cinq fibules dans le cimetière saxon de Little Wilbraham (Cambridgeshire), a remarqué qu'elles étaient invariablement placées sur la poitrine : « The fibulæ were found invariably on the breast. » Généralement aussi il les recueillait par paires, au point que sur cent vingt-cinq, cent dix-huit étaient accouplées ².

Le Rév^d Faussett, dans ses fouilles du Kent pratiquées de 1757 à 1773, cite un grand nombre de fibules, toujours trouvées au même endroit, près de la gorge des morts : « Near the neck ³. » J'ai surtout remarqué, dans le précieux journal de cet explorateur consciencieux et infatigable, les deux riches fibules d'or rencontrées à Kingston Down. Ces deux merveilles de l'art anglo-saxon ont été recueillies sous la gorge de défunts que Faussett croit être des femmes ⁴. Généralement parlant, cet explorateur croit volontiers à une sépulture de femme, quand il rencontre une fibule dans un tombeau.

M. Thomas Wright, avec son esprit de critique si judicieux ⁵, et notre ami Roach Smith, avec l'autorité que lui donne son expérience consommée dans l'archéologie saxonne ⁶, confirment de tout point ces assertions de leurs compatriotes.

Le peu d'observations faites jusqu'ici, en Suisse et en Belgique, donnent aussi complètement raison à notre thèse. En général, la Suisse n'a fourni jusqu'ici qu'un très-petit nombre de fibules burgondes. MM. de Bonstetten ⁷, Troyon ⁸ et Gosse

¹ « Fibula from the breast of a human skeleton, found in the foundations of the old church, Dundee, 1841, » « Gentleman's Magazine, » de juin 1858, p. 682.

² Néville, « Saxon obsequies, » p. 6 et 9.

³ Rev^d Faussett et Roach Smith, « Inventorium sepulchrale, » passim.

⁴ « Inventorium sepulchrale, » p. 77 et 91.

⁵ Th. Wright, « On Anglo-Saxon antiquities with a particular reference to the Faussett collection, » p. 13.

⁶ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. III, p. 4.

⁷ De Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » p. 46-47, pl. XXIV, fig. 8, 9 et 10.

⁸ Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, » p. 7, pl. I, fig. 10.

en citent à peine quelques-unes dans leurs ouvrages. Ces deux derniers seulement mentionnent la position qu'elles occupaient dans la tombe. M. Troyon cite positivement la poitrine pour un tombeau trouvé en 1847, près de Lausanne, l'antique *Lousounium* ¹. M. Gosse n'est pas moins expressif : « Près de Soleure, dit-il, une belle fibule d'or a été trouvée sur le sternum d'un squelette ². » Cette remarque est d'autant plus sûre qu'elle a été faite par M. F. Keller, antiquaire distingué de Zurich.

La Belgique et le Luxembourg ont donné beaucoup plus de fibules que l'antique Helvétie. Mais si, d'une part nous pouvons citer les découvertes de broches faites à Haulchin ³, à Lède ⁴, à Séraing ⁵, à Wecker, à Nennig, à Greisch ⁶ et aux tombois de Védtrin ⁷, de l'autre nous ne pouvons consigner que deux observations, celles de MM. Hagemans, de Bruxelles, et Del Marmol, de Namur. Le premier raconte que dans le cimetière mérovingien de Séraing, près Liège, les fibules se rencontraient sur la poitrine des morts et à côté des colliers ⁸; le second déclare avoir recueilli une fibule sous la gorge d'un mort, dans le cimetière franc de Védtrin, près Namur ⁹.

Nous avons déjà dit un mot de l'Allemagne. Nous y revenons un moment pour affirmer que le peu d'observations qu'il nous a été donné de constater dans cette vaste contrée, la mère des arts et des nations teutoniques, se sont toutes rencontrées conformes à nos conclusions. Déjà nous avons

¹ Troyon et Lindenschmit, « Das Germanische todenlager, » p. 53.

² Gosse, « Suite à la Notice sur d'anciens cimetières, etc., » p. 6 et 7, fig. 4 et 5.

³ Schayes, « Notice sur la découverte d'un cimetière franc à Haulchin (Hainaut), » p. 4, pl. II.

⁴ Joly, « Antiquités celto-germ. et gallo-rom. trouvées en Flandre, etc., » p. 177, 181-83. — Schayes, « Catalogue et descript. du Musée royal d'armures, d'antiquités, etc., de Belgique, » p. 104, nos 318, 319, 320.

⁵ Hagemans, « Rapport sur la découverte d'un cimet. franc à Séraing, » p. 16-17, pl. I, fig. 2, 3, 5.

⁶ Namur, « Public. de la Soc. archéolog. du duché de Luxembourg, » p. 38, 49, 53, pl. III, fig. 1 et 2.

⁷ Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque, » p. 4 et 6, pl. II, fig. 6, et pl. III, fig. 1.

⁸ Hagemans, « Rapport sur la découv. d'un cimet. franc-méroving. à Séraing, » p. 16.

⁹ Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque, » p. 6.

cité M. Lindenschmit pour le cimetière de Selzen ¹. A présent nous pouvons ajouter le capitaine von Durrich pour Oberflacht. Si les fibules ont été rares au Mont Lupfen, où il ne s'en est rencontré que trois ou quatre, toutefois elles ont apparu sur la poitrine. En effet, décrivant le n° 29, qui fut le corps d'une femme, le capitaine explorateur dit que cette souabienne « portait au cou vingt et une perles de verre et dix-neuf d'ambre jaune, et que deux broches de bronze ornées de verre grenat rattachaient sa robe ². »

Enfin, il n'est pas jusqu'au Bosphore Cimmérien qui ne nous ait montré ses fibules sur la poitrine, et c'est là que le docteur Mac Pherson les a recueillies dans ses fouilles de Crimée, en 1855 ³. Chose plus étonnante encore ! c'est que les broches et les fibules extraites des tombeaux byzantins de la Crimée ont la ressemblance la plus frappante avec les nôtres ⁴. C'est au point qu'en Angleterre on les a appelées mérovingiennes ou anglo-saxonnes.

De cet enchaînement de faits que nous venons de déduire, nous devons conclure, avec certitude, que la fibule de Childéric fut placée sur la poitrine de ce roi quand il fut déposé dans la tombe, et que c'est là qu'elle dut être recueillie.

A présent il s'élève encore une dernière question que nous ne pourrons pas suffisamment éclaircir. Il est bien certain que cette fibule est la seule authentique qui nous soit venue du tombeau de Childéric. Toutefois, on est porté à se demander si réellement elle y était seule, et s'il n'y avait pas là une paire de broches comme dans toutes les belles sépultures de cette période. En effet, nonobstant de nombreuses exceptions, il résulte clairement pour nous de l'étude de l'archéologie franque ou saxonne que, dans les plus riches tombeaux de la race teutonique, les fibules se trouvaient généralement par paires. C'est là un fait dont on peut se rendre compte en parcourant les procès-verbaux de fouilles récem-

¹ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, bei Selzen, » pl. 10 et 11.

² Von Durrich und Wolfgang Menzel, « Die heidengraber am Lupfen (bei Oberflacht), » p. 12, pl. XI, fig. 32, 33.

³ Mac Pherson, « Antiquities of Kertch and researches in the Cimmerian Bosphorus, » p. 89.

⁴ Pour se convaincre de cette similitude et parenté, il suffit de jeter les yeux sur la planche v de l'ouvrage du docteur Mac Pherson.

ment publiés en France ¹, en Suisse ², en Allemagne ³ et en Angleterre ⁴.

De ceci nous concluons malaisément que Childéric dut posséder une paire de fibules dans son tombeau. Quoique nous soyons porté à le supposer, en vertu de l'analogie, nous n'oserions cependant l'avancer ni le soutenir, d'autant mieux qu'il s'est rencontré parfois de riches et belles fibules qui étaient seules. Nous citerons, comme un exemple éclatant de cette dernière assertion, la royale fibule rencontrée par Faussett, en 1773, broche si merveilleuse qu'il l'appelle lui-même « my glorious and inestimable golden fibula ⁵. »

De plus, les peintures des catacombes, reproduites par M. Perret, nous montrent de saints personnages portant sous la gorge une fibule circulaire et unique ⁶. Le même fait se reproduit fréquemment, soit sur les monnaies mérovingiennes, soit dans les peintures de manuscrits carlovingiens ou anglo-saxons ⁷. M. Darcel a cru remarquer que dans nos plus anciens manuscrits, les hommes sont représentés avec une seule fibule, tandis que les femmes en ont généralement

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 226, 242, 257, 289, 301 ; 2^e édit., p. 286, 293, 311, 366, 379, 400. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 120-21, 180-81, 190, 194-95. — Des Berrys, « Bulletin monum., » t. v, p. 522. — Baudot, « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Dijon, en 1852, » p. 313. — Terninck, « La Picardie, » 2^e année, p. 274. — Caylus, « Recueil d'antiquités, » t. 1^{er}, p. 256-58, pl. xciv, fig. 8.

² Troyon et Lindenschmit, « Das Germanische todenlager, bei Selzen, » p. 53. — De Bonstetten, « Recueil d'ant. suisses, » p. 45 et 46, pl. xxiv, fig. 9 et 10. — Troyon, « Antiquités helvét. de la forêt de Vernand de Blovray, près Lausanne, » p. 1.

³ Lindenschmit, « Das Germanische todenlager, » pl. 10 et 11. — Von Durrich und Wolfgang Menzel, « Die heidengraber am Lupfen, » p. 12, pl. xi, fig. 32, 33.

⁴ Neville, « Saxon obsequies, » p. 6 et 9. — Wylie, « Fairford graves, » p. 14, 15, 16, 19, 23. — « Generally in pairs, » p. 23. — Akerman, « An account of excavations in an Anglo-Saxon Burial-Ground at Harnham Hill, near Salisbury, » p. 8, nos 36, 40 et 54. — « Remains of pagan Saxon-dom, » p. 16 et 17.

⁵ « Inventorium sepulchrale, » p. 77 et 92.

⁶ L. Perret, « Catacombes de Rome, » t. 1^{er}, pl. 71 et 75 ; t. III, pl. XIII et LVI.

⁷ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, pl. XII, fig. 4 ; pl. XXI, fig. 19. — Chiffet, « Anastasis, » p. 130. — « L'Univers pittoresq., » t. 34. « France, Atlas, » t. 1^{er}, pl. 158, 164. — J. Strutt, « Angleterre ancienne, » pl. VII, fig. 2 ; pl. VIII, fig. 1 et 4.

deux ¹. Quoique ces peintures soient postérieures à l'époque qui nous occupe, cependant elles peuvent servir à expliquer et à justifier l'exception dont nous traitons.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans rappeler combien la fibule était commune dans l'antiquité. Si elle apparaît fréquemment chez les Romains, on peut dire qu'elle est prodiguée parmi les Francs. Nous avons déjà dit qu'on la trouve dans les livres, sur les monnaies et les peintures de cette époque, mais on la rencontre surtout au sein de la terre. Chez nous, on ne saurait fouiller le sol sans faire jaillir quelques fibules, et souvent il s'en rencontre de merveilleuses au sein des hameaux les plus obscurs et les plus inconnus.

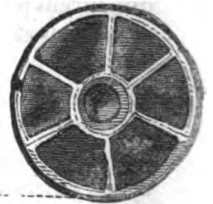
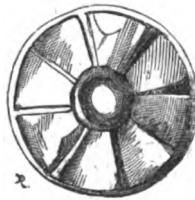
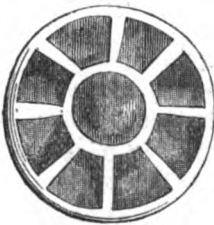
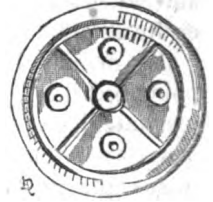
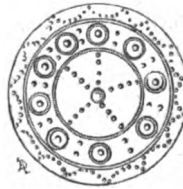
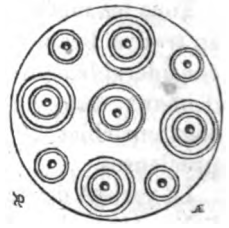
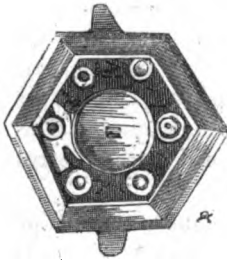
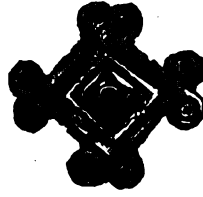
Tous les métaux ont été mis à contribution pour elles. On en trouve beaucoup en or, un peu moins en argent, mais considérablement en bronze étamé. Plusieurs sont rehaussées d'émaux, décorées de verroteries peintes ; plus rarement elles sont enrichies de grenats, d'améthystes ou d'autres pierres précieuses.

La variété des formes est infinie. Pour donner une idée de l'abondance des fibules franques, et afin de montrer aussi la grande diversité des types, nous demanderons au lecteur la permission de lui présenter, dans les deux ou trois pages qui suivent, la série des principales fibules que nous avons trouvées en Normandie et presque dans la seule vallée de l'Eaulne.

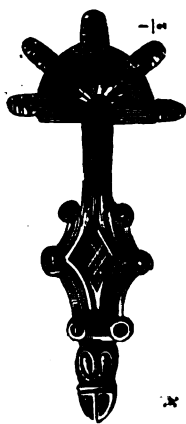
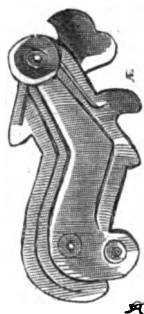
Ces dessins lui parleront mieux que tout ce que nous pourrions dire, car si les yeux ont leur langage, ils ont aussi leur intelligence. Je dirai plus, c'est que dans l'espèce les yeux, avec le tact et la sagacité qui les distinguent, saisiront mieux que les autres sens le but que nous nous proposons dans ce tableau. Nous espérons du reste que le lecteur le trouvera d'autant plus intéressant, que toutes ces fibules ont appartenu à des contemporains de Childéric, à des hommes qui furent les sujets de sa race et les plus anciens défenseurs de sa monarchie.

A présent, il ne nous reste plus qu'à faire un résumé spécial pour notre sujet. Voici les conclusions que nous croyons pouvoir tirer de ce chapitre : Le tombeau de Childéric a donné une fibule d'or, et cette fibule est jusqu'ici la seule dont nous ayons eu connaissance. Recueillie le jour même de la découverte, elle fut donnée à l'archiduc par le doyen de Saint-Brice. Étudiée pendant plus d'un an par Chiflet, elle a été

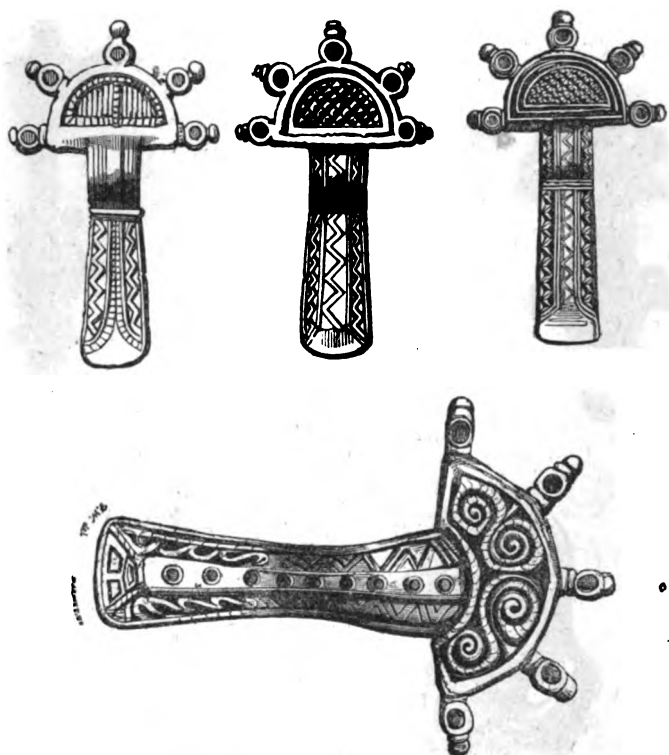
¹ A. Darcel, « Journal de Rouen, » du 13 août 1854.



FIBULES FRANQUES (Normandie).



FIBULES FRANQUES (Normandie).



FIBULES FRANQUES, SAXONNES ET ALLEMANDES.

prise par lui pour un style à écrire enfermé dans son étui, erreur qui a été partagée par la plupart de ceux qui l'ont suivi. — Cet objet n'est pas un style, c'est tout simplement une fibule. Le corps de la broche, ou plutôt l'étui, était en or massif, et l'ardillon en fer. Le bas de l'étui, plat d'un côté et rond de l'autre, était recouvert au-dessous par des quatre-feuilles, au-dessus par de petites croix grecques; le tout gravé en creux. — Suivant une coutume bien connue des francs, cette fibule dut être placée sur la poitrine du roi pendant sa vie comme après sa mort. Il n'est pas impossible qu'il y en ait eu deux dans la tombe; la seconde aura été perdue ou volée.

CHAPITRE VI.

LES BOUCLES OU AGRAPES.

RIEN de plus inévitable que la boucle dans la sépulture franque, burgonde, saxonne ou allémanique : elle est dans la tombe le caractère inhérent de la race teutonique. On ne signale pas de boucles dans la sépulture du Gaulois, si riche de colliers, de bracelets et d'armilles ¹. Je ne l'ai jamais rencontrée dans l'urne du Romain du Haut-Empire d'où la fibule est si souvent sortie ².

¹ Max. de Ring, « Les tombes celtiques de la forêt communale d'Ensisheim, » p. 8-23, pl. II, III, IV, V, VI, 1858. — « Les tombes celtiques situées près d'Heidolsheim, » p. 7-14, pl. II et III, in-8° de 16 pages, Strasbourg, 1857. — Id., « Les tombes celtiques de la forêt de Brumath, » in-8° de 11 pages avec planche, Strasbourg, 1858. — Wilhelmi, « Beschreibung der Vierzeihen alten deutschen todtenhügel, bei Sinsheim, » pl. II et III. — Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 344-80, pl. 43. — Rigollot, « Mém. sur des instrum. en silex trouvés à Saint-Acheul, » p. 16-17, pl. VI, fig. 7. — Charma, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. XX, p. 146-47. — De Bonstetten, « Recueil d'antiq. suisses, » pl. IV, V, VI, VII, IX, X, XI, XII et XXVII. — « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. XII, p. 428. — Corrad de Bréban, « Cimetières gaulois de Neuville-sur-Seine et de l'Ile-au-Mont (Aube), » dans les « Mém. de la Soc. d'agric., etc., de l'Aube, » 2^e série, n° 9, année 1849, p. 15-25. — Troyon, « Statistique des antiq. de la Suisse occidentale, » VI^e article. — Id., « Antiq. helvét. de la forêt de Vernand, » p. 1. — A. Castan, « Les tombelles celtiques du massif d'Alaise, » p. 11-13, pl. I, fig. 4, 5, 6; pl. II, fig. 11, 12, 13. — Cent huit bracelets ont été recueillis sur les bras et à l'avant-bras d'une femme gauloise, trouvée dans un tombeau de la Haute-Maurienne, vers 1848. Comarmond, « Le Courrier de Lyon, » du 11 juillet 1857.

² Des fibules ont été fréquemment tirées d'urnes cinéraires ou de vases antiques provenant de cimetières romains à ustion, des trois premiers siècles; je cite spécialement les fibules trouvées à Lillebonne, à Fécamp, à

Je ne sais même si l'on en a tiré une seule des sarcophages du Bas-Empire, où pourtant les broches et les fibules abondent ¹. C'est que si l'armille est gauloise, si la fibule est ro-

Saint-Vaast-d'Équieville (Seine-Inférieure), à Givères (Loire-et-Cher), à Étaples (Pas-de-Calais), à Xanten (Prusse rhénane), à Strood (Kent), à Ipswich (Suffolk), Angleterre; à Loyers, près Namur, et surtout les nombreuses broches de bronze, recouvertes d'émail, tirées, par M. Joly, des *Cineraria* de la Belgique. — On peut consulter sur ce sujet les ouvrages suivants : « La Normandie souterraine, » 1^{re} édit., p. 92-93; 2^e édit., p. 105-106, pl. v, fig. 48. — De la Saussaye, « Mém. sur les antiq. de la Sologne blésoise, » p. 46, pl. xiii, fig. 8, in-4^o, Blois, 1844. — Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. i, p. 3-4, pl. iii. — Houben, « *Denkmaeler von Castra Vetera und Colonia Trajana*, » pl. xxiii, (13 fibules). — Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. i, p. 17-30, pl. xi, fig. 9; vol. iii, p. 253, pl. xxxvi, fig. 1, 2, 3. — Hauzeur, « Antiquités gallo-german., gallo-rom. et franques, de la rive droite de la Meuse, » p. 86, pl. ii, fig. 7. — Éd. Joly, « Antiq. celto-germaniq. et gallo-rom. trouvées sur le territoire de Renaix et dans les communes environnantes (Flandre orientale et Hainaut), in-12 de 258 pages et 16 planches lithog. Gand, 1845-46, extrait du « *Messenger des sciences hist. de Gand*, » pl. ii, fig. 5, pl. iii, fig. 8 et 9, pl. iv, fig. 6, pl. vi, fig. 1, 2, 3, 4, 5, pl. vii, fig. 1, 2, 3, pl. x, fig. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, pl. xi, fig. 1, 2, 3, 4, 5, pl. xii, fig. 4, pl. xv, fig. 1 à 12, pl. xvi, fig. 13 à 19.

¹ Aucune boucle ni agrafe ne m'est apparue, ou n'a été signalée, dans les inhumations gallo-romaines que l'on peut attribuer avec quelque certitude au iv^e ou au v^e siècle de notre ère. Je cite spécialement les sépultures trouvées à Incheville, près Eu, en 1856, « *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, » p. 416-30. — A Rouen, rue du Renard, en 1827 et en 1828, H. Langlois, « *Mémoire sur des tomb. gallo-rom.*, » Rouen, Baudry, 1829; rue d'Ernemont, en 1852, « *La Norm. souterr.*, » 1^{re} édit., p. 39; 2^e édit., p. 49-50; et à Quatre-Mares, en 1843, Deville, « *Revue de Rouen*, » 1^{re} série, de 1843, p. 124 et 158; « *La Norm. souterr.*, » 1^{re} édit., p. 40; 2^e édit., p. 48-49. — A Beauvais, en 1855 et 1856, Mathon, « *Sépult. gallo-rom. découvertes à Beauvais*, » in-8^o de 26 pages, Beauvais, 1856. — A Angers, en 1848 et 1849, Godard-Faultrier, « *Rapport sur un tombeau gallo-rom.*, » in-8^o de 19 pages et 4 pl., Angers, 1849. — A Saint-Mathurin, près d'Angers, en 1849, id., « *Mém. de la Soc. nat. d'agric. d'Angers, années 1849 et 1850*. — A Bourges, en 1848, Girardot, « *Cimetière romain de Sérancourt, à Bourges*, » in-folio de 7 pl. — Au Sablon, près Metz, en 1856, V. Simon, « *Notice sur des sépult. découv. au Sablon, près de Metz*, » in-8^o de 7 pages, Metz, 1857. — A Orchamps, près Besançon, en 1857, A. Castan, « *Notice sur Crusinia et sur la découv. du champ funèbre qui lui servait de cimet.*, » p. 16-24, pl. iii. — A Saint-Médard-des-Prés (Vendée), en 1847, B. Fillon, « *Descrip. de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-rom.*, » in-8^o de 68 pages et 5 pl., Fontenay, 1849. — A Vernon, en 1844, « *Revue de Rouen*, de nov. 1844, » p. 315; « *La Norm. souterr.*, » 1^{re} édit., p. 34; 2^e édit., p. 42-43. — A Choisy-le-Roy, près Paris, en 1780, Caylus, « *Recueil d'antiquités grec., rom., gauloises, etc.*, » t. i^{er}, p. 195-97.

maine, la boucle à son tour est essentiellement teutonique ¹. Ce que j'avance ici n'est point une règle absolue que je pose, ce sont des traits généraux que j'esquisse.

Tous les cimetières de la période mérovingienne, toutes les fosses, tous les cercueils que dans le nord de l'Europe on a pu reporter, avec certitude, du ^{vi}^e au ^{ix}^e siècle, tous ont montré, à la ceinture des morts, une agrafe de métal destinée à boucler le ceinturon. Aussi nous dirons volontiers, avec M. Rigollot, d'Amiens : « La ceinture et la boucle qui en dépend, à la fois objet de luxe et d'utilité, offrent en archéologie quelque chose de nouveau et de spécial aux races teutoniques. Rien de ce qui les concerne n'est imité des arts romains, comme on a pu le faire pour quelques broches ou fibules, dont l'usage était alors commun aux nations civilisées ou barbares. Tout dans les boucles de ceinturon, la matière et la forme, le style et la nature des ornements, nous reportent vers un monde différent de l'antiquité classique, et à ce titre il doit attirer notre attention ².

» En effet, continue le même auteur, outre le fer, les Germains avaient l'alliage du cuivre, de l'étain ou du plomb, pour boucles, plaques et ustensiles, et ils lui donnaient, par l'étamage, l'aspect et le brillant de l'argent. Ils incrustaient des pâtes et des verres coloriés. A ces découvertes industrielles se joint toutefois un goût bizarre d'ornementation, une imitation grossière d'animaux réels ou fantastiques, un style sauvage, production d'une nature brute et originale, et où tout s'éloigne des modèles romains ³. »

— Dans l'Artois, par M. Terninck, « La Picardie, 2^e année, » p. 209-13. — Dans l'écrin d'une dame romaine, trouvé à Lyon, en 1841, et décrit par M. Comarmond, lequel possédait quatre bracelets d'or, une fibule et plusieurs anneaux. Comarmond, « Descrip. de l'écrin d'une dame romaine, » in-4^o de 28 pages et 4 planches. — M. de Bonstetten ne signale non plus aucune boucle au milieu des bracelets, des fibules et d'autres objets de toilette recueillis dans les sépultures romaines de l'Helvétie. « Recueil d'antiquités suisses, » p. 21-22.

¹ M. de Bonstetten observe, avec raison, que les Grecs et les Romains avaient des ceintures non bouclées, mais nouées comme les Orientaux et les ecclésiastiques de nos jours. « Recueil d'antiquités suisses, » p. 43. — Une chose, en effet fort remarquable, c'est que l'on n'aperçoit pas de boucles sur les statues romaines ou gallo-romaines. La statuette de bronze de divinité gallo-romaine, publiée par Caylus, « Recueil d'antiquités égypt., étr., grec., » t. III, pl. 88, fig. 2, p. 325, et rééditée par M. Houbigant, ne possède pour tout vêtement qu'une ceinture torsée comme une corde et nouée par-devant.

² Rigollot, « Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie, » t. X, p. 185.

³ Id., *ibid.*, p. 172-73.

A notre avis, plus l'agrafe teutone s'éloigne de la période romaine, plus elle devient compliquée et tourmentée. Dès le temps de Dagobert, une plaque métallique se creuse en une fine damasquinure ou se couvre d'un riche assortiment d'incrustations ou de ciselures. Mais au temps de Pepin et de Charlemagne, elle se découpe en lions, en dragons, en chevaux ailés, en chimères et en monstres de toute nature. Ici c'est le prophète Habacuc les cheveux hérissés, et là c'est Daniel se dressant dans la fosse aux lions.

Mais ces attributs de la décadence, cette conséquence du développement que prit la boucle sous la domination des Francs, on était loin de la soupçonner au temps de Childéric. Le conquérant des Gaules sortit des camps de la Germanie avec une provision de boucles de toutes sortes, riches par la matière et déjà ornées de verres et de pierreries enchâssées; mais vierges encore de ces plaques et de ces contre-plaques, larges et ouvragées, qui décoreront plus tard les agrafes de ses descendants.

Dans le cours de ce travail, nous ferons entrevoir tout le luxe qu'obtient, chez les Francs de la domination mérovingienne, l'agrafe du ceinturon; mais, auparavant, nous allons montrer ce qu'elle fut sur le roi Childéric, le point de départ de notre archéologie nationale.

Childéric paraît avoir possédé, dans la tombe, un grand assortiment de boucles. Chiflet nous en montre les restes de neuf dont quatre entières, trois avec le seul anneau et deux représentées par le seul ardillon ¹. Toutes ces pièces sont en or pur et massif ², sauf quelques incrustations dont il ne m'a pas été possible de constater la nature, parce que la plupart des pièces sont malheureusement perdues.

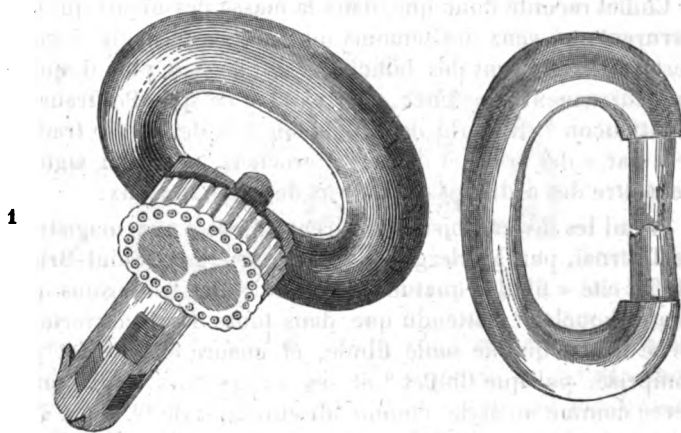
Toutes ont été enlevées dans le vol, à jamais regrettable, de 1834 ³; mais heureusement pour nous, deux débris ont pu être repêchés dans la Seine, au *pont de la Tournelle*. On a pu sauver l'ardillon, orné de verroteries rouges, dont le brisement remonte à la découverte, et l'anneau de la grande boucle qui ferma probablement le ceinturon du roi. Mais, hélas ! elle n'a pas été retirée entière. Les misérables avaient

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 236.

² « Auro solido, gemmisque compositæ. » Id., *ibid.*, p. 237.

³ « Le Moniteur universel, » des 7 et 11 novembre 1834. — Du Mersan, « Histoire du cabinet des médailles, » p. 187-88, édit. de 1838. — Chabouillet, « Catal. gén. et raison. des camées, etc., » p. 364.

eu le temps de briser et de déformer, en grande partie, leur précieux butin. L'anneau a été repêché sans son ardillon enrichi d'incrustations colorées, que nous ne connaissons plus que par le dessin de Chiflet. Nous reproduisons ici la pièce à ses deux états; entière et telle que l'a donnée l'historien de la découverte et que l'ont reproduite Poutrain ¹ et Montfaucon ²; puis fracturée et telle que la possède à présent notre Musée des Souverains. Hélas! le moindre accident peut nous priver pour toujours de cette boucle royale, le plus ancien monument de ce genre, à date certaine et bien constatée!



GRANDE BOUCLE D'OR DE CHILDÉRIC.

Le n° 1, entier, d'après Chiflet; le n° 2, fracturé, d'après le Musée des Souverains.

Ces neuf boucles ou fractions de boucles, qui, avec l'aiguille et le bracelet, pesaient dix-sept onces ³, ne furent pas toutes retrouvées le même jour. Toutes non plus ne passèrent pas par les mains des trésoriers de Saint-Brice, comme nous le verrons bientôt.

Essayons de déchiffrer l'histoire de la découverte et de la conservation de ces pièces, un peu embrouillée par le latin de Chiflet. Chose assez bizarre, le mot boucle, si net, si

¹ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, pl. iv, fig. 1.

² Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, pl. v, fig. 3.

³ Chiflet, « Anastasis, » p. 237. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 395.

clair, si expressif en français, ne se retrouve pas en latin ; preuve, à mon sens, que la chose n'existait probablement pas à la belle époque de l'empire romain. Aussi Chiflet désigne-t-il les boucles par le mot de fibules (*fibulæ*) ¹, qui signifie toute autre chose ; car la fibule est une broche destinée à clore la partie haute du vêtement, tandis que la boucle est une agrafe qui a pour mission de fermer le ceinturon, ou la courroie, en un mot une lanière quelconque. Comme je l'ai déjà dit, cette absence même de terme dans la langue latine, prouverait assez l'absence ou le peu d'usage de la boucle chez les Romains. Mais allons droit à notre but.

Chiflet raconte donc que, dans la masse des objets qui apparurent aux yeux des témoins ou des agents de la découverte, se trouvaient des boucles « *fibulæ* » ², puis il ajoute immédiatement : « *Unci, uncini* » ³, » ce que Poutrain ⁴, Montfaucon ⁵, Ribauld de la Chapelle ⁶ et de Bast ⁷, traduisent par « des crocs et de petits crochets, » ce qui signifie peut-être des ardillons dépourvus de leurs anneaux.

Parmi les divers objets qui furent adressés aux magistrats de Tournai, par le clergé et les trésoriers de Saint-Brice, Chiflet cite « *fibulas* quatuor, » ce que nous traduisons par quatre boucles ⁸, attendu que dans toute la découverte, il ne se trouve qu'une seule fibule, et encore elle ne fut pas comprise, puisque Chiflet ⁹ et ses successeurs l'ont considérée comme un style, comme un étui de style ¹⁰, ou si l'on veut comme une « écritoire, » ainsi que le dit Dom Martin ¹¹.

Les boucles étaient si nombreuses, dans cette royale sé-

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 38, 39, 48, 236, 237, 238, 240.

² Id., *ibid.*, p. 38.

³ Id., *ibid.*, p. 38.

⁴ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 373.

⁵ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, p. 10.

⁶ Ribauld de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 74.

⁷ De Bast, « Recueil d'antiq. romaines et gauloises, » p. 108, édit. 1804.

⁸ Chiflet, « Anastasis, » p. 39.

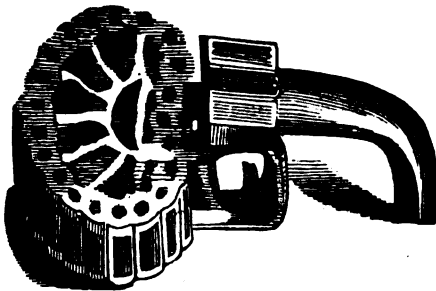
⁹ Id., *ibid.*, p. 38, 46, 181-95.

¹⁰ Lecoinge, « Annales ecclesiastici Francorum, » t. 1^{er}, p. 108-10. — Ménestrier, « Hist. du roy Louis-le-Grand, » p. 29-30. — Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. III, p. 410, édit. in-12 ; t. II, p. 637-38, édit. in-4^o. — Ribauld de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 75. — De Bast, « Recueil d'antiquités rom. et gaul., » p. 108, édit. 1804 ; t. 1^{er}, p. 181-83, édit. 1808.

¹¹ Dom Martin, « La Religion des Gaulois, etc., » t. II, p. 338.

pulture du fils de Mérovée, qu'il parait bien que plusieurs furent égarées dans les déblais. Deux au moins furent retrouvées par les chercheurs d'or et rachetées par Jean Chiflet, chanoine de Tournai, qui les offrit à l'archiduc le même jour que les marguilliers lui livraient le reste du trésor. Parmi les deux boucles il s'en trouvait une grande : « Fibulas duas, earumque alteram prægrandem ¹. »

Cette fibule principale, le bon historien, en digne père qu'il était, a soin de nous apprendre que c'est le riche ardillon placé au bas de sa planche ², aujourd'hui reperdu, mais que nous reproduisons d'après lui. A en juger par le



dessin, cette pièce, en effet, était d'une grande richesse et d'une éclatante beauté. On doit vivement regretter deux choses à son sujet : la première, c'est qu'elle ait été brisée lors de la découverte ; la seconde, c'est qu'elle soit à présent reperdue.

Ce fut évidemment cette trouvaille rétrospective qui fit supposer à Chiflet, non sans quelque apparence de raison, que le trésor de Childéric avait possédé plus de neuf boucles ³, et que quelques-unes ont bien pu se trouver tout à fait égarées ou perdues pour toujours. Chiflet attribue au cheval du roi la grande boucle ornée qu'il a mise au haut de sa page 236, et que nous avons reproduite d'après lui (page 237, n° 4) ⁴. Le lecteur reconnaîtra aisément que cette boucle est la même dont l'anneau existe encore au Musée des Souverains, anneau que nous avons reproduit d'après nature (page

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 48. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » p. 375.

² Chiflet, « Anastasis, » p. 236.

³ « Longè plures subductas esse certum est. » Id., *ibid.*, p. 238.

⁴ Id., *ibid.*, p. 237.

237, n° 2). Nous sommes loin de souscrire à l'attribution de *sursangle* donnée par Chiflet, et nous supposerions plutôt que cette boucle aurait fermé le ceinturon du roi. Si cela était, il faudrait se féliciter que cette précieuse et royale relique ait échappé à l'auto-da-fé du 6 novembre 1834 et aux autres razzias dont notre Bibliothèque Impériale a été la victime.

L'ardillon, malheureusement perdu, était parfaitement ornementé. Dentelé sur la tranche dans tout son pourtour, le talon présentait une surface décorée de trois verroteries rouges qu'encadrait un cercle de petits clous d'or. La pointe de cet ardillon était elle-même incrustée de quatre verroteries, détail qui se retrouve sur un autre ardillon de la même sépulture.

La pièce que nous venons de désigner fit autrefois partie d'une boucle plus petite que la précédente, et elle est parvenue jusqu'à nous à travers mille naufrages. Nous la donnons ici telle qu'on la conserve encore au Louvre ¹. Chiflet



2

ARDILLON D'UNE DES BOUCLES DE CHILDÉRIC (Musée des Souverains).

lui-même n'en a pas connu plus que nous, et le dessin qu'il en a laissé est entièrement semblable au nôtre. Le talon de cet ardillon est prismatique et affecte la forme d'un toit. Chacun des côtés du toit est figuré par une verroterie pourpre. L'aiguille de l'ardillon elle-même présente deux verroteries enchâssées dans le sens de sa longueur.

Cette incrustation de l'ardillon est une chose insolite en archéologie : c'est un détail à peu près particulier au trésor de Childéric. L'Angleterre nous offre bien des talons d'ardillons ornés de brillants ² ; mais je ne connais pas une seule aiguille ou pointe d'ardillon parée de verroteries parmi toutes les découvertes modernes faites en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre.

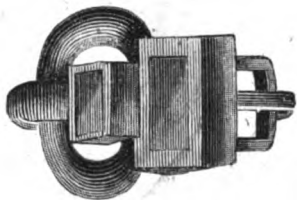
Une autre boucle, également moyenne en grandeur, nous offre un appendice carré, orné d'une verroterie pourpre. Le

¹ Un dessin de cette boucle, telle qu'elle est aujourd'hui, a paru dans le « *Magasin pittoresque* » d'août 1834, t. XIX, p. 272.

² Faussett, « *Inventorium sepulchrale*, » édit. Mayer et Roach Smith, pl. VIII, fig. 8 et 12.

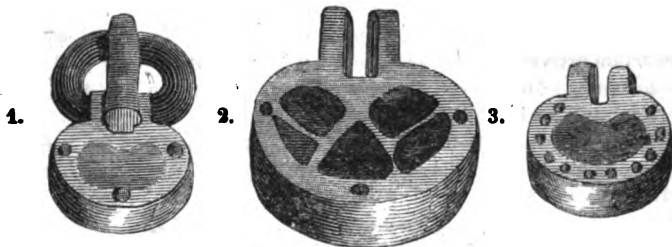
talon de l'ardillon a ceci de remarquable, que non-seulement il est enchâssé d'une verroterie carrée, mais encore que cet ornement quadrangulaire fait saillie sur l'aiguille à laquelle il paraît ajouté après coup.

. Cette boucle, que nous reproduisons d'après Chiflet, semble avoir été double comme on peut en juger par le dessin.



Pareil cas ne s'étant point encore présenté en archéologie, nous sommes empêché d'en dissenter, et cela d'autant mieux que les dessins de Chiflet sont loin d'être rigoureusement scientifiques.

Nous signalerons encore quatre boucles dont le type est pareil, quoique la grandeur soit différente. De ces quatre boucles, une seule est entière, et c'est la plus petite (n° 1), les trois autres ont perdu leur anneau et leur ardillon. Il n'en est resté que l'appendice qui retenait l'anneau au moyen de deux plates-bandes recourbées. Cet appendice, de forme ovale, était orné de verroteries rouges. Les deux plus grandes boucles, entièrement pareilles, montraient cinq segments de verre et trois têtes de clous d'or¹. Les deux plus petites (n° 4 et 2), sœurs par la forme, la taille et l'ornementation, différaient des grandes en ce que leur appendice ne possédait qu'une seule verroterie ; et elles différaient entre elles en ce que l'une, celle qui est mutilée, présentait sur sa surface un cercle de onze têtes de clous d'or (n° 3), tandis que l'autre, celle qui est entière, en offrait trois seulement (n° 4).



¹ Nous ne reproduisons qu'une seule de ces deux boucles entièrement pareilles.

Enfin, une dernière petite boucle, de forme ovale, était complètement unie dans son cercle et dans son ardillon. Ce



type, que nous reproduisons d'après Chiflet, est très-prodigé dans nos sépultures mérovingiennes, ainsi que nous le prouverons dans le cours de cet article.

Nous avons fini avec les détails techniques et descriptifs des boucles de Childéric. Il nous reste à dire l'usage que Chiflet et ses successeurs ont attribué à ces agrafes. Agissant envers elles, comme il avait agi envers les boutons, les abeilles, le bracelet, les garnitures du coffret et le fermoir de bourse, Chiflet n'a pas balancé de faire, de la majeure partie des boucles, des ornements de cheval ¹. C'était sa recette habituelle pour tous les cas embarrassants.

Ce procédé du maître est passé à ses disciples, principalement à ceux qui ont tenu à exprimer une opinion au sujet des reliques qui nous occupent. Les PP. Lecoinge ² et Ménestrier ³, quoique contemporains de la découverte, ne s'expliquent nullement sur ces boucles, qu'un seul d'entre eux désigne par le mot latin de « fibulæ. » Montfaucon, qui mentionne les boucles dans le récit de la découverte, et qui les reproduit toutes d'après Chiflet, affecte de ne pas se prononcer sur elles ⁴. Mabillon, au contraire, après avoir cité ces mêmes agrafes, semble assez disposé à en gratifier le cheval ⁵. Dom Martin ⁶ et de Bast ⁷ ne disent rien des « bou-

¹ « Longè plures subductas (fibulas) certum est, totque quot ad equi instructum necessarias nemo non videt. » Chiflet, « Anastasis, » p. 238.

² Lecoinge, « Annales ecclesiastici Francorum, » t. 1^{er}, p. 108-12.

³ Ménestrier, « Histoire du roy Louis-le-Grand, » p. 29-30.

⁴ Montfaucon, « Les Mon. de la Mon. franç., » t. 1^{er}, p. 10-14, pl. v, fig. 3.

⁵ Mabillon, « Mém. de l'Académie des inscript. et belles-lettres, » t. III, p. 410, édit. in-12; t. II, p. 63, édit. in-4^o.

⁶ Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 337.

⁷ De Bast, « Recueil d'antiquités romaines et gauloises, » p. 108, édit. de 1804; t. 1^{er}, p. 181-83, édit. de 1808.

cles; » leur sujet d'ailleurs ne les obligeait nullement à se prononcer. Legrand d'Aussy, quelque peu initié à l'étude des sépultures nationales, après avoir énuméré les objets du tombeau de Childéric, fait cet aveu que de « beaucoup d'objets il n'est pas aisé aujourd'hui de deviner l'usage ¹. » Enfin, Billardon-Sauvigny se contente de reproduire quelques-unes de ces pièces ².

Mais Poutrain, en sa qualité d'enfant de Tournai, va plus franchement au but : après avoir fait observer, d'après son maître, que les boucles de Childéric étaient « faites d'or battu ou, comme on dit, d'or au marteau, *malleo ductæ ex auro*, » il ajoute carrément qu'il est certain que « ces boucles étoient en plus grand nombre dans le tombeau de Childéric et qu'il y en eut beaucoup d'enlevées, surtout de celles qui étoient à l'usage du cheval où il devoit s'en appliquer beaucoup d'avantagé, pour serrer la selle et les autres parties du harnois ³. » Toutefois, Poutrain, comme s'il eût prévu l'objection de l'ornementation personnelle, fait, à propos de ces boucles, une observation pratique et parfaitement justifiée par les costumes de son temps et du nôtre. « Il paroît singulier, dit-il, qu'il n'est plus d'usage aux hommes de se servir de boucles, pour leurs ajustements, au lieu que c'étoit anciennement le seul instrument connu pour cet usage ⁴. »

Ribauld de la Chapelle, qui écrivait en France en même temps que Poutrain imprimait en Belgique, ne s'est pas trouvé désorienté par la suppression de la boucle dans le costume de son temps. Malgré cette lacune, qui embarrassait les observateurs superficiels, il n'en a pas moins soupçonné que « les boucles, agrafes et autres ornements ont pu appartenir aux vêtements, au baudrier et au bouclier du roi plutôt qu'à son cheval ⁵. »

Voilà à peu près toutes les lumières que nous pouvons tirer de nos prédécesseurs, sur cette intéressante question des boucles et agrafes. Un renseignement important manque chez tous ces auteurs, c'est l'indication du placement des boucles dans la fosse ; nous entendons par là le point qu'elles

¹ Legrand d'Aussy, « Des sépultures nationales, » p. 34.

² Billardon-Sauvigny, « Essai hist. sur les mœurs des Français, » t. II, pl. IV, p. 20.

³ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. I^{er}, p. 395.

⁴ Id., *ibid.*, p. 394.

⁵ Ribauld de la Chapelle, « Dissertation sur l'origine des Francs, » p. 97-98.

occupaient sur le corps du roi. On comprend aisément que nos auteurs n'ont pu nous consigner ce détail tout archéologique, par suite du désordre qui présida à l'exhumation royale. Mais on conçoit facilement aussi toutes les lumières que cette révélation nous eût apportées dans la question d'attribution des objets ; car, à défaut d'écrits et de monuments contemporains, nous sommes réduit à lire dans la poussière de la tombe le costume des Francs. C'est cette lecture, faite avec attention et plusieurs fois répétée, qui nous a appris ce que nous savons de plus sûr sur la vie et le costume de nos ancêtres.

Nous espérons que le lecteur comprendra très-bien tout ce que nous éprouverions d'assurance à déterminer l'usage de ces boucles, si nous savions sur quelle partie du corps ou dans quel endroit de la fosse elles ont été trouvées. En effet, si plusieurs d'entre elles étaient placées à la ceinture du défunt, évidemment c'est qu'elles seront entrées dans son costume. Si, au contraire, elles étaient près de la tête du cheval, ou à l'extrémité inférieure de la fosse, il deviendrait vraisemblable alors qu'elles auraient fait partie de l'équipement du coursier ; si enfin elles étaient renfermées dans un écrin, il serait clair en ce cas qu'elles auraient fait partie du mobilier de ce roi conquérant.

Dans l'ignorance où nous sommes de toutes ces circonstances essentielles et déterminantes, nous allons essayer d'y suppléer à l'aide de l'archéologie. C'est, comme chacun sait, notre ressource habituelle, et la voie que nous croyons la plus sûre.

Partant donc de ce principe, qui nous est familier, nous écarterons tout d'abord l'idée toujours dominante chez la plupart de nos prédécesseurs, de trop accorder au cheval. Nous dirons que si, à la rigueur, sur les neuf boucles qui nous sont offertes, trois ou quatre peuvent convenir à la monture du roi, il en est au moins cinq que nous réclamons pour le roi lui-même, et qui ont dû faire partie de son équipement militaire. Nous prouverons cela par l'analogie, en montrant à la ceinture de leudes francs ou de guerriers saxons, un assortiment de quatre ou cinq boucles de la même forme et de la même grandeur que celles qui nous occupent.

Nous irons plus loin encore, et à défaut des révélations de l'histoire, nous essaierons de fixer la place qu'occupaient

dans la tombe ces mêmes boucles qu'aucun renseignement n'a accompagné jusqu'à nous. Pour arriver à ce degré de hardiesse, il faut y être encouragé par une expérience longue et souvent répétée de la matière. C'est, en effet, le cas dans lequel nous nous trouvons, grâce à nos explorations personnelles et à celles de nos confrères.

Nous dirons donc que les cinq boucles dont nous croyons devoir gratifier le costume du roi durent se trouver à la ceinture ou à la hauteur du bassin. Puis, faisant deux parts de ces agrafes, nous attribuerons les deux plus grandes au ceinturon et au baudrier du prince (car nous croyons qu'à cette époque il y avait l'un et l'autre sur les chefs et les guerriers d'élite). Quant aux trois plus petites, nous pensons qu'elles ont servi à fermer des lanières destinées à rattacher au ceinturon principal l'épée, le couteau, le poignard, les ciseaux, la pince, l'aumônière, etc.; en un mot, une arme ou un ustensile quelconque.

Afin de montrer au lecteur si nous sommes autorisé à classer ainsi des objets en apparence isolés, et en tous cas si loin de nous, nous allons entrer dans des développements archéologiques qui montreront : 1^o l'usage général des boucles à l'époque franque; 2^o la richesse et la décoration de ces ornements personnels; 3^o la similitude de leur forme avec les agrafes de Childéric; 4^o l'abondance des boucles chez les morts des temps mérovingiens; 5^o la place qu'elles occupaient sur eux, partant le rôle qu'elles durent jouer dans leur habillement pendant la vie.

Pour arriver à ce but, nous aurons beaucoup de faits à citer. On nous pardonnera, toutefois, de ne pas traiter chaque proposition séparément; mais nous espérons que la vérité de chacune d'elles ressortira pleinement du tableau que nous allons placer sous les yeux du lecteur.

L'usage du ceinturon autour des reins était général chez les peuples envahisseurs de l'empire romain : francs, saxons, burgondes, germaines de toutes sortes. La boucle en était naturellement le complément obligatoire. De plus, ces peuples descendant leurs morts habillés ou armés dans la tombe, il en résulte que les boucles et les agrafes de métal se retrouvent autour des corps qu'elles avaient mission de ceindre pendant la vie. Aussi la boucle est-elle l'accompagnement le plus commun du Franc au sein de la terre. Elle s'y rencontre plus fréquemment que le couteau pourtant si prodigué

sur les morts de cette époque; elle est moins rare que le vase dont l'usage était cependant si vulgaire; et l'on peut assurer que s'il se trouve une seule chose sur un mort de l'époque franque, c'est habituellement une pauvre boucle de fer, jadis destinée à serrer les vêtements du défunt. « *Omnibus tegmen est sagum, fibulâ aut, si desit, spinâ consertum* ¹. »

« *Strictius assutæ vestes procera coercent
Membra virum* ²..... »

Évidemment la nature et le travail des boucles durent varier selon la richesse ou la dignité des personnes, suivant l'art et le goût des peuples. Aussi on en trouve en fer, en argent et en or. Plusieurs sont ciselées, plaquées ou damasquinées, incrustées de verroteries ou de pierres précieuses. Bon nombre d'entre elles s'accompagnent de plaques et de contre-plaques affectant toutes les formes, mais le plus souvent rondes ou quadrangulaires. Ces plaques, parfois très-larges, se recouvrent de dessins ou se découpent à jour quand elles sont de bronze; elles se revêtent d'or ou d'argent, ou se sillonnent de damasquinures quand elles sont de fer. Le bronze et l'argent se laissent souvent incruster de verres ou de pierreries.

Les boucles simples sont parfois carrées, mais on peut dire que leur type le plus habituel et le plus général est la forme ronde ou ovale. Mais lorsqu'elles sont ornées, ce type primitif se modifie en cent manières par l'addition d'appendices de toutes sortes, appendices dont la richesse devait constituer le luxe et le rang dans la hiérarchie sociale.

Après ces préliminaires abordons le côté géographique de la question.

Nous le dirons hardiment, partout où le Franc repose il n'y a qu'à frapper du pied la terre pour en faire sortir une boucle. Nous l'avons souvent expérimenté dans toute cette vallée de l'Eaulne, d'où tant de boucles étaient sorties avant nous des fosses de Douvrend, de Lucy, de Parfondeval, de Londinières et d'Envermeu. Quand nous sommes arrivé sur ces divers champs de repos, quand nous avons interrogé les morts qu'ils recèlent, ils nous ont répondu en nous présentant leurs boucles et leurs agrafes plaquées, ciselées, incrustées ou damasquinées. Lucy nous a donné dix boucles et Parfondeval quinze, mais le grand cimetière de Londinières

¹ Tacite, « *De Moribus Germanorum*, » c. 6.

² Sidon Appollin., « *Carmen*, » *Panegy. de Majori.*, v. 244.

nous en a fourni deux cents sur quatre cents morts, et Envermeu près de trois cents sur six cents squelettes ¹.

Toutes ces boucles, sans exception, étaient placées à la ceinture des morts, et jamais nous n'en avons trouvé ailleurs. On peut, sur ce point, consulter nos procès-verbaux ². Plusieurs corps ont donné deux, trois et jusqu'à quatre boucles. Le jeune guerrier franc trouvé à Envermeu, le 40 septembre 1856, avait autour de ses reins quatre boucles en fer et en bronze ³.

Les autres cimetières de la Seine-Inférieure, explorés par nous ou par nos confrères, ont aussi donné un grand nombre de boucles, toutes logées sur les os du bassin. Douvrend, découvert en 1838 ⁴; Sainte-Marguerite-sur-Mer, exploré par M. Feret, en 1840 ⁵; Eslettes, visité par M. Deville, en 1847 ⁶; Neufchâtel, surveillé par M. Mathon, en 1850 ⁷; les sépul-

¹ « Fouilles de Londinières, en 1847, » p. 10-12, 22-23, pl., fig. 32, 33, 36, 40, 41, 44, 45, 46, 47, 48, 49. — « Fouilles d'Envermeu, en 1850, » p. 4-5, pl., fig. 23, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 34, 37, 39, 43. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 208-15, 242, 247, 256-57, 278-82; 2^e édit., p. 242-50, 293, 299, 309, 342-46, 379-80, pl. vii, fig. 32, 33, 36, 40, 41, 44, 45, 46, 47, 48, 49; pl. ix, fig. 6; pl. xi, fig. 23, 25, 26, 28, 29, 31, 32, 34, 37, 43; pl. xii, fig. 5; pl. xiii, fig. 3, 11, 12, 13, 14; pl. xv, fig. 1, 5; pl. xvii, fig. 1, 2, 3; pl. xviii, fig. 1. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 157-199. — « Revue de l'art chrétien, année 1857, » p. 85-91. — « Congrès archéol. de France : séanc. gén. tenues en 1857, » p. 377.

² « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 157-199. — « Bulletin du comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France, » t. iii, p. 544-61. — « Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., » t. xx, p. 496-508. — « Congrès archéol. de France : séanc. gén. tenues en 1857, » p. 377.

³ « Notes on the interment of a young Frankish warrior, etc., » p. 5 et 13, pl., fig. 3, 5. — « Archæologia, » vol. xxxvii, p. 108, pl. ii, fig. 3, 5. — « Bulletin du comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France, » t. iv, p. 344-45. — « Note sur la sépult. d'un jeune guerrier franc, etc., » p. 2, 8-10. — « Précis analyt. des trav. de l'Acad. de Rouen, année 1856-57, » p. 348, 354-56.

⁴ De Caumont, « Cours d'antiquités monum., » t. vi, p. 267-68. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 304-10; 2^e édit., p. 384-86, pl. xv, fig. 1. — « Catalogue de la Biblioth. publique de Dieppe, » p. 345.

⁵ Feret, « Catalogue de la Bibliothèque publ. de Dieppe, » p. 345. — Id., « Bulletin monumental, » t. ix, p. 93-94. — Wylie, « Account of Teutonic remains apparently Saxon found near Dieppe, » p. 11-12. — « Archæologia, » vol. xxxv, p. 100-13. — « La Normandie souterr., » 1^{re} édit., p. 33-34; 2^e édit., p. 41-42.

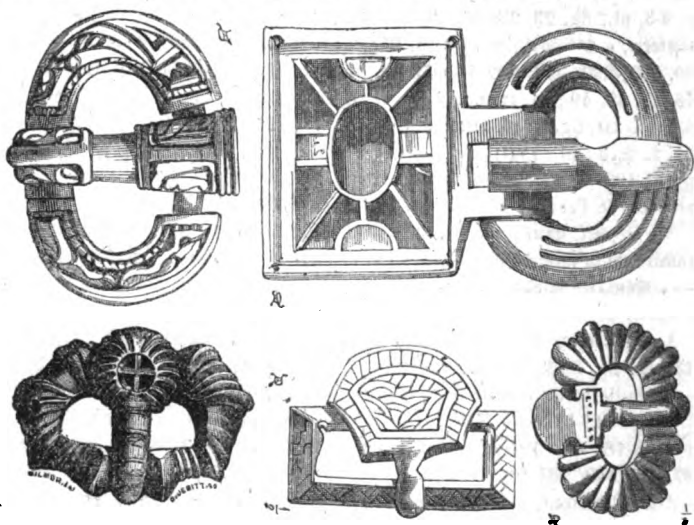
⁶ Deville, « Revue de Rouen, » année 1847, p. 770. — « La Normandie souterraine, » 1^{re} édit., p. 35-36; 2^e édit., p. 43-44.

⁷ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 347; 2^e édit., p. 411.

tures franques d'Étretat, d'Ouille-la-Rivière, de Saint-Aubin-sur-Scie, d'Anceauville, de Sigy, de Colleville, de Caudebec-lès-Elbeuf, étudiées par nous depuis dix ans, ont donné des boucles de cuivre et de fer, des plaques de bronze, découpées ou ciselées, des plaques et des contre-plaques de fer richement damasquinées ¹.

Nous pouvons citer encore des boucles et agrafes sorties des sarcophages de Graval et du Mont-Cauvaire ², des cimetières de Martin-Église ³ et de Saint-Denis-d'Héricourt ⁴, et même du fond de la crypte funèbre d'Écrainville ⁵. Partout les boucles ont été recueillies à la ceinture des morts.

Hâtons-nous de donner au lecteur une idée des boucles qui ont apparu dans la Seine-Inférieure, surtout au sein de la vallée de l'Eaulne. Nous lui offrons d'abord des boucles de bronze simples, dont une seule est décorée de verroteries. Nous pensons que la ressemblance de ces pièces, avec celles de Childéric, excitera suffisamment son attention.



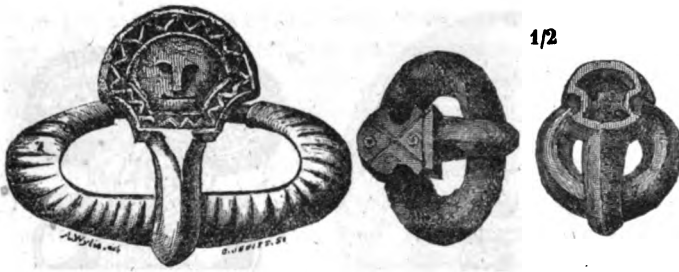
¹ « L'Étretat souterrain, » 1^{re} série, p. 24-27. — « Étretat, son passé, son présent, son avenir, » ch. vi. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 331-52; 2^e édit., p. 420-46. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 110-21, 130-46, 435-38.

² « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 341, 346; 2^e édit., p. 429, 441.

³ Découverte de 1858.

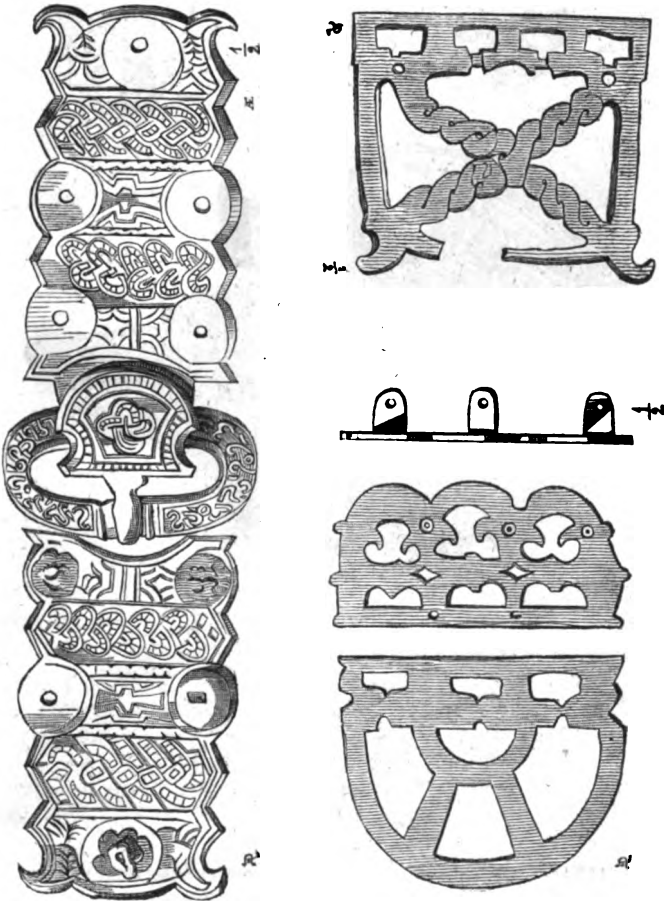
⁴ Chez M. le curé de Saint-Denis-d'Héricourt.

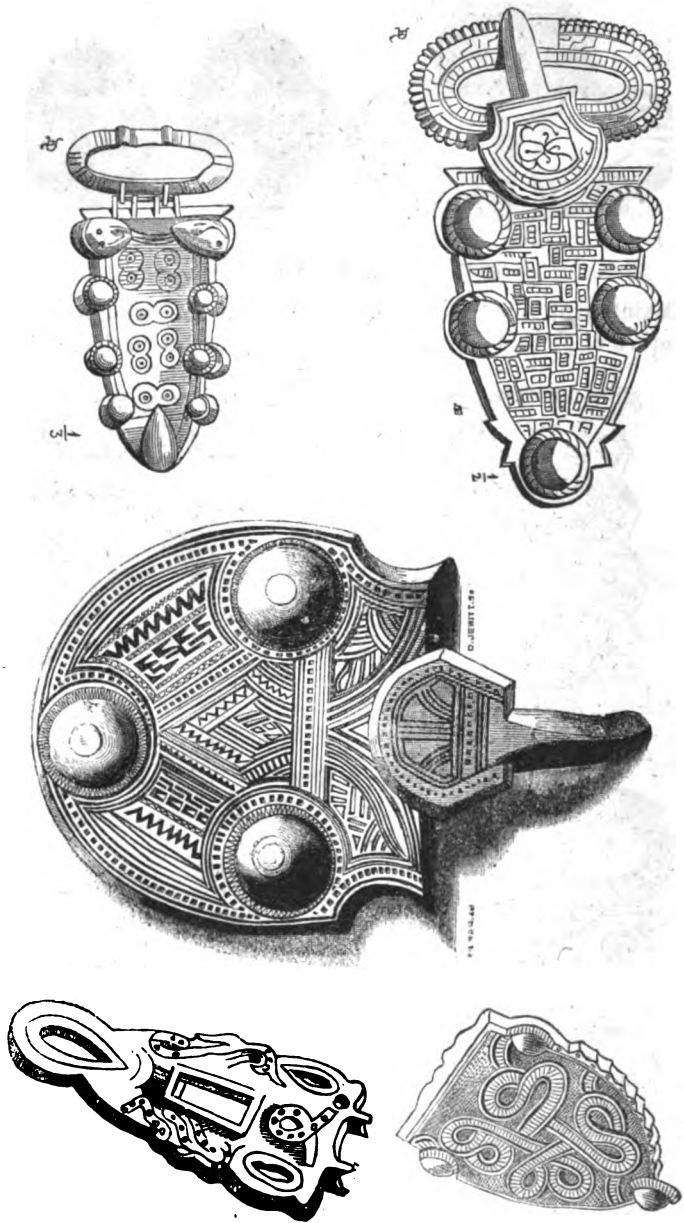
⁵ L'abbé Dicquemare, « Journal de physique, de juillet 1779, » t. xiv, p. 302. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 347-48; 2^e édit., p. 442-44.



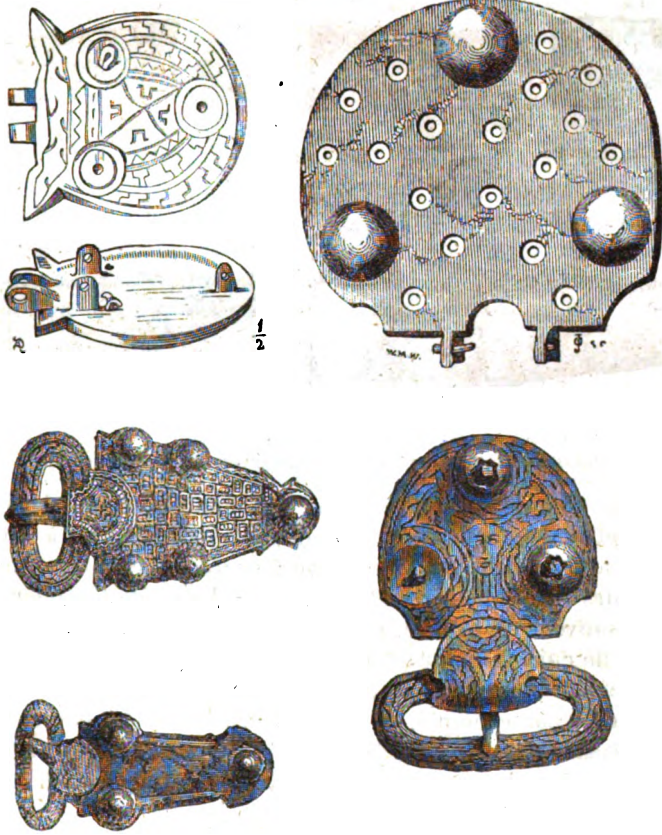
BOUCLES FRANQUES (Normandie).

Maintenapt voici les agrafes de bronze accompagnées de plaques et parfois de contre-plaques gravées et ciselées.



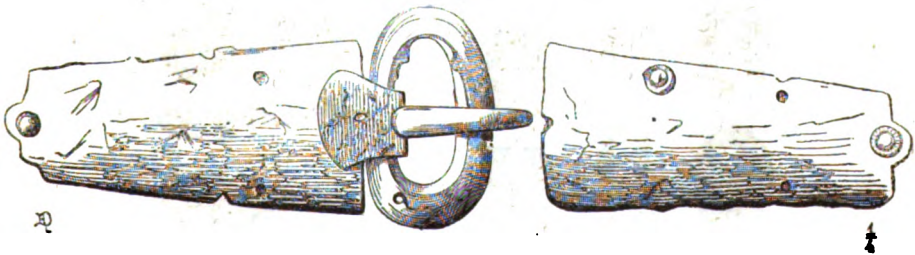


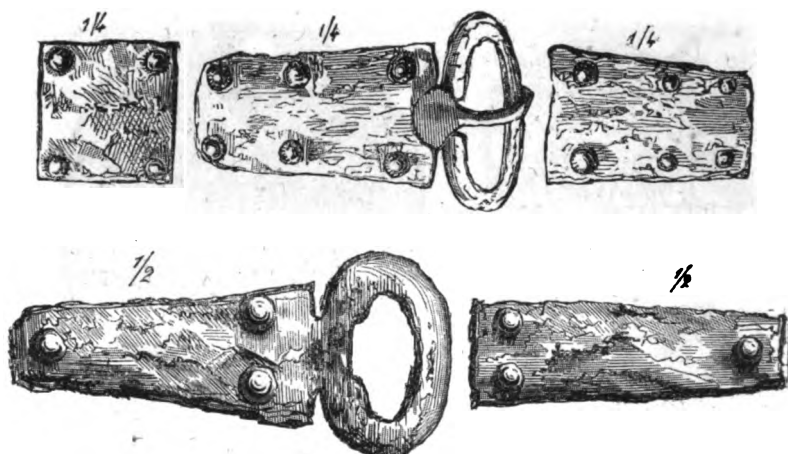
AGRAFES DE BRONZE AVEC PLAQUES ET CONTRE-PLAQUES.
(Cimetières francs de la Seine-Inférieure).



AGRAFES FRANQUES EN BRONZE (Seine-Inferieure).

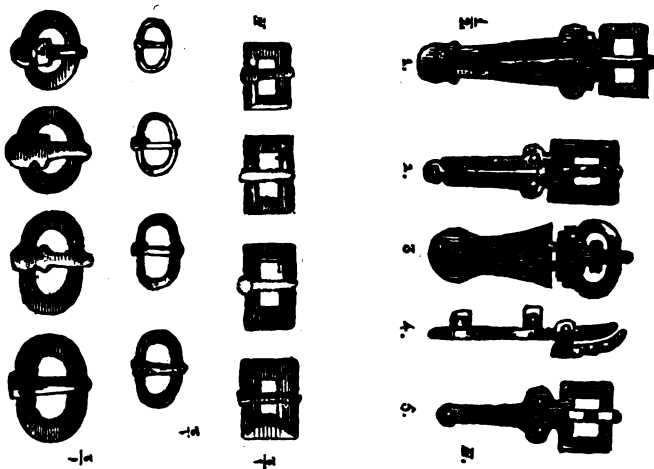
Comme complément nécessaire, mais bien insuffisant pour en donner une juste idée, nous reproduisons encore trois agrafes de fer accompagnées de leurs contre-plaques. Mais avertissons le lecteur qu'il ne nous a pas été possible de faire revivre les damasquinures d'argent dont elles sont revêtues.





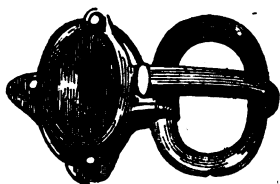
AGRAFES FRANQUES EN FER DAMASQUINÉ (Seine-Inférieure).

Pour compléter notre tableau des boucles, nous devons dire qu'en dehors des agrafes et des plaques destinées à clore et à parer le ceinturon, les Francs portaient encore autour de leurs reins une série de petites boucles parfois en fer et plus souvent en bronze, propres à fermer des lanières d'étoffe, de cuir ou de peau. Ces lanières avaient pour mission de satisfaire aux besoins de la toilette ou de l'équipement militaire, par exemple, de rattacher les épées, les couteaux, les ciseaux, les pinces, les bourses ou aumônières. Nous donnons ici plusieurs spécimens de ces petites boucles de bronze réduites à moitié de leur grandeur.



PETITES BOUCLES FRANQUES EN BRONZE (Seine-Inférieure).

A présent continuons notre revue de la France : le reste de la Normandie ne se montrera pas moins riche que la Seine-Inférieure, dès qu'il aura été étudié avec soin. On s'en convaincra aisément par le Calvados, où le zèle de M. de Caumont a recueilli des boucles franques en fer et en bronze à Manneville ¹, à Rots, à Ranville, à Vieux, à Fontenay ², mais surtout une superbe boucle d'or massif ornée de grenats, boucle vraiment royale et digne de Childéric, trouvée pourtant dans un hameau sans nom, le village de Saint-Germain-du-Chemin, présentement réuni à Fontenay-le-Marmion ³. Nous donnons ici cet ornement princier.



BOUCLE FRANQUE EN OR AVEC GRENAT (Calvados).

M. Édouard Lambert, qui a étudié, avec un amour si filial, les restes de l'antique cité des Bajocasses, nous montre dans la vieille nécropole de Saint-Floxel et de Saint-Vigor des boucles de bronze étamé et des plaques de ceinturon où il est aisé de reconnaître le cachet de la civilisation franque ⁴.

Mais la preuve la plus démonstrative de notre assertion, ce sont les fouilles que M. l'abbé Durand a exécutées dans le cimetière de Bénouville-sur-Orne, qui ont révélé une série de boucles en fer, en bronze et en argent, et une suite de plaques ciselées ou damasquinées, recueillies dans des fosses ou des sarcophages, à la ceinture même des morts ⁵.

L'Eure a montré des boucles et des plaques de métal dans

¹ De Caumont, « Statistique monumentale du Calvados, » t. II, p. 57-59. — « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. XII, p. 425-26, pl., fig. 2, 3, 4. — « Cours d'antiq. monumentales, » t. VI, p. 273.

² Id., « Cours d'antiq. mon., » t. VI, p. 264, 273-74 et 281.

³ Id., « Statistique monumentale du Calvados, » t. II, p. 166.

⁴ Ed. Lambert, « Notice sur l'ancienne nécropole de la cité de Bayeux, » dans les « Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., » t. XVII, p. 453, pl. I, fig. 1 et 2; pl. III, fig. 10.

⁵ L'abbé Durand, « Notice sur des tombeaux découverts à la Hogue, près le port de Bénouville, » dans les « Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., » t. XII, p. 323-30, pl. I, fig. 1, 2, 4, 5, 6, 7; pl. II, fig. 11 et 12. — De Caumont, « Cours d'antiq. monument., » t. VI, p. 268-73.

le cimetière franc de Vatteville, près le Pont-de-l'Arche ¹. Un nombreux assortiment d'agrafes damasquinées est sorti des sables mouvants de Martot ², et l'ancienne église de Saint-Martin de Louviers a fait voir des plaques de bronze ciselé dans les cercueils de plâtre de son vieux cimetière ³. Dès 1800, M. l'abbé Rever avait recueilli, dans un sarcophage de pierre, près Pont-Audemer, une agrafe de bronze ciselé, dont il nous a conservé le souvenir ⁴. Le Musée d'Évreux, les collections de MM. Guillard et Lalun, de Louviers, et Raymond Bordeaux, d'Évreux, contiennent une foule de boucles franques provenant du département de l'Eure. Mais nulle part nous n'avons vu de plus belle agrafe franque que celle qui fut trouvée, vers 1850, dans le canton de Corneilles, sur la voie qui va de Lillebonne à Lisieux. Cette belle plaque de bronze ciselé, longue de dix-huit centimètres et large de sept, recouverte de nattes et de figures, se trouve à Elbeuf dans le cabinet de M. Gustave Grandin.

La vieille Picardie, si bien étudiée par ses antiquaires, a révélé des boucles ou des plaques ciselées ou damasquinées, à Miannay, en 1857 ⁵; à Albert, vers 1837; à Esbart, en 1838; à Longavène, en 1839; à Miséry, en 1840. On peut voir, dans le savant travail de M. Rigollot, la représentation des principales pièces de ces découvertes ⁶.

Le livre de M. Graves, sur le département de l'Oise ⁷; le cabinet de M. Houbigant, à Nogent-les-Vierges; le Musée de Beauvais et la collection de M. l'abbé Barraud, sont des témoins parlants de l'abondance des boucles et agrafes dans le département de l'Oise. Les découvertes faites à Bray, près Barberie; à Goincourt, à Saint-Martin-le-Nœud ⁸, et au Mont-Javoult ⁹, attestent la fécondité de cette terre essen-

¹ « Congrès archéol. de France : séanc. gén. tenues en 1856, » p. 242-44.

² « Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, » p. 123-29.

³ En juillet et août 1836. Lettre et dessins de M. Lalun.

⁴ Rever, « Voyage des élèves du pensionnat de l'école centrale de l'Eure, » p. 99, pl. vi, fig. 1, 2, 3.

⁵ « L'Abbevillois, » du 2 octobre 1857 et du 17 septembre 1858.

⁶ Rigollot, « Mém. de la Soc. des antiq. de Pic., » t. x, p. 179, 180-81, 220-22, pl. vii à x.

⁷ Graves, « Notice archéol. sur le départ. de l'Oise, » in-8° de 458 p., édit. de 1856; notamment p. 137, 143, 147, 156, 312, 320.

⁸ Dans le cabinet de M. Houbigant.

⁹ Au Musée des Thermes et de l'hôtel Cluny. « Catalogue du Musée des Thermes, etc., » pour 1856, p. 231-32. — Graves, « Notice archéol. sur le départ. de l'Oise, » édit. 1856, p. 312.

tiellement mérovingienne. Mais de tout ce qu'a donné l'ancien Beauvoisis, rien n'a été plus splendide, dans le genre qui nous occupe, que les deux plaques de bronze doré recueillies sur le chef franc de Rue-Saint-Pierre ¹.

L'Ile-de-France est encore trop peu étudiée, quoiqu'elle soit le centre des lumières et le siège de l'Institut, ce soleil scientifique de la France. Fort heureusement M. Moutié, de Rambouillet, s'est fait l'explorateur et l'interprète des découvertes de cette antique province. Puissamment encouragé par M. le duc de Luynes, ce véritable Mécène français, il a fouillé les cimetières de Maulette, de Vicq, d'Auffargis et de la Butte-des-Gargans, à Houdan (Seine-et-Oise) ². Sur tous ces points, notamment sur le dernier, il a rencontré une suite d'agrafes, et surtout de plaques de bronze, de la plus grande richesse. Nous devons citer, en particulier, une plaque de cuivre cloisonnée et renfermant des émaux ou des pâtes vitrifiées, travail étrange et du plus haut intérêt. Cette plaque, reproduite en Angleterre ³, ne l'a pas encore été en France. Du reste, une plaque entièrement pareille a été trouvée en Allemagne, dans le cimetière franc de Langenenslingen ⁴.

La ville de Melun a montré, dans ces derniers temps, quelques cercueils mérovingiens. C'est parmi eux que M. Grésy, si attentif à l'histoire de sa patrie, a recueilli l'agrafe de bronze dont nous donnons au verso le curieux spécimen ⁵.

Paris, capitale de l'empire et trône des rois mérovingiens, ne peut guères citer qu'une boucle « de fin or, » révélée par

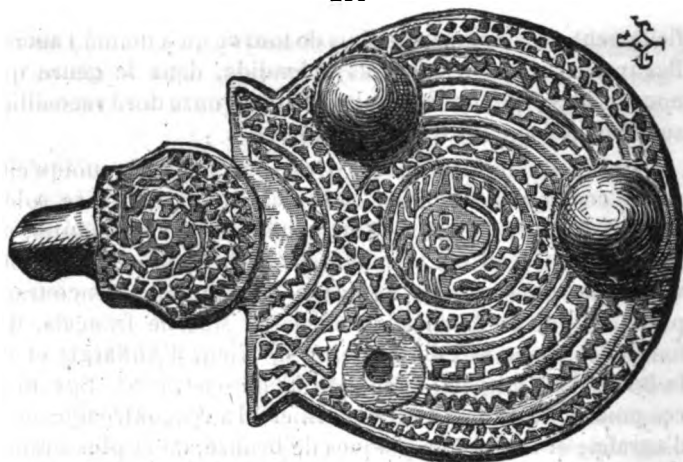
¹ Danjou, « Note sur quelq. antiq. mérov. conserv. au Musée de Beauvais, » p. 11, pl. I, fig. 2 et 3. — Graves, « Notice archéol. sur le départ. de l'Oise, » p. 320, édit. 1836.

² Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. IV, p. 176-96, pl. XLIII et XLV, fig. 1, 2, 3. — A. Moutié, « Le Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire, » 11^e année, 1843. — Id., « Notice sur un cimetière présumé mérov. découv. à Auffargis (Seine-et-Oise), en 1846, » p. 7 et 9. « Sur le ventre et au-dessus des hanches (d'un squelette) étaient deux boucles, l'une de fer et l'autre de bronze, » p. 7. — Id., « Rapport sur les fouilles exécutées dans un ancien cimetière de la comm. de Vicq (Seine-et-Oise), en 1851, » p. 16, pl., fig. 3.

³ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. IV, pl. XLV, fig. 3.

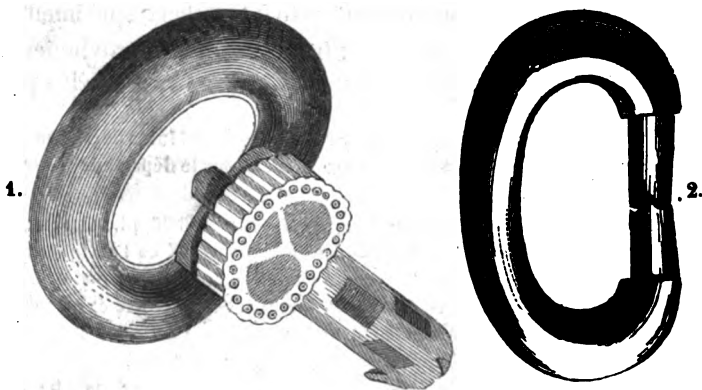
⁴ Lindenschmit, « Planche des antiq. des tombeaux mérov. de Langenenslingen, » fig. 3.

⁵ « Bulletin de la Soc. imp. des antiq. de France, » 2^e livraison, de 1857, p. 111. C'est grâce à la bienveillance de cette savante compagnie et à l'obligeance de M. Grésy que nous pouvons éditer ici ce dessin.



AGRAFE FRANQUE EN BRONZE (Melun).

Mabillon ¹, Montfaucon ² et Dom Thierry Ruinart. Elle fut recueillie en 1646, dans le chœur de Saint-Germain-des-Prés, au sein du tombeau de Childéric II. Elle est maintenant perdue ; mais Dom Thierry Ruinart, qui l'a vue de ses yeux, dit positivement qu'elle ressemblait à la boucle de Childéric I^{er}, représentée au bas de la page 236 de l'*Anastasis*, à l'angle qui est vers la marge extérieure ³. Nous reproduisons ici



BOUCLE DE CHILDÉRIC I^{er} (n° 1 entière, n° 2 brisée).

¹ Mabillon, « Disc. sur les anc. sépult. de nos rois, » dans les « Mém. de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres, » t. III, p. 415-47, édit. in-12 ; t. II, p. 641-42, édit. in-4°.

² Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie française, » t. I^{er}, p. 174.

³ « Fibula ferè omninò similis est ei quæ a Chiffletio representatur in

cette boucle de Childéric I^{er}, les Bénédictins ne nous ayant pas même conservé le dessin de celle de Childéric II. D'après Mabillon ¹, Dom Martin ² et Legrand d'Aussy ³, cette agrafe, qui figurait probablement dans le cabinet de Saint-Germain-des-Prés, pesait plus de huit onces « d'or très-fin. »

En 1727, lorsque le même Dom Martin éditait sa *Religion des Gaulois*, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés possédait dans sa bibliothèque trois belles agrafes franques provenant du cabinet de feu M. l'abbé Renaudot. Dom Martin, qui les a sans doute vues, dit que « ces trois ornements, faits sur le même modèle, sont de plomb doré par dessus et émaillé de rouge en dedans ⁴. » Il les croit « des coiffures de femmes franques ou françoises. » Ce sont tout simplement des agrafes avec plaques et contre-plaques de ceinturon, dont on doit regretter de ne pas connaître la provenance.

Le Soissonnais fut, comme on le sait, le dernier boulevard de la puissance romaine dans les Gaules. Conquis par Clovis sur le romain Syagrius, il devint un moment le centre d'un royaume mérovingien. Il est donc tout naturel qu'il s'y rencontre des sépultures de cet âge. Aussi notre siècle en a vu sortir du sol de Bourg-sur-Aisne ⁵, d'Arcy-Sainte-Restitute ⁶, de Vendhuile ⁷, et de Nanteuil-le-Haudouin ⁸.

L'ancienne Lorraine, terre des Francs austrasiens, a donné à ses nombreux observateurs une foule de boucles, de plaques et de contre-plaques de toute espèce. M. Dufresne en a tiré des cimetières francs de Rogéville, de Pierre ⁹ et surtout de Farébersviller ¹⁰.

M. de Widranges en a vu sortir de Varney ¹¹ et de Rémen-

« Anastasi Childerici I, » capite 16, in infimo angulo versùs marginem exteriorem figuræ quæ habetur, p. 236. » Dom Thierry Ruinart, « S. Gregor. Flor. Gregor. episc. Turon., opera, » p. 1379, in-f^o, Paris, 1699.

¹ Mabillon, « Mém. de l'Acad. des insc. et belles-lettres, » t. II, p. 641-42.

² Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 339.

³ Legrand d'Aussy, « Des Sépult. nationales, » p. 310.

⁴ Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 352-53, pl. 44.

⁵ Lord Londesborough, « Miscellanea graphica, » n^o VIII, pl. XXIX.

⁶ L. Coutan, « Revue archéol., » xiv^e année, p. 604-5, pl. 323, fig. 1 et 2.

⁷ Ch. Gomart, « Le cimetière mérov. de Vendhuile, » p. 6.

⁸ « Bulletin de la Soc. imp. des Antiq. de France, » année 1858, p. 74.

⁹ Dufresne, « Mém. de l'Acad. nat. de Metz, » année 1848-49, p. 222-23.

¹⁰ Id., « Notice sur des sépult. gallo-frankes, trouvées en 1834, à Farébersviller, » p. 3, pl., fig. 4.

¹¹ De Widranges, « Mém. de la Soc. philomat. de Verdun, » t. III, p. 232-35, pl. I, fig. 2, 3, 6, 7; pl. II, fig. 32.

necourt ¹, qui sont allées enrichir le cabinet de feu M. Bénard, de Sermaise. M. Victor Simon a peuplé sa collection de boucles étamées ou d'agrafes damasquinées, sorties des sépultures de la Moselle, notamment de Saint-Privat-la-Montagne ².

Déjà la Lorraine avait donné des boucles franques à M. de Beaulieu, venant de Savonnières-lès-Toul ³; à M. de Saulcy, provenant de Kirschnaumen, de Rogéville, de Conflans et de Belleveze ⁴; et tout récemment elle en a fait voir à Bainville, près Toul ⁵. Ce qui ajoute un renseignement intéressant, c'est que M. de Widranges nous assure que ces boucles et ces plaques se trouvaient sur les hanches des morts ⁶.

La Bourgogne, terre des vieux Burgondes, a peuplé, avec le seul cimetière de Charnay, la riche collection de M. Baudot, de Dijon ⁷. Une seule campagne a donné à cet explorateur treize boucles de cuivre, dont plusieurs étaient ornées de verroteries, puis trente-huit boucles en fer, recouvertes d'argent et munies de plaques et de contre-plaques damasquinées.

Le cabinet de M^{me} Fèvre, de Mâcon, possède une belle série d'agrafes chrétiennes, en bronze, dont les plus riches ont été publiées récemment par M. de Surigny, dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône*. Les principaux motifs qui décorent ces pièces remarquables sont des croix, des monogrammes, des lions; des dragons, des hippogriffes et des formes humaines ⁸.

La Bourgogne doit être bien féconde en agrafes mérovingiennes, puisque, dès 4705, le village de Montbellet, près

¹ De Widranges, « Mém. de la Soc. philomath. de Verdun, » p. 227-32, pl. I, fig. 1, 2, 7, 12, 14, 17, 18.

² V. Simon, « Observat. sur des sépult. antiq. découvertes dans diverses contrées des Gaules, » p. 2, pl. II, fig. 17 et 18. — « Notice sur les sépult. des anciens, » p. 13.

³ De Beaulieu, « Mém. de la Soc. des Sciences, de Nancy, » ann. 1839, p. 177.

⁴ De Caumont, « Cours d'antiquités monumentales, » t. VI, p. 277.

⁵ « L'Univers, » du 13 janvier 1858, d'après le « Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain. »

⁶ De Widranges, « Mém. de la Soc. philomath. de Verdun, » t. III, p. 220.

⁷ Baudot, « Mém. de la Commiss. archéol. de la Côte-d'Or, » ann. 1832-33, p. 208-10. — « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues en 1852, » p. 311. — De Caumont, « Cours d'antiq. monument., » t. VI, p. 279-80. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 21; 2^e édit., p. 26.

⁸ De Surigny, « Agrafes chrét. mérovingiennes, » dans les « Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Châlon-sur-Saône, » t. III, p. 335-44, pl. XVIII.

Mâcon, avait donné à Gaignières et à Montfaucon une des plus grandes agrafes de fer que nous connaissions. Cette boucle, plaquée d'or et d'argent, est accompagnée d'une plaque damasquinée, encadrée d'un perlé d'or. Elle est maintenant déposée à la Bibliothèque Impériale. Sa longueur totale est de vingt-six centimètres et sa plus grande largeur à l'anneau est de onze. Le savant auteur de l'*Antiquité expliquée* l'a prise pour la « coiffure d'une femme gauloise ¹. » Depuis cent cinquante ans que cette erreur a été commise par l'érudition bénédictine, elle a été répétée plusieurs fois ², et n'a été redressée publiquement qu'en 1850, par M. Rigollot, d'Amiens ³.

La dernière découverte burgonde, qui nous soit connue, est une boucle d'argent trouvée dans la sépulture d'un chef barbare, découverte en 1857, à Neuilly, près Dijon, dans la Côte-d'Or ⁴.

L'Artois a monté les cabinets de MM. Dancoisre, de Hénin-Liétard, et Albert Legrand, de Saint-Omer, ainsi que la petite collection franque du Musée d'Arras. M. Terninck, qui s'est fait l'historien des découvertes sépulcrales de sa patrie, nous apprend qu'une boucle en or a été recueillie à Lens, en 1851 ⁵, et que des boucles en bronze étamé ont été trouvées, vers 1850, à Blendèques, à Soyecques et à Arques, près Saint-Omer ⁶.

La Champagne, le baptistère des Francs, le théâtre de leur double victoire sur les Romains et sur les Barbares, a montré sur tous ses points des boucles en abondance. Contentons-nous de citer celles de Noyers, près Sedan, si mal jugées par Grivaud de la Vincelle ⁷; une agrafe recueillie à Trencot et décrite par M. Bourquelot ⁸; les plaques et les agrafes de

¹ Montfaucon, « *L'Antiquité expliquée*, » t. v, p. 193-96, pl. cxxxvii.

² Dom Martin, « *La Religion des Gaulois*, » t. ii, p. 351-53, pl. 44.

³ Rigollot, « *Recherches historiques*, » dans les « *Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic.*, » t. x, p. 174-75, pl. vi.

⁴ « *L'Univers*, » du 5 octobre 1857.

⁵ A. Terninck, « *Recherches sur les sépult. anc. dans les prov. du nord de la France*, » dans la « *Picardie*, » 2^e année, p. 274.

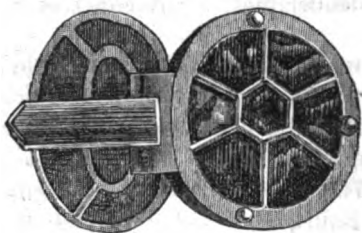
⁶ « *Bulletin hist. de la Soc. des Antiq. de Morinie*, » 1^{re} livrais. de 1852, p. 12-14. — A. Terninck, « *Recherches sur les sépult. anc.*, » dans la « *Picardie*, » 2^e année, p. 271-73.

⁷ Grivaud de la Vincelle, « *Recueil de monuments antiques, la plupart inédits et découverts dans l'ancienne Gaule*, » t. ii, p. 64 à 69, pl. vii, fig. 1, 9 et 12. L'auteur croyait tout cela gaulois, en 1817.

⁸ « *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, » année 1858, p. 73.

Script, décrites et dessinées par M. de Widranges, lequel assure qu'elles furent recueillies sur les hanches des morts ¹; les boucles si nombreuses et si variées du cimetière mérovingien de Verrières, dont M. Corrad de Bréban s'est fait le consciencieux historien ².

Mais les plus riches boucles que la Champagne et même que la France aient données, sont bien celles qui furent découvertes en 1842, dans l'humble hameau de Pouan, près Arcis-sur-Aube. Le riche cercueil que cachait le sable de cette pauvre grève peut rivaliser avec celui de Childéric, et les quatre boucles d'or qui en sortirent sont dignes de figurer à côté de celles de Tournai. Deux d'entre elles, l'une grande et l'autre petite, sont en or massif; mais les deux dernières, aussi en or pur et d'une grandeur égale, possèdent de plus une appendice ovale ornée de verroteries rouges qui rappelle les décorations du fils de Mérovée. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir donner dans leur couleur native ces riches objets que l'Empereur possède, que le Congrès archéologique de Troyes a admirés ³, que M. Gaussen a édités ⁴, et que M. Peigné-Delacourt doit publier de nouveau ⁵. Nous nous estimons heureux de reproduire, par une modeste gravure, une des deux plus belles boucles de Pouan.



BOUCLE FRANQUE EN OR. (Pouan, Aube).

¹ De Widranges, « Mém. de la Soc. philomath. de Verdun, » t. III, p. 220, 235-37, pl. 1, fig. 5.

² Corrad de Bréban, « Mém. de la Soc. d'Agric., de l'Aube, » t. XVII, p. 562, 566. — « Congrès archéolog. de France : séances génér. tenues en 1853, » p. 117.

³ Corrad de Bréban, « Congrès archéol. de France : séances gén. tenues à Troyes, en 1853, » p. 85 et 118. — « La Norm. souterr., » 2^e éd., p. 391.

⁴ Gaussen, « Portefeuille archéologique : Antiques, » pl. 1^{re}, fig. 4, 5, 7, 11.

⁵ L'ouvrage que M. Peigné-Delacourt prépare sera intitulé : « Le lieu de la bataille d'Attila, en 451; déterminé par la découverte d'ornements attribués au roi Théodoric. » Dans ce travail, les admirables bijoux de Pouan formeront deux belles planches coloriées.

Après cette revue des sept provinces de France où les découvertes archéologiques ont été mieux observées et mieux étudiées qu'ailleurs, nous citerons encore quelques faits isolés parvenus à notre connaissance.

Le département de la Sarthe a fait voir dans le cimetière de Conlie, découvert en 1838, deux agrafes de bronze et deux agrafes de fer, dont les plaques affectent la forme d'un crapaud ou d'une salamandre ¹. Ces pièces curieuses furent trouvées, dit-on, sur la poitrine et sur le ventre des morts.

La Touraine nous offre, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Tours*, trois agrafes de bronze accompagnées de plaques isolées, toutes recouvertes de nattes et d'entrelacs, comme les plus belles productions de l'art mérovingien ².

Le département de la Vendée a fait voir des boucles de bronze rattachant des scramasaxes dans les cimetières de Chasnay, de Vairé et d'Aizenay ³. M. Fillon nous a cité des agrafes ciselées dans les cabinets de M. Parenteau, de Nantes, et de M^{me} de la Sayette, de Poitiers. Les premières proviennent de la Bretagne et les secondes du Poitou ⁴.

Le Musée de Lons-le-Saulnier possède trois belles plaques de bronze, trouvées dans le Jura, et placées dans cette collection par M. Picard, son fondateur. Une de ces plaques, découpée à jour, représente un cheval fantastique, et une autre reproduit Daniel dans la fosse aux lions; la troisième, qui est en fer, est richement damasquinée d'or et d'argent. Du reste, la Franche-Comté avait montré, dès 1840, à M. de Caumont, des boucles mérovingiennes recueillies par les soins de MM. Ed. Clerc et Désiré Monnier ⁵.

La Belgique, berceau de la France primitive et le tombeau de nos anciens rois, a montré, partout où elle a été interrogée, des boucles et des agrafes placées à la ceinture des Francs. Le cimetière de Lède, près Alost, a donné, de 1846 à 1848, une foule de boucles en fer et en bronze, des plaques de métal ornées d'or et d'argent, rehaussées d'incrustations

¹ Des Berryes, « Notice sur un cimet. découvert à Conlie, » dans le « Bulletin monumental, » t. v, p. 823, pl., fig. 19. — De Caumont, « Cours d'antiq. monum., » t. vi, p. 262-67.

² L'abbé Bourassé, « Mém. de la Soc. archéol. de Tours, » t. vi, 2 pl.

³ B. Fillon, « Revue des provinces de l'Ouest, » iv^e année, juillet 1837, p. 661, 666.

⁴ Id., *ibid.*, p. 662.

⁵ De Caumont, « Cours d'antiq. monument., » t. vi, p. 280-81.

et de filigranes, qui sont allées à Bruxelles peupler le Musée royal d'armures et d'antiquités de la Belgique ¹. Les rivières mêmes ont fourni leur contingent, et la Sambre a envoyé à la collection nationale une belle plaque en or, rehaussée de pierreries et pêchée au pont de Floriffoux ².

Le cimetière de Haulchin a envoyé, à la même collection, une agrafe et une boucle en bronze ³. M. Hauzeur signale une superbe agrafe de bronze, avec plaque et contre-plaque, découverte en 1854, à Scoville, hameau de Mohiville, près Namur ⁴. Mais les mines qui ont le plus enrichi la science de ce pays, sont les cimetières francs de Védrin, près Namur, et de Séraing, près Liège. Le premier, étudié en 1853, par M. Del Marmol, a montré à son explorateur, entre diverses agrafes de métal, « une boucle en fer ornée sur le devant d'incrustations en or et garnie de trois têtes de clous en bronze. » Cette plaque curieuse était placée à la hauteur du ceinturon ⁵.

Les produits du cimetière de Séraing ayant été soumis à l'appréciation de M. Hagemans, cet habile observateur a reconnu des boucles en bronze étamé, de forme ovale, pour le ceinturon, et de petites boucles pour l'usage des lanières. Il a constaté également la présence de plaques en bronze et en fer; mais ce qui est le plus précieux pour nous, c'est qu'il fixe la place de ces boucles « au milieu du corps et sur les os du bassin, encore tout verdis par l'oxyde du bronze des agrafes ou de leur terminaison ⁶. »

Le Luxembourg, passage des armées d'invasion, offre à chaque pas des sépultures franques ou plutôt gallo-frankes, comme les appellent les savants de ce pays. M. Namur, qui, en 1852, s'est fait l'historien de ces monuments encore incompris dans sa patrie aussi bien que dans la nôtre, a reconnu ces restes de nos pères sur toutes les collines du

¹ Schayes, « Catalogue et description du Musée royal d'armures, d'antiquités, etc., » p. 103-105. — Joly, « Antiquités celto-germaniques et gallo-romaines, trouvées sur le territoire de Renaix, » p. 177, 181-82.

² Schayes, « Catal. et descript. du Musée roy. d'arm., etc., » p. 103, n° 301.

³ Schayes, « Notice sur la découverte d'un cimetière franc à Haulchin, » p. 3 et 4, pl. II, fig. 6. — Id., « Catal. et desc. du Musée roy. d'arm., » p. 166.

⁴ Hauzeur, « Antiquités gallo-germaniques, gallo-romaines et franques de la rive droite de la Meuse, » p. 48, pl. II, fig. 3 et 4.

⁵ Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque, » p. 7, 10, 13, pl. III, fig. 4, 12, 14.

⁶ Hagemans, « Rapport sur la découverte d'un cimet. franc-mérov., à Séraing, » p. 7, 8, 18, 19, pl. I, fig. 11; pl. II, fig. 26 et 27.

Grand-Duché, patrimoine de nos deux premières dynasties. Dans son intéressant *Mémoire sur les sépultures gallo-frankes de sa province*, cet archéologue ne reproduit guères que sept ou huit agrafes de bronze, avec leurs plaques et contre-plaques; mais toutes sont belles et remarquables par la forme ¹.

Voici en quels termes bien sentis il traite des boucles et des ornements du ceinturon franc : « On rencontre, dit-il, une grande richesse d'ornementation dans les nombreuses boucles de ceinturon que nous fournissent les tombes gallo-frankes.

» Elles ont en général un caractère commun sous le rapport de la forme, du genre de damasquinure et de la composition. Elles étaient soit en bronze, soit en fer, plaquées ou incrustées d'argent. Souvent on les trouve accompagnées de plaques, le plus souvent carrées, parfois rondes ou triangulaires, qui, comme les boucles, sont garnies de distance en distance de clous à tête bombée, destinés à fixer le métal sur le cuir de la ceinture, au moyen de tenons, qui sont visibles au côté opposé.

» Il serait superflu d'énumérer les tombes qui ont fourni de semblables ornements. Nous voyons les mêmes formes et le même genre de travail reparaître en Suisse, en France, en Belgique, en Allemagne, dans toutes les parties de la Gaule. Elles ne se distinguent généralement que par les proportions et la richesse plus ou moins sensible des ornements. Les agrafes des chefs, telles que celles de Greisch et de Mondorf, sont en général plaquées en argent et très-bien conservées ². »

La Suisse, conquête des Burgondes, fit pendant plus de trois siècles partie du domaine de nos deux dynasties mérovingienne et surtout carlovingienne. Aussi les tombeaux de ces deux époques, soigneusement observés par quelques antiquaires, ont donné une nuée de boucles et spécialement d'agrafes plaquées et damasquinées. Les cimetières teutoniques sortent à chaque pas de ce sol militaire, dont chaque épi fut arrosé de sang humain. M. Troyon, qui a étudié avec tant de soin les tombeaux de Bel-Air, a trouvé des boucles et des

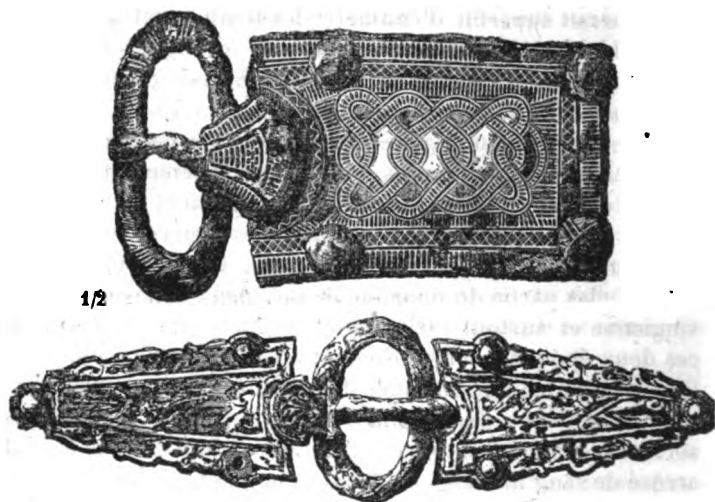
¹ Namur, « Notice sur les tombes gallo-frankes du Grand-Duché de Luxembourg, » dans les « *Public. de la Soc. pour la recherche et conserv. des monum. hist. dans le Grand-Duché de Luxembourg*, » p. 48, 49, 50, pl. III, fig. 4, 5, 7, 8, 9.

² Namur, id., *ibid.*, p. 37.

agrafes dans toutes les sépultures armées. Il a constaté également qu'en l'absence de tout autre meuble la boucle accompagnait le corps du pauvre Burgonde ¹. « Des boucles de fer et de bronze, dit-il, étaient l'unique ornement de dix-sept tombeaux. Onze sarcophages, ajoute-t-il, contenaient seulement des agrafes qui pour la plupart étaient placées sur le côté droit du bassin ². »

Le bassin était si bien la place de toutes ces agrafes, que sur le tableau du Burgonde, figuré pl. vi, de l'ouvrage de M. Troyon, nous voyons la boucle placée au côté droit du mort. Il fallait du reste que l'agrafe fût chose bien prodiguée dans le cimetière helvète-burgonde de Bel-Air, puisque sur cinq planches consacrées à reproduire les objets qui en sont sortis, quatre sont presque entièrement remplies de boucles de toutes sortes. Je n'en ai pas compté moins de trente en fer ou en bronze, plaquées, ciselées ou damasquinées ³.

Pour donner une idée de l'ensemble présenté par Bel-Air et si bien interprété par M. Troyon, nous reproduisons ici deux de ses plus belles agrafes : l'une est en bronze et l'autre en fer ⁴.



AGRAFES BURGONDES : FER ET BRONZE (Bel-Air, Suisse).

¹ Troyon, « Descript. des tombeaux de Bel-Air, » p. 2 à 9.

² Id., *ibid.*, p. 3.

³ Id., *ibid.*, pl. I, fig. 14, 19, 20, 21, 23 à 27, boucles et ardoillons en fer ou en bronze; pl. III, boucles en bronze et fer, unies ou avec plaques rondes ou carrées; pl. IV, boucles damasquinées.

⁴ « Magasin pittoresque, » t. XXII, p. 276, fig. 1 et 3.

Nous avons aussi remarqué dans ce tableau trois ou quatre petites boucles qui durent servir à des lanières.

Le baron de Bonstetten possède dans sa collection d'antiquités un grand assortiment d'agrafes, en fer et en bronze, sorties des cimetières burgondes de l'antique Helvétie. Dans cet ensemble, il a choisi pour sa publication les plus belles plaques de bronze ciselé ou de fer damasquiné qu'il ait obtenues des sépultures de Bofflens et d'Echandans (canton de Vaud), de Galgenhubel, près Berne, d'Ursins, près Yverdon, et de Tranche-Bélon, près Avenches ¹.

Du reste, M. de Bonstetten me paraît avoir parfaitement apprécié le rôle de l'agrafe à la période helvético-burgonde : « La ceinture, dit-il, munie d'une large agrafe en métal, était une des parties essentielles du costume franc et burgonde. C'est à cette ceinture que les femmes suspendaient leurs instruments de travail et leurs objets de toilette, le guerrier ses armes, l'artisan sa hache et ses petits outils. La large plaque, en bronze ou en fer, qui servait à serrer la ceinture, paraît étrangère aux Grecs et aux Romains. Les Barbares doivent avoir importé avec eux cette mode dans l'Occident. Pallas remarque que les Bouriates et les Kalmouks fabriquaient ces plaques de ceinturon et d'autres ornements en fer damasquiné d'argent. M. Huc cite le même fait dans son voyage en Mongolie ². »

Le troisième antiquaire qui nous fait connaître les boucles de l'Helvétie, ainsi que celle de la Savoie, est M. Gosse, de Genève. Dans les deux *Notices* que nous devons au zèle de ce jeune archéologue, sur les anciens cimetières de la Suisse et de la Savoie, il nous gratifie d'une masse d'agrafes de fer et de bronze du plus haut intérêt. Les unes sont rondes, les autres carrées. La plupart sont plaquées et damasquinées d'argent. Quelques-unes sont découpées sous forme de chevaux, de lions, d'hommes ou d'êtres mystérieux et fantastiques. C'est là surtout qu'on trouve Daniel et Habacuc, avec les lions de Babylone. Les planches des deux ouvrages de M. Gosse sont couvertes de ces agrafes, qui paraissent avoir été aussi communes chez les Burgondes que parmi les Francs ³. La place où on les rencontre dans la tombe indique

¹ De Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » p. 43-46, pl. xv, xxii, xxiii, fig. 1.

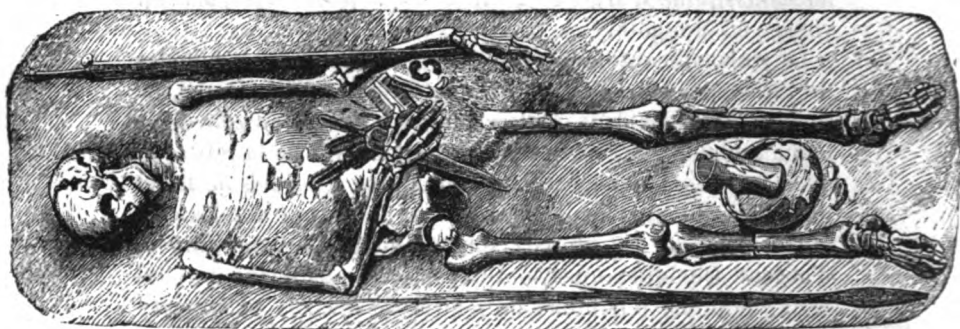
² Id., *ibid.*, p. 43-44.

³ Gosse fils, « Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie,

bien leur usage pendant la vie. « En général, dit M. Gosse, on les trouve placées sur les vertèbres lombaires ¹. »

Dans les deux pays qui nous restent à visiter, les boucles deviennent plus fréquentes ou plus rares, selon que les points du territoire se rapprochent ou s'écartent du bassin des Gaules devenues franques. Toutefois, l'Allemagne et l'Angleterre montrent encore, cachées sous leur sol, des races militaires ceintes et bouclées comme nos Francs et nos Burgondes.

La partie de l'Allemagne actuelle qui nous a présenté la plus riche collection de boucles et d'agrafes, ce sont les provinces rhénanes, ces cercles de nos premiers mérovingiens, ce siège de l'empire de Charlemagne. Selzen, si bien étudié par M. Lindenschmit, a présenté, sur vingt squelettes, huit boucles de bronze placées à la ceinture des morts, tantôt au côté droit, tantôt au côté gauche ². D'après la fidèle représentation que M. Lindenschmit nous a laissée de ces guerriers dans leur tombe, on peut reconnaître que le ceinturon était large et qu'il devait être fait avec un tissu de laine, absolument comme celui de nos sapeurs-pompiers ³. Sur le corps d'un guerrier on remarque, outre l'agrafe du ceinturon, une petite boucle placée près du couteau ⁴. (Nous donnons ici le dessin d'un des Francs de Selzen.)



soit dans le canton de Genève, » p. 8 à 11; pl. I, fig. 7, 8, 9, 10, 11; pl. II; pl. III, fig. 1, 4, 5, 6; pl. IV, V et VI. — Id., « Suite à la notice sur d'anc. cimët., » p. 7 à 11, 13 à 15, pl. II, fig. 1 à 7; pl. III, fig. 1, 2, 3, 17 à 20; pl. IV, fig. 7.

¹ Id., « Notice, » p. 10.

² Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, » pl. I, 7, 10, 11, 12, 17, 19, 21.

³ Id., *ibid.*, pl. I.

⁴ Id., *ibid.*

Les boucles de Selzen se sont, en effet, partagées en deux catégories : les unes grandes et ovales pour le ceinturon, les autres petites et carrées pour les lanières ¹. Généralement il me paraît que les plaques et contre-plaques ont fait défaut, d'où il résulte pour nous qu'en dehors de leur position les boucles de Selzen n'ont rien présenté de bien remarquable.

Il n'en a pas été de même à Langenenslingen (Wurtemberg), là ont été recueillies trois agrafes de bronze fort curieuses : l'une est découpée à jour, l'autre est recouverte de ciselures nattées et entrelacées, la troisième enfin offre une superbe plaque carrée, surchargée de cloisons de bronze, toutes remplies d'émail ou de pâte vitrifiée ². La variété des couleurs dut correspondre à la richesse de la composition.

Les collines de Wiesenthal (duché de Bade), explorées par le pasteur Wilhelmi, n'ont donné que peu de boucles, et encore la destination de quelques-unes paraît-elle exceptionnelle. Deux, en effet, ont été trouvées sur les jambes et semblent avoir servi à fermer des jarretières ³. Toutefois, il est une ou deux agrafes de bronze qui me paraissent avoir été destinées à clore un ceinturon ⁴. Néanmoins, parmi les nombreux squelettes visités à Wiesenthal, il est étrange qu'il se soit trouvé si peu de boucles.

Nous ferons la même observation pour le Mont Lupfen d'Oberflacht, en Wurtemberg. M. de Durrich y a déterré quarante corps, et sur ces quarante Souabien six seulement lui ont donné des boucles et un seul en a présenté deux. Mais, en revanche, leur place a été fort bien observée. Toutes étaient à la ceinture des défunts et leur usage ne pouvait pas faire le plus petit doute ⁵. Ces boucles, peu riches par le travail, méritent cependant quelque attention. Les boucles des tombeaux n° 3 et n° 7 étaient en fer, mais rehaussées de grenats logés à chacun des angles ⁶. Les autres étaient ou de

¹ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, » pl. générale, nos 1 et 7.

² Pl. des antiq. des tombeaux méroving. de Langenenslingen, fig. 1, 2, 3.

³ Wilhelmi, « Beschreibung der alten deutschen todtenhügel bei Wiesenthal, » p. 22, pl., fig. 19.

⁴ Id., ibid., p. 21, 22-23, pl., fig. 8, 24, 26. — Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, p. 235, pl. LVI, fig. 3.

⁵ Von Durrich und Wolfgang Menzel, « Die beidengraber am Lupfen, bei Oberflacht, » p. 9, 12, 13, nos 3, 7, 28, 30, 33, 34; pl. VIII, fig. 12; pl. IX, fig. 24; pl. X, fig. 2, 43; pl. XI, fig. 40.

⁶ Id., ibid., p. 9, nos 3 et 7, pl. X, fig. 2. — Wylie, « The graves of the Alemanni at Oberflacht in Suabia, » p. 8, 28, pl. XIV, fig. 9. — « Archaeologia, » vol. XXXVI, pl. XIV, fig. 9.

simples anneaux de bronze de forme ovale, ou des agrafes munies de larges plaques décorées de têtes de clous ¹.

Malheureusement nous ne connaissons pas tous les trésors archéologiques sortis du cimetière de Nordendorf, en Bavière. Cependant nous connaissons, comme provenant de cette riche nécropole, une belle boucle en bronze, accompagnée d'une plaque et d'une contre-plaque, et aussi une large agrafe de fer damasquinée d'argent ².

Le cimetière de Fürst, aussi en Bavière, a donné de jolies petites boucles d'attaches ou de lanières, décorées de verroteries rouges et d'une appendice découpée à jour.

Voilà à peu près tout ce que nous savons sur l'Allemagne; mais tandis que nous sommes dans ce grand pays, nous irons tout de suite jusqu'au Bosphore Cimmérien et nous visiterons, sur les côtes encore entr'ouvertes de la Crimée, les fouilles que le docteur Mac Pherson y pratiqua pendant la dernière guerre. Dans le beau volume où il nous donne le fruit de ses recherches, faites à l'ombre des camps, on remarque, sur la planche v, six ou sept boucles de bronze entièrement semblables à nos agrafes franques de la vallée de l'Eaulne ³. Il est impossible de n'être pas frappé de la similitude parfaite que présentent, avec nos agrafes et nos fibules franques ou saxonnes, ces boucles et ces broches cimmériennes, restes évidents de peuples et de civilisations contemporains.

Pour l'Angleterre, comme pour l'Allemagne, nous devons également faire deux parts dans la question qui nous occupe. Des études faites sur le territoire de l'heptarchie anglo-saxonne, il résulte pour nous que les comtés voisins de la mer ou des fleuves présentent une assez grande abondance de boucles, tandis que les comtés de l'intérieur n'en ont offert qu'un très-petit nombre. Ainsi, les comtés de Kent, de Suffolk, de Sussex, d'Oxford, de Northampton et l'île de

¹ Von Durrich, « Die heidengraber am Lupfen, » p. 12, 13, pl. viii, fig. 12; pl. ix, fig. 24; pl. x, fig. 43; pl. xi, fig. 40.

² Sedlmaier, « Fundgeschichte der uralten grabstatue zu Nordendorf, » ou « Histoire des fouilles faites dans les sépultures de Nordendorf, » publiée par la Société archéologique d'Augsbourg.

³ Mac Pherson, « Antiquities of Kertch and researches in the Cimmerian Bosphorus, with Remarks on the archæological and physical history of the Crimea, » pl. v, in-f^o, London, 1857. — « The Illustrated London News, » du 3 janvier 1858, p. 667. — Comparez avec la « Norm. souterr., » pl. vii, fig. 33, 36; pl. xi, fig. 22, 24, 27, 43.

Wight, ont donné un nombre d'agrafes incomparablement supérieur à celui des comtés de Cambridge, de Gloucester et des Wilts. J'ignore si cette observation, basée sur quelques faits seulement, sera confirmée par l'expérience, mais en ce moment elle me paraît fondée.

Le Kent, en effet, cette grande porte de l'Angleterre, ce passage de presque toutes les invasions, a montré des boucles et des agrafes à tous les observateurs qui ont interrogé son sol depuis cent cinquante ans. Citons, pour le siècle dernier, Boys, Douglas ¹ et surtout Bryan Faussett, et, pour celui-ci, MM. Rolfe, Akerman et Roach Smith.

Faussett, qui pendant près de vingt années, de 1757 à 1773, a étudié sept cimetières et sept cent quatre-vingt-quatorze sépultures du Kent, n'a trouvé de boucles ou agrafes que dans deux cent quatre tombeaux, tandis qu'il y a rencontré plus de trois cents lames de couteaux ². Il y avait donc moins de boucles sur les Saxons du Kent que sur les Francs de la vallée de l'Eaulne. Mais, comme nous, Faussett a recueilli ces boucles à la ceinture et sur la hanche des morts : « Near the hips, » « near the left hip ³. » Comme nous aussi, il en a trouvé plusieurs sur le même corps, des petites et des grandes ⁴.

Pour la matière et la forme, elles se rapprochent considérablement des boucles franques. Elles étaient de fer et de bronze, parfois accompagnées de plaques et de contre-plaques ⁵, mais généralement parlant, le bronze m'a paru moins travaillé que chez nous. On jugera, du reste, de la forme des boucles et des agrafes saxonnes par les planches dont les éditeurs de la collection Faussett ont illustré le journal des fouilles du Révérend explorateur ⁶. (Grâce à la bienveillance réunie de MM. Mayer, de Liverpool ; Roach Smith, de Strood, et Thomas Wright, de Londres, nous pouvons reproduire ici cinq boucles et trois agrafes de bronze recueillies par

¹ Douglas, « *Nenia Britannica*, » p. 6, pl. II, fig. 9 ; pl. XX, fig. 3, etc. — La collection de Douglas est maintenant à Oxford, au Musée ou plutôt à la Bibliothèque Ashmoléenne. — Akerman, « *Notes of antiquarian researches in the summer and autumn of 1854*, » p. 8.

² B. Faussett, « *Inventorium sepulchrale*, » edit. by Ch. Roach Smith and J. Mayer, p. 1 à 198.

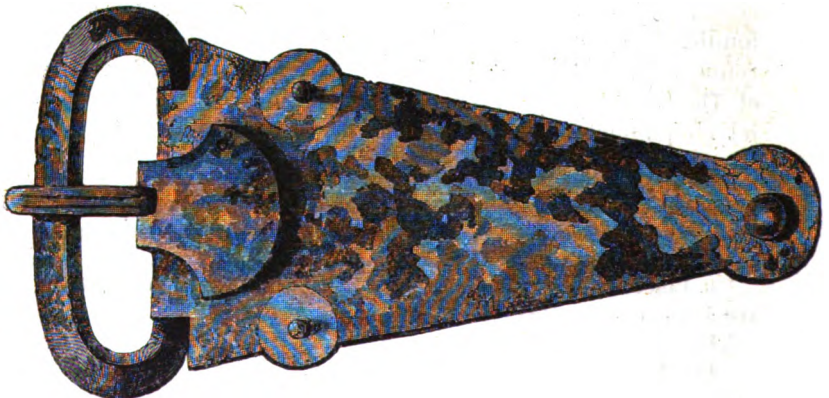
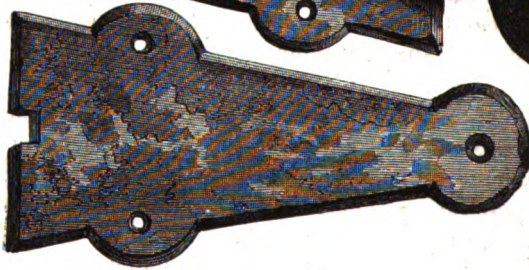
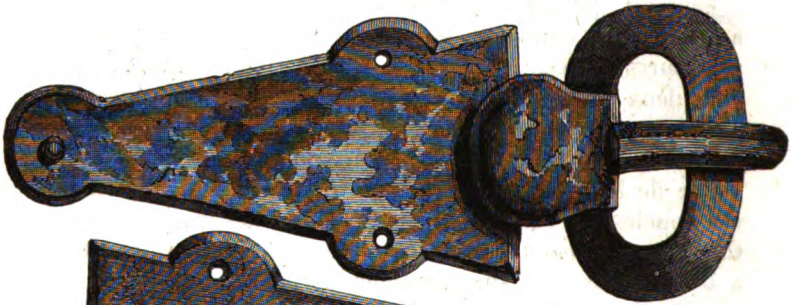
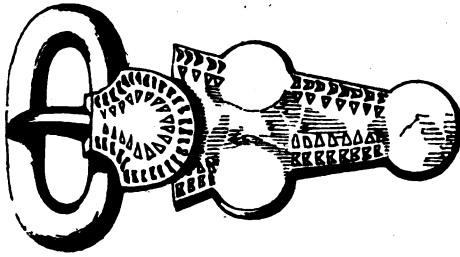
³ Id., *ibid.*, p. 142-43.

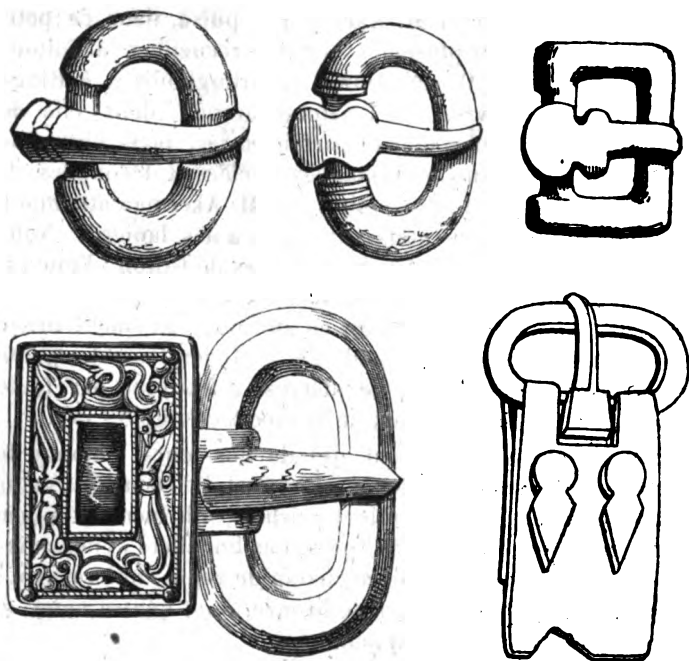
⁴ Id., *ibid.*, p. 64, 65, 73.

⁵ Id., *ibid.*, p. 142.

⁶ Id., *ibid.*, pl. VIII, fig. 8, 9, 10, 12 ; pl. IX, 15 objets

Faussett sur les Saxons du Kent, et publiées par les éditeurs
de l'*Inventorium sepulchrale.*)





BOUCLES ET AGRAFES ANGLO-SAXONNES (Kent).

Il est une dernière remarque que je dois soumettre au lecteur à propos de la collection Faussett, observation qui s'applique à tous les cimetières saxons de l'Angleterre. Jusqu'ici les archéologues anglais, si nombreux et si habiles dans l'étude des antiquités de leur patrie, n'ont pas encore signalé d'agrafes ou de plaques damasquinées¹. Il est probable que l'on en trouvera dans cette grande île; mais jusqu'à présent aucun fait positif ne nous a été révélé par les savants de ce pays. L'Allemagne également nous a fourni peu de damasquinures, tandis qu'elles abondent en France et surtout en Suisse.

Le Kent s'est aussi montré passablement libéral en matière de boucles, envers M. Rolfe qui en a recueilli bon nombre dans sa collection, récemment acquise par M. Mayer, pour la ville de Liverpool. Nous citerons entre autres une belle agrafe de bronze, avec plaque et contre-plaque, trouvée à Lymne, et figurée parmi les antiquités de ce célèbre port de

¹ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 140.

la Grande-Bretagne ¹. M. Akerman a puisé, dans ce petit Musée, le dessin de plusieurs boucles recueillies à Gilton, près Sandwich; à Breach Down, à Sittingbourne, à Ringwould, près Douvres, et à Saint-Laurence, dans l'île de Thanet ². Ces boucles étaient parfois en fer, mais plus souvent en bronze étamé avec plaques ciselées et découpées. Il y en avait aussi de toutes petites que M. Akerman attribue à des enfants, mais que nous attribuons à des lanières. Nous appelons l'attention sur les deux agrafes de Gilton : l'une est en argent doré avec appendice quadrangulaire enchâssée de grenats, tandis que l'autre est en or pur, également ornée de grenats rehaussés de paillons. « Généralement, ajoute M. Akerman, les boucles de métal se retrouvent par toute l'Europe dans les tombeaux de la race teutonique ³. »

Mais le cimetière du Kent, qui de nos jours a donné le plus de richesses archéologiques, est celui d'Ozingell, étudié par MM. Rolfe, Roach Smith et Fairholt. Eh bien, au milieu des lances, des haches, des épées, des boucliers et des nombreux bijoux produits par ce champ de repos, nous n'avons remarqué que cinq boucles de bronze, dont quatre unies, et une munie d'une légère appendice ⁴.

Mais ne sortons pas du Kent sans avoir épuisé cette vieille et historique province.

Roach Smith, dont les *Collectanea* sont un des plus précieux répertoires de l'archéologie britannique en général et anglo-saxonne en particulier, nous apprend que de 1825 à 1828, le Rév^d Vallance a trouvé cinquante corps dans le cimetière saxon de Sittingbourne, et sur ces squelettes il n'a recueilli que trois boucles de bronze doré, avec des appendices triangulaires et gravées comme les nôtres ⁵.

En 1854 les sépultures saxonnes de Strood ont fourni une belle boucle en bronze, de forme ovale ⁶, que nous repro-

¹ Roach Smith, « The Antiquities of Richborough, Reculver and Lymne, in Kent, » p. 264.

² J.-Y. Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 3, 58, 59, 78, 79, pl. I, fig. 9; pl. XXVII, fig. 2, 3, 4, 5, 6, 7; XXIX, fig. 1, 2, XXXIX, fig. 1, 5.

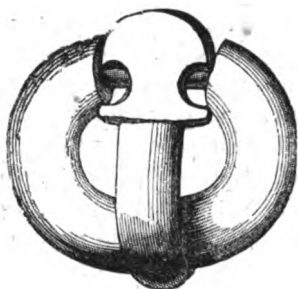
³ Id., *ibid.*, p. 58.

⁴ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. III, p. 6, pl. VI, fig. 5, 7, 9, 10. — Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 57, pl. XXVIII.

⁵ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. I, p. 98, pl. XXXVI, fig. 1, 4, 6. — Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 58, pl. XXVIII, fig. 4.

⁶ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. II, p. 158.

duisons ici grâce à la bienveillance de notre savant ami l'au-



teur des *Collectanea*, Rochester, en 1854, a donné une agrafe dont l'ardillon était usé par un long frottement ¹. Enfin le Musée de Cantorbéry possède deux boucles ciselées en forme de serpents, qui proviennent également des cimetières de l'heptarchie ².

M. Akerman aussi a exploré le Kent sur différents points. Nous citerons spécialement, en 1854, Vingham, Stodmarsh et Harnham Hill. Sur deux squelettes fouillés à Vingham, il a trouvé une boucle en fer à la ceinture d'un homme ³. A Stodmarsh, sur une douzaine de corps, il cite deux boucles recueillies sur les reins d'un seul sujet, et sur un autre une agrafe de bronze doré accompagnée d'une plaque triangulaire ⁴. Ces objets ont, du reste, la plus grande ressemblance avec les nôtres, et on les confondrait aisément avec eux. Enfin Harnham Hill, près Salisbury, a présenté à M. Akerman soixante squelettes qu'il a dégagés avec le plus grand soin. Sur cette masse de Saxons, il n'a rencontré que deux boucles en fer, dont une avait une appendice recouverte d'argent ⁵. Toutes, du reste, étaient placées au milieu du corps des défunts : « At the waist ⁶. »

Une boucle de bronze ciselé, au type saxon, a été recueillie

¹ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. III, p. 209, pl. xxxiv, fig. 8.

² Id., *ibid.*, vol. II, p. 162, pl. xxxvii, fig. 6, 7, 8.

³ Akerman, « *Notes of antiquarian researches in the summer and autumn of 1854*, » p. 6. — « *Archæologia*, » vol. xxxvi.

⁴ Id., *ibid.*, p. 7 et 8, pl. xvi, fig. 3, 7, 10. — « *Archæologia*, » vol. xxxvi, p. 179, pl. xvi, fig. 3, 7, 10.

⁵ Akerman, « *An account of excavations in an Anglo-Saxon burial-ground at Harnham Hill, near Salisbury*, » p. 3 et 19, nos 3 et 54, pl. I, fig. 8. — « *Archæologia*, » vol. xxv, p. 259-78.

⁶ Id., *ibid.*, p. 3, n° 12.

à Londres et publiée par Roach Smith ¹. En 1857 le comté d'Oxford a donné à M. Akerman deux boucles en fer sur douze cadavres découverts à Brighthampton ². Enfin l'archéologue que nous venons de citer reproduit une superbe boucle en or accompagnée d'une plaque de grenat, trouvée, vers 1840, à Tostock, près Ixworth, dans le Suffolk ³.

L'excellente fouille pratiquée, en 1843, par sir Henry Dryden, au tumulus de Barrow Furlong, paroisse de Marston St-Laurence, dans le Northamptonshire, a produit, sur cinquante-sept corps, cinq boucles de bronze et cinq boucles de fer ⁴. Ces agrafes étaient placées au milieu du corps, et le squelette d'une jeune fille en a donné trois pour lui seul ⁵.

Un territoire, qui s'est montré plus fertile et plus intéressant que beaucoup d'autres, pour le nombre et la forme de ses boucles de bronze, c'est l'île de Wight, surtout le cimetière de Chessell Down, exploré par M. Hillier. Le moderne historien de l'île a consacré la seconde planche de son œuvre à la reproduction de treize boucles anglo-saxonnes ⁶. Toutes sont en bronze étamé, argenté ou doré, de forme ovale ou carrée, rappelant on ne peut plus nos boucles franques de la vallée de l'Eaulne.

Maintenant il nous reste à parler de trois cimetières où les boucles ont fait défaut, ou du moins elles s'y sont montrées en si petite quantité, que ce peu doit être compté pour rien.

A coup sûr aucun cimetière anglo-saxon n'a été, depuis Faussett, exploré avec plus de soin que celui de Little Wilbraham, fouillé, en 1854, par M. Néville, dans le comté de Cambridge. Eh bien, ce vaste champ de repos, qui a donné à son explorateur cent quatre-vingt-huit squelettes, ne lui a guères présenté que neuf boucles, dont quatre en fer et cinq en bronze ⁷. Encore ces boucles sont-elles maigres et sans intérêt. Il y en a de petites et de grandes; l'une des boucles

¹ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. IV, pl. XLII.

² Akerman, « *Report of researches in a cemetery of the Anglo-Saxon period, at Brighthampton axon*, » p. 3-5. — « *Archæologia*, » vol. XXXVII.

³ Id., « *Remains of pagan Saxondom*, » p. 3, pl. I, fig. 9.

⁴ Henry Dryden, « *Discovery of early Anglo-Saxon remains at Barrow Furlong, parish Marston St-Laurence, Northamptonshire*, » p. 9, pl. XIII, fig. 7. — « *Archæologia*, » vol. XXXIII, p. 230-32, pl. XIII, fig. 7.

⁵ Id., *ibid.*, p. 7.

⁶ G. Hillier, « *The History and Antiquities of the isle of Wight*, » pl. II.

⁷ Néville, « *Saxon obsequies*, » p. 8, 15, 23; nos 28, 35, 73, 168, pl. 12 et 40.

de bronze a offert un ardillon de fer, ce qui s'est vu à l'île de Wight et dans notre vallée de l'Eaulne. Du reste, M. Neville a recueilli ses boucles à la ceinture des morts, et un seul squelette en a présenté trois pour sa part ¹.

Le cimetière de Fairford, fouillé la même année par M. Wylie, dans le comté de Gloucester, n'avait pas été étudié avec moins de soin. Cependant, malgré toute l'attention de notre savant et consciencieux ami, il n'y a été trouvé qu'une seule boucle de fer des plus communes, comme on peut en juger par le dessin qu'il nous en a laissé ².

Enfin, M. Akerman en a trouvé encore moins, en 1857, à Kemble, dans le Wiltshire, puisqu'il n'en signale pas une seule dans le récit de son exploration ³.

Il ne faut pas s'étonner, après cela, qu'en 1852, M. Thomas Wright, dans son classique ouvrage du *Celte, du Romain et du Saxon*, ne représente pour tout le butin de l'heptarchie que deux boucles en bronze, trouvées à Ozingell et déjà publiées par notre ami Roach Smith. Il ne consacre non plus que quatre lignes à cet important sujet, l'un des plus féconds de l'archéologie teutonique. « La découverte de boucles de différentes formes, dit ce savant auteur, montre clairement que les épées, les sabres et les couteaux étaient suspendus à un ceinturon qui faisait le tour du corps. Ces mêmes boucles sont parfois richement ornementées, quelquefois aussi elles sont recouvertes d'émail ⁴. »

En 1855, le même antiquaire, résumant à propos de la collection Faussett, tout ce qu'il avait appris sur l'archéologie saxonne, parle des boucles en ces termes : « Parmi les ornements personnels de nos ancêtres, les premiers qui attirent notre attention sont les fibules et les boucles. Ces dernières sont ordinairement en bronze doré, et parfois très-ornées, comme on le voit par de nombreux exemples de la collection Faussett. D'après la position dans laquelle elles sont trouvées, il est évident qu'elles formaient d'ordinaire l'attache de la ceinture ⁵. »

¹ Neville, « *Saxon obsequies*, » p. 15, n° 28.

² Wylie, « *Fairford graves*, » pl. XII, fig. 7.

³ Akerman, « *Account of the discovery of Anglo-Saxon remains at Kemble*, » p. 2. — « *Archæologia*, » vol. xxxvii.

⁴ Th. Wright, « *The Celt, the Roman and the Saxon*, » p. 408.

⁵ Th. Wright, « *On Anglo-Saxon antiquities with a particular reference to the Faussett collection*, » p. 11-12.

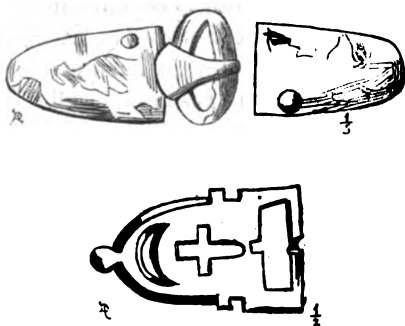
A propos de cette collection, Roach Smith remarque que les boucles y sont plus nombreuses que partout ailleurs, et que plusieurs d'entre elles sont plus ornementées que dans diverses contrées de l'Angleterre ¹.

De tout ce qui précède, de cette grande revue que nous venons de passer des boucles de l'Europe teutonique ou occidentale, il nous faut tirer des conclusions pratiques pour notre sujet. Nous essaierons de résumer ainsi notre pensée, cette fin d'ailleurs n'est que la reproduction de notre début :

Les boucles sont fréquentes dans la sépulture du Franc, du Saxon, du Burgonde et de l'Allemand. — On les trouve toujours à la ceinture du défunt où elles ont dû servir à fermer un ceinturon disparu. — Fréquemment et surtout chez les personnages de distinction on rencontre plusieurs petites boucles accompagnant l'agrafe principale. — Ces boucles secondaires durent, d'après l'opinion commune, servir à rattacher, à l'aide de lanières, des armes, des ornements ou des ustensiles.

Cela posé, la conclusion pour Childéric devient très-facile, les boucles du tombeau du roi durent être placées autour et au bas du bassin du prince. — Les plus grandes étaient sans doute destinées à fermer le ceinturon. — Les petites durent servir à clore des lanières propres à rattacher les armes ou les nombreux ornements qui décoraient le chef franc. — Voilà notre conclusion, et nous la croyons suffisamment motivée par tout ce qui précède.

¹ Roach Smith, « *Inventorium sepulchrale*, » introduction, p. XXVIII.



AGRAFES FRANQUES. — Vallée de l'Eaulne.

CHAPITRE VII.

LES CLOUS DU CEINTURON.

MALGRÉ tout le désordre qui présida à l'exhumation du trésor de Childéric, les témoins de la découverte recueillirent de petits clous d'or, dont deux, remis à Chiflet, ont été gravés à la page 226 de son livre ¹. Ces clous, qui ne sont point parvenus jusqu'à nous, étaient en or pur, à tête plate et quadrilobée ², enchâssant sur leur face une verroterie rouge relevée d'un paillon. La partie basse de la tête est entourée d'un cercle de filigrane, et au-dessous un tenon est disposé pour recevoir une goupille. Par ce tenon le clou devait se fixer à du cuir, à de la peau ou à de l'étoffe, comme nous le dirons plus tard. Pour faire bien apprécier les proportions et la forme de ces clous, nous en reproduisons ici le dessin exact, tel qu'il a été donné par Chiflet.



CLOUS EN OR DU TOMBEAU DE CHILDÉRIC (d'après Chiflet).

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 226.

² La forme quadrilobée ou quatrefeuille, si prodiguée au XIII^e, au XIII^e et au XIV^e siècle, se rencontre dès l'époque mérovingienne. Les ornements de Childéric nous en fournissent plusieurs exemples sur le fourreau de l'épée, sur la fibule, sur un bouton et sur les têtes de clous. L'épée de Beauvais montre, sur sa garde, un quatrefeuille très-bien formé, ainsi qu'un fermoir de bourse en bronze trouvé à Envermen, en 1856. Un quatrefeuille se voit aussi sur une pièce émaillée, reproduite parmi les objets de Bel-Air. La forme quadrilobée se remarque sur une pièce de bronze trouvée à Wilbraham, par M. Néville, « Saxon obsequies, » pl. 9, n^o 87.

Chiflet ne parle que trois fois de ces clous, qu'il désigne simplement par le mot de « clavi ¹ » et de « clavos ². » Il ne les décrit point, et dans l'attribution qu'il leur donne, il les classe parmi les ornements du cheval « phaleræ regii equi ³. » C'est à peu près sa ressource ordinaire pour tout ce qu'il ne peut expliquer. La pauvre bête a bon dos.

Du reste, il a été suivi dans cette attribution équestre par son compatriote Poutrain, qui n'a pas hésité à faire aussi de ces « cloux » des pièces de harnachement ⁴. Montfaucon qui, comme l'historien de Tournai, reproduit les deux clous donnés par Chiflet, ne se prononce nullement sur leur destination présumée ⁵. Tous les autres écrivains français, qui ont traité du tombeau de Childéric, se sont contentés de mentionner ces « clous » dans le récit de la découverte, sans en rechercher le moins du monde l'interprétation ⁶. Mabillon ⁷ et Legrand d'Aussy ⁸ sont à peu près les seuls qui les aient passés sous le silence.

Ajoutons, tout de suite, que le P. Ménestrier, l'un des contemporains de la découverte et qui a reproduit un des deux clous dans son *Histoire de Louis-le-Grand* ⁹, me paraît avoir eu, sur eux, une meilleure idée que les autres en les classant parmi les « ornements de la ceinture. » Nous verrons tout à l'heure que le bon Jésuite devançait son époque et atteignait ainsi, par conjecture, un résultat que nous n'avons obtenu qu'à force d'archéologie.

Nous ne savons au juste combien de clous ont été tirés de la sépulture royale. Deux seulement ont été reproduits par

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 38.

² Id., *ibid.*, p. 227.

³ Id., *ibid.*, p. 39 et 227. — Le doyen et les trésoriers de Saint-Brice tenaient si peu à ces petits clous qu'ils les adressèrent, dès le premier jour, aux magistrats de Tournai.

⁴ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 398, pl. v, v^e classe, n^o 2.

⁵ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, p. 10, pl. v.

⁶ Le P. Lecoinge, « Annales ecclésiast. Franç., » t. I, p. 108-10. — Dom Martin, « Histoire des Gaulois, » t. II, p. 337. — Ribault de la Chapelle, « Dissert. sur l'origine des Francs, » p. 74. — De Bast, « Recueil d'antiquités gauloises et romaines, » p. 108, édit. de 1804.

⁷ Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. II, p. 637-38, édit. in-4^o; t. III, p. 410-12, édit. in-12.

⁸ Legrand d'Aussy, « Des sépultures nationales, » p. 34.

⁹ Le P. Ménestrier, « Hist. du roy Louis-le-Grand, par les méd., » p. 29-30.

Chiflet ¹, Poutrain ² et Montfaucon ³. Il est probable qu'il n'y en eut que deux qui parvinrent à Anvers, à Vienne et à Paris. Toutefois, il a dû s'en rencontrer plusieurs autres dans le tombeau, car nous qui avons trouvé de semblables clous dans les sépultures franques, nous en avons compté jusqu'à douze sur un seul sujet ⁴. Ce chiffre, toutefois, était le maximum, comme nous le dirons bientôt. Peut-être les clous de Tournai étaient-ils en nombre pareil. Cela est probable, si comme nous le supposons, ils avaient même destination. Il est vraisemblable même qu'ils étaient plus nombreux à Tournai qu'à Envermeu, car là il s'agit d'un roi et ici nous n'avons que des leudes.

On nous demandera maintenant à quoi pouvaient servir ces clous que nous supposons avoir existé au nombre de douze et plus encore sur le fils de Mérovée? Comme toujours, nous répondrons par l'analogie et par les découvertes archéologiques.

Dans les sépultures mérovingiennes de la vallée de l'Eaulne, où nous avons trouvé une quantité considérable de clous de bronze étamés, argentés et même dorés, tous étaient placés à la ceinture des morts dont ils avaient évidemment décoré le ceinturon ⁵. Ces clous étaient de toutes les formes. Il y en avait à pointe unique, d'autres à pointe double et recourbée, quelques-uns enfin se terminaient par des tenons tout à fait comme ceux de Childéric. Quant à la tête, elle affectait toutes les formes possibles. Il y en avait de plates, mais le plus grand nombre étaient bombées, quadrangulaires et surtout

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 226.

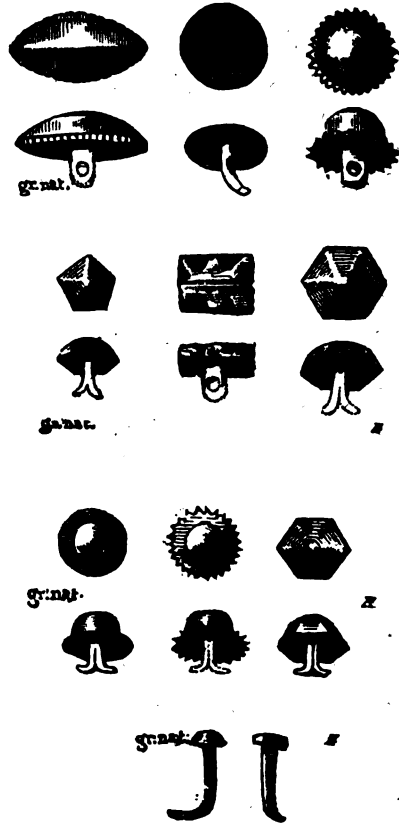
² Poutrain, « Histoire de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 398, vi^e classe, n^o 2.

³ Montfaucon, « Les Monum. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, pl. v.

⁴ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 160, 192, 196. — « Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., » t. xx, p. 498. — « Bulletin du comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France, » t. III, p. 546.

⁵ « Fouilles de Londinières, en 1847, » p. 12, pl., fig. 43. — « Fouilles d'Envermeu, en 1850, » p. 5, pl., fig. 40. — « La Normandie souterr., » 1^{re} édit., p. 242, 287, 304; 2^e édit., p. 302, 310, 342, 379, pl. VII, fig. 43; pl. XI, fig. 40; pl. XIII, fig. 5 à 10. — « Sépultures gaul., rom., franq. et norm., » p. 160, 168, 169, 181, 189, 191, 192, 196. — « Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., » t. xx, p. 498, 503, 506. — « Bulletin du comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France, » t. III, p. 546, 550. — « Congrès archéol. de France : séanc. gén. tenues en 1856, » p. 378. — « Revue de l'art chrétien, » de février 1857.

pentagones. Du reste on aura une idée de l'étonnante variété des types, dans les clous de ce temps, par l'assortiment que nous plaçons ici sous les yeux du lecteur, assortiment qui pourtant est loin d'être complet.



CLOUS EN BRONZE PROVENANT DE CEINTURONS (vallée de l'Eaulne).

Ces clous nous ont accompagné dans toutes nos fouilles de la vallée de l'Eaulne, et quoique quelques-uns nous aient apparu sur des femmes ¹, le plus grand nombre a été re-

¹ « Fouilles de Londinières, en 1847, » p. 12, pl., fig. 43. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 242; 2^e édit., p. 293, pl. VII, fig. 43. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 181 et 196.

cueilli sur des hommes et surtout sur des guerriers ¹. Presque tous ont montré leur queue toute saturée de cuir oxydé, restes évidents du ceinturon de peau qu'ils avaient autrefois décoré. Il ne saurait s'élever plus de doutes sur leur destination pendant la vie, que sur la place qu'ils occupaient après la mort, place que tous les observateurs attentifs reconnaîtront dans l'avenir.

À la quantité de clous que nous avons trouvés dans la vallée de l'Eaulne, car je n'en porte pas le nombre à moins de cent cinquante ou deux cents, nous avons lieu de nous étonner qu'il n'en ait pas été signalé ailleurs. Mais il faut dire que les fouilles suivies et faites avec une attention soutenue sont encore rares. La plupart des archéologues ont parlé de découvertes dues au hasard; ils n'assistaient pas toujours à l'exhumation des objets qu'ils faisaient fouiller, ou enfin ils n'auront pas remarqué ces toutes petites pièces pour lesquelles, j'en conviens aisément, le soin le plus minutieux est nécessaire. L'œil de l'ouvrier n'y suffit pas; il faut celui de l'archéologue. Mais je me tiens pour assuré que le jour où l'on y veillera, on les comptera par centaines.

Toutefois, sans attendre un avenir dont nous n'avons rien à redouter, nous possédons déjà dans le présent des éléments suffisants pour présumer que ce genre de décoration, si abondant chez les Francs de la Neustrie, n'était pas inconnu en Suisse, en Allemagne et en Angleterre. Nous avons cru reconnaître des traces de clous dans les sépultures de Selzen ² et parmi les dépouilles militaires sorties des *Tumuli* du Kent (Angleterre) ³. Nous savons, à n'en pas douter, que M. Troyon reproduit un clou à tête plate parmi les objets tirés des tombeaux de Bel-Air ⁴. Enfin M. de Caumont cite « des clous de bronze, les uns bombés, les autres aplatis, » trouvés dans un cercueil de pierre, à Ranville, dans le Calvados. Comme les nôtres, ils étaient placés à la ceinture du mort, près d'une boucle de bronze, d'un couteau et d'un sabre de fer ⁵.

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 301; 2^e édit., p. 379. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 160, 169. — « Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., » t. xx, p. 498. — « Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, » t. III, p. 846.

² Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, bei Selzen, » pl. xi, et planche générale, n° xi.

³ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, pl. xxxviii.

⁴ Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, » pl. I, fig. 12.

⁵ De Caumont, « Statistique monum. du Calvados, » t. II, p. 26.

Mais nos propres découvertes ont été si abondantes au sein du monde franc, les mêmes faits se sont répétés tant de fois et toujours de la même manière, la destination des objets trouvés est si claire et si évidente, que nous pouvons nous considérer comme suffisamment renseigné sur la matière. Aussi nous n'hésitons pas à conclure que les clous de Childéric, dont deux ont échappé au naufrage de Tournai pour périr dans celui de Paris, en 1834, ont dû se rencontrer au nombre de douze au moins dans sa sépulture, et qu'en tout cas ils ont dû servir à décorer le cuir du royal ceinturon.

Si l'on ouvre Sidoine Apollinaire ¹, Prudence ², Claudien ³, Corippe ⁴, et surtout saint Ambroise, qui dit clairement : « Aureis bullis zonam tegunt ⁵, » on verra que la conclusion de la tombe est conforme à celle de l'histoire.

¹ « Cail Sol. Apollin. Sidon. opera, » Carm. II et V, lib. IV, epist. XX.
« Strinxerunt clausa bullatis latera rhenonibus. »

² Prud., « Carm. V, » in *Psicomachia* : « Fulgentia Bullis cingula. »

³ Claud., « In panegyrico Stiliconis. » « Cingula Bullis aspera, » et pan. Honorii, « Gemmato cinctu. »

⁴ Corippus, lib. II, de Justino imperatore : « Baltheus effulgens gemmis. »

⁵ Ambros., lib. IV, c. XIII, « De Heliâ et Jejunio. »

CHAPITRE VIII.

LA TERMINAISON DU CEINTURON.

Nous avons montré, par les deux précédents chapitres, le rôle important que le ceinturon jouait dans le costume civil et militaire des Francs. Nous avons décrit cette importante appendice du vêtement de nos ancêtres, et raconté de combien d'ornements elle était susceptible. Il nous reste à parler de sa dernière décoration, celle qui la terminait à son extrémité libre et flottante, et qu'en raison de sa position nous nommerons la *terminaison du ceinturon*.

Cette terminaison était à peu près universelle à l'époque franque, non pour toutes les ceintures, quelles qu'elles fussent, mais pour celles qui étaient portées par des hommes de distinction ; si bien que l'on peut dire, avec vérité, que tous les personnages importants de cette période, qui descendaient dans la tombe décemment vêtus, emportaient avec eux une terminaison brillante et flottante à l'extrémité libre de leur ceinture. Établissons, par des faits, cette vérité historique et archéologique. Nous montrerons ensuite quelle espèce de terminaison Childéric emporta avec lui chez les morts.

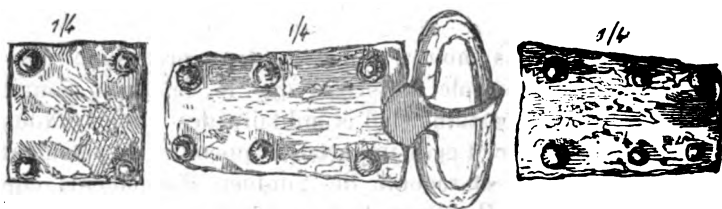
Mais avant de faire une revue des peuplades qui envahirent l'Europe lors de la fusion des races, et de la naissance des nationalités modernes, disons d'abord de combien d'espèces d'ornements se parait la pointe terminale de leurs ceintures.

Sans compter les décorations que le temps a détruites pour toujours, nous en signalerons de trois espèces, toutes formées de métaux diversement combinés. Ces terminaisons sont carrées, triangulaires ou frangées. Dans leur composition le bronze généralement domine, mais bon nombre ce-

pendant sont en fer damasquiné et quelques-unes sont en argent. Childéric est jusqu'ici le seul qui en ait présenté une en or, privilège vraiment royal.

Parlons d'abord des terminaisons carrées ; elles sont de trois sortes : en fer, en bronze et en argent.

Celles de fer, assez fréquentes, sont presque toutes ornées de clous en cuivre à tête bombée, fixés à chacun des angles. Le fond de la pièce est ordinairement recouvert d'une damasquinure ou d'un plaqué d'argent. Nous donnons ici une de ces plaques damasquinées, dans la position même qu'elle occupait sur le mort relativement à la plaque et à la contre-plaque du ceinturon.



PLAQUE, CONTRE-PLAQUE ET TERMINAISON DE CEINTURON EN FER.

Des terminaisons carrées de ce genre, soit plaquées, soit damasquinées, ont été trouvées par nous à Londinières, à Lucy, à Parfondeval, à Envermeu et dans toute la vallée de l'Eaulne ¹. Grand nombre d'autres sont sorties du cimetière d'Ouville-la-Rivière ². On en a aussi rencontré à Martot, à Neufchâtel, à Bouelles ³, à Eslettes, à Bénouville-sur-Orne et à Manneville (Calvados), en un mot dans toute la Normandie. La Lorraine nous en a donné deux échantillons à Remenne-court ⁴. M. de Widranges, qui nous les a conservés, dit qu'ils sont en acier, ornés de boutons en cuivre dont quelques-uns sont dentelés. Nous les croyons plaqués ou damasquinés. Nous pensons, du reste, qu'on en a trouvé par toute la France ; mais on aura négligé de tenir compte de cet ornement grossier et incompris jusqu'à présent.

¹ « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 247. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 150-53.

² Id., *ibid.*

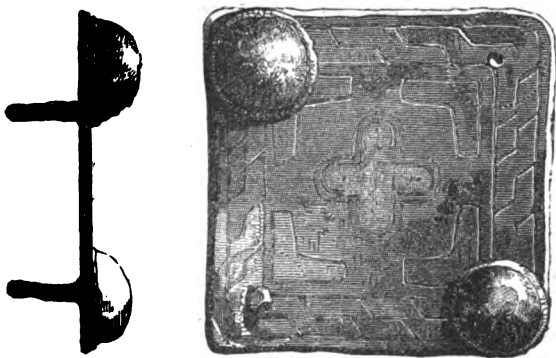
³ Id., *ibid.*, p. 408-9.

⁴ De Widranges, « Mém. de la Soc. philomath. de Verdun, » t. III, p. 228, pl. I, fig. 11 et 13.

Des plaques de fer, carrées et damasquinées, ont été aperçues en Suisse dans les tombeaux de Bel-Air, si bien étudiés par M. Troyon ¹; parmi les sépultures du canton de Genève, observées par M. Gosse ², et dans le cimetière burgonde de Bofflens, canton de Vaud. Ces dernières ont été reproduites par M. de Bonstetten dans son beau *Recueil d'antiquités suisses* ³.

Les autres pays ne nous en ont pas encore donné, mais je ne doute pas qu'ils n'en soient remplis et que la lacune que nous signalons ne soit due à l'inattention des archéologues qui auront négligé ce détail.

On a fait plus d'attention aux terminaisons carrées en bronze; car, pour les collections privées comme pour les Musées, le bronze a beaucoup plus d'attrait que le fer, sale, rouillé et tombant en ruine. Pour nous qui avons rencontré de temps à autre des plaques de bronze, nous n'avons trouvé que fort peu de terminaisons carrées de ce métal. Mais il en a été recueilli ailleurs, et nous en donnons ici un assez beau spécimen provenant de la *Butte-des-Gargans*, près Houdan (Seine-et-Oise) ⁴.



TERMINAISON DE CEINTURON EN BRONZE (Houdan, Seine-et-Oise).

D'autres, tout à fait pareilles, ou plus ornées encore, ont été recueillies à Manneville, dans le Calvados ⁵; à Esbart et

¹ Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, » pl. iv, fig. 3.

² Gosse fils, « Notice sur d'anciens cimetières, » pl. iii, fig. 2.

³ De Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » p. 44, pl. xxii, fig. 2.

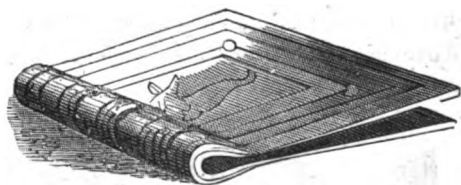
⁴ Elle nous a été communiquée par notre ami M. A. Moutié, de Rambouillet.

⁵ De Caumont, « Statistique monum. du Calvados, » t. ii, p. 58.

à Miséry, dans la Somme ¹ ; à Bel-Air ² et à Yverdon ³, dans la Suisse ; à Biron, près Namur, en Belgique ⁴ ; dans le duché de Luxembourg ⁵, et dans les comtés de Kent ⁶ et de Cambridge ⁷, en Angleterre. Toutes sont couvertes de dessins ciselés semblables à ceux qui recouvrent les agrafes et les fibules contemporaines.

D'autres plaques de bronze, taillées en forme de carré et de carré long, ont été trouvées en Allemagne, à Heidesheim et à Wiesenthal ⁸ ; mais les ornements qui recouvrent ces dernières pièces sont en relief et non en creux comme sur les premières.

Une des plus curieuses terminaisons de ceinturon est celle qui a été trouvée vers 1840, à Miséry, en Picardie, et que M. Rigollot, d'Amiens, a reproduite. C'est une plaque carrée en cuivre doré avec incrustations d'argent. D'un côté figure un lion et de l'autre un dragon ⁹. Nous la reproduisons ici.



Les terminaisons quadrangulaires en argent sont assez rares. Cependant nous pouvons en citer une fort simple à Envermeu ¹⁰ et une autre mieux décorée dans le Luxembourg ¹¹. La troisième, que nous connaissons, est sortie du cimetière

¹ Rigollot, « Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie, » t. x, p. 179, 220 et 226, pl. vii, fig. 2 ; pl. xi, fig. 1, 2, 3.

² Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, » pl. iv, fig. 6.

³ De Bonstetten, « Recueil d'antiq. suisses, » p. 44, pl. xxii, fig. 10.

⁴ Hauzeur, « Antiquités gallo-germaniques, gallo-romaines et franques de la rive droite de la Meuse, » p. 26, pl. ii, fig. 3.

⁵ Namur, « Public. de la Soc. arch. de Lux., » t. viii, p. 49, pl. iii, fig. 9.

⁶ Faussett, « Inventorium sepulchrale, » p. 117, n° 95, pl. viii, fig. 1, 2.

⁷ Neville, « Saxon obsequies, » pl. 9, n° 87.

⁸ Wilhelmi, « Beschreibung der alten deutschen todtenhügel bei Wiesenthal, » pl., fig. 7 et 13.

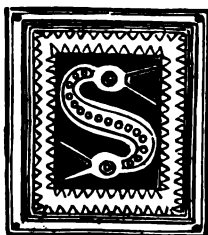
⁹ Rigollot, « Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie, » t. x, p. 220, pl. xi, fig. 1, 2, 3.

¹⁰ « Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, » p. 184.

¹¹ Namur, « Public. de la Soc. archéolog. du Luxembourg, » t. viii, p. 50, pl. iii, fig. 10.

bavarois de Nordendorf, et a été dessinée par M. Sedlmaier ¹.

Je suis convaincu que c'est encore une terminaison de ceinturon qu'il faut voir dans les « plaques quarrées d'argent fort minces, » trouvées en 1646 dans le tombeau de Childéric II, et sur lesquelles « étoit gravé un serpent à deux têtes qui sembloit vouloir mordre par la tête et par la queue. Ces plaques, ajoute le Père de Montfaucon, avoient à chaque angle un petit clou pour les attachér à la ceinture ou baudrier ². » Nous reproduisons ici une de ces plaques rares et curieuses, d'après le dessin même de Montfaucon, seul débris



PLAQUE CARRÉE EN ARGENT (tombeau de Childéric II).

qui en soit resté. Nous ferons de plus observer que l'attribution du savant religieux nous semble parfaitement motivée.

Toutefois, nous devons ajouter que Dom Thierry Ruinart, qui a vu les objets sortis du tombeau de Childéric II, assure que la décoration terminale du royal ceinturon ressemblait à celle de Childéric I^{er} : et pour en donner une idée précise à son lecteur, il le renvoie au dessin reproduit par Chiflet à la page 204 de son *Anastasis* ³.

Les terminaisons triangulaires sont beaucoup plus prodiguées parmi nous, et nous croyons qu'on en trouvera partout. Disons d'abord ou plutôt montrons ce que nous appelons de ce nom.



TERMINAISONS DE CEINTURON (vallée de l'Eulne).

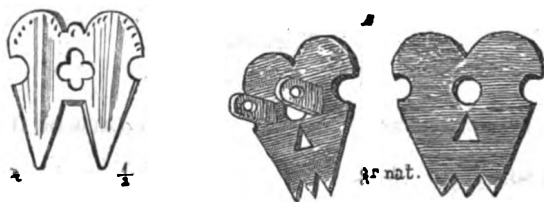
¹ Sedlmaier, « Fundgeschichte der uralten grabstätte zu Nordendorf, » publié par la Soc. archéol. d'Augsbourg.

² Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 174.

³ Dom Th. Ruinart, « S. Gregor. Florentii Gregorii episc. Turon. opera, » p. 1379, in-folio, Paris, 1699.

Ces pointes de bronze se rencontrent parfois isolées ; plus souvent au nombre de deux, mais fréquemment aussi au nombre de trois. Nous croyons que le nombre ternaire doit être le chiffre complet et consacré. Des terminaisons en bronze, ainsi faites, ont été trouvées à Londinières ¹, à Eslettes ², à Envermeu ³, à Sainte-Marguerite-sur-Mer ⁴, à Neufchâtel (Seine-Inférieure), à la Butte-des-Gargans ⁵ (Seine-et-Oise), à Bénouville-sur-Orne ⁶ (Calvados), à Remennecourt ⁷ (Meuse), et à Verrières, près Troyes ⁸ (Aube). On en a aussi recueilli à Bel-Air ⁹, en Suisse ; à Séraing ¹⁰, en Belgique ; à Selzen ¹¹, en Allemagne ; à Strood ¹², à Ozingell ¹³, à Gilton Town ¹⁴ et à Stodmarsh ¹⁵, en Angleterre.

Mais outre l'ornement triangulaire simple, il en a été aussi trouvé qui d'une seule pièce étaient doubles et même triples.



TERMINAISONS TRIANGULAIRES DOUBLES (bronze) Envermeu-Londinières.

¹ « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 242, pl. XI, fig. 44 ; pl. XIII, fig. 22.

² Voir au Musée de Rouen.

³ « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 342-43, pl. XI, fig. 44. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 169, 171, 174, 191.

⁴ Voir à la Bibliothèque de Dieppe.

⁵ Roach Smith et Montié, « Collectanea antiqua, » vol. IV, pl. 43, fig. 4.

⁶ L'abbé Durand, « Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., » t. XII, pl. II, fig. 3 et 4.

⁷ De Widranges, « Mém. de la Soc. philomat. de Verdun, » t. III, p. 228, pl. I, fig. 9.

⁸ Corrad de Bréban, « Mém. de la Soc. d'agric., des sciences, etc., de l'Aube, » 2^e série, t. IV, p. 362.

⁹ Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, » pl. II, fig. 10.

¹⁰ Hagemans, « Rapport sur la découv. d'un cimetière franc-mérov., à Séraing, près Liège, » p. 19, pl. II, fig. 28 et 29.

¹¹ Lindenschmit, « Das Germanische todenlager, bei Selzen, » pl. I et 21, et pl. gén. nos 1 et 21.

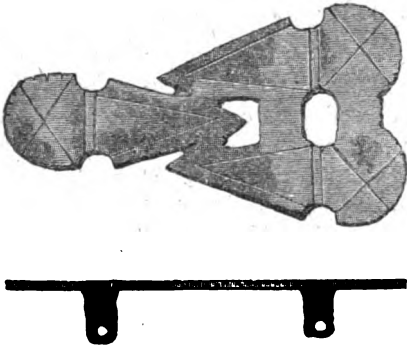
¹² Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, pl. 36, fig. 7.

¹³ Id., ibid., vol. III, pl. 6, fig. 13.

¹⁴ Faussett, « Inventorium sepulchrale, » p. 29, n° 88, pl. VIII, fig. 13, 14.

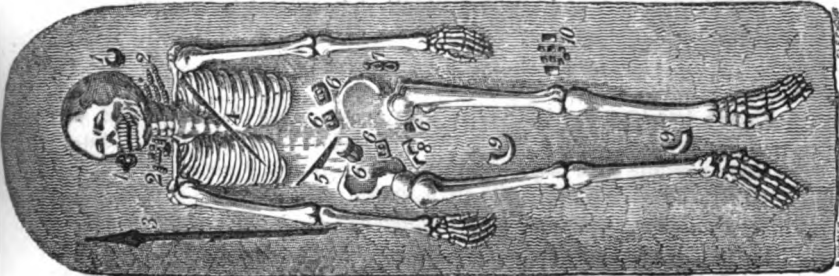
¹⁵ Akerman, « Notes of antiquarian researches, etc., » apud « Archæologia, » vol. XXXVI, pl. XVI, fig. 8 et 9, p. 179.

Des terminaisons triangulaires doubles se sont présentées à Londinières ¹, à Envermeu ² et à Bénouville-sur-Orne ³. Une seule fois, à Envermeu, nous en avons rencontré une triple ⁴ et nous la figurons ici.



TERMINAISON TRIANGULAIRE TRIPLE (Envermeu).

Les terminaisons faites de lames métalliques et formant une frange, se rencontrent à peu près en tout pays; mais moins en France et en Angleterre qu'en Allemagne et en Suisse. Dans toutes nos fouilles de la vallée de l'Eaulne, nous ne nous souvenons que d'une seule terminaison frangée, c'était sur le jeune guerrier franc, qui fut trouvé le 40 septembre 1856, et dont nous avons publié la monographie ⁵. Nous donnons ici la gravure représentant ce personnage. Le n° 40 indique la position de la frange relativement au corps.



¹ « La Norm. souterr., » pl. VII, fig. 37.

² Id., 2^e édit., p. 343, pl. XIII, fig. 22.

³ Durand, « Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., » t. XII, pl. 2, fig. 1, 2.

⁴ « Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, » p. 295.

⁵ « Notes on the interment of a young Frankish warrior, by M. l'abbé

Dans le reste de la France nous ne connaissons pas d'autres franges bien constatées ; mais ici l'observation a plus fait défaut que la chose.

En Angleterre j'en trouve quelques-unes signalées à Gilton Town ¹ et à Ozingell ², dans ce fameux Kent jadis le théâtre des invasions barbares, à présent le centre des opérations scientifiques, toujours le berceau de la civilisation anglaise.

Mais nous avons dit que l'Allemagne et la Suisse nous offraient plus de franges que l'Angleterre et la France. En effet, il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir les recueils archéologiques publiés par MM. Wilhelmi ³ et Sedlmaier ⁴, pour Nordendorf et Wiesenthal, et surtout par M. Gosse pour les cimetières de la Suisse et de la Savoie ⁵. Les deux ouvrages de ce dernier archéologue sont remplis de franges lamellées du plus bel effet. Le plus grand nombre est en bronze, mais il y en a aussi en fer damasquiné. On ne saurait se dissimuler que, frais et neuf, cet ornement devait être d'une grande coquetterie. Ici donc on appliquerait volontiers à nos pères ce que le Sauveur du monde disait des Pharisiens de son temps : « *Magnificant enim fimbrias suas* ⁶. » (Nous donnons ici une de ces terminaisons frangées d'après M. Gosse).



FRANGE TERMINALE DE CEINTURON (Suisse).

Cochet, translated and followed by some remarks upon the Abbé's notes, » by W. Wylie, p. 6, pl. II, fig. 6. — « *Archæologia*, » vol. XXXVII. — « *Bulletin du comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France*, » t. IV. — « *Précis analyt. des trav. de l'Acad. de Rouen, pour 1856-57.* »

¹ Faussett et Roach Smith, « *Inventorium sepulchrale*, » p. 29 et 117, pl. VIII, fig. 4 et 6.

² Akerman, « *Remains of pagan Saxondom*, » p. 71, pl. XXXV, fig. 7, 8, 9.

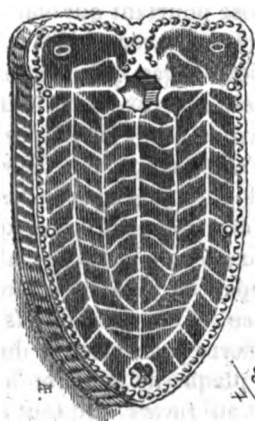
³ Wilhelmi, « *Beischreibung der alten deutschen todtenhügel bei Wiesenthal*, » pl., fig. 1, 2, 3 et 6.

⁴ Sedlmaier, « *Fundgeschichte der uralten grabstatte zu Nordendorf*. »

⁵ Gosse fils, « *Notice sur d'anciens cimetières de la Suisse et de la Savoie*, » p. 11, pl. I, fig. 2; pl. V, fig. 2.

⁶ Matth., c. XXIII, v. 5.

On comprend que vivant au milieu de ces populations ceintes, bouclées et frangées, Childéric ait dû posséder aussi une terminaison pour sa ceinture. Il y a plus, régnant sur une des plus belliqueuses tribus de la grande famille teuto-nique, il a dû porter un ornement beaucoup plus riche que les autres. C'est en effet ce qui est arrivé, et l'extrémité de son ceinturon nous apparaît comme la reine de l'espèce. Cette pièce, que nous ne pouvons juger que par le dessin laissé par Chiflet ¹, et reproduit par Poutrain ² et par Mont-faucon ³, devait être très-brillante comme le dessin l'indique et comme nous le dirons tout à l'heure.



TERMINAISON DU CEINTURON DE CHILDÉRIC (d'après Chiflet).

Recueillie près de la ceinture, et non loin des ornements de l'épée, cette pièce fut connue dès le premier jour. Gardée par le doyen de Saint-Brice, elle fut remise par lui à l'archiduc, lors de son voyage à Tournai, en novembre 1653. Chiflet dit positivement qu'alors il déposa entre les mains du prince : « Ornamenta balthei ⁴, » et lorsqu'il reproduit la pièce et qu'il la décrit, il dit tout simplement qu'elle resplendissait de pierreries : « Gladius Childerici pendebat à baltheo cujus extremum ornatum dedimus aureum, gemmis præfulgentem ⁵. »

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 204.

² Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, pl. iv.

³ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, pl. iv, fig. 8.

⁴ Chiflet, « Anastasis, » p. 46.

⁵ Id., *ibid.*, p. 203.

C'est tout ce qu'il trouve à dire, et le P. Lecointe, son premier écho, le répète mot pour mot ¹. De Bast en dit encore moins ². Mabillon, Ribauld de la Chapelle et Dom Martin, n'en disent pas un mot. Poutrain, qui reproduit la pièce, se contente de la désigner sur sa planche comme la « garniture de l'extrémité du baudrier ³, » et Montfaucon, si versé dans la connaissance de l'antiquité, Montfaucon, qui a pu voir et étudier le bijou lui-même, en parle de la façon la plus superficielle. « Chiflet, dit-il, croit que la pièce d'or ornée de *pierreries* qui a un peu plus de deux pouces de long et un pouce et demi de large, étoit l'extrémité du baudrier de Childéric ⁴. » Passe encore pour ne pas se prononcer sur l'attribution, chose pourtant qui était dans son domaine d'antiquaire ; mais répéter avec Chiflet et avec Lecointe que les simples verroteries rouges qui décorent cette pièce sont des pierres précieuses, cela est impardonnable.

Pour nous qui n'avons point vu la pièce et qui ne la verrons jamais, puisqu'elle est perdue depuis 1831, nous ne balançons pas de dire, qu'à juger par le dessin qui nous reste, cet ornement devait être composé de verroteries rouges cloisonnées d'or et rehaussées de paillons, absolument comme les garnitures de l'épée de Childéric, comme notre fermoir de bourse d'Envermeu, et comme toute la bijouterie de cette époque ⁵. Pas une pierre précieuse ne dut entrer dans son ornementation. Une plaque de métal et des tenons se trouvèrent probablement au revers. De tout ceci je conclus, en me basant sur la forme de la pièce, et sur la coutume générale au temps dont nous parlons, que ce bijou fut véritablement la terminaison du ceinturon de Childéric.

¹ Lecointe, « *Annales ecclesiast. Francorum*, » t. 1^{er}, p. 108-10, ad ann. 481, n^o XXII.

² De Bast, « *Recueil d'antiquités romaines et gauloises, etc.*, » p. 107.

³ Poutrain, « *Hist. de la ville et cité de Tournai*, » t. 1^{er}, p. 391, pl. IV.

⁴ Montfaucon, « *Les Mon. de la Monarch. franç.*, » t. 1^{er}, p. 14.

⁵ « *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, » p. 268-70. — J. Labarte, « *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen-âge*, » p. 98-100. — Vallet de Viriville, « *Revue archéologique*, » XIV^e année, p. 275-91, pl. 313, fig. 1 et 2. — Danjou, « *Notes sur quelques antiquités mérovingiennes conservées dans le Musée de Beauvais*, » p. 9-10, pl. II, fig. 6. — « *Notes on the interment of a young Frankish warrior*, » p. 8-9, pl., fig. 8. — « *Archæologia*, » vol. XXXVII, pl. II, fig. 8.

LE TOMBEAU DE CHILDÉRIC.

QUATRIÈME PARTIE.

ORNEMENTS PERSONNELS.

CHAPITRE PREMIER.

LA TÊTE DE BŒUF.

S'IL est une chose qui soit restée profondément inexpiquée dans le tombeau de Childéric, c'est la tête de bœuf : « *Bubulum caput* ¹, » aperçue dès le premier moment de la découverte. Cachée tout d'abord par le doyen de Saint-Brice, qui la recueillit, elle fut remise par lui à l'archiduc dans l'entrevue de novembre 1653. On la considérait alors comme l'idole du roi : « *Bubulum caput aureum, idolum Regis* ². » Chiffet, qui lui a consacré un chapitre tout entier ³, la considère aussi comme une idole, et à ce propos il se livre à une dissertation à perte de vue sur le dieu Apis des Égyptiens, et sur le culte du bœuf chez tous les peuples de la terre. Voici en quels termes il décrit cette pièce curieuse : « *Bubulum caput, ex auro obryzo totum, oculis, naribus atque etiam cornibus pyropo pellucidis, idolum regis, bellicarum expeditionum comes; nec minori mysterio, ex equi Regij fronte pendulum, uti asseruit Sere-nissimo (principi) Decanus Ægidius Pattus, qui illud à capistro exemit* ⁴. »

¹ Chiffet, « *Anastasis*, » p. 38.

² Id., *ibid.*, p. 46.

³ Id., *ibid.*, cap. I, p. 140-154.

⁴ Id., *ibid.*, p. 142.

On voit, par ce passage, que maître Gilles Patte avait assuré au prince et au docteur que cet étrange bijou d'or se trouvait placé sur le front même du cheval dont la tête avait été vue dans la tombe royale.

Nous ne voudrions certes pas accuser de mystification le vénérable doyen de la chrétienté de Tournai, cependant nous ne pouvons le décharger de tout soupçon d'erreur ou d'illusion. Sa méprise involontaire nous rappelle singulièrement l'espéglerie commise par les ouvriers de Xanten, vis-à-vis de cet excellent M. Houben, lors des fouilles qu'il pratiquait à Vetera Castra, en 1838. Cette histoire m'est immédiatement revenue à l'esprit en lisant le texte de Chiflet, et l'on conviendra qu'il n'est ni moins curieux, ni moins insolite, de parer une tête de cheval d'une amulette d'or, que d'affubler un crâne humain d'un cercle de cuivre en guise de couronne ¹. Du reste, nous n'avons point l'étrénne du scepticisme historique en cette affaire, car déjà, au siècle dernier, Montfaucon ² et Ribauld de la Chapelle ³, s'étaient égayés aux dépens de la naïveté du doyen et de la crédulité du docteur.

A la page 144 de son livre, au milieu d'une planche d'abeilles, Chiflet reproduit, sous trois aspects différents, cette curieuse tête de bœuf dont les deux cornes sont renversées dans le sens de la tête. Cette pièce, totalement creuse, est ouverte à ses deux extrémités. Un des côtés, entièrement nu, est muni de trois attaches, preuve certaine qu'elle adhérerait à du cuir ou à une étoffe quelconque. Le côté destiné à être vu reproduit les yeux et les narines de l'animal, et sur le milieu du front un soleil ou une roue composée de neuf rayons concentriques. Il est probable que toutes ces parties étaient décorées de verroteries rouges.

Chiflet ayant remarqué une charnière qui s'emboîtait dans le trou supérieur de cette tête, la décora de rubans que je considère comme de fantaisie, jusqu'à de nouvelles preuves ⁴.

Ribauld de la Chapelle, qui s'est aussi occupé de cette tête,

¹ Houben et Fiedler, « *Rœmisches antiquarium des Konigt preus notaires Philipp Houben in Xanten*, » ou « *Denkmaëler von Castra Vetera*, etc. », pl. 48. — « *La Norm. souterr.*, » 1^{re} édit., p. 313, 397; 2^e édit., p. 393-96. — « *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, » p. 280-88. — « *Le Magasin pittoresque*, » de décembre 1855.

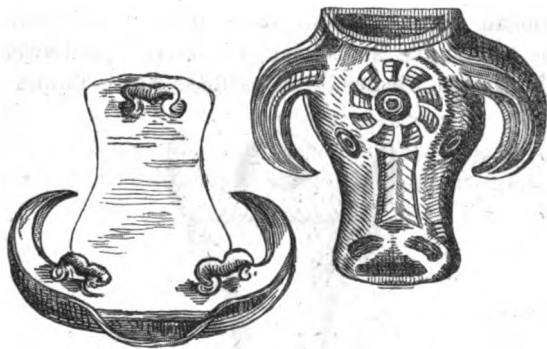
² Montfaucon, « *Les Mon. de la Monarchie françoise*, » t. 1^{er}, p. 12.

³ Ribauld de la Chapelle, « *Dissertations sur l'origine des Francs*, » p. 84.

⁴ Chiflet, « *Anastasis*, etc., » p. 146.

dit que « le front est orné d'un cercle imitant une roue ; que les deux cornes sont tournées en dedans et que le milieu est creux et ouvert jusqu'à la bouche. Il ajoute qu'on ajustait au haut de cette ouverture un couvercle auquel est attachée une anse de suspension ¹. » La partie postérieure était formée d'une plaque garnie de trois petites attaches destinées à fixer cette tête. Ribauld, comme Chiflet, y voit une preuve du paganisme du roi ². Montfaucon en fait un simple ornement ³, et Mabillon ⁴ ne se prononce en aucune manière, pas plus que Poutrain ⁵ et de Bast ⁶, auteurs belges venus après eux.

Pour nous, nous imiterons la discrétion de ces derniers. Ne possédant plus la tête de bœuf, nous ne pouvons ni la décrire, ni la juger. Toutefois, avec le dessin qui nous reste, et que nous reproduisons d'après Chiflet, Montfaucon, Poutrain, Ribauld et Billardon-Sauvigny ⁷, il est impossible de



TÊTE DE BŒUF EN OR (d'après Chiflet).

¹ Ribauld de la Chapelle, « Dissertat. sur l'origine des Francs, » p. 81-82, pl., fig. 1.

² Chiflet, « Anastasis, » p. 46, 140-54. — Ribauld, « Dissertat., » p. 81-82.

³ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 11-12, pl. IV, fig. 2.

⁴ Mabillon, « Disc. sur les anc. sépult. de nos rois, » dans les « Mém. de l'Acad. des inscrip. et belles-lettres, » t. II, p. 637-41.

⁵ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 383-84, pl. I. — Cet auteur reproche, avec raison, à Chiflet, de ne pas avoir donné le poids de la pièce ; à lui, nous reprocherons, à notre tour, d'avoir servilement copié « l'Anastasis, » pour le texte et le dessin.

⁶ De Bast, « Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées en Flandre, » t. 1^{er}, p. 107-8.

⁷ Billardon-Sauvigny, « Essai hist. sur les mœurs des Français, » t. II, pl. III, fig. 16.

n'en pas faire un ornement qui se fixait au ceinturon, à un étui de peau ou à une étoffe quelconque.

Maintenant cette image était-elle amulétique ou religieuse? Nous ne le savons d'aucune manière; mais, connaissant l'idolâtrie du roi franc, nous ne serions nullement surpris quand il aurait attaché à ce bijou une idée superstitieuse. Toutefois quelle que soit la signification que l'on attache un jour à cette pièce mystérieuse, nous pensons qu'on devra toujours se rapprocher de la pensée de Montfaucon qui n'y voit qu'un « simple ornement ¹. »

Malheureusement nos fouilles et celles de nos confrères ne nous ont rien fourni d'analogue à cette tête de bœuf; de sorte que sur ce chapitre nous sommes privé de tout rapprochement. Toutefois nous citerons cinq faits qui, de près ou de loin, peuvent se rapporter à notre sujet.

Le premier est une tête en bronze, représentant le chef d'un bœuf avec ses deux cornes. Elle est munie, au sommet, d'un anneau de suspension. Cette pièce, sans provenance indiquée, se trouve au Musée du Havre, qui l'a reçue de M. l'abbé Herval, vicaire de la paroisse Notre-Dame.



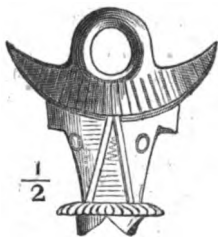
TÊTE DE BŒUF EN BRONZE (Musée du Havre).

Le second est une autre tête de bœuf, en bronze, trouvée à Avenches (Suisse), vers 1845, et déposée au Musée de cette ville. Elle a beaucoup de rapports avec la tête du Musée du Havre. Comme elle, elle possède des yeux, des cornes et un anneau de suspension ². Nous en donnons, à la page suivante, le dessin réduit à moitié de sa grandeur.

Une tête de bronze, à peu près semblable, également munie de cornes et d'un anneau de suspension, se voit au Musée

¹ Montfaucon, « Les Monum. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, p. 12.

² De Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » p. 36, pl. xiv, fig. 2.



TÊTE DE BŒUF EN BRONZE (Avenches, Suisse).

de Rouen, qui l'a acquise en 1839. M. Deville, qui l'acheta à un marchand de Marseille, pense que ce fut une amulette ¹.

Une tête de bœuf, en bronze ou en plomb, figure dans l'ouvrage d'Alexis Ouwaroff, comme trouvée dans une sépulture de la Crimée ².

Enfin, dans des *Observations sur des Sépultures antiques découvertes dans diverses contrées des Gaules*, M. Victor Simon reproduit une plaque en étain, trouvée aux environs de Metz, « laquelle représente grossièrement le masque d'un animal rappelant la tête de bœuf du tombeau de Childéric ³. » Nous reproduisons ici cette pièce dans sa grandeur naturelle.



TÊTE DE BŒUF EN ÉTAIN (Moselle).

Voilà tout ce que nous savons sur un sujet aussi neuf qu'intéressant. Après ces cinq citations, il ne nous reste plus qu'à attendre les nouvelles révélations de l'avenir.

¹ Deville, « Catalogue (illustré) du Musée de Rouen, » 1^{re} partie, p. 63.

² Alex. Ouwaroff, « Antiquités de la Russie méridionale et des côtes de la mer Noire, » pl. XVI, fig. 2.

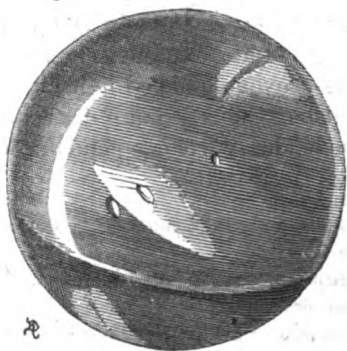
³ V. Simon, « Observations sur des sépultures, etc., » p. 9 et 10, pl. II, fig. 18. — « Mém. de l'Acad. nat. de Metz, » année 1850-51.

CHAPITRE II.

LA BOULE DE VERRE OU LE GLOBE DE CRISTAL.

PARMI les objets tirés du tombeau, personne ne remarqua tout d'abord un globe de cristal d'un pouce et demi de diamètre ¹, ayant la forme « d'une balle de paume ². » (*Crystallinum globum magnitudinis pilæ lusoriæ* ³.) La pauvreté de la matière fut cause que l'on fit peu d'attention à cette pièce. Toutefois le curé de Saint-Brice la recueillit parmi les autres épaves sorties de la fosse royale, et lui-même la remit à l'archiduc le 10 novembre 1653 ⁴.

Cet objet, qui défie les voleurs, est parvenu jusqu'à nous, et son examen peut démontrer l'exactitude scrupuleuse du dessin donné par Chifflet, à la page 243 de son livre. Nous reproduisons ici la pièce gravée d'après nature.



GLOBE DE CRISTAL DE CHILDÉRIC (d'après le Musée des Souverains).

¹ Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie françoise, » t. 1^{er}, p. 15.
— Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 399, pl. v. —
Billardon-Sauvigny, « Essais hist. sur les mœurs des Français, » t. II, pl. v.

² Ribauld de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 75.

³ Chifflet, « Anastasis, » p. 46.

⁴ Id., *ibid.* — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tour., » t. 1^{er}, p. 375.

Chiflet dit peu de chose de ce globe de cristal. Seulement, en sa qualité de médecin, il essaie d'en faire une boule rafraîchissante destinée à soulager le malade en la plaçant dans sa main pendant un accès de fièvre ¹. Nous ne discuterons même pas cette opinion, qui, dès le siècle dernier, faisait sourire l'abbé Dubos ², Ribauld de la Chapelle ³, et que Mabillon et Montfaucon n'ont pas même mentionnée ⁴. Jusqu'ici elle n'a trouvé qu'un répétiteur, le Père Lecoinge, honnête compilateur plus rempli d'érudition que de critique ⁵, et un traducteur, l'historien Poutrain, annaliste de Tournai ⁶.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à celle de Ribauld lui-même, qui regarde cette boule comme un symbole de la puissance royale, assimilant ce petit monument à ces globes symboliques que l'on voit à la main de certains empereurs, sur des monnaies du Bas-Empire, et à ceux dont les artistes du moyen-âge gratifient les statues d'empereurs et rois de France représentés au portail des cathédrales ⁷. Pour être extraite de l'abbé Dubos, cette idée n'en a pas plus de prix à nos yeux ⁸.

Pour nous, nous ne dirons rien de pareil. D'accord, en cela, avec Montfaucon, qui avait pressenti la vérité ⁹, nous considérerons tout simplement le globe de cristal de Childéric, comme un ornement qui faisait partie de son costume. Ce globe, nous le pensons du moins, dut être enchâssé dans l'or ou l'argent, afin d'être suspendu soit au cou du roi, soit à l'extrémité d'une fibule, comme cela se pratiquait alors. En tout cas, nous croyons que ce bijou fut monté, et que sa garniture aura disparu sous le coup des outils, le poids des terres ou les pieds des curieux, pendant le désordre qui

¹ « Anastasis, » p. 145.

² L'abbé Dubos, « Hist. crit. de l'établiss. de la Monarchie française dans les Gaules, » t. II, p. 474.

³ Ribauld de la Chapelle, « Dissert. sur l'origine des Francs, » p. 73-103.

⁴ Mabillon, « Mém. de l'Académie des inscript. et belles-lettres, » t. II, p. 638-39. — Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie française, » t. I^{er}, p. 15, pl. v, fig. 6.

⁵ Lecoinge, « Annales ecclesiastici Francorum, » t. 1^{er}, p. 108-10.

⁶ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 400.

⁷ Ribauld de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 81.

⁸ L'abbé Dubos, « Hist. crit. de l'établiss. de la Monarchie française, » liv. III, ch. 16, t. II, p. 474, édit. de 1742.

⁹ Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 15.

présida à l'ouverture de la fosse royale. La raison qui nous fait avancer ceci, c'est que dans plusieurs sépultures franques, aussi bien de l'Allemagne que de la France, on a trouvé des globes semblables, et qu'ils étaient garnis chaque fois qu'ils ont été recueillis complets.

Nous allons entrer, sur ce sujet, dans quelques développements.

La Bibliothèque de Dieppe possède une boule de cristal, de trente-deux millimètres de diamètre, recueillie à Douvrend (Seine-Inférieure), en 1838, dans un cimetière mérovingien, semblable à ceux d'Envermeu et de Londinières. Cette perle blanche est percée dans toute sa largeur, ce qui indique qu'elle fut autrefois montée pour être suspendue ¹. (Nous reproduisons cette pièce, à moitié de sa grandeur, page 303, n° 1).

Trois boules de cristal sont signalées dans la Moselle, par M. Simon, de Metz. La première a été trouvée dans un des tombeaux de Saint-Privat-la-Montagne ², et la deuxième dans le cimetière du Sablon, au cou d'un jeune enfant ³. Le troisième globe de cristal, épais de trente-six millimètres, a été également trouvé dans une sépulture antique, à Moineville, près Briey, et a été publié par notre confrère ⁴. Cette boule est complètement dégarnie comme celles de Douvrend et de Tournai, mais semblable à cette dernière, elle n'est forée



BOULE DE CRISTAL DE MOINEVILLE (Moselle).

d'aucune sorte; ce qui n'exclut nullement l'existence d'une garniture disparue. Sur ce dernier point nous avons des faits positifs qu'il nous tarde de citer.

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 306; 2^e édit., p. 386.

² V. Simon, « Notice sur les sépultures des anciens, » p. 13.

³ Simon, « Notice sur des sépult. découv. au Sablon, près Metz, » p. 5.

⁴ V. Simon, « Observat. sur des sépult. antiq. découvertes dans diverses contrées des Gaules, etc., » p. 5, pl., fig. 14, et « Mém. de l'Acad. nat. de Metz, » année 1880-81, pl. II, fig. 14.

En 1853, M. Rigollot m'écrivait d'Amiens : « On a trouvé, il y a peu d'années, aux environs d'Arras, de magnifiques bijoux mérovingiens en or, précieusement conservés au Musée de cette ville. Avec eux on a recueilli une boule de cristal pareille à celle qui fut trouvée dans le tombeau de Childéric. Elle avait ceci de particulier, qu'elle possédait encore la monture en or qui servait à la suspendre probablement au collier. Depuis la publication de mon *Mémoire* sur les sépultures teutoniques, j'ai lu dans les *Nenia Britannica*, de Douglas, ouvrage que je n'avais pu me procurer plus tôt, qu'on avait trouvé, en Angleterre, dans des tombeaux saxons, de pareilles boules de verre, tenues par une armature d'argent. La boule, dont j'ai fait mention dans mon *Mémoire*, comme étant trouvée à Langavène, près Marquais (Somme) ¹, était suspendue de la même manière; ce que je n'ai appris que depuis. Avant qu'on sût cela, il était difficile de s'expliquer comment cet ornement se portait ². »

Nous donnons ici, dans sa grandeur naturelle, une boule de cristal encore garnie de sa monture d'or et de son appareil de suspension. Nous ignorons si c'est celle que décrit M. Rigollot; mais ce que nous savons, c'est que celle-ci a été trouvée dans des tombeaux francs, à Lens ou aux environs, et qu'elle se trouve à présent chez M. Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais).



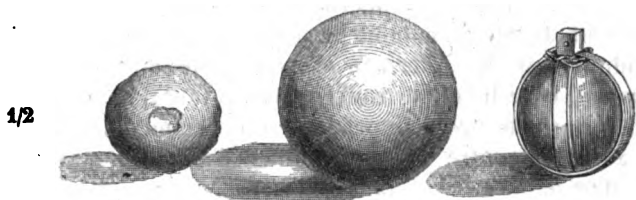
BOULE DE CRISTAL AVEC GARNITURE EN OR (Pas-de-Calais).

¹ Rigollot, « Recherches historiques sur les peuples de la race teutonique qui envahirent les Gaules au ^{ve} siècle, » dans les « Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic., » t. x, p. 180 et 199.

² « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 306; 2^e édit., p. 386-87.

Les excellentes observations de M. Rigollot sont confirmées pour nous par une découverte faite par M. Moutié, de Rambouillet, dans le cimetière de Vicq, près Montfort-l'Amaury. En 1854 on déterra le cercueil d'un enfant de dix ans qui, comme tous ses voisins, avait été pillé au moyen-âge. Fort heureusement les voleurs avaient oublié une jolie boule de verre qui était restée cachée dans le trou du fond du sarcophage. Ce globe de cristal, d'une teinte sombre, avait vingt-sept millimètres de diamètre, et était encore enchâssé dans deux cercles en croix, formés de deux plates-bandes en argent, consolidées au collet par un petit fil également d'argent ; le tout se réunissait sous un petit cube du même métal, percé d'un trou en guise de bélière. Il est évident que c'était au moyen de cet appareil que la boule de cristal était suspendue. (Nous donnons ici cette boule dans sa grandeur naturelle, n° 3).

BOULES DE VERRE OU DE CRISTAL.



N° 1. Douvrend. | N° 2. Tournai. | N° 3. Vicq.

Mon ami, M. A. Moutié, a publié cette pièce en 1857, dans les *Mémoires de la Société académique de Versailles* ¹. La même année, la même pièce a eu les honneurs de la publicité en Angleterre, au sein des *Collectanea* de notre ami Roach Smith, qui l'a encadrée des rapprochements qui suivent.

« Une boule, du même genre que celle de Vicq, a été trouvée à Chatam, par Douglas, et figurée par lui dans ses *Nenia Britannica* ². Deux autres ont été recueillies, en 1856, par M. Hillier, de l'île de Wight, dans les tombeaux saxons de Chessell Down. Lui-même les a reproduites, avec leur couleur native, dans son *Histoire et ses Antiquités de l'île de*

¹ A. Moutié, « Rapport sur les fouilles exécutées par la Société archéol. de Rambouillet, dans un ancien cimetière de la commune de Vicq, » p. 2, pl., fig. 7.

² Douglas, « *Nenia Britannica*, » pl. IV, fig. 8.

Wight ¹. Enfin, un autre globe de cristal, mais sans garniture aucune, a été rencontré par Faussett, dans ses fouilles du Kent ². Cette pièce a été gravée par moi dans le journal des fouilles de ce laborieux explorateur. Cette dernière boule a été rencontrée dans un cercueil de pierre qui, par ses proportions et les ossements qu'il contenait, dut appartenir à un enfant ³. »

Il est probable que ce fut un globe de verre ou de cristal, pareil à celui de Vicq, « qui fut trouvé à Lyon, au xvi^e siècle, dans un tombeau contenant les os d'un petit enfant. Cette rareté unique en son genre, dit Dom Martin, mérita d'être offerte à François I^{er} ⁴. »

En Angleterre, il n'est guères de cimetière saxon qui n'ait donné à ses explorateurs quelque perle de cristal. Témoin celle qui fut trouvée, en 1854, par M. Wylie, dans ses tombeaux de Fairford (Gloucestershire) ⁵. Cette perle, qui n'est pas ronde comme les autres, mais taillée à facettes, est traversée par un trou de suspension, ce qui arrive assez fréquemment. Je citerai, comme preuve, la jolie boule de cristal reproduite par M. Akerman dans ses *Remains of pagan Saxondom*, laquelle a été trouvée dans le tumulus de Breach Down, à Barham, près Cantorbéry ⁶. Dans ce même cimetière s'est aussi rencontré un beau collier d'améthystes et une boule d'or pourvue d'un anneau de suspension ⁷.

M. Akerman rapproche de la boule de Breach Down une autre perle de cristal recueillie dans une urne cinéraire, à Hunsbury Hill (Northamptonshire), et conservée au Musée des antiquaires de Londres ⁸.

Enfin le même archéologue signale encore une autre perle de cristal, d'une dimension plus forte que les autres, puisqu'elle atteignait un pouce et demi de diamètre, recueillie, il y a quelques années, à Saint-Nicholas (Warwickshire) ⁹. Cette

¹ G. Hillier, « History and antiquities of the isle of Wight, » part. II.

² « Inventorium sepulchrale, » p. 42.

³ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. IV, p. 196.

⁴ Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 338 : d'après Ménestrier, « Hist. consul. de Lion, » p. 108.

⁵ Wylie, « Fairford graves, » p. 14 et 15, pl. IV, fig. 1.

⁶ P. 9, plate V, fig. 2.

⁷ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 9.

⁸ Id., ibid., p. 10. — « Archæologia, » vol. XXX, p. 47.

⁹ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 39-40.

perle, vraisemblablement forée, est taillée à facettes comme celles de Fairford et de Hunsbury Hill. M. Albert Way l'a publiée dans le *Journal de l'Institut archéologique* de la Grande-Bretagne¹. Mais aucune de ces boules de cristal n'ayant été trouvée en place, ne saurait nous donner le renseignement que nous cherchons.

Avant de terminer le chapitre de l'Angleterre, citons encore un fait bien curieux qui appartient à la France, mais dont nous devons la connaissance à un des plus zélés archéologues de la Grande-Bretagne. M. Thomas Wright nous écrivait dernièrement qu'en septembre 1858, il avait vu à Downing, dans le Flintshire, chez lord Fielding, cinq boules de cristal que l'étiquette déclarait provenir des sépultures des anciens rois de France, violées à l'époque de la grande Révolution. Ces boules avaient été achetées vers 1840, à la vente de la duchesse de Portland.

À présent le lecteur va nous demander ce que l'on faisait de ces boules de cristal? En quel endroit du corps on les portait? Ici, les renseignements nous manquent, parce que tous les documents que nous venons de citer sont dus au hasard, et qu'aucun d'eux n'a été rencontré par un critique habile qui ait pris l'antiquité sur le fait. Nous devons donc différer toute décision jusqu'à plus ample informé. Cependant nous indiquerons une découverte, faite en Allemagne, qui jette un grand jour sur la question qui nous intéresse. Dans une dissertation sur des agrafes provenant de tombeaux allemands, M. L. Lindenschmit, de Mayence, reproduit une boule de pierre rouge et ferrugineuse d'environ trente millimètres de diamètre. Cette boule, garnie de quatre fils métalliques, est suspendue au moyen d'une bélière, à la partie inférieure d'une fibule de bronze doré². Comme la fibule se plaçait sur la poitrine, il s'ensuit que la boule devait figurer comme ornement sur la poitrine ou sur l'estomac.

La fibule, reproduite par M. Lindenschmit, et que nous donnons d'après lui (page 306), a été trouvée à Kreuznach, dans une sépulture, et elle est maintenant déposée dans le Musée de Wiesbaden.

La place qu'occupe la boule de Kreuznach n'exclut point celle qu'on a pu lui donner dans des circonstances différentes,

¹ Albert Way, « The journal of the archæol. Institute, » vol. ix, p. 179.

² Lindenschmit, « Ubbildungen von Mainzer alterthümern, » pl. II, fig. 6, in-4°, Mainz, 1851.



d'ap.⁶ Lindenschmit

FIBULE AVEC GLOBE PENDANT.

par exemple, chez les jeunes enfants, où elle dut être simplement suspendue au cou.

Les enfants romains ont présenté plusieurs fois des globes dans cette position. Dans un tombeau gallo-romain trouvé, en 1856, au Sablon, près Metz, M. V. Simon signale une boule qu'un jeune enfant portait au cou ¹. Un médaillon de verre, conservé au Musée Britannique, montre la figure d'un enfant romain nommé *Cecilius*, au cou duquel est passé un *torques* ou collier, au bas duquel pend une boule de verre ou de métal ².

Les grandes personnes s'en décoraient également, car parmi les présents que le fiancé faisait à sa fiancée, Juvénal signale les boules de cristal : « *Grandia cristallina* ³. » Des boules d'or ou de cristal figurent aussi sur la poitrine de trois statues de marbre antique conservées au Vatican et à la villa Borghèse. Celle de la villa Borghèse passe pour représenter *Britannicus*. Au bas de la poitrine un cordon descend

¹ V. Simon, « Notice sur des sépultures découvertes au Sablon, près Metz, » p. 8. — « Mém. de l'Acad. imp. de Metz, » année 1855-56.

² « The Archæological journal, » vol. VIII, p. 166-70.

³ Juvénal, « Sat. VI. »

en pointe, et à l'extrémité de cette pointe pend une boule d'or ¹.

Des boules d'or, rondes comme nos globes de cristal, ont été trouvées en Angleterre, en 1772; l'une à Over Borough et l'autre près Manchester ². Enfin dans l'urne d'une dame romaine, découverte au xvi^e siècle par les chanoines de Saint-Jean-de-Latran, qui faisaient réparer une maison hors les Murs, on a trouvé vingt boules de cristal, une bague en or, une aiguille et un peigne d'ivoire ³.

Schœpflin, de Strasbourg, si familier avec l'antiquité romaine, s'exprimait ainsi, il y a cent ans, au sujet de ces boules d'ornement : « Macrobe nous apprend que les triomphateurs romains portaient des bulles d'or suspendues à leur cou. Tel fut, sans doute, la destination de ces grosses boules d'or massif que nous ont conservées, dans leurs ouvrages, Ficoroni et Baudelot. Les petites bulles, qu'elles fussent d'or ou d'airain, ce qui arrivait le plus souvent, étaient l'ornement des enfants nouvellement revêtus de la prétexte. Tel dut être l'usage de celle que nous reproduisons, ajoute Schœpflin. Spon, Bèger et Montfaucon, fournissent d'autres exemples à l'appui de cette assertion. Les affranchis mêmes portaient des boules au cou (scorteas) ⁴. »

De tout ce qui précède, nous tirerons les conclusions suivantes : La boule de cristal du roi Childéric dut être munie d'une garniture de métal; ainsi montée elle fit probablement partie de sa parure, et selon toutes les vraisemblances, ce globe dut décorer la partie extrême de la fibule du roi. Cette place est la plus naturelle chez un homme et chez un guerrier.

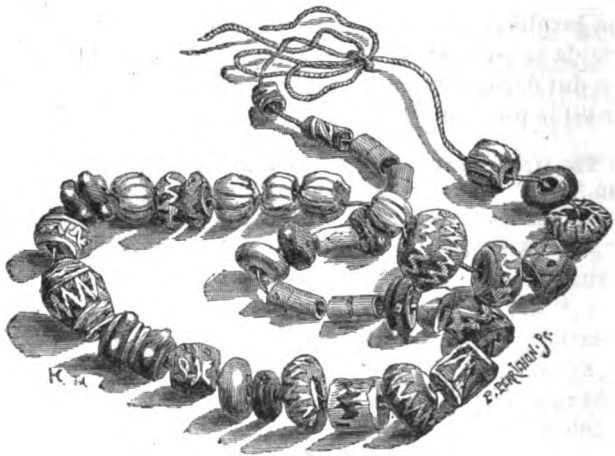
¹ « The Archæological journal, » vol. VIII, p. 166-70.

² Id., ibid.

³ Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 15.

⁴ « Museum Schœpflini, » part. I, p. 127-28.





PERLES EN VERRE ET ÉMAIL POUR BRACELETS ET COLLIERS
(Cimetières francs de la Normandie).

CHAPITRE III.

LE BRACELET.

On ne saurait douter que Childéric n'ait possédé un bracelet, et même un bracelet en or. Quoique les textes se taisent, les monuments le démontrent et la pièce parle d'elle-même. A la page 236 de son *Anastasis*, Chiflet donne une planche reproduisant onze objets, parmi lesquels se trouvent neuf boucles ou ardillons de boucles. Sur le côté est une aiguille et au beau milieu un superbe bracelet d'or, que Chiflet nomme une fibule, ainsi que les agrafes qui entourent cette pièce capitale. « *Fibulæ aureæ et gemmatæ* ¹. »

Toutefois, le P. Montfaucon, si versé dans l'étude de l'antiquité, lorsqu'il eut à reproduire cette pièce parmi les monuments de Childéric, ne put la considérer sérieusement comme une fibule. Après l'avoir définie « une pièce d'or solide et massive, tournée presque en ovale, » il ajoute « qu'elle a presque toute la forme d'un bracelet, *armilla*. Je dirais presque, continue le savant antiquaire, que c'en est absolument un, si je ne voyais qu'il est impossible de le mettre au bras ². »

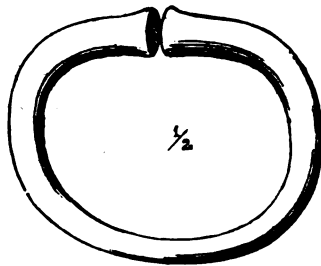
Poutrain repousse toute idée de bracelet, quoiqu'il ait remarqué lui-même que la pièce en possédait les deux principaux caractères : l'ouverture et l'élasticité. « Ce n'est, dit-il, qu'un anneau coupé, qui s'entr'ouvroit en le tirant, et qui se resserroit en le lâchant, » et malgré cela il classe l'objet parmi les boucles et pense que ce devait être « la grande boucle de sursangle » du cheval, ou la « maitresse boucle » de la personne du roi ³.

¹ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 236.

² Montfaucon, « *Les Monumens de la Mon. franç.*, » t. II, fig. 4.

³ Poutrain, « *Hist. de la ville et cité de Tournai*, » t. I^{er}, p. 393, pl. 4, fig. 1.

Pour nous, nous irons plus franchement en besogne que Montfaucon lui-même, et dût-on nous taxer de témérité, nous dirons hardiment que ce morceau remarquable est un véritable bracelet. Nous avons même la simplicité de croire qu'aucun antiquaire expérimenté ne démentira cette attribution. Afin de mettre le lecteur à même de juger, nous offrons le dessin qu'a laissé Chiflet, et que Ménestrier ¹, Montfaucon ², Poutrain ³ et Billardon-Sauvigny ⁴, ont reproduit. Malheureusement la pièce originale manque tout à fait. Disparue dans le vol du 5 septembre 1831, elle n'a point été retrouvée.



BRACELET D'OR DE CHILDÉRIC (d'après Chiflet).

On a certes lieu d'être surpris qu'aucun des grands antiquaires qui se sont occupés des monuments de Childéric n'ait encore classé ce bracelet, pourtant si reconnaissable pour les yeux même les moins exercés. Mabillon n'en dit pas un mot ⁵, et M. Du Mersan, dans le Catalogue si incomplet qu'il nous a donné, en 1828, du cabinet des antiques du Roi, dont il était conservateur, dit simplement qu'au milieu de la montre des objets attribués à Childéric, on remarque « une espèce de bracelet ⁶. » Ainsi donc, nous n'avons jusqu'ici, sur cette royale pièce, anéantie pour toujours, que des doutes ou des notions mal définies.

Pour nous, nous chercherons à la classer véritablement et pour toujours à l'aide d'analogie. C'est la seule voie qui nous

¹ Ménestrier, « Histoire du roy Louis-le-Grand, » p. 29-30.

² Montfaucon, « Les Monumens de la Mon. franç., » t. 1^{er}, pl. v, fig. 4.

³ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 394, pl. iv, fig. 1.

⁴ Billardon-Sauvigny, « Essai hist. sur les mœurs des Franç., » t. II, pl. vi.

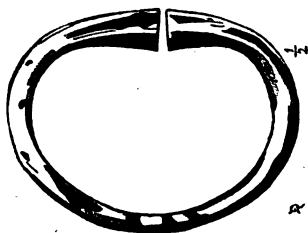
⁵ Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. II, p. 637-40.

⁶ Du Mersan, « Notice des ornements exposés dans le cabinet des médailles antiques et pierres gravées de la Bibliothèque du Roi, » p. 43, 1828.

soit ouverte pour faire partager au lecteur notre conviction. Mais cette route, tout unique qu'elle est, après la perte des documents, nous paraît suffisante pour conduire à la vérité.

En 1850, tout au commencement de notre première fouille d'Envermeu, nous avons trouvé deux squelettes placés côte à côte l'un de l'autre. L'un était celui d'un guerrier, armé d'un couteau, d'une hache, d'un bouclier et d'une épée. Près de lui était un squelette que nous avons pris pour celui d'une femme, ayant une épingle à cheveux, en argent doré, et un bracelet en argent ou au moins en bronze argenté ¹.

Nous reproduisons ici cette pièce, maintenant déposée au Musée de Rouen, afin de montrer sa similitude parfaite de



BRACELET FRANC (Envermeu, 1850).

grandeur et de forme avec le bracelet de Childéric. Celui du Roi, un peu plus fort, a été légèrement forcé par le poids des terres ou le fer des terrassiers.

On nous demandera, peut-être, si les hommes portaient des bracelets à l'époque mérovingienne; nous n'en doutons nullement et même des bracelets d'or. Nous avons, sur ce point, le double témoignage des textes et des monuments. Dans la première catégorie, c'est saint Ouen, évêque de Rouen qui, racontant la vie de saint Éloi, de Noyon, s'écrie que bien des fois le saint évêque détacha son bracelet d'or pour le donner aux pauvres : « Quotiens brachile aureum sibi surripuit ut miseris succurreret ² ! »

Voici encore deux traits historiques qui se rapprochent beaucoup du sujet qui nous occupe. *L'Egil's saga*, ce livre sacré des vieux Scandinaves, raconte que le célèbre Thourolf

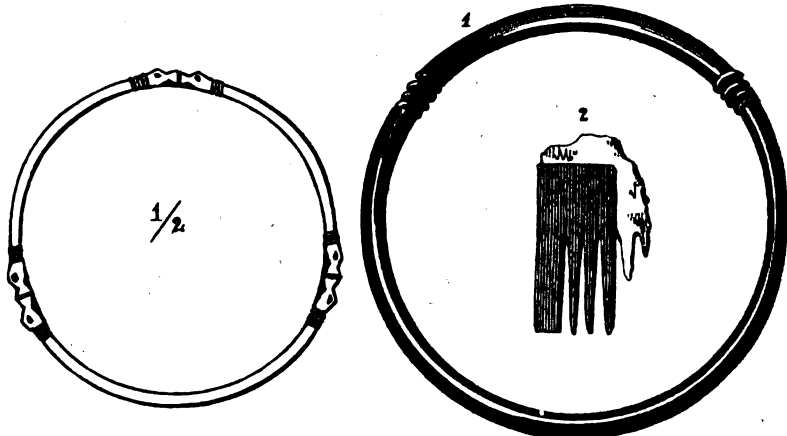
¹ « Fouilles d'Envermeu en 1850, » p. 7, pl., fig. 30. — « Revue de Rouen, » année 1850, p. 383, pl., fig. 30. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 282-83, 300; 2^e édit., p. 348-50, 378, pl. xi, fig. 30.

² « Vie de saint Éloi, év. de Noyon, par saint Ouen, év. de Rouen, » trad. de Charles Barthélemy, liv. I, ch. x, p. 78 et 342.

fut enterré avec ses armes, ses habits et ses bracelets d'or ¹, et Dudon de Saint-Quentin nous apprend que quand le chef normand Hertog voulut s'emparer de la ville de Luna, en Italie, il dit à ses compagnons de le placer sur un brancard de mort et de l'entrer ainsi dans la ville avec ses armes et ses bracelets. « *Mihi modò facite feretrum et super ponite me quasi mortuum; arma mecum in ipso collocare... Armillas et Baltheos ferri ante feretrum facite* ². »

Dans l'ordre des monuments nous pouvons citer une découverte faite par Faussett dans ses fouilles du Kent, au siècle dernier. En 1763, il trouva à Gilton Town, un bracelet de bronze élastique et circulaire, encore attaché au bras d'un guerrier saxon, armé d'une lance, d'un bouclier et d'une épée. Ce bracelet, large de quatre pouces (anglais), présente dans son cercle six têtes de serpents. Roach Smith, qui a édité cette pièce curieuse, observe à son occasion que les bracelets sont communs sur les femmes anglo-saxonnes, mais que dans le cas présent il s'agit bien certainement d'un guerrier ³. (Nous reproduisons ici le bracelet de Gilton, réduit à moitié, et un autre, de grandeur naturelle, trouvé à Kingston, en 1774.)

BRACELETS ANGLO-SAXONS EN BRONZE.



Gilton, 1763.

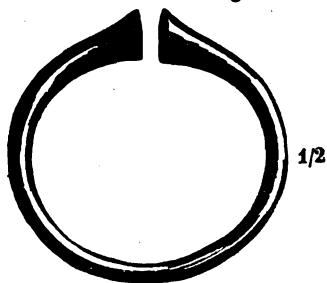
Kingston, 1774.

¹ « Egil's saga, » p. 300, dans les « Mélanges archéol. et littéraires, » de M. E. Duméril.

² Dudon de Saint-Quentin, « *De Moribus Normanorum,* » apud Duchesne, « *Hist. norm. Scriptor. antiq.,* » p. 65.

³ Roach Smith et Faussett, « *Inventor. sepulchrale,* » p. 29, pl. xvi, fig. 10.

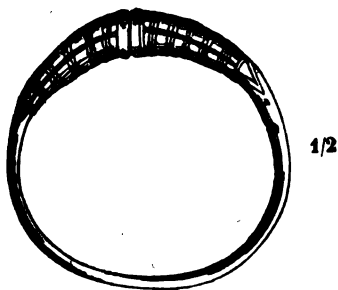
Mais la France nous fournit un exemple plus solennel encore. La riche sépulture de Pouan, qui paraît appartenir à un chef barbare du nom de Heva, a présenté à son spoliateur ¹ un bracelet d'or pesant cent quarante et un grammes, de forme circulaire et se rapprochant beaucoup de celui de Childéric. On en jugera, du reste, par le dessin que nous en donnons ici réduit à moitié de la grandeur.



BRACELET EN OR (Pouan, 1842).

Si le lecteur veut bien nous le permettre, nous entrerons ici dans quelques détails sur l'usage des bracelets dans l'antiquité, mais spécialement à l'époque mérovingienne. Nous ne puiserons nos autorités et nos exemples que dans les monuments.

Le premier qui se présente à nous est un bracelet de bronze, semblable, pour la forme, à ceux de Tournai et d'Envermeu. Il a été trouvé, en 1844, à Scrapt, près Vitry (Marne), au milieu de sépultures franques, dont M. de Widranges nous a conservé la description et le dessin ². C'est à son obligeance que nous devons de reproduire ici cet objet.



BRACELET FRANC EN BRONZE (Scrapt, Marne).

¹ Camut-Chardon, « Notices hist. et topogr. sur la ville d'Arcis-sur-Aube, » p. 85. — Gausson, « Portefeuille archéologique : Antiques, » pl. 1^{re}, fig. 8.

² De Widranges, « Mém. de la Soc. philomath. de Verdun, » t. III, p. 212 et 235, pl. 1^{re}, fig. 1.

Un autre bracelet, aussi en bronze, mais d'une forme un peu plus arrondie, a été recueilli, en 1843, au poignet d'un squelette, dans les sépultures franques des *Tombois* de Védrin, près Namur (Belgique) ¹. Enfin, un troisième bracelet, semblable au dernier, a été trouvé, en 1855, par M. Gosse, de Genève, dans une sépulture burgonde de la Suisse ².

Plusieurs autres bracelets nous sont signalés dans des sépultures de la décadence. M. Troyon cite dans un cercueil gallo-romain, trouvé à Lausanne, en 1847 : « deux bracelets en argent, de forme ovale, ornés de quelques lignes en creux, et encore passés aux avant-bras d'un squelette ³. » M. de Bonstetten nous fait connaître des bracelets de bronze recueillis, en 1854, dans le cimetière burgonde d'Yverdon ⁴. En Belgique, M. Hauzeur parle d'un bracelet sur les squelettes francs de Spontin, près Namur ⁵, et M. Rigollot énumère des bracelets de bronze et de verre parmi les dépouilles sorties des tombeaux de Longavène, en Picardie ⁶. M. Camut-Chardon cite un squelette d'Arcis-sur-Aube qui, en 1838, présentait « sur ses deux côtés, à la hauteur des bras, deux cercles de métal avec de petits crochets formant bracelets ⁷. »

M. Gosse, antiquaire genevois, dans un intéressant travail sur les anciens cimetières de la Suisse et de la Savoie, nous avait cité et reproduit plusieurs bracelets trouvés aux bras de femmes burgondes. « Nous en avons vu, dit-il, de trois espèces : la première est caractérisée par les extrémités plus épaisses que le reste de l'anneau et qui ne se joignent pas. C'est une simple tige carrée recourbée, sans aucun ornement. La seconde est remarquable en ce que ses extrémités sont ornées de ciselures et qu'elles se croisent l'une sur l'autre. La troisième se distingue parce que le bracelet peut se fermer ⁸. »

L'Allemagne a donné un bracelet d'or massif, complètement semblable à ceux d'Envermeu et de Tournai. Il a été

¹ E. Del Marmol, « Cimet. de l'époque franque, » p. 7, pl. III, fig. 2.

² Gosse, « Suite à la notice sur d'anciens cimet., » p. 15, pl. IV, fig. 6.

³ Troyon et Lindenschmit, « Das German. todtenlager, bei Selzen, » p. 53.

⁴ De Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » p. 45.

⁵ Hauzeur, « Antiquités gallo-germaniques, gallo-romaines et franques de la rive droite de la Meuse, » p. 38.

⁶ Rigollot, « Mém. de la Soc. des antiq. de Pic., » t. X, p. 180.

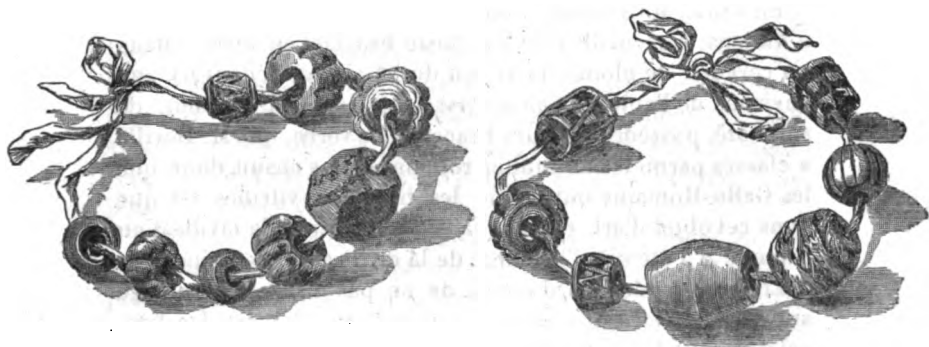
⁷ Camut-Chardon, « Not. hist. et top. sur la ville d'Arcis-s.-Aube, » p. 87.

⁸ Gosse fils, « Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève, » p. 13, pl. I, fig. 1, 15; pl. VI, fig. 11, 12.

trouvé dans le riche cimetière bavarois de Fust, près Augsbourg, et m'a été communiqué par M. Lindenschmit.

Maintenant j'arrive à mes différentes fouilles d'Envermeu, où j'ai rencontré des bracelets à peu près dans toutes les campagnes. Dans la seule exploration de 1856, j'ai recueilli trois ou quatre bracelets tous en perles de verre ou de pâte de verre. A l'un d'entre eux se trouvait attaché, comme ornement, un moyen bronze de Magnentius (350) ¹.

Dans la fouille de 1853, j'ai recueilli deux bracelets de perles placés au poignet de femmes peu avancées en âge. Le premier se composait de huit perles, dont une en terre cuite ; une autre en pâte de verre, et les six dernières d'une pâte verdâtre. La main qui portait ce bracelet était également décorée de deux anneaux de bronze.



Le second bracelet, composé de cinq perles de verre et d'une perle de succin, comptait de plus trois médailles romaines qui lui servaient d'ornement. Chacune de ces médailles était percée et attachée au cercle principal au moyen d'un petit anneau en fil de laiton. La plus petite de ces monnaies était un quinaire en bronze, de Constantin-le-Grand ; la seconde, une pièce de billon de Posthume, et la troisième, un moyen bronze effacé. Le point le plus remarquable de ces bracelets, c'est que l'anneau dans lequel étaient passées les perles était de fer ².

La plus curieuse pièce du genre a été un bracelet en verre noir d'un seul morceau. M. Girardin a reconnu que c'était « du verre ordinaire coloré par de l'oxyde de fer. » Des bracelets de la même espèce ont été rencontrés à la période

¹ « Revue de l'art chrétien, » année 1857, p. 87. — « Congrès archéol. de France : séanc. gén. tenues en 1856, » p. 378.

² « La Norm. souterr., » 1^{re} édit, p. 282 ; 2^e édit., p. 349.

romaine et même pendant l'ère celtique. « Il m'est fort intéressant de savoir, m'écrivait M. Troyon, de Bel-Air, que vous retrouvez encore des anneaux de verre pour bracelets, durant l'Age mérovingien. Il est curieux de voir combien le même genre d'ornement traverse souvent les siècles dans les contrées différentes. C'est ainsi que, dans quelques localités, les bracelets formés d'un anneau de verre se trouvent avec des monnaies celtiques de trois à quatre siècles avant l'ère chrétienne. Ailleurs on les trouve dans les ruines romaines, et de nos jours on les porte encore dans quelques pays de l'Orient. Les bracelets formés de grains de verre sont propres à plusieurs tombeaux francs des bords du Rhin, et les sauvages habitants des Iles Fidji se décorent actuellement du même genre d'ornement ¹. »

En 1854, M. Dufour, conservateur du Musée d'antiquités d'Amiens, a recueilli « un très-beau bracelet en verre » dans un cercueil de plomb du iv^e ou du v^e siècle, découvert aux environs de l'antique *Samarobriva*. Le Musée de Rouen, de son côté, possède plusieurs bracelets de verre, que M. Deville a classés parmi les antiquités romaines. Il s'ensuit donc que les Gallo-Romains ont connu les bracelets vitrifiés, et que dans cet objet d'art, comme dans tant d'autres, la civilisation franque n'a été que l'héritière de la civilisation romaine.

Le lecteur nous pardonnera de ne pas insister davantage sur cette matière. Il nous serait aisé de lui montrer des bracelets à tous les âges du monde et chez tous les peuples de la terre. Chaque jour ces antiques ornements sortent de notre sol sous la pioche de nos défricheurs ². Nous avons recueilli des bracelets en or et en silex dans les sépultures gauloises de la Normandie ³, et tout porte à croire que la portion de la race humaine, qui fut victime des dernières révolutions du globe, se parait de bracelets de pierre que l'on retrouve dans les assises du *diluvium* ⁴.

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 282; 2^e édit., p. 349.

² Comarmond, « Description de l'écrin d'une dame romaine, trouvé à Lyon, en 1841, » p. 7, 13-18, pl. I, fig. 1 et 2; pl. II, fig. 3 et 4. — Id., « Courrier de Lyon, » du 11 juillet 1857. — Alex. Ouwaroff, « Antiquités de la Russie méridionale et des côtes de la mer Noire, » pl. XIV, fig. 8. — Stephany et Gilles, « Antiq. du Bosphore Cimmérien, » pl. XIV, fig. 2 et 7.

³ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 402-404.

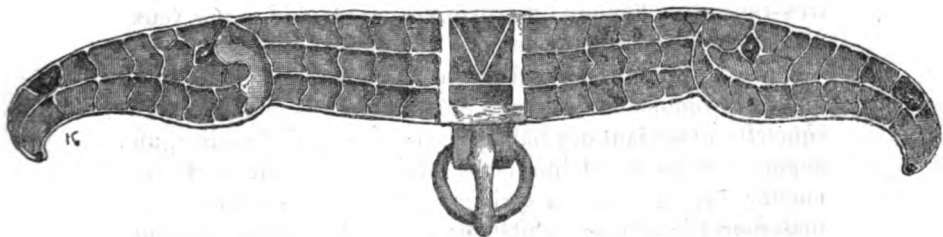
⁴ Rigollot, « Mém. sur des instruments en silex, trouvés à Saint-Acheul, près Amiens, et considérés sous les rapports géolog. et archéol., » p. 16 et 17; « Mém. de la Soc. des antiq. de Picard., » t. XIV. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 404-405.

CHAPITRE IV.

LA BOURSE OU AUMÔNIÈRE.

Le chapitre que je vais entamer, quoiqu'il puisse passer pour une seconde édition de mon article sur les bourses ou aumônières de mon *Archéologie franque* ¹, est néanmoins entièrement neuf dans l'histoire même du tombeau de Childéric. Aussi je sens l'absolue nécessité de le faire précéder de la description de l'objet qui m'a inspiré l'idée de revendiquer, pour cette relique, perdue l'attribution si nouvelle de bourse ou d'aumônière. En faisant ce récit, je montrerai en même temps comment j'ai été amené à reconnaître la plus parfaite analogie entre les deux reliques de Tournai et d'Envermeu, à tel point que l'une pourrait, à mes yeux, suppléer l'autre.

Dans ma fouille d'Envermeu, en 1855, j'ai rencontré un ornement composé de verroteries rouges, cloisonnées d'or, présentant au milieu une boucle en bronze solidement adhérente au corps de l'objet principal ². Cette pièce, longue de douze centimètres et large de quinze millimètres, se termine à chaque bout d'une façon arrondie et légèrement recourbée. Dans son ensemble, elle affecte la forme de deux têtes d'oiseau dont les pattes seraient figurées par la boucle du milieu, destinée à fixer la courroie qui fermait la bourse ou le sac. (Nous reproduisons ici cette pièce dans sa grandeur naturelle).



¹ « Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, » p. 263-77.

² Id., *ibid.*, p. 185, 268-69.

Le dessin des verroteries représente si bien un oiseau, que la tête, le cou, les yeux et les narines sont fort reconnaissables. On sait d'ailleurs que les formes d'oiseau (aigle ou perroquet), les figures de lions, de chevaux, de serpents, de dragons et de vers de terre, étaient très-usitées à l'époque mérovingienne. Les fibules, les agrafes, les épingles ont presque toutes emprunté quelques-uns de ces types zoomorphiques.

Il y a plus, j'ai observé à chacun des bouts de l'objet, au point extrême qui figure le bec de l'oiseau, un petit trou ménagé entre l'or et le verre, et assez grand pour laisser passer un fil de lin, de soie ou de métal. Il est vraisemblable qu'à chacun de ces fils était suspendu un gland soyeux ou métallique, que l'oiseau semblait tenir à son bec.

Comme l'objet dont nous parlons est un peu endommagé, nous avons pu reconnaître quelques-uns des détails de sa composition. Ils sont, du reste, ceux de tous les bijoux de cette époque. Ainsi, chaque verroterie rouge présente sous elle une feuille de métal, connue en orfèvrerie sous le nom de paillon, dont la présence a pour résultat de rendre le verre plus brillant et plus miroitant. Longtemps j'ai pensé que cette doublure n'était autre chose qu'une étoffe de soie, mais à présent je me suis assuré que c'était une simple feuille métallique et brillante, dont la couleur ne s'harmonise même pas toujours avec celle du verre.

Outre la garniture d'or, destinée à rattacher l'un à l'autre chaque morceau de verre rouge, l'ensemble de la composition était encore soutenu par une pâte ou mastic qui fixait le paillon au verre d'une manière définitive. Au-delà de la couche de mastic se trouvait aussi une planchette de bois très-fine, dont une partie était encore restée adhérente à notre relique, malgré les détériorations du temps. Les verroteries rouges, cloisonnées d'or, étaient un genre d'ornement très-répandu à l'époque mérovingienne, et c'est à nos yeux un des traits spécifiques de cette époque.

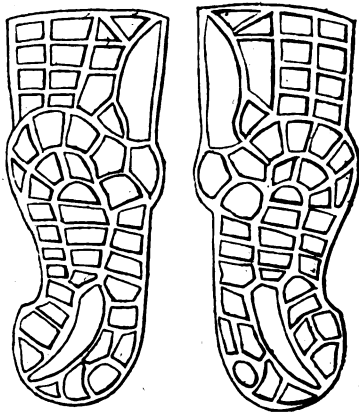
A présent, hâtons-nous d'ajouter que la pièce d'Envermeu, que nous venons de décrire, a été trouvée à la ceinture d'un squelette possédant des balances, une épée, un bouclier, un angon, une hache et une lance. En un mot, elle a été recueillie sur un guerrier éminent et armé de toutes pièces, mais dont la tombe avait malheureusement été violée, comme nous n'avons que trop de raison de le penser. Ce personnage

devait être, selon toutes les vraisemblances, non-seulement un seigneur franc et un chef militaire, mais encore un agent du fisc et officier monétaire ¹.

Disons bien vite que ce fut l'examen de ce curieux objet, l'un des plus précieux que nous aient présentés nos fouilles, qui nous a conduit à supposer que Childéric en avait possédé un pareil. Comme cette pièce est de la plus grande fragilité, elle se sera brisée au milieu du désordre qui présida à la découverte de la tombe royale. Malheureusement aussi, les deux fragments échappés à la destruction première, ont été perdus depuis et probablement pour toujours. Toutefois, Chiflet eut l'heureuse idée de nous en laisser un dessin ², et c'est cette reproduction, tout imparfaite qu'elle est, qui m'a mis sur la voie de ce que j'appelle ma découverte.

De cette pièce, fragile et délicate, il n'était resté entre les mains des collecteurs de reliques royales que les deux extrémités, conservées par le doyen de Saint-Brice. Ce dignitaire et ses assesseurs les remirent à l'archiduc le 4^o novembre 1653.

Quelque grossière et insuffisante que soit la reproduction laissée par Chiflet, à la page 226 de son *Anastasis*, et que nous rétablissons ici, il est aisé de reconnaître, sur les deux



pièces, deux têtes d'oiseau imparfaitement représentées. Les yeux, les narines et le bec de l'animal sont reconnaissables,

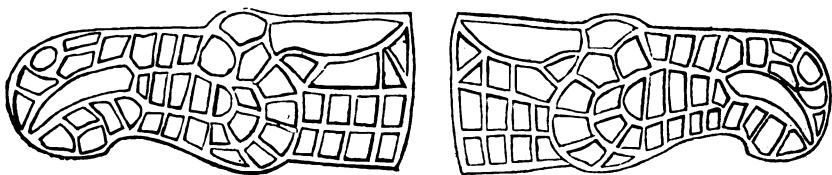
¹ Sépult. gaul., rom., franç., etc., » p. 185, 253-58, 268-70.

² Chiflet, « *Anastasis*, » p. 226. — Montfaucon, « *Les Monumens de la Monarchie franç.*, » t. 1^{er}, pl. v, fig. 2.

quoique défigurés par l'inexpérience des interprètes du ^{xvii}^e siècle.

N'oublions pas d'ajouter que l'antiquaire d'Anvers ne comprenait pas mieux ces objets que ses dessinateurs. Il est facile de s'en assurer par la place qu'il leur assigne et l'attribution qu'il leur donne. Tout d'abord, il les place dans sa planche dos à dos, perpendiculairement et la pointe en bas. Ainsi isolés, ainsi disjoints et déplacés, il n'est pas étonnant qu'ils soient devenus un mystère. Aussi, ne les comprenant nullement, ne pouvant les rapprocher d'aucun objet connu de lui, il se décida à les classer parmi les ornements du cheval. Les plaçant donc hardiment au milieu de fibules, de boutons, de têtes de clous et de garnitures d'épées, il désigna le tout sous le titre général et vague de « *phaleræ regii equi*. » En voyant, en effet, de quelle façon les arrangeait le bon archéologue anversoïse, son erreur se comprend et s'excuse. Ces deux pièces, incomplètes et si étranges pour lui, pouvaient tout aussi bien, à ses yeux, s'adapter à un cheval que les boutons, les fibules et les autres ornements dont il gratifie le bucéphale mérovingien.

A présent pareille erreur n'est pas possible et la découverte d'Envermeu la rendrait inexcusable. Aussi, nous ne craignons pas de le dire : Childéric eut un fermoir de bourse exactement comme le nôtre, composé comme lui de verroteries rouges, cloisonnées d'or, et offrant, à chaque extrémité, une tête d'oiseau, avec le cou, les yeux, les narines et le bec. Ceci paraîtra évident, ce me semble, si l'on veut rétablir et remettre à leur place naturelle les deux objets déplacés par Chiflet. Pour l'intelligence du lecteur, nous les plaçons ici dans la position où ils ont dû être primitivement,



et nous ne craignons pas d'affirmer qu'il n'y manque, pour compléter l'œuvre primitive, que la portion du milieu où se trouvait la boucle destinée àagrafer la lanière de la bourse.

Maintenant, sans tenir compte du fermoir, peut-on prouver que Childéric avait une bourse ? Oui, certes, cela est possible.

Elle était même fort bien garnie, puisqu'elle contenait cent pièces d'or, en dehors des deux cents pièces d'argent que renfermait le tombeau. D'après les propres expressions de Chiflet, on doit conclure qu'elle était de cuir, dont les restes pourris se reconnaissent encore : « *ex alutâ putri* ¹. » Elle était même si grosse et si bosselée qu'elle fut comparée, par les témoins de la découverte, à un nid très-arrondi « *nidus rotundior* ². » On comprend, en effet, qu'une si grande quantité de pièces devaient former une assez jolie boule dans le terrain. Montfaucon, qui du reste n'est que le traducteur de Chiflet, résume très-clairement la découverte qui nous intéresse, quand il dit que « l'on trouva sur le Roi une espèce de nid pourri où il y avait plus de cent monnaies ou médailles d'or ³. » Et Ribauld de la Chapelle, racontant la même découverte, il y a juste cent ans, dit également que « l'on trouva une espèce de poche de peau passée en mégie, d'où il sortit plus de cent médailles d'or ⁴. » Poutrain, contemporain de Ribauld, se sert d'expressions on ne peut plus favorables à notre thèse, puisque, à deux différentes reprises, il parle d'un « peloton moisi » et d'une « bourse pourrie » d'où tombèrent cent petites pièces d'or, « avec la bourse qui s'en alla en poussière entre les mains de l'ouvrier ⁵. »

Il y a plus, Chiflet en était si peu réduit aux conjectures au sujet de cette bourse, qu'il connut même la place qu'elle occupait sur le corps, et cela en s'entourant de témoignages et de renseignements positifs. Son fils Jean Chiflet, chanoine de Tournai, avait recueilli, de la bouche même du doyen de Saint-Brice, l'attestation positive que ce fut lui qui toucha le premier aux monnaies d'or de Childéric. « Il les ramassa, dit-il, presque sur le sein du Roi, « *quasi in gremio regis* » et comme réunies toutes ensemble dans une bourse « *et in marsupio putri coacervatæ* ⁶. » Cette déclaration, si nette et si catégorique, ajoute Chiflet, me fait croire que ces pièces devaient être contenues dans une bourse suspendue à la ceinture du prince, selon l'usage des anciens : « *in crumenâ... quâpiam è zonâ regis pependisse ex antiquo more.* » Suetone,

¹ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 37.

² Id., *ibid.*, p. 37.

³ Montfaucon, « *Les Mon. de la Monarchie franç.*, » t. 1^{er}, p. 10.

⁴ Ribauld, « *Dissertat. sur l'origine des Francs, etc.*, » p. 73-76, 80-84.

⁵ Poutrain, « *Hist. de la ville et cité de Tournai*, » t. 1^{er}, p. 402.

⁶ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 259.

continue le bon antiquaire flamand, dit, en parlant de Vitellius, qu'il se « ceignit d'une ceinture remplie de pièces d'or, et Pescennius Niger, prêt à se mettre en campagne, défendit à ses soldats de charger leurs ceintures de pièces d'or et d'argent ¹. »

De tout ce qui précède nous avons, ce me semble, plusieurs conclusions à tirer. La première, c'est que les deux objets en verroterie rouge, cloisonnés d'or, trouvés dans la tombe de Childéric, reproduits par Chiflet et considérés par lui comme un ornement de cheval, sont les deux extrémités d'un fermoir de sac, bourse ou aumônière.

La seconde, c'est que cette particularité se rattache à une coutume généralement pratiquée à l'époque mérovingienne, non-seulement en France, mais encore en Allemagne et en Angleterre. D'où il s'ensuivrait, selon nous, que si par malheur les deux fragments de fermoir que nous venons de décrire et d'interpréter, n'étaient pas arrivés jusqu'à nous pour témoigner de la présence d'une bourse sur le fils de Mérovée, nous n'en devrions pas moins conclure à sa présence, par suite de la coutume universellement en vigueur de son temps.

Il nous reste maintenant à démontrer cette universalité de la coutume que nous venons de signaler.

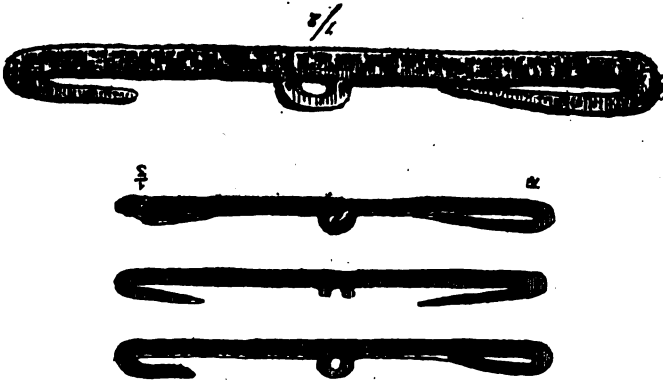
Dans mes fouilles de Londinières, et surtout dans celles d'Envermeu, j'ai trouvé chaque année, et à diverses reprises, un instrument en fer que je ne compris, pour la première fois, qu'en 1855, après avoir vu l'intéressant ouvrage de MM. von Durrich et Menzel, de Stuttgart, sur les fouilles d'Oberflacht, en Wurtemberg ². Cet objet, qui n'est autre qu'un fermoir de bourse, se compose d'une lame de fer large d'un centimètre et épaisse de deux millimètres. Sa longueur totale varie de seize à dix-sept centimètres, sauf les portions recourbées à chaque bout, qui ont de trois à cinq centimètres. Au milieu de cette verge se trouve un petit anneau de fer, dans lequel était passée une petite boucle. Cette boucle, généralement détruite, est cependant conservée sur quelques échantillons, et malgré l'oxydation, on y reconnaît encore la trace du cuir.

Nous reproduisons (page 323) quatre de ces fermoirs de

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 259-60.

² Von Durrich und Wolfgang Menzel, « Die heldengraber am Lupfen, bei Oberflacht, » p. 9, pl. x, fig. II.

fer, réduits, l'un à moitié, les trois autres au tiers de leur grandeur. Tous ont été recueillis à la ceinture des morts.



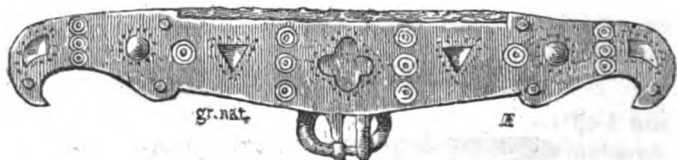
FERMOIRS DE BOURSE EN FER (Envermeu).

De 1847 à 1855, nous n'avons pas trouvé moins de douze à quinze fermoirs de bourse dans la vallée de l'Eaulne. La dernière exploration d'Envermeu nous a donné un des plus beaux spécimens de l'ornement qui nous occupe. Sur les soixante morts qui ont été visités pendant cette campagne, nous avons recueilli, à la ceinture de cinq d'entre eux, un fermoir de bourse ou d'aumônière. Quatre étaient en fer et un en bronze ¹. Les fermoirs de fer ressemblaient à ceux que nous venons de décrire, mais le fermoir de bronze avait une grâce et une élégance toutes particulières.

Ce dernier a été recueilli au côté droit d'un jeune sujet, qui portait un collier de perles, un style et un fer de lance. Long de neuf centimètres et large de douze millimètres, ce fermoir est orné, sur toute sa surface, de dessins creux gravés au trait. Au centre de l'objet figure un quatre-feuilles incrusté, vide maintenant, mais qui probablement autrefois fut rempli d'émail. Ensuite on remarque, à droite et à gauche, quatre groupes composés de trois ronds et placés perpendiculairement. On y observe enfin six trous percés dans toute l'épaisseur du métal. Ces trous ronds, triangulaires ou polygones, sont garnis de verroteries doublées de paillons, selon l'usage

¹ « Revue de l'Art chrétien, » année 1857, p. 89-91. — « Congrès archéol. de France : séances génér. tenues en 1856, » p. 383-84. — « Gentleman's Magazine, » de mars 1857.

de ce temps-là. Les deux extrémités de la pièce figurent très-bien le bec d'un oiseau de proie, aigle ou perroquet. Les serres ou pattes de l'animal sont représentées par une boucle de bronze placée au centre inférieur du fermoir. Cette agrafe était évidemment destinée à recevoir la lanière de tissu qui fermait la bourse. (Nous reproduisons ici cette pièce curieuse).



FERMOIR DE BOURSE EN BRONZE (Envermeu, 1856).

La découverte de fermoirs de bourse est loin d'être spéciale à la Normandie. Voici ce que nous apprend, à ce sujet, M. Benjamin Fillon, habile numismatiste de la Vendée, dans un article où il a fait de nos travaux un compte-rendu comparatif : « Une conquête, non moins intéressante que la balance destinée à peser le numéraire mérovingien, est celle de la bourse portée à la ceinture, dont M. l'abbé Cochet a constaté la présence dans les sépultures franques et rétabli la forme avec une rare intelligence. Avant la publication du livre de notre auteur ¹, personne ne s'était encore rendu compte de la destination des instruments en métal qu'il nous apprend être des fermoirs de bourse et qui se voient assez fréquemment dans les collections. L'un de ces objets, en bronze fortement doré, semblable, quant à l'aspect général, à celui qui est gravé à la page 164 de l'ouvrage de M. Cochet, trouvé en 1853, aux environs d'Aulnay (Charente-Inférieure), m'ayant été présenté par un marchand de vieux galons métalliques, qui l'avait acheté à l'inventeur, je fus obligé de lui confesser mon ignorance, tout en reconnaissant l'âge de l'instrument ². »

Un fermoir de bourse, entièrement en fer comme les nôtres, a été trouvé en 1855, à Miannay, en Picardie; on le voit présentement au Musée d'Abbeville ³.

¹ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 263-77, édité en 1857.

² B. Fillon, « Revue des provinces de l'Ouest, » 4^e année, juillet 1857, p. 658-59.

³ « L'Abbevillois, » du 2 octobre 1857.

Le lecteur se souviendra combien l'usage des aumônières était commun au moyen-âge et combien celui des bourses est encore répandu dans nos campagnes ; il n'est pas rare, en effet, de voir nos bouchers, nos cultivateurs et nos herbagers venir à la ville, aux foires et aux marchés, avec des bourses de cuir autour de leurs reins. Cette coutume, qui n'est pas morte, nous la montrerons très-vivace aux temps des Francs et pendant toute la période des âges militaires et chevaleresques ; mais auparavant nous allons, suivant notre coutume, faire voir à l'étranger les analogues de nos découvertes. Nous citerons ensuite des preuves de l'existence de la bourse au temps passé, surtout à celui dont nous nous occupons. — Commençons par l'Allemagne, nous irons ensuite en Angleterre.

Dans le tombeau d'un guerrier allemand, armé d'un couteau, d'une lance et d'une épée, ayant avec lui une pierre à aiguiser, une pierre à feu et des vases, M. von Durrich, de Stuttgart, a trouvé, à la ceinture, un objet de bronze, « ressemblant à la traverse d'une balance et d'où probablement un sac pendait ¹. » D'après le dessin qu'il en donne sur ses planches, et que nous reproduisons, il nous est impossible



FERMOIR DE BOURSE EN BRONZE (Oberflacht).

de ne pas reconnaître une pièce parfaitement identique avec les nôtres. Ce morceau a dix-sept centimètres de longueur et montre à chaque extrémité, terminée par une tête de serpent, deux bouts recourbés d'environ trois centimètres. Au milieu est un anneau dans lequel est passée une boucle en bronze servant de fermoir ². On ne saurait s'y méprendre, surtout quand on songe qu'à Oberflacht les vases de bois étaient fort bien conservés et que l'étoffe même y était parfaitement reconnaissable.

Les objets rencontrés en Angleterre sont loin d'être en aussi bon état ; cependant notre ami Roach Smith n'a pas hésité à les déterminer malgré leurs mutilations.

¹ Von Durrich und Wolfgang Menzel, « Die heidengraber am Lupfen, bei Oberflacht, » p. 9, pl. x, fig. 11.

² Id., *ibid.*, pl. x, fig. 11.

Dans le riche cimetière saxon d'Ozingell (Kent), M. Rolfe a trouvé, en 1854, à la ceinture d'un mort, un fermoir de bourse entièrement semblable au nôtre et présentant au centre une boucle en bronze bien conservée ¹. A l'exception de la boucle, le fermoir d'Ozingell était en fer comme ceux d'Envermeu et comme eux il offre des traces de tissu. Chez nous, toutefois, ces traces, résultat de l'oxyde, sont tantôt de cuir, tantôt de toile. M. Rolfe conserve, dans sa collection privée ², cette pièce curieuse, dont plusieurs analogues ont apparu dans d'autres cimetières de la Grande-Bretagne.

Nous citerons, comme exemple, celui que M. Akerman a trouvé en 1854, à Harnham Hill, près Salisbury, objet qu'il prit d'abord pour un briquet à battre le feu ³, mais qui ne reste pas moins le fermoir d'une bourse ou d'une poche de ceinture. En 1855, M. Georges Hillier, l'historien de l'île de Wight, a rencontré un fermoir semblable au nôtre, dans un des tombeaux de Chessell Down ⁴, juste en face de cette terre de Normandie que nous étudions depuis si longtemps.

Une poche ou aumônière est apparue à la ceinture d'une femme, lorsqu'en 1845 le docteur Thurnam explora le tumulus de Great Driffield, dans le comté d'York ⁵.

L'infatigable explorateur Bryan Faussetten avait aussi trouvé plusieurs dans ses fouilles faites dans le Kent, pendant le cours du siècle dernier. Deux subsistent encore, conservées dans la collection de ce doyen des archéologues anglais, collection qui vient d'être donnée par son propriétaire actuel, M. Mayer, à la ville de Liverpool. L'un de ces fermoirs a été trouvé, en 1772-73, à Sibertswold Down, dans le tombeau d'une femme qui avait à la ceinture une chaînette de fer et un peigne à deux fins ⁶. L'autre a été extrait, en 1772, d'un riche tombeau de Kingston Down, qui contenait un buccin (*concha Veneris*), une monnaie de Claude et une de Carrausius, les-

¹ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. III, p. 16.

² Cette collection vient d'être acquise par M. J. Mayer et donnée par lui à la ville de Liverpool. « *The Northern Daily express*, » du 21 octobre 1857.

³ Akerman, « *An account of excavations in an Anglo-Saxon burial-ground at Harnham Hill, near Salisbury*, » p. 19, pl. III, fig. 2. — « *Archæologia*, » vol. XXXV, p. 259-78.

⁴ Hillier, « *History of the isle of Wight*, » p. 33.

⁵ « *Pouch or pocket suspended from the girdle*. » Akerman, « *Remains of pagan Saxondom*, » p. 17.

⁶ Faussett, « *Inventorium sepulchrale*, » p. 296, pl. xv, fig. 25.

quelles étaient probablement enfermées dans la bourse elle-même ¹.

Notre ami Roach Smith, après avoir reproduit, dans les belles planches dont il a illustré la publication du *Journal des fouilles de Faussett*, un des fermoirs de bourse trouvés par le Rév^d explorateur, ajoute, dans l'Introduction, cette note qui me semble résumer toute la question en Angleterre :

« Il convient de mentionner ici un objet en fer, reproduit pl. xv, fig. 25. Un instrument tout à fait semblable ayant été trouvé à Ozingell, j'ai pensé qu'il appartenait à une bourse ou à un sac suspendu à la ceinture. M. Akerman, qui en a rencontré un tout pareil à Harnham Hill, près Salisbury, le considère comme un briquet à battre le feu. Il est vrai que la pièce qui figure dans la collection Faussett n'a pas de boucle; mais l'exactitude de mon attribution me semble démontrée par la découverte récente d'un objet parfaitement analogue qui conserve encore trace de sac et de bourse. Voyez à ce sujet l'ouvrage de M. Hillier, sur l'histoire et les antiquités de l'île de Wight, p. 33 ². »

La bourse découverte par M. Hillier était si aisée à reconnaître, que M. Thomas Wright, qui l'a vue, a pu nous écrire à son sujet les lignes suivantes : « Le fermoir de l'île de Wight présentait, adhérents avec lui, non-seulement les débris de la bourse, mais encore les objets qu'elle avait dû renfermer. On y remarquait surtout une bordure de métal probablement en argent et de forme ronde, mais parfaitement reconnaissable. »

Maintenant disons un mot de l'usage des aumônières aux temps mérovingiens, carlovingiens et même capétiens. Cette revue historique complètera nos données monumentales sur la bourse que nous attribuons à Childéric.

Les premiers rois de la dynastie mérovingienne, les fondateurs de la vieille monarchie française, étaient représentés couchés sur leurs tombes avec une bourse pendant à la ceinture. On peut s'en convaincre en lisant le précieux ouvrage de Montfaucon, sur *Les Monumens de la Monarchie française*. Malheureusement les statues copiées par le savant bénédictin ne dataient guères que du XIII^e siècle; mais tout porte à croire qu'elles avaient été calquées sur d'anciennes images, probablement voisines des représentations contemporaines. Mont-

¹ Faussett, « *Inventorium sepulchrale*, » p. 91-92.

² Roach Smith, « *Inventorium sepulchrale*, etc., » p. 42.

faucon, après avoir décrit Clovis 1^{er}, tel que les chanoines de Sainte-Geneviève l'avaient figuré sur son cenotaphe, ajoute ces paroles : « Il porte une escarcelle attachée à la ceinture fort en usage en France dans les bas temps ¹. »

Ce n'est pas seulement Clovis qui fut gratifié de l'escarcelle par les interprètes du moyen-âge; on la retrouve encore à la ceinture de Dagobert 1^{er}, sur la statue que les moines, contemporains de saint Louis, avaient placée dans le cloître de Saint-Denis. Non-seulement ces bénédictins donnent une aumônière à leur fondateur, mais encore à ses deux fils rangés près de lui, Sigebert, roi d'Austrasie, et Clovis II, roi de Neustrie ². Cette bourse se remarque aussi sur la statue sépulcrale de la reine Berte ou Bertrade, épouse de Pepin-le-Bref ³. Cette statue, toutefois, avait été également refaite au xiii^e siècle, par les religieux de Saint-Denis, mais probablement d'après un modèle du temps.

Parmi les habits dont Charlemagne fut revêtu dans sa sépulture d'Aix-la-Chapelle, Mabillon signale la présence « d'une bourse de pèlerin ⁴. »

Dans la vie de saint Éloi, de Noyon, par saint Ouen, de Rouen, il est souvent fait mention des bourses richement parées que portait à sa ceinture ce saint et illustre personnage ⁵. Il y a plus, un de ces vénérables monuments s'est longtemps conservé dans le trésor de l'église de Noyon, et l'un des éditeurs de la vie du grand évêque en parle en ces termes : « Quant à la gibbeciere elle est pareillement très agréable à veoir et d'une belle invention, le fond estant d'une panne de soye cramoisie rose seiche, parsemée de perles et recamée d'or, où vous voyez un oyseleur avec plusieurs oyseaux relevez en broderie et tissus à l'esguille, qui rendent témoignage de la grande industrie et expérience de ce siècle. — Saint Eloy portoit ceste riche escarcelle encore à la cour du roy, car comme il estoit magnifique en ses habits et vestemens, aussi estoit-il curieux d'avoir une belle bourse, pour mettre les

¹ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarch. franç., » t. 1^{er}, p. 58, pl. x.

² Id., *ibid.*, t. 1^{er}, pl. xiii, fig. 3.

³ Id., *ibid.*, pl. xix.

⁴ Mabillon, « Discours sur les sépult. de nos anciens Rois, » dans les « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. II, p. 646.

⁵ « Peram auro gemmisque comptam. » « Vie de saint Éloi par saint Ouen, » trad. de M. Ch. Barthélemy, p. 342. — « Habebat zonas ex auro et gemmis comptas, necnon et bursas eleganter gemmatas. » Id., *ibid.*, p. 82 et 345.

deniers qu'il souloit aumosner, ne sortant jamais sans icelle, et qu'elle ne fut garnie d'or et d'argent pour le distribuer ¹. »

Nous pourrions continuer cette démonstration et montrer la coutume des bourses et aumônières traversant tout le moyen-âge et se perpétuant parmi nous jusqu'au xvr^e siècle. Les beaux-arts, la liturgie, l'histoire et les monuments viendraient en foule déposer en faveur de notre thèse. Mais il faut savoir se borner, et puis d'ailleurs la coutume dont nous parlons est classique en archéologie. Il suffit d'ouvrir sur ce sujet l'excellent *Glossaire* que M. Léon de La Borde a ajouté à sa savante *Notice des émaux du Louvre* ² et l'*Abécédaire d'archéologie*, publié par l'auteur du *Cours d'antiquités monumentales*.

« Au xiii^e siècle, dit M. de Caumont, les séculiers des deux sexes portaient également des habits longs ; ils avaient, par dessus la robe, une ceinture à laquelle on suspendait des clefs, une bourse et un couteau ³. »

En effet, on voit figurer des bourses pendantes en escarcelles sur la statue sépulcrale qui, à Gargilès-sur-Creuse, orne le tombeau de Guillaume, fils de Hugues II, sire de Naillac-sur-Blanc, mort en 1266, et sur celle qui, à Lapeau, près du Mans, décore le mausolée de la reine Bérandère, femme de Richard Cœur-de-Lion ⁴. On trouve également des bourses pendantes à Jouarre, sur la statue de sainte Ozenne, reine d'Ecosse ⁵, et à Ham, en Picardie, sur l'image d'Isabelle de Béthencourt, femme d'Adon IV, seigneur de cette ville ⁶. On en rencontre fréquemment sur les saints figurés dans les vitraux, les bas-reliefs, les ornements et les peintures murales du moyen-âge ⁷. On les voit surtout à la ceinture de ces gigantesques Saints-Christophes qui gardent l'entrée des anciennes églises ⁸.

¹ « Hist. de la vie, vertus, mort et miracles de saint Éloy, evesque de Noyon, » par Louis de Montigny, Paris, 1626. — « Vie de saint Éloi par saint Ouen, » traduction de M. Ch. Barthélemy, p. 344, Paris, 1847.

² Le comte L. de La Borde, « Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Musée du Louvre. » — II^e partie, « Documents » et « Glossaire, » p. 127, 144 et 266.

³ De Caumont, « Abécédaire ou Rudiment d'archéologie, » 1^{re} édit., p. 277.

⁴ Id., *ibid.*, p. 278, 281. — « Cours d'antiquités mon., » t. VI, p. 393.

⁵ Id., *ibid.*, p. 396.

⁶ Ch. Gomart, « Bulletin monumental, » t. XXI, p. 498-500.

⁷ « Bull. mon., » t. XXIII, p. 65. — « Annales archéol., » t. XIII, p. 73.

⁸ « Congrès archéol. de France: séances gén. tenues en 1855, » p. 163, 253.

Le trésor de Corbie conservait autrefois une de ces bourses ou gibecières que les croisés emportaient à la Terre-Sainte ¹ et que le prêtre bénissait, avec leurs armes, avant le départ ².

Les religieux de nos monastères ³ et les religieuses de nos hôpitaux ⁴ suspendaient des bourses à leurs ceintures, aussi bien que les chevaliers du xv^e siècle ⁵ et que les bourgeois du xiv^e. ⁶ En un mot, le monde du moyen-Âge était en cela, comme en une foule d'autres choses, l'héritier et le continuateur des usages de l'antiquité franque et romaine. Seulement, ce qui paraît spécial à l'époque qui nous occupe, c'est l'application de la verroterie colorée et cloisonnée à la décoration des bourses. Cet art si prodigué, aux temps mérovingiens, sur les épées, les boucles, les fibules et les épingles, paraît n'avoir pas été épargné dans le tombeau de Childéric. Et s'il reste un des traits caractéristiques de cette royale sépulture, il sert aussi à circonscrire et à spécifier l'objet dont nous venons de recomposer l'histoire.

¹ Dupont-Witte, « Mém. de la Soc. acad. de l'Oise, » t. 1^{er}, p. 48.

² Ducange, « Glossarium, » t. 1^{er}, p. 694, verbo « Arma. »

³ Le Brun des Marettes, « Voyages liturgiques en France, » p. 479. — Hélyot, « Hist. des Ordres religieux, » t. II, p. 304.

⁴ « Mém. de la Soc. d'agric., des sciences, etc., de l'Aube, » t. XVII, p. 65.

⁵ « Le Mercure de France, » d'avril 1783, p. 730.

⁶ Dans un éloge de Paris, composé en 1323, on dit que chacun d'eux avait : « Bursæ pro lateribus. » « Bulletin du comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France, » t. III, p. 520.

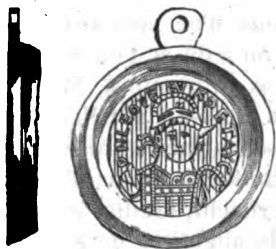
CHAPITRE V.

LES PENDANTS.

(BULLES D'OR OU D'ARGENT, MONNAIES ENCHASSÉES ET MONNAIES PERCÉES).

Nous avons à traiter ici de deux objets qui figurent au Louvre parmi les monuments de Childéric, et qui semblent avoir été complètement oubliés par Chiflet et les autres historiens de la sépulture royale. En effet, nous en avons vainement cherché traces dans leurs ouvrages. Nous voulons parler de deux pendants dont la destination paraît avoir été d'orner le cou du prince ou de parer son bracelet; les pendants, chez les anciens, ayant eu cette double mission.

Ceux qui nous restent de Childéric se composent de deux sols d'or de Léon (457-74), montés dans une garniture en os, laquelle est munie au sommet d'un anneau de suspension. On peut s'en faire une idée par la gravure suivante. Nous ne



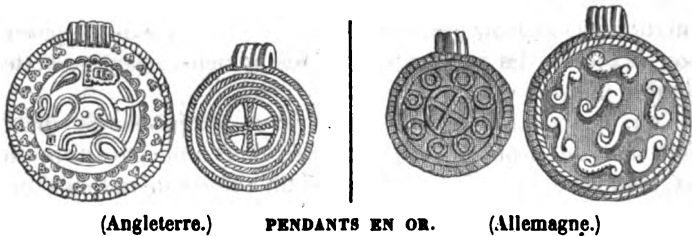
donnons, il est vrai, qu'une seule des monnaies enchassées du roi mérovingien, mais toutes deux se ressemblent entièrement pour la garniture, la matière et le type monétaire. Le revers de ces monnaies étant demeuré découvert comme

la face, on peut se convaincre que ces pièces n'ont subi aucune altération.

Le genre d'ornement auquel nous donnons le nom de pendent, à cause de sa destination, était fort commun à l'époque franque, qui l'avait sans doute reçue de la période romaine. Nous en citerons de nombreux exemples pris surtout dans les sépultures du nord de l'Europe. Mais avant d'entrer dans l'énumération détaillée des faits, disons d'abord que, d'après nos études sépulcrales, nous distinguons trois sortes de pendants.

Les premiers se composent de bulles d'or, munies au sommet d'une bélière ou anneau de suspension. Ces bulles, ordinairement recouvertes de dessins en filigranes, présentent parfois l'image d'une croix, mais plus souvent des cercles, des nattes, ou des lignes fantastiques. Assez fréquemment elles sont enrichies de grenats, d'améthystes, d'émaux ou de verroteries enchâssées ou cloisonnées. Elles affectent ordinairement la forme ronde, parfois aussi elles sont ovales, rarement triangulaires.

Nous donnons ici quatre de ces pendants en or, dont deux proviennent de l'Angleterre ¹ et deux de l'Allemagne ².



A dire vrai, nous n'en connaissons pas d'exemples en France; pourtant on a dû et l'on devra en trouver dans les sépultures romaines ou franques. Nous confessons la même ignorance pour la Suisse, la Belgique et le Luxembourg. Mais il n'en est pas de même de l'Allemagne et de l'Angleterre.

En Allemagne, toutefois, nous n'en voyons apparaître ni à Selzen, ni à Oberflacht, fouillés pourtant avec un soin si minutieux. Mais le cimetière de Nordendorf nous fournit, sur ce point, le plus riche assortiment que nous puissions désirer. Dans les planches de M. Sedlmaier, dont une copie

¹ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » pl. xi, fig. 2 et 3.

² Sedlmaier, « Fundgeschichte der uralten grabstatte zu Nordendorf. »

nous a été transmise par M. Lindenschmit, nous voyons apparaître une masse de bulles d'or de toute forme et de toute grandeur. Elles sont rondes, ovales ou triangulaires. Les unes se recouvrent de dessins serpentés ou entrelacés, les autres se décorent de grenats ou de verroteries rouges. Toutes sont munies de bélières et paraissent avoir fait partie de colliers ¹.

Il en est à peu près de même en Angleterre, où ces bulles ont dû généralement rehausser les colliers, d'après le sentiment de MM. Akerman ² et Roach Smith ³. L'opinion de ces savants est fondée sur ce que ces bulles ont été recueillies au cou des morts. Les trois ouvrages qui nous en fournissent les meilleurs exemples, sont les *Collectanea antiqua* de Roach Smith, les *Remains of pagan Saxondom* d'Akerman, et surtout l'*Inventorium sepulchrale* de Faussett.

Notre ami Roach Smith ne donne que deux pendants tirés du cimetière d'Ozingell, dans le Kent. Tous deux sont en or, l'un massif et l'autre monté d'un grenat ⁴. Mais dans sa précieuse *Introduction au Journal des Fouilles*, de Faussett, notre savant confrère nous apprend que tous les pendants de la Grande-Bretagne « pendant ornaments » ont été recueillis près de la tête ⁵, et que le plus beau spécimen de bulles, alternant avec des perles, se voit dans le riche collier édité par M. Bateman, dans ses *Antiquités du comté de Derby* ⁶.

Dans sa magnifique collection des restes de l'heptarchie, M. Akerman cite, outre deux colliers entièrement garnis de pendants, près d'une douzaine de bulles d'or, dont quelques-unes sont munies de pierres précieuses. Ces derniers bijoux, d'une grâce et d'une beauté ravissantes, proviennent tous de cimetières saxons. Les uns sont tirés de Wingham, de Chertam Down et de Breach Down, dans le Kent; les autres de Round way Down, dans le Wiltshire, et de Callidge Lowe,

¹ Sedlmaier et Lindenschmit, dans les planches de « l'Histoire des fouilles faites dans les sépultures de Nordendorf, » éditées par la Société archéologique d'Augsbourg. — D'admirables pendants en or, ovales ou losangés, et enchâssant des pierreries, ont été trouvés encore suspendus à de riches colliers, dans les anciens tombeaux de la Crimée. Gilles, « Antiquités du Bosphore Cimmérien, » pl. x, fig. 3.

² Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 24-25.

³ Roach Smith, « Inventorium sepulchrale, » introduction, p. xxv-xxvi.

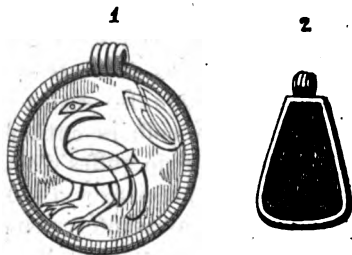
⁴ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. III, p. 5, pl. v, fig. 10 et 18.

⁵ Roach Smith, « Inventorium sepulchrale, » introduction, p. xxvi.

⁶ Bateman, « Vestiges of the antiquities of Derbyshire, » p. 37.

dans le Derbyshire. Quelques-uns ont vu le jour dans ce siècle, les autres dans le siècle dernier ¹. Ceux-là ont été déjà reproduits par Douglas, le père de l'archéologie anglo-saxonne ². Tous sont précieusement conservés dans des collections publiques ou particulières.

Mais la plus riche réunion de pendants nous est offerte par l'*Inventorium sepulchrale* de Faussett, fruit de dix-huit ans de fouilles dans le Kent. Une planche entière a été consacrée par les éditeurs à cette splendide exhibition de la joaillerie anglo-saxonne. Sur les vingt-quatre pendants que renferme la iv^e planche de l'*Inventorium*, dix-neuf sont en or et quatre en argent. L'un de ces derniers présente même une croix grecque. La plupart sont ronds, les autres sont ovales ou triangulaires. L'un est orné d'une jolie mosaïque, quelques autres présentent des grenats, des améthystes et des émeraudes ³. Bon nombre de ces pendants proviennent du cimetière de Sibertswold Down, où ils ont été recueillis au cou d'un enfant dont ils formaient le collier ⁴. En somme, on ne saurait rêver un plus charmant écrin, même de nos jours. (Grâce à la bienveillance de M. Mayer, nous donnons ici deux des plus modestes pendants du Kent).



A coup sûr rien ne démontre que Childéric ait possédé des pendants de ce genre. Toutefois la chose est fort possible, et nous regardons comme très-vraisemblable que ce roi ait eu un collier, comme le chef germain trouvé à Pouan (Aube), en 1842 ⁵.

¹ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 1-2, 9-10, 24-26, 80, pl. 1, fig. 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8; pl. v, fig. 3; pl. xi, fig. 2, 3, 4, 5; pl. xl, fig. 4.

² Douglas, « Nenia Britannica, » p. 85, pl. xxi, fig. 3, 4, 5.

³ Faussett, Roach Smith et J. Mayer, « Inventorium sepulchrale, » pl. iv, fig. 1 à 24; pl. i, fig. 2.

⁴ Id., *ibid.*, p. 130-31.

⁵ Gaussen, « Portefeuille archéologique : Antiques, » planche 1^{re}, fig. 2. Ce collier, en or massif, pesait quatre-vingt-quatre grammes et figurait un serpent.

La seconde espèce de pendants se compose de monnaies montées ou enchâssées. Ce genre d'ornement consistait à entourer de métal, d'os, d'ivoire ou de bois, une monnaie que l'on suspendait à l'aide d'un anneau ou d'une bélière placée au sommet. Comme nous l'avons déjà dit, deux pièces de ce genre figurent aujourd'hui parmi les dépouilles de Childéric. Mais rien ne prouve qu'il en ait toujours été ainsi. Au contraire, le silence complet des auteurs anciens, à propos de ces deux garnitures, doit nous les rendre suspectes de nouveauté. En effet, aucun historien de la sépulture n'en parle, et Du Mersan, le seul qui mentionne spécialement ces deux monnaies d'or, ne dit rien de leur enchâssement. Ce qui ferait presque supposer qu'il en est l'auteur. Toutefois, quelques personnes fort éclairées préfèrent charger de cet enjolivement grossier et de mauvais goût, le siècle de Louis XIV, assez médiocrement archéologique.

Malgré ce doute, bien fondé, nous croyons cependant devoir dire quelques mots de la présence des pendants dans les anciennes sépultures. Ces renseignements pourront servir au lecteur, et ils montreront le danger qu'il y a à modifier arbitrairement des restes antiques.

Dans nos sépultures franques d'Envermeu (Seine-Inférieure) nous avons trouvé, adhérent à un grand bronze romain, usé par le frai, un cercle de cuivre qui ne peut être que le reste d'une garniture.

En 1774, lorsque l'on découvrit, à Rennes, la célèbre patère d'or de ce nom, on recueillit dans le même tombeau quatre monnaies d'or de Posthume, entourées d'encadrements découpés à jour et munies d'une bélière, pour être suspendues en guise de pendants ¹.

Dans les ruines du Vieil-Évreux ², M. Bonnin a découvert deux belles pièces d'or d'Antonin, enchâssées dans une bordure découpée à jour et munies d'une bélière de suspension. Un fait semblable s'était déjà produit en 1809, à Naix, près Commercy ³.

Dans le cimetière mérovingien de Lède, en Belgique, il s'est rencontré, en 1846, une très-remarquable plaque d'or,

¹ Chabouillet, « Catalogue général des camées, etc., » p. 364 et 378. — A. Montié, « De Paris à Rennes, » p. 263.

² Bonnin, « Antiq. gallo-rom. du Vieil-Évreux, » atlas, pl. XIV, fig. 7, 8.

³ Bordier et Charton, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 99. — Chabouillet, « Catalogue général et raisonné, » p. 376.

représentant un buste impérial et entourée d'une bordure d'argent. Elle a été considérée comme un objet de parure par tous les antiquaires de ce pays. « On sait, dit M. Joly, savant archéologue de Renaix, que l'on rencontre fréquemment des monnaies mérovingiennes munies de bélières, évidemment dans le but de leur donner une semblable destination ¹. »

En mai 1758, dans un tombeau de Blood Moor Hill, près Peakefield (Suffolk), on trouva une monnaie d'or d'Avitus (455), entourée d'une garniture d'or et munie d'un anneau pour la suspendre. Cette pièce dut faire partie d'un collier de grenats, trouvé auprès d'elle ². « Des monnaies d'or, dit à ce propos M. Th. Wright, ont souvent figuré comme pendant à des colliers saxons ³. »

Je n'indiquerai qu'en passant l'exemple donné par Chiflet ⁴, mais j'insisterai davantage sur ceux que nous fournit un des meilleurs antiquaires de la Picardie.

M. Rigollot, après avoir cité diverses plaques de métal, frappées d'un seul côté, et jadis portées au cou par les femmes de France, de Belgique, de Westphalie, et surtout de Suède et de Danemarck, reproduit quatre pièces de ce genre, dont l'une se trouve dans la collection royale de Copenhague et l'autre dans son propre cabinet ⁵. Malheureusement on ignore la provenance de cette pièce curieuse; mais son type barbare, la forme de la bélière et les ornements en filigrane qui la décorent ne permettent pas de douter qu'elle ne soit contemporaine des Mérovingiens ou de l'heptarchie ⁶. Du reste, le lecteur en jugera, puisque nous reproduisons, à la page suivante, cette pièce curieuse.

À côté, ou plutôt à la suite des monnaies enchâssées, on nous permettra de faire figurer celles qui sont munies au

¹ Joly, « Antiquités celto-germaniques et gallo-romaines trouv. sur le territ. de Renaix, » p. 182-83. — Schayes, « Catalogue et descript. du Musée royal d'armures, etc., de Belgique, » p. 104, n° 320. — « Bulletin de l'Acad. royale de Belgique, » t. XIV, année 1847. — Rigollot, « Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie, » t. x, p. 208.

² Douglas, « Nenia Britannica, » p. 8. — Roach Smith, « Inventorium sepulchrale, » p. 131, note 2.

³ Th. Wright, « On Anglo-Saxon antiquities with a particular reference to the Faussett collection, » p. 14.

⁴ Chiflet, « Anastasis, » p. 271, 277.

⁵ Rigollot, « Mém. de la Soc. des antiq. de Pic., » t. x, p. 210-16, pl. x, fig. 1, 2, 3, 4.

⁶ Id., *ibid.*, p. 214, 227, pl. x, fig. 4.



sommet d'une simple bélière de suspension. Dans cette catégorie nous ferons entrer trois sols d'or, trouvés dans les environs de Cantorbéry et reproduits par Roach Smith, dans ses *Collectanea*. Tous trois ont été frappés en France : l'un est un sou d'or, d'Eupardus, évêque d'Autun (540-60) ; les deux autres, à l'effigie de Justin (518-27), paraissent de grossières imitations des pièces de cet empereur ¹.

Ajoutons-y encore deux monnaies mérovingiennes en or, provenant des tombeaux du Kent, et recueillies par Faussett, à Sibertswold Down, en 1772 ². Voilà à peu près tout ce que nous savons de ce second genre de pendants.

La troisième classe de pendants se compose de monnaies percées d'un ou de plusieurs trous, afin de recevoir un anneau de suspension. Ces monnaies se plaçaient au collier ou au bracelet. Ce genre de pendants, encore en usage parmi nous dans les classes populaires, l'est beaucoup plus chez les peuples primitifs. Autrefois, il fut universel dans nos contrées. Nous le prouverons, comme toujours, par une revue rapide de notre pays et de ceux qui nous entourent. Mais avant d'entreprendre ce voyage, qui sera surtout funéraire et souterrain, disons un mot des monnaies percées de Childéric.

Cette fois, du moins, nous sommes parfaitement renseigné, et quoique les pièces elles-mêmes aient disparu, nous avons une nuée de témoins qui se dressent devant nous pour attester leur existence ³ et même pour reproduire l'image de

¹ Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » t. I, p. 63-64, pl. xxii, fig. 1-3.

² Faussett et Roach Smith, « *Inventorium sepulchrale*, » p. 131, pl. xi, fig. 1, 3. — Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » t. I, p. 6, pl. v, fig. 7, 8.

³ Chifflet, « *Anastasis*, » p. 270-77. — Lecoq, « *Annales ecclesiastici Franc.*, » t. I^{er}, p. 108-12. — Mabillon, « *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, » t. III, p. 410, édit. in-12 ; t. II, p. 637-41, édit. in-4°. — Montfaucon, « *Les Mon. de la Monarchie française*, » t. I^{er}, p. 14-15. — Poutrain, « *Hist. de la ville et cité de Tournai*, » t. I^{er}, p. 408.

ces antiques pièces dont les trous sont encore parlants ¹.

D'après le témoignage unanime des historiens de la sépulture, les monnaies percées s'y trouvaient au nombre de quatre seulement et toutes en argent. Comme toujours, en pareille circonstance, le trou avait été pratiqué au hasard, sans aucun égard pour le buste ou le nom des princes. Toutes étaient romaines, et trois appartenaient à ce Haut-Empire dont le souvenir devait être alors bien affaibli. Du reste, nous reproduisons ici les quatre têtes d'après les dessins laissés par Chiflet, Poutrain et Montfaucon. C'est, hélas ! tout ce qui nous en reste.



MONNAIES PERCÉES DU TOMBEAU DE CHILDÉRIC (d'après Chiflet).

Ce sont quatre deniers d'argent, dont le premier est d'Adrien : *HADRIANVS AVG. COS. III. PP.* (117-38); le second est d'Antonin-le-Pieux : *ANTONINVS PIVS PP. TR. P. XII* (138-61); le troisième de Lucius-Verus : *IMP. L. AVRELIVS VERVS AVG.* (180-89), et le quatrième de Constance II : *D. N. CONSTANTIVS P. F. AVG.* († 362), fils de Constantin-le-Grand ². Il n'y a certes aucune conséquence à tirer du nom de ces empereurs, qui ont été pris au hasard, selon le caprice du roi ou de ses orfèvres.

Quant à la place que ces monnaies auront occupée sur le prince vivant ou mort, elle ne nous est pas révélée. Le Père Lecoq suppose qu'elles étaient placées au cou, mais c'est de sa part une pure hypothèse qu'il n'était d'aucune preuve ³.

Nous allons maintenant chercher dans l'étude de l'antiquité le rôle que ces médailles ont pu jouer sur la personne ou dans le tombeau du roi franc.

Tous ceux qui ont quelque connaissance de l'archéologie

¹ Chiflet, « Anastasis », p. 271. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie française », t. 1^{er}, pl. v, fig. 5. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai », t. 1^{er}, p. 404.

² Chiflet, « Anastasis », p. 270.

³ « Ex argenti 4 tantum inventa sunt perforata..... et à collo pendula propalam à Childerico rege gestabantur. » Lecoq, « Annales ecclesiastici Franc., » t. 1^{er}, p. 108-10.

savent que rien n'est plus commun que de rencontrer des monnaies percées dans les musées publics, comme dans les collections particulières. Chiflet l'ignorait si peu qu'il cita lui-même son propre cabinet où, sur plus de cinq cents monnaies, il s'en trouvait dix-huit de percées d'un seul trou pour le cou et de deux pour les bras, les jambes ou les habits ¹. Il en était à peu près de même dans toutes les collections d'amateurs du XVII^e siècle ². Du reste, Chiflet assure que de son temps déjà une foule de monnaies percées sortaient de terre ³. Cette affluence est également constatée dans tous les ouvrages archéologiques, qu'ils soient anciens ou modernes. Jean Lheureux et Paul Aringhi en citent une foule d'exemples parmi les chrétiens des catacombes ⁴. Cette coutume antique n'avait pas échappé aux auteurs de l'ancienne Rome. La jurisprudence elle-même fut obligée de réglementer une matière où des intérêts importants étaient en jeu. En effet, les dames romaines possédaient, parfois, une telle quantité de ces médailles décoratives, qu'elles furent reconnues comme matière suffisante de donation. Aussi Pomponius Mela, auteur du premier siècle, enseigne qu'une boîte ou écrin, du genre que nous indiquons ici, peut être léguée comme tout autre meuble : « Numismatum aureorum vel argenteorum veterum quibus pro gemmis uti solent usufructus legari potest ⁵. » Et un vieux commentateur de la jurisprudence antique cite un texte qui prouve que ces pièces se portaient surtout au cou et sur la poitrine : « Portentur ad pectus ⁶. »

Mais ce n'est ni dans les livres, ni dans les musées que nous irons chercher nos meilleurs arguments en faveur de la thèse qui nous occupe. C'est encore à la tombe, et à la tombe franque, saxonne, burgonde ou allémanique, que nous ferons appel. C'est elle qui doit nous répondre et nous dire ce que faisaient chez elle les monnaies percées que l'on y rencontre

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 273.

² « Veteres Nummi gestabantur à collo, ut pretiosa monilia; quod fiebat aut circulo quo includebantur, aut foramine quod erat in summâ eorum parte. Multi enim hodie reperiuntur, qui aut limbo circumdati sunt, aut perforati. » Chiflet, « Anastasis, » p. 270.

³ « Usum illum confirmant Nummi veteres non pauci, qui effodiuntur perforati. » Chiflet, « Anastasis, » p. 273-83.

⁴ P. Aringhi, « Roma subterranea, » lib. VI, c. 23, p. 567. — Chiflet, « Anastasis, » p. 276.

⁵ Pomponius, lib. XXVIII, c. de usufructu, apud Chiflet, « Anast., » p. 269.

⁶ Chiflet, « Anastasis, » p. 269.

si fréquemment, soit réunies, soit isolées, selon les circonstances.

Suivant notre habitude, nous commencerons notre revue par la France et nous finirons par l'étranger. Du reste les arguments abondent et nous n'avons que l'embarras du choix ; mais cette fois nous promettons d'être court.

Nos fouilles d'Envermeu et de Londinières nous ont révélé, à plusieurs reprises, des monnaies percées et encore munies d'un anneau de suspension. Nous croyons en avoir rencontré quelques-unes au cou, mais nos souvenirs les plus précis nous indiquent surtout le poignet des morts ¹. En 1853, notamment, nous avons recueilli, à Envermeu, trois monnaies d'argent, réunies à l'aide d'un fil de laiton et passées à un bracelet de verroteries ². En 1857, c'était une monnaie de Magnentius (350), suspendue à un poignet ³.

Généralement ces monnaies percées étaient romaines ; cependant, en 1854, nous avons trouvé une monnaie gauloise en or, munie d'un trou de suspension. Ayant soumis cette pièce à l'appréciation de notre savant confrère, M. Lambert, de Bayeux, voici les réflexions dont il a fait suivre son interprétation numismatique : « Le mastic et le trou dont votre pièce était munie prouvent que les Barbares se paraient des objets précieux dont ils s'étaient emparés ; car il est bien certain que le numéraire romain avait remplacé partout les espèces gauloises, qui ne circulaient plus depuis longtemps à l'époque mérovingienne. C'était donc comme un objet de curiosité que cette médaille était conservée par eux. En Orient les femmes arabes portent souvent un collier de médailles antiques trouvées dans les fouilles. C'est ce qui explique pourquoi on voit dans des collections numismatiques des médailles qui sont perforées. Les planches de mon ouvrage ⁴, représentent deux médailles d'or de la période gallo-grecque, qui ont un trou ayant servi à les suspendre, probablement en guise de talisman ou d'amulette. C'étaient des pièces qui, n'étant plus en circulation, et découvertes par hasard, offraient par cela même un caractère merveilleux qui les rendait re-

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 221-24, 284-88; 2^e édit., p. 259-63, 353-55. — « Fouilles de Londinières, en 1847, » p. 24-25.

² « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 224; 2^e édit., p. 263.

³ « Congrès archéol. de France : séances génér. tenues en 1856, » p. 378. — Revue de l'Art chrétien, » de février 1857, p. 87.

⁴ Ed. Lambert, « Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France, » pl. II, fig. 6, 21.

commandables aux yeux d'hommes qui n'en connaissent pas l'origine ¹. »

Dès 1838, Douvrend avait donné un bronze de Claude-le-Gothique (270), également percé pour la suspension ². Longavène, dans le département de la Somme, a fourni, vers 1839, quatre monnaies romaines en argent, trouées pour être suspendues. « C'étaient, dit M. Rigollot, un Auguste († 14), un Alexandre-Sévère (222-35), un Gordien Pie († 238) et un Posthume (258-67). Elles devaient, continue notre confrère, être portées au cou, soit seules, soit avec un collier ³. »

Le cimetière romain d'Arcis-sur-Aube, exploité par l'industrie, de 1832 à 1838, a présenté, dans une sépulture, du iv^e ou du v^e siècle, une monnaie de Vespasien, suspendue à un fil de laiton, avec un médaillon en bronze émaillé, qui contenait des cheveux ⁴.

Mais de toute la France, la vieille Autrasie s'est montrée jusqu'ici la terre où les faits de ce genre ont été, sinon les plus nombreux, du moins les mieux observés. En 1840, M. de Widranges signale, dans les sépultures de Varney (Meuse), quatre monnaies frustes, percées d'un trou de suspension. On a cependant pu reconnaître un Auguste (14), un Tétricus (273), une monnaie de Constantinople et un bronze gaulois ⁵.

Le même antiquaire cite encore, dans les tombeaux de Scrapt (Marne), une monnaie gauloise et un petit bronze de Valentinien I^{er} (375), parfaitement conservés. De plus, il reproduit, comme recueillis au poignet d'un squelette, deux bronzes romains fixés ensemble à l'aide d'un anneau en fil de laiton ⁶. Nous les donnons d'après lui.



MONNAIES PERCÉES POUR UN BRACELET (Scrapt, Marne).

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 285; 2^e édit., p. 353-54.

² « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 316; 2^e édit., p. 399.

³ Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, » t. x, p. 180, 207.

⁴ Camut-Chardon, « Notices hist. et topog. sur la ville d'Arcis-sur-Aube, » p. 87, pl. 8, fig. 41.

⁵ De Widranges, « Mém. de la Soc. philomat. de Verdun, » t. III, p. 221-22.

⁶ Id., *ibid.*, p. 234, pl. I, fig. 6.

M. Dufresne, de Metz, nous parle d'une monnaie de Constantin II (333-40), encore passée à un collier d'ambre et de verroterie trouvée, en 1854, sur un squelette de Farébersviller¹. Déjà, M. Victor Simon avait signalé, dès 1850, une médaille gauloise en or, recueillie dans un tombeau de la Moselle. « Cette pièce, dit notre confrère, qui était percée pour être suspendue au cou, ne doit être considérée que comme un ornement qui parut curieux par sa rareté; encore aujourd'hui les femmes grecques emploient à cet usage les médailles qu'elles découvrent². »

Mais le fait le plus célèbre en ce genre que nous ait fourni la vieille Lorraine, est celui qui a été constaté à Rogéville, près Toul. En 1836, on trouva dans cette localité plusieurs tombeaux francs, dont un a présenté, au milieu d'un collier de vingt perles, un moyen bronze de Gratien, passé comme elles à une chaînette de cuivre entremêlée de vertèbres de serpent³. Cette curieuse découverte, révélée d'abord par MM. Dufresne, Simon⁴ et de Saulcy⁵, a été depuis répétée, en France, par MM. Rigollot⁶ et de Caumont⁷, et par la *Normandie souterraine*⁸; à l'étranger, par MM. Schayes, de Bruxelles; Namur, de Luxembourg⁹, et Roach Smith, de Londres. On peut dire qu'elle a fait le tour du monde.

Au point de vue qui nous occupe, la Belgique et la Suisse parlent comme la France. A Séraing, en 1856, on trouva, dans le cimetière franc, un petit bronze romain percé d'un trou. « C'était, en effet, dit M. Hagemans, un usage chez les Francs de porter des pièces d'or, d'argent ou de bronze, en guise d'ornement et attachées au collier ou bien au bracelet¹⁰. »

¹ Dufresne, « Notice sur des sépult. frankes trouvées en 1854, à Farébersviller, » p. 5.

² « V. Simon, « Observations sur des sépult. antiq. découvr. dans div. contrées des Gaules, » p. 9.

³ Dufresne, « Revue d'Austrasie. » — Id., « Mém. de l'Acad. nationale de Metz, » année 1848-49, p. 224-25.

⁴ V. Simon, « Notice sur les sépult. des anciens, » p. 16. — Id., « Observations sur des sépult. antiq. dans div. contrées des Gaules, » p. 9.

⁵ Lettre de M. de Saulcy, dans le « Cours d'antiq. monum., » de M. de Caumont, t. VI, p. 277.

⁶ Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, » t. X, p. 178.

⁷ De Caumont, « Cours d'antiq. mon., » t. VI, p. 277.

⁸ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 224; 2^e édit., p. 263.

⁹ Namur, « Public. de la Soc. archéolog. du Luxembourg, » t. VIII, p. 40.

¹⁰ Hagemans, « Rapport sur la découvr. d'un cimet. franc-méroving., à Séraing, » p. 29. — Le même M. Hagemans dit avoir, « dans sa collection

En 1844, lorsque M. Troyon fouillait les tombeaux de Bel-Air, il recueillit, sur un squelette, une monnaie romaine percée par le milieu d'un trou assez grand pour y passer un cordon, absolument comme une monnaie chinoise ¹.

De l'Allemagne, nous ne connaissons que trois faits, mais ils peuvent suffire pour toutes les provinces de ce vaste empire. A Selzen, près Mayence, M. Lindenschmit a recueilli, en 1847, un bronze de Constantin, foré et encore attaché au poignet d'une femme dont il accompagnait le bracelet de verre ².

Vers 1845, on découvrit à Cologne, en dehors de la porte Saint-Severin, un riche tombeau franc dont lord Londesborough possède aujourd'hui toutes les parures. Parmi les ornements qui en sortirent, notre ami Roach Smith signale un bronze percé de l'empereur Tacite, encore passé avec un anneau à deux perles de verre ³. Nous reproduisons ici le dessin donné par notre confrère.



MONNAIES ROMAINES PERCÉES POUR BRACELET (Cologne).

Enfin, dans l'esquisse qu'il nous a laissée des curieux cimetières gallo-romains de Flomborn et d'Oberolm, dans les provinces rhénanes, M. Lindenschmit nous cite une monnaie de Valentinien I^{er} ⁴.

particulière, un collier composé d'un grand nombre de perles d'ambre et de verroteries diverses auxquelles sont mêlés cinq petits bronzes : un Constance-le-Jeune, deux Crispus, un Marc-Aurèle et une gauloise, » *ibid*.

¹ Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, » p. 7, pl. 1, fig. 5.

² Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, bei Selzen, » p. 20, n° 8, et pl. gén. fig. 8. — Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic. » t. x, p. 207.

³ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, pl. xxxv, fig. 9, p. 147. — Wylie, « Fairford graves, » p. 15.

⁴ Lindenschmit, « Ueber eine besondere Gattung von Gervandnadeln aus Deutschen, etc. » n° 44, p. 14-15.

Quant à l'Angleterre, c'est tout autre chose. Ses nombreux tombeaux saxons, si soigneusement explorés par Faussett, Douglas, Wylie, Neville, Akerman, Rolfe, Hillier, Roach Smith et tant d'autres, ont donné une suite de monnaies percées que nous ne saurions dérouler complètement. Il nous suffira de présenter au lecteur quelques-uns des exemples les mieux autorisés. Dès le siècle dernier, Faussett a enregistré, dans les pages de son journal manuscrit, bon nombre de bronzes romains percés et encore munis d'un anneau de suspension ¹. En 1760, il cite un petit bronze de Dioclétien (284-305), trouvé au cou d'un enfant de Gilton Town ², et un sol d'or de Justinien (527-65), recueilli sur une femme ³.

Douglas, contemporain de Faussett et qui, plus heureux que son infatigable compatriote, a vu son ouvrage imprimé en 1793, parle, dans ses *Nenia Britannica*, d'une monnaie percée d'Anthemius (467-72), découverte de son temps dans un tumulus de Chatam Limes ⁴.

En 1843, dans le tumulus de Barrow Furlong (comté de Northampton), sir Henry Dryden a trouvé deux bronzes percés, dont un de Carrausius (287-93), et l'autre de Salonine, femme de Gallien (260-67) ⁵. En 1849, à Stowe Heath, près Icklingham (Suffolk), M. J. Warren a recueilli deux petits bronzes de Valens (375-78) et de Gratien (378-83), encore enfilés avec des perles ⁶. En 1854, à Fairford, dans le comté de Gloucester, M. Wylie a découvert deux bronzes romains, dont un illisible tandis que l'autre est un Gallien (260-67) ⁷. « Tous deux sont perforés, dit le consciencieux explorateur, et ont dû être suspendus en guise d'ornement, comme cela se pratique encore dans les basses classes en Italie ⁸. »

La même année, 1854, M. Neville ramassa, dans le cimetière de Wilbraham (Cambridgeshire), une monnaie de

¹ Roach Smith, Mayer et Faussett, « Inventorium sepulchrale, » p. 47-48.

² Faussett, « Inventorium sepulchrale, » p. 14.

³ Id., ibid., p. 16, pl. XI, fig. 2.

⁴ Douglas, « *Nenia Britannica*, » p. 8, pl. XXII. — Roach Smith, « *Inventorium sepulchrale*, » p. 131. — « *Collectanea antiqua*, » vol. I, pl. VI, fig. 7 et 8.

⁵ Henry Dryden, « *Discovery of early Anglo-Saxon remains at Barrow Furlong, etc.*, » p. 9.

⁶ Roach Smith, « *Collect. antiqua*, » vol. II, p. 165-66, pl. XXXIX, fig. 3, 4.

⁷ Wylie, « *Fairford graves*, » p. 15 et 28. — Roach Smith, « *Notes on sepulchral rem. found at Fairford*, » p. 6. — « *Archæologia*, » vol. XXXIV, p. 82.

⁸ Wylie, « *Fairford graves*, » p. 15.

Maximin, percée pour ornement de cou, et cinq autres bronzes forés de Marc-Aurèle (161-80), de Constantin-le-Grand (311-37) et du Bas-Empire ¹. Enfin, en 1857, dans les sépultures de Brighthampton, près Oxford, M. Akerman a trouvé une médaille trouée, de Posthume (258-67), encore placée au cou d'une jeune fille ².

Après avoir énuméré tous les faits enregistrés par l'archéologie, n'omettons pas un des plus touchants témoignages de l'histoire, ou si l'on veut de l'agiographie. Tout le monde, en effet, connaît l'image de sainte Geneviève, patronne de Paris, et chacun sait que l'humble bergère de Nanterre est toujours représentée avec une médaille au cou. Or, ceci rappelle un des traits les plus charmants de la vie de saint Germain d'Auxerre, le fervent apôtre de la Grande-Bretagne. Le saint évêque ayant un jour rencontré une médaille de bronze sur laquelle était figurée une croix, la donna à la pieuse bergère lui recommandant de la porter en souvenir de lui. « *Hunc transossus pro memoria mei in collo suspensum semper habeto* ³. » Sainte Geneviève, morte en 512, est contemporaine de Childéric, avec lequel l'histoire nous apprend qu'elle eut de fréquents rapports.

De tout ce qui précède, il nous faut enfin conclure; mais nos conclusions ne seront pas pressantes, parce que l'emploi des pendants, et surtout celui des monnaies percées, a été fort divers à l'époque franque. Cependant si quelques faits paraissent plaider en faveur des jambes et des vêtements, le plus grand nombre se prononce en faveur du cou et des poignets. Aussi pour nous la conséquence la plus claire, qui ressort des études sépulcrales qui nous occupent, c'est que les monnaies percées ou enchâssées ont généralement décoré des bracelets ou des colliers.

Il dut en être de Childéric comme des Francs, des Saxons, des Allemands et des Burgondes de son temps. Ses deux monnaies enchâssées (si elles l'étaient alors, ce que nous ne croyons pas,) et ses quatre monnaies percées durent décorer soit le bracelet d'or du roi, dont l'image est arrivée jusqu'à

¹ Neville, « *Saxon obsequies*, » p. 7, 11 et 21.

² Akerman, « *Report of researches in a cemetery of the Anglo-Saxon period, at Brighthampton, Oxon*, » n° 9, p. 8-6. — « *Archæologia*, » vol. XXXVII.

³ Surius, die 31 julii. — Baronius, « *Annales ecclesiast.*, » ad annum 429. — Bollandus, « *Acta sanctorum*, » die 30 januarii. — Chiffet, « *Anastasis*, » p. 276-77.

nous, soit le collier de ce chef militaire, qu'une destruction immédiate n'aura pas permis de reconnaître, mais dont l'existence s'appuie suffisamment sur la coutume générale de ce temps-là ¹.

¹ Tout homme un peu versé dans l'étude de l'antiquité, ou seulement de l'histoire, sait que les Gaulois, nos ancêtres, portaient au cou des colliers de bronze ou *torques*, dont « Manlius Torquatus » reste pour beaucoup d'entre nous la plus haute personification.

Mais on ignorait assez généralement que cette coutume des colliers se fût étendue aux hommes, et surtout aux guerriers de la période mérovingienne. Voici, à ce propos, ce que dit M. Wright dans son excellent résumé sur la collection Faussett : « On remarquera, dit-il, que nous trouvons quelquefois un cordon de perles autour du cou d'un homme, et d'autres circonstances montrent qu'il y avait des *petits maîtres* saxons qui étaient assez vains de leurs ornements personnels. » « On Anglo-Saxon antiquities with a particular reference to the Faussett collection, » p. 14. — Pour nous, nous citons en France deux preuves assez éclatantes de l'usage du collier chez les guerriers francs. La première, est le joli collier d'or trouvé, en août 1842, dans le célèbre tombeau de Pouan, près Arcis-sur-Aube. Ce collier, en or massif, pesait quatre-vingt-quatre grammes et figurait un serpent. (Gausсен, « Portefeuille archéologique : Antiques, » pl. 1^{re}, fig. 2). Le guerrier qui le portait avait une épée et un poignard. — Le second collier a été trouvé par nous, à Envermeu, le 10 septembre 1856. Ce collier, encore placé au cou d'un jeune guerrier armé de la lance, se composait de quatorze perles d'émail colorié. — « Note sur la sépulture d'un jeune guerrier franc découv. à Envermeu, etc., » p. 2 et 4. — « Précis analyt. des trav. de l'Acad. de Rouen, année 1856-57, » p. 348-50. — « Bulletin du comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France, » t. IV, p. 344. — « Notes on the interment of a young Frankish warrior, etc., » p. 4 et 13. — « Archæologia, » vol. XXXVII, p. 106-8.

CHAPITRE VI.

LES ANNEAUX D'OR.

(LA BAGUE ET L'ANNEAU SIGILLAIRE.)

PRÉLIMINAIRES HISTORIQUES.

J'ARRIVE à l'une des pièces les plus importantes de la découverte de Tournai. De la tombe de Childéric deux anneaux d'or furent extraits. Également précieux par le métal, ils sont bien différents par le travail et la valeur monumentale. Le premier est une simple bague, peut-être un anneau de mariage comme Chiflet lui-même le suppose, mais l'autre est un anneau sigillaire, un véritable sceau royal destiné à sceller les actes de la monarchie naissante. Il porte gravés sur son chaton, non-seulement le nom du chef des Francs, mais encore sa royale image armée de cette terrible lance qui démolit dans les Gaules l'empire des Césars.

Faisons, en quelques mots, l'historique de ces deux pièces, nous traiterons ensuite séparément de l'une et de l'autre.

Tout porte à croire que les deux anneaux d'or de Childéric furent recueillis le jour de la découverte. Ils durent même être aperçus des premiers, car, si nos conjectures sont vraies, la tombe aurait été attaquée par le bassin. Ce qui nous fait hasarder cette hypothèse, c'est que, suivant Chiflet, la première chose qui frappa les yeux de l'ouvrier fut ce qu'il

appelle la *grande fibule d'or* ¹, puis les monnaies d'or ². Or, cette grande fibule n'est autre chose que le bracelet, comme nous l'avons déjà dit et comme Chiflet lui-même a soin de nous le démontrer par ses planches ³.

Maintenant si le bracelet est apparu le premier, il est évident que les bagues durent le suivre de près, car le bracelet était naturellement placé à l'un des poignets et les bagues aux doigts de l'une des mains. D'où je conclus que les deux anneaux furent trouvés des premiers.

La présence des monnaies d'or loin de détruire nos conjectures ne fait que les confirmer. Car, d'après Chiflet lui-même, ces pièces étaient renfermées dans une bourse ⁴ qui, selon nous, devait être suspendue à la ceinture du mort ⁵.

Toutefois l'historien de la découverte ne mentionne que l'anneau royal, pièce capitale qui fit grand bruit dès le premier jour et qui fut comme un phare de lumière destiné à éclairer toute cette masse de ténèbres. Sans lui, en effet, cette tombe, si profondément obscure pour la science du xvii^e siècle, fût restée un impénétrable mystère pour la postérité.

A peine sorti du sol, le royal anneau frappa vivement les regards et produisit un effet tel, que les prêtres et les trésoriers n'osèrent le garder par devers eux, comme ils firent pour tant d'autres reliques qu'ils livrèrent plus tard à l'archiduc. Dès la première journée, ils le remirent aux magistrats qui leur avaient réclamé le trésor au nom de l'État et de la cité. Aussitôt que l'anneau royal fut entré dans le vieil hôtel-de-ville flamand, chaque amateur, chaque témoin s'efforça d'en obtenir une empreinte. « Pro se quisque certatim desumpsit ectypa annuli Childerici ⁶. » Le fils de Chiflet, chanoine de la cathédrale et chapelain de l'archiduc-gouverneur, en prit aussi quelques empreintes sur cire dont il adressa un échantillon à son père, afin que celui-ci pût le présenter au prince autrichien. Cette empreinte fut la première relique que connut notre vénérable prédécesseur. C'est elle qui alluma chez lui ce zèle ardent qui ne put être satisfait

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 37.

² Id., *ibid.*, p. 37.

³ Id., *ibid.*, p. 236.

⁴ Id., *ibid.*, p. 37, 289-60.

⁵ « Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, » p. 269-73.

⁶ Chiflet, « Anastasis, » p. 40.

que par la publication d'un volume entier. Véritable étincelle, elle produisit un incendie salubre dont la postérité lui sera reconnaissante.

L'anneau sigillaire fut envoyé par les magistrats de Tournai au gouverneur des Pays-Bas, avec tout ce qu'ils avaient reçu du royal trésor ¹. Mais le second anneau ne fut remis qu'au mois de novembre, dans l'entrevue particulière que la fabrique de Saint-Brice eut avec l'archiduc ².

Cet anneau n'était pas de nature à produire un grand effet. Il était tout uni dans sa forme et sans aucun travail qui pût le faire distinguer. Aussi Chiflet ne lui accorde-t-il qu'une attention fort secondaire. Toutefois il essaie de montrer que des anneaux simples et sans ornement étaient aussi en usage chez les Grecs et les Romains; puis il en fait l'anneau de mariage du roi. Selon lui cette bague aurait été donnée au fils de Mérovée par Basine, la fameuse reine thuringienne qui le poursuivit de son amour ³. A ce propos il cite un texte de la loi des Wisigoths, sur lequel nous aurons à revenir. Enfin Chiflet donne, à la page 96 de son livre, le dessin de cet anneau, et ce dessin, que nous reproduirons bientôt, est à présent tout ce qui nous reste de ce bijou.

Mabillon, le Père Lecointe et dom Martin, qui n'ont garde d'oublier l'anneau sigillaire, ne disent pas un mot de la bague unie, si profondément éclipsée par son brillant voisin. Montfaucon est un peu plus généreux; après avoir mentionné cette « autre bague ⁴ » dans le récit de la découverte, il en donne le dessin d'après Chiflet ⁵. Puis, lorsqu'il s'agit de la décrire, il trace ces simples lignes. « L'anneau d'or rond, qui est au-dessous (du premier), est tout uni et n'a ni sceau ni pierre ⁶. » Poutrain, traducteur et commentateur de Chiflet, en parle comme son maître et le reproduit de même ⁷. « L'autre anneau, dit-il, était rond en dehors et plat au dedans, tout uni sans pierre ni sceaux ⁸. » Comme lui il en fait

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 40.

² « Annulum alterum aureum. » Id., *ibid.*, p. 46.

³ Chiflet, « Anastasis, » p. 116. — Gregor. Turon, « Hist. Francorum, » lib. II, c. 12, p. 86-87, édit. 1836.

⁴ Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 10.

⁵ Id., *ibid.*, pl. IV, fig. 1.

⁶ Id., *ibid.*, p. 11.

⁷ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tourn., » t. I, p. 382, pl. I, fig. 1.

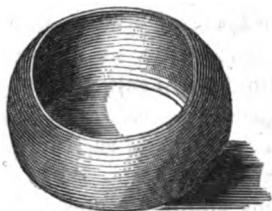
⁸ Id., *ibid.*, p. 382-83.

un anneau de mariage. Ribauld de la Chapelle ¹, en sa qualité de Français, copie Montfaucon, et après eux nous ne savons plus si personne à jamais parlé de cette pauvre bague que le creuset ou les flots de la Seine auront probablement engloutie pour toujours, au mois de novembre 1834 ². C'était juste cent soixante-dix-huit ans après qu'elle était sortie de la nuit du tombeau. Son frère, hélas ! eut probablement le même sort et le même jour. Mais lui, plus heureux, a laissé de son passage une trace fragile, devenue impérissable. Cette trace, retrouvée de nos jours et ravivée à l'aide de la gravure, rend à notre précieux anneau sa vie et son premier éclat ³.

Mais nous raconterons plus tard cette brillante péripétie de notre précieuse relique. En ce moment nous allons traiter de l'anneau-bague ; nous parlerons ensuite de l'anneau sigillaire.

§ I^{er}. — L'ANNEAU-BAGUE.

Agissons envers cette pièce comme Chiflet a agi lui-même, et pour toute description contentons-nous de la reproduire telle que la donne le vieil historien. La simplicité de l'anneau autorise ce procédé et même en exclut à peu près tout autre ⁴.



BAGUE EN OR DE CHILDERIC (d'après Chiflet).

Maintenant rapprochons de lui la bague d'or que nous avons recueillie à Envermeu, en 1853, précisément deux cents ans

¹ Ribauld de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 78.

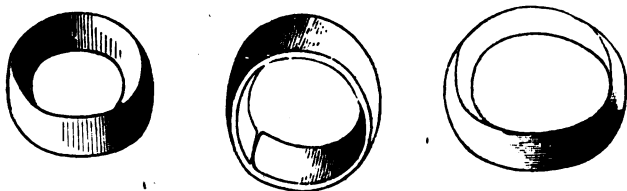
² Du Mersan, « Histoire du cabinet des médailles antiques et pierres gravées, etc., » p. 187, édit. 1838.

³ M. Dauban, « Le Cachet de Childéric, » in-8° de 11 pages, Paris, P. Dupont, 1857 ; extrait de la « Revue des Sociétés savantes, » 2^e année, 1857. — De Witte, « Revue numismatique, » nouvelle série, t. II, année 1857, p. 198-202. — « Le Magasin pittoresque, » 25^e année, numéro de décembre 1857, p. 392. — « Journal général de l'instruction publique, » vol. 26, n° 96, 2 décembre 1857, p. 713-15. — Bordier et Charton, « Hist. de France, » t. I^{er}, p. 120.

⁴ Chiflet, « Anastasis, » p. 96.

après, laquelle est maintenant déposée au Musée de Rouen ¹. Cette bague, d'un or très-pur, pèse quatre grammes, est plate, large et unie, absolument comme celle du roi franc. La ressemblance sera facilement saisie par le lecteur, et nous croyons que tout le monde en sera frappé comme nous.

BAGUES FRANQUES, SAXONNES ET ALLEMANDES.



1. Envermeu (or). | 2. Kingston (bronze). | 3. Selzen (bronze).

Des bagues, entièrement pareilles pour la forme, sinon pour le métal, ont été trouvées en Angleterre et en Allemagne. La collection Faussett présente une bague en bronze large et unie, qui a les plus grands rapports avec les anneaux d'or de Tournai et d'Envermeu. Cette bague fut trouvée, en 1772, sur un des squelettes saxons de Kingston Down (Kent) ².

M. Lindenschmit, dans la dixième planche de ses tombeaux de Selzen, montre au doigt annulaire de la main droite d'une femme richement parée, une bague d'argent ou de bronze, semblable aux trois anneaux que nous venons de reproduire ³. Comme eux, elle est large et unie, et le dessin (n° 3) placé plus haut parlera mieux que toute description.

Après ces rapprochements frappants de ressemblance, analogues de découverte et contemporains de date, plaçons ici quelques considérations sur l'usage des anneaux-bagues aux temps mérovingiens. Il est clair que c'est à la tombe que nous demanderons nos meilleurs renseignements. Il s'agit, d'ailleurs, d'éclairer un fait tumulaire.

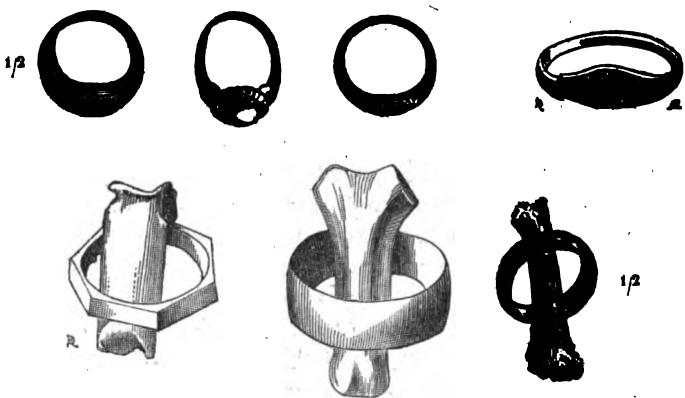
L'anneau, comme le bracelet, comme le collier, est une parure primitive que l'on pourrait appeler naturelle à l'homme, car elle se retrouve par toutes les contrées de la terre, aussi bien chez les nations sauvages que parmi les peuples les plus civilisés. Nous ne parlerons ici ni des Gaulois, ni des Romains dont les sépultures nous donnent tous les jours des

¹ « La Norm. souterr. », 1^{re} édit., p. 215 et 282; 2^e édit., p. 251 et 347.

² « Inventorium sepulchrale, » p. 87, pl. xi, fig. 14.

³ Lindenschmit, « Das Germanische todenlager, » pl. 10, p. 20.

masses d'anneaux de toute nature et de toute forme. Nous nous renfermerons dans le cercle mérovingien, le seul qui convienne à notre sujet. Eh bien! dans ces bas-temps de l'histoire du monde, dans ce chaos de l'humanité d'où sont sorties les nationalités modernes, nous voyons les anneaux et les bagues briller au doigt de ces générations éteintes comme ils étincelaient sur leurs mains pendant la vie. Il y en a en or, en argent, mais surtout en bronze. Toutes les formes sont mises à contribution, et nous étonnerions le lecteur en lui montrant combien d'espèces d'anneaux nous avons recueillis rien que dans la sauvage vallée de l'Eaulne, l'une des plus agrestes de la Normandie.



BAGUES FRANQUES provenant des cimetières de la vallée de l'Eaulne.

Mais faisons à la recherche des anneaux un petit voyage dans l'Europe occidentale, et montrons au lecteur quel riche butin nous allons rapporter de ces diverses contrées.

L'Allemagne, la patrie des Francs, nous montre des anneaux aux doigts de ses vieux Germains ainsi qu'aux mains de leurs compagnes ¹. Des bagues sont sorties des champs de Nordendorf, en Bavière ²; d'Oberflacht, en Wurtemberg ³;

¹ Dans une lettre du 29 mars 1856, dans laquelle il me donne un résumé des découvertes faites dans les cimetières francs de l'Allemagne, M. Lindenschmit mentionne « *Annuli digitales signo crucis et monogrammatibus designati.* »

² Sedlmaier, « *Fundgeschichte der uralten grabstatte zu Nordendorf,* » édité par la Soc. archéol. d'Augsbourg.

³ Von Durrich und Wolfgang Menzel, « *Die heidengraber am Lupfen bei Oberflacht,* » p. 13, n° 32, pl. xi, fig. 43.

d'Œstrich, dans le Rhingaw ¹; de Xanten, dans la Prusse rhénane ²; de Selzen ³ et de Wiesenthal, dans le Grand-Duché de Bade ⁴. Il y en avait en or, en argent et en bronze. Plusieurs d'entre elles ont montré des croix, des monogrammes et même des inscriptions.

La Suisse, si voisine de la Germanie, la Suisse envahie par des flots de Burgondes et si longtemps soumise à leurs lois, nous a montré des anneaux d'or à Yverdon ⁵, à Lausanne ⁶ et à Holberg, près Soleure ⁷; des bagues d'argent à Bel-Air ⁸ et à Bon, près Genève ⁹; de bronze à Bel-Air ¹⁰, à Yverdon ¹¹, à Villy, au Col-de-la-Madeleine ¹² et à la Balme, près Laroche, dans le canton de Genève ¹³. Ces anneaux sou-

¹ Par une lettre écrite de Mayence, le 5 juillet 1836, M. Lindenschmit m'apprend que le mois précédent on avait découvert à Œstrich, entre Mayence et Bingen, un cimetière franc tout rempli de vases, d'armes et de fibules, dans lequel a été recueilli un anneau de bronze portant la marque suivante :

IN DI
NVM
NE A

(In Dei ou Domini nomine : Amen.)

² Houben et Fiedler, « Rœmisches antiquarium des Konigt preuss notaires Philippi Houben in Xanten, » ou « Denkmäler von Castra Vetera, etc., » p. 56-57, tafel (pl.) xxii, fig. 11 à 18.

³ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, bei Selzen, » pl. 10.

⁴ Wilhelm, « Beschreibung der alten deutschen todtenhügel bei Wiesenthal. »

⁵ De Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » p. 38, pl. xv, fig. 22.

⁶ Troyon et Lindenschmit, « Das German. todtenlager, bei Selzen, » p. 52.

⁷ Ed. Leblant « Inscriptions chrétiennes de la Gaule, » t. 1^{er}, p. 492, pl. 42, fig. 247. « Dans une tombe, anneau d'argent dont le chiffre gravé sur le chaton donne les éléments du génitif VERANI. »

⁸ F. Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, près Cheseaux-sur-Lausanne, » p. 5 et 7, pl. 1, fig. 2, 3, 6, 7, 29; pl. II, fig. 4. M. Troyon a trouvé sept bagues dans les sarcophages de Bel-Air, en 1841. Quelques-unes avaient des monogrammes. M. Lenormant a cru reconnaître sur deux de ces mêmes anneaux mérovingiens, que M. Leblant reproduit comme chrétiens, les noms de RAGNERIVS et de SIGDVVS. Leblant, « Inscriptions chrétiennes de la Gaule, » t. 1^{er}, p. 495, pl. 42, fig. 249 et 250.

⁹ Quatre bagues d'argent, dont deux en serpent, trouvées à Bon, près Genève. De Bonstetten, « Recueil d'antiqu. suisses, » p. 37, pl. xv, fig. 5 à 8.

¹⁰ Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, » p. 5 et 7, pl. 1 et II.

¹¹ De Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » p. 45.

¹² Gosse fils, « Notice sur d'anciens cimetières, » p. 12, pl. 1, fig. 12; pl. VI, fig. 8, 9, 10, 14. L'une des quatre bagues du Col-de-la-Madeleine avait un chaton orné d'un monogramme gravé.

¹³ Id., « Suite à la notice sur d'anciens cimetières, » p. 14, pl. III, fig. 7,

vent unis, parfois en spirale, portent aussi de temps à autre des chatons de verre colorié, ou présentant sur leur métal même des croix, des cachets et des monogrammes. On en trouve aux mains des guerriers, aux doigts des femmes et même des enfants.

La Belgique et le Luxembourg ¹, ce premier théâtre des invasions germaniques, cette première étape de la civilisation tudesque, ont montré au doigt des morts qui entourèrent le tombeau de Childéric, des bagues d'or ², de bronze ³ et surtout d'argent ⁴, dont deux ont présenté, l'une des reliefs et l'autre un cachet.

L'Angleterre, si bien explorée par ses antiquaires, nous a fait voir un faisceau de bagues, d'anneaux et de cachets, sortant à chaque pas de son vieux sol tout saturé de Saxons, de Jutes et de Scandinaves. MM. Brand ⁵, Wylie ⁶, Néville ⁷

8 et 9. Deux des bagues trouvées à la Balme, en 1857, ont été recueillies dans un tombeau d'enfant. Elles sont en bronze et ont des chatons, l'une de verre vert, l'autre de verre blanc. Sur trois autres anneaux du même cimetière un a présenté au chaton un monogramme-cachet.

¹ Namur, « Publicat. de la Soc. archéol. du Grand-Duché de Luxemb., » t. VIII, p. 38.

² A Lède, près Alost, on trouva en 1847, une grande et belle bague-cachet en or dont le chaton a été enlevé. Schayes, « Catalogue et description du Musée royal d'armures, d'antiquités, etc., (de Belgique), » p. 104, n° 321.

³ Hagemans, « Rapport sur la découv. d'un cimetière franc-mérov., à Séraing, près Liège, » pl. II, fig. 31.

⁴ En 1853, M. Del Marmol trouva sur un squelette du tombois de Védrin, près Namur, « à la hauteur de la ceinture, un bracelet de bronze et une bague d'argent commun, avec chaton, portant un dessin en relief. » Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque, » p. 7, pl. III, fig. 3. — A Haulchin, en Hainaut, on a aussi trouvé dans un cimetière franc « les fragments d'une bague-cachet en argent, » sur lesquels MM. Schayes et Leblant ont lu WABVETVSVS. Schayes, « Notice sur la découverte d'un cimet. franc, à Haulchin, etc., » p. 4, pl. II, fig. 10. — Id., « Catalogue et descript. du Musée royal d'armures, etc., » p. 106, n° 364. — Ed. Leblant, « Inscript. chrét. de la Gaule, » t. I^{er}, p. 423, pl. 33, n° 216.

⁵ « The Illustrated London News, » du 6 février 1858, p. 149.

⁶ Wylie, « Fairford graves, » p. 16, pl. XI, fig. 11. « Sur le doigt de la main gauche (d'un guerrier) étaient deux bagues pleines et unies, d'un métal blanc. »

⁷ Dans le procès-verbal de ses fouilles faites en 1851, à Little Wilbraham (Cambridgeshire), M. Néville dit avoir rencontré « cinq ou six bagues de bronze et deux d'argent, en forme de spirale élastique, sur des personnages importants. » Une des bagues avait un chaton, et le squelette n° 32 a présenté sur ses doigts deux anneaux de bronze. Néville, « Saxon obsequies, » p. 6, 13, 15 et 20, nos 2, 28, 32, 100, pl. XIII, fig. 2, 28, 32, 100.

et Akerman ¹, ont surpris des bagues d'argent et de bronze aux doigts des Saxons des comtés de Gloucester, de Wilts et de Cambridge. Mais personne n'en a plus recueilli que Bryan Faussett. Dans les six cent quatre-vingts sépultures saxonnes que cet explorateur modèle a visitées dans le vieux Cantium, le berceau de l'Angleterre, il n'a pas trouvé moins de quarante-six bagues, généralement en bronze ². Depuis cent ans que les antiquaires anglais étudient leur sol et enregistrent leurs découvertes nationales, on a vu bien des fois surgir des bagues et des anneaux par toute la surface de ce pays, mieux étudié qu'aucune autre contrée de l'Europe ³.

La France, moins heureuse par le nombre et le mérite de ses explorateurs, est plus riche peut-être dans son sol romain ou franc que la Grande-Bretagne ou la Germanie. Partout où l'exploration s'est portée, soit pour la science, soit pour des travaux publics, des anneaux sont sortis de terre, et les doigts desséchés des vieux Francs ont présenté à leurs enfants étonnés des bagues d'or, d'argent et de bronze, qui firent autrefois leur parure. Ces bagues, souvent simples et sans ornement, ont aussi montré tantôt des chatons sertis de verre colorié, de grenats ou de pierres précieuses, tantôt des disques de métal recouverts de croix, de noms et de monogrammes.

Ces anneaux ont apparu dans tous les départements français : à Charnay, dans Saône-et-Loire ⁴ ; à Conlie, dans la Sarthe ⁵ ; à Verrières ⁶ et à Méry-sur-Seine ⁷, dans l'Aube ;

¹ Akerman, « An account of excavations in an Anglo-Saxon Burial-Ground at Harnham Hill, near Salisbury, » p. 5 et 6, nos 36, 40, 54, pl. III, fig. 7, 8, 14. Deux de ces bagues étaient en argent, une autre en bronze et une troisième en or. Une bague d'argent en spirale était au doigt du milieu du squelette n° 32 ; et parmi les os des doigts de la main gauche du n° 40, il a été recueilli une bague en argent massif, une autre en spirale et une bague d'or unie.

² « Inventorium sepulchrale, » édit. par MM. Mayer et Roach Smith. — Pl. XI, fig. 8 à 23. Six bagues à Gilton Town, sur cent six sépultures ; vingt-quatre à Kingston, sur trois cent dix-huit ; treize à Sibertswold, sur cent quatre-vingt-une, et trois à Chartam, sur soixante-dix-neuf.

³ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 71, pl. XXV, fig. 6. — H. Dryden, « Discovery of early Saxon remains at Barrow Furlong, » p. 9, pl. XII, fig. 8.

⁴ Collection de M. Baudot, à Dijon.

⁵ « Un squelette de femme avait au doigt une bague en bronze et sans ornement. » Des Berryes, « Bulletin monum., » t. V, p. 522.

⁶ Corrad de Bréban, « Mém. de la Soc. d'agric., des sciences, etc., de l'Aube, » année 1853, p. 563.

⁷ « Mém. de la Soc. d'agric., etc., de l'Aube, » année 1844, p. 128-240.

à Lens, dans l'Aisne ¹ ; à Miannay, dans la Somme ² ; à Scrapt ³ et à Vitry-le-Français ⁴, dans la Marne ; à Bourges, dans le Cher ⁵ ; à Mont-Javoult ⁶ ou Hérrouval, dans l'Oise ; à la Butte-des-Gargans, près Houdan ⁷, dans Seine-et-Oise ; à Remennecourt ⁸ et à Varney ⁹, dans la Meuse ; dans le département de la Moselle ¹⁰ ; à Bénouville-sur-Orne ¹¹, dans le Calvados, et à Bézou-la-Forêt, dans l'Eure.

Les fleuves mêmes nous ont donné de ces parures de nos ancêtres, et deux bagues mérovingiennes ont été pêchées dans les sables de la Loire ¹² et de la Saône ¹³.

Mais nous avons surtout rencontré des bagues dans les fosses et dans les cercueils des Francs-Neustriens qui couvrent le sol de la Seine-Inférieure. Nous en avons vu à Caudebec-lès-Elbeuf, à Ouville-la-Rivière ¹⁴, à Sainte-Marguerite

¹ Terninck, « La Picardie, » 2^e année, p. 274.

² « L'Abbeillois, » du 2 octobre 1857.

³ De Widranges, « Mém. de la Soc. philomat. de Verdun, » t. III, p. 213, pl. I, fig. 10.

⁴ Leblant, « Inscriptions chrét. de la Gaule, » t. 1^{er}, p. 451-52, pl. 36, fig. 221. — Chabouillet, « Revue archéol., » VI^e année, p. 350. Bague en or portant au chaton les noms mérovingiens de BAYDVLFVS et HARICVLFA.

⁵ De Girardot, « Cimetière gallo-romain de Sérancourt, à Bourges : fouilles de 1848, » pl. v, fig. 10 et 11.

⁶ Collection de M. Houbigant, de Nogent-les-Vierges, et le Musée Cluny, à Paris. Graves, « Notice archéol. sur le départ. de l'Oise, » édit. de 1856, p. 312. — Du Sommerard, « Catalogue du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, » édit. de 1855, p. 231-32.

⁷ Collection de M. Aug. Moutié, à Rambouillet. Rigollot, « Mém. de la Soc. des antiq. de Pic., » t. X, p. 177. — A. Moutié, « Le Cabinet de l'Antiquaire, » II^e année, 1843.

⁸ De Widranges, « Mém. de la Soc. philomat. de Verdun, » t. III, p. 202, 204, pl. IV, fig. 44. « Une bague en cuivre sur le chaton de laquelle est gravée une croix. »

⁹ Id., *ibid.*, p. 215-24.

¹⁰ Cabinet de M. V. Simon, de Metz. V. Simon, « Observations sur des sépult. antiq. découvertes dans diff. contrées des Gaules, » p. 4, pl., fig. 13.

¹¹ L'abbé Durand, « Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., » t. XII, p. 324, 328. « Sur un de ces anneaux on distinguait un cœur, un L et deux autres lettres moins grandes. »

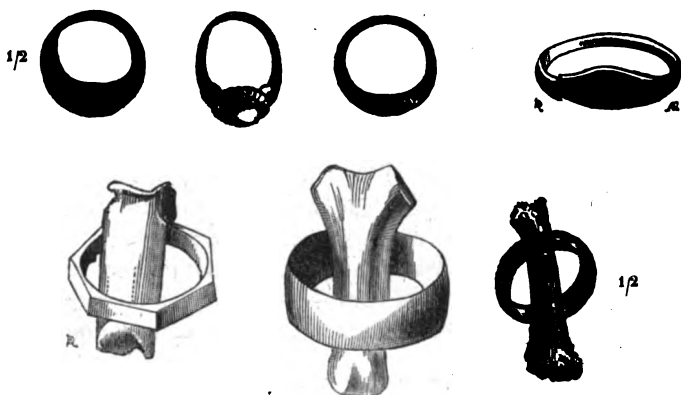
¹² Leblant, « Inscriptions chrétiennes de la Gaule, » t. 1^{er}, p. 225, pl. 22, fig. 137. Sur le chaton de cette bague d'or on lit autour d'une tête barbare : « † RACNETRAMNVS. »

¹³ Id., *ibid.*, p. 64, pl. 11, n^o 29.

¹⁴ « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 437. — « Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, » p. 135.

sur-Mer ¹, à Neufchâtel-en-Bray ², et surtout dans la vallée de l'Eaulne. Une bague en or est sortie du cimetière de Douvrend avec plusieurs autres ³; quatorze ou quinze anneaux d'argent ou de bronze ont été tirés du cimetière de Londinières et vingt-cinq au moins de celui d'Envermeu. Ces anneaux ont présenté, comme partout, des chatons de verre et de grenat, des croix et des monogrammes ⁴. La bague de Douvrend a offert une entaille gravée sur onyx par une main gallo-romaine.

Comme nous avons étudié spécialement les bagues de la vallée de l'Eaulne, on nous permettra de répéter ici le dessin de plusieurs d'entre elles. A cette exhibition, qui en fera



parfaitement apprécier la forme, nous ajouterons quelques détails qui ne seront pas sans intérêt pour la matière.

Toutes ces bagues étaient généralement trouvées sur les mains, toujours placées à la hauteur du bassin, un peu au-dessous de la ceinture. Fort souvent nous les avons surprises encore passées à la phalange du doigt qui les portait. Quoique nous en ayons recueilli plusieurs dans cette position, il nous a été malaisé, pour ne pas dire impossible, de reconnaître d'une manière sûre le doigt annulaire de nos ancêtres.

¹ Wylie, « Teutonic remains, apparently Saxon, found near Dieppe, » p. 11. — « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 348. — « Catalogue de la Bibliothèque publique de Dieppe, » p. 345.

² A la Bibliothèque publique de Neufchâtel.

³ « Catalogue de la Bibliothèque publique de Dieppe, » p. 345.

⁴ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 215-16, 256, 282; 2^e édit., p. 251, 347-48, 387, 437. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 135, 166.

Nous supposons volontiers qu'elles étaient passées à l'annulaire de la main gauche ¹.

Assez souvent les os indiquaient de jeunes sujets ; cependant nous avons recueilli des anneaux sur les hommes comme sur les femmes, au doigt des enfants comme à la main des guerriers.

Ordinairement une bague unique apparaissait sur une main, plusieurs fois pourtant nous en avons recueilli deux à la même main. Ce fait s'est également présenté ailleurs, car nous pouvons citer des observations de ce genre faites en Suisse et en Angleterre. En 1844, M. Troyon, de Lausanne, explorant les tombeaux de Bel-Air, a vu deux bagues d'argent à la main gauche d'un guerrier burgonde ². Dans son étude sur le cimetière saxon de Fairford, M. Wylie signale deux bagues d'argent au doigt d'un guerrier de l'heptarchie ³. La même année, c'est-à-dire en 1854, M. Néville observa deux anneaux de bronze à la même main d'un Anglo-Saxon de Wilbraham ⁴. Enfin en 1854, lorsque M. Akerman fouilla le cimetière de Harnham Hill, près Salisbury, il compta jusqu'à trois bagues à la main gauche d'un squelette saxon. Il y avait une bague d'or et deux bagues d'argent ⁵.

Le plus grand nombre de nos bagues était en bronze et de mauvaise qualité, car il se composait de cuivre et de plomb avec une légère portion d'étain ⁶. Sur une quarantaine d'an-

¹ Chiffet, à propos de la bague de Childéric, avait aussi recherché quels pouvaient être la main et le doigt annulaire chez les Francs. Suivant sa coutume il répondit à cette question par deux textes d'auteurs romains, Pline l'Ancien et Aulu-Gelle. Pline dit : « Singulis primum digitis geri mos fuerat, qui sunt minimis proximi ; postea pollicis proximo... Gallis, Britannisque in medio dicuntur usæ... Sunt qui tres uni minimo congerant. » « Hist. nat., » lib. 33, c. 1. Aulu-Gelle est plus précis : « Veteres Græcos annulum habuisse in digito accepimus sinistræ manûs, qui minimo est proximus. Romanos quoque homines alunt sic plerumque annulis usitatos. » Lib. x, c. 10. — M. Chabouillet, racontant la découverte du tombeau de la fille de Dioscore, prêtre de Sérapis, à Alexandrie, au v^e siècle, dit qu'elle « portait une bague d'or au doigt annulaire de la main gauche. » « Catal. général et raisonné des camées, » p. 409.

² Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, » p. 5.

³ Wylie, « Fairford graves, » p. 16.

⁴ Néville, « Saxon obsequies, » p. 15, n^o 32, pl. 13, fig. 32.

⁵ Akerman, « An account of excavations in an Anglo-Saxon Burial-Ground at Harnham Hill, » p. 5, pl. 111, fig. 8.

⁶ Girardin, « Analyses de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité, » 2^e mémoire, p. 18. — « Précis analyt. des travaux de l'Acad. de Rouen, » année 1852, p. 187-88. — « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 243-251.

neaux, que nous avons recueillis dans la vallée de l'Eaulne, il y en avait trois ou quatre en or, cinq ou six en argent. Le plus souvent ils étaient plats et larges ; quatre ou cinq seulement étaient formés avec un fil arrondi. Nous n'avons jamais trouvé de bagues torsées, quoique les boucles d'oreilles le soient souvent. Le plus grand nombre d'entre elles étaient unies, les autres avaient un chaton, tantôt en verroterie colorée, tantôt pris à même le métal, et alors elles portaient assez souvent une croix ou un monogramme tracé en creux.

A présent, disons un mot de l'usage des anneaux à l'époque franque.

L'opinion la plus accréditée est que chez les Francs, comme chez les Romains, l'anneau était ordinairement le signe du mariage et le symbole de l'alliance. Juvénal l'indique assez clairement dans ses *Satyres* ¹. Aussi dans la représentation d'un mariage gallo-romain figuré sur un mausolée retrouvé à Langres, on voit en relief quatre personnages, parmi lesquels un homme barbu présente à une jeune fille un anneau qu'il tient de la main droite, et celle-ci le reçoit à l'index de la main gauche ². On ne saurait attribuer à d'autres qu'à des époux le bel anneau d'or récemment trouvé à La Haye-Malherbe (Eure), sur lequel on lit : « *FEVERE ME* ³. »

« Tertullien ⁴, reprenant le luxe des femmes, leur rappelle la modestie des temps anciens où une femme ne connaissait d'or que celui de l'unique anneau que son époux lui avait mis au doigt le jour de ses noces, comme gage de sa fidélité. Sainte Agnès fait allusion à cette coutume dans ses actes ⁵, lorsque, pour repousser toute alliance humaine, elle allègue les saints engagements qui la lient à Jésus-Christ : « *Annulo suo subarrhavit me Dominus meus Jesus Christus* ⁶. »

La tradition de l'anneau était déjà considérée comme un signe de fiançailles dès le temps de Clovis I^{er}. Lorsque ce roi des Francs fit demander la main de Clotilde, nièce de

¹ « ... Digito pignus fortasse dedisti. » Juvénal, « *Satyr.* VI, » v. 27.

² De Caylus, « *Antiquités de Langres.* » — Montfaucon, « *L'Antiquité expliquée,* » t. III, p. 1^{re}, pl. 84. — « *L'Univers pittoresque,* » t. 34, « France : atlas, » t. 1^{er}, pl. 102.

³ M. Guillard, « *Congrès archéol. de France : séances gén. tenues, etc., en 1856,* » p. 266-69, pl., fig. 8. — « *Sépultures gaul., rom., franq. et norm.,* » p. 248.

⁴ Tertull., « *Apologetic.,* » c. vi.

⁵ S. Ambros., « *Sermo,* » 90.

⁶ L'abbé Martigny, « *Des anneaux chez les premiers chrétiens,* » p. 12.

Gondebaud, roi de Bourgogne, il lui fit offrir un anneau qu'elle accepta comme marque de consentement ¹. On raconte une histoire à peu près pareille d'Attila ². Enfin la loi des Visigoths considérait la tradition de l'anneau et son acceptation comme une promesse de mariage si sérieuse, qu'elle punissait les violateurs d'un pareil engagement ³. Chose assez curieuse, c'est que des monuments de cette vieille coutume nationale sont arrivés jusqu'à nous. Dans les environs de Vitry-le-Français on a trouvé, il y a quelques années, une bague mérovingienne en or portant sur son chaton les noms de *BAVDVLVS* et *HARICVLFA*. « La réunion de ces deux vocables, dit avec raison M. Leblant, indique qu'il s'agit d'un anneau de fiançailles. » C'est aussi l'opinion de M. Chabouillet ⁴. (Nous donnons ici cet anneau.)



Vers 1850 on trouva aux environs de Mulsanne, dans la Sarthe, un bel anneau d'or massif pesant vingt-quatre grammes, dont le chaton formait un superbe cachet carré. Les antiquaires, qui attribuent cette bague sigillaire au *iv^e* siècle, ont cru reconnaître sur le cachet un guerrier appuyé sur sa lance et conversant avec une femme qui est debout. « Cette bague, dit M. Hucher, est un anneau de mariage, comme le prouvent les deux noms *DROMACIVS. BETTA*, niellés sur la tranche ⁵. »

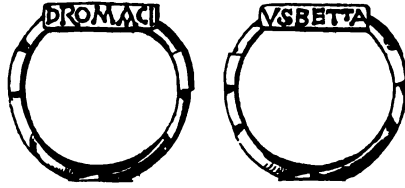
¹ Gregor. Turon, « *Hist. Francorum epitomata*, » c. 18, t. II, p. 299, édit. de la Société de l'Histoire de France.

² Chifflet, « *Anastasis*, » p. 117.

³ « *Decernimus, ut cùm inter eos qui desponsandi sunt.... Annulus arrharum nomine datus fuerit, vel acceptus.* » Leg. Visigoth, lib. III, tit. 3, leg. 3. — Chifflet, « *Anastasis*, » p. 116.

⁴ Leblant, « *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, » t. I^{er}, p. 451-52, pl. 36, fig. 221. — Chabouillet, « *Revue archéologique*, » t. VI, p. 350. — Id., « *Catalogue général et raisonné des camées et pierres grav. de la Bibl. imp.*, » n^o 2641. — Hucher, « *Études sur l'hist. et les mon. du département de la Sarthe*, » p. 282. — Id., « *Bulletin monumental*, » t. XVIII, p. 306. — Bordier et Charton, « *Hist. de France*, » t. I^{er}, p. 172.

⁵ Hucher, « *Sigillographie du Maine*, » dans les « *Études sur l'hist. des mon. de la Sarthe*, » p. 281-82. — Id., « *Bulletin monumental*, » t. XVIII, p. 206-9.



BAGUE D'OR (Sarthe).

Au ^{xvii}^e siècle, le trésor de la cathédrale de Noyon conservait encore quatre anneaux d'or garnis chacun d'une pierre précieuse, et dont le travail était attribué à saint Éloi. L'un d'eux avait servi aux épousailles spirituelles de sainte Godeberte ¹.

Cette idée d'alliance et de fiançailles, attachée aux anneaux, est également fort répandue dans la Grande-Bretagne, car tout récemment, à propos du mariage de la princesse Victoria d'Angleterre avec le prince Frédéric-Guillaume de Prusse, *l'Illustration* anglaise reproduisait plus de trente anneaux de ce genre allant depuis les Saxons jusqu'au ^{xvi}^e siècle ².

C'était par une conséquence de ces faits et de ces usages, que Chiflet se sentait porté à attribuer au mariage de Childéric avec Basine ³, la présence de la bague qui fait le sujet de cette notice. Quoique cette attribution soit fort vraisemblable dans le cas présent, il ne faudrait pas toutefois en tirer une conséquence générale applicable à toutes les sépultures mérovingiennes. En effet, si nous avons trouvé des anneaux sur des hommes et sur des femmes, nous en avons également rencontré sur de jeunes sujets et même sur d'assez petits enfants.

§ II. — L'ANNEAU SIGILLAIRE.

J'aborde maintenant l'anneau sigillaire, la pièce la plus célèbre de toute la découverte, celle dont il a été le plus parlé, dont l'image a été le plus souvent reproduite et dont les paroles ont obtenu le plus grand retentissement. C'est, en effet, le plus vieux monument de la monarchie française et celui dont l'absence doit être le plus regrettée. Jusqu'en

¹ Ch. Barthélemy, « Vie de saint Éloi par saint Ouen, » p. 444.

² « The illustrated London News, » du 6 février 1858, p. 149.

³ Chiflet, « Anastasis, » p. 116.

1857, cette perte a paru irréparable, mais grâce à une découverte récente, cette lacune peut être maintenant comblée et la pièce en partie restituée. Aussi nous ne désespérons pas, dans un prochain avenir, d'en voir apparaître des copies exactes et des fac-simile irréprochables.

Nous tenterions en vain de citer tous les auteurs qui ont parlé de ce premier sceau de la France. Suivant notre coutume, nous citerons seulement, parmi ceux qui sont venus à notre connaissance, les principaux auteurs qui s'en sont occupés.

En tête de tous, il faut placer Chiflet qui, en sa qualité d'historien titré de la découverte, non-seulement a reproduit la pièce, mais encore l'a décrite de son mieux. Sa description et son dessin étaient à retoucher sinon à refaire, et notre siècle a été assez heureux pour satisfaire à ce double besoin de l'archéologie et de l'histoire.

Toutefois, la description de Chiflet, que nous reproduisons en note ¹, n'était pas mauvaise pour son époque. Elle a été suivie à peu près servilement, non-seulement par le Père Lecoinge ², mais encore par l'abbé Dubos ³, par Dom Martin ⁴, par Ribauld de la Chapelle ⁵ et même par Mabillon ⁶, si pro-

¹ « Habet insculptam imaginem hominis criniti largiter, capillitio in utrumque humerum defluente ac cincinnato. Manu dextrâ jaculum tenet. Nomen ipsum litteris nondum Gothicis, sed adhuc Romanis expressum est « CHILDIRICI REGIS, » quo indicio certi sumus, cujus sit Annulus, aurumque reliquum, et ad quæ tempora referendus. » « Anastasis, » p. 98-99. — Puis il ajoute, à propos de l'orthographe du nom royal : « Utrumque Childiricus et Childericus olim scribebatur, ut Sigibertus et Sigifridus pro Sigeberto et Sigefrido. I cum E magnam habet communitatem, inquit Varro. Consuetumque Veteribus fuisse litteris illis uti indifferenter, Gellius tradit. » Id., ibid., p. 99.

² Lecoinge, « Annales ecclesiastici Francorum, » t. 1^{er}, p. 108-10, n^o XVIII.

³ L'abbé Dubos, « Hist. crit. de l'établiss. de la monarchie franç. dans les Gaules, » t. II, p. 252, 473.

⁴ Dom Martin, « La Religion des Gaulois, etc., » t. II, p. 338.

⁵ Il est juste d'ajouter que Ribauld de la Chapelle tente aussi une description que nous laissons apprécier à nos lecteurs : « La tête est nue, la chevelure en est longue, flottante sur les deux épaules, et frisée. Bouteroue dit qu'elle est nouée en trois endroits, le long des joues avec des rubans. Le buste est couvert d'une tunique en broderies de perles, semblable aux tuniques qu'on voit sur les médailles des empereurs d'Orient. Le prince tient d'une main un javelot qui passe sur son épaule, à la manière des empereurs d'alors. » « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 75.

⁶ Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. III, p. 411, édit. in-12.

fondement versé dans l'étude de nos origines diplomatiques et nationales. Montfaucon, à peu près seul, ajoute quelques rapprochements historiques que nous ne pouvons nous dispenser de répéter ici ¹.

« La bague du roi Childéric, dit-il, le représente nûe tête : ses cheveux, fort longs, flottent sur les épaules, à la manière des anciens rois de France qui les portoient de même, comme l'on voit souvent dans la suite de cette histoire ². Cela passoit même pour une marque de royauté. Il tient à la main une pique ou une haste, autre marque de la royauté ³. Quand Gontran déclara son neveu Childebert son successeur dans les états qu'il possédoit en France, il lui mit une haste à la main comme une marque de dignité roiale. Cette bague est de la forme exprimée par *annuli sigillatorii*, des anneaux à sceller. Ceux de la première race étoient ordinairement fort petits, et à peu près de la grandeur de celui-ci, comme on le verra plus bas ⁴. »

Il nous est pénible d'ajouter que, pour le dessin de l'anneau, Montfaucon n'a su que copier Chiflet ⁵, et en ceci il est fort répréhensible ; car, comme nous l'avons déjà fait observer, il avait l'original à sa disposition, avantage que nous ne possédons plus aujourd'hui.



ANNEAU SIGILLAIRE DE CHILDÉRIC (d'après Chiflet et Montfaucon).

¹ Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, p. 11.

² Id., *ibid.*, t. 1^{er}, p. 191, pl. xvi, fig. 1, 2, 3, 4, 5. — « Trésor de numismatique et de glyptique : Sceaux des rois et reines de France, » p. 3, pl. 1, fig. 2, 3, 4, 5 et 6.

³ Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. III, p. 411, édit. in-12. — Ribauld, « Dissertations sur l'origine des Franks, » p. 81. — Voir ce que nous avons dit à ce sujet au chapitre de la « Lance. »

⁴ Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, p. 191, pl. xv, fig. 1, 2, 3. — « Trésor de numismatique et de glyptique : Sceaux des rois et reines de France, » p. 3, pl. 1, fig. 1, 2, 3, 4, 5 et 6. — Billardon-Sauvigny, « Essais hist. sur les mœurs des Français, » t. II, p. 16, pl. III.

⁵ Montfaucon, « Les Monum. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, pl. iv, fig. 1.

Cette représentation, si gauche et si incomplète, fut cause que dans la première moitié de ce siècle, à une époque où la vraie critique archéologique commençait à se faire jour, d'injustes préventions s'élevèrent tout à la fois et contre la véritable attribution à donner à la découverte de Tournai et contre l'origine même de l'anneau sigillaire. On allait jusqu'à dire, chose véritablement incroyable ! que cet anneau n'aurait été connu que quelques jours après la sépulture, et qu'à ce titre, il pouvait bien avoir été fabriqué par quelque magistrat empressé de faire sa cour au grand roi Louis XIV, qui alors ne possédait pas Tournai ¹.

Cet échafaudage ne pouvait se soutenir en face du récit si bien circonstancié de la découverte. Cependant la perte de l'anneau lui-même, disparu en 1834, empêchait les vrais savants de réfuter victorieusement cette insinuation erronée, qui hier encore comptait ses partisans. A présent, grâce à une heureuse et récente découverte, que nous allons raconter, ces nuages d'un jour se sont dissipés pour jamais. Mais il est bon, dans l'intérêt même de la science, de conserver le souvenir de cette aberration de l'esprit humain. C'est pour cette raison que nous croyons devoir donner place dans ce récit à une note publiée sur ce sujet par M. de Witte, dans sa *Revue numismatique*. Après cet exposé historique, nous donnerons la parole à M. Dauban, afin qu'il décrive lui-même sa précieuse trouvaille.

Mais auparavant, nous priérons le lecteur de nous laisser faire deux réflexions secondaires sans doute, mais que nous croyons intéressantes.

Le lecteur remarquera, par le récit qui va suivre, que c'est une empreinte de cire rouge qui nous a conservé une copie authentique et exacte du cachet mérovingien. C'est à elle, pour ainsi dire, que nous devons sa résurrection et sa seconde vie. Ce fut aussi à une empreinte de cire rouge, prise

¹ Du Mersan, « Hist. du Cabinet des Médailles, » p. 29 et 30, édit. de 1838. — « Le Magasin pittoresque, » de 1831, t. XIX, p. 273. — Fallue, « Revue de Rouen, » année 1851, p. 238. — Vallet de Viriville, « Mém. sur l'iconographie des rois de France, » publié dans le « Moniteur universel, » du 20 janvier 1856, p. 3. — Cette opinion a surtout été soutenue par M. Du-chalais, numismatiste distingué. — « Journal de Rouen, » du 25 août 1857. — « Nouv. Biographie générale, » de Didot et Hœfer, t. X, col. 300-303. Paris, 1856. — Lebas, « L'Univers pittoresque : Europe, » t. 17; « France, » t. V, p. 124.

à Tournai, par Chiflet fils, le jour même de la découverte ¹, que l'on doit la haute protection dont le prince-gouverneur entoura les reliques royales et l'*Anastasis* que Chiflet père écrivit à Anvers, entre 1653 et 1655. Ainsi donc, une empreinte de cire aura été le premier et le dernier acte de vie de ce sceau royal, pendant les deux siècles de sa moderne existence.

Une seconde remarque, c'est que la dernière empreinte a été prise à propos d'une *Histoire de sainte Geneviève de Paris*, et qu'elle est venue jusqu'à nous dans une page manuscrite de cette pieuse biographie. Conservée d'abord dans les archives du grand monastère Génovéfain, elle fut ensuite déposée dans la bibliothèque publique qui porte encore le nom de la sainte patronne de Paris. Nous avons dit un mot des rapports que la pieuse vierge de Nanterre eut avec le terrible fils de Mérovée. Nous avons rappelé la bienveillance particulière dont l'honora ce roi conquérant, dans les murs mêmes de la cité qui devint la capitale de sa monarchie. On nous trouvera peut-être un peu mystique; mais nous ne pouvons nous défendre de voir dans ce dernier fait une protection toute spéciale de la sainte bergère. C'est assurément le grand nom de Geneviève qui a protégé le dernier monument du roi franc. Serait-il vrai que le bien fait aux saints profite même en ce monde?

Cela dit nous venons au récit de la *Revue numismatique* :

« M. Dauban, employé au Cabinet des médailles, vient de faire une découverte extrêmement importante sous le rapport historique. En examinant les manuscrits de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, il a trouvé une empreinte en cire du sceau de Childéric, volé au Cabinet des médailles, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1831, avec une grande quantité de monnaies et d'autres monuments en or.

» Cette empreinte, très-bien prise et parfaitement conservée, se trouvait dans un manuscrit coté H, f. 21. L'auteur, en analysant la vie de sainte Geneviève, écrite par un contemporain, arrive à un passage où l'écrivain du vi^e siècle parle de la famille de Clovis, de sa femme, *uxor ejus Crochildis*; de son père, *genitor ejus Hildericus*. Au sujet de ce nom, l'auteur du manuscrit écrit la note que voici : « Il est appelé ordinairement Childericus, et mesme ce nom se void gravé à l'entour de sa figure qui est sur son anneau d'or gardé au

¹ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 40.

» Cabinet du Roy, qui fut trouvé dans son sépulchre à
» Tournay, l'an mil six cent cinquante-trois, dont voici l'em-
» preinte. » Page 118.

» En regard de cette note, dans la marge, on voyait en effet l'empreinte du cachet de Childéric prise avec de la cire rouge sur un morceau de papier qui avait été ensuite fixé à la page du manuscrit.

» Ce manuscrit, qui a pour titre : *Histoire de sainte Geneviève et de son église apostolique à Paris*, est précédé d'une dédicace adressée à sainte Geneviève, patronne de la France et tutélaire de Paris, par l'auteur F. C. Du Molinet, C. R. Il a été écrit probablement par un copiste, car il porte presque à chaque page des corrections d'une autre main.

» Le Père Du Molinet était bibliothécaire de la riche abbaye de Sainte-Geneviève, qu'il avait dotée d'un cabinet de médailles et d'antiquités, dont il a publié la description dans un volume in-folio, enrichi de planches, Paris, 1692¹. C'en était là qu'une partie du vaste travail qu'il avait entrepris, et qui comprenait l'histoire complète de l'abbaye. En rédigeant cet ouvrage, le savant antiquaire eut l'idée de joindre le sceau de Childéric aux dessins dont il voulait orner son livre. On conçoit qu'il ait inséré dans la marge de son manuscrit, pour qu'elle ne pût s'altérer ou s'égarer, la fragile et précieuse empreinte qu'il s'était procurée auprès du garde du Cabinet du Roi. Elle n'a pas attiré l'attention des savants qui, comme Millin, ont pu parcourir l'ouvrage de Du Molinet à une époque où le cachet de Childéric était conservé parmi les richesses du Cabinet des médailles.

» On comprendra la haute importance qui s'attache à la découverte de M. Dauban, quand on saura qu'il n'existait du sceau de Childéric qu'une empreinte en plâtre, informe et usée², et à côté de cette empreinte la gravure donnée par

¹ Le P. Du Molinet ou Du Moulinet, chanoine régulier et procureur général de la congrégation de sainte Geneviève, est né en 1620 et mort en 1687; il a été le fondateur du Cabinet des médailles de l'abbaye de Sainte-Geneviève, réunie à la Bibliothèque Royale en 1790, et dont il avait publié le catalogue in-f° en 1672. — Vers 1684, il travailla à l'arrangement des médailles du Cabinet du Roi à Versailles. Il a fait une « Histoire du Cabinet des médailles, » qui fut publiée par le « Mercure de France, » en mai 1719.

² Cette empreinte avait été prise avant 1831, par M. Muret, employé et dessinateur attaché au Cabinet des médailles. C'est sur cette empreinte qu'a été gravé le cachet publié par M. Vallet de Viriville, dans la « Revue archéologique, » du 15 août 1857, 14^e année, pl. 313, fig. 2 et p. 288. Déjà

Chiflet, et reproduite par Montfaucon. On pourra juger de l'imperfection de cette gravure, en la comparant avec celle que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Rien dans la gravure de Chiflet ne donnait l'idée d'un monument de l'époque mérovingienne, ni le style, ni le costume, ni même la forme des lettres. On doutait de l'authenticité du sceau de Childéric, et plus d'une fois j'ai entendu des personnes instruites mettre en suspicion ce monument, le plus ancien, pour ainsi dire, de la monarchie française. Il existe plusieurs éditions d'une Notice des monuments exposés dans le Cabinet des médailles et antiques, rédigée par Marion Dumersan. Celle de 1819 porte, pages 43 et 48, une indication sommaire des *« objets trouvés dans le tombeau de Childéric à Tournay en 1653. »* Dans l'édition de 1828, p. 45, il est dit : *« Objets trouvés à Tournai en 1653, dans un tombeau que l'on crut être celui de Childéric. »* L'édition de 1836 porte, à la page 20 : *« Objets trouvés à Tournai en 1653, dans le tombeau de Childéric; il y avait dans ce tombeau un cachet en or portant un buste de face, avec l'inscription CHILDIRICI REGIS. »* Mais, deux ans plus tard, dans l'*Histoire du Cabinet des médailles*, par Marion Dumersan, Paris, 1838, p. 29, on lisait : *« Objets trouvés en 1653, à Tournai, dans un tombeau que l'on a supposé être celui de Childéric. »* Et plus loin, p. 30, après avoir énuméré les objets qui sont aujourd'hui au Musée des Souverains, l'auteur ajoute : *« On a publié un cachet en or, portant un buste de face, avec l'inscription CHILDIRICI REGIS. Comme on n'a parlé de ce cachet que quelques jours après la découverte, on a supposé qu'il était apocryphe. »* On ne sait où Dumersan a

cette même épreuve avait servi à M. Ch. Lenormant pour publier ce même sceau dans le *« Trésor de numismatique et de glyptique : Sceaux des rois et reines de France, »* pl. xxxii, fig. 4, et à M. Ph. Lebas, pour l'éditer dans *« L'Univers pittoresque : Europe, »* t. 34; *« France, Atlas, »* t. 1^{er}, pl. 181, fig. 1. (Nous donnons ici le sceau de Childéric d'après l'empreinte en plâtre prise par M. Muret.)



SCEAU DE CHILDÉRIC (d'après l'empreinte de M. Muret).

pris ce renseignement ; car la relation de la découverte donnée par Chiflet ¹, répétée par Mabillon ², par Montfaucon ³, par De Bast ⁴ et par d'autres, ne peut donner à croire que le cachet de Childéric a été trouvé ailleurs que dans le tombeau dont on a retiré les autres objets indiqués par les savants que je viens de nommer. Ainsi sept ans à peine après la disparition du cachet de Childéric, on niait déjà l'authenticité de la découverte du tombeau de ce roi, faite à Tournai, le 27 mai 1653. On laissait entendre que le cachet avait bien pu être inventé pour donner plus de relief et une attribution historique à ce tombeau. Il est vrai que la gravure donnée par Chiflet prêtait singulièrement à ces soupçons. La découverte faite par M. Dauban restitue au cachet de Childéric toute sa valeur : le travail est bien de l'époque, du v^e siècle de notre ère. Il est impossible qu'un faussaire du xvii^e siècle, quelque habile qu'on le suppose, eût été capable d'inventer un monument de cette nature.

» L'anneau d'or sur lequel était gravé le cachet de Childéric montrait une tête nue et imberbe, vue de face ; les yeux saillants, le nez large et fort, les lèvres épaisses. Une abondante chevelure, séparée au milieu du front, tombe en gros flocons sur les épaules ; le buste est revêtu d'une tunique, recouverte d'une cuirasse. La main droite tient la lance, à côté de laquelle est un objet sur lequel on croit distinguer une de ces abeilles qui ont été trouvées au nombre de plus de trois cents dans le tombeau de Tournai. Autour de la tête on lit la légende : CHILDIRICI REGIS.

» On remarquera dans cette légende la forme du G et celle de l'S. Ces lettres ont exactement la même forme sur les médailles de l'époque mérovingienne ⁵. »

Voici maintenant ce cachet célèbre, d'après l'empreinte prise par le P. Du Moulinet et retrouvée par M. Dauban. On pourra comparer cette édition avec celle de Chiflet que nous avons donnée plus haut (page 363).

Nous nous faisons un devoir de donner ici les réflexions que cette empreinte a suggérées à son heureux explorateur.

¹ « Anastasis Childerici I, Francorum regis. » Antverp., 1653. In-4°.

² « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. 11, p. 637 et suiv.

³ « Monum. de la monarchie franç., » t. 1, p. 10 et suiv.

⁴ « Recueil d'antiq. romaines et gaul., trouvées dans la Flandre, » p. 181 et suiv. Gand, 1808. Le cachet de Childéric est gravé, pl. vi, fig. 2.

⁵ J. de Witte, « Revue numismatique, » année 1857, p. 400.



SCEAU DE CHILDÉRIC

(d'après l'empreinte du P. Du Moulinet, retrouvée par M. Dauban.)

« Le cachet porte les signes du temps : il a aussi son caractère particulier.

» Sur le sol d'or impérial, dont il est une évidente imitation, la tête de l'empereur est coiffée d'une tiare élevée, couverte de rangées de perles et de pierres précieuses ; derrière elle, flottent des bandelettes, et passe le fer de la lance que l'empereur tient de la main droite, sa gauche portant le bouclier qui couvre l'épaule. Sur le cachet, la tête est nue. De longs cheveux tombent sur les épaules du roi *chevelu* et forment de chaque côté de gros flocons. L'œil est saillant et comme flamboyant, la droite porte la lance en avant sur l'épaule droite. La lance était, on le sait, la marque de l'autorité royale chez les Barbares (on a dix preuves de ce fait dans Grégoire de Tours) : ce fut sous les Carlovingiens que le bâton doré et bientôt le sceptre remplaça la lance. Le buste du cachet ne porte ni collier ni bouclier. Mais, sauf ces différences, c'est le costume romain, le justaucorps ou cuirasse des empereurs. Même dureté d'exécution, même absence de proportion, même maigreur du style. L'analogie est frappante, pour la figure, avec certain sol d'or de Jules Népos.

» Les lettres de la légende ont en général, sauf une, le même caractère romain. Elles sont remarquablement belles. Les C, H, I, L, D, R, ont la pureté des bonnes époques de l'épigraphie. Le G a une forme particulière : de sa partie inférieure se détachent deux espèces de queues ; mais prenez des pièces de Petronius Maximus, de Majorien et de Sévère, empereurs d'Occident, contemporains de Childéric, vous trouverez les G faits de la même manière : sur une pièce de Petronius, frappée à Rome ; sur un sol d'or de Majorien, frappé à Ravenne ; sur un sol d'or de Sévère, frappé à Arles. Si on pouvait mettre en doute l'authenticité du cachet, ce que je n'admets pas, de telles analogies, qu'on chercherait

vainement dans les monnaies impériales postérieures ou antérieures, seraient des preuves. L'identité de fabrique dans l'Occident ressort de cette observation.

» Je ne dis rien de l'I (CHILDIRICI), au lieu de E, d'abord parce que la confusion de ces lettres aux époques barbares n'est pas une chose rare ou singulière, ensuite parce que dans la légende il ne serait pas impossible que l'I fût un E mal formé. On distingue même, dit-on, un commencement de jambage inférieur L, mais j'avoue que je lis CHILDIRICI. Le graveur était trop habile pour avoir fait un I en voulant mettre un E.

» Pour ce motif, je n'admets pas qu'il se soit trompé en donnant à l'S la forme retournée qu'on voit dans la légende et qui constitue une singularité épigraphique importante. Je n'apprendrai à personne que l'S retournée, qu'on ne voit pas dans les monnaies impériales du temps, se retrouve assez communément sur les monnaies royales mérovingiennes. Il est vrai que celles-ci sont d'au moins quarante à cinquante ans postérieures au cachet. On n'en doit pas moins noter l'existence, dès l'époque de Childéric, de ce qui a été parfois un des caractères épigraphiques de la monnaie mérovingienne.

» Le cachet de Childéric est authentique. Tout l'atteste : la coïncidence de sa découverte avec celle des autres objets trouvés à Tournay et aujourd'hui déposés au Musée des Souverains, la composition de la figure, le caractère de la tête, la forme des lettres, enfin ce que M. de Longpérier a le premier si bien nommé d'un seul mot : le style ¹.

Après ces détails historiques et ces diverses descriptions, il ne nous reste plus que deux ou trois considérations à soumettre à nos lecteurs. La première est relative à la chevelure du roi franc, la seconde à son costume, la troisième enfin à l'usage du cachet chez les Francs-Mérovingiens.

Tous ceux qui ont parlé de l'anneau sigillaire de Childéric, ont remarqué la longue chevelure qui décore l'effigie du prince, si différente en cela des représentations impériales de l'époque. C'est probablement encore ce qui frappera le plus

¹ Denban, « Le Cachet de Childéric, » p. 8-7. Brochure in-8° de 11 pages, Paris, P. Dupont (1837). — « Revue des Sociétés savantes, » t. II, année 1837, 1^{er} sem., p. 517-18. — « Journal général de l'instruction publique, » du 2 décembre 1837, vol. 36, n° 96, p. 713-15. — « Le Magasin pittoresque, » de décembre 1837, xxv^e année, p. 392. — « Journal de Rouen, » du 25 août 1837. — « La Patrie, » du 24 août 1837.

ceux qui de nos jours contempleront ce sceau royal de la France primitive. Ils y reconnaîtront la vérité du surnom populaire de *Rois chevelus* donné par l'histoire à toute la dynastie de Mérovée ¹. Nous pourrions presque ajouter que ce n'est pas la seule famille des Francs qui ait mérité ce titre, mais même la nation tout entière. Afin de s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur l'histoire et sur les monuments de cette époque.

Les auteurs romains, dans la haine qu'ils portent à nos pères, ne croient pouvoir mieux les peindre que par leurs têtes chevelues. Ovide, dès le 1^{er} siècle, célébrait les cheveux des Germains envoyés à Rome comme des tributs ou des trophées de la conquête ². Claudien, chantant les louanges de Stilicon, fait figurer dans ses éloges les rois à la chevelure fauve ³, et le même poète, s'adressant à Eutrope, souhaitait de voir combattre sous ses drapeaux la nation des Sicambres tondue en signe de captivité.

« Militet ac nostris detonsa Sicambria signis ⁴. »

Sidoine Apollinaire, cet évêque gallo-romain de l'Arvernie, contemporain de Childéric et de Clovis, parle en divers endroits de la chevelure des Francs ⁵, et il va jusqu'à souhaiter à Majorien de voir le Sicambre rasé réduit à boire les eaux du Wahal ⁶. « Detonsus Vahalim bibat Sicamber. » Un moment même il mentionne les peignes dont nos pères se servaient pour démêler leurs crinières ⁷.

La loi salique couvrait de sa protection les cheveux de la jeunesse, et une amende était infligée à celui qui rasait un enfant chevelu (*puerum crinitum*) sans le consentement de

¹ « Crinitos reges, » dit Grégoire de Tours lui-même, « Hist. ecclesiast. Francor., » lib. II, c. 9. — Ribault de Rochefort, « Première Dissertation adressée au R. P. Rouillé, » p. 16-20.

² Ovid., lib. I, Amor. El. 14.

« Nunc tibi captivos mittet Germania crines,

» Culta triumphatæ munere gentis eris. »

³ Claud., lib. I, « De Laudib. Stiliconis. »

.... « Ingentia quondam

» Nomine crinigeri flaventes vertice reges. »

⁴ Id., « In Eutropio. »

⁵ « Catil. Sol. Apollin. Sidon. Arvern. episc. opera, » lib. VII, epist. IX, p. 181, « Carmen V, » v. 238-42, p. 258, édit. de Lyon, 1552.

⁶ Dauban, « Le Cachet de Childéric, » p. 5. — Daniel, « Abrégé de l'Hist. de France, » t. 1^{er}, p. X et XIV.

⁷ « Perarantur pactino crista, » « C. S., Apollin. Sidon., opera » Carmen V, v. 242, p. 258, édit. 1552.

ses parents ¹. Grégoire de Tours enregistre ça et là des faits de ce genre pour l'aristocratie franque. Ici ce sont nos rois qu'il appelle chevelus, « reges crinitos ². » Là, ce sont les enfants de Clodomir que l'on menace de dépouiller de leur chevelure, « incisâ cesarie ³. » Ailleurs, il accorde une mention historique aux tresses de cheveux de Gondebaud, fils de Clotaire : « Crinium flagellis per terga demissis ⁴. » Enfin, il fait sauver Clovis, fils de Childéric I^{er}, noyé dans la Marne, par un pêcheur qui le reconnaît à ses longs cheveux : « Cesarie prolixâ et crinium flagellis ⁵. »

Au VII^e siècle, saint Ouen nous montre saint Éloi portant, avant son entrée dans l'église, une chevelure épaisse, ondoyante ou bouclée ⁶, caractère que Lucain avait déjà conquis dans les vers de sa Pharsale. Dans ce poème, en effet, le chantre du premier César représente les Sicambres avec des cheveux longs et noués à plusieurs reprises ⁷. Ne semble-t-il pas voir ici les nœuds de la chevelure de Childéric tressée et roulée sur ses épaules ?

Lorsque saint Éloi fut élu malgré lui évêque de Noyon, son biographe l'appelle « invitum detonsum ⁸. » Et quand, à la même époque, Gamardus, seigneur de Villy-sur-Yère, se place sous la conduite de saint Wandrille, dans son monastère de Fontenelle, l'agiographie a soin de nous dire qu'il déposa sa chevelure : « Comâque capitis depositâ ⁹. »

Les textes ne manquent point à la thèse ; mais ce qui nous paraît la démontrer parfaitement bien, en dehors même des livres, ce sont les monuments contemporains. En première ligne, je dois citer les sceaux de nos rois, échappés au naufrage des siècles. Les quatre que nous possédons de la première race, reproduits par Montfaucon ¹⁰ et M. Lenormant ¹¹,

¹ « Liber legis salicæ, » tit. xxvi, § 3, p. 24, édit. Pithou.

² Gregor. Turon, « Hist. Franc., » lib. II, c. 9.

³ Id., ibid., lib. III, c. 18, p. 163, édit. de la Soc. de l'Hist. de France.

⁴ Id., ibid., lib. VI, c. 24, p. 416, même édit.

⁵ Id., ibid., lib. VIII, c. 10, p. 80, même édit.

⁶ « Eligius... gerabat cæsariem formosam et crinem quoque circillatam. » « Vie de saint Éloi par saint Ouen, » liv. I, ch. XII, p. 82 et 344, trad. de M. Ch. Barthélemy. — « Le Magasin pittoresque, » de 1846, p. 273.

⁷ « Crinibus in nodum tortis venere Sicambri. »

⁸ « Vie de saint Éloi par saint Ouen, » p. 134, trad. de Ch. Barthélemy.

⁹ « Gall. Christ., » t. XI, p. 161.

¹⁰ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie franç., » t. I^{er}, p. 191, pl. XV, fig. 1, 2, 3, 4.

¹¹ « Trésor de numismatique et de glyptique : Sceaux des rois et des reines

nous montrent la tête des vieux Mérovingiens couverte d'une longue et épaisse chevelure. (Nous donnons ici les sceaux de Childebert III, de Dagobert II et de Chilpéric II.)



SCEAUX DES ROIS CHEVELUS.

A présent, ce qui prouve la chevelure de la nation, ce sont les peignes de bois, d'os ou d'ivoire qui nous sont restés de cette époque. Je ne parle pas de ceux que conserve l'Église comme des monuments de sa première discipline ¹; mais bien de ceux que nous retrouvons chaque jour dans les sépultures mérovingiennes.

A plusieurs reprises nous avons rencontré des peignes en os à Londinières, à Parfondeval et à Envermeu ². M. Corrad de Bréban en a recueilli à Verrières, près Troyes ³, et M. Del Marmol me paraît en avoir trouvé à Védérin, près Namur ⁴.

Mais ce n'était pas seulement le Franc qui était chevelu alors : il en était à peu près de même de tous les peuples de l'Europe occidentale. M. Troyon a vu des peignes dans les tombeaux burgondes de Bel-Air ⁵ et M. l'abbé Grémaud dans ceux d'Yverdon ⁶. M. Lindenschmit en montre à la ceinture

de France, » p. 3, pl. I, fig. 2, 3, 4, 5, 6. — « Le Magasin pittoresque, » de 1846, XIV^e année, p. 272. — Bordier et Charton, « Hist. de France, » t. I^{er}, p. 153, 155, 156.

¹ Le peigne de saint Loup, conservé au trésor de la cathédrale de Sens. — « Le Magasin pittoresque, » de 1843, XI^e année, p. 296. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 218; 2^e édit., p. 255. — L'abbé Martigny, « De l'usage du *Flabellum* dans les lit. antiques, » p. 30. — Ducange, « Glossarium, » verbo : Pecten.

² « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 217-18 et 257, pl. XIII, fig. 14; 2^e édit., p. 254-56, 311, pl. XIII, fig. 14.

³ Corrad de Bréban, « Mém. de la Soc. d'agric., sciences, etc., de l'Aube, de 1853, » 2^e série, t. IV, p. 562.

⁴ Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque, etc., » pl. II, fig. 9.

⁵ Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, » p. 6, pl. II, fig. 1.

⁶ De Bonstetten, « Recueil d'antiq. suisses, » p. 45.

des Ripuaires de Selzen ¹. Le notaire Houben en a vu un pareil aux nôtres sur le chef franc de Xanten ² et le cimetière bavarois de Nordendorfen a fait voir à ses divers explorateurs ³. Le Mont-Lupfen lui-même a conservé dans ses sables des peignes d'os et de corne, inhumés sur les anciens Souabians ⁴.

Les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne paraissent avoir été chevelus comme les Francs, et de belles séries de peignes, sorties des sépultures de l'heptarchie, ornent les publications archéologiques éditées par MM. Neville ⁵, Dryden ⁶, Roach Smith ⁷ et Akerman ⁸. Le Rév. Faussett en mentionne fréquemment dans ses plus riches tombeaux du Kent ⁹. Mais ce qui a droit de surprendre, c'est que les pierres sculptées de l'Écosse, reportées par les antiquaires au temps de saint Dunstan et de saint Colomban, aient offert une douzaine de peignes figurés au milieu de croix, d'horloges, de lions et d'éléphants ¹⁰.

La seconde observation, relative au costume du roi, est soulevée par M. Vallet de Viriville. Ce savant professeur de notre école des Chartes, rendant compte des *Recherches*, de M. Jules Labarte, sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen-âge ¹¹, a été amené à faire un rapprochement entre le vêtement orné, qui recouvre la poitrine de Childéric, et une plaque de verroterie cloisonnée d'or, qui existe au Cabinet des antiques de la Bibliothèque Impériale. Mais nous voulons le laisser lui-même développer son ingénieuse pensée.

¹ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, » pl. 7.

² Houben, « Rœmisches antiquarium » ou « Denkmäler von Castra Vetera und Colonia Trajana, » p. 67-68, pl. XLVIII.

³ Sedlmaier, « Fundgeschichte der uralten grabstatue zu Nordendorf. » (Histoire des fouilles faites dans les sépultures de Nordendorf.)

⁴ Von Durrich, « Die heldengraber am Lupfen, bei Oberflacht, » nos 3 et 38, pl. XI, fig. 1 et 37.

⁵ Neville, « Saxon obsequies, » p. 8, pl. 23, treize peignes.

⁶ H. Dryden, « Discovery of early Saxon remains at Barrow Furlong, » pl. XIII, fig. 1.

⁷ Roach Smith, « Inventorium sepulchrale, » de Faussett, p. XXXI-XXXII, pl. XIII, fig. 1 à 6.

⁸ Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 64, pl. XXXI.

⁹ Faussett, « Inventorium sepulchrale, » p. 52, 62, 67, 92, 91, 111, 122.

¹⁰ J. Stuart, « Sculptured stones of Scotland, » album édité en 1837, à Aberdeen, par le Spalding Club, pl. 2, 4, 9, 12, 17, 33, 63, 73, 89 et 112.

¹¹ Vallet de Viriville, « Observations sur l'émaillerie et sur quelques monuments émaillés de l'antiquité ainsi que du moyen-Âge, » dans la « Revue archéologique, » du 15 août 1857, 14^e année, p. 276-91, pl. 313, fig. 1 et 2.

« On remarque, dit-il, sur le buste du roi mérovingien, une plaque carrée qui décore sa poitrine. Si l'on rapproche de cet ornement le bijou cloisonné qui subsiste au Cabinet des antiques, l'observateur sera frappé de la ressemblance qui se manifeste de l'une à l'autre et l'on sera tenté de voir comme nous, dans ce bijou d'or, une *pièce pectorale* semblable à celle que reproduit l'*anneau* de Childéric 1. » Maintenant voici la description de la pièce mérovingienne conservée dans le grand dépôt national. Nous citerons les paroles de M. de Viriville lui-même : « J'ajouterai, dit-il, qu'il existe au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque Impériale un autre fragment moins célèbre que l'épée de Childéric et dont M. Labarte n'a point parlé, mais qui me semble offrir avec ce premier monument la plus grande analogie. Ce morceau consiste en un bijou d'or cloisonné à jour, offrant une sorte de réseau carré de dix centimètres de côté. La batte d'or qui forme les interstices présente une profondeur de un centimètre qui constitue l'épaisseur du bijou. Chacun des petits cadres ou alvéoles, de grandeurs et de contours variés, a été originairement rempli d'une matière vitreuse et colorée qui paraît susceptible des mêmes observations que l'épée de Childéric 2. »

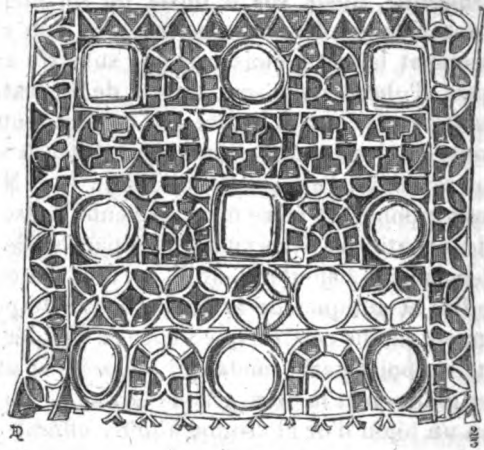
Nous sommes assez heureux pour pouvoir offrir ici (page 376) un excellent dessin de ce bijou franc, réduit aux deux tiers de sa grandeur, et nous laissons au lecteur le soin d'apprécier lui-même le mérite du rapprochement inspiré par M. Vallet de Viriville.

A cette remarque, faite par un habile observateur de nos jours, je demande la permission d'en opposer une autre, publiée, il y a juste un siècle, par un érudit qui s'est également occupé de Childéric. Dans sa *Dissertation* sur le tombeau du roi franc, imprimée en 1749, Ribauld de la Chapelle avait aussi remarqué la décoration qui recouvre la poitrine du père de Clovis. Il l'attribua tout simplement à la bordure du vêtement royal. « Le buste, dit-il, est couvert d'une tunique en broderie de perles, semblable aux tuniques qu'on voit sur les médailles des empereurs d'Orient 3.

¹ Vallet de Viriville, « Observations sur l'émaillerie et sur quelques monuments émaillés de l'antiquité ainsi que du moyen-âge, » dans la « Revue archéologique, » du 15 août 1837, 14^e année, p. 288, pl. 313, fig. 2.

² Id., *ibid.*, p. 287, pl. 313, fig. 1.

³ Ribauld de la Chapelle, « Dissertation sur le tombeau de Childéric I, »



PLAQUE EN OR, ORNÉE DE VERRES COLORIÉS ET GRENATS (Bibl. Imp.)

Pour nous, quoique nous inclinions très-fort vers cette dernière interprétation, nous ne nous prononcerons cependant pas d'une manière absolue. Nous préférons exposer les deux théories, laissant aux lecteurs le soin de choisir entre ces diverses interprétations. La raison de notre réserve, en pareille matière, vient de ce que l'archéologie pratique ne nous a encore rien appris qui puisse nous mettre à même de formuler une opinion basée sur des faits contemporains.

Comme dernière remarque, il nous convient, selon notre méthode habituelle, de placer le sceau de Childéric parmi les cachets des Leudes, qui furent ou les sujets ou les contemporains de sa dynastie. Depuis quelques années l'attention du public et de la science s'est portée vers les trésors souterrains que le génie du travail fait surgir de tous les points du sol. C'est de ce moment que la série des cachets mérovingiens a commencé à se former. Quoique peu étendue encore, elle n'en mérite pas moins toute notre attention.

dans ses « Dissertations sur l'origine des Francs, etc., » p. 75. — Quoique nous ne soyons pas versé dans la numismatique et que nous ayons vu fort peu de monnaies des empereurs d'Orient, nous ne pouvons cependant ne pas être frappé de la justesse des observations de Ribault de la Chapelle. En contemplant, en effet, seulement douze des pièces d'or sorties du tombeau de Childéric et reproduites par Chiflet, on est saisi de la ressemblance frappante qui existe entre la parure qui recouvre le buste du roi franc et celle qui décore la poitrine des empereurs Théodose-le-Jeune, Valentinien III, Marcien, Julius Népos, Léon, Zénon, Marc et Basileusque. — Chiflet, « Anastasis, » p. 252.

Nous mettons de côté les nombreux monogrammes qui vraisemblablement furent sigillaires, comme ceux de Hohberg et de Bel-Air, si ingénieusement interprétés par MM. Ed. Leblant et Ch. Lenormant ¹, nous ne citerons que ceux qui ont présenté des noms entiers. On en connaît huit ou dix de ce genre, tous recueillis sur le territoire de l'ancienne Gaule et tous mérovingiens ou se rapprochant de cette époque.

Le premier a été rencontré en 1850, dans le cimetière franc de Haulchin, en Hainaut. Il est maintenant déposé au Musée royal d'armures et d'antiquités de Bruxelles. M. Schayes, conservateur de cette précieuse collection qui nous fait connaître cette bague d'argent, a lu gravé en cercles autour de son chaton le nom vraiment germain de *WABVETVSVS* ².



ANNEAU SIGILLAIRE FRANC (Haulchin, Belgique).

L'autre cachet, en cuivre ou en bronze, a été recueilli en 1844, par M. Drouët, dans un des sarcophages en grès ferrifère exhumés à Allonnes, près le Mans ³. Conservée soigneusement par ce zélé et vénérable antiquaire, cette bague-cachet nous a été communiquée par la bienveillance et le talent archéologique de M. Hucher, son premier éditeur. Sur le chaton en métal « on lit le nom de *LAVNOBERGA* entourant une croix égale, cantonnée de quatre points. De même que les anneaux monogrammatiques rappellent les monétaires

¹ E. Leblant, « Inscriptions chrétiennes de la Gaule, » t. 1^{er}, p. 492 et 493, pl. 42, fig. 247, 249, 250. — Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, » pl. I, fig. 29; pl. II, fig. 4. — Le Musée de Lons-le-Saulnier possède aussi une bague burgonde, en cuivre, avec monogramme sigillaire au chaton.

² Schayes, « Notice sur la découverte d'un cimetière franc à Haulchin, en Hainaut, » p. 4, pl. II, fig. 10. — Id., « Bulletin de l'Académie de Belgique, » t. XXI, 1^{re} partie, p. 120, et pl. II, n° 10. — Id., « Catalogue et descript. du Musée royal d'armures et d'antiquités de Belgique, » p. 106. — Leblant, « Inscript. chrét. de la Gaule, » t. 1^{er}, p. 423, pl. 35, n° 216. — « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 252. — L'abbé Martigny, « Des anneaux chez les premiers chrétiens, etc., » p. 37-38.

³ Ch. Drouët, « Notice sur la découverte de neuf tombeaux ou sarcophages en pierre, en 1844, à Allonnes, près le Mans. » Le Mans, 1842.

d'argent, de même cet anneau offre la fidèle image du point de l'or mérovingien ¹. »



ANNEAU SIGILLAIRE FRANC (Allonnes, Sarthe).

Le troisième cachet, présentement déposé au Cabinet des Antiques de Paris, a été trouvé, il y a peu d'années, dans les sables de la Loire, aux environs de Blois. Reproduit dans le bel ouvrage de M. Leblant, nous le décrirons et le reproduirons d'après cet habile épigraphiste. Sur un chaton d'or, comme la bague, est inscrit autour d'une tête barbare, vue de profil, le nom de † RACNETHRAMNVS, précédé d'une croix ².



ANNEAU SIGILLAIRE FRANC (environs de Blois).

M. Peigné Delacourt a bien voulu me communiquer une empreinte et une photographie de la belle bague en or, en forme de chevalière, trouvée en 1842, dans la riche sépulture mérovingienne de Pouan, près Arcis-sur-Aube. Cet anneau sigillaire, du poids de dix grammes et dont nous donnons ici un excellent dessin, offre un chaton gravé en creux et por-



ANNEAU SIGILLAIRE EN OR (Pouan, Aube).

tant le nom de HEVA. Ce nom de Heva, quoiqu'il ait une consonnance féminine, n'en pourrait pas moins convenir à un

¹ E. Hucher, « Bulletin monumental », t. XVIII, p. 309. — Id., « Etudes sur l'hist. et les mon. de la Sarthe », p. 252-53.

² Chabouillet, « Catal. général et raisonné des camées et pierres grav. de la Biblioth. Impér. », p. 389. — E. Leblant, « Inscript. chrét. de la Gaule », t. 1^{er}, p. 225, pl. 22, fig. 137. — « Revue archéolog. », VI^e année, 1^{re} partie, p. 350. — L'abbé Martigny, « Des anneaux chez les premiers chrétiens », p. 38.

chef barbare contemporain de Childéric ¹. Les Saxons surtout affectionnaient cette terminaison, que nous retrouvons dans le nom de Horsa, l'un des plus fameux pirates tudesques qui envahirent la Grande-Bretagne; dans celui d'Offa, roi anglo-saxon, contemporain et ami de Charlemagne ²; et enfin dans les noms d'Ella et de Cissa, chefs saxons qui, en 450, assiégèrent et prirent le Castrum d'Anderida, aujourd'hui Pevensey, dans le Sussex ³.

Cette pièce curieuse, déjà publiée par M. Gaussen dans son *Portefeuille archéologique* ⁴, est maintenant propriété de S. M. Napoléon III, qui, en 1858, s'est rendu acquéreur des bijoux de Pouan.

La Bibliothèque Impériale possède encore deux bagues d'or massif de l'époque mérovingienne, qui ont pu fort bien avoir une destination sigillaire. La première présente, sur un chaton gravé en creux, une tête barbue de profil, à longs cheveux, et les lettres s. n. Plusieurs personnes ont supposé que « ces lettres pourraient bien être l'abrégé de ces deux mots : *Sigebertus Rex*. En ce cas, cet anneau serait le cachet d'un des deux rois mérovingiens qui ont porté le nom de Sigebert ⁵. » (Nous donnons ici cet anneau.)



ANNEAU SIGILLAIRE FRANC (Bibliothèque Impériale).

¹ La désinence *a* était également très-commune chez les Goths. Sur une des huit couronnes d'or du VII^e siècle, récemment découvertes à Guarrazar, près Tolède, dans la Nouvelle-Castille, on lit le nom de *Sonnica*, que M. Henri Lavoix croit être celui d'un homme. « Bien que ce mot de *Sonnica*, dit l'habile numismatiste, semble, au premier abord, désigner un nom de femme, pourtant il contient, à mon avis, le nom d'un évêque ou d'un comte; ces désinences en *a* sont communes dans les noms propres des Goths; tels sont, sans citer les noms des rois *Swintila*, *Egica*, *Wamba*, les noms de *Dunila*, de *Froila*, de *Serva*, d'*Afrila*, d'*Ella* et de *Sunna*. » « *L'Illustration*, » du 19 février 1859, vol. XXXIII, p. 128.

² Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. 1^{er}, p. 64, pl. XXXIII.

³ Id., « *Report on excavations upon the Roman castrum at Pevensey*, » p. 7.

⁴ Gaussen, « *Portefeuille archéologique* : Antiques, » pl. 1^{re}, fig. 3.

⁵ Chabouillet, « *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque Impériale*, » p. 389, n^o 2638. — Bordier et Charton, « *Hist. de France*, » t. 1^{er}, p. 150.

La seconde bague de notre Bibliothèque présente sur le chaton « le sol d'or d'un roi des Francs du nom de *Clotaire*, entouré d'un cercle de perles d'or. Ce sol d'or offre d'un côté l'effigie impériale, avec la légende *ICHLOTARIVS REX*. Au revers on lit de nouveau le nom du roi, écrit ainsi : *CHLOTARIVS REX*. Dans le champ une croix et les lettres *A. R.* qui désignent l'atelier monétaire d'Arles ¹. »

Les reines mêmes gravaient leur nom sur leurs bagues, car nous voyons l'impératrice Hermentrude, femme de Charles-le-Chauve, morte en 869, donner à l'église Saint-Gervais de Paris, son anneau d'or sur lequel était gravé son nom. « *Basilicæ domni Gervasii annulum aureum nomen meum in se habentem scriptum dari præcipio* ². »

M. Hucher, qui a fait de la sigillographie en général, et de celle des Francs en particulier, une étude toute spéciale, nous a encore fourni deux monuments sigillaires, dont l'un est contemporain de Childéric, tandis que l'autre me paraît plus voisin de Charlemagne.

Le premier, découvert aux environs de Mulsanne (Sarthe), vers 1850, est attribué au ^v^e siècle de notre ère par tous les juges compétents. Mais nous laissons parler M. Hucher :

« C'est un anneau d'or massif, du poids de vingt-quatre grammes vingt centigrammes, dont le chaton a la forme d'une tablette carrée ; on y voit gravés en creux deux personnages mystérieux, d'un caractère mixte ; on dirait une scène d'invocation empruntée aux mythes druido-égyptiens.

» Dans le personnage de gauche on croit reconnaître un guerrier avec le casque rabattu sur le visage ; dans celui de droite, une femme, les cheveux épars, faisant le geste de l'invocation ; une tunique serrée la couvre de la tête aux pieds.

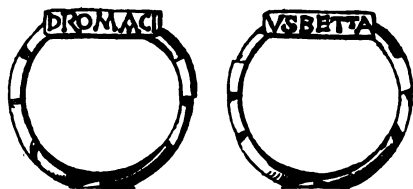
» Il n'y a rien de romain dans cette scène : le guerrier porte le vêtement court et collant à la taille, à la manière des Gaulois ; la femme offre incontestablement le type d'une Velleda nationale.

» Cette bague est un anneau de mariage, comme le prouvent les deux noms *DROMACIVS. BETTA*, niellés sur la tranche du chaton. Ces noms dénotent encore l'origine celtique de ce bijou : *DROMACIVS* rappelle l'*AREMACIOS* des médailles gau-

¹ Chabouillet, « Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque Impériale, » p. 389, n° 2639. — Bordier et Charton, « Hist. de France, » t. 1^{er}, p. 150.

² « Paris dans sa splendeur, » p. 33.

loises. Quant à BETTA, c'est le féminin de BITTOS, nom que donne Strabon au roi Bituit, et de BETTO, nom d'un monétaire mérovingien.



ANNEAU D'OR, 7^e SIÈCLE (Sarthe).

» Le fleuron qui accompagne le chaton a une grande analogie avec la plante mystérieuse, symbole de la génération, qu'on voit souvent représentée sur les médailles romaines ou gauloises. Enfin le dessous de l'anneau n'est pas non plus sans intérêt, car il offre une petite plate-forme en losange, destinée à le maintenir dans un plan vertical lorsqu'il était placé dans la dactyliotheque.

» De cet anneau à celui des Mérovingiens, la distance n'est pas grande, seulement les scènes symboliques ont disparu dans ce dernier, tandis que les noms prennent une grande importance. C'est de ce moment que les anneaux deviennent réellement des monuments personnels ¹. Le nom du possesseur, tantôt s'y produit sous la forme monogrammatique, tantôt s'étale en toutes lettres sur la surface du sceau ². »

Un monument de cette dernière espèce a été recueilli vers 1849, aux environs de Vitry-le-Français. Publié d'abord par M. Chabouillet, dans la *Revue archéologique* ³, il a été édité depuis par M. Leblant, dans ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* ⁴. C'est un anneau d'or, à double chaton, de forme ovale, offrant deux noms gravés en creux, dont l'empreinte

¹ Voir aussi sur ce sujet l'excellente dissertation de M. l'abbé Martigny, curé de Bagé-le-Châtel, intitulée : « Des anneaux chez les premiers chrétiens et de l'anneau épiscopal, » p. 37-38.

² E. Hucher, « Sigillographie du Maine, » p. 4-6. — « Bulletin monumental, » t. XVIII, p. 307-8. — « Études sur l'hist. et les mon. de la Sarthe, » p. 251-52.

³ Chabouillet, « *Revue archéologique de 1849*, » VI^e année, p. 350. — Id., « Catalogue gén. et raisonné des camées, etc., de la Bibliothèque Impériale, » n^o 3641, p. 389.

⁴ E. Leblant, « *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, » t. I^{er}, p. 451-52, pl. 36, n^o 221.

constituait seule le sceau ¹. Le premier de ces deux noms est celui de **BAVDVLFFVS**, parfaitement lisible; l'autre, moins déchiffrable au moins dans sa terminaison, a donné aux uns **HARICVLFA** et aux autres **HARICVBA**. Évidemment il s'agit ici d'un anneau conjugal. (Nous donnons ici cet anneau.)



ANNEAU D'OR MÉROVINGIEN (Vitry-le-Français).

» Ainsi donc, continue M. Hucher, le nom, qui ne s'était jamais montré sur l'anneau romain, paraît pour la première fois sur le cachet gallo-romain; mais il y est couvert d'une niellure qui ne lui permet pas de se produire dans l'empreinte. C'est seulement à l'époque mérovingienne qu'il s'installe définitivement sur le chaton et que bientôt il devient l'élément principal, essentiel du cachet.

» Les empreintes qui nous restent des sceaux royaux de cette époque présentent tous ces caractères. *Le Trésor de numismatique et de glyptique* en a publié quatre; malheureusement ils sont dans un état de mutilation déplorable. Lorsqu'on songe que ce sont-là les derniers vestiges émanés de la chancellerie mérovingienne qui a produit cependant tant de diplômes, on comprend tout l'intérêt qu'on attache d'ordinaire à ces monuments du berceau de la monarchie française. En restituant les deux tiers des lettres des légendes on y lit les noms et les titres suivants : † *Chlodovivs rex Francorum*. — † *Childebertus rex francorum*. — † *Chilpericus rex francorum*. — Au centre de ces sceaux est une tête informe, vue de face et encadrée dans de longs cheveux.

» Jusqu'ici le sceau a revêtu la forme d'un anneau : si les monuments trouvés en nature ne nous l'avaient appris, le texte des nombreux diplômes mérovingiens nous en aurait fait concevoir la pensée. Il est vraisemblable que, dès cette époque, des objets, autres que des anneaux, reçurent des creux propres à produire des empreintes.

» Nous avons recueilli une fibule évidemment mérovin-

¹ E. Hucher, « Bulletin monumental, » t. XVIII, p. 309. — « Études sur l'hist. des mon. de la Sarthe, » p. 253.

gienne qui présente, à sa partie saillante, des caractères en creux, disposés circulairement. S'il était placé sur le chaton d'un anneau, le disque offrirait l'aspect fidèle d'un sceau de cette période ¹. » (Nous donnons ici cette pièce.)



FIBULE SIGILLAIRE CHRÉTIENNE (Sarthe).

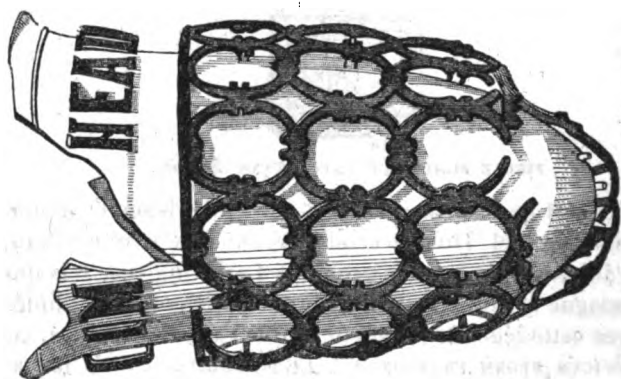
M. Leblant ne se prononce pas sur cette légende monogrammatique ². M. Hucher croit y reconnaître le mot *xpistō*, ce qui lui rappelle que les premiers Carlovingiens, tels que Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, scellaient leurs diplômes avec cette légende chrétienne : *xpe protege karolum, vel hlvdovvicvm regem francorum* ³. Le roi alors, c'était la nation. Cette devise correspondait parfaitement à la formule monétaire du *xix^e* siècle : « Dieu protège la France. »

Quelle que soit l'opinion que l'on se forme du monogramme, une chose est certaine, c'est que par le style, la fibule qui le contient est plus carlovingienne que mérovingienne. De sorte que pour nous elle ferme la série sigillaire des premiers Francs ouverte par l'anneau de Childéric. De cette manière nous possédons un ensemble assez respectable des premiers sceaux de la monarchie.

¹ E. Hucher, « Sigillographie du Maine, » p. 5-10. — « Bulletin monumental, » t. xviii, p. 305-10. — « Études sur l'hist. et les mon. de la Sarthe, » p. 253-54. — « Notice sur une fibule mérov. à inscript. chrét. » — « Bulletin monumental, » t. xx, p. 376.

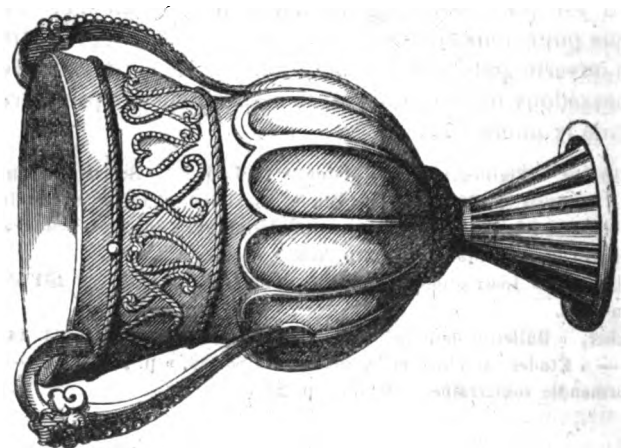
² E. Leblant, « Inscriptions chrétiennes de la Gaule, » t. i^{er}, p. 264-65, pl. 22, n^o 138.

³ Hucher, « Bulletin monumental, » t. xviii, p. 305 et 310, et t. xx, p. 376. — « Études sur l'hist. et les mon. de la Sarthe, » p. 249 et 254. — « La Normandie souterraine, » 2^e édit., p. 270.



COUPE DE VERRE GALLO-ROMAINE.

(Strasbourg.)



COUPE D'OR BURGONDE.

(Gourdon. — Saône-et-Loire.)

LE TOMBEAU DE CHILDÉRIC.

CINQUIÈME PARTIE.

USTENSILES ET MEUBLES.

CHAPITRE PREMIER.

LE VASE D'AGATE.

Le trait le plus caractéristique des anciennes sépultures est assurément la présence d'un ou de plusieurs vases funéraires, invariablement destinés à accompagner la dépouille mortelle de l'homme sorti de ce monde. A l'époque où vivait et où mourut Childéric, on peut dire que cette coutume, générale sur la terre entière, régnait en Gaule dans toute sa splendeur, aussi bien chez les Romains vaincus que parmi les Germains envahisseurs. Un sentiment de piété funèbre, complètement incompris aujourd'hui, obligeait alors toute famille à entourer de vases la cendre de ses membres décédés. Aussi dans toutes les tombes du ^v^e siècle, qu'elles soient de pierre ou de marbre, de tuile ou de plâtre, de bois ou de plomb, ou simplement une fosse creusée en terre, toujours on trouve une série de vases en terre et en verre, dont nous ignorons à présent la signification mystérieuse.

Childéric, à coup sûr, ne put échapper à cette loi funéraire de son époque, de son pays et de sa nation. Je crois même que, comme roi, il dut emporter avec lui une plus riche et plus nombreuse collection de vases que les soldats de son armée. Cependant, l'historien principal de la découverte garde sur ce point un silence à peu près absolu. Ce silence,

à coup sûr, aurait droit d'étonner, si nous ne savions quel désordre, disons mieux, quel tumulte présida à l'exhumation royale. Chiflet insiste à diverses reprises sur cette confusion à jamais regrettable. « Omne, dit-il, ita disiectum et turbatum fuit, ut sparsim dispersa sunt quæ simul potuerant inveniri ¹. » Et ailleurs, il ajoute : « Fuerunt exturbata omnia inter operas tumultuarias ². »

Cependant, malgré les effets de cette funeste précipitation, il a été recueilli un fragment de vase en agate, « fragmentum vasculi ex achate gemmâ ³. » Cette relique avait été rachetée ou retrouvée par son fils au milieu de ce tas de terre et d'ordures qui sortit de la fosse du roi. « Ex ingenti cumulo terræ et sordium egestarum ⁴. » Or, on comprend que si un vase d'agate, matière dure comme le silex, n'a pu résister aux efforts et à la pression d'une multitude avide et désordonnée, les vases de terre et surtout ceux de verre durent être broyés en cent morceaux.

Après tout, c'est déjà pour nous un objet d'étonnement et de reconnaissance, que Chiflet ait bien voulu faire attention à cet infortuné fragment qui, du reste, n'obtint jamais les honneurs de la reproduction ni de la conservation. Avec les idées qui régnaient alors, ce débris devait naturellement passer inaperçu, et il n'a dû sans doute qu'à l'étrangeté de la matière dont il était composé, le rare privilège d'échapper à un éternel oubli.

Ce qui prouve, très-bien, le peu d'importance attaché à ce tronçon incompris, c'est que la plupart de ceux qui ont traité de la sépulture royale, l'ont passé sous le silence, et que les autres ne l'ont mentionné que par manière d'acquit. Le P. Lecoq, Dom Martin, Mabillon lui-même n'en disent pas un mot. Montfaucon ⁵, plus archéologique que les autres, se contente de le citer, ainsi que Ribauld de la Chapelle ⁶ dont les idées n'étaient pas sans originalité. De Bast ⁷ et Legrand d'Aussy ⁸, qui vivaient à une époque plus scientifi-

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 47.

² Id., *ibid.*, p. 205.

³ Id., *ibid.*, p. 48.

⁴ Id., *ibid.*, p. 47.

⁵ Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, p. 11.

⁶ Ribauld de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 76.

⁷ De Bast, « Recueil d'antiq. romaines et gauloises, » p. 109, édit. 1804.

⁸ Legrand d'Aussy, « Des Sépultures nationales, » p. 34.

que, n'y virent rien de plus que leurs prédécesseurs. Poutrain seul, quoique plus vieux, y attacha quelque importance et chercha à l'interpréter. Après avoir parlé deux fois de ce fragment dans le récit de la découverte, et l'historique des objets, il essaie à sa manière de déterminer le sens de ce débris disparu depuis longtemps.

« Chifflet, dit-il, ne donne point la figure de ce fragment de vase d'agate, comme étant une pièce assez inutile à représenter, et peut-être parce qu'elle ne lui est pas venue entre les mains. L'agate est une pierre précieuse qui a pris ce nom d'un fleuve, où elle a été premièrement trouvée en Sicile, et qui n'étoit pas autrefois moins rare que le crystal. Comme on lui donne telle forme que l'on veut, ce fragment de vase brisé, qui s'en est trouvé dans le tombeau de Childéric, fait juger que c'étoit la coupe dans laquelle il beuvoit ¹. »

Cette idée, qui de la part du bon chroniqueur n'étoit qu'une simple conjecture, n'en reste pas moins une solution fort avancée pour son époque. L'archéologie moderne, avec toutes ses découvertes, ne nous a rien révélé de plus que l'hypothèse de l'historien flamand : seulement elle nous a appris à la motiver ; ce que nous ferons tout à l'heure.

Après ce que nous venons de dire de l'inexpérience des écrivains qui depuis deux siècles se sont occupés du tombeau de Childéric, on ne sera guères surpris d'apprendre combien fut grande l'inattention des témoins de la découverte, tous étrangers aux préoccupations historiques et archéologiques. Cette étrangeté absolue est plus que suffisante pour expliquer de leur part l'absence totale de toute observation céramique. Pour eux, des tessons de poterie auront, en pareille occurrence, passé pour des décombres provenant des habitations démolies. C'est pourquoi leur silence ne doit ni nous surprendre ni nous arrêter.

Aussi, partant de l'analogie la mieux établie, m'appuyant sur la pratique la plus universellement suivie à cette époque et dans ce pays, je ne balance pas de dire que Childéric dut posséder avec lui des vases en terre et en verre d'une grande beauté. Le vase d'agate, qui fut probablement une coupe à boire, prouve déjà qu'on n'avait rien épargné. Mais en jugeant la tombe de Childéric par les plus riches sépultures des Francs ², des Saxons ou des Allemands de son époque,

¹ Poutrain, « Histoire de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 401.

² Dans le tombeau de Childéric II, découvert à Saint-Germain-des-Prés,

nous nous croyons suffisamment autorisé à dire qu'il a dû emporter avec lui plusieurs coupes de verre contenues dans des plateaux de bronze ¹, des baquets en bois ² ou de simples vases de terre ³. Ce qui, au besoin, démontrerait la vérité de mes conjectures, c'est la découverte d'un vase en terre noire trouvé dans les fouilles qui, en juin 1857, furent pratiquées sur l'emplacement du tombeau de Childéric. Nous donnons ici le dessin de ce vase qui nous a été communiqué par son propriétaire, M. de Nédonchel. On verra qu'il ressemble, par le type, aux vases du v^e et du vi^e siècle.



VASE DE TORNAL. — 1857. — Terre noire.

Maintenant quelle fut la forme des coupes de Childéric? Ici nous ne pouvons guères tenter que des conjectures. Toutefois, nous irons jusqu'à faire présumer au lecteur la forme possible de ces vases, en plaçant sous ses yeux les principaux types de coupes de verre rencontrées au sein de tombeaux

en 1645 et 1656, on trouva un grand vase de verre ou de cristal. Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. III, p. 416, édit. in-12; t. II, p. 641-42, édit. in-4°. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie françoise, » t. 1^{er}, p. 175. — Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 339. — Lecoq, « Annales ecclesiast. Franc., » t. III, p. 655-56. — Dom Ruinart, « S. Greg. Flor. epis. Turon. opera, » p. 1379.

¹ Houben, « Denkmäler von Castra Vetera und colonia Trajana, » pl. XLVIII. — Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, bei Selzen, » pl. 7, 10.

² « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 176 et 193.

³ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, » pl. 1, 8, 21. — Corrad de Bréban, « Mém. de la Soc. d'agric., des sciences, etc., de l'Aube, » 2^e série, t. IV, p. 360-61.

mérovingiens ou correspondant à la période mérovin-
gienne, en France ¹, en Allemagne ² ou en Angleterre ³.



COUPES DE VERRE FRANQUES, SAXONNES ET ALLEMANDES.

¹ « La Norm. souterr. », 1^{re} édit., p. 199, 268-69, 316-17; 2^e édit., p. 288, 327-30, 399-400, pl. VII, fig. 27; pl. X, fig. 1, 2, 3; pl. XI, fig. 18. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm. », p. 123, 171-72, 176, 188-89, 277, 311, 420-22. — Baudot, « Congrès archéol. de France : Séances génér. tenues en 1852 », p. 313-14. — A. Moutié, « Rapport sur les fouilles exécutées dans le cimetière de Vicq », p. 17, pl., fig. 1. — Corrad de Bréban, « Mém. de la Société d'agric., etc., de l'Aube, pour 1853 », p. 587-60. — De Wldranges, « Mém. de la Soc. philomat. de Verdun », t. III, p. 229, pl. II, fig. 21. — Roach Smith, « Collectanea antiqua », vol. IV, p. 196. — Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque », p. 3, pl. I, fig. 3.

² Houben, « Denkmaëler von Castra Vetera, etc. », pl. XLVIII. — Lindenschmit, « Das Germanische todenlager », pl. 1, 6, 7, 10, 11, 16, 21. — Von Durrich, « Die heidengraber am Lupfen », p. 14, pl. IX, fig. 33. — Wylie, « The graves of the Alemanni, etc. », p. II, pl. XIV, fig. 1. — Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air », pl. II, fig. 14. — Hagemans, « Rapport sur la découv. d'un cimet. franc, à Séraing », pl. 2, fig. 2, 3, 6, 9.

³ Douglas, « Nenja Britannica. » — Faussett et Roach Smith, « Inven-

Maintenant, quant aux vases de terre, nous en donnerons aussi la forme la plus ordinaire, telle qu'elle est apparue en France, en Belgique, en Suisse et en Allemagne. Nous ne plaçons ici ces représentations qu'à titre de rapprochement, et afin que le lecteur puisse juger quelle sorte de céramique Childéric dut emporter avec lui dans la tombe.



VASES DE TERRE FRANCS.

A présent, où étaient placés ces vases prodigués aux morts par la pitié des Francs, des Saxons, des Allemands et des Burgondes? L'usage général est qu'ils étaient déposés aux pieds des défunts, c'est là que nous les avons constamment trouvés dans nos fouilles de Normandie ¹. C'est là aussi que les explorateurs étrangers les recueillent en Allemagne ², en

torium sepulchrale, » p. XLIV et passim, pl. XVIII et XIX. — Th. Wright, « On Anglo-Saxon antiquities with a particular reference to the Faussett collection, » p. 31-32. — Akerman, « Remains of pagan Saxondom, » p. 3, 4, 33, pl. II, XVII. — Wylie, « Fairford graves, » p. 17 et 18, pl. I^{re}. — Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, p. 220-22, pl. LI; vol. III, p. 12, pl. III, fig. 8; vol. IV, p. 196. — Id., « The antiquities of Richborough, Reculver and Lymne, » p. 77. — Wylie, « The graves of the Alemanni, » p. 22.

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 199-200, 246, 256, 266-70, 321, 337, 345; 2^e édit., p. 228-32, 298, 308-9, 324-34, 384-85, 404, 413, 425, 429, 433-34, 435, 440. — Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 168-71, 184, 186, 188, 190, 192, 196, 198. — Baudot, « Congrès archéol. de France : séances génér. tenues à Dijon, en 1852, » p. 314. — « Mém. de la commiss. des antiq. de la Côte-d'Or, » année 1832-33, p. 216-20. — V. Simon, « Observations sur des sépult. antiq. découvr. dans div. contrées des Gaules, » p. 2. — Danjou, « Note sur quelques antiq. mérov. du Musée de Beauvais, » p. 6, pl. 3, fig. 10-11. — Corrad de Bréban, « Mém. de la Soc. d'agric., des sciences, etc., de l'Aube, » 2^e série, t. IV, p. 560. — Gomart, « Le cimetière mérovingien de Vendhuile, » p. 7. — « L'Univers, » du 5 nov. 1857.

² Lindenschmit, « Das Germanische todenlager bei Selzen, » pl. 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 18, 19, 20. — De Durrich, « Die heidengraber am Lupfen, bei Oberflacht, » nos 7, 8, 9, etc., passim; pl. IX, fig. 6, 19, 30; pl. X, fig. 3, 4, 18, 32, 35. — Wylie, « The graves of the Alemanni, » p. 9, 11, 23, pl. XI, fig. 1; pl. XII, fig. 1.

Belgique¹, dans le Luxembourg, en Suisse² et en Angleterre³

Nous n'insisterons pas davantage sur cette matière, où un fragment nous a conduit, et que nous n'eussions pu taire complètement à cause du grand rôle que la céramique a joué autrefois dans les funérailles de nos ancêtres, et qu'elle joue encore aujourd'hui dans l'archéologie franque, allemande ou saxonne.

Pour être aussi complet que nous avons cherché à le devenir dans chaque chapitre de ce livre, il nous faudrait placer ici, à côté de ce fragment de vase d'agate, d'autres vases de même espèce, également trouvés dans des tombeaux contemporains. Mais sur ce point les analogies nous font presque entièrement défaut. Nous ne savons trop si cette lacune provient de la rareté de ces sortes de vases dans les cimetières antiques, ou du petit nombre de sépultures royales offertes jusqu'ici aux observations de la science.

Ce que nous pouvons assurer, c'est qu'en général l'agate a été rarement rencontrée de nos jours. Nous ne pouvons citer en France qu'une perle d'agate, recueillie en 1853, dans le cimetière franc d'Envermeu⁴; en Angleterre, un pendant de même matière, rencontré en 1771, par Faussett, dans un tombeau de Kingston Down (Kent)⁵; et enfin, pour l'Allemagne, une boule d'agate ou de sardoine, recueillie sur les bords du Rhin et reproduite par M. Lindenschmit⁶.

Toutefois, le xvi^e siècle a été plus heureux que nous. Il a enregistré un fait qui se rapproche beaucoup du nôtre.

Surius rapporte qu'au mois de février 1544, on découvrit à Rome le tombeau de l'impératrice Marie, fille de Stilicon et femme d'Honorius. Cette princesse, enterrée (vers 420) au commencement du siècle dont la fin vit inhumer Childéric,

¹ Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque, » p. 11 et 12, pl. 1, fig. 1 à 5. — Hagemans, « Rapport sur la découverte d'un cimet. franc-mérovig. à Séraing, » p. 30, pl. 2, fig. 1 à 9. — Namur, « Public. de la Soc. archéolog. du Luxembourg, » t. VIII, p. 39, 45, pl. II, fig. 1 à 5.

² Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, » p. 7, pl. VI. — Gosse fils, « Notice sur d'anciens cimetières, trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève, » p. 14, pl. 2, fig. 1 à 9.

³ Neville, « Saxon obsequies, » p. 9, pl. 24 à 33. — Faussett, « *Inventorium sepulchrale*, » p. 78, 109, 138, 174, pl. XX. — Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. III, p. 12, pl. III.

⁴ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 294; 2^e édit., p. 370, pl. X, fig. 6.

⁵ Faussett, « *Inventorium sepulchrale*, » p. 87, pl. XI, fig. 10.

⁶ Lindenschmit, « Ueber eine besondere Gattung von Gewandnadeln aus Deutschen Grabern des, V und VI. Jahrhunderts, » p. 11, pl. II, fig. 6.

avait emporté avec elle encore plus de richesses que le roi franc. Parmi les précieuses dépouilles qui furent reconnues par Paul III lui-même, on constata la présence d'une cassette ou écrin d'argent, renfermant plusieurs vases de cristal et quelques vases d'agate admirablement travaillés ¹.

Ajoutons un dernier mot qui prouvera que chez nos rois francs les vases d'agate ne furent pas entièrement inconnus. Notre cabinet des médailles de la Bibliothèque Impériale possède, depuis 1790, un superbe vase de sardonix, nommé par les uns la *coupe des Ptolémées* et par les autres le *vase de Mithridate*. Ce chef-d'œuvre, si bien décrit par M. Chabouillet, représente des objets consacrés aux mystères de Cérès et de Bacchus. Les reines de France y buvaient le vin consacré le jour de leur couronnement. Cette magnifique coupe fut donnée (au ix^e siècle) à l'abbaye de Saint-Denis, par Charles-le-Simple (898-923), par Charles-le-Gros (884-88), ou par Charles-le-Chauve (840-77). On sait seulement que ce roi du ix^e siècle s'appelait Charles III ². Une inscription le démontrait encore il y a cinquante ans ³. Grâce à la bienveillance de notre *Magasin pittoresque*, nous pouvons reproduire ici ce grand *camée* antique, « l'un des plus précieux bijoux de l'écrin archéologique de la France. »

¹ Surius, « *Commentarius brevis rerum in orbe gestarum, ab anno 1500,* » et apud Chifflet, « *Anastasis,* » p. 55-56.

² Du Mersan, « *Histoire du cabinet des médailles antiques et pierres gravées, etc.,* » p. 57, 177-78, édit. 1838. — « *Le Magasin pittoresque,* » t. VI, année 1838, p. 125. — Chabouillet, « *Catalogue génér. et rais.,* » p. 51-54.

³ Chabouillet, « *Catalogue général et raisonné des camées,* » p. 53.



CHAPITRE II.

LE COFFRET OU ÉCRIN.

PARMI tous les auteurs qui ont traité du tombeau de Childéric, aucun jusqu'ici n'a fait mention d'écrin ou de coffret. Nous serons à coup sûr le premier qui ait prononcé ce mot en pareille matière. Puisseons-nous n'être pas le dernier.

En revanche, tous les écrivains qui se sont occupés de la tombe royale ont beaucoup parlé de style, de casse ou étui de style (graphium ou graphiarium) et surtout de tablettes (pugillares). En un mot, tous ont dit et assuré que le roi franc, si bien armé pour la guerre, n'était pas moins bien équipé pour les lettres. Ils paraissent avoir supposé que cet homme si vaillant par l'épée, l'était aussi par le poinçon.

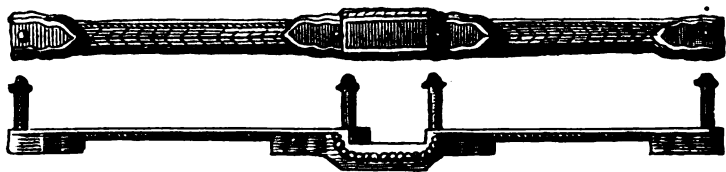
Ce qui a donné l'occasion de parler de tablettes, ce sont deux pièces d'or ornées de verroteries, malheureusement perdues, et dont il ne nous reste qu'une description incomplète et un dessin plus imparfait encore.

Voici, toutefois, de quelle manière Chiflet décrit ces objets qui ont passé sous ses yeux. « Ce sont, dit-il, deux bâtons en or, de forme carrée et ornés de brillants qui décorent une planchette à laquelle ils adhèrent au moyen de clous d'or encore subsistants. — Reperti tantum bacilli duo aurei, quadrati, et pyropis distincti qui dypticon exornabant, fixi claviculis aureis adhuc extantibus ¹. »

Le dessin qu'il en donne ² (et que nous répétons) les fera un peu mieux connaître. Ce sont, en effet, deux bandes ou lames d'or, longues de quatre-vingt-douze millimètres, larges de cinq et épaisses de un à deux, autant que l'on peut l'ap-

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 195.

² Id., *ibid.*, p. 194.



LAMES D'OR DU COFFRET DE CHILDÉRIC (d'après Chiflet).

précier par un dessin. A chaque bout et au milieu, là où des brillants sont appliqués, le métal présente une épaisseur de quatre millimètres ; mais ce résultat doit être l'effet des incrustations. Ces deux bandes sont saillantes vers le milieu, comme si elles avaient été appliquées sur un fond formant relief à cet endroit.

Ces deux lames d'or sont bordées de chaque côté par un filigrane et décorées sur toute leur surface de feuilles de laurier imbriquées, semblables à celles que l'on voit sur la plupart des colonnes et des constructions romaines de nos contrées ¹. Ces feuilles ne cessent de régner à chaque bout et au milieu qu'afin de laisser place à des incrustations brillantes. Ces brillants, que Chiflet nomme « pyropis ² » et que Ribauld de la Chapelle appelle « des pierres précieuses ³ », devaient être tout simplement des verroteries rouges rehaussées de paillons, genre d'ornement très-prodigué à la période mérovingienne.

Chacune de ces garnitures dut être percée de quatre clous, aussi en or, et demeurés encore en place. Chacun des bouts possède un clou et le milieu en présente deux. Ces clous traversaient évidemment une planchette de bois dont l'épaisseur devait être d'un centimètre ; car telle est encore leur longueur en dehors de la plate-bande qui les contient. Nous dirons plus tard ce que devait être cette planchette et la destination présumée que nous assignons à ces bandes.

¹ Aux exemples d'imbrications antiques déjà cités à la page 209 de ce livre, je suis en mesure d'ajouter : la célèbre colonne de Cussy (Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 5, pl. 22), le tombeau de saint Andoche, à Saulieu (Côte-d'Or), (« Mém. de la Commiss. des antiq. de la Côte-d'Or, » t. V, p. 88, pl. IV), et des tronçons de colonnes romaines recueillis à Bourges (De Caumont, « Bulletin monum., » t. XXV, p. 50), à Longueau, près Amlens, à Noyon et au théâtre de Champlieu (Peigné-Delacourt, « Recherches sur la position de Noviodunum Suessionum, » p. 10, fig. 3, 4, 5).

² Chiflet, « Anastasis, » p. 195.

³ Ribauld de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 75.

Ces deux objets furent recueillis le jour même de la découverte et ils figurent dans le récit de Chiflet ¹. Réservés par le curé et ses trésoriers, ils furent plus tard remis par eux à l'archiduc, dans la fameuse entrevue du mois de novembre 1653 ².

Confiés à Chiflet, pour être décrits et expliqués, le médecin devenu antiquaire les prit pour des garnitures de tablettes à écrire qu'il supposait avoir été d'ivoire, consumé par le temps ³. Il se croyait d'autant mieux autorisé à leur donner cette attribution, que déjà il avait transformé une fibule en un style à écrire ⁴. Rien de plus curieux que la façon dont il développe son thème. Cette pauvre broche ou fibule, qui est la chose la plus simple du monde et la plus véritablement élémentaire en archéologie, Chiflet l'analyse et la décompose en plusieurs parties. Ainsi de l'ardillon qui, suivant un usage général, était en fer, il en fait le style ou poinçon destiné à écrire et à tracer les caractères sur la cire des tablettes. Du corps de la fibule, de la charnière et des crochets, il fait une casse ou étui d'or propre à loger le style de fer.

De peur qu'on ne se méprenne sur ses intentions ou qu'on ne les saisisse pas suffisamment, il va jusqu'à reproduire une main humaine tenant le corps de la broche dans sa paume, tandis que les doigts soutiennent et dirigent l'ardillon de fer complètement ouvert et allongé ⁵. J'avoue qu'il y a ici un tel effort d'imagination, qu'on aurait non-seulement de la peine à le croire, mais même à le supposer, si les yeux n'en rendaient un témoignage authentique et solennel.

L'erreur d'un médecin si brusquement transformé en archéologue de circonstance, se comprend et s'excuse; mais ce qui se conçoit beaucoup moins, c'est que deux antiquaires exercés et de profession, tels que Mabillon et Montfaucon, aient pu accepter, presque sans réserve, une partie, sinon la totalité, de l'attribution donnée par Chiflet. Mabillon, en effet, indique couramment, et comme s'il y croyait, le *graphium*, le *stylet* et les *tablettes* ⁶, ce qui chez lui veut dire la fibule, l'ardillon et les lames d'or.

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 38.

² Id., *ibid.*, p. 46.

³ Id., *ibid.*, p. 194-98.

⁴ Id., *ibid.*, p. 181-90.

⁵ Id., *ibid.*, p. 182.

⁶ Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. III, p. 410, édit. in-12.

Montfaucon se montre plus difficile, et cela en raison de sa haute expérience archéologique. Il donne bien sur une de ses planches la fibule montée et démontée à la façon de Chiflet ¹; mais il ne l'accepte pas comme un *graphiarium* ou étui de style à écrire. Il avait vu trop de styles antiques, si différents de celui-ci, pour pouvoir s'y méprendre même un seul instant. Toutefois, il fait de l'objet une « boucle ², » voulant dire une broche évidemment. Pour les tablettes, il ne les repousse pas totalement ni en principe, mais il convient que telles qu'on les présente, elles sont une pure conjecture de Chiflet. Quant à la destination dernière et définitive à donner à ces lames d'or, il ne s'en préoccupe pas un seul instant ³.

Ribauld de la Chapelle croit au style et à son étui d'or ⁴ : de là à des tablettes il n'y a qu'un pas. Cependant on sent qu'il ne veut pas assumer sur lui la responsabilité de cette attribution : « On trouva, dit-il, deux lames d'or quarrées, garnies de pierres précieuses et de petits clous d'or. On jugea qu'elles s'étoient détachées de l'ivoire des tablettes ⁵. »

Quant au Père Lecoite, pour ce qui concerne le style, l'étui et les tablettes, il copie Chiflet en toute confiance et le suit aveuglément, sans se permettre le plus petit doute ni le moindre examen critique ⁶. Cet abandon complet se comprend chez un chroniqueur qui n'était nullement archéologue ; d'ailleurs l'archéologie n'était pas née en 1665 ni en 1683.

Dom Martin n'est en ceci, comme en tout le reste de son livre, qu'un abrégiateur inintelligent de Montfaucon. Il va jusqu'à nous parler de « l'écritoire du roi franc ⁷. » On comprend qu'ici toute critique et toute archéologie ont cessé.

Après le XVIII^e siècle, et en dehors des précédents écrits, nous ne savons personne qui se soit occupé des prétendues tablettes de Childéric. Suivant son procédé, Billardon-Sauvigny les reproduit par la gravure sans en rien dire par le texte ⁸.

Pour nous, qui venons après un siècle de silence renouer

¹ Montfaucon, « Les Monum. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, pl. 1v, fig. 5.

² Id., ibid., t. 1^{er}, pl. 12.

³ Id., ibid., p. 13.

⁴ Ribauld de la Chapelle, « Dissert. sur l'origine des Francs, » p. 75, 94-95.

⁵ Id., ibid., p. 75.

⁶ Lecoite, « Ann. ecclesiast. Francorum, » t. 1^{er}, p. 108-10.

⁷ Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 338.

⁸ Billardon-Sauvigny, « Essai historique sur les mœurs des Français, » t. II, pl. v, p. 21.

la chaîne des temps, nous avons besoin d'indulgence, car il s'agit de rompre avec une tradition qui a cours depuis deux siècles. Non-seulement nous ne croyons pas que Childéric ait possédé dans la tombe un style avec son étui, ce que nous avons prouvé ailleurs, mais nous ne pensons pas même qu'il ait eu des tablettes d'aucune sorte de bois, d'ivoire ou de toute autre matière.

S'il avait jamais possédé une ou deux tablettes d'ivoire, il est probable que, malgré le désordre qui présida à l'exploration de sa sépulture, il en serait resté quelque chose; car l'ivoire ne périt pas au sein de la terre; il est à peu près indestructible, et la dent du temps n'a guères de prise sur lui. Aujourd'hui encore nous retrouvons, dans nos diverses fouilles, de fragiles plaquettes d'os ou d'ivoire qui ont résisté à quatorze, seize et dix-huit siècles d'enfouissement¹. Nous recueillons, çà et là, des épingles, des sifflets, des manches de couteau, des peignes même, en os, en corne et même en bois²; à plus forte raison retrouverions-nous des tablettes d'ivoire, s'il y en avait.

Écartant donc toute idée d'écriture, de style et de tablettes, nous croyons que les deux lames d'or, avec leurs clous encore adhérents, sont les restes de la garniture d'un écrin, d'une cassette ou d'un coffret enterré avec le roi Childéric.

Afin de faire passer notre conviction dans l'esprit du lecteur, nous avons besoin d'entrer dans quelques développements. Il nous faut d'abord prouver que l'usage des coffrets ou écrins fut fort commun chez les riches personnages des périodes romaine, franque et normande: puis nous montrerons plusieurs de ces coffrets inhumés avec des morts de distinction de l'époque mérovingienne. Enfin, nous espérons faire voir non-seulement que rien ne s'y oppose, mais même que tout concourt à démontrer que Childéric dut emporter un coffret dans sa fosse.

L'histoire et l'archéologie sont également d'accord pour nous montrer des cassettes, des coffrets ou des écrins chez les principaux personnages de la période romaine. D'antiques

¹ Schayes, « Catalogue et descript. du Musée d'armures, d'antiquités, etc., de Belgique, » p. 90.

² Montfaucon, « L'Antiquité expliquée, » t. III, pl. 49, n° 3, et « Supplément à l'Antiquité expliquée, » t. V, pl. 40, n° 5. — Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, pl. 39, p. 283.

bas-reliefs, retrouvés à Metz, à Langres ¹ et à Châlon-sur-Saône ², reproduisent, sur leurs sculptures de pierre, des personnages tenant, soit dans leurs mains, soit par les anses, des coffrets en forme de boîtes carrées, destinés à contenir des monnaies, des bijoux et d'autres présents.

Les fonctionnaires romains, en voyage ou en mission dans les provinces, portaient avec eux leurs dieux lares enfermés dans des écrins. La légende de saint Taurin, d'Évreux, rapporte que dans l'interrogatoire subi par le saint évêque, le proconsul Licinius lui proposa d'adorer son Jupiter d'or et son Mercure d'argent, qu'il tenait renfermés dans un écrin : « in scrinio ³. »

C'est évidemment un des lares de cette espèce que l'on a trouvé en 1857, dans la *Garenne* d'Étaples (Pas-de-Calais). Ce buste antique, haut de vingt centimètres, et d'une conservation magnifique, était renfermé dans une boîte ou écrin en bois, dont M. Souquet a encore reconnu les débris. Soumis à l'appréciation de M. Ad. de Longpérier, ce dieu antique a été jugé pouvoir être un Vulcain.

S'il nous était permis de remonter jusque dans l'antiquité la plus reculée, nous montrerions l'écrin de Darius tombant entre les mains d'Alexandre-le-Grand, et cet élève d'Aristote plaçant les œuvres d'Homère là où le successeur de Xercès et d'Assuérus logeait ses parfums et ses bijoux. Ce coffret royal, au rapport de Pline, était d'or et tout recouvert de perles et de pierres précieuses. « Unguentorum scrinio capto quod erat gemmisque ac margaritis pretiosum ⁴. »

Ce sont ces mêmes coffrets que l'on rencontre çà et là dans les fouilles ou découvertes archéologiques. C'est ainsi qu'une boîte ou écrin de ce genre, appartenant à une riche gallo-romaine, a été trouvée en 1848, à la Haye-Malherbe, près Louviers. Ce coffret en fer contenait toute une collection de bijoux, composée d'une chaîne d'or, d'un anneau sigillaire muni d'un chaton de pierre fine, d'un camée en sardonys, de deux *Aureus* de Domitien et de Lucius Verus ; d'un anneau d'or

¹ « L'Univers pittoresque, » vol. 34, « France : Atlas, » t. 1^{er}, p. 179.

² J. Chevrier, « Fouilles de Saint-Jean-des-Vignes, près Châlon-sur-Saône, » p. 6 et 11, pl. xv, fig. 4 et 6, et « Mém. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Châlon-sur-Saône, » t. III.

³ « Vita sancti Taurini episc. et conf., » dans la brochure de M. Ch. Le-normant, intitulée : « Découverte d'un cimet. méroving. à la Chapelle-Saint-Éloi (Eure), » p. 55. Paris, 1855.

⁴ C. Plinii, « Hist. Natur., » lib. VII, c. 29.

à six grenats, entre chacun desquels sont découpées à jour huit lettres capitales ; et de deux pendants d'oreilles à chaton d'émeraude¹. Millin cite également une riche cassette d'argent trouvée à Rome, en 1794, au pied du Mont-Esquilin et encore remplie d'objets précieux².

Dans son *Recueil d'Antiquités suisses*, M. de Bonstetten dit qu'à Convers, canton des Grisons, on a trouvé une boîte en bronze contenant des fibules de bronze « à deux disques et à spirales, des bracelets en or et en argent et des monnaies massaliotes³. »

Vers 1852 on a trouvé, à Metz, sur le glacis voisin de la porte Saint-Thiébauld, une boîte en ivoire que M. Victor Simon considère comme un « écrin destiné à renfermer des bijoux⁴. »

Dans son catalogue du Musée royal d'antiquités de Belgique, M. Schayes cite non-seulement une petite clef de coffret en bronze, mais encore des fragments de plaques de cuivre ayant servi de plaques de serrures à des écrins. Ces restes romains ont été recueillis à Bavay, lieu célèbre par ses antiquités romaines⁵. Le tumulus de Temploux, près Namur, a donné à M. Del Marmol, qui l'a fouillé en 1857, des restes incontestables de coffret⁶.

Le coffret faisait partie du mobilier des religieuses que sainte Radégonde établit, vers 580, au sein de la ville de Poitiers. Dans les statuts de la maison qu'elle rédigea elle-même, il est question de coffrets fermant à clef : « Claves de arcellis⁷. »

C'était dans un coffret de ce genre (arcellula) que Sigebert, roi de Cologne, parent et contemporain de Clovis, avait coutume de déposer ses pièces d'or⁸.

Dans la miniature d'un manuscrit attribué à l'époque mérovingienne et publiée par M. le comte de Bastard, comme

¹ Guillard, « Congrès archéol. de France : Séances gén. tenues à Nantes, Louviers, etc., en 1856, » p. 266-69. — « Sépult. gaul., rom., franq. norm., » p. 248.

² Millin, « Magasin encyclopéd., » 2^e année, t. 1^{er}, p. 357-60.

³ De Bonstetten, « Recueil d'Antiquités suisses, » p. 34.

⁴ V. Simon, « Notice archéolog. sur Metz et ses environs, » p. 7, pl. I, fig. 5.

⁵ Schayes, « Catalogue et description du Musée royal d'armures, d'antiquités, etc., (de Belgique), » p. 90, nos 161, 164.

⁶ Del Marmol, « Annales de la Soc. archéol. de Namur, » t. V, p. 3 et 4.

⁷ A. Thierry, « Récits des temps mérovingiens, » t. II, p. 388.

⁸ Greg. Turon, « Hist. eccles. Franc., » lib. II, c. 40, p. 128.

représentant saint Grégoire-le-Grand, on remarque aux pieds du souverain pontife un coffret carré dont le couvercle soulevé laisse entrevoir des tablettes ¹.

Une espèce de coffret, se rapprochant beaucoup de celui que nous avons trouvé à Envermeu, en 1854, se voit sur la miniature qui représente les Trônes, dans un manuscrit grec de 886, conservé à la Bibliothèque Impériale et édité dans *l'Univers pittoresque* ².

Notre Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, renferme des « plaques d'ivoire sculpté, » que le *Catalogue* considère comme « les fragments d'un coffret du x^{ie} au xiii^e siècle, » ajoutant que ce doit être un « travail du Nord ³. » Le style, en effet, a quelque chose de scandinave. Ces débris de coffret chrétien présentent des entrelacs, des serpents, des arbres et des oiseaux à long bec, comme dans nos églises romanes.

Tout récemment, M. Grésy a découvert et M. Ed. Ganneron a publié *La Casette de saint Louis*, celle dans laquelle il renfermait ses cilices. Elle est à présent déposée dans l'église de Dammarie-les-Lis, près Melun, après avoir été donnée par Philippe-le-Bel à l'abbaye de Notre-Dame-du-Lis. Le couvercle, en bois de hêtre, a un centimètre d'épaisseur. La poignée affecte la forme d'un serpent ⁴.

Ceci nous rappelle un trait raconté par Guillaume de Jumièges, dans son *Histoire des ducs de Normandie* : Guillaume-Longue-Épée, fils de Rollon, qui vécut au x^e siècle, ayant voulu se faire moine de Jumièges, l'abbé s'y opposa. Ne pouvant être religieux, le duc voulut au moins en avoir le costume. Il trouva moyen d'enlever à l'abbé un capuchon et une étamine, les emporta avec lui, les déposa dans un petit coffre dont il suspendit à sa ceinture la clef d'argent ⁵.

Puisque nous citons un grand personnage portant à sa ceinture une clef de coffret, nous ajouterons une particularité du même genre, rencontrée dans les sépultures. Dans le

¹ « *L'Univers pittoresque*, » vol. 34 ; « *France : Atlas*, » t. 1^{er}, p. 146 et 147.

² *L'Univers pittoresque*, » vol. 34 ; « *France : Atlas*, » t. 1^{er}, p. 179.

³ « *Catalogue du Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, pour 1886*, » n^o 400, p. 65.

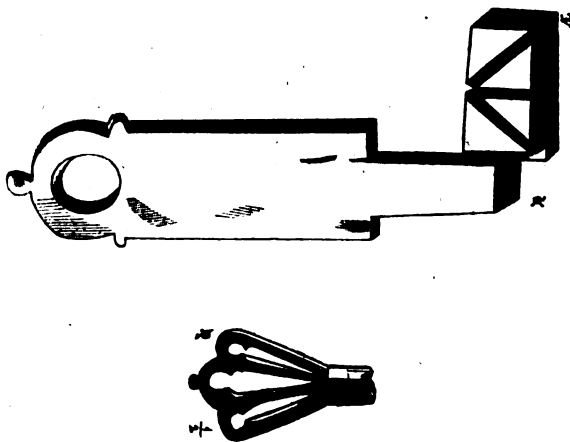
⁴ « *L'Athenæum français*, » de 1886, p. 184. — « *Annales archéologiq.*, » de M. Didron, t. xvi, p. 200. — « *La Casette de saint Louis, roi de France, etc.*, » par Ed. Ganneron, in-fo, 1886. — Bordier et Charton, « *Hist. de France*, » p. 360.

⁵ Guill. de Jumièges, liv. III, c. 8. — M. Bach, « *Revue de Rouen*, » de 1837, 1^{er} semestre, p. 317.

cimetière ripuaire de Selzen, M. Lindenschmit remarqua une toute petite clef de bronze à la ceinture d'un guerrier, armé de la lance, de la francisque et du scramasaxe. L'artiste-antiquaire ayant reproduit l'objet dans une représentation coloriée de ses sépultures germaniques, on peut reconnaître qu'il ne s'agit ici que d'une clef de coffret ¹.

Il nous faut faire la même observation à propos d'une petite clef trouvée par M. de Durrich, auprès du cercueil de bois d'un archer, dans le cimetière du Mont Lupfen, à Oberflacht, près Stuttgart ².

Nous ne pouvons également qu'attribuer à des coffrets les deux clefs de bronze trouvées, l'une à Londinières, en 1850; l'autre à Envermeu, en 1854. Quoique nous les ayons données dans notre *Normandie souterraine* ³, nous les reproduisons encore afin de convaincre le lecteur qu'elles n'ont pu servir qu'à des boîtes et non à des maisons.



CLEFS EN BRONZE (cimetières francs de la vallée de l'Eaulne).

Nous donnerons la même attribution à huit petites clefs en bronze que l'on remarque dans la collection de M. Houbigant, de Nogent-les-Vierges, et qui toutes proviennent de sépultures anciennes découvertes dans le Beauvoisis.

¹ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, bei Selzen, » pl. XXI.

² Von Durrich und Wolfgang Menzel, « Die heidengraber am Lupfen bei Oberflacht, » p. 10, pl. x, fig. 6.

³ « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 337, pl. XVII, fig. 5 et 6.

Mais la plus jolie clef de coffret que nous ayons rencontrée est bien celle qui a été recueillie à Londinières, au hameau des *Fosses*, quartier tout rempli de constructions antiques ¹. Nous donnons ici, dans sa forme naturelle, cette clef de bronze, que l'on porterait encore aujourd'hui comme une breloque ou un bijou, tant elle est gracieuse et bien conservée.



CLEF DE COFFRET EN BRONZE (Londinières).

Maintenant que nous avons montré l'usage fréquent du coffret ou écrin aux périodes romaine, franque et normande, on nous demandera si parfois on les plaçait dans les sépultures. Nous sommes en mesure de prouver qu'il en fut ainsi. Selon notre habitude, nous commencerons notre démonstration par les sépultures romaines et même gauloises, et nous arriverons ensuite aux sépultures franques.

Plusieurs tombelles celtiques furent explorées par M. de Ring, dans la forêt d'Ensisheim et de Hubelwældele. Parmi les précieuses découvertes qu'y fit notre savant confrère, il signale sur deux squelettes gaulois la présence d'un coffret de chêne contenant des coulants en jais, des fibules et des perles de verre ².

Un des cercueils de pierre découverts à Quatre-Mares, près Rouen, en 1843, a montré, aux pieds du squelette qu'il renfermait, les restes d'un coffret en bois, garni d'ornements de cuivre à forme hémisphérique, dans lequel était restée fixée une petite clef en bronze ³.

Tout récemment, vers 1855, on a découvert à Cumes, en Italie, le nécessaire de toilette d'une dame romaine. Les bijoux, déposés dans le tombeau de celle qui les avait portés, étaient renfermés dans une boîte en bois ornée d'ivoire et fermée

¹ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 252.

² A. Déville, « Découvertes de sépult. antiques à Quatre-Mares. — « Revue de Rouen, » de 1843, 1^{er} sem., p. 124 et 158. — « La Norm. souterr., » 1^{re} éd., p. 40; 2^e éd., p. 49. — « Sép. gaul., rom., franq. et norm., » p. 248.

³ De Ring, « Les tombes celtiques de la forêt comm. d'Ensisheim, etc., » p. 11 et 23, pl. v.

avec une serrure de bronze. Les objets qu'elle contenait se composaient « d'un miroir d'airain avec son étui, de deux agrafes et d'un anneau d'or ; il y avait aussi une petite boîte en os destinée au vermillon dont les dames romaines se teignaient les joues, deux épingles à cheveux en os, un peigne d'ivoire, un fuseau et d'autres menus objets en os, à divers usages ¹. »

En octobre 1838, des fouilles faites dans le cimetière romain d'Arcis-sur-Aube, révélèrent un squelette orné de bracelets et d'un collier, et portant « sur la poitrine » une boîte en fer dans laquelle étaient renfermées cinquante-cinq médailles petit bronze, dont la plupart étaient frustes ². Les sépultures d'Arcis me paraissent remonter au iv^e et au v^e siècle. C'est le temps de Childéric.

A Auzay (Vendée), M. Fillon cite une urne en terre rouge près de laquelle était une petite boîte en bronze, contenant une bague en or et trois *Aureus*, de Néron, de Domitien et d'Antonin ³.

Mais nulle part on n'a trouvé plus de coffrets de bois, accompagnant la dépouille d'une illustre défunte, que dans la sépulture d'une femme artiste gallo-romaine, rencontrée en 1848, à Saint-Médard-des-Prés, dans la Vendée. M. Benjamin Fillon, qui nous a donné une intéressante description de cette curieuse et rare découverte, a compté jusqu'à quatre coffrets de bois contenant le mobilier de toilette et d'atelier de cet ancien peintre de l'Aquitaine ⁴.

Parmi les objets reproduits par Boldetti, comme provenant des sépultures chrétiennes des Catacombes, on remarque une boîte à parfums, recueillie dans le cimetière de Sainte-Priscille. Cette boîte est en bronze, avec couvercle de calcédoine entouré d'un cercle de métal doré ⁵.

Dans nos différentes fouilles d'Envermeu, nous avons rencontré les restes de deux coffrets ou écrins ; le premier en

¹ « L'Athenæum français, » de 1836, p. 404.

² Camut-Chardon, « Notices hist. et topog. sur la ville d'Arcis-sur-Aube, » p. 87.

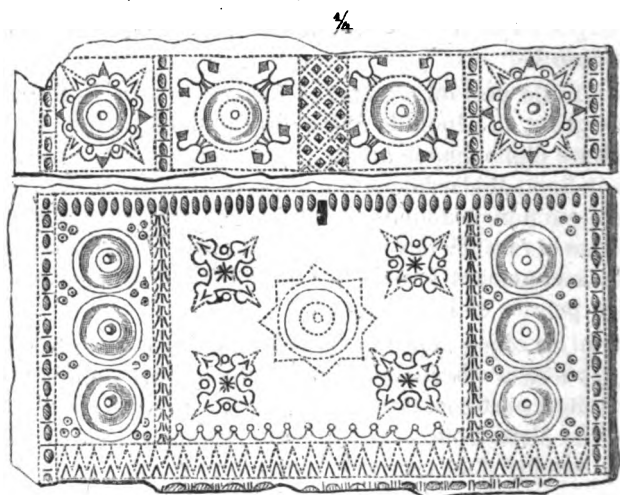
³ B. Fillon, « Revue des prov. de l'Ouest, » année 1837.

⁴ B. Fillon, « Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, » p. 38, pl. I et IV.

⁵ Boldetti, « Osservazioni sui cimet., » p. 293, tav. 3 et 10. — L'abbé Martigny, « Des symbol. dans l'antiq. chrétienne, » p. 7.

1854 ¹ et le second en 1855 ², tous deux placés sur des morts de distinction.

Le coffret de 1854 devait être en bois revêtu d'une plaque de bronze estampé, recouverte de figures et enrichie précédemment de métaux précieux. De ce coffret, dont nous avons donné ailleurs les mesures et la description détaillée ³, nous avons recueilli soigneusement la serrure, le pêne, les couplets de fer, les pentures de bronze, etc.; l'épaisseur du bois qui le composait était de deux centimètres, comme le prouvent les clous encore adhérents aux garnitures de bronze. Ce coffret, encore placé aux pieds du mort et au bas de sa large fosse, était complètement vide et avait été rejeté brisé dans la tombe, par les anciens spoliateurs de la sépulture. Nous donnons ici le dessin de cette pièce curieuse qui nous a inspiré la pensée d'en rechercher une pareille dans le tombeau de Childéric.



COFFRET FRANC EN BRONZE ESTAMPÉ (Envermeu, 1854).

Le second coffret, celui de 1855, était également placé au

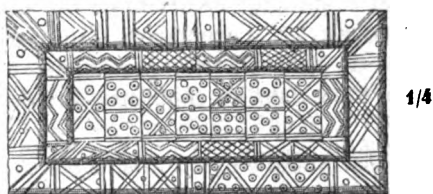
¹ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 176-77, 244-46. — « Bulletin du Comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France, » t. III, p. 555, pl. x, fig. 2 et 3. — « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. xx, p. 508.

² « Sépultures gauloises, romaines, franq. et norm., » p. 193-94, 246-47.

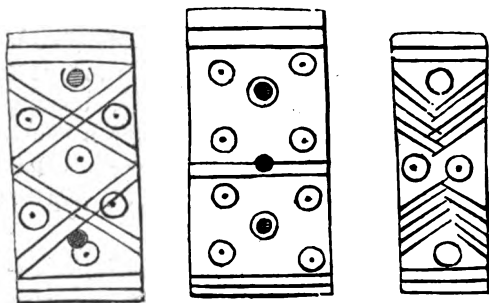
³ « Bulletin du Comité de la langue, de l'hist. et des arts de la France, » t. III, p. 555, pl. x, fig. 1, 2, 3. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 244-46.

fond d'une fosse et aux pieds d'un squelette que nous croyons être celui d'une femme. Il était entièrement décomposé et avait dû être brisé par les premiers spoliateurs de la sépulture. L'écrin devait être en bois, recouvert d'une décoration de plaquettes en os. Ces plaquettes étaient si nombreuses, que nous en avons encore retrouvé quatre-vingt-dix, épaisses de un à deux millimètres ; elles sont taillées de différentes manières et chargées de dessins en creux reproduisant des hachures, des dents de scie, des chevrons, des brisures, des ronds, des cercles concentriques, des croix de saint André, en un mot la plupart des dessins que l'on retrouve dans l'architecture romane ¹.

Nous donnons ici un bois gravé reproduisant, au quart de leur grandeur, quelques-unes des plaquettes d'os dont nous parlons. L'ordre et l'arrangement dans lequel elles sont représentées n'est qu'une fantaisie de l'artiste. Chaque pièce a été trouvée isolée et leur agencement primitif ne nous est pas connu.



PLAQUETTES EN OS, GARNITURES D'UN COFFRET (Envermeu, 1855).



PLAQUETTES EN OS D'ENVERMEU (grandeur naturelle).

Ces coffrets ne sont pas les seuls qu'aient présentés les sé-

¹ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 193-94, 246-47.

pultures de l'époque franque. M. des Berryes signale une boîte en bronze sur le squelette d'une femme, rencontré en 1838, à Conlie, dans la Sarthe ¹. M. Gosse fils, antiquaire de Genève, visitant, en 1857, une des sépultures burgondes de la Suisse, trouva, près d'une chaînette de fer et d'une clef, « un amas de morceaux de fer qui devaient probablement venir d'une cassette. Il a même reconnu un des gonds de la porte ². »

Sauval raconte qu'en 1620, on trouva dans l'église mérovingienne de Sainte-Geneviève de Paris, un tombeau renfermant une boîte remplie de monnaies d'or et d'argent ³.

Nous regardons aussi comme à peu près certaine la présence d'un coffret dans le *tombois* de Védrin, près Namur, exploré en 1853. M. Del Marmol y a trouvé un morceau de plaque en os, orné d'un dessin composé de petites rainures circulaires, entremêlées de lignes horizontales et d'autres en biais ⁴. Cet objet, reproduit sur une des planches de sa Notice, est semblable à nos plaquettes d'Envermeu. Il appartient au même temps et à la même civilisation. Un antiquaire belge croit avoir reconnu les « ornements d'un coffret dans plusieurs plaques de bronze ornées de dessins au repoussé, » rencontrées en 1855, dans les sépultures antiques de Spontin, près Namur ⁵.

Il est très-vraisemblable qu'en Allemagne et en Angleterre, les mêmes faits se reproduisirent comme en France et en Belgique. Dans une note qui nous a été remise par M. Lindenschmit, touchant les objets que l'on rencontre au sein des cimetières francs de l'ancienne Germanie, l'archéologue de Mayence cite le petit coffret « *arcula*. » Mais nulle part on ne paraît avoir trouvé plus de boîtes de bronze et de coffrets en bois armaturés de métal, que dans les cimetières saxons du Kent, explorés de 1757 à 1773, par Bryan Faussett. Dans les nombreuses sépultures qu'il a visitées à Gilton Town, à Kingston Down, à Sibertswold Down, à Barfriston et à

¹ « Bulletin monumental, » t. v, p. 522.

² Gosse fils, « Suite à la Notice sur d'anciens cimetières, » p. 14.

³ Sauval, « Antiquités de Paris, » t. II, p. 336. — Legrand d'Aussy, « Des Sépultures nationales, » p. 104.

⁴ Del Marmol, « Cimetières de l'époque franq., etc., » p. 13, pl. II, fig. 9, et dans les « Annales de la Soc. archéol. de Namur, » t. III.

⁵ Hauzeur, « Antiquités gallo-germaniques, gallo-romaines et franques de la rive droite de la Meuse, » p. 38, pl. II, fig. 1 et 2.

Chartam, j'ai compté plus de vingt-huit boîtes ou écrins encore entourés de leurs anses, de leurs serrures et de leurs garnitures. Généralement ces pièces curieuses étaient rencontrées aux pieds des morts ¹. Il en était donc des Saxons du Kent comme des Francs de la Neustrie.

Enfin, parmi les objets recueillis en 1854, dans le cimetière de Little Wilbraham (Cambridgeshire), M. Néville cite deux petites boîtes de cuivre ².

A présent résumons-nous :

Nous venons de montrer, ce que du reste tout le monde savait, que l'usage du coffret, de la cassette ou de l'écrin était général chez les personnages éminents des époques romaine et franque. Nous avons montré ensuite, ce qui était moins connu, la coutume existant aux mêmes périodes de placer ces précieux objets dans les sépultures. Il nous reste à ajouter que, faisant application de ces principes au fait spécial qui nous occupe, nous dirons que Childéric dut posséder dans sa tombe un coffret ou écrin dont les restes sont les deux lames d'or décrites et dessinées par Chiflet. Nous ne saurions assigner une autre destination à ces deux pièces étranges et curieuses. Toutefois, si elles suffisaient pour nous faire soupçonner l'existence d'une cassette, elles sont loin de nous renseigner sur sa forme et sur sa grandeur. Ici le mystère reste tout entier. Nous pouvons seulement conclure que cette boîte ou écrin royal fut en bois, et que l'épaisseur des planches était d'un centimètre. La longueur des clous le démontre invinciblement.

Nous ne savons pas davantage où elle était placée, ni ce qu'elle pouvait contenir. Toutefois, nous ne croyons pas être téméraire ni mal fondé, en supposant qu'elle renfermait les deux cents monnaies d'argent extraites de la fosse royale. En ce cas, cette boîte représenterait la cassette ou trésor du Roi (*ærarium*). Peut-être aussi n'était-ce qu'un écrin contenant la série des médailles propres à être suspendues et une partie des boucles, boutons ou attaches, trop nombreux pour avoir été tous utilisés dans la toilette funèbre du prince.

Voilà nos conclusions. Nous les livrons au lecteur pour ce

¹ Consulter sur cet objet « *l'Inventorium sepulchrale*, » pour Gilton, nos 86, 94; pour Kingston, nos 26, 96, 121, 142, 169, 185, 205, 222, 299; pour Sibertswold, nos 10, 24, 42, 52, 56, 57, 60, 69, 100, 138, 181, 180; pour Barfriston, n° 45; pour Chartam, p. 166, 167.

² R. Néville, « *Saxon obsequies*, » p. 8.

qu'elles valent : mais nous persistons à penser que cette interprétation des deux lames d'or du roi franc est la plus raisonnable et la mieux fondée qui se soit produite jusqu'à ce jour.



PEIGNE DIT DE SAINT LOUP (à la cathédrale de Sens).

Voir « Le Tombeau de Childéric, » p. 373.

CHAPITRE III.

LES MONNAIES D'OR ET D'ARGENT.

PLUS de trois cents monnaies antiques apparurent dans le tombeau de Childéric. Cent d'entre elles étaient en or et le reste en argent. Ces deux masses monétaires semblent avoir formé deux dépôts différents, dont l'un était dans une bourse et l'autre dans un coffret. La bourse de cuir ou de peau était placée sur le corps même du roi : tous les écrivains lui assignent cette place. Quant aux monnaies d'argent, qu'un coffret dut renfermer, on n'en indique pas la place, mais nous soupçonnons fort qu'elles durent être logées aux pieds du défunt. Nous dirons bientôt pourquoi.

Commençons, comme toujours, par donner le récit de la découverte et la description des objets perdus ou conservés ; nous réunirons ensuite l'opinion des auteurs qui en ont traité avant nous ; enfin nous ferons nos propres observations, toujours basées sur des faits analogues ou contemporains.

Chiflet raconte qu'au premier moment de la découverte, on aperçut plus de cent monnaies d'or renfermées dans une espèce de cuir pourri. « *Mox nidus rotundior velut ex alutâ putri, in quo nummi aurei plus centum* ¹. » Le curé de Saint-Brice, appelé à cette découverte par les clameurs de l'ouvrier, assura avoir recueilli ce précieux dépôt sur le

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 37-38, 251. — Lecoinge, « Annales eccles. Francor., » t. 1^{er}, p. 108. — Audigier, « Origine des François et de leur empire, » p. 410-11, 497. — Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. II, p. 637-40, édit. in-4^o ; t. III, p. 410, édit. in-12. — Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 337. — Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 10. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 372. — De Bast, « Recueil d'antiq. rom. et gaul. trouv. en Flandre, » p. 107, édit. 1804.

sein même du roi. Selon lui, toutes les pièces étaient ensemble, et comme réunies dans une bourse consumée par le temps ¹. Tous les historiens qui ont parlé, avec quelques détails, de la découverte de Tournai, sont d'accord pour la présence d'une bourse sur le corps du roi ². Nous avons, du reste, traité cette question à fond dans le chapitre v de la quatrième partie de cet ouvrage; nous n'y reviendrons pas ici.

Nous dirons seulement que, quoique estimées à plus de cent, les monnaies d'or ne furent cependant recueillies qu'au nombre de quatre-vingt-sept, dont quatre-vingt-une par le curé de Saint-Brice ³ et six par le chanoine Chifflet ⁴. Le clergé ne paraît n'en avoir envoyé aucune aux magistrats de Tournai ⁵; mais il semble les avoir remises toutes au prince-gouverneur dans l'entrevue de novembre 1653 ⁶.

La collection remise par le curé et les trésoriers se composait de cinquante-six pièces de Léon, quatorze de Zénon, sept de Marcien, une de Basilisque, et une de Basilisque et de Marc, puis deux autres médailles aussi en or, mais plus grandes, dont l'une était de Valentinien III et l'autre de Léon. Les six pièces que le chanoine, fils de Chifflet, donna ensuite à son père, reproduisaient les effigies de Valentinien, de Marcien, de Léon, de Zénon, de Basilisque et de Marc.

Nous ne trouvons, sur les monnaies qui précèdent, que sept empereurs byzantins. Cependant lorsque Chifflet fit le

¹ Chifflet, « Anastasis, » p. 259.

² Id., *ibid.*, p. 37, 259. — Lecoinge, « Annales ecclesiast. Francor., » t. 1^{er}, p. 108-10. — Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. II, p. 637-40, édit. in-4^o; t. III, p. 410, édit. in-12. — Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 337. — Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 10. — Ribault de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 73-80. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 372. — De Bast, « Recueil d'antiqu. rom. et gaul., » p. 107, édit. 1804.

³ Chifflet, « Anastasis, » p. 46. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 375.

⁴ Chifflet, « Anastasis, » p. 43. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 373-75. — De Bast, « Recueil d'antiqu. rom. et gaul., » p. 109, édit. 1804.

⁵ Chifflet, « Anastasis, » p. 39. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 373.

⁶ Chifflet, « Anastasis, » p. 43. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 375. — Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, p. 10. — De Bast, « Recueil d'antiqu. rom. et gaul., » p. 109, édit. 1804.

classement chronologique de cette suite impériale, il recon-
nut cinquante-deux types différents et les noms de neuf
souverains de Rome et de Constantinople. Tous, du reste,
étaient contemporains de Childéric. En voici la liste, par
ordre de date, telle qu'elle est donnée par Chiflet ¹, Lecoinge ²,
Poutrain ³ et Ribauld de la Chapelle ⁴.

Théodose II, dit le Jeune (Orient), 450.

Valentinien III (Occident), 425-55.

Marcien (Orient), 450-57.

Léon I^{er} (id.), 457-74.

Léon II, dit le Jeune, et Zénon (id.), 474.

Julius Népos (Occident), 474-76.

Basilisque (Orient), 476-77.

Basilisque et Marc, son fils (id.), 477.

Zénon, seul (id.), 476-94.

Ce fut sous ce dernier empereur, et la septième année de
son règne, que mourut Childéric, l'an 484 de notre ère.

A partir du moment de leur découverte et de leur publi-
cation, nous manquons de détails sur ces monnaies d'or.
Toutes cependant paraissent avoir vu la France et avoir
suivi en tout les destinées des reliques royales. Quoique le
Catalogue de M. Du Mersan, publié en 1828, ne dise pas un
mot de ces pièces précieuses ⁵, nous sommes néanmoins
porté à supposer qu'elles existaient encore à cette époque.
Selon nous elles auront disparu dans le vol de 1834, avec
les plus riches objets du trésor mérovingien. Des quatre-
vingt-sept sols d'or impériaux, deux seulement sont parvenus
jusqu'à nous. Ce sont deux monnaies de Léon ⁶, enchâssées
dans une mauvaise garniture d'os, œuvre d'un conservateur
inintelligent. Nous reproduisons ici (page 442) une de ces
pièces, l'autre étant entièrement pareille.

Nous n'avons point à traiter de ces monuments au point de
vue numismatique. Nous n'envisagerons en eux que le côté
funéraire, et ne les consulterons que dans l'intérêt des révé-

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 251-57.

² Lecoinge, « Annales ecclesiastici Francorum, » t. 1^{er}, p. 108-10.

³ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » p. 402-10.

⁴ Ribauld de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 77.

⁵ Du Mersan, « Notice des ornements exposés dans le cabinet des méd.
ant. et pierres gravées de la Biblioth. du Roi, » p. 10, 45; édit. de 1828.

⁶ Du Mersan, « Hist. du Cabinet des méd. ant. et pierres gravées, avec
une notice sur la Bibliothèque royale, » p. 29-30, édit. de 1838.



MONNAIE D'OR DU TOMBEAU DE CHILDÉRIC (Musée des Souverains).

lations sépulcrales qu'elles pourraient nous faire. Mais auparavant disons un mot des monnaies d'argent.

Tous les historiens de la découverte s'accordent à dire que la sépulture royale contenait plus de deux cents monnaies d'argent : « In conditorio Childerici regis reperti sunt numimi argentei ducenti, eoque amplius ¹. » Cependant quarante-deux seulement passèrent entre les mains de l'historien du tombeau ². Toutes ces pièces étaient romaines et impériales, à l'exception d'une seule qui était consulaire. Mais ce dépôt avait beaucoup souffert au sein de la terre, et la plupart des légendes étaient tellement effacées par l'oxyde qu'il était impossible de les lire : « Ita extriti et rubigine obducti ut facinus esset legere ³. » C'est pour cela probablement que la majeure partie d'entre elles ne fut ni reconnue ni recueillie.

La pauvreté de la matière fut aussi une des causes pour lesquelles le curé et les trésoriers de Saint-Brice ne se donnèrent pas la peine d'en ramasser une seule. Les quarante-deux qui survécurent durent leur salut au fils de Chiflet, qui les racheta à des gens du « menu peuple, » dont elles étaient devenues la propriété ⁴.

Chiflet, après avoir reçu ces pièces et en avoir fait hom-

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 38, 270. — Lecoq, « Annales ecclesiastici Franc., » t. 1^{er}, p. 108-10. — Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. II, p. 637-40, édit. in-4^o; t. III, p. 637-40, édit. in-12. — Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 10. — Ribault de la Chapelle, « Dissertations sur l'origine des Francs, » p. 76. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 372, 404-408. — De Bast, « Recueil d'antiqu. gaul. et rom., » p. 107, édit. 1804.

² Chiflet, « Anastasis, » p. 270. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » p. 408.

³ Chiflet, « Anastasis, » p. 38.

⁴ Chiflet, « Anastasis, » p. 43, 270. — Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 373, 375 et 408.

mage à l'archiduc, devenu le Mécène du roi franc, s'efforça de les classer et de les lire. En dehors de la pièce consulaire il constata une série de douze types impériaux qu'il rangea chronologiquement de la manière suivante :

Un Néron (54-68) ;
Deux Trajan (98-117) ;
Cinq Adrien (117-138) ;
Neuf Antonin-le-Pieux (138-161) ;
Trois Faustine, femme d'Antonin-le-Pieux ;
Sept Marc-Aurèle (161-180) ;
Trois Faustine, femme de Marc-Aurèle ;
Six Lucius Verus (180-189) ;
Deux Commode (189-192) ;
Un Julia, femme de Septime-Sévère (193) ;
Un Caracalla (196-211) ;
Un Constance-le-Jeune (235).

Sur ce nombre quatre étaient percées.

Que sont devenues toutes ces monnaies d'argent ? Sont-elles allées à Vienne ? Sont-elles parvenues jusqu'à Paris ?

Nous manquons entièrement de renseignements à ce sujet. Nous sommes porté à croire qu'elles n'auront pas quitté la Belgique, où elles auront été égarées et perdues à cause de leur mauvais état et de la vulgarité du métal.

Maintenant où ces pièces étaient-elles placées dans le cerceuil du roi ? Question délicate qui mérite une réponse motivée. Avant toutes choses, nous sentons le besoin d'établir deux catégories pour ces monnaies d'argent ; la première se compose des quatre monnaies percées, la seconde de celles qui étaient entières.

Les monnaies percées durent figurer comme pendeloques, et nous en avons déjà traité au chapitre iv de la iv^e partie de cet ouvrage. Nous y renvoyons le lecteur. Toutefois, pour lui donner une idée de ce que furent les monnaies d'argent de Childéric, nous reproduisons ici (page 414) le dessin que Chiflet nous a laissé des quatre deniers forés, dessin qui a été copié par Montfaucon ¹, Poutrain ² et Billardon-Sauvigny ³.

La seconde partie de ces monnaies, c'est-à-dire toutes celles qui n'étaient pas forées et qui figuraient au nombre d'environ

¹ Montfaucon, « Les Mon. de la Monarchie française, » t. 1^{er}, pl. v, fig. 5.

² Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » p. 404, pl. vi.

³ Billardon-Sauvigny, « Essai historique sur les mœurs des Français, » t. II, pl. v, p. 21.



MONNAIES D'ARGENT DU TOMBEAU DE CHILDÉRIC (d'après Chiflet).

deux cents, durent être déposées dans une cassette ou un coffret et placées probablement aux pieds du défunt. Dans le chapitre qui précède, entièrement consacré à l'écrin du prince, nous avons montré, par des analogues, où devait se trouver cet attribut de la puissance royale.

Quand nous parlons de caisse, de coffret ou d'écrin, nous savons très-bien que Chiflet, Mabillon, Poutrain, Montfaucon ou autres n'en ont jamais dit un mot. La raison en est assez simple, c'est qu'ils n'en ont pas soupçonné l'existence dans la tombe du roi franc, puisqu'ils ont pris les montures de la cassette royale pour les garnitures du secrétaire ou de la boîte à tablettes.

Pour nous qui avons rendu à Childéric son écrin ou sa caisse, nous aurons moins de peine à lui assigner une destination, et les deux cents monnaies d'argent viennent parfaitement confirmer nos conjectures. Ces dernières pièces ont figuré, dans la tombe, le trésor royal, chose qui n'a rien d'in vraisemblable à une époque où l'agent du fisc et le seigneur monétaire étaient enterrés avec leurs poids et leurs balances¹. Ainsi le numéraire, répandu avec tant d'abondance dans le tombeau de Childéric, se partagerait en deux lots : l'or aurait rempli la bourse, et l'argent la caisse.

Maintenant, montrons que cette pratique de déposer les monnaies avec les morts n'est pas particulière à Childéric, mais qu'elle est commune à tous ceux de sa nation. Faisons voir l'universalité de cette coutume au v^e et au vi^e siècle, non-seulement chez les Romains de la décadence, mais encore parmi les tribus teutoniques qui supplantèrent les Césars dans l'Europe occidentale. Quand nous aurons complété cette exposition, qui va nécessiter un pèlerinage au berceau des

¹ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 184-85, 253-58. — Faussett, « Inventorium sepulchrale, » p. 22, 43, pl. xvii, fig. 1, 2, 3. — Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. iii, p. 12-14, pl. iv, fig. 1. — Th. Wright, « On Anglo-Saxon antiquities, » p. 26.

nations modernes, nous essaierons de tirer des monnaies de Childéric toutes les conséquences qu'elles renferment pour notre sujet et pour l'histoire, les mœurs, la chronologie, la science des antiquités en général et celle des tombeaux en particulier.

Mais avant d'aller plus loin, on nous permettra de signaler en passant une erreur de Montfaucon, dont Chiflet a été l'occasion bien innocente. Dans l'intention de faire mieux comprendre la destination amuletique de quelques-uns des objets de Childéric, telles que les monnaies percées, par exemple, le vieux docteur avait intercalé dans son texte, assez inopportunément, j'en conviens, une série de scarabées égyptiens, accompagnés d'une dissertation spéciale ¹. Cette suite de scarabées frappa Montfaucon qui, par une distraction impardonnable, les rangea parmi les monuments du tombeau de Childéric et en forma lui-même une des planches de son bel ouvrage sur les *Monuments de la Monarchie française* ².

Voici en quels termes il en parle : « On trouva aussi quelques pièces d'argent barbares, de figure ovale, dont on donne la forme. Elles représentent des hommes de différente attitude, des chevaux, d'autres animaux, des oiseaux, tout cela d'un goût des plus grossiers. Ce qui me surprend, c'est que j'y vois un escarbot, cet objet de la superstition égyptienne, qu'on trouve si souvent dans les monuments égyptiens. Ces escarbots auroient-ils passé de l'Égypte jusqu'à ces anciens François? En auroient-ils aussi fait l'objet de leur culte? On voit encore dans une autre ovale la grenouille, qui se trouve aussi assez souvent dans les monuments égyptiens. L'une et l'autre pièce est percée ici de part en part ³. »

Ce que nous reprochons le plus à Montfaucon, c'est moins d'avoir donné ces monuments imaginaires, que l'impardonnable insouciance avec laquelle il a traité le trésor sépulcral du fils de Mérovée. Ayant à éditer le premier document de l'histoire de la France, il ne s'est même pas donné la peine de visiter les originaux déposés à la Bibliothèque royale. Au lieu de conduire ses dessinateurs et ses graveurs au Cabinet du Roi, il s'est contenté de prendre l'*Anastasis* et de leur demander des copies serviles à force d'être fidèles.

La méprise d'un homme célèbre dure longtemps. Aussi on

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 265-70.

² Montfaucon, « Les Monum. de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, pl. vi.

³ Id., *ibid.*, p. 15.

rencontre encore aujourd'hui de braves gens qui, sur la foi du savant Bénédictin, cherchent toujours de ces monnaies franques à figures fantastiques. Billardon-Sauvigny ¹ et le chanoine de Bast ² ajoutaient une foi entière à l'erreur de Montfaucon.

De nos jours, un des plus savants conservateurs de notre Musée du Louvre, M. de Longpérier, a relevé cette méprise de notre commun maître. Voici comment il s'en explique dans sa *Description de quelques monuments émaillés du moyen-âge*, publiée en 1842 : « Les objets qui composaient le trésor de Childéric furent gravés, et décrits d'abord par le Père Chiflet ³, et par Mabillon, dans le tome deux des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*; puis par Montfaucon, dans les *Monumens de la Monarchie*. Ce dernier a commis une erreur singulière qui, je le pense, n'a jamais été relevée. Le P. Chiflet avait fait graver dans le même volume les bijoux du tombeau de Childéric et une collection de scarabées étrusques en cornaline; Montfaucon s'est imaginé que le tout provenait des fouilles de Tournai, et de plus, que les scarabées étaient des monnaies d'argent; et c'est ainsi qu'il les a décrits ⁴. »

C'est bien la première fois, en effet, que l'erreur de Montfaucon est relevée en France, et M. de Longpérier n'en conserve pas moins tout le mérite de sa découverte. Cependant, comme il faut rendre justice à tout le monde, je dois ajouter qu'il y a cent dix ans, en 1749, un historien belge s'était déjà aperçu de la bévue et l'avait signalée en ces termes : « On voit, outre les médailles d'or et les médailles d'argent données par Chiflet, une planche de vingt-deux figures, sur cinq rangs de quatre, en forme de médailles ovales, dont la première, qui est placée au haut, dans le milieu du premier rang, est un escargot; et la dernière, qui leur répond au bas, une grenouille. Les vingt autres sont d'un grotesque monstrueux qui paraît tiré sur l'idée de la dernière bizarrerie : Chiflet appelle ces figures *scarabæi* ou *amuleta*, après les anciens, qui leur attribuaient des effets mystérieux, et entre autres, la vertu de

¹ Billardon-Sauvigny, « Essai sur les mœurs des Franç., » t. II, pl. VI, p. 25.

² De Bast, « Recueil d'antiq. rom. et gaul., » p. 110, édit. 1804.

³ Cette expression erronée (Chiflet n'étant pas religieux) paraît empruntée à M. Du Mersan.

⁴ De Longpérier, « Description de quelques monuments émaillés du moyen-âge, » p. 4.

détourner les malheurs et de porter bonheur, c'étoit un talisman. Chiflet fait là-dessus de grandes réflexions, et rapporte tout ce qu'en disent les auteurs. Le Père de Montfaucon fait à leur occasion une assés plaisante méprise; et il donne lui-même les figures, d'après Chiflet, comme si elles eussent fait partie du trésor sépulchral de Childéric, n'ayant pas pris garde que notre auteur ne les y joint avec d'autres médailles étrangères, à ce trésor, que comme des exemples, pour enrichir son ouvrage ¹. »

Ceci dit, nous reprenons la suite de notre travail.

Pour l'excursion que nous allons tenter en France, nous partagerons en deux tableaux la physionomie que présentèrent alors les sépultures de notre pays. Dans les inhumations, communes aux deux périodes romaine et franque, nous retrouverons, avec les nuances qui les divisent, un trait caractéristique qui les unit, le dépôt monétaire.

Commençons par les Romains. Nous ne remonterons pas jusqu'à l'urne cinéraire, au fond de laquelle les trois premiers siècles déposèrent le tribut de l'avare nocher du Styx. Nous nous contenterons des iv^e et v^e siècles, époque qui a la plus grande similitude avec la nôtre.

Bon nombre des contemporains de Childéric, inhumés dans le sol de cette Gaule qu'il parcourait en conquérant, et qu'il songeait à s'attacher pour toujours, y descendirent avec des monnaies de bronze ou d'argent placées dans la bouche, à la ceinture, parfois logées dans une bourse de peau ou dans une caisse de bois.

A la Cité de Limes, étudiée vers 1825, M. Feret trouva le squelette d'un guerrier romain, qu'il appelle « un soldat de Gratien. » Ce gardien de nos côtes possédait sur sa cuisse un Constantin-le-Jeune (+ 340) et près de sa tête, comme s'il était tombé de sa bouche, un Flavius Constance (+ 362). Non loin de lui était un dépôt de monnaies gauloises et romaines dont les dernières allaient jusqu'à Flavius Valens (+ 378) ².

Les sépultures découvertes à Incheville, près Eu, en 1856,

¹ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 409-10.

² Feret, « Souscription pour la recherche et la découv. des antiq. dans l'arrond. de Dieppe, » p. 7 et 8, 12 et 13. — Id., « Notes sur les observ. de M. Falluc, concern. les sépult. de la vallée de l'Eaulne, » p. 18. — « La Norm. souterr., » p. 33; 2^e édit., p. 39.

ont donné un quinaire d'argent de Magnus Maximus (383-87) ¹. Trois cimetières de Rouen ont fait voir des coffres de bois, de plomb et de pierre. Les bières de la *rue d'Ernemont*, l'ancienne voie de Beauvoisis, ont révélé le nom de Vespasien (69-79) ²; les sarcophages de Quatre-Mares, ancienne route d'*Uggate*, ont répété celui de Tétricus (267-73) ³, et les cercueils de plomb de la *rue du Renard*, près la voie de *Juliobona* et de *Caracotinum*, ont fait lire ceux de Domitien, de Vespasien, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Julie Mamée (222-35), et de Posthume le père (258-67) ⁴.

Vernon qui, en 1844, nous montra des Gallo-Romains ensevelis dans les sables de la vallée de Seine, a recueilli, dans leurs yeux oxydés, des bronzes de Trajan (98-117), d'Antonin (161-84) et de Constantin-le-Grand (313-37) ⁵. La Normandie a encore montré des monnaies romaines dans ses sépultures de Cany, de Cherbourg, d'Évreux, de Menneval, du Bosgouet ⁶ et de Houetteville (Eure). A Cany, ce sont des Philippe et un Valérien ⁷. A Cherbourg, en 1744, ce sont deux cents Marc-Aurèle (180-89) d'or renfermés dans un tombeau ⁸. A Évreux, c'est un Constantin-le-Grand ⁹; à Houetteville, c'est un Antonin-le-Pieux ¹⁰; à Menneval, ce sont des Posthume, des Tétricus et des Constantin ¹¹.

¹ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 425-26.

² « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 39; 2^e édit., p. 47.

³ Deville, « Découv. de sépult. antiq. à Quatre-Mares, » dans la « Revue de Rouen, » de 1843, 1^{er} sem., p. 124-29, 158. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 41; 2^e édit., p. 49.

⁴ H. Langlois, « Mém. sur des tomb. gallo-rom., » p. 2-27. — « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. IV, p. 237-48. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 37; 2^e édit., p. 45.

⁵ « Revue de Rouen, » de 1844, p. 315. — « La Normandie souterraine, » 1^{re} édit., p. 35; 2^e édit., p. 43.

⁶ De Gerville, « Essai sur les sarcophages, » p. 13. — « Annuaire de l'Eure, » pour 1832, p. 58.

⁷ « Revue de Rouen, » de 1849, p. 354. — « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. XVII, p. 406. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 51; 2^e édit., p. 61.

⁸ Legrand d'Aussy, « Des Sépult. nationales, » p. 331.

⁹ Mathon fils, « Sépult. gallo-rom. découvr. à Beauvais, » p. 13.

¹⁰ « Journal de Rouen, » du 3 avril 1858.

¹¹ L. Métayer et Gardin, « Découv. de construct. et sépult. gallo-rom., à Menneval, près Bernay, » 2^e rapp., p. 5 et 7.

Paris ¹, Nîmes ², Bayeux ³, Angers ⁴, Amiens ⁵, Beauvais ⁶, (Lutetia, Nemausus, Augustodurum, Juliomagus, Samarobriva, Cæsaromagus), toutes ces puissantes colonies romaines ont vu sortir de leurs sarcophages de plomb ou de pierre les images de Néron (54-68), d'Antonin, de Faustine la mère (138-164), d'Albinus (195-97), de Julia Domna (197-211), d'Alexandre Sévère (222-35), de Probus (276-82), de Maximin I^{er} (235-38), de Posthume, de Tétricus, de Dioclétien (284-305), de Constantin et de Magnence (350-53).

Des villes moins importantes, telles que *Crusinia* (Orchamps, dans la Franche-Comté ⁷); *Mecletum* (Melun, dans l'Isle-de-France ⁸), ont montré autour de leurs morts des Auguste, des Tibère, des Néron, des Domitien (81-96), des Trajan, des Marc-Aurèle et la famille de Constantin.

Les *vici* et les *villas*, sur tous les points de la Gaule, ont présenté les morts tenant avec eux l'effigie des divins Césars. A Avoilles et aux Minaires, près Chatellerault, M. Mangon-Delalande signale, dans des cercueils, Constantin et Constance II ⁹. A Saint-Médard-des-Prés (Vendée), M. B. Fillon exhuma un des deux Posthume et Constant I^{er} (337-50) ¹⁰. A Savigny-sous-Beaune, c'est Constant I^{er} et Constantin II qui apparaissent ¹¹. A Francheville, près Toul, M. Dufresne nous révèle Auguste, Antonin, Faustine et Marc-Aurèle ¹². A Méricourt, dans le Pas-de-Calais, M. Terninck reconnaît, sur la cuisse d'un mort, trois monnaies de Trajan et d'Adrien (417-

¹ « Sauval, « Antiq. de Paris, » t. II, p. 336-37. — Legrand d'Aussy, « Des Sépult. nationales, » p. 40, 98, 104. — Grivaud de la Vincelle, « Antiq. gaul. et rom., recueillies dans les jardins du Sénat, » p. 235.

² Mathon fils, « Sépult. gallo-rom. découv. à Beauvais, » p. 13.

³ Ed. Lambert, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. XVII, p. 443-44. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 41; 2^e édit., p. 50.

⁴ Godard-Faultrier, « Mém. de la Soc. d'agric., etc., d'Angers, » année 1849. — Id., *ibid.*, année 1848.

⁵ Dom Martin, « La Religion des Gaulois, » t. II, p. 333-34.

⁶ Mathon fils, « Sépult. gallo-rom. découvertes à Beauvais, » p. 15.

⁷ A. Castan, « Notice sur Crusinia, » p. 18, 19, 24.

⁸ E. Grézy, « Notice sur les antiq. découv. à Melun, en 1847, » p. 10.

⁹ Mangon-Delalande, « Premier bullet. trim. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, » année 1838-39.

¹⁰ B. Fillon, « Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, » p. 58-59.

¹¹ Mathon fils, « Sépult. gallo-rom. découvertes à Beauvais, » p. 13.

¹² Dufresne, « Mém. de l'Acad. nat. de Metz, » année 1848-49, p. 218.

438) ¹. Enfin, à Bresles, dans le Beauvoisis, M. Mathon fils recueille un Nerva (96-98) et un Antonin, dans un vaste cimetière du v^e siècle ².

Mais à Daspich, près Thionville, à Arcis-sur-Aube et à Rennes, en Bretagne, c'est mieux encore. M. Camut-Chardon qui, de 1832 à 1840, a vu explorer à Arcis un cimetière païen du v^e siècle, raconte qu'en octobre 1838, on trouva la tombe d'une femme encore parée de son collier et de ses bracelets, et présentant sur sa poitrine une boîte en fer dans laquelle étaient enfermés cinquante-cinq petits bronzes, dont la plupart étaient frustes. Ceux qui ont pu être reconnus étaient des « quinaires frappés à Rome ou à Constantinople, vers l'an 329 ³. »

Le cimetière romain de Daspich, évidemment contemporain du iv^e et du v^e siècle de notre ère, a présenté à M. de Cussy, son explorateur, un dépôt de cent onze pièces placé près d'un défunt et tout à côté de sa tête. Sur ces cent onze monnaies, fort oxydées, M. de Cussy a pu reconnaître « deux Claude-le-Gothique, un Tétricus, deux Maximien-Hercule (284-305), trois Constance-Chlore (305-6), deux Constantin-le-Grand, quatre Valens, un Arcadius († 408) et trois Honorius (423) ⁴.

La découverte de Rennes est célèbre, cependant nous ne saurions mieux faire que de la répéter. Le 26 mars 1774, des ouvriers maçons travaillaient à démolir une maison appartenant au chapitre de la cathédrale, lorsqu'arrivés à six pieds de profondeur (deux mètres), ils trouvèrent un squelette humain, une chaîne d'or, une fibule d'or et la célèbre patère d'or qui figure à la Bibliothèque Impériale sous le nom de *Patère de Rennes*. A côté de ces magnifiques dépouilles se trouvaient quatre-vingt-treize monnaies romaines en or et quatre médailles d'or de Posthume, serties d'encadrements découpés à jour et munis d'une bélière de suspension. Le tout pesait huit marcs cinq onces quatre gros. Les seize *aureus* qui décorent la patère vont d'Adrien († 138) à Caracalla († 217) ⁵.

¹ Terninck, « Recherches sur les sépult. anc. dans les prov. du nord de la France, » dans « La Picardie, » 2^e année, p. 214.

² Mathon, « Le Mon. de l'Oise, » du 15 octobre 1838.

³ Camut-Chardon, « Notices hist. et topograph. sur la ville d'Arcis-sur-Aube, » p. 87.

⁴ De Cussy, « Bulletin monumental, » t. ix, p. 274.

⁵ Millin, « Monuments inédits, » t. v, p. 225, pl. xxiv à xxvii. — Chabouillet, « Catalogue général des camées, » p. 359-64. — « Magasin pittoresque, » année 1851, p. 199. — A. Montié, « De Paris à Rennes, » p. 263.

Cette découverte, par sa richesse et ses circonstances, rappelle étonnamment celle de Childéric. Cependant elle me paraît appartenir au plus tard au iv^e siècle de l'ère chrétienne.

Arrivons maintenant aux sépultures mérovingiennes, c'est-à-dire à celles qui, du vi^e au viii^e siècle, eurent lieu dans la Gaule soumise aux enfants de Clovis et de Mérovée. Les inhumations franques ne nous offriront pas moins de dépôts monétaires que les inhumations romaines.

Le cimetière d'Envermeu, où, de 1850 à 1856, j'ai visité plus de cinq cents sépultures de la période mérovingienne, n'a pas donné moins de trente monnaies d'or, d'argent et de bronze. Je citerai, dans le nombre, deux statères gaulois servant d'ornement, une monnaie carlovingienne en argent, cinq petites monnaies mérovingiennes, aussi en argent, mais déposées à la ceinture d'un guerrier, et environ vingt-deux monnaies romaines en bronze ou en billon, du Haut comme du Bas-Empire ¹.

Le cimetière franc de Londinières, étudié de 1847 à 1854, et où j'ai reconnu plusieurs centaines de fosses, ne m'a donné que cinq ou six monnaies de bronze entières ou percées. Comme elles étaient presque frustes, je n'ai bien constaté que la présence de Posthume et de Tétricus ².

Le cimetière de Lucy, fouillé en 1854, m'a donné deux grands bronzes romains du Haut-Empire et un dépôt de cinq tiers de sol d'or logés à la ceinture d'un soldat, sous la plaque même de son ceinturon. Ces monnaies, que j'ai plusieurs fois éditées, étaient toutes du vii^e et du viii^e siècle ³.

¹ « Les seuls empereurs romains que j'aie pu reconnaître à Envermeu sont : Trajan, Alexandre Sévère, Posthume, Constantin-le-Grand et Magnence. » *La Norm. souterr.*, » 1^{re} édit., p. 221, 284-88, 353-97; 2^e édit., p. 259-260, 353-65. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm. », p. 191. — « Fouilles d'Envermeu, 1850, » p. 6. — « Revue de Rouen, » juillet 1850. — « Congrès archéolog. de France : Séances générales tenues en 1856, » p. 376-80. — « Revue de l'Art chrétien, » février 1857, p. 87-89.

² « *La Norm. souterr.*, » 1^{re} édit., p. 221-24; 2^e édit., p. 259-63. — « Fouilles de Londinières, en 1847, » p. 22-24. — « Revue de Rouen, » de 1848, p. 88-89.

³ « *La Norm. souterr.*, » 1^{re} édit., p. 247-52; 2^e édit., p. 299-304, pl. ix. — « *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, » t. xix, p. 477-82. — « *Revue de Rouen*, » 1852, p. 213-20. — Girardin, « *Analyses de plusieurs produits d'art d'une haute antiq.*, » 2^e mémoire, p. 29-31. — Id., « *Précis analyt. des trav. de l'Acad. de Rouen*, » année 1852, p. 271-72. — Roach Smith, « *Collectanea antiqua*, » vol. II, p. 212, plate XLIX.

Les sépultures de Douvrend, quoique livrées à la discrétion des terrassiers, ont cependant rapporté deux monnaies de bronze, dont l'une de Claude I^{er} (44-54), et l'autre de Claude-le-Gothique ¹. Le cimetière d'Eslettes, surveillé par M. Deville, en 1847, a produit, avec ses Francs et ses Gallo-Romains, des bronzes d'Adrien et de Maximin ².

La Neustrie nous a encore fourni des monnaies romaines couchées à côté de ses morts. A Saint-Vincent-de-Nogent, près Neufchâtel, il s'est rencontré un Domitien ³, et à Bénouville-sur-Orne, on a recueilli un bronze de Constantin-le-Grand et un sol d'or de Clotaire II (584-628) ⁴.

L'Isle-de-France, qui fut longtemps la France par excellence, a montré des monnaies sur divers points. Sans parler du tombeau de Childéric II, découvert à Saint-Germain-des-Prés, en 1645, et dont les trésors inconnus suffirent pour enrichir ses spoliateurs de toutes sortes ⁵, nous pouvons citer les cimetières francs de Vendhuile (Aisne) ⁶, de Guiry ⁷, d'Hérouval, près le Mont-Javoult (Oise) ⁸, d'Auffargis, près Rambouillet ⁹, et de la Butte-des-Gargans, près Houdan (Seine-et-Oise) ¹⁰. De ces divers champs de repos sont sortis, avec des armes et des bijoux mérovingiens, les images d'Auguste, de Néron, d'Adrien, de Faustine, de Gallien, de Constantin-le-Grand, de Constant (340-50), de Valens et de Gratien.

La Picardie a montré à M. Rigollot, des Auguste, des Gordien-Pie, des Posthume, des Constant et des Valentinien, à Comblain ¹¹, à Esbart ¹² et à Longavène ¹³. L'Artois a fait voir

¹ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 316; 2^e édit., p. 399.

² Id., *ibid.*, 1^{re} édit., p. 36; 2^e édit., p. 44.

³ Id., *ibid.*, 2^e édit., p. 441.

⁴ L'abbé Durand, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » p. 324-36. — De Caumont, « Cours d'antiq. monum., » t. VI, p. 272. — Gervais, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. V, p. 435, pl. xxv, fig. 6. — Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, » t. X, p. 208.

⁵ Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie françoise, » t. 1^{er}, p. 175. — Mabillon, « Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres, » t. II, p. 641, 642, édit. in-4^o. — Legrand d'Aussy, « Des sépult. nationales, » p. 306.

⁶ Gomart, « Le cimetière mérovingien de Vendhuile, » p. 8.

⁷ « La Normandie souterraine, » 2^e édit., p. 336.

⁸ Graves, « Notice archéol. sur le dép. de l'Oise, » édit. de 1856, p. 312.

⁹ A. Moutié, « Notice sur un cimet. prés. mérov., à Auffargis, » p. 11.

¹⁰ Moutié, « Collectanea antiqua, » de Roach Smith, vol. IV, p. 183, 187.

¹¹ A. Terninck, « La Picardie, » 2^e année, p. 271.

¹² Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, » t. X, p. 179.

¹³ Id., *ibid.*, p. 180.

un Anastase (+ 548) en or dans les riches sépultures d'Arques, près Saint-Omer ¹. La Champagne a donné, à Scrapt, des bronzes gaulois et du Bas-Empire, tels que Valentin I^{er} ² (364-75), et à Verrières, les noms de Néron, de Nerva et du Grand Constantin ³. La Bourgogne a montré, à Neuilly, une monnaie de Justin ⁴ (548-27), et à Charnay des pièces gauloises et romaines. Parmi ces dernières se trouvait une Crispine ⁵.

La vieille Austrasie est tout émaillée de Césars, surtout dans ces rudes cimetières où repose la race belliqueuse qui a produit la civilisation moderne. M. Dufresne a vu un Gratien (378-83) sortir d'un tombeau de Rogéville ⁶, et les deux Constantin surgir des fosses de Bettlainville et de Farébersviller ⁷. M. de Widranges a surpris des Tibère, des Néron, des Antonin, des Tétricus et des Constantin, dans les tombes franques de Varney ⁸ et de Remennecourt ⁹. Enfin M. Victor Simon, qui a interrogé un si grand nombre de cimetières dans la Lotharingie, a entendu retentir à ses oreilles les noms de Claude I^{er}, de Domitien, d'Adrien, d'Antonin, de Faustine-la-Jeune, de Claude II, de Tétricus, de Maximien-Hercule, de Constance-Chlore, de Constantin-le-Grand, de Valens, de Gratien, d'Arcadius et d'Honorius ¹⁰.

Mais la plus précieuse découverte de la Lorraine a eu lieu au hameau de Kirschnaumen, près Sièrck. Dans ce village forestier, fertile pourtant en antiquités romaines et franques, on a trouvé, en 1858, six sépultures mérovingiennes des

¹ Legrand, « Bulletin hist. de la Soc. des Antiq. de Morinie, » année 1852, p. 14. — Terninck, « La Picardie, » 2^e année, p. 273.

² De Widranges, « Mém. de la Soc. philomat. de Verdun, » t. III, p. 211.

³ Corrad de Bréban, « Mém. de la Société d'agric., etc., de l'Aube, » t. XVII, p. 564.

⁴ « L'Univers, » du 8 novembre 1857, d'après « Le Moniteur de la Côte-d'Or. »

⁵ Bandot, « Mém. de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, » années 1832-33, p. 216.

⁶ Dufresne, « Mém. de l'Acad. nat. de Metz, » année 1848-49, p. 224. — V. Simon, « Observations sur des sépult. antiq. dans les Gaules, » p. 9.

⁷ Dufresne, « Notice sur des sépult. gallo-frankes, » p. 7. — Abel, « Bull. de la Soc. d'archéol. et d'hist. de la Moselle, » 1^{re} année, p. 79.

⁸ De Widranges, « Mém. de la Soc. philomat. de Verdun, » t. III, p. 222.

⁹ Id., *ibid.*, p. 203.

¹⁰ V. Simon, « Notice sur les sépult. des anciens, » p. 16. — Id., « Observations sur des sépultures antiques, » p. 9.

mieux caractérisées. L'une d'elles, celle qui fut attribuée au chef, présenta dans les dents un tiers de sol d'or d'Anastase († 548), de la plus belle conservation ¹.

En un mot, si nous allons par toute la France interrogeant les explorateurs, visitant les Musées publics et les collections particulières, nous apprendrons que partout le Franc ou le Romain sortent souvent de terre escortés de rois ou d'empereurs, de Césars ou de monétaires.

Autour de la France mérovingienne rayonnent, comme des satellites naturels, la Suisse, la Belgique et le Luxembourg, vieilles provinces franques ou burgondes qui offrent dans leurs sépultures primitives des monnaies franques, romaines et byzantines. A Tronche-Bélon, près Avenches, le baron de Bonstetten signale un cimetière des bas-temps, où l'on a trouvé un Constant I^{er} ². A Bel-Air, près Lausanne, les explorations successives de M. Troyon ont amené au jour un Auguste, un Nerva, un Magnus-Maximus ³ et dix monnaies d'argent de Charlemagne (768-844). Ces dernières formaient à elles seules un dépôt spécial.

La Belgique a montré des pièces romaines et barbares dans ses trois cimetières mérovingiens de Séraing, de Lède et de Védrin. A Séraing, M. Hagemans a vu, outre deux bronzes frustes, un Antonin et une Julia Domna ⁴. A Védrin, M. Del Marmol a reconnu un Julien l'Apostat (355-63) et un Justinien ⁵. A Lède, près d'Alost, M. Joly signale le curieux assemblage d'un denier consulaire en argent, d'une imitation barbare de la monnaie impériale, et d'un tiers de sol d'or de Childebort I^{er} (544-58), encore logé dans les dents d'un squelette ⁶.

Dans le Luxembourg, petite province soigneusement étudiée par sa Société archéologique, M. Namur ne signale spécialement que deux bronzes de Constance Chlore et de Licinius II (323-26), recueillis dans deux tombes franques, entre Greisch et Sept-Fontaines ⁷; mais il assure, en tête de son travail sur

¹ Abel, « Bull. de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, » 1^{re} année, p. 63, 79 et 80.

² De Bonstetten, « Recueil d'antiquités suisses, » p. 45.

³ Troyon, « Description des tombeaux de Bel-Air, » p. 7.

⁴ Hagemans, « Rapport sur la découverte d'un cimetière franc-mérov., » p. 27-29.

⁵ Del Marmol, « Cimetières de l'époque franque, » p. 17.

⁶ Joly, « Antiq. celto-german. et gallo-rom., » p. 183-84.

⁷ Namur, « Public. de la Soc. archéol. de Luxembourg, » t. VIII, p. 50.

les tombes gallo-frankes de son pays, qu'un tiers de sol d'or de Justin I^{er} fut trouvé dans un tombeau de Kirschnaumen (Moselle), et qu'à Bellevèze on a découvert un dépôt de deux cent soixante-treize deniers d'argent de Louis-le-Débonnaire (844-40) ¹.

L'Allemagne, qui doit abonder en faits du même genre, nous est malheureusement très-peu connue sous ce rapport. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de citer deux ou trois faits qui sont parvenus à notre connaissance. L'un, rapporté par Roach Smith, a eu lieu à Cologne, aux environs de la porte de Saint-Séverin. Là, on a trouvé un tombeau contenant une monnaie de bronze de l'empereur Tacite (275-76) ². Le second fait, beaucoup plus important, est celui de Selzen, révélé par M. Lindenschmit. Au sein de ce remarquable cimetière, le directeur de la Société archéologique de Mayence a rencontré des monnaies antiques dans cinq tombeaux. Une femme avait au bras un bronze de la famille de Constantin, deux guerriers possédaient dans leur bouche une monnaie d'or de Justinien, et deux autres défunts offraient aussi entre leurs dents des fragments de monnaies romaines ³.

Le même archéologue nous révèle encore un fait bien curieux qui s'est passé aux environs de Mayence, dans les cimetières de Flomborn et d'Oberolm. Ces deux champs de repos, évidemment du v^e siècle, ont offert vingt et une pièces, dont quelques-unes ont pu être reconnues. Ces dernières étaient de Titus, d'Adrien, de Marc-Aurèle, de Galère Maximien, de Constantin-le-Grand, de Constantin-le-Jeune, de Constance et de Magnus-Maximus. On présume que les autres étaient de Valentinien, de Crispus, de Julia Domna et encore de Constantin ⁴.

On peut dire que dans l'Europe du v^e et du vi^e siècle, la coutume dont nous parlons était générale. Elle est également attestée par les premiers explorateurs des Catacombes, Bosio ⁵ et Aringhi qui, à différentes reprises, signalent des tombeaux

¹ Namur, « Public. de la Soc. archéol. de Luxembourg, » t. VIII, p. 40.

² Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. II, p. 147, pl. xxxv, fig. 9.

³ Lindenschmit, « Das Germanische todenlager, » p. 16-17, 20-21, nos 8, 16, 17, 20, 21; planche générale, nos 8, 17, 21. — Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Picardie, » t. X, p. 208-9.

⁴ Lindenschmit, « Ueber eine besondere Gattung von Gewandnadeln aus deutschen grabern des V und VI, Jahrhunderts, » p. 14.

⁵ Bosio, « Roma sotterranea, » lib. I, c. 20, et lib. IV, c. 31.

de chrétiens marqués par des monnaies impériales. Ils citent, entre autres, les tombeaux du martyr Marius, contenant un Adrien; du martyr Alexandre, renfermant un Antonin ¹, et enfin du pape Caius (283-96), martyrisé sous Dioclétien, qui contenait trois bronzes de cet empereur. Dès le ^{xvii}^e siècle c'était déjà une opinion bien assise parmi les amis de l'antiquité ².

Mais passons en Angleterre et nous y retrouverons la même habitude parfaitement vivante à la période anglo-saxonne. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir les procès-verbaux de fouilles faites au siècle dernier et depuis quelques années, dans les divers comtés de la Grande-Bretagne. Le cimetière de Fairford, comté de Gloucester, a donné à M. Wylie un Gallien, un Allectus, deux Valens et un Gratien, le tout en bronze ³. Le cimetière de Wilbraham, dans le comté de Cambridge, a fourni à M. Néville trente-deux bronzes, dont les plus lisibles étaient de Trajan, d'Adrien, de Faustine, de Marc-Aurèle, de Victorin et de Constantin-le-Grand ⁴.

Au comté d'Oxford, M. Akerman a trouvé un Posthume dans les tombes de Brighthampton ⁵ et un Carausius dans les fosses de Kemble, au nord du Wiltshire ⁶. Dans le tumulus de Barrow Furlong, comté de Northampton, le baronnet Henry Dryden a recueilli un Carausius et une Salonine, femme de Gallien ⁷.

Mais c'est le vieux Kent qui a donné le plus de monnaies sépulcrales dans ce siècle-ci et dans l'autre. De nos jours il a présenté à Roach Smith plusieurs monnaies percées, à Stowe Heath ⁸; et à Ozingell, un sol d'or de Justinien, des *sceattas* saxons en argent et une collection de bronzes antiques servant de poids ⁹. Découverte pareille à cette dernière avait été faite à Ash, en 1771 ¹⁰. Enfin, lord Londesborough a recueilli,

¹ Aringhi, « Roma subterranea, » lib. vi, c. 23. — Chiffet, « Anast., » p. 257.

² Chiffet, « Anastasis, » p. 257.

³ Wylie, « Fairford graves, » p. 15, 28, 29.

⁴ Néville, « Saxon obsequies, » p. 7, 11, 17, 21, 24. — Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. III, p. 207.

⁵ Akerman, « Report of the researches in a cemetery, etc., à Brighthampton, » p. 4.

⁶ Id., « Account of the discov. of Anglo-Sax. rem. at Kemble, » p. 2.

⁷ H. Dryden, « Discovery of early Saxon remains, » p. 9.

⁸ Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. III, p. 166, pl. xxxix.

⁹ Id., *ibid.*, vol. III, p. 6, 13-16, pl. iv, fig. 1 à 13; pl. v, fig. 13, 16.

¹⁰ Douglas, « Nenia Britannica, » pl. XII. — Roach Smith, « Collectanea antiqua, » t. III, p. 14.

dans ses explorations de Breach Down, quatre sceattas d'argent, conservés dans une bourse anglo-saxonne ¹.

Mais c'est le Rév. Faussett, le patient explorateur du Kent au siècle dernier, qui nous présente la plus belle suite des découvertes sépulcrales de l'Angleterre. En effet, dans six cimetières saxons fouillés de 1757 à 1773, son précieux inventaire nous signale, à Crundale, une Faustine; à Barfriston, un Constantin; à Beakesbourne, un Gallien et un Maximien; à Sibertswold, deux triens mérovingiens de Verdun; à Gilton, un Néron, un Antonin, un Dioclétien, trois Constantin et un Justinien; à Kingston, un Claude, un Gallien, un Probus (376-82), deux Carausius (287-93), un Allectus (293-96), et enfin un Constantin-le-Grand ².

Du reste, le mélange de monnaies romaines, saxonnes, franques et byzantines, dans les tombeaux de l'heptarchie, est un fait bien connu de tous les archéologues anglais, et il est notamment signalé par deux des plus éminents, MM. Roach Smith et Thomas Wright ³.

Maintenant il nous reste à tirer des conséquences pratiques et utiles pour l'histoire de la série de faits que nous venons de dérouler dans les pages précédentes. Les questions qui se présentent naturellement à l'esprit du lecteur sont celles-ci : A quoi pouvaient servir ces pièces déposées sur les morts ou à côté d'eux ? Quel parti en pouvons-nous tirer aujourd'hui, et quelles conséquences découlent pour nous de la présence des monnaies dans les anciens tombeaux ? Enfin, tout spécialement, que faut-il conclure du riche dépôt monétaire de Childéric ?

Commençons avant tout par faire cette réserve : que selon la place que la monnaie occupe sur les morts, l'intention des vivants dut être différente.

En effet, une opinion, généralement accréditée parmi les antiquaires modernes, veut que la monnaie placée dans les urnes cinéraires des trois premiers siècles ait été destinée à payer à Caron le passage du Styx, de là le nom qu'on lui

¹ Th. Wright, « On Anglo-Saxon antiquities, etc., » p. 21. — Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie, » t. x, p. 208.

² Faussett, « Inventorium sepulchrale, » p. 4, 14, 15, 16, 19, 23, 27, 47, 48, 58, 92, 131, 139, 153, 154, 192, pl. xvii.

³ Roach Smith, « Inventorium sepulchrale, » p. XLVII-XLIX. — « Collectanea antiqua, » vol. III, p. 13-16. — Th. Wright, « On Anglo-Saxon antiqu. with a reference to the Faussett collect., » p. 21.

donne habituellement de *naulum* ou de « pièce à Caron. » Si cette idée mythologique (et rien n'empêche de le croire) s'est maintenue parmi les Romains du iv^e et du v^e siècle, on pourrait attribuer à la même cause le placement d'un bon nombre de monnaies dans les sépultures de cette époque. Il serait difficile, en effet, d'attribuer à un autre motif les pièces recueillies dans les dents, dans la bouche, dans les yeux et dans les mains des morts, à Limes, à Vernon, à Paris, etc.

Comme le paganisme romain a pu durer dans les campagnes de la Gaule, de la Bretagne et de la Germanie, pendant le vi^e et le vii^e siècle, rien ne s'oppose à interpréter par cette coutume symbolique les sols d'or byzantins ou mérovingiens trouvés à Lède et à Selzen, dans les dents mêmes de squelettes francs.

Nous n'insisterons pas sur cette opinion adoptée par un grand nombre d'antiquaires qui prétendent que « le symbole païen a traversé le moyen-âge et qu'il vit encore dans nos campagnes les plus reculées ¹. » Il n'a pas manqué de gens qui aient attribué à cette tradition mythologique les monnaies que l'on rencontre dans certaines sépultures chrétiennes. Citons entre autres les quatre-vingt-six pièces d'argent ou de cuivre recueillies en 1858, par M. Métayer, dans la léproserie de Bernay, à côté ou dans la main même des morts, à ce qu'il assure; mais nous ne pouvons souscrire à cette interprétation ², et il nous paraît impossible d'attribuer, même à une ombre de paganisme, les huit monnaies d'argent trouvées, en 1818, dans le tombeau de saint François d'Assise ³.

Nous croyons donc que si, dans certains cas, le symbole païen peut être admis, il faut aussi, dans d'autres cas, recourir à une explication différente. Quelle a donc été l'idée de nos

¹ Voir à ce sujet une dissertation de Legrand d'Aussy, sur « L'usage du *naulus* en France pour la barque à Caron, » dans son livre « Des Sépultures nationales, » p. 39-44. Il prétend que cette coutume existait encore de son temps aux environs d'Auxerre et de Nevers. Il s'appuie sur les témoignages de Théophile Raynaud et de l'abbé Lebeuf. « Hist. du diocèse de Paris, » t. xv, p. 46. — Id., « Dissert. sur l'Hist. de Paris, » t. 1^{er}, p. 287. — Sauval, « Antiquités de Paris, » t. II, p. 337. — Voyez encore, pour la durée du *naulum* aux siècles chrétiens : Namur, « Public. de la Soc. archéol. de Luxembourg, » t. VIII, p. 46. — V. Simon, « Notice sur les sépult. des anciens, » p. 5. — Ed. Joly, « Antiq. celto-german. et gallo-rom. des env. de Renaix, » p. 166-167. — Thomas, « Journal de Rouen, » du 3 avril 1858.

² « L'Art en province, revue du centre, » année 1858, p. 202-3. — « Revue de l'Art chrét., » ann. 1858, p. 422. — « Vigie de Dieppe, » du 2 juill. 1858.

³ Godescard, « Vies des Pères, des Martyrs, etc., Supplément, » p. 496.

pères? Ont-ils voulu par là indiquer l'âge des sépultures, révéler l'époque où ils déposaient dans la terre leurs amis, leurs parents et leurs proches, absolument comme on met une médaille commémorative dans les fondements d'un édifice. Cette opinion, quoique fort spécieuse, ne nous paraît pas soutenable, au moins pour le plus grand nombre des cas.

Ainsi nous savons, par expérience, que dans les cimetières d'Envermeu, de Douvrend, de Londinières et d'ailleurs, aussi bien en France qu'à l'étranger, on ne trouve guère autre chose que des monnaies romaines, dont la plupart ont été déposées frustes ou percées. Or, comme ces cimetières sont tous francs, burgondes ou allemands, il est impossible de supposer aux témoins et aux auteurs de l'inhumation l'idée d'avoir voulu dater la sépulture avec des documents aussi peu concordants et aussi inintelligibles.

Il faut donc, pour ces dépôts particuliers, écarter toute idée de date ou de chronologie, au moins de la part de ceux qui les y placèrent autrefois. Quelques-unes de ces pièces y ont sans doute été mises par mégarde, comme les cinq tiers de sol d'or de Lucy placés sous la plaque du ceinturon d'un soldat. D'autres ont été mises en guise d'ornement, comme toutes les monnaies percées, suspendues au bras ou au cou, faisant partie d'un collier ou d'un bracelet, ou bien comme les pièces enchâssées et munies de bélières de suspension, ou enfin comme nos monnaies d'or d'Envermeu, encore garnies de pâte ou de mastic. Plusieurs aussi ont figuré comme attributs de rang ou de profession, ainsi fut-il de la pièce servant de poids chez l'agent monétaire ou fiscal d'Envermeu, et des deux séries de poids trouvées avec des balances, à Ash et à Ozingell, en Angleterre.

Toutefois, il est des cas où l'intention formelle de dépôt monétaire ne saurait être niée. Par exemple, à Daspich, à Cherbourg, à Arcis, à Rennes et à Tournai. Mais dans des cas semblables nous ne croyons pas encore, quoiqu'il s'agisse de païens, qu'on puisse recourir à l'idée de *naulum*, ni à celle de date pour l'inhumation. Tous ces morts portaient sur eux des effigies trop diverses pour qu'on puisse supposer à leurs déposants une pareille intention. A Daspich, la suite impériale allait de Tétricus († 273) à Honorius († 423). A Tournai, dans le tombeau même de Childéric, près de quatre siècles étaient représentés, depuis les consuls de Rome jusqu'aux empereurs byzantins de la fin du v^e siècle.

Quelle fut donc l'idée qui présida à ces dépôts monétaires ? En vérité, nous ne saurions le dire.

Pour l'acquit de notre conscience et aussi pour la satisfaction du lecteur, nous dirons qu'à nos yeux les deux dépôts monétaires de Childéric nous paraissent avoir deux significations différentes. Le coffret contenant l'argent figurerait le trésor royal, dont le prince eut ainsi emporté avec lui le symbole. La bourse remplie d'or pourrait avoir été mise là par tradition païenne pour satisfaire aux besoins du voyage et aux jouissances de l'autre vie ; car dans le royaume des ombres, le Celte, le Germain et le Scandinave se croyaient environnés des choses de la vie matérielle. C'est là une hypothèse que nous livrons pour ce qu'elle vaut et pour ce qu'elle nous coûte.

M. Camut-Chardon suppose de son côté que les cinquante-cinq pièces déposées dans la boîte, sur la poitrine d'un Gallo-Romain d'Arcis, indiquent le nombre des années du défunt, soit cinquante-cinq ans. Le lecteur appréciera cette hypothèse, inapplicable à Childéric.

Mais si l'on ignore la pensée des contemporains, s'il nous est impossible aujourd'hui de pénétrer ce mystère perdu dans la nuit des âges ou enseveli dans la poussière des siècles, du moins ne pourrions-nous pas tirer quelque parti d'un dépôt fait dans une intention si profondément inconnue ? Ne serait-il pas possible de l'utiliser pour l'histoire, pour la chronologie, pour l'archéologie enfin ? Nous croyons que cela se peut, mais à la condition d'apporter dans cette appréciation la plus haute prudence et la plus grande discrétion. Voici donc approximativement, et à défaut de mieux, les règles que nous essaierons de tracer, afin de diriger le lecteur dans une matière aussi délicate.

La monnaie romaine, surtout dans les inhumations, ne peut presque jamais seule fournir la preuve démonstrative d'une origine. Elle a toujours besoin d'être contrôlée ou corroborée par un autre monument mieux caractérisé, et cela à cause de la profusion de ce numéraire dans l'ancien monde, de son long règne, ou plutôt de sa longue circulation dans nos contrées latines.

Suivant les numismatistes, notamment MM. Fillon¹ et de Pétigny, la monnaie romaine circula seule et exclusivement

¹ B. Fillon, « *Observ. critiq. sur le livre de M. l'abbé Cochet, intitulé : « Sépultures, etc., »* p. 16. — « *Revue des prov. de l'Ouest,* » 4^e année.

en Europe jusqu'au milieu du vi^e siècle. Nous ajouterons que, selon nos faibles lumières, elle ne fut point dépréciée par l'apparition du numéraire barbare, mais qu'elle continua de circuler en France concurremment avec la monnaie nationale, sinon légalement, au moins légitimement jusqu'au xi^e siècle.

Les preuves qui nous paraissent appuyer cette assertion sont l'abondance du numéraire romain lui-même, la facilité de s'en procurer pour les transactions et la rareté extrême de la monnaie nationale. Le tombeau de Childéric ne renfermait aucune pièce franque, et il en contenait trois cents romaines. Le cimetière de Lucy a donné deux médailles romaines et cinq tiers de sol d'or du vi^e siècle; celui d'Envermeu nous a fourni cinq pièces d'argent du vi^e, un denier de Charlemagne, et vingt-trois pièces de bronze des Césars. Le cimetière franc de Bénouville-sur-Orne a montré deux empereurs et un triens de Clotaire II. A Lède (Belgique), c'est un Childébert I^{er} qui coudoie les consuls de Rome. A Bel-Air (Suisse), douze Charlemagnes marchent de pair avec trois Césars, empereurs romains. A Selzen sur le Rhin, Justinien partage le sol avec la famille de Constantin. Enfin, dans le Kent, à Gilton, à Sibertswold et à Ozingell, ce sont les byzantins et les mérovingiens qui dorment à côté des Romains du Haut-Empire.

Il y a quelques années, avant la réforme de la monnaie de billon ordonnée par Napoléon III, et à peu près consommée de 1853 à 1856, la monnaie romaine circulait encore assez librement dans nos campagnes. On appelait ces pièces des *sous à la Vierge*. Comme on en trouvait tous les jours, et par quantités considérables, les paysans ne voulaient pas les perdre complètement; n'osant les livrer à la circulation légale du commerce, ils les réservaient pour les offrandes ou quêtes d'église, là où toute monnaie est reçue sans contrôle. Nous connaissons, en Normandie, des curés de campagne et des sacristains de ville qui se sont fait de petites collections de médailles romaines, avec les plats et les trons de l'église.

Il ne faut donc rien conclure de la présence des monnaies romaines quand elles sont seules. En général, voici la règle que j'ai coutume de suivre en matière de numismatique monumentale. Pour moi, une pièce trouvée dans un tombeau, dans un monument, dans des fondations ou ailleurs, me prouve tout d'abord que l'édifice ou la sépulture ne sont pas antérieurs au souverain dont l'image est ainsi exhumée. Mais là s'arrête

sa force de déduction. Pour conclure que le monument est contemporain de la pièce, il me faut d'autres indications. Au contraire, lorsque plusieurs sortes de monnaies se rencontrent ensemble dans le même endroit, il me paraît sage de prendre toujours la dernière en date comme point de départ. Ainsi dans le conflit assez fréquent, dans nos cimetières francs, de monnaies romaines et de pièces mérovingiennes, ce sont toujours les plus récentes qui doivent prévaloir et décider la question.

A présent, il nous reste à dire quelles conclusions spéciales on doit tirer des deux dépôts monétaires de Childéric. Commençons par confesser que, sous tous rapports, cette découverte est exceptionnelle et qu'elle ne saurait en aucune façon faire loi dans la matière. Il est clair, en effet, que si une monnaie isolée ne peut jamais fournir une date précise, il en est tout autrement de l'ensemble d'un dépôt. Or, dans le cas présent, il y a deux dépôts monétaires, et si l'un fait défaut, l'autre rappelle. Comme premier résultat des règles que nous venons de poser, nous allons être forcé d'écarter la monnaie romaine, la monnaie byzantine devant seule être prise en considération.

En effet, sur les deux dépôts de Childéric, l'un est en argent et entièrement romain, allant de Néron à Constance I^{er} (54-68 à 350-60). Évidemment cette première suite, s'arrêtant au milieu du iv^e siècle, ne doit nullement entrer en ligne de compte.

Mais il n'en sera pas de même de l'or. Celui-là, remontant depuis Théodose-le-Jeune jusqu'à Zénon (458 à 491), doit être pris en haute considération ¹.

C'est donc dans cette seconde période et dans la série byzantine, de 450 à 491, que devra être placée la mort du chef militaire de Tournai, si à défaut de renseignements positifs, nous sommes réduit à en demander la date à la numismatique sépulcrale. Or, en pareil cas, comme c'est la dernière

¹ A ce propos, je ferai remarquer qu'en général, dans les sépultures, l'or est une meilleure indication que tout autre métal, notamment que le cuivre. Habituellement parlant, ce sont des sols d'or ou des tiers de sol d'or qui datent. Ainsi, c'est un sol d'or de Clotaire II qui prime à Bénouville-sur-Orne; à Lucy, ce sont cinq triens du vi^e siècle qui font loi; il en est de même à Lède, à Selzen, à Ozingell, à Gilton, à Sibertswold. A défaut de sols d'or et de triens, ce sont les saigas et les sceattas d'argent qui marquent, comme à Envermeu et à Breach Down.

pièce qui fait autorité et qui écarte toutes les précédentes, nous devons donc fixer la date du décès et de l'inhumation au règne de Zénon seul, c'est-à-dire de 476 à 494. L'archéologie ne nous permet pas de préciser davantage, et nous ne sommes pas plus autorisé à choisir le commencement du règne que la fin, à moins que les monnaies ne portent sur elles des signes caractéristiques des dernières années : alors ce sont toujours les premières qui disparaissent pour faire place aux dernières.

Ainsi, en admettant que l'histoire n'ait parlé nulle part du prince franc enterré à Tournai, ni que l'anneau sigillaire n'ait pas donné son nom, ou qu'enfin ce nom soit profondément inconnu, en supposant que l'on soit réduit à chercher dans les seuls éléments de la tombe la solution du problème du 27 mai 4653, et qu'il faille leur demander la fixation exacte du décès, la numismatique seule, en dehors de tout autre élément, circonscrirait cette date dans le dernier quart du v^e siècle. Ajoutons bien vite que les documents archéologiques qui entourent le problème, tels que les armes, les bijoux, les vases, confirment parfaitement cette donnée monétaire, tant il est vrai que quand une chose est exacte tout concourt à la démontrer.

Ces conclusions, si certaines et si exceptionnellement précises, relativement au décès de Childéric, connu par les seules monnaies, sont tellement frappantes et tellement saisissables, qu'elles n'ont pas échappé à nos prédécesseurs, les historiens de la sépulture. Elles frappèrent jusqu'aux témoins mêmes de la découverte.

« De cette suite d'empereurs, contemporains de Childéric I^{er}, ainsi continuée jusqu'à sa mort, disait Chiflet cité par Poutrain, je conclus sûrement que la bague à sceller, qui fut trouvée dans le trésor sépulchral de Tournay, étoit de lui et non de Childéric II ou de Childéric III.

» La conséquence à tirer, continue l'historien de Tournai, des lumières que fournissoient ces médailles, étoit que quand même la bague à sceller ne s'y seroit pas trouvée entre autres pièces; il eût été aisé de reconnaître que c'étoit un prince ou grand seigneur qui avoit été enterré là sous l'empire de Zénon ¹. »

¹ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 404. — Chiflet, « Anastasis, » p. 256.

« La première conclusion qu'on peut tirer des médailles d'or, dit Ribauld de la Chapelle, c'est que le prince sur qui elles ont été trouvées est mort sous l'empire de Zénon et qu'il avoit été contemporain des empereurs précédents, à remonter jusqu'à Théodose-le-Jeune. C'est la réflexion que fit Wendelin et qu'il communiqua à Chiflet, celui-ci n'eut pas de peine à l'adopter, regardant les pièces en question comme des caractères certains que le Childéric dont le tombeau venoit d'être découvert à Tournai étoit Childéric I^{er}.

» Audigier ¹ a cependant prétendu que le Childéric, qu'on a pris pour le premier roi de ce nom, étoit un fils de Clotaire et d'Ingonde, mort avant son père, et que si ce prince est traité de roi dans l'inscription de son cachet, c'est que tous les fils de nos rois avoient alors ce titre. Feu M. de Saint-Aubin a adopté ce système dans ses *Antiquités de la Monarchie françoise*, p. 532 et suivantes, sans y rien ajouter. Il a dit, comme Audigier, qu'on ne pouvoit rien conclure des médailles trouvées dans le tombeau de Childéric ; « que c'étoit » de la monnoie laissée aux sépulchres par les anciens, avec » des lampes et des viandes comme pour servir aux nécessités des morts. »

» Mais concevra-t-on aisément que cette pratique du paganisme eût été conservée à l'égard d'un prince chrétien tel qu'étoit Childéric, fils de Clotaire et d'Ingonde ? De plus, pourquoi toutes ces médailles se terminent-elles à Zénon ? Pourquoi, dans un si grand nombre, n'en a-t-on point trouvé d'Anastase, de Justin et de Justinien, qui ont régné entre Childéric I^{er} et le prince Childéric, fils de Clotaire, pendant l'espace d'environ soixante-dix ans ? N'auroit-on pas dû trouver, non-seulement des monnoies de ces derniers empereurs, mais de celles de Clotaire, de Childebert et de Théodebert, puisque ces rois étoient en possession d'en faire frapper ? On veut qu'on ait laissé de la monnoie dans le tombeau d'un mort, pour servir à ses nécessités, et on ne veut pas que ce soit de la monnoie courante.

» Supposons ici, comme le cas eût pu arriver, qu'on eût trouvé ces médailles seules, dans quel tems auroit-on pu conjecturer que ce trésor auroit été caché ? On en auroit jugé sans doute par la médaille du dernier empereur, c'est-à-dire de Zénon ; pourquoi donc ne pas conclure avec Wendelin et

¹ Audigier, « L'Origine des François, » t. II, p. 496-98.

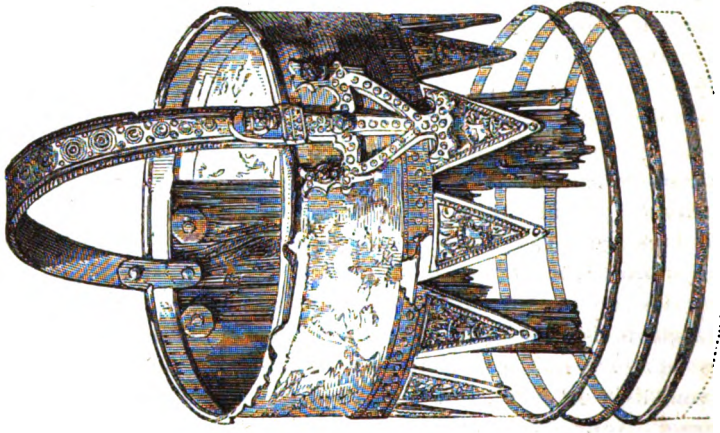
Chiflet que le prince sur qui ces médailles ont été trouvées a cessé de vivre sous l'empire de Zénon ¹. »

On voit par ces diverses citations que les conséquences à tirer de la monnaie d'or de Childéric n'ont échappé à personne. Ici donc l'archéologie moderne n'a point à apporter de lumières nouvelles.

Mais il lui reste un devoir à remplir, c'est de prémunir nos contemporains et nos successeurs contre les conclusions qu'ils pourraient tirer d'une découverte aussi insolite, et dont les conséquences sont si nettes et si tranchées. Une circonstance pareille ne se reproduira peut-être jamais en archéologie. Si le cas se représente, alors nous permettrons à tout archéologue, et nous nous permettrons à nous-même, de tirer des conclusions entièrement pareilles. Mais il faut pour cela que le cas soit bien identique, et, à cet effet, nous exigerons d'abord que la monnaie soit d'or : l'or, comme nous l'avons déjà dit, prouve et précise mieux que l'argent et le bronze. Nous exigerons ensuite qu'il y ait un groupe de pièces, une série de rois ou d'empereurs; car si une monnaie isolée ne prouve absolument rien, il en est tout autrement de l'ensemble d'un dépôt. Enfin, nous demanderons toujours que le témoignage rendu par les monnaies ne soit ni contredit, ni infirmé par les attestations que donnent les circonstances de l'inhumation, telles que la tombe, les armes, les bijoux et les vases. Ainsi donc pour qu'une conclusion soit tirée, il faudra que le mode de sépulture, la forme et la position du cercueil, le genre et le placement des armes, la nature et le travail des bijoux, la matière et la forme des vases, concordent de tout point avec le dépôt monétaire.

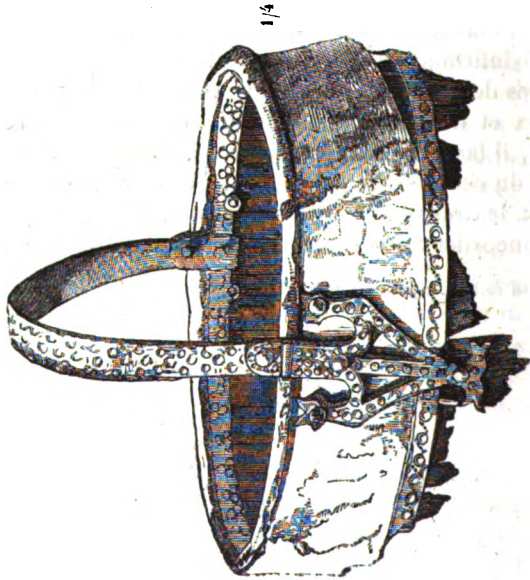
¹ Ribauld de la Chapelle, « Dissert. sur l'orig. des Francs, » p. 78-80.

SEAUX OU BAQUETS DES FRANCS.



1/4

Musée de Wiesbaden.



1/4

Envermen, 1884.

(Voir « Le Tombeau de Childéric, » page 388, ligne 3.)

CHAPITRE IV.

OBJETS INDÉTERMINÉS OU ENCORE INCERTAINS.

Des trois objets dont nous allons parler dans ce chapitre, un seul existe encore au Louvre. Les deux autres ont complètement disparu, et il n'en reste plus que les dessins. Quatre auteurs, à notre connaissance, ont reproduit ces pièces : Chiflet, Ménestrier, Poutrain et Montfaucon, et pas un seul n'a donné sur eux un mot d'explication. Les quelques expressions vagues et insignifiantes, échappées à Chiflet et à son traducteur, sont plus capables d'égarer que d'instruire.

Tous deux, en effet, attribuent ces ornements au cheval et les appellent « *umbilicos umbellatos* ¹. » Poutrain, du reste, sentait si bien le vide et le creux de la définition de son maître, qu'il va jusqu'à lui reprocher de n'avoir pas su éclaircir le rôle de ces objets. Cette besogne, en effet, convenait mieux à Chiflet, puisqu'il avait les objets sous la main et comme parlants pour ainsi dire ².

Chiflet, toutefois, nous semble avoir agi avec prudence, car pour lui, qui n'était pas archéologue comme on l'entend aujourd'hui, et qui n'avait jamais vu d'objets analogues à ceux dont il avait à traiter, toute tentative d'explication devenait un piège et un accroissement d'obscurité.

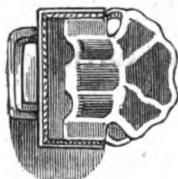
Quoique sur ces trois objets, que nous qualifions d'indéterminés, nous ne soyons pas plus avancés que Chiflet et ses disciples, nous essaierons toutefois d'éclairer la question par quelques rapprochements, ce sera le seul procédé que nous

¹ Chiflet, « *Anastasis*, » p. 226-27. — Poutrain, « *Hist. de la ville et cité de Tournai*, » t. 1^{er}, p. 398, pl. vi, fig. 6.

² Id., *ibid.*, p. 398-99.

mettrons en œuvre. Mais afin de procéder par ordre dans cette délicate opération, nous diviserons la matière et nous parlerons successivement des uns et des autres.

PREMIER OBJET. — Le premier objet, dont nous commencerons par donner le dessin, nous paraît avoir fait partie



OBJET DU TOMBEAU DE CHILDÉRIC (d'après Chiflet).

d'une attache ou plutôt d'une agrafe quelconque. Tel qu'il est reproduit par Chiflet, nous le trouvons mal dessiné ; mais nous ne saurions rectifier l'erreur si elle existe, parce que l'original est perdu. Ce qui nous embarrasse, c'est la traverse inférieure dont l'analogue ne nous est pas connu. Les deux anneaux placés entre le carré et l'appendice triangulaire me paraissent indiquer clairement que cette pièce fut autrefois fixée à de l'étoffe, à du cuir ou à de la peau. Le tenon inférieur trahit ou plutôt confirme cette attribution.

Il n'est pas impossible que cette pièce, évidemment dépareillée, ait été autrefois fixée à l'extrémité d'une lanière ou au bord d'un vêtement. En face d'elle, et comme complément, devait se trouver la seconde portion de l'agrafe ou de l'attache, selon la destination de l'objet.

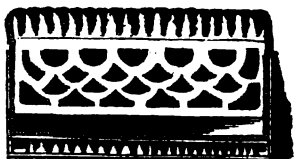
Du reste, si nous sommes empêché de hasarder, avec quelque chance de succès, une attribution quelque peu motivée, nous essaierons du moins de placer en regard quelque chose qui rappelle tant soit peu le faire et le goût contemporains de la pièce de Childéric. L'objet que nous



AGRAFE OU ATTACHE EN BRONZE (Envermeu).

choisirons pour ce rapprochement, et que nous reproduisons ici à moitié de sa grandeur, est une agrafe de bronze, trouvée dans une sépulture mérovingienne d'Envermeu.

DEUXIÈME OBJET. — Nous donnons ici le deuxième objet



R.

OBJET DU TOMBEAU DE CHILDERIC (d'après Chiflet).

indéterminé du tombeau de Childéric. Cette pièce a été reproduite par Chiflet ¹, par Ménestrier ², par Poutrain ³ et par Montfaucon ⁴, toujours de la même manière et sans attribution spéciale. Ménestrier pourtant lui donne, sur sa planche, le titre de *tablettes* ⁵, sans doute de tablettes à écrire. Or personne ne souscrira à une pareille interprétation, qui est de la pure fantaisie.

Chiflet et Poutrain l'ont rangée dans la classe des ombilics ou boutons, mais sans rien dire de plus. Montfaucon la met simplement parmi les pièces « dont il seroit difficile de comprendre l'usage ⁶. » Cette réserve est préférable.

La pièce dont il s'agit, probablement en or comme toutes les autres, est longue de trente-cinq millimètres et large de dix-huit. Elle se compose de deux lames de métal, épaisses d'un millimètre, et reployées comme la couverture d'un livre. L'espace vide qui sépare ces feuilles est d'environ deux ou trois millimètres. Telle fut sans doute l'épaisseur de l'étoffe, du cuir ou du bois qui remplissait le vide laissé par le temps. Ce qui est certain, c'est qu'une matière solide quelconque dut combler ce vide. Deux clous en or, dont la tête et la pointe sont fort reconnaissables, traversent cette pièce aux deux angles principaux.

Cet objet a véritablement la forme d'un livre, dont le dos arrondi serait formé de cercles horizontaux. Le plat de la couverture est recouvert d'écailles ou plutôt de feuilles d'eau imbriquées, comme on en trouve si fréquemment sur les

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 226.

² Ménestrier, « Hist. du roy Louis-le-Grand, » p. 29-30.

³ Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, pl. vi, fig. 6.

⁴ Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie française, » t. 1^{er}, pl. v.

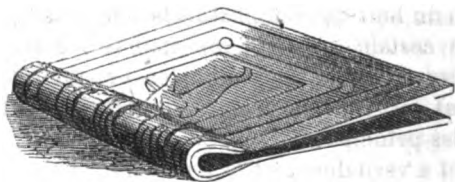
⁵ Ménestrier, « Hist. du roy Louis-le-Grand, » p. 30.

⁶ Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie française, » t. 1^{er}, p. 14.

monuments gallo-romains de nos contrées. Nous en avons cité une foule d'exemples à propos de l'attache en vermeil, conservée à Saint-Brice de Tournai ¹. Le bord de la couverture est encadré d'un léger filigrane, genre d'ornement qui rentre tout à fait dans le style des bijoux mérovingiens.

Nous ignorons réellement l'attribution précise à donner à cet objet, peu compréhensible par lui-même, mais dont la destination eût été plus saisissable s'il avait été vu au sein de la tombe. Toutefois, nous n'hésitons pas à dire qu'il fut destiné à saisir un objet de cuir ou de peau, qui, selon toutes les vraisemblances, dut être une courroie ou une lanière. Nous ne saurions aller plus loin, ni dire à quoi pouvait servir sur le roi franc cette courroie ou cette lanière. La seule chose que nous puissions faire, c'est d'éclairer cette pièce par des semblables.

M. Rigollot nous paraît avoir connu un objet parfaitement analogue, et provenant de la sépulture mérovingienne de Miséry, découverte dans la Somme, vers 1840. Voici de quelle manière il décrit cette pièce : « C'est, dit-il, une plaque repliée et destinée à s'attacher à l'autre extrémité du ceinturon. Elle est d'un travail remarquable et d'une conservation parfaite. Les deux côtés sont couverts d'ornements d'assez bon goût, formés d'une sorte d'incrustation en argent. Dans une plaque centrale, en cuivre doré, on voit gravées en creux des figures d'animaux ; d'un côté est un lion ou un renard et de l'autre une sorte de dragon fantastique ². »



OBJET EN CUIVRE DORÉ TROUVÉ A MISÉRY (Somme).

Nous pensons bien que le lecteur saisira comme nous la ressemblance de cette pièce avec celle de Childéric et la similitude de la destination. Cette destination, toutefois, n'est pas plus appréciable à Miséry qu'à Tournai, parce que dans

¹ « Le Tombeau de Childéric, » III^e partie, ch. iv, p. 209.

² Rigollot, « Mém. de la Soc. des Antiq. de Pic., » t. x, p. 181, pl. xi, fig. 1, 2, 3.

les deux cas aucun archéologue n'était présent à l'exhumation des objets, ni M. Rigollot, ni Chiflet, ni tout autre.

Un autre objet, beaucoup moins distingué par son métal et sa forme, a été trouvé dans une sépulture anglo-saxonne de Little Wilbraham, près Cambridge. L'honorable M. Néville, qui l'a découvert le 16 août 1851, sur sa huitième sépulture, le définit « un petit étui de bronze rivé, avec une espèce de style en fer placé dedans. » Malheureusement il ne dit pas quelle place occupait cette pièce sur le corps du guerrier saxon, qui portait le couteau, la lance, la fibule et le bouclier. Il laisserait presque supposer que cet objet se rattachait au bouclier.

TROISIÈME OBJET. — Le troisième objet dont il nous reste à parler, assez bien défini par sa forme, ne demeure indéterminé pour nous que pour son emploi et le rôle tout spécial qu'il dut jouer dans la tombe et sur la dépouille du prince. Toutefois, nous espérons, à l'aide d'analogues, faire comprendre au lecteur la destination générale de cette pièce.

Par un rare bonheur aussi, cette pièce est, de toutes celles dont nous traitons dans ce chapitre, la seule qui soit parvenue jusqu'à nous. Aussi, nous avons le plaisir de la donner (p. 442) d'après nature, dessinée au Louvre, par M. Darcel. On peut voir d'ailleurs que notre reproduction diffère peu des représentations données par Chiflet¹, Poutrain² et Montfaucon³. Le seul embarras qui nous reste, c'est de savoir si la collection première possédait deux objets de ce genre, comme semblent le faire croire les planches de Chiflet, Poutrain et Montfaucon, ou bien si c'est le même objet, reproduit sous deux aspects différents, ce qui paraît plus vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, l'objet qui reste est une plaque en bronze doré, roulée en forme de demi-cercle, creuse au dedans, bombée au dehors, rayée, ou pour mieux dire, cerclée sur sa surface. C'est une espèce d'étui ouvert, possédant au sommet et sur un seul bout une aile ou saillie, en forme de cœur. Cet éperon d'or, qui se rattache au tube à l'aide d'un cercle aussi en or, est bordé par un filigrane et encadre sur la surface extérieure une verroterie rouge posée sur un paillon.

¹ Chiflet, « Anastasis, » p. 226, au bas de la page, vers la marge.

² Poutrain, « Hist. de la ville et cité de Tournai, » t. 1^{er}, p. 338, pl. VI, fig. 6.

³ Montfaucon, « Les Monumens de la Monarchie franç., » t. 1^{er}, pl. V.



OBJET DU TOMBEAU DE CHILDÉRIC (Musée des Souverains).

Maintenant à quoi pouvait servir cet objet?

D'après notre appréciation, basée sur les analogues que nous allons citer, cette pièce devait servir de garniture au fourreau d'un glaive, d'un poignard ou d'un couteau.

En effet, tout ce que nous connaissons de pièces pareilles à celles-là, ou s'en rapprochant, proviennent souvent de garnitures de glaives. En septembre 1854, nous avons trouvé à Envermeu une belle épée, longue de quatre-vingt-neuf centimètres, enveloppée dans un fourreau de bois revêtu de cuir. La partie haute du fourreau était garnie de chaque côté d'une tringle en argent ¹. Nous reproduisons ici l'épée avec ses tringles (p. 443, n° 1) et à côté l'une des deux tringles dans son parfait développement (p. 443, n° 2).

L'échantillon suivant, qui est en bronze argenté, a été rencontré, en 1850, dans le cimetière mérovingien d'Envermeu ² (p. 443, n° 3). Par sa forme rayée et pour ainsi dire cerclée, il se rapproche beaucoup de la tringle de Tournai.

Enfin, dès 1847, j'avais rencontré à Londinières une belle épée de fer garnie de tringles en bronze étamé, placées sur les flancs et aux extrémités ³. Je donne ici une esquisse de cette épée, dessinée par M. Deville et gravée par M. Tudot, de Moulins (p. 443, n° 4).

Parfondeval, en 1851, nous a également donné des garnitures de bronze entièrement pareilles à celles que nous venons de citer et de reproduire ⁴.

Il en a encore été trouvé d'autres en France, malheureusement elles ne sont pas toutes signalées ni dessinées.

¹ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 162, 202. — « Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., » t. XI, p. 498-99. — « Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, » t. III, p. 547, 556, pl. x, fig. 7.

² « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 301; 2^e édit., p. 379.

³ « Fouilles de Londinières, en 1847, » p. 12, pl., fig. 1. — « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 242; 2^e édit., p. 235, 293, pl. VII, fig. 1.

⁴ « La Norm. souterr., » 2^e édit., p. 235.



ÉPÉE D'ENVERMEU (n° 1).



TRINGLE (n° 2).



TRINGLE (n° 3).

ENVERMEU.



E. T.

MUSÉE DE BEAUVAIS (n° 5).



ÉPÉE DE LONDINIÈRES (n° 4).

M. Dufresne, de Metz, nous a donné et décrit une des quatre épées franques trouvées à Farébersviller (Moselle), en août 1854. On remarque au-dessous de la garde et à l'entrée de la gaine deux tringles de bronze qui garnissaient les côtés du fourreau ¹.

Je ne puis m'empêcher de considérer comme deux garnitures, qui s'appliquaient sur le cuir du fourreau et à chacun des côtés du glaive, les deux curieux objets qui figurent au Musée de Beauvais, comme trouvés avec l'épée de Rue-Saint-Pierre. Nous donnons ici un de ces deux objets (p. 443, n° 5), et nous pensons que le lecteur y trouvera beaucoup d'analogie avec les pièces de Childéric dont nous nous occupons. Comme ces dernières, la tringle de Beauvais est garnie de verroteries rouges incrustées et relevées de paillons ².

Enfin, la riche découverte faite à Pouan (Aube), en 1842, et achetée, en 1858, par S. M. l'Empereur, me paraît renfermer une tringle propre à garnir le fourreau du splendide poignard sorti de cette tombe mérovingienne. Cette pièce, dont les extrémités paraissent d'argent, est recouverte de verroteries rouges contenues dans des cloisons d'or, à forme dentelée, comme les lames d'or de Beauvais et de Tournai ³.

L'Allemagne ne nous a pas encore donné de tringles de ce genre, mais l'Angleterre nous en a montré quelques exemples. On pourrait peut-être considérer comme une garniture de couteau l'objet représenté sur la planche XIII de la Collection Faussett, pièce que l'explorateur du Kent assure avoir été trouvée à Kingston, en 1771, mais sans autre explication.

Mais nous ne saurions douter de la présence de tringles servant de garnitures, en voyant la belle épée trouvée à Fairford, par M. Wylie, et reproduite dans l'*Archæologia* ⁴, aussi bien que dans les *Fairford graves* ⁵. Des tringles en bronze, rayées sur la surface, garnissent le milieu et l'extrémité du fourreau. Nous sommes également disposé à attribuer à la même destination, mais pour un simple couteau, l'objet qui

¹ Dufresne, « Notice sur des sépult. gallo-franq., trouvées en 1854, à Farébersviller, » p. 6, pl., fig. 1. — « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 202.

² Danjou, « Notes sur quelques antiq. mérov. conservées au Musée de Beauvais, » p. 10, pl. III, fig. 7 et 8. — « Mém. de la Soc. académique de l'Oise, » t. III, p. 22-25, pl. III, fig. 7 et 8.

³ Gaussen, « Portefeuille archéologique : Antiques, » pl. I^{re}, fig. 10.

⁴ Roach Smith, « *Archæologia*. »

⁵ Wylie, « *Fairford graves*, » pl. III, fig. 3.

est donné par l'auteur des *Fairford graves*, sans lui assigner aucune destination ¹.

Parmi les quatre épées figurées par M. Neville, dans ses découvertes de Little Wilbraham, on en voit une qui présente de chaque côté de la partie haute du glaive deux tringles de cuivre ², comme celles d'Envermeu, de Fairford et de Farébersviller.

Voilà à peu près tout ce que nous connaissons d'analogues à la pièce qui compose la troisième classe de nos objets indéterminés. On voit que si la destination spéciale de l'objet nous échappe, au moins l'attribution générale ne paraît pas douteuse. On peut, sans trop de témérité, en faire la garniture d'un couteau ou d'un poignard.

Nous n'avons pas osé, quoique nous en ayons été fort tenté, attribuer la tringle qui nous occupe à l'épée de Childéric. Cette garniture, en effet, restituée par Chiflet lui-même, et à l'époque de la découverte, me paraît si complète et si régulière, que je ne saurais trop où placer la tringle sans déranger la symétrie de l'ensemble.

Toutefois, comme cette pièce ne peut réellement être qu'une garniture de glaive ou de couteau, nous sommes tenté d'en conclure que Childéric posséda, outre son épée, un poignard ou un couteau inférieur, ainsi que cela se rencontre habituellement dans les sépultures franques, burgondes, saxonnes ou allemaniques; surtout dans celles de guerriers ou de chefs militaires.

Comme exemples de ce genre, nous pouvons citer les sépultures d'Envermeu ³, de Londinières ⁴, d'Ouille ⁵ et de Parfondeval, en Normandie; de Pouan ⁶ et de Verrières ⁷, en Champagne; celles de Bel-Air, en Suisse ⁸; de Selzen ⁹ et d'Ober-

¹ Wylie, « Fairford graves, » pl. IX, fig. 13.

² Neville, « Saxon obsequies, » p. 19, n° 96, pl. 34, fig. 96.

³ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 162.

⁴ « La Norm. souterr., » 1^{re} édit., p. 242; 2^e édit., p. 293. — « Fouilles de Londinières, en 1847, » p. 11.

⁵ « Sépult. gaul., rom., franq. et norm., » p. 152.

⁶ « Mém. de la Soc. d'agricult., etc., de l'Aube, n° 81 et 82. — Gaussen, « Portefeuille archéologique : Antiques, » pl. I, fig. 1 et 6.

⁷ Corrad de Bréban, « Mém. de la Soc. d'agriculture, etc., de l'Aube, » t. XVII, p. 566.

⁸ Troyon, « Descript. des tombeaux de Bel-Air, » pl. VI.

⁹ Lindenschmit, « Das Germanische todtenlager, » pl. 7, 12 et 19.

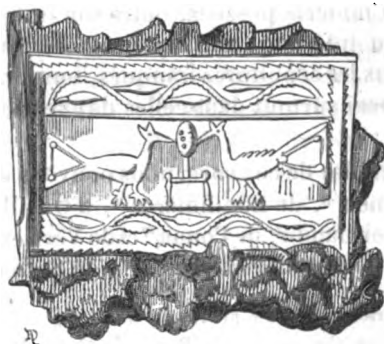
flacht ¹, en Allemagne; d'Ozingell ² et de Wilbraham ³, en Angleterre.

C'est pour cela que de l'existence seule de cette pièce nous nous trouvons forcé, par la double puissance de l'analogie et des monuments, de conclure à la présence d'un poignard dans la tombe du fils de Mérovée. Ce poignard, étant en fer avec manche de bois et étui de cuir, aura disparu complètement sous les pieds des curieux ou sous les coups précipités de pioches inintelligentes. Mais pour nous, la conséquence n'en est pas moins sûre ni moins évidente, et ce qu'une longue expérience, fondée sur de nombreuses découvertes, nous eût fait supposer avec vraisemblance, la présence de cette pièce nous le fait croire et nous le démontre pour ainsi dire.

¹ Von Durrich und Wolf. Menzel, « Die heidengraber am Lupfen, bei Oberflacht, » pl. VIII, fig. 4; pl. I, fig. 4.

² Roach Smith, « Collectanea antiqua, » vol. III, p. 3.

³ Neville, « Saxon obsequies, » p. 19, n° 96.



PLAQUE D'ARGENT ESTAMPÉE (Envermeu).



ERRATA.

- Page 2, ligne 12, au lieu de : des fils, lisez : du fils.
Page 9, ligne 9 de la note 3, au lieu de : Clavigny, lisez : Flavigny.
Page 11, ligne 14 de la note 3, au lieu de : Véréville, lisez : Viriville.
Page 21, ligne 35, au lieu de : chanoines, lisez : marguilliers.
Page 39, ligne 26, au lieu de : Arvennes, lisez : Arvernes.
Page 48, ligne 14, au lieu de : de, lisez : du.
Page 54, ligne 28, au lieu de : palfrenier, lisez : palefrenier.
Page 78, au bas de l'épée ployée, au lieu de : Bouelles, lisez : Eslettes; et
au bas de l'épée fléchie, au lieu de : Eslettes, lisez : Bouelles.
Page 79, ligne 6, au lieu de : Schwrin, lisez : Schwerin.
Page 234, ligne 1 de la note 1, au lieu de : Loire-et-Cher, lisez : Loir-et-Cher.
Page 315, ligne 1, au lieu de : Fust, lisez : Furst.
-

TABLE GÉOGRAPHIQUE

Des localités mentionnées dans cet Ouvrage.

A

Abbeville, 69, 92, 133, 160, 168, 324.
 Aizénay (Vendée), 261.
 Aix-la-Chapelle, 61, 187, 328.
 Alaise (Doubs), 77, 101.
 Albert (Somme), 254.
 Alexandrie (Égypte), 358.
 Alnonnes (Sarthe), cimetière franc, 377, 378.
 Alost (Belgique), 127, 132, 261, 354, 424.
 Ambleton (Somerset), 101.
 Amiens, *Samarobriva*, 4, 37, 58, 68, 76, 84, 92, 97, 101, 133, 140, 235, 289, 296, 302, 316, 394, 419.
 Anceaumeville (Seine-Inférieure), 248.
 Anderida, voyez Pavenssey.
 Angers, *Juliomagus*, 9, 37, 72, 334, 419.
 Angoulême, 187.
 Anvers, I, xxiii, xxiv, 18, 64, 91, 95, 119, 180, 222, 279, 320, 365.
Arægenus, voyez Vieux.
 Archelles (Seine-Inférieure), 209.
 Arcis-sur-Aube, 38, 260, 314, 341, 346, 378, 403, 420, 429, 430.
 Arcy-Sainte-Respite (Aisne), 257.
Arelas, voyez Arles.
 Arles, *Arelas*, 174, 369, 380.
 Arques (Pas-de-Calais), 423.
 Arques (Seine-Inférieure), 181, 189.
 Arras, 259, 302.
 Ascherade (Allemagne), 79, 154, 169.
 Ash (Kent), 88, 427, 429.
 Asnières (Seine), 218.
 Aubin-sur-Scie (Saint-) (Seine-Inférieure), cimetière franc, 102, 134, 248.

Auffargis (Seine-et-Oise), 125, 133, 255, 422.
 Augsburg, 116, 315.
Augusta, voyez Eu.
 Aulnay (Vendée), 324.
 Aussée (Bavière), 156.
 Autrécourt (Meuse), 159.
 Autun, 152, 337.
 Auxerre, 8, 220, 345.
 Auzay (Vendée), 403.
 Availles (Vienne), 38, 419.
Avaricum, voyez Bourges.
 Avenches (Suisse), 265, 296, 297, 424.

B

Bainville (Meurthe), 133, 258.
 Bâle, 70, 93.
 Balme (La) (Suisse), cimetière bur-gonde, 109, 333, 354.
 Barfriston (Kent), 406, 427.
 Barham (Kent), 304.
 Bar-en-Barrois, 6, 7.
 Bar-le-Duc, xx, xxi, 6, 153, 158, 159.
 Bar-sur-Aube (Aube), 6, 7.
 Bar-sur-Ornain, 6, 7.
 Bar-sur-Seine (Aube), 6, 7.
 Barrow Furlong (Northamptonshire), cimetière anglo-saxon, 131, 137, 154, 170, 274, 344, 426.
 Bavay (Nord), 399.
 Bayeux, *Augustodurum*, 44, 53, 58, 253, 340, 419.
 Beakesbourne (Kent), 427.
 Beauvais, *Cæsaromagus*, xx, xxx, 8, 37, 53, 69, 74, 93, 93, 107, 115, 116, 127, 128, 134, 138, 194, 219, 234, 254, 277, 419, 443, 444.
 Bel-Air (Suisse), cimetière burgonde, 75, 86, 101, 109, 155, 168, 220,

263, 264, 277, 281, 285, 286, 288, 316, 343, 353, 358, 373, 377, 424, 431, 445.
 Bellevesez (Luxembourg), 425.
 Bénouville-sur-Orne (Calvados), cimetière franc, 51, 69, 74, 133, 140, 147, 201, 253, 284, 288, 289, 356, 422, 431, 432.
 Bernay (Eure), 428.
 Berne, 199, 265.
 Besançon, **xxiii**, 164.
 Bettlainville (Moselle), 423.
 Beverley Parks (Yorkshire), 45.
 Bezu-la-Forêt (Eure), 356.
 Bingen (Hesse), 353.
 Biron (Belgique), 286.
 Blandecques (Pas-de-Calais), 125, 259.
 Blois, 168, 378.
 Blood Moor Hill (Suffolk), 336.
 Bofflens (Suisse), 265, 285.
 Bois-l'Abbé (Seine-Inf.), voyez *Eu*.
 Bon (Suisse), 353.
 Bosgouet (Eure), 418.
 Bouelles (Seine-Inférieure), cimetière antique, 77, 78, 100, 284.
 Boulogne, 98.
 Bourges, *Avaricum*, 44, 217, 234, 356.
 Bourg-sur-Aisne (Aisne), 115, 257.
 Bourne Park (Kent), 170.
 Breach Down (Kent), cimetière saxon, 272, 304, 333, 427, 432.
 Bray (Oise).
 Breslau, 23.
 Bresles (Oise), cimetière romain, 238, 420.
 Bridgewater (Angleterre), 102.
 Briey (Moselle), 301.
 Brixthampton (Oxfordshire), cimet. saxon, 274, 345, 426.
 Brighton (Sussex), 170.
 Brionne (Eure), 53.
 Bruxelles, **xxiii**, **xxix**, 18, 19, 20, 22, 93, 132, 226, 262, 342, 377.
 Byzance, 116, 221.

C

Caen, 133, 151.
 Caenby (Lincolnshire), cimet. saxon, 153, 170.
Cæsaromagus, voyez Beauvais.
 Cambrai, 15.
 Cambridge, 142, 174, 441.
 Cantorbéry, 170, 273, 304, 337.
 Cany (Seine-Inférieure), cimetière romain, 197, 418.
 Carthage, 149.
 Caudebec-lès-Elbeuf, *Uggals* (Seine-

Inférieure), cimetière franc, 57, 151, 222, 248, 356.
 Châlons-sur-Marne, 4.
 Châlon-sur-Saône, 209, 218, 258, 398.
 Champlieu (Oise), 394.
 Chantoin (Puy-de-Dôme), 53.
 Charnay (Saône-et-Loire), cimetière burgonde, 69, 83, 102, 115, 125, 133, 135, 140, 141, 168, 201, 224, 258, 355, 423.
 Chartham (Kent), cimetière saxon, 127, 170, 333, 355.
 Chartres, 8.
 Chasnay (Vendée), 261.
 Chatam Limes (Kent), cimetière saxon, 303, 344.
 Châtelet (Le) (Haute-Marne), 152.
 Châtelleraut (Vienne), 38, 419.
 Chavannes-sur-Veyron (Suisse), 155, 156, 160.
 Cherbourg, 418, 429.
 Chessell Down (Ile de Wight), cimet. saxon, 71, 87, 104, 131, 176, 274, 303, 326.
 Choisi-le-Roi (Seine), cimet. romain, 147, 197, 218, 234.
 Ciney (Belgique), 70.
 Clermont (Puy-de-Dôme), 53.
 Cocherel (Eure), cimet. gaulois, 120.
 Colchester, 126.
 Col de la Madeleine, voyez *Madeleine*.
 Colleville (Seine-Inférieure), cimet. franc, 134, 248.
 Collidge Love (Derbyshire), 333.
 Cologne, **xxxi**, 7, 75, 85, 188, 343, 399, 425.
Colonia Trajana, voir Xanten.
 Comblain (Pas-de-Calais), 124, 422.
 Conflans-sur-Aube (Aube), 38, 168.
 Conlie (Sarthe), cimetière franc, 224, 261, 355, 406.
 Constance (Suisse), 169.
 Constantinople, 114, 341, 411, 420.
 Convers (Suisse), 399.
 Coombe (Kent), cimetière saxon, 88, 104, 199.
 Corbie (Somme), 330.
 Coutances, 58.
 Crécy (Somme), 156.
 Creil, *Lilanobriga* (Oise), 161, 218.
 Crundale (Kent), cimet. saxon, 427.
 Cumes, 402.
 Cussy (Côte-d'Or), 394.

D

Dalheim (Le camp de) (Luxembourg), 125, 152, 157, 158, 165, 212.
 Dammarie-les-Lis (Seine-et-Marne), 400.

Daspich (Moselle), cimetière romain, 420, 429.
 Denis (Saint-) (Seine), 134, 328, 392.
 Denis-d'Héricourt (Saint-) (Seine-Inférieure), 248.
 Dieppe, xx, xxi, 133, 134, 146, 189, 301.
 Dijon, 92, 97, 116, 133, 140, 182, 222, 258, 289.
 Dôle (Doubs), xxiii.
 Dompierre-sur-Somme (Somme), 160.
 Douvrend (Seine-Inférieure), cimet. franc, 59, 124, 134, 146, 147, 211, 218, 222, 246, 301, 303, 341, 357, 422, 429.
 Downing (Pays de Galles), 305.
 Dreux, 124.
 Dundee (Ecosse), 225.

E

Eaune (Vallée de l') (Seine-Inf.), 68, 121, 122, 123, 134, 135, 141, 190, 196, 215, 217, 229, 246, 248, 269, 274, 279, 280, 281, 284, 289, 323, 352, 357, 359.
 Echallens (Suisse), 168.
 Echandans (Suisse), 265.
 Ecrainville (Seine-Inférieure), 248.
 Elbeuf, 254.
 Emérange (Luxembourg), cimetière franc, 70, 74, 103, 125.
 Ensisheim (Bas-Rhin), 402.
 Envermeu (Seine-Inférieure), cimetière franc, 40, 41, 44, 48, 50, 51, 73, 77, 95, 102, 105, 106, 107, 108, 115, 121, 123, 124, 128, 134, 135, 138, 139, 146, 154, 167, 168, 175, 176, 189, 194, 195, 197, 200, 201, 210, 212, 216, 220, 222, 246, 247, 277, 284, 286, 288, 289, 292, 301, 311, 313, 314, 315, 317, 318, 320, 322, 323, 324, 326, 335, 340, 346, 350, 351, 357, 373, 391, 400, 401, 403, 401, 405, 406, 421, 429, 432, 436, 438, 442, 443, 445, 446.
 Epinay-St-Beuve (Seine-Inférieure), 159.
 Epamanduodurum, voyez Mandeure.
 Erfurth (Saxe), 23.
 Esbart (Somme), cimetière franc, 124, 254, 285, 422.
 Eslettes (Seine-Inférieure), cimetière franc, 77, 78, 100, 133, 247, 284, 288, 422.
 Etaples (Pas-de-Calais), 234, 398.
 Etretat (Seine-Inférieure), cimetière franc, 57, 248.
 Eu, *Augusta*, 209, 234, 417.
 Evreux, 29, 51, 53, 254, 398, 418.

F

Fairford (Gloucestershire), cimetière saxon, 71, 76, 99, 104, 107, 110, 131, 136, 147, 224, 275, 304, 305, 344, 358, 426, 444, 445.
 Fanjeaux (Aude), xxvi.
 Farébersviller (Moselle), cimetière franc, 69, 74, 83, 97, 102, 133, 257, 342, 423, 444, 445.
 Fécamp, 134, 233.
 Fidji (Les Iles), 316.
 Flasby (Yorkshire), 101.
 Flomborn (Hesse), 343, 425.
 Floriffoux (Belgique), 262.
 Fohr (Ile de) (Danemark), 79.
 Fontange (Luxembourg), 125.
 Fontenay-le-Comte (Vendée), 39.
 Fontenay-le-Marmion (Calvados), 253.
 Forges-les-Eaux (Seine-Inf.), 134.
 Francfort-sur-le-Mein, 189.
 Francheville (Ardennes), 419.
 Fürst (Bavière), 268, 315.

G

Galgenthübel (Suisse), 265.
 Gand, xxix, xxx.
 Gannat (Allier), xxvii, xxviii.
 Gargans (Butte-des-), voyez *Houdan*.
 Gargilesse-sur-Creuse (Indre), 329.
 Genève, 75, 314, 353.
 Germain-des-Prés (Saint-) (Paris), xxv, 77, 176, 187, 256, 257, 387, 422.
 Germain-du-Chemin (Saint-) (Calvados), 253.
 Germain-en-Laye (Saint-), 26, 63.
 Gièvres (Loir-et-Cher), 234.
 Gilton Town (Kent), cimet. saxon, 88, 89, 272, 288, 312, 344, 355, 406, 427, 431, 432.
 Goincourt (Oise), cimetière franc, 125, 254.
 Gothard (Mont Saint-) (Hongrie), 24, 25.
 Gourdon (Saône-et-Loire), 115, 384.
 Graval (Seine-Inférieure), 248.
 Great Driffield (Yorkshire), cimetière saxon, 45, 46, 224, 326.
 Greisch (Luxembourg), 125, 226, 263, 424.
 Gristhorpe (Yorkshire), 45.
 Guarrazar (Nouvelle-Castille), 377.
 Guiry (Seine-et-Oise), cimet. franc, 125, 422.

H

Haie-Malherbe (La) (Eure), 359, 398.

Halberstadt ou Héberstadt (Prusse), 23
 Ham (Somme), 329.
 Harnham Hill (Wilts), cimetière
 saxon, 131, 137, 224, 273, 290,
 326, 327, 358.
 Haulchin (Belgique), cimetière franc,
 125, 211, 226, 262, 354, 377.
 Havre (Le), 296.
 Héberstadt, voyez *Halberstadt*.
 Heidesheim (Allemagne), 154, 169,
 286.
 Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), 116,
 259, 288, 302.
 Hérouval, voyez *Mont-Javoult*.
 Hohberg (Suisse), 333, 377.
 Houdan (Seine-et-Oise), cimetière
 franc, 115, 125, 133, 135, 198,
 255, 285, 356, 422.
 Houetteville (Eure), 418.
 Hubelwældele (Bas-Rhin), 402.
 Hünigen (Petit-) (Suisse), cimetière
 burgonde, 75, 86, 103.
 Hunsbury Hill (Northamptonshire),
 304, 305.
 Hurstwald (Suisse), 103, 199.

I

Iclingham (Suffolk), 127, 344.
 Incheville (Seine-Inférieure), cimet.
 romain, 234, 417.
 Ipswich (Suffolk), 234.
 Ixworth (Suffolk), 199.

J

Jean-de-Folleville (Saint-) (Seine-
 Inférieure), 197.
 Jean-des-Vignes (Saint-) (Saône-et-
 Loire), 57, 209, 218, 224.
 Jodoigne (Belgique), 158.
 Jouarre (Seine-et-Marne), 329.
Julibona, voyez Lillebonne.
Juliomagus, voyez Angers.
 Jumièges (Seine-Inférieure), 400.

K

Kain (Belgique), xxviii.
 Kemble (Wiltshire), 131, 275, 426.
 Kertch (Crimée), 171, 268, 335.
 Kingston Down (Kent), cimetière
 saxon, 41, 51, 88, 147, 219, 225,
 312, 326, 351, 355, 391, 406, 427,
 444.
 Kirschnaumen (Moselle), cimetière
 franc, 423, 425.
 Kreuznach (Prusse rhénane), 305.

L

Langenenslingen (Hesse), cimetière
 franc, 71, 94, 99, 110, 115, 126,
 267.
 Langenthal (Suisse), 169.
 Langres, xxiv, 398.
 Langweid (Allemagne), 154, 169.
 Laon, 8.
 La Roche (Suisse), 353.
 Lausanne, *Lousonium*, 168, 226, 314,
 352, 358, 424.
 Lède (Belgique), cimetière franc, 70,
 74, 109, 125, 127, 132, 139, 144,
 226, 261, 335, 351, 424, 428, 431,
 432.
 Lens (Pas-de-Calais), 259, 302, 356.
 Lewes (Sussex), 156.
 Liège, 109, 121, 132, 141, 199, 262.
 Lillebonne, *Julibona*, 36, 53, 57,
 197, 209, 233, 254.
 Limes (Cité de), près Dieppe, 417,
 428.
 Lincoln, 101, 170.
 Lisieux, 284.
Litanobriga, voyez Creil.
 Little Wilbraham, voyez *Wilbraham*.
 Liverpool, xxi, 71, 98, 116, 170, 269.
 Londinières (Seine-Inférieure), cime-
 tière franc, 41, 48, 50, 51, 73, 77,
 102, 105, 106, 107, 121, 124, 128,
 134, 138, 146, 189, 200, 210, 212,
 246, 288, 289, 301, 322, 340, 357,
 373, 401, 402, 421, 428, 442, 443,
 445.
 Londres, 44, 71, 116, 126, 152, 156,
 163, 171, 197, 219, 269, 342.
 Longavène (Somme), cimetière franc,
 254, 302, 314, 341, 422.
 Longueau (Somme), 394.
 Lons-le-Saulnier, 142, 261.
Lousonium, voyez Lausanne.
 Louviers, 84, 254, 398.
 Loyers (Belgique), 234.
 Lucy (Seine-Inférieure), cimet. franc,
 134, 284, 421, 428, 431, 432.
 Luna (Italie), 312.
Lutetia, voyez Paris.
 Luxembourg, 70, 93, 262, 342.
 Lymne (Kent), 271.
 Lyon, *Lugdunum*, xliii, xiv, 8, 57,
 235, 304.

M

Mâcon, 86, 116, 258, 259.
 Madeleine (Col de la) (Suisse), cime-
 tière burgonde, 109, 353.
 Madrid, xxiii.
 Maëstricht, 83, 109.

Manchester, 307.
 Mandeure, *Epamanduodurum* (Doubs), 182.
 Manneville (Calvados), cimet. franc, 133, 283, 284, 285.
 Mans (Le), **xxi**, 329, 377.
 Mardick (Nord), **xxiii**.
 Marguerite-sur-Mer (Sainte-) (Seine-Inférieure), cimetière franc, 247, 288, 386.
 Marquais (Somme), cimet. franc, 302.
 Marsal (Meurthe), 133.
 Marseille, 297.
 Marston-Saint-Laurence, voyez *Barrow Furlong*.
 Martin-Eglise (Seine-Inf.), 134, 258.
 Martin-le-Nœud (Saint-) (Oise), 125, 133, 234.
 Martot (Eure), cimetière franc, 124, 254, 284.
 Mathurin (Saint-) (Maine-et-Loire), 234.
 Maulette (Seine-et-Oise), cimetière franc, 133, 135, 185.
 Mayence, **xxi**, **xxx**, 23, 24, 25, 27, 63, 116, 121, 137, 165, 224, 305, 343, 353, 406, 425.
 Meaux, 8.
Meclatum, voyez Melun.
 Médard-des-Prés (Saint-) (Vendée), 39, 168, 234, 403, 419.
 Melun, *Meclatum*, **xxi**, 255, 400, 419.
 Menneval (Eure), 418.
 Méry (Aube), 355.
 Méricourt (Pas-de-Calais), 419.
 Metz, **xx**, 44, 69, 74, 84, 97, 102, 116, 133, 188, 212, 342, 356, 398, 399, 444.
 Miannay (Somme), cimetière franc, 69, 74, 121, 133, 254, 324, 356.
 Milan, 164.
 Minaires (Vienne), 419.
 Miséry (Somme), cimetière franc, 68, 74, 84, 97, 102, 133, 140, 254, 286, 440.
 Mohiville Belgique), 262.
 Moineville (Moselle), 301.
 Mondorf (Luxembourg), cimet. franc, 70, 74, 125, 138, 142, 263.
 Montbéliard (Doubs), 152.
 Montballet (Saône-et-Loire), 258.
 Mont-Cauvaire (Seine-Inférieure), cimetière franc, 248.
 Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), 200, 303.
 Mont-Javoult (Oise), 254, 356, 422.
 Mont-Lupfen, voyez *Oberflacht*.
 Montmerle (Ain), 1, 77.
 Montpellier, **xxiii**.
 Moulineaux (Seine-Inf.), 77, 101.

Moulins (Allier), **xx**, 442.
 Mourbach ou Murbach (Haut-Rhin), 23.
 Mulsanne (Sarthe), 360, 380.
 Murzelen (Suisse), 187.

N

Naillac-sur-Blanc (Dordogne), 329.
 Namur, 70, 93, 109, 121, 132, 141, 199, 226, 234, 262, 314, 354, 373, 399, 406.
 Nanterre (Seine), 220, 345, 365.
 Nantes, 87, 133, 160, 261.
 Nanteuil-le-Haudouin (Oise), 257.
 Naples, 157.
 Nennig (Luxembourg), 226.
 Neufchâtel-en-Bray, cimetière franc, **xx**, 51, 124, 133, 159, 198, 200, 201, 247, 284, 288, 357, 422.
 Nenilly (Côte-d'Or), cimetière franc, 133, 259, 423.
 Neuville-le-Pollet (Seine-Inf.), 197.
 Nicholas (St-) (Warwickshire), 304.
 Nieder-Hart (Suisse), 169.
 Nîmes, *Nemausus*, 419.
 Nogent-les-Vierges (Oise), 92, 97, 133, 161, 218, 254, 356, 401.
 Nordendorf (Bavière), cimetière bavarois, 71, 94, 99, 103, 110, 126, 132, 144, 147, 154, 169, 202, 268, 287, 290, 332, 352, 374.
 Notre-Dame-du-Lis (Seine-et-Marne), 400.
 Noyers (Ardennes), 109, 259.
 Noyon, 311, 328, 361, 372, 394.

O

Oberflacht (Wurtemberg), cimetière souabien, 42, 44, 48, 71, 76, 87, 94, 99, 103, 110, 132, 142, 144, 154, 169, 186, 194, 195, 227, 267, 322, 325, 332, 352, 374, 401, 445.
 Oberolm (Duché de Hesse), cimetière romain, 343, 425.
 Odiham (Hampshire), 218.
 Oëstrich (Hesse), cimetière franc, 7.
 Olmutz (Moravie), 23.
 Omer (Saint-), 159, 423.
 Orchamps, *Crusinia* (Doubs), cimet. romain, 234, 419.
 Ourscamp (Oise), **xx**, 116.
 Ouville-la-Rivière (Seine-Inférieure), cimetière franc, 40, 81, 71, 121, 124, 248, 284, 356, 445.
 Over Borough (Angleterre), 307.
 Oxford, **xxi**, 45.
 Ozingell (Kent), cimet. anglo-saxon, 88, 99, 104, 126, 135, 199, 202,

272, 275, 288, 290, 326, 327, 333,
426, 429, 431, 432, 445.

P

Pavensey, *Anderida* (Sussex), 379.
Parfondeval (Seine-Inf.), cimetière
franc, 40, 102, 121, 122, 124, 134,
146, 222, 246, 284, 373, 442, 445.
Paris, *Lutetia*, xxi, xxiii, xxiv, xxv,
xxvi, xxx, xxxi, 8, 10, 25, 30, 31,
36, 54, 57, 58, 63, 69, 133, 147,
156, 176, 181, 209, 218, 255, 256,
257, 279, 282, 356, 365, 366, 367,
378, 380, 392, 406, 413, 419, 428.
Passau (Bavière), 23.
Pavie, xxiii.
Peakefield (Suffolk), 336.
Petit-Hünningen, voyez *Hünningen*.
Pierre (Meurthe), cimet. franc, 257.
Plitres (Eure), 57.
Poitiers, 44, 147, 176, 261, 399.
Polden Hill (Somerset), 102.
Polignac (Haute-Loire), 57.
Pompela, 52.
Pont-de-l'Arche (Eure), 84, 124, 254.
Pouan (Aube), sépulture de chef
barbare, 86, 93, 95, 107, 116, 133,
260, 313, 346, 378, 379, 444, 445.
Privat-la-Montagne (Saint-) (Moselle),
125, 133, 258, 301.
Puy (Le), 57.

Q

Quatre-Mares (Seine-Inf.), cimetière
romain, 36, 234, 402, 418.
Quentin (Saint-) (Aisne), 121, 312.

R

Rambouillet, xx, 116, 121, 133, 141,
198, 209, 255, 303, 356.
Ranville (Calvados), cimetière franc,
253, 281.
Ratisbonne, 189.
Ravenne, 369.
Reims, 8.
Remennecourt (Meuse), cimetière
franc, 125, 133, 153, 198, 201,
257, 284, 288, 356, 423.
Rensix (Belgique), 336.
Rennes, 335, 420, 429.
Richborough (Kent), 217, 218.
Rivière-Thibouville (La) (Eure), 151.
Robert-le-Diable (Château de), voyez
Moulineaux.
Rogéville (Meurthe), cimetière franc,
257, 258, 242, 423.
Rome, 12, 25, 52, 157, 173, 174,

188, 221, 306, 307, 339, 369, 371,
391, 399, 411, 420.

Rothomagus, voyez Rouen.

Rots (Calvados), 253.

Rouen, *Rothomagus*, cimetières ro-
maines, xx, 8, 36, 40, 47, 53, 57,
92, 102, 116, 133, 134, 168, 174,
176, 188, 197, 209, 211, 218, 234,
297, 311, 316, 328, 351, 402, 418.

Roundway Down (Wiltshire), 333.

Rue-Saint-Pierre (Oise), cimetière
franc, 69, 92, 98, 102, 107, 137,
138, 139, 194, 219, 254, 444.

S

Sablon (Moselle), 74, 234, 301, 305.
Saintes, 209.

Salins (Doubs), 101.

Salisbury, 137, 173, 326, 327, 358.

Samarobriva, voyez Amiens.

Sandwich (Kent), 88.

Sariswyl (Suisse), 157.

Saucourt (Somme), 160.

Saulieu (Côte-d'Or), 394.

Sauvoy (Meuse), 158.

Savigny-sous-Beaune (Côte-d'Or), 419.

Savonnieres (Moselle), 258.

Saxby (Leicestershire), cimetière
saxon, 131.

Scarborough (Yorkshire), 45.

Schwerin (Mecklenbourg), 79.

Schrewsbury, 209.

Scoville (Belgique), 262.

Scrupt (Marne), cimetière franc, 133,
153, 260, 313, 341, 356, 423.

Sedan, 109, 259.

Séer, 57.

Segewold (Allemagne), 79.

Selzen (Hesse), cimetière franc, 41,
71, 94, 99, 103, 110, 121, 126,

128, 132, 134, 137, 138, 142, 154,
165, 169, 194, 202, 227, 266, 267,

281, 288, 332, 343, 351, 353, 375,
391, 401, 425, 428, 431, 432, 445.

Senlis, 8, 188.

Sens, xx, 41, 48, 408.

Sept-Fontaines (Luxembourg), 424.

Séraing (Belgique), cimetière franc,

70, 74, 84, 103, 109, 121, 125,
132, 135, 139, 141, 144, 168, 199,

226, 262, 288, 342, 399, 423.

Séraucourt (Cher), 217, 218.

Sermaise (Marne), 258.

Sibertswold (Kent), cimetière saxon,

88, 326, 334, 337, 355, 406, 427,
431, 432.

Sierck (Moselle), 125, 423.

Sigy (Seine-Inférieure), cimetière
franc, 133, 248.

Sinsheim (Duché de Bade), cimetière franc, 71, 94, 101, 154, 169.
 Sitting Bourne (Kent), cimet. saxon, 170, 272.
 Soissons, 7, 8, 115.
 Solby (Yorkshire), 47.
 Soleure, 226, 353.
 Sotteville-lès-Rouen, 36.
 Soyecques (Pas-de-Calais), 259.
 Spontin (Belgique), 314.
 Spring Head (Kent), 152.
 Stanwick (Yorkshire), 101.
 Steinfurt (Luxembourg), 158.
 Stodmarsh (Kent), 273, 288.
 Stony Stratford (Kent), 152.
 Stowe Heath (Suffolk), cimet. saxon, 344, 427.
 Strasbourg, 23, 384.
 Strood (Kent), cimetière saxon, 104, 234, 269, 288.
 Stuttgart, 42, 44, 322.

T

Temploux (Belgique), 399.
 Thanet (Ile de), 272.
 Thionville (Moselle), 420.
 Tiefenau (Suisse), 77.
 Tolède, 379.
 Tongres, 53.
Tornacum, voyez Tournai.
 Toul, 57, 258, 342.
 Tournai, xvi, xvii, xxi, xxviii, xxix, xxx, xxxi, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 27, 29, 33, 49, 54, 57, 62, 95, 119, 125, 128, 142, 145, 146, 149, 165, 174, 178, 182, 183, 184, 185, 187, 192, 202, 205, 207, 208, 212, 239, 243, 260, 278, 282, 291, 294, 300, 303, 314, 317, 321, 347, 349, 351, 364, 365, 366, 367, 368, 370, 388, 410, 416, 429, 432, 433, 434, 438, 440, 442, 444.
 Tours, 54, 57, 188, 369.
 Trencot (Aube), 259.
 Trèves, 7, 57, 171, 212.
 Tronche-Bélon (Suisse), 265, 424.
 Trond (Saint-) (Belgique), 85, 188.
 Troyes, xxiv, 8, 38, 57, 102, 115, 116, 133, 152, 160, 168, 193, 198, 259, 288, 373.

U

Ursins (Suisse), 265.

V

Vaast-d'Équieville (Saint-) (Seine-Inférieure), 234.

Vairé (Vendée), 281.
 Vallée de l'Eaulne, voyez *Eaulne*.
 Varney (Meuse), cimetière franc, 198, 211, 257, 341, 356.
 Vatteville (Eure), cimetière franc, 84, 254.
 Védrin (Belgique), cimetière franc, 70, 74, 84, 103, 109, 121, 125, 132, 141, 144, 199, 262, 314, 354, 373, 406, 424.
 Vendhuile (Aisne), cimetière franc, 121, 125, 133, 135, 233, 257, 422.
 Verdun, tombeau franc, 69, 74, 125, 128, 133, 134, 141.
 Vernon, cimetière romain, 36, 234, 418, 428.
 Verrières (Aube), cimetière franc, 74, 125, 133, 193, 198, 260, 288, 355, 373, 423, 445.
 Versailles, 30, 366.
Vclera Castra, voyez Xanten.
 Vicq (Seine-et-Oise), cimetière franc, 209, 255, 303, 304.
 Vienne (Autriche), xiv, xxi, 23, 24, 25, 63, 181, 279, 413.
 Vienne (Isère), 57.
 Viell-Evreux (Eure), 151, 152, 163, 209, 335.
 Vieux, *Arægenus* (Calvados), 151, 253.
 Vieux-Corbail (Seine), 58.
 Villardin (Aube), 38.
 Villy (Suisse), 353.
 Villy-sur-Yère (Seine-Inférieure), 372.
 Vincent-de-Nogent (Saint-) (Seine-Inférieure), 422.
 Vingham (Kent), cimetière saxon, 273, 333.
 Vitry-le-Français (Marne), 313, 356, 380, 381.

W

Wecker (Luxembourg), cimet. franc, 70, 74, 226.
 Wiesbade (Nassau), cimetière franc, 116, 305, 436.
 Wiesenthal (Bade), cimetière german, 71, 76, 87, 94, 99, 103, 110, 132, 142, 144, 267, 286, 290, 353.
 Wight (Ile de), 87, 99, 196, 269, 274, 275, 303, 326, 327.
 Willbraham (Little) (Cambridgeshire), cimetière saxon, 40, 71, 76, 87, 94, 99, 104, 107, 110, 126, 131, 136, 142, 154, 170, 199, 220, 225, 274, 277, 344, 354, 358, 407, 426, 441, 445.
 Woodnesborough (Kent), 126.
 Wroxeter (Pays de Galles), 209.

X

Xanten (Prusse rhénane), cimetière
franc, 126, 132, 142, 144, 197,
199, 234, 294, 353, 374.

Y

Yébleron (Seine-Inférieure), 161.

Yverdon (Suisse), cimetière bur-
gonde, 86, 93, 265, 286, 314, 353,
373.

Yvetot, 161.

Z

Zurich, 226.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Auteurs, des Recueils et des Ouvrages anonymes cités dans ce Livre.

- | A | B |
|--|--|
| Abbevillois (L'), journal, 69, 74, 124, 133, 254, 324, 356. | Bach, de Rouen, 400. |
| Abel, antiquaire à Metz, 423, 424. | Baëhr, antiquaire allemand, 79, 166. |
| Achéry (Dom Luc d'), 47. | Baillet, hagiographe, 53. |
| <i>Acta Sanctorum</i> , 10, 176, 220, 345. | Barbier, bibliographe, xxvii. |
| Adon (<i>Chronique d'</i>), 7, 8. | Baronius, 10, 188, 220, 345. |
| Agathias, xii, 128. | Barraud (L'abbé), antiquaire à Beauvais, 127, 134, 254. |
| Aimoin, 2, 128, 193. | Barthélemy (Ch.), hist., 11, 311, 328, 329, 361, 372. |
| Akerman, antiquaire anglais, xviii, xxi, 72, 76, 87, 98, 100, 104, 109, 110, 116, 126, 127, 131, 137, 139, 144, 153, 170, 190, 222, 224, 228, 269, 272, 273, 274, 278, 288, 290, 304, 326, 327, 332, 333, 334, 344, 355, 358, 374, 390, 426. | Bastard (Le Comte de), 399. |
| Ambroise (Saint), 282, 359. | Bateman, antiquaire anglais, 333. |
| <i>Annales archéologiques</i> , 329, 400. | Baudelot, 307. |
| <i>Annuaire du Musée et de l'École moderne des Beaux-Arts</i> , 177. | Baudot, antiquaire à Dijon, 69, 74, 83, 92, 97, 102, 115, 116, 122, 125, 133, 136, 140, 141, 168, 222, 224, 228, 258, 355, 389, 390, 423. |
| Anquetil, historien, 2, 4, 5, 6, 7, 10, 11. | Beaulieu (De), antiquaire lorrain, 258. |
| Applen, 164. | Beger, antiquaire français, 307. |
| <i>Archæologia</i> , 50, 115, 122, 133, 166, 170, 194, 220, 247, 292, 346. | Bénard, de Sermaise, 258. |
| <i>Archæological Journal (The)</i> , 170, 306, 307. | Beowulf, poète anglo-saxon, 110. |
| Aringhi (Paul), 173, 188, 339, 425, 426. | Biet (L'abbé), de Soissons, 2, 5, 6, 7, 8, 11. |
| Arneth (Le chevalier Jos.), antiquaire à Vienne (Autriche), xiv, xxi. | Billardon-Sauvigny, historien, xiii, xxxi, 2, 5, 7, 9, 10, 11, 15, 182, 185, 196, 215, 243, 295, 299, 310, 362, 396, 413, 416. |
| <i>Art de vérifier les dates (L')</i> , 5, 11. | Bizeul, antiquaire à Blain, 44. |
| <i>Art en province (L')</i> , 428. | Boldetti, antiquaire italien, 403. |
| <i>Athenæum français (L')</i> , 57, 400, 403. | Bollandus, 10, 176, 220, 221, 345. |
| Audigier, historien, xxx, 2, 3, 4, 5, 11, 23, 54, 55, 149, 177, 215, 409, 434. | Bonnin, antiquaire à Evreux, 151, 209, 335. |
| Aymard, antiquaire au Puy, 57. | Bonstetten (Le Baron de), antiquaire suisse, 70, 75, 77, 79, 86, 94, 98, 101, 103, 116, 132, 145, 157, 169, 199, 202, 225, 228, 233, 235, 265, 285, 296, 296, 314, 353, 373, 399, 424. |

Bordeaux (Raymond), antiquaire à Evreux, 284.
 Bordier (Henri), historien, 335, 350, 360, 373, 379.
 Bosio, antiquaire italien, 425.
 Bottari, antiquaire italien, 174.
 Bouquet (Dom), 2, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 176, 187.
 Bourassé (L'abbé), antiquaire à Tours, 261.
 Bourquelot, antiquaire, 259.
 Boys, antiquaire anglais, 269.
 Brullée (L'abbé), antiquaire à Sens, xx, 41.
 Bruce (Collingwood), antiquaire anglais, xviii.
Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 158.
Bulletin du Bouquiniste, 16.
Bulletin de la Commission historique du département du Nord, 15.
Bulletin du Comité de la Langue, de l'Histoire et des Arts de la France, 58, 105, 107, 154, 166, 194, 247, 279, 281, 290, 330, 346, 404, 442.
Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 257, 259.
Bulletin de la Société des Antiquaires de Morinie, 125, 154, 166, 247, 259.
Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 58.
Bulletin de la Société historique de Tournai, 15, 19, 20.

C

Campana (Le marquis), antiquaire à Rome, 173, 174.
 Camut-Chardon, antiquaire à Arcis-sur-Aube, 33, 115, 133, 313, 314, 341, 403, 420, 430.
 Canat (Marcel), antiquaire à Châlon-sur-Saône, 52.
Capitul. Regum Francorum, 56, 131, 189.
 Castan (A.), antiquaire à Besançon, 77, 101, 164, 233, 234, 419.
Catalogue de la Bibliothèque de Dieppe, 357.
Catalogue de la Bibliothèque impériale, xxvii, 9.
Catalogue du Musée des Thermes et de l'Hôtel Cluny, 254, 400.
 Catenacci (H.), dessinateur, xx, xxi.
 Catalle, 164.
 Caumont (A. de), 122, 124, 133, 210, 224, 217, 253, 258, 261, 282, 285, 314, 329, 342, 394, 422.
 Caylus (Le Comte de), xiii, 44, 52,

57, 147, 197, 214, 218, 228, 234, 235, 359.
 César, 166.
Cérémonial de l'Empire français, 181.
 Chabouillet, numismatiste, xiv, xx, 32, 33, 64, 91, 236, 335, 356, 358, 360, 378, 379, 380, 381, 392, 420.
 Charma, antiquaire à Caen, 233.
 Charton (Ed.), historien, xxi, 335, 350, 360, 373, 379.
 Chateaubriand, 6, 11, 12.
 Chevreux, antiquaire à Evreux, 152.
 Chevrier, antiquaire à Châlon-sur-Saône, 52, 56, 57, 209, 218, 224, 398.
 Chiffet (Jean-Jacques), l'auteur de l'*Anastasis*, cité presque à toutes les pages. — Voir une Notice sur lui, p. xxiii-iv.
Chronique de Moissac, 5, 9.
 Claudien, 282, 371.
 Clerc, antiquaire à Besançon, 261.
 Comarmond, antiquaire à Lyon, 49, 223, 233, 235, 316.
Congrès archéologiques de France, 57, 68, 73, 102, 105, 201, 247, 254, 260, 279, 315, 323, 329, 340, 421.
 Corippe, 282.
 Corrad de Bréban, antiquaire à Troyes, 38, 69, 74, 92, 93.
 Courier (Paul-Louis), 162.
Courrier du Havre (Le), journal, 39.
 Cousin, historien de Tournai, 11.
 Coutant (L.), antiquaire à Bar-sur-Aube, 287.
Curiosités de l'Archéologie et des Beaux-Arts, 112.
 Cussy (De), antiquaire, 420.

D

Daniel (Le Père), historien, 2, 4, 6, 9, 10, 11, 23, 25, 371.
 Danjou, antiquaire à Beauvais, 69, 74, 92, 93, 98, 99, 102, 107, 108, 115, 123, 127, 134, 138, 139, 194, 219, 253, 292, 390, 444.
 D'Anville, géographe, 15.
 Dancoisne, antiquaire à Hénin-Liétard, 116, 159, 302.
 Darcel (A.), dessinateur archéologue, xx, xxi, 81, 91, 184, 216, 228, 229, 441.
 Dauban, numismatiste, xiv, 3, 4, 5, 10, 350, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371.
 De Bast, antiquaire belge, xiv, xxix,

xxx, 11, 64, 81, 91, 182, 238, 242, 292, 295, 368, 386, 409, 410, 412, 416.
 Decorde (L'abbé), antiquaire normand, 100.
 De la Borde (Le Comte Léon), 329.
 Delacroix, antiquaire à Besançon, 164.
 Delaquerrière, antiquaire à Rouen, 57, 168, 174.
 De la Saussaye, 234.
 Del Marmol, antiquaire belge, 70, 74, 84, 94, 103, 109, 121, 132, 145, 190, 199, 226, 262, 314, 344, 373, 389, 391, 399, 406, 424.
 Depping, 60.
 De Rigny, antiquaire à Caen, 142.
 Des Berryes, antiquaire au Mans, 224, 228, 261, 355, 406.
 Deville (Achille), 36, 53, 174, 188, 211, 218, 234, 247, 297, 306, 402, 418, 442.
 Dicquemare (L'abbé), 248.
Dictionnaire des Origines, 163.
Dictionnaire historique, 5, 11, 24.
 Diderot, 2, 4.
 Didron, 400.
 Douglas, antiquaire anglais, 131, 144, 170, 269, 302, 303, 334, 336, 344, 389, 426.
 Dubos (L'abbé), historien, xiii, xxx, 2, 6, 8, 9, 10, 11, 26, 27, 54, 177, 182, 184, 300, 362.
 Du Cange, xii, 45, 60, 330, 373.
 Duchalais, numismatiste, xiv, 364.
 Duchesne, historien, 312.
 Dudon de Saint-Quentin, 312.
 Dufour, antiquaire à Amiens, 316.
 Dufour de Longuerue, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 52.
 Dufresne, antiquaire à Metz, 57, 74, 83, 84, 92, 97, 103, 107, 141, 257, 342, 409, 423, 444.
 Duméril (Edel.), 312.
 Du Mersan, voyez *Mersan*.
 Du Moulinet, voyez *Moulinet*.
 Duplessis (Dom T.), 57.
 Dupré (Cl.), historien, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 14.
 Durand, de Mende, 51.
 Durand (L'abbé), antiquaire normand, 51, 69, 140, 142, 147, 190, 253, 288, 289, 356, 422.
 Dureau de la Malle, 162.
 Dürich (Von) et Menzel, antiquaires allemands, 42, 43, 71, 76, 87, 94, 99, 103, 104, 110, 116, 132, 145, 154, 155, 169, 186, 190, 194, 195, 227, 228, 267, 268, 322, 325, 352, 389, 390, 401, 446.
 Du Sommerard, voyez *Sommerard*.

Drouët (Ch.), antiquaire au Mans, 377.
 Dryden (H.), antiquaire anglais, 131, 137, 155, 170, 225, 274, 344, 355, 374, 426.

E

Egil's Saga, 312.
 Eginhard, 60.
Eglises (Les) de l'arrondissement du Havre, 57.
Encyclopédie méthodique, 2, 4, 5, 6, 10, 11, 163.
 Engling, antiquaire à Luxembourg, 158.
 Estancelin, antiquaire à Eu, 209.
 Estrangin, antiquaire à Arles, 174.
Etrelat, son passé, etc., 248.
Etrelat souterrain (L'), 57, 248.

F

Fallue, antiquaire, 364.
 Faussett, antiquaire anglais, xxi, 40, 41, 50, 51, 71, 72, 76, 88, 89, 95, 99, 104, 109, 115, 116, 131, 144, 147, 170, 219, 225, 228, 240, 269, 270, 275, 286, 288, 290, 304, 312, 320, 327, 333, 334, 337, 344, 351, 355, 374, 389, 390, 391, 406, 414, 427, 444.
 Febvre (M^{me}), à Mâcon, 116, 158.
 Feret, antiquaire à Dieppe, 41, 247, 417.
 Feret (A.), dessinateur à Dieppe, xx, xxi.
 Ficoroni, 307.
 Fielding (Lord), 305.
 Fievée, 4, 5, 11.
 Fillon (B.), antiquaire à Fontenay, 39, 57, 122, 142, 168, 234, 261, 324, 403, 419, 430.
 Flavigny (Ch.), historien, 2, 9, 14.
 Flodoard, 128.
 Fortunat, de Poitiers, xii, 176.
Fouilles d'Envermeu, 247, 279, 311, 421.
Fouilles de Londinières, 247, 279, 280, 340, 421, 442, 445.
 Frédégaire, xii, 2, 4, 5, 9, 12, 14, 128, 193.

G

Gallia Christiana, 15, 23, 53, 372.
 Ganneron (Ed.), antiquaire, 400.
 Gausson, dessinateur à Troyes, 115, 260, 313, 334, 346, 379, 444, 445.
Gentleman's Magazine, 45, 47, 323.

Gervais, numismatiste à Caen, 422.
 Gerville (De), antiquaire à Valognes, 58, 418.
Gestes des Rois francs, 2, 7, 8, 9, 49.
 Gilles, antiquaire à Saint-Pétersbourg, 316, 333.
 Girardin, chimiste, 40, 315, 358, 421.
 Girardot (Le Baron de), antiquaire, 217, 234, 356.
 Godard-Faultrier, antiquaire à Angers, 37, 38, 234, 419.
 Godescard, hagiographe, 428.
 Goguel, historien, 4.
 Gomart, antiquaire à Saint-Quentin, 121, 125, 133, 136, 223, 224, 287, 329, 390, 422.
 Gosse, antiquaire suisse, 75, 94, 107, 109, 116, 190, 211, 225, 226, 265, 266, 285, 314, 353, 391, 406.
 Graves, antiquaire à Beauvais, 123, 125, 127, 133, 134, 142, 194, 254, 255, 256, 422.
 Grégoire de Tours, XII, 2, 4, 5, 7, 9, 39, 47, 51, 53, 128, 130, 134, 176, 187, 188, 193, 257, 349, 360, 369, 371, 372, 388, 399.
 Grémond (L'abbé), antiquaire suisse, 373.
 Grévy, antiquaire à Melun, XXI, 52, 255, 256, 400, 419.
 Grimm (Jacob), antiquaire allemand, XVII, XVIII.
 Grivaud de la Vincelle, 109, 149, 151, 152, 164, 259, 419.
 Guéraud et Parenteau, antiquaires à Nantes, 160.
 Guillard, à Louviers, 84, 254, 359, 399.
 Guillaume de Jumièges, 400.
 Guillaume de Malmesbury, 60, 188.
 Guilmet, antiquaire normand, 51, 53, 57.
 Guizot, 4.

H

Hagemans, antiquaire belge, 70, 74, 84, 94, 103, 109, 121, 123, 125, 122, 136, 139, 140, 145, 164, 168, 199, 202, 222, 226, 262, 288, 342, 354, 389, 391, 424.
 Haillan (Girard du), historien, 2, 5, 6, 9, 10, 11, 13, 14.
 Hauzeur, antiquaire belge, 70, 234, 262, 286, 304, 406.
 Hélyot (Le Père), 330.
 Hénault, historien, 11.
 Hennebert, historien belge, XXVIII, XXIX, 10, 20.
 Hérodoté, 84, 166.

Hertzheim, 86.

Herval (L'abbé), du Havre, 206.

Hillier, antiquaire anglais, 71, 76, 87, 95, 100, 104, 109, 131, 144, 176, 190, 274, 303, 304, 326, 327, 344.

Hincmar, de Reims, 128.

Histoire littéraire de la France, 189.

Houben et Fiedler, antiquaires allemands, 116, 126, 132, 145, 197, 234, 294, 353, 374, 389.

Houbigant, antiquaire à Nogent-les-Vierges, 92, 97, 133, 142, 161, 218, 235, 254, 356.

Huc (L'abbé), voyageur, 265.

Hucher, antiquaire au Mans, XXI, 360, 377, 378, 380, 381, 382, 383.

I

Idace, historien, 8.

Illustrated London News (The), 171, 268, 354, 361.

Isidore de Séville, 128, 131, 223.

J

Jarvis, antiquaire anglais, 153, 170.

Jean-Chrysostôme (Saint), 166.

Joly, antiquaire belge, 70, 74, 109, 125, 127, 132, 139, 145, 226, 234, 262, 336, 424, 428.

Jornandès, 51, 193.

Journal de Rouen, 364, 370, 418.

Juvénal, 306, 359.

K

Keller, antiquaire suisse, 226.

Kemble, antiquaire anglais, 131, 144, 171.

L

Labarte (Jules), XIV, 64, 82, 96, 111, 114, 115, 117, 292, 374, 375.

Laffetay (L'abbé), historien à Bayeux, 58.

Lalun, architecte à Louviers, 151, 254.

Lambert, antiquaire à Bayeux, 44, 253, 340, 419.

Lamartine (A. de), 117.

Langlois (H.), antiquaire à Rouen, 234, 416.

Lavoix (H.), numismatiste, 379.

Lebes (Ph.), XIV, 5, 7, 14, 364, 367.

Leber, bibliographe, XXVII, 8.

Lebeuf (L'abbé), XII, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 215, 428.

Lebeuf, historien à Eu, 160.
 Leblant, épigraphiste, xx, 54, 57, 85, 209, 353, 354, 356, 360, 377, 378, 381, 383.
 Lebrasseur, historien à Evreux, 53, 120.
 Lebrun Desmarettes, liturgiste, 330.
 Lecanu (L'abbé), historien à Coutances, 58.
 Lecoite (Le Père), xiii, xv, xxiv, xxv, 23, 26, 27, 48, 50, 54, 56, 63, 72, 81, 91, 96, 181, 215, 220, 221, 238, 242, 278, 292, 300, 337, 338, 349, 362, 386, 388, 396, 409, 410, 411, 412.
 Lecomte (L'abbé), antiquaire au Havre, 10.
 Legrand (Albert), antiquaire à Saint-Omer, 142, 259, 423.
 Legrand d'Aussy, xiv, 243, 257, 278, 386, 406, 418, 419, 422, 428.
 Lheureux (J.), *Macarius*, 339.
 Lenormant (Ch.), xiv, 51, 52, 209, 353, 367, 372, 377, 398.
 Leprevost (Aug.), antiquaire normand, 53.
Liber legis salicae, 45, 56, 189.
 Licquet, antiquaire à Rouen, 11.
 Lindenschmit, antiquaire à Mayence, xxi, 44, 71, 76, 94, 103, 115, 116, 121, 123, 126, 131, 137, 138, 145, 153, 154, 164, 169, 190, 194, 202, 224, 226, 227, 228, 255, 266, 267, 281, 288, 305, 306, 314, 315, 333, 343, 351, 352, 353, 373, 374, 388, 389, 390, 391, 401, 406, 425, 445.
 Loisel, à la Rivière-Thibouville, 151.
 Londesborough (Lord), 115, 116, 257.
 Longpérier (A. de), xx, 298, 370, 416.
 Louandre (Ch.), xiv.
 Lucaïn, 392.
 Luynes (Le Duc de), v, xx, 255.

M

Mabillon, xiii, xv, xxv, xxvi, 23, 26, 27, 31, 48, 54, 55, 56, 63, 64, 77, 81, 83, 90, 91, 149, 166, 176, 181, 186, 187, 202, 215, 238, 242, 256, 257, 278, 292, 295, 300, 310, 328, 337, 349, 362, 368, 386, 388, 395, 409, 410, 412, 414, 416, 422, 439.
 Mac Pherson, antiquaire anglais, xviii, 171, 227, 268.
 Macrobe, 307.
Magasin pittoresque (Le), 63, 91, 115, 240, 294, 350, 363, 370, 372, 373, 392, 420.

Mangon-Dolalande, antiquaire à Poitiers, 38, 419.
 Marc-Paul, voyageur, 166.
 Marquis, chimiste et antiquaire à Rouen, 124.
 Martenne (Dom), 131.
 Martigny (L'abbé), antiquaire à Bagé-le-Châtel, 173, 359, 373, 377, 378, 403.
 Martin (Dom), xiii, xxvi, 27, 54, 57, 63, 72, 91, 120, 149, 166, 181, 215, 233, 238, 242, 257, 259, 304, 349, 362, 386, 388, 394, 396, 397, 409, 410, 419.
 Martin (Henri), historien, 4, 5, 8, 9, 10.
 Martinière (Bruzen de la), géographe, 23, 24.
 Mathieu (Saint), 290.
 Mathon fils, antiquaire à Beauvais, xx, 37, 234, 418, 419, 420.
 Mathon père, antiquaire à Neufchâtel-en-Bray, xx, 247.
 Mayer (Joseph), à Liverpool, xxi, 95, 98, 104, 170, 219, 269, 271, 326, 334, 355.
 Mela (Pomponius), 339.
Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 57, 105, 107, 279, 281, 401, 421, 442.
Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord, 79.
 Ménage, 45.
 Ménéstrier (Le Père), xiii, xv, xxv, 24, 25, 26, 31, 63, 130, 181, 191, 196, 202, 215, 238, 242, 278, 304, 310, 437, 459.
 Menzel (Wolf.), voyez *Durrich*.
Mercure de France (Le), 27, 330.
 Mersan (Du), numismatiste, xiv, 183, 191, 236, 310, 335, 350, 363, 367, 392, 411, 416.
 Métayer (L.), antiquaire à Bernay, 418, 428.
 Mezeray, historien, 2, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11.
 Michel (Francisque), antiquaire à Bordeaux, 60.
 Millin, antiquaire français, 399, 420.
Moniteur universel (Le), 32, 166.
 Monnier, antiquaire à Lons-le-Saulnier, 261.
 Montfaucon (Dom B. de), xiii, xv, xxv, xxvi, xxx, xxxi, 2, 5, 6, 7, 10, 16, 26, 31, 54, 55, 56, 63, 64, 77, 81, 83, 90, 91, 114, 120, 129, 130, 131, 134, 145, 149, 151, 164, 166, 176, 179, 180, 181, 187, 191, 196, 202, 210, 214, 215, 219, 221,

223, 228, 237, 242, 256, 259, 278, 279, 287, 291, 292, 294, 295, 296, 299, 300, 307, 309, 310, 319, 321, 327, 328, 337, 338, 349, 350, 362, 367, 368, 372, 386, 388, 395, 396, 397, 409, 410, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 422, 437, 439, 441.
 Montigny (Louis de), historien à Noyon, 329.
Monumenta Germaniae, 189.
 Moréri, 23.
 Moulinet (Le Père du), 10, 30, 366, 368, 369.
 Moutié (Aug.), antiquaire à Rambouillet, 115, 116, 121, 122, 125, 133, 136, 141, 198, 209, 233, 255, 285, 288, 303, 335, 356, 389, 420, 422.
 Muret, dessinateur archéologue à Paris, 366, 367.

N

Namar, antiquaire à Luxembourg, 56, 70, 74, 94, 103, 109, 121, 123, 125, 132, 138, 151, 152, 157, 158, 162, 165, 212, 226, 262, 263, 286, 342, 354, 391, 424, 425, 428.
 Nédonchel (Le Comte G. de), à Tournai, xxi, xxix, 27, 28, 29, 388.
 Névillie, antiquaire anglais, 39, 71, 76, 87, 95, 99, 104, 109, 116, 126, 131, 137, 142, 155, 170, 190, 199, 220, 225, 228, 274, 277, 286, 344, 345, 354, 358, 374, 391, 407, 426, 441, 446.
 Nicéron (Le Père), xxiii.
 Niébuhr, 162.
Normandie souterraine (La), 36, 37, 40, 50, 51, 52, 53, 56, 68, 73, 77, 79, 92, 95, 100, 102, 105, 116, 120, 121, 122, 124, 125, 128, 134, 135, 136, 138, 139, 146, 147, 154, 167, 168, 189, 190, 196, 197, 201, 222, 228, 234, 247, 248, 258, 268, 279, 280, 281, 284, 288, 289, 294, 301, 302, 311, 315, 316, 340, 341, 351, 356, 357, 358, 373, 377, 383, 389, 390, 391, 401, 417, 418, 419, 421, 422, 442.
Nouvelle Biographie générale, 5, 6, 11, 364.

O

Ouen (Saint), évêque de Rouen, 11, 311, 328, 361, 372.
 Ouwaroff, antiquaire russe, 297, 316.
 Ovide, 371.

P

Pallas, voyageur, 162.
 Parenteau, voyez *Guéraud*.
 Parker (J.-H.), antiquaire à Oxford, xxi, 45.
Patrie (La), journal, 370.
 Paul Diacre, 60, 193.
 Peigné-Delacourt, antiquaire à Ourscamp, xi, 116, 260, 378, 394.
 Perret (Louis), 85, 228.
 Pétigny (J. de), historien et numismatiste près Blois, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 430.
 Picard, antiquaire à Lons-le-Saulnier, 142, 261.
 Pline-l'Ancien, 164, 398.
 Pottier, antiquaire à Rouen, xx.
 Pouchet, naturaliste à Rouen, 185.
Pouillés de Rouen, 58.
 Poutrain, historien de Tournai, xiii, xiv, xxviii, xxix, 15, 16, 17, 18, 21, 22, 26, 27, 29, 36, 49, 54, 55, 62, 63, 64, 73, 81, 83, 90, 91, 96, 119, 120, 129, 130, 145, 149, 166, 174, 182, 187, 191, 196, 202, 203, 205, 206, 207, 210, 215, 219, 222, 237, 238, 239, 243, 278, 279, 291, 292, 295, 299, 300, 309, 310, 321, 337, 338, 349, 386, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 417, 423, 437, 441.
Précis analytique des Travaux de l'Académie de Rouen, 50, 157, 194, 247, 290, 346, 421.
 Prisque-le-Rhétteur, 6.
 Procope, xii, 128.
 Prudence, 262.

Q

Quednow, 212.

R

Recueil des historiens des Gaules, 2, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12, 31, 52, 176, 187.
Registrum visital. archiepisc. Rothom., 58.
 Reiffenberg (De), biographe belge, xxx.
 Renaudot (L'abbé), antiquaire français, 257.
 Rever (L'abbé), antiquaire à Evreux, 254.
Revue de l'Art chrétien, 73, 102, 105, 201, 247, 279, 315, 323, 340, 421, 428.
Revue de Rouen, xii, 36, 37, 311, 418, 421.

Revue des Sociétés savantes, 171.

Revue numismatique, 134.

Ribault de la Chapelle ou de Rochefort, historien français, XIII, XXVII, XXVIII, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 27, 32, 36, 48, 49, 52, 54, 55, 56, 57, 64, 81, 149, 162, 166, 182, 183, 186, 202, 215, 221, 238, 243, 292, 294, 295, 299, 300, 321, 350, 362, 371, 375, 386, 394, 396, 410, 434, 435, 439.

Rigollot, antiquaire à Amiens, 37, 60, 69, 74, 76, 81, 92, 97, 102, 111, 124, 140, 233, 235, 254, 259, 286, 302, 303, 314, 316, 336, 341, 342, 343, 422, 425, 427, 440.

Ring (Max. de), antiquaire à Strasbourg, 233, 402.

Roach Smith, antiquaire anglais, XVIII, XXI, 41, 51, 52, 71, 72, 76, 83, 87, 88, 95, 97, 98, 101, 102, 104, 109, 110, 115, 116, 122, 123, 125, 126, 131, 136, 144, 147, 152, 164, 170, 171, 176, 190, 197, 199, 200, 202, 209, 217, 219, 223, 234, 255, 269, 272, 273, 274, 276, 281, 288, 290, 303, 312, 325, 326, 327, 333, 334, 337, 342, 343, 345, 353, 374, 379, 389, 390, 391, 414, 421, 425, 426, 427, 444, 446.

Rolle, antiquaire anglais, 71, 116, 269, 271, 272, 326, 344.

Roricon, chroniqueur franc, 2, 7, 9, 11, 49, 72, 128.

Rouillé (Le Révérend Père), XVII.

Ruinart (Dom Thierry), 31, 39, 187, 256, 257, 287, 388.

S

Saint-Aubin, historien, 434.

Saulcy (De), 69, 92, 125, 138, 158, 342.

Sauval, historien de Paris, 406, 419, 428.

Saxo Grammaticus, chroniqueur saxon, 166.

Sayette (M^{me} de la), à Poitiers, 261.

Schayes, antiquaire à Bruxelles, 70, 74, 93, 109, 123, 125, 132, 211, 226, 262, 336, 342, 354, 377, 397, 399.

Schœpflin, antiquaire à Strasbourg, 69, 125, 134, 141, 307.

Sedlmaier, antiquaire à Augsbourg, 71, 94, 99, 116, 140, 147, 202, 268, 287, 290, 332, 333, 351, 374.

Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes, 40, 50, 51, 52, 56, 57, 68, 73, 77, 79, 92, 100,

101, 102, 105, 107, 115, 116, 121, 122, 124, 128, 134, 135, 138, 139, 146, 154, 167, 175, 186, 187, 189, 190, 196, 210, 223, 228, 234, 247, 248, 254, 271, 279, 280, 281, 284, 286, 288, 289, 292, 294, 316, 317, 319, 348, 356, 357, 359, 388, 389, 390, 399, 402, 404, 405, 414, 418, 421, 442, 444, 445.

Serres, anthropologiste, 50.

Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, XII, 9, 73, 128, 185, 246, 282, 371.

Sigebert, chroniqueur franc, 2, 7, 8, 9, 10.

Simon (V.), antiquaire à Metz, XX, 69, 74, 84, 92, 97, 116, 122, 123, 133, 141, 211, 212, 234, 258, 297, 301, 306, 342, 356, 390, 399, 423, 428.

Sirand (Al.), antiquaire à Bourg, 77. Sommerard (Du), 356.

Souquet, antiquaire à Etaples, 398.

Spon (J.), antiquaire à Lyon, 307.

Stéphany, antiquaire à Saint-Pétersbourg, 316.

Strutt (Jos.), antiquaire anglais, 228.

Stuart (John), antiquaire à Edimbourg, 374.

Suétone, 162, 163, 321.

Surigny (De), antiquaire à Mâcon, 258.

Surius, hagiographe, 75, 85, 188, 345, 392.

T

Tacite, 60, 165, 166, 246.

Terninck, antiquaire à Arras, 116, 124, 125, 228, 235, 239, 356, 419, 420, 422, 423.

Tertullien, 359.

Thégan, chroniqueur franc, 60.

Thierry (Aug.), 147, 176, 399.

Thiollet, dessinateur archéologue à Paris, 125, 133, 152, 160.

Thomas, numismatiste à Rouen, 428.

Thompson, antiquaire anglais, 131.

Thünberg, 162.

Thurnam, anthropologiste anglais, 224, 326.

Traullé, antiquaire à Abbeville, 160.

Trésor de numismatique et de glyptique, 362.

Troyon (Fr.), antiquaire suisse, 75, 86, 94, 101, 109, 153, 156, 160, 220, 225, 226, 228, 233, 263, 264, 281, 285, 286, 314, 316, 343, 353, 358, 373, 377, 389, 391, 424, 445.

Tudot, dessinateur archéologue à
Moulins, xx, xxi, 442.

U

Univers (L'), journal, 133, 258, 259,
390, 423.

Univers (L') pittoresque, 4, 7, 14,
223, 228, 359, 398, 399.

V

Vallance, antiquaire anglais, 170,
272.

Vallet de Viriville, paléographe fran-
çais, xiv, xvii, xviii, 11, 64, 115,
292, 364, 366, 374, 375.

Valois (Adr.), géographe, 15, 53.

Velly (L'abbé), historien, 2, 4, 5, 6,
7, 9, 10, 11.

Vies des Saints du diocèse de Lisieux,
53.

Virgile, 129, 192.

Voisin (L'abbé), antiq. à Tournai,
xxi, 16, 28.

W

Warren, antiquaire anglais, 344.

Way (Albert), antiquaire anglais,
305.

Widranges (De), antiquaire à Bar-le-

Duc, xi, xxi, 122, 123, 141, 153,
154, 158, 159, 198, 202, 211, 257,
258, 260, 284, 313, 341, 356, 399,
423.

Wilhelmi, antiquaire allemand, 71,
76, 87, 94, 99, 101, 103, 132, 145,
190, 223, 267, 286, 353.

Wilmer, dessinateur, xxi.

Witte (De), numismatiste français,
350, 364, 368.

Worsaae, antiquaire danois, 47, 166.

Wright (Thomas), antiquaire anglais,
xviii, xxi, 45, 46, 47, 52, 71, 76,
87, 88, 95, 100, 104, 110, 115,
116, 131, 144, 218, 219, 225, 269,
275, 290, 305, 327, 336, 346, 390,
414, 427.

Wylie, antiquaire anglais, xviii,
xxi, 43, 44, 45, 47, 48, 71, 76, 87,
88, 95, 99, 104, 109, 110, 115,
116, 122, 131, 137, 144, 169, 190,
224, 247, 267, 275, 290, 304, 343,
344, 354, 357, 358, 389, 390, 426,
444, 465.

X

Xénophon, 162.

Z

Ziezegar, antiquaire à Berg, 158.

TABLE DES MATIÈRES.



A

A, noms d'hommes terminés en a, 378-79.
 Abeilles d'or de Childéric, 17, 18, 22, 33, 177-90, — leur nombre et leur description, 178-84, — en existe-t-il à Vienne? XIV, — sont-elles mères des lis de France? 180-86, — où étaient-elles placées sur le corps et à quoi servaient-elles? 184-90.
 Egidius, général romain, devient roi des Francs, 3, 6, 7, 8, — sa mort, 8.
 Aétius, général romain, 4.
 Agate — (vase d') de Childéric, 883-88, — (coupe d') de l'abbaye de Saint-Denis, 392, — (perle d'), 391, — (pendant d'), 391.
 Agate, — matière rare dans les sépultures franques, 391.
 Agrafes, voyez *Boucles*.
 Aiguille d'or de Childéric, 143-46.
 Aiguilles d'argent et de bronze, 146-47.
 Aiguilles romaines, 147, 307.
 Aiguilles — des Francs, 146-47, — des Saxons, 147, — des Bavares, 147, — trouvées sur des guerriers, 143-47.
 Aiguilles à broder, 147.
 Alfred-le-Grand, son épée, 60.
 Anneaux d'or de Childéric, 346-83.
 Anneau-bague de Childéric, 349-51, — considéré comme anneau de mariage donné par Basine, 349, 361, — sa description, 350, — sa reproduction, 350, — sa perte, 350, — ses analogues, 351-52.

Anneaux, signes de mariage, d'épousailles ou de fiançailles, 349, 353-61, — chez les Romains, 349, 359, — chez les Francs, 359-61.
 Anneau — de sainte Agnès, 359, — de sainte Clotilde, 359-60.
 Anneaux portant deux noms ou à deux personnages, 350-61.
 Anneaux avec devise, 353, 359, 382-83.
 Anneaux — communs — chez les peuples anciens, 351-52, — chez les Francs, 351, 352, 354, 355-58, — chez les Burgondes, 353-54, — chez les Saxons, 351, 352-53, — trouvés sur les enfants, 354.
 Anneaux-bagues en or, — d'Envermeu, 350, — de Douvrend, 357, — de la Haie-Malherbe, 359, — de Vitry-le-Français, 360, — de Mulsanne, 361.
 Anneaux-bagues en bronze, — de Selzen, 351, — de Kingston, 351, — de la vallée de l'Eaulne, 352, — encore passés aux doigts des morts, hommes ou femmes, 351-58, — au nombre de deux ou trois au même doigt ou à la même main, 354, 358.
 Anneaux avec croix et monogrammes, 353, 357, 359.
 Anneau sigillaire de Childéric, 18, 347-50, 361-63, — sa découverte, 18, — son histoire, 361-70, — sa perte, 32, 350, 364, 365, — doutes sur son authenticité, 364-70, — sa description, 362-70, — ses trois reproductions, 363-64, 365, 367, 369, — ses trois empreintes : — 1^o en cire, par J. Chiflet, 32, 348,

— 2° en cire rouge, par le Père Du Moulinet, 365-70, — 3° en plâtre, par M. Muret, 367, — empreinte du sceau, cause de la description du tombeau, 348-49, — empreinte du Père Du Moulinet, retrouvée par M. Dauban, 364-70, — restitution du sceau royal, 365-70.

Anneaux sigillaires — des Francs et des Burgondes, 377-83, — avec noms, 377-83, — avec figures, 378-80, — avec monogrammes, 379-83.

Anneaux sigillaires — en or, 378, 379, 381, 382, — en argent, 377, 378, — en bronze, 377-78.

Anneaux sigillaires — de Haulchin, 377, — d'Allonnes, 373-77, — de Blois, 378, — de Pouan, 378, — de Mulanne, 381, — de Vitry-le-Français, 381, — dit de Sigebert, 379.

Arillon de fer des fibules, 222.

Armilles, voyez *Bracelets*.

Attache en vermeil, de Childéric, 205-10, — ornée d'imbrications, 209-10, — restée à Saint-Brice de Tournai, 205-6, 207-8, — sert de suspension à l'ostensoir, *ibid.*

Attaches — des Francs, 210-12, — des Romains, 212.

Attila, roi des Huns, — fait Childéric prisonnier, 4, — est battu par Mérovée, 4.

Aumônières, voyez *Bourses*.

B

Bagues, voyez *Anneaux*.

Bandean broché d'or, 173.

Baquet — des Francs, 388, 436, — d'Envermeu, 436, — de Wiesbaden, 436.

Bargibant (J. de), magistrat de Tournai, 19, 20.

Basine, reine de Thuringe, épouse de Childéric, 3, — ses enfants, 3, — sa vision, 12, 14, — son anneau présumé, 349.

Bibliothèque impériale, royale ou nationale, 30, 31, 32, 33, — possède — une plaque d'or cloisonnée de verroteries, 375, 376, — le sceau dit de Sigebert, 379.

Bijouterie franque, saxonne, allemande, etc., 111-116.

Bipennes, voyez *Haches*.

Bœuf (tête de), voyez *Tête*.

Bolles des Anglo-Saxons, 400, 402, — où placées sur les morts? 402-7.

Boucles ou agrafes en or de Childéric, 233-76, — découvertes, 17, 18, 22, 33, — volées ou brisées en 1831, 236-37, 240, — repêchées, 236-37, — décrites et reproduites, 237-42, — attribuées au cheval par quelques-uns, 242-44, — leur place et leur usage, 245.

Boucle (la) de ceinturon — ne se trouve pas dans les sépultures celtiques, ni gallo-romaines, 233-35, — étrangère aux Grecs et aux Romains, 237, 238, 265, — caractérise la sépulture franque, saxonne, burgonde ou allemande, 233-36, 265, 275.

Boucles tudesques, — leur type et leur décoration, 235, 236, 246-47, — leur abondance, — chez les Francs, 246-63, — chez les Burgondes, 263-66, — chez les Allemands, 266-68, — chez les Saxons, 268-75, — en Crimée, 268.

Boucles reproduites — de Childéric, 237, 239, 240, 241, 242, — de la Seine-Inférieure, 248-52, — du Calvados, 253, — de Melun, 256, — de Pouan, 260.

Boucles — (grandes), 248-51, 253, 256, 260, 264, 270, 271, 273, 276, — (petites), 252, — (plaques et contre-plaques des), 247-52, 253-75, 284, — place des boucles sur les morts, 246-75.

Boucles — en or, 237-42, 253, 256, 260, — en bronze étamé, 248-51, 252, 256, 264, 270, 271, 273, 276, — en fer damasquiné, 251, 252, 264, 276, — ciselées, 248-51, 252, 256, 264, 270, 271, — émaillées, 255, 267.

Boule de verre ou de cristal de Childéric, 299-307, — sa découverte, 22, 33, — sa description et sa reproduction, 299, 300, — sa destination présumée, 300-307, — dut être garnie de métal pour suspension, 300-307, — comment elle devait être portée, 305-7.

Boules de verre ou de cristal, — fréquentes dans les sépultures romaines ou sur les statues antiques, 304, 306, 307, — dans les tombeaux des Francs, 301, 305, — des rois francs, 305, — des Saxons, 303-305, — des Allemands, 305-6.

Boules de cristal — de Childéric, 299, — de Moineville, 301, — de Douvrend, 301, 303, — de Vicq, 303, — du Pas-de-Calais, 302, —

de Longavène ou de Marquais, 302, — de Kreuzenach, 304, 305.
 Bourse de Childéric, 319-30, — comment nous l'avons connue, 317-22, — ce qu'elle devait contenir, 320-22, — où elle était placée, 320-22.
 Bourses — des Francs, 317-19, 322-25, — des Saxons, 326-27, — des Allemands, 328, — où étaient-elles placées sur les morts? 318, 322-27.
 Bourses (fermoirs de), — en verroterie cloisonnée d'or, 317-19, — en bronze ciselé, 324, 328, — en fer, 323-27.
 Bourses (fermoirs de), — d'Envermeu, 317, 323, 324, — de Childéric, 319-22, — d'Oberflacht, 328.
 Bourses — sur les rois francs, 327-28, — sur les seigneurs francs, 328-29, — sur des personnages du moyen-âge, 329-30.
 Boutons de Childéric, 191, 192, 198, 196, 200-203, — volés en 1831, 191.
 Boutons — des Francs, 193, 194, 196-99, — des Gallo-Romains, 197, 198, — des Allemands, 194, 198, — des Saxons, 199, 200.
 Boutons, — émaillés et en mosaïque, 197, — en verre coloré, 198, 196, 198, 200, — ornés de verroteries et imitant des fibules, 200-202.
 Boutons — d'Envermeu, 196, 197, — de Neufchâtel, 198, — de Houdan, 198, — de Varney, 198, — de Védrin, 199.
 Bracelet d'or de Childéric, 309, 310, — pris pour une fibule, 309, 310, — volé en 1831, 310.
 Bracelets — chez les Francs, 310-12, 313, 314, — chez les Saxons, 312, — chez les Burgondes, 314, — chez les Allemands, 314, 315, — leur place sur les morts, 311-15.
 Bracelets — usités chez tous les peuples, 316, — sur les guerriers barbares, 310-14.
 Bracelets — d'or, 310, 311, 313, — de bronze, 312, 313, 314, — de verre ou d'émail, 308, 315, 316.
 Bracelets — de Childéric, 310, — d'Envermeu, 311, — du Kent, 312, — de Pouan, 313, — de Scrapt, 313, — de la vallée de l'Eaulne, 315.
 Bracelets ou armilles des Celtes, 233.
 Brenik (le Père), contribue à faire venir les monuments de Childéric en France, 24.
 Brice (Saint-) de Tournai, (l'église et

le cimetière de), 16, 17, 56, 57, — conserve l'attache de Childéric, 205, 206, 207, 208.
 Brides de chevaux, 154, 155, 167-71.
 Brides — d'Envermeu, 167, 168, — de Nordendorf, 169.
 Broches, voyez *Fibules*.
 Bulles d'or ou d'argent, 332-34, — en Angleterre, 332, 333, — en Allemagne, 332, 333.

C

Caron, — (*naulum* pour la barque à), 417, 427-29, — encore existant chez les chrétiens du moyen-âge, 427-29.
 Cassette — de Childéric, 393-97, 414, — de saint Louis, 400, — de Guillaume-Longue-Epée, 400.
 Ceinturon des Francs, 225, 245-46, 265, 279-81.
 Ceinturon (boucles de), voyez *Boucles*.
 Ceinturon (clous du), voyez *Clous*.
 Ceinturon (terminaisons de), voyez *Terminaisons*.
 Cercueil de bois — de Childéric, 35-48, — des Gallo-Romains, 36-39, — des Francs, 39-41, — des Allemands, 42-44, — des Anglo-Saxons, 44-48, — des Gaulois, 45-46, — des chrétiens du moyen-âge, 47-48.
 Charlemagne : son épée, 60, — sa lance, 135, — son manteau, 187.
 Chemins publics, lieux de sépulture, 52-54.
 Cheval de Childéric, 149-50, 164-66, — il était petit, 164-68.
 Chevaux inhumés avec les morts, 153-55, 165-71, — petitesse des chevaux anciens, 164-68.
 Cheval de Childéric (fer du), 149-51, — le fer du cheval de Childéric est-il authentique? 151-66.
 Chevaux (fers de), 150-65, — à clous, 154-65, — à courroies, 151-54, 156-65, — les anciens ferraient-ils les chevaux? 162-65.
 Chevaux (mors, brides et boucles de), 166-71.
 Cheveux de Childéric, 362-70.
 Cheveux des Francs et des rois francs, 370-74.
 Chevelure longue, signe de noblesse militaire, 371-72.
 Cheveux coupés, signe d'entrée dans l'église, 372.
 Chevelus (sceaux des rois), 372-73.
 Chiffet (J.-J.), médecin d'Anvers, notice sur lui, XXIII, — reçoit les mo-

- numents de Childéric et est chargé de les décrire, 18, 21, 23, — qualités et défauts de son ouvrage, x-xiii.
- Chiffet (Jean), chanoine de Tournai, sauve plusieurs des reliques de Childéric, 18, 22.
- Childebert III, son sceau, 273.
- Childéric I^{er}, — sa naissance, sa vie, son mariage, ses exploits, sa mort, 1 à 14, — découverte de son tombeau, 18-18, — objets qui en sont sortis, 17-22, — livrés au gouverneur des Pays-Bas, 19-22, — à l'empereur d'Allemagne, 23, — à Louis XIV, 23-26, — déposés au Louvre, 26, — à la Bibliothèque royale, 29-32, — au Musée des Souverains, 33, — volés en partie, 32, — restés à Tournai, 27-29, — fouilles sur le lieu de sa sépulture, 27-29.
- Childéric I^{er}, — sa fosse, 48-52, — son cercueil de bois, 35-48, — longueur de son corps, 48-49, — son épée, 89-117, — sa hache, 119-28, — sa lance, 129-44, — son aiguille d'or, 145-57, — son cheval et le fer de son cheval, 149-71, — ses tissus brochés d'or, 173-76, — ses abeilles et son manteau, 177-90, — ses boutons, 191-204, — son attache, 205-12, — sa fibule ou broche, 213-32, — ses boucles ou agrafes, 233-76, — les clous de son ceinturon, 277-82, — la terminaison de son ceinturon, 283-92, — la tête de bœuf, 293-98, — la boule de verre ou le globe de cristal, 299-308, — le bracelet, 309-16, — la bourse ou aumônière, 317-30, — les pendants (monnaies percées ou enchâssées), 331-46, — ses anneaux d'or (anneau-bague et anneau sigillaire), 347-84, — le vase d'agate, 385-92, — le coffret ou écrin, 393-408, — ses monnaies d'or et d'argent, 409-36, — les objets indéterminés et encore incertains de sa sépulture, 437-46.
- Childéric II, — son épée, 77, — ses tissus brochés d'or, 177, 187, — sa boucle, 256-57, — la terminaison de son ceinturon, 287.
- Chilpéric II, son sceau, 373.
- Chrétientés de Tournai, de Coutances, de Rouen, d'Amiens, de Paris, de Bayeux, 58.
- Chrétienté (doyénné de la), 58.
- Cimetière St-Brice de Tournai, 55-57.
- Cimetières anciens sur les chemins, 52-54.
- Clefs de coffret, 401-407, — trouvées sur les morts, 401-407.
- Clefs de coffret, d'Envermen et de Londinières, 401, 402.
- Clefs franques, allemandes, etc., 400.
- Clous d'or du ceinturon de Childéric, 277-79.
- Clous de bronze de la ceinture des Francs, 279-82.
- Coffrets ou écrins, 393-408.
- Coffret de Childéric, 393-96, 407, 408, — méconnu et pris pour un secrétaire, une écritoire, des tablettes, etc., 393.
- Coffrets — gaulois, 402, — romains, 397, 398, 400-403, 406, — francs, 399, 400, 400-408, — saxons, 406, 407, — allemands, 406, — scandinaves, 400.
- Coffrets ou écrins enterrés avec les morts, 397-408, — où ils étaient placés sur les corps, 407.
- Coffrets sur les morts, contenant des monnaies, 404, 409, 410, 412, 413, 420, 429, 430.
- Coffrets — en bronze estampé, d'Envermen, 404, — en os et ivoire, 399, 405, 406, — en bois et bronze, 400-408.
- Colliers — celtiques, 233, 235, — romains, 233-35, — sur des guerriers francs ou saxons, 334, 346.
- Colliers — en verre ou émail, 308, — en or, 346.
- Constantin-le-Grand, sa lance, 135.
- Corps de Childéric, 48.
- Coupe d'or de Gourdon, 384.
- Coupe de verre de Strasbourg, 384.
- Coupe d'agate de Childéric, 385-87.
- Coupe d'agate des Ptolémées ou de Mithridate, 392.
- Coupe de verre des Francs, des Saxons, des Allemands, 388-90.
- Couronnes d'or de Guarrazar, 379.
- Cure-dent en bronze, 28.

D

- Dagobert I^{er}, sa lance, 134.
- Dagobert II, son sceau, 373.
- Dauban (M.), découvre l'empreinte du sceau de Childéric, 364-70.
- De Bast, historien, notice sur lui, xxix-xxx.
- Dent de Childéric I^{er}, 38, 49.
- Devises sur des bagues, 353, 359.
- Devises sigillaires des rois francs, 382, 383.

Doigt annulaire des anciens, 357-58.
Doyennés, dits de la chrétienté, 58.
Du Mersan, conservateur de la Bibliothèque royale, ses catalogues, 32, 33.
Du Moulinet (le Père), conservateur des médailles du roi, 30, — prend une empreinte du sceau de Childéric, 365-70, — notice sur lui, 366.

E

Ecrins ou coffrets, 392-408 : pour les détails voyez *Coffrets*.
Eglises sur d'anciens temples, 87, 88.
Email ou verre pour perles, colliers, bracelets, etc., 308.
Emaillure, 111-116.
Epée de Childéric, — sa découverte, 17, 22, 23, 33, 61, 62, — sa description, 62, 110-112, — son histoire, 62-67, 111-116, — sa reproduction, 68, — sa lame, 67, 68, — sa place sur le corps du roi, 73-75, — où cette arme a été fabriquée? 111-116.
Epées, — leur rôle dans l'antiquité sur les vivants et sur les morts, 59-62.
Epées — de Charlemagne, 60, — de Louis-le-Débonnaire, 60, — d'Alfred-le-Grand, 60, — de saint Géréon, 75, 76, — du chef Héva, 86, 93, 107.
Epées — des Francs, 68-70, — des Allemands, 70, 71, — des Saxons, 71-73, — des Scandinaves, 79, — la place qu'elles occupaient sur les morts, 73-77.
Epées — rompues, ployées, nouées, brisées, 77-79.
Epées (lames des), 67-79, voyez *Lames*.
Epées (manches des), 79-100, voyez *Manches*.
Epées (pommeaux des), 80-90, voyez *Pommeaux*.
Epées (poignées des), 90-95, voyez *Poignées*.
Epées (gardes des), 95-100, voyez *Gardes*.
Epées (fourreaux et garnitures des), 110-115, voyez *Fourreaux* et *Garnitures*.
Epées (longueur des), 68-73.
Eperon de fer, 161.
Épingle à cheveux, 28.
Équipement militaire, 145-71.
Étain (tête de bœuf en), 297.
Etoffes brochées d'or, 173-76.

F

Fer du cheval de Childéric, 149-51.
Fers de chevaux romains, francs, saxons, allemands, 151-65.
Fers de chevaux à courroies, 151-51.
Fers de chevaux à clous, 155-65.
Fers à clous, — de Chavannes, 155, 156, — de Steinfort, 158, — du camp de Dalheim, 157, 158, — de Sauvoy, 158, 159, — d'Antrecourt, 159, — de Troyes, 160, — d'Yébleron, 174, 175.
Fermoirs de bourses — de Childéric, 319-22, — d'Envermeu, 317-19, 323, 324, — d'Oberflacht, 325, — des Francs, 317-19, 322-25, — des Saxons, 326, 327, — des Allemands, 325, — en verroterie cloisonnée d'or, 317, 319, 320, — en bronze ciselé, 224, 325, — en fer, 323-27.
Feuilles imbriquées, 209, 210, 394.
Fibule ou broche d'or de Childéric, 213-232, — son image, 213, 214, — prise pour un style, 214, 215, — volée en 1831, 213, — ses analogues, 217, 218, — sa description, 219-21, — considérée comme chrétienne et donnée par sainte Geneviève, 220, 221, — a un ardillon de fer, 222, — où placée sur le corps du roi? 222-27, — était-elle seule? 227-29.
Fibules romaines, 28, 217-19, 233-34.
Fibules ansées des Francs, 216, 217.
Fibules, — leur ardillon en fer, 222.
Fibules — des Francs, 216, 217, 229-32, — des Saxons, 219, 224, 225, 229-32, — des Allemands, 226, 227, — leur place sur les morts Francs, Saxons, Allemands, 222-27, — les trouve-t-on par paires? 227-29.
Fibules franques — de la vallée de l'Eaulne, 216, 217, 230-32, — d'Envermeu, 201, — de Bénouville, 201, — de la Sarthe, 383, — de Kreuznach, 303-306, — munie d'une boucle de suspension, 305, 306.
Fibule — romaine, de Bourges, 218, — id. de Richborough, 218, — saxonne de Kingston, 219.
Fibule sigillaire, 382, 383.
Fils d'or de Childéric, 174, 175.
Fils d'or — des Romains, 173, 174, — des Francs, 175, 176, — des Saxons, 176, — d'Envermeu, 175, — de l'île de Wight, 176.
Fossard, voleur des objets de Childéric, 32.

Fosse — de Childéric, 48, 49, — des Francs et des Saxons, 50-54, — des Romains, 52, 53, — d'Alaric, 51, — de saint Taurin, 51.
Fouilles faites à Tournai sur le lieu de la sépulture de Childéric, 27-29.
Fourreau et garniture de l'épée de Childéric, 100-116, — où fabriquée ? 114-116.
Fourreaux — des épées romaines, 100-102, — des épées franques, 102, — des épées burgondes, 103, — des épées allemandes, 103.
Fourreaux en métal, 100-102, — en cuir, 102-104, — en bois, 102-104, — en écorce de bouleau, 103, 104.
Fourreaux et garnitures d'épées — de Childéric, 111-116, — des Francs, 108-109, 442-44, — des Burgondes, 109, — des Saxons, 109, 110, 444, 445, — des Allemands, 110, 445, — d'Envermeu, 105, 106, — de Londinières, 105, 106, — de Pouan, 107, — de Beauvais, 107, 108, — d'Oberflacht, 110.
Fourreaux d'épées — garnis en cuivre et en argent, 105, 107, 108-110, 442-46, — en verroteries cloisonnées d'or, 107, 108, 111-15.
Francisques, voyez *Haches*.
François d'Assise (saint), monnaies dans son tombeau, 428.

G

Garde — de l'épée de Childéric, 95, 96, 100, — des épées franques, 97-99, — burgondes, 98, — allemandes, 99, — saxonnes, 99, 100, — de l'épée de Miséry, 97, — de Farébersviller, 99, — de Beauvais, 98, 99.
Garniture du fourreau de l'épée de Childéric, 111-114, — où fut-elle fabriquée ? 114-116.
Garnitures des fourreaux d'épées, voyez *Fourreaux*.
Garnitures de glaives (couteaux, poignards ou épées), — du couteau de Childéric, 441, 442, — des épées franques d'Envermeu et de Londinières, 442, 443, — de Beauvais, 443, — de Pouan, 444, — de Farébersviller, 444.
Garnitures provenant de glaives francs, saxons, allemands, etc., 444-46.
Geneviève (sainte), patronne de Paris, — protège des prisonniers auprès

de Childéric, 10, — protège les monuments de Childéric, 365, — sa médaille percée et suspendue, 345.
Géréon (saint), (épée de), 75, 76, — son tombeau et son manteau, 188.
Globes de verre, voyez *Boules*.
Graphium ou *Graphiarium* de Childéric, 393-96.

H

Hache ou francisque de Childéric, 119-28, — sa découverte, 21, 33, — sa description, 119, 120, — sa place sur le corps du roi, 120-28, — son manche de bois, 127.
Haches ou bipennes, — des Francs, 121-25, — des Burgondes, 126, — des Allemands, 126, — des Saxons, 126, 127, — où placée sur les morts ? 120, 121.
Haches de pierre de Cocherel, 120.
Haches de fer ou francisques, 119-28, — portant traces de tissus, de bois, de paille, etc., 127, 128.
Haches doubles, 122.
Haches (manches des), — en bois, 127, — en fer, 127.
Haches — armes des chefs, 128, — auteurs francs qui en ont parlé, 128.
Harnais des chevaux, 165-71.
Héva, chef germain, — son nom, 379, — son épée et son poignard, 86, 93, 107, 444, — sa lance, 133, — son collier, 346, — ses boucles, 240, — son bracelet, 313, — sa bague sigillaire, 378, 379.
Hipposandales, 151-54, 156-66.

I

Imbrications sur des monuments romains ou francs, 209, 210, 394.
Inhumation armée, 59-62.
Inhumation habillée — chez les Romains, 188-89, — chez les Francs, 187-90.
Inhumations royales habillées, 187-90

J

Joaillerie franque, saxonne, etc., 111-116.

L

Lame de l'épée — de Childéric, 67, 68, — des Francs, 68-70, — des

- Allemands, 70, 71, — des Saxons, 71-73, — sa place sur les morts et sur les vivants, 71-73.
- Lames d'épées rompues, brisées, nouées, ployées, 77-79.
- Lames d'or du coffret ou écrin de Childéric, 393-95.
- Lance de Childéric, 33, 129, 130, 140, 141, — son manche en bois, 139, — où placée sur le roi? 135-39.
- Lances — des Francs, 130-42, — des Saxons, 131, 132, 136, 137, 142, 143, — des Allemands, 132, 137, 144, — des Burgondes, 132, — où placées sur les morts? 135-39, — (manche des), 139, 140, — (forme des), 140.
- Lances royales et impériales, 135.
- Lance — de Constantin-le-Grand, 135, — de Charlemagne, 135, — de saint Olave, roi de Danemark, 135, — de Dagobert I^{er}, 134.
- Lance — sur le sceau de Childéric I^{er}, 393-95, — symbole de l'état militaire et du pouvoir royal, 134-35, 361-70, — donnée au jeune germain, 134, 135.
- Lecoinge (le Père), — notice sur lui, XXIV-XXV, — raconte la translation à Paris des objets de Childéric, 23-26.
- Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, — se fait livrer les monuments de Childéric, 16-22, — les fait décrire par Chiffet, 21-22, — les emporte à Vienne, 23, — sa mort, 23, — notice sur lui, 23.
- Léopold I^{er}, empereur d'Allemagne, — hérite des monuments de Childéric, 23, — s'en dessaisit en faveur de Louis XIV, 24, 25, — garde quelques abeilles et les dessins des objets, 25.
- Louis-le-Débonnaire, son épée, 60.
- Louis XIV — reçoit les monuments de Childéric, 25, 26, 27, — les place au Louvre, 30, — à la Bibliothèque royale, 30, 31, — aime les antiquités, 30, 364.

M

- Mabillon, note sur lui, XXVI.
- Manche — des épées, 79-100, — des haches, 127, 128, — des lances, 139, 140.
- Manteau impérial de Napoléon, semé d'abeilles, 180, 181.

- Manteau royal de Childéric, en soie pourpre, orné d'abeilles, 177-90.
- Manteaux sur les morts, 184-90.
- Martin (Dom), notice sur lui, XXVI.
- Ménestrier (le Père), notice sur lui, XXV, — donne des détails sur les monuments de Childéric, XIV, 25.
- Mérovée — bat Attila, 4, — époque de sa mort, 5.
- Monnaie d'or de Childéric laissée à Viomade et envoyée au roi, 3, 6.
- Monnaies du tombeau de Childéric, — découvertes, 17, 21, 22, 33, 409, — décrites, 409-35, — où les monnaies étaient-elles placées sur le roi? 413, — celles d'or dans une bourse, 409-12, — celles d'argent dans un coffret, 409, 410, 412, 413, 414.
- Monnaies d'or volées en 1831, 411, — deux seules restées, 331, 411-12.
- Monnaies (les) de Childéric peuvent-elles servir à dater sa sépulture? 432-35, — erreur de Montfaucon à propos des monnaies de Childéric, 415, 416, — redressée par M. de Longpérier, 416, — par Poutrain, 416, 417.
- Monnaies placées dans les sépultures ou sur les morts, — usage général — chez les Romains, 417-21, — dans les urnes, 417, — sur les corps, 417-21, — chez les Francs, 421-25, — chez les Burgondes, 424, — chez les Allemands, 425, — chez les chrétiens des catacombes, 425, 426, — chez les Anglo-Saxons, 426, 427, — chez les chrétiens du moyen-âge, 428, — sur saint François d'Assise, 428.
- Monnaies — dans les yeux des morts, 418, 427, — dans la bouche des morts, 417, 424, 425, 427, — dans des poches ou bourses, 421, 427, — dans des caisses, boîtes ou coffrets, 429, — but de ces dépôts, 417, — conséquences à en tirer, 427-35, — était-ce la croyance au *navium* de Caron? 417, 427, 429, — cet usage existait-il encore dans les derniers siècles? 428, — idées diverses selon la position des monnaies, 428, 429, — placées au hasard comme attribution d'état, comme ornement, 429.
- Monnaies (les) des tombeaux peuvent-elles servir à dater les sépultures? 431-35, — circonstances et conditions nécessaires pour cela, 431-35, — monnaies d'or datant mieux

que le bronze, 432, — donnent-elles la date du tombeau de Childéric ? 432-35.

Monnaies mélangées dans les tombeaux, 431, — monnaies gauloises, 421, 423, — monnaies romaines, 412, 413, 417-27, — monnaies byzantines, 33, 411, 412, 423-25, 426-27, 428, — monnaies saxonnes, 426, — monnaies mérovingiennes, 421, 422, 424, 427, — monnaies carlovingiennes, 421, 424, 425.

Monnaies romaines circulant pendant le moyen-âge, 430, 431, — encore aujourd'hui, 431.

Monnaies d'argent de Childéric, 437, 438.

Monnaies percées de Childéric, 437, 438, 445, 446.

Monnaies percées pour pendants, colliers ou bracelets, 337-46, — dans les catacombes, 339, — chez les Francs, 340-42, — chez les Burgondes, 340-42, — chez les Allemands, 342, 343, — chez les Saxons, 344, 345, — sur sainte Geneviève, 345.

Monnaies romaines enchâssées, 335, 336.

Monnaies romaines percées, 337-45.

Monnaies mérovingiennes percées, 337.

Monnaies enchâssées ou montées, — de Childéric, 331, 332, 411, 412, — id. chez les Romains, 435, — chez les Francs, 435, 436, — chez les Saxons, 436, 437, — chez les Scandinaves, 436, 437.

Montfaucon, — notice sur lui, xxv, — son erreur à propos des scarabées, 415, 416, — redressée par M. de Longpérier, 416, — par Poutrain, 416, 417.

Mors de chevaux — romains ou francs, 154, 155, 167-71, — d'Envermeu, 167, 168, — de Norden-dorf, 169.

Musée des Souverains, — sa fonda-tion, 32, — reçoit les objets de Childéric, 32, 33.

N

Napoléon I^{er} prend pour symbole les abeilles de Childéric, 177, 180, 181.

Napoléon III reprend les abeilles, 180, 181, — fonde au Louvre le Musée des Souverains et y place

les monuments de Childéric, 32, 33, — achète les objets de Pouan, 86, 93, 266, 444.

Naulum chez les Gallo-Romains, les Francs, les chrétiens du moyen-âge et de nos jours, 417, 427-29.

Nédonchel (M. G. de) fait des fouilles sur le lieu du tombeau de Childéric, 27-29.

O

Odoacre, roi des Saxons, 9, 10.

Olave (saint), sa lance, 135.

Orfèvrerie franque, saxonne, bur-gonde, allemande, 111-116.

P

Palefrenier de Childéric, 54, 55.

Parure de Childéric, 374-76.

Patère de Rennes, 32, 335, 420.

Patte (Gilles), curé-doyen de Saint-Brice de Tournai, — recueille les objets de Childéric, les livre aux magistrats et au gouverneur, 16, 18, 21, 22.

Paul, comte romain, sa mort, 9.

Peigne romain en ivoire, 307.

Peigne, dit de Saint-Loup, 372, 408.

Peignes — des Francs, 373, — des Burgondes, 373, — des Allemands, 374, — des Saxons, 374, — des Scandinaves, 374.

Pendants ou pendeloques, 331-46, 413, 414.

Pendants — de Childéric, 331, 332, 337, 338, — des Francs, 335, 336, 340-42, — des Saxons, 332-34, 336-37, 344-46, — des Allemands, 332, 333, 343, 344, — des chrétiens des catacombes, 339, — des Scandinaves, 336, — en Crimée, 333.

Perles de verre — romaines, 28, — franques ou saxonnes, 306, 315, 316.

Plaques et contre-plaques de cein-turons francs, saxons, allemands, 247-52, 253-76, 284.

Plaque d'or, avec verroterie, de la Bibliothèque impériale, 375, 376.

Plaque d'argent estampé avec deux paons, 446.

Plaquettes en os venant de coffrets francs, 408, 406.

Poignée ou soie — de l'épée de Chil-déric, 90, 91, 95, — des épées franques, 91-93, 95, — burgondes,

93, 94, — allemandes, 94, —
saxonnes, 94, 95.
Poignées des épées — de Beauvais,
93, — de Pouan, 93.
Pommeau de l'épée de Childéric, 80-
83, — brisé par les voleurs, 82-83.
Pommeaux d'épées — des Francs,
83-86, — des Burgondes, 86, —
des Allemands, 86, 87, — des
Saxons, 87-90.
Pommeaux d'épées — de Miséry, 84,
de Vatteville, 85, — de Pouan, 86,
— de Langenenslingen, 86, — de
l'île de Wight, 88, — du Kent,
88, 89.
Poutrain, notice sur lui, XXVIII-IX.

Q

Quatre-feuille connu des Francs, 277.
Quinquin (Adr.), ouvrier maçon, dé-
couvre le tombeau de Childéric,
16, 22.

R

Ribauld de la Chapelle, notice sur
lui, XXVII-XXVIII.

S

Sabots de cheval — en fer, 151-54,
156-66, — chez les anciens, 151-
54, 156-66, — au moyen-âge, 163,
164, — en Hollande actuellement,
163.
Sabots de fer — du Vieil-Évreux, 152,
— de Scrapt et de Remennecourt,
153.
Scarabées égyptiens ou étrusques
pris pour des monnaies franques,
415-17.
Sceau de Childéric, 361-83. — Voyez
Anneaux sigillaires.
Sceaux des Francs et des Burgondes,
377-83. — Voyez *Anneaux sigil-
laires*.
Sceau dit de Sigebert, 379.
Sceau carlovingien, 382, 383.
Schonborn (Philippe de), archevêque-
électeur de Mayence, obtient les
monuments de Childéric pour
Louis XIV, 23, 24.
Seaux des Francs, 388, 436.
Seau d'Envermeu, 436.
Seau de Wiesbade, 436.
Sépultures sur les chemins, 52-54.
Siagrius, général romain, 8.
Soie pourpre chez les Francs, 184-90.
Soies des épées, voyez *Poignées*.

Styles francs en bronze, 215.
Style prétendu de Childéric, 214-16,
393-97.

T

Tablettes prétendues de Childéric,
393-97.
Terminaisons — d'épées, 105-10, —
de couteaux, 108, 106, 110.
Terminaison du ceinturon de Chil-
déric, 291, 292, — en verre cloi-
sonnée d'or, 291, 292.
Terminaisons de ceinturon — carrées,
284-87, 439, 440, — triangulaires,
simples, doubles ou triples, 287-
89, — frangées, 289, 290, — en
fer damasquiné, 284, — en bronze
cisé, 285, 286, 287-90, — en or,
287, 439.
Terminaisons de ceinturon fréquen-
tes — chez les Francs, les Saxons,
les Burgondes et les Allemands,
284-91, — la place qu'elles occu-
paient sur les morts, 284-89, 290.
Terminaisons de ceinturon — en or,
de Childéric, 291, 439, — en fer
damasquiné, d'Ouville, 284, — en
argent, de Childéric II, 287, — en
bronze, de Houdan, 285, — en
bronze, de Miréry, 286, 440, —
en bronze, de la vallée de l'Eaulne,
287-89, — en bronze frangé, de la
Suisse, 290.
Tête de bœuf en or, de Childéric,
293-96, — sa découverte, 293-94,
— méprise à son sujet, 294, — sa
description et reproduction, 294,
295, — sa destruction, 296, —
était-elle une idole, une amulette
ou un ornement ? 293, 296.
Têtes de bœuf en bronze, 296, 297,
— au Musée du Havre, 296, — au
Musée de Rouen, 296, 297, — en
Crimée, 296, 297, — à Avenches
(Suisse), 297, — en étain, à Metz,
297.
Tissus des Francs, 188-90.
Tissus brochés d'or — des Romains,
173, 174, — des Francs, 174-76,
— des Saxons, 176.
Tombeau de Childéric 1^{er}, — récit
de sa découverte, 15-18, — riches-
ses qu'il renfermait, 18-23, — his-
torique de la destinée des objets,
23-33, — forme et matière du
tombeau, 35-48. — Voyez *Cercueils*.
Tombeaux des Francs, des Saxons, des
Allemands, etc., voyez *Cercueils*.
Torques, voyez *Colliers*.

Tringles — de glaives, couteaux, sabres, poignards, épées, etc., 105, 106, 108, 110, 441-46, — du tombeau de Childéric, 441-42, — des épées franques de Londinières et d'Envermeu, 442-43, — de l'épée de Beauvais, 442-44, — de Pouan, 444, — de Farébersviller, 444.

V

Vase d'agate de Childéric, 385-87, — brisé dans la découverte, 386-87.
Vase d'agate dit de *Mithridate*, 392.

Vase de terre de Tournai, 28, 29, 388.
Vases de terre et de verre : communs, — dans les tombeaux francs, saxons, allemands et burgondes, 385, 386, 387-91, — chez les Romains, 391, 392.

Verre (perles de), — pour colliers, bracelets, 28, 308, 315, 316, — (vases de), 389, 390.

Vêtements de Childéric, 374-76.

Vêtements des Romains, des Francs, des Saxons et des Allemands dans la tombe, 173-76.

Viomade, ami de Childéric, 4, 5, 6.



